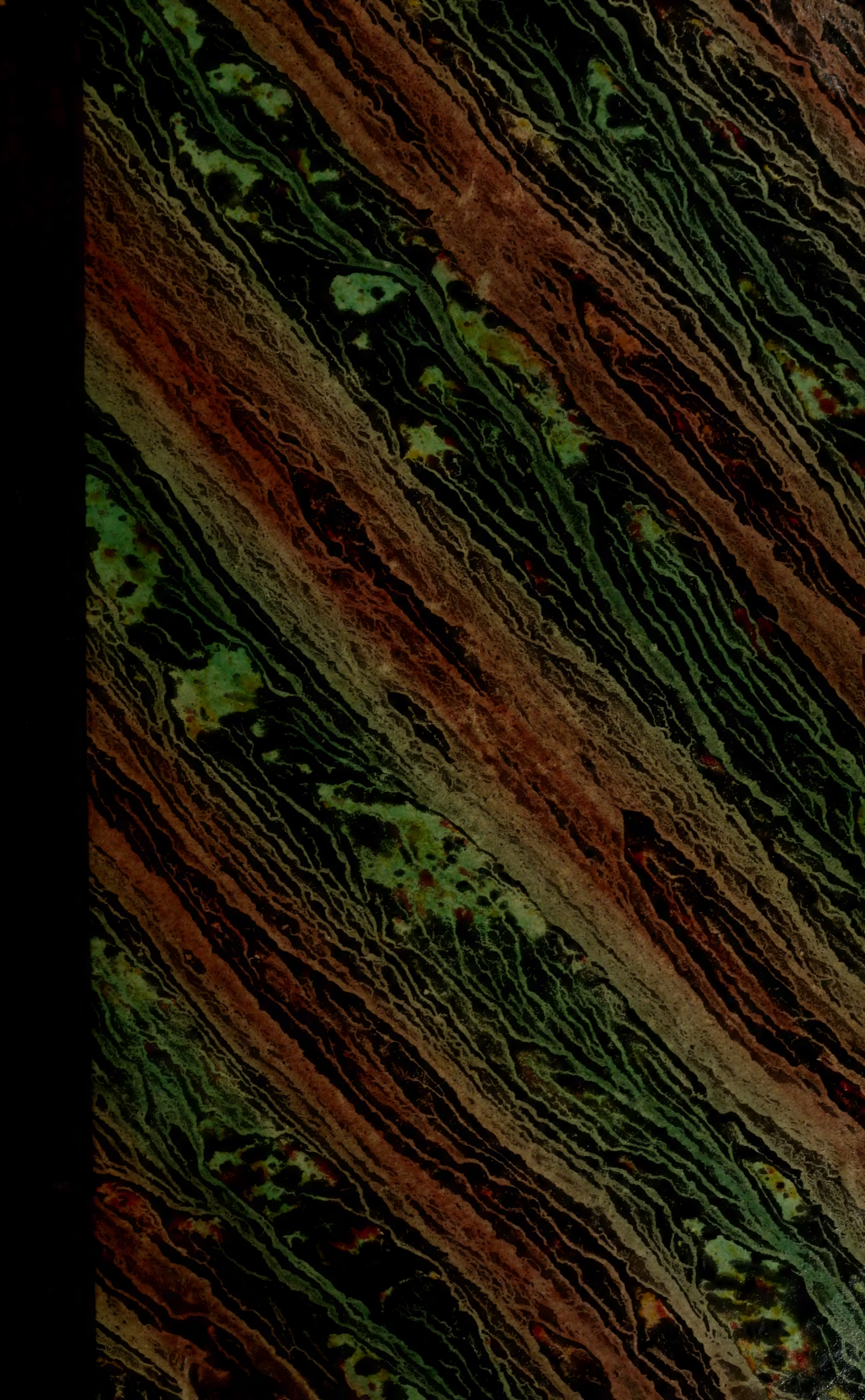
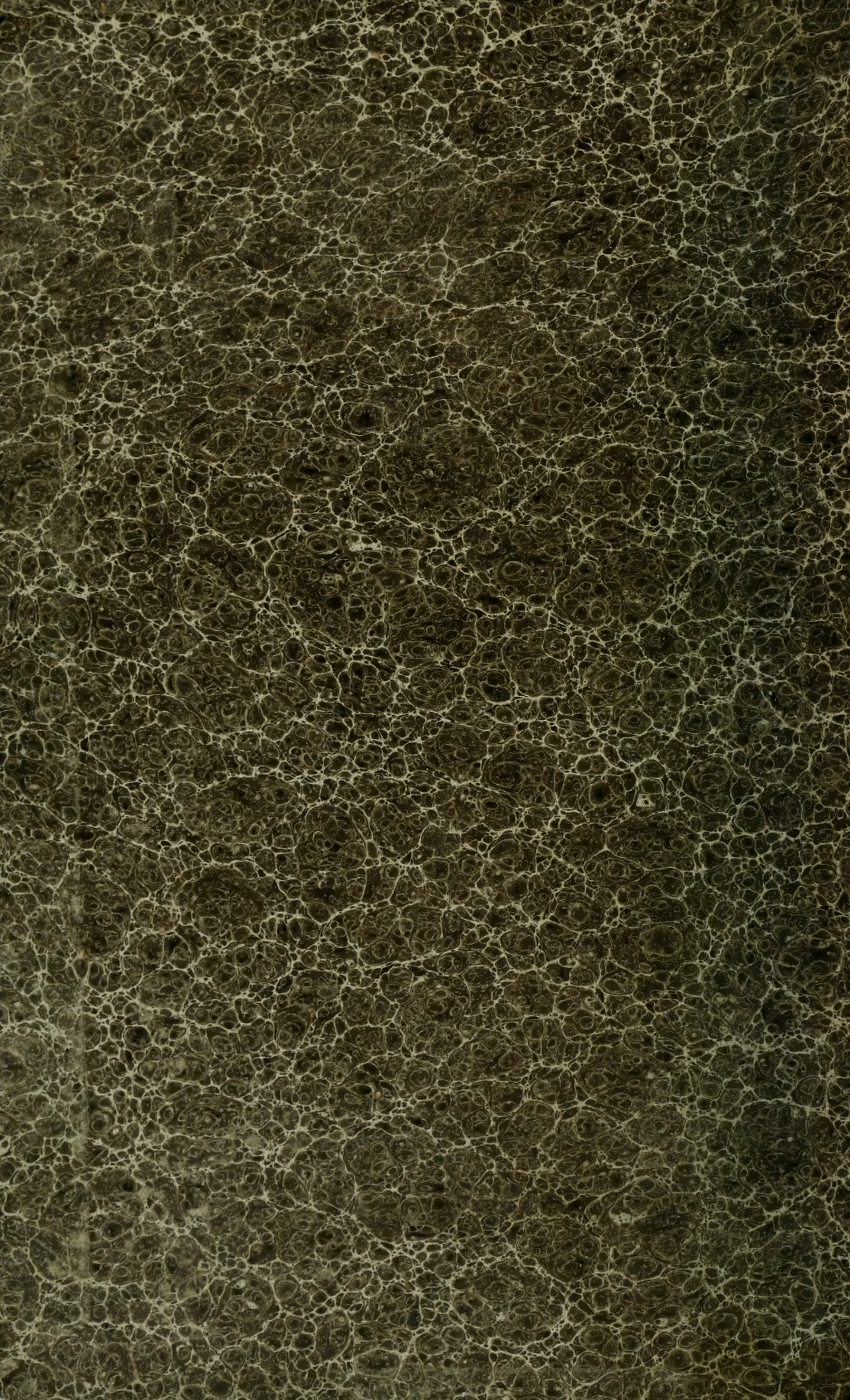
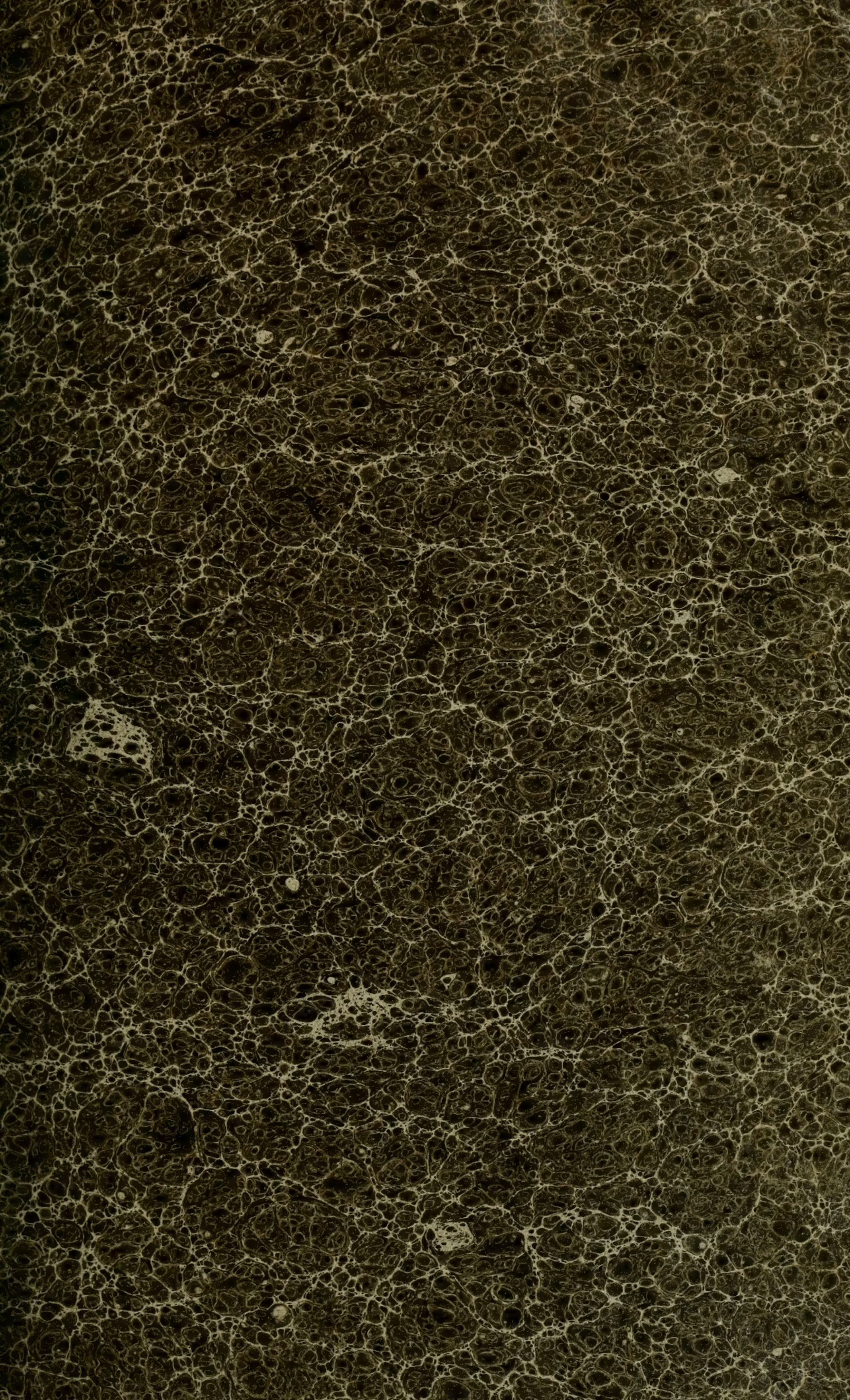
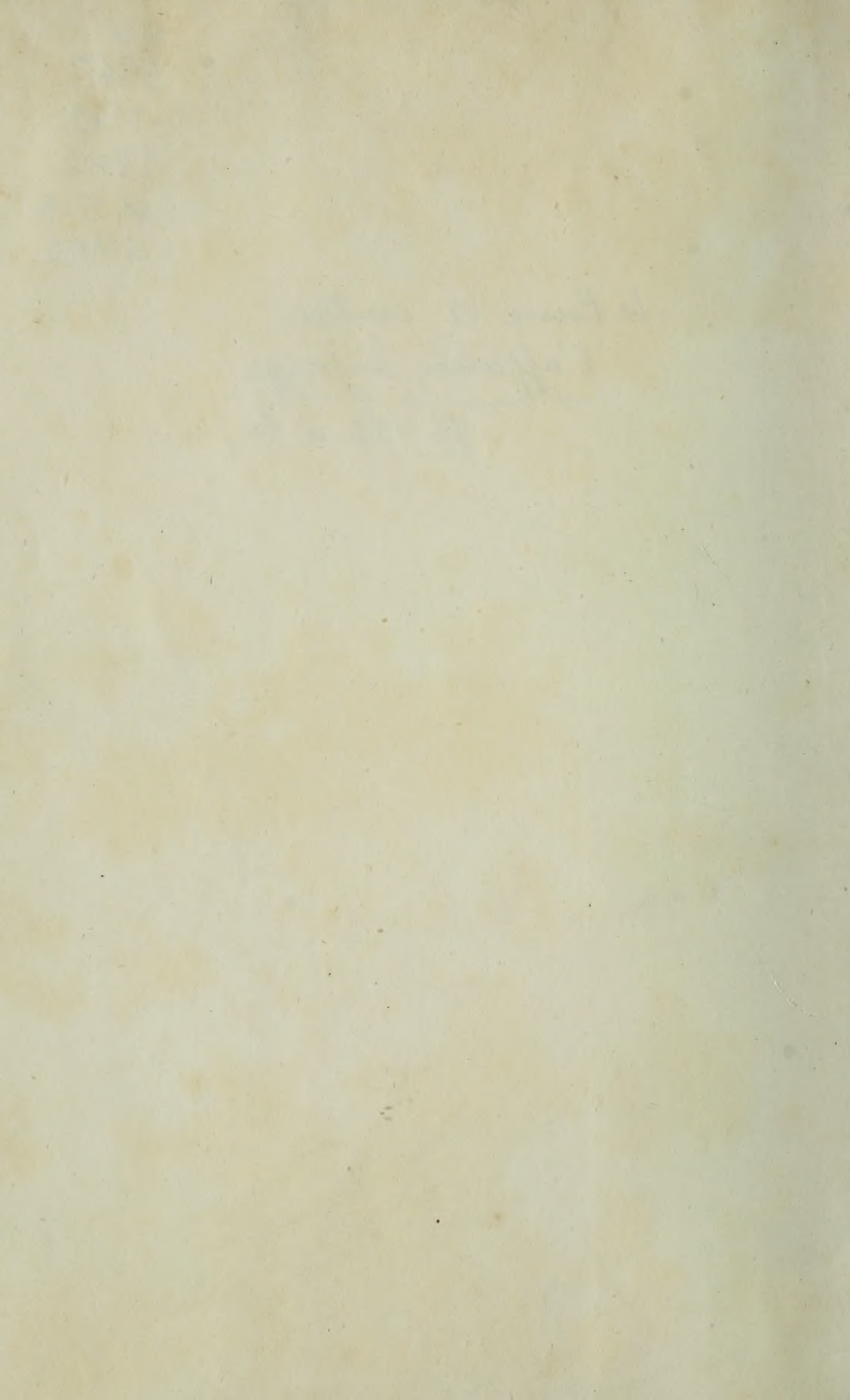






le tome VI contient
l'affaire Lafarge
pp 153 à la fin

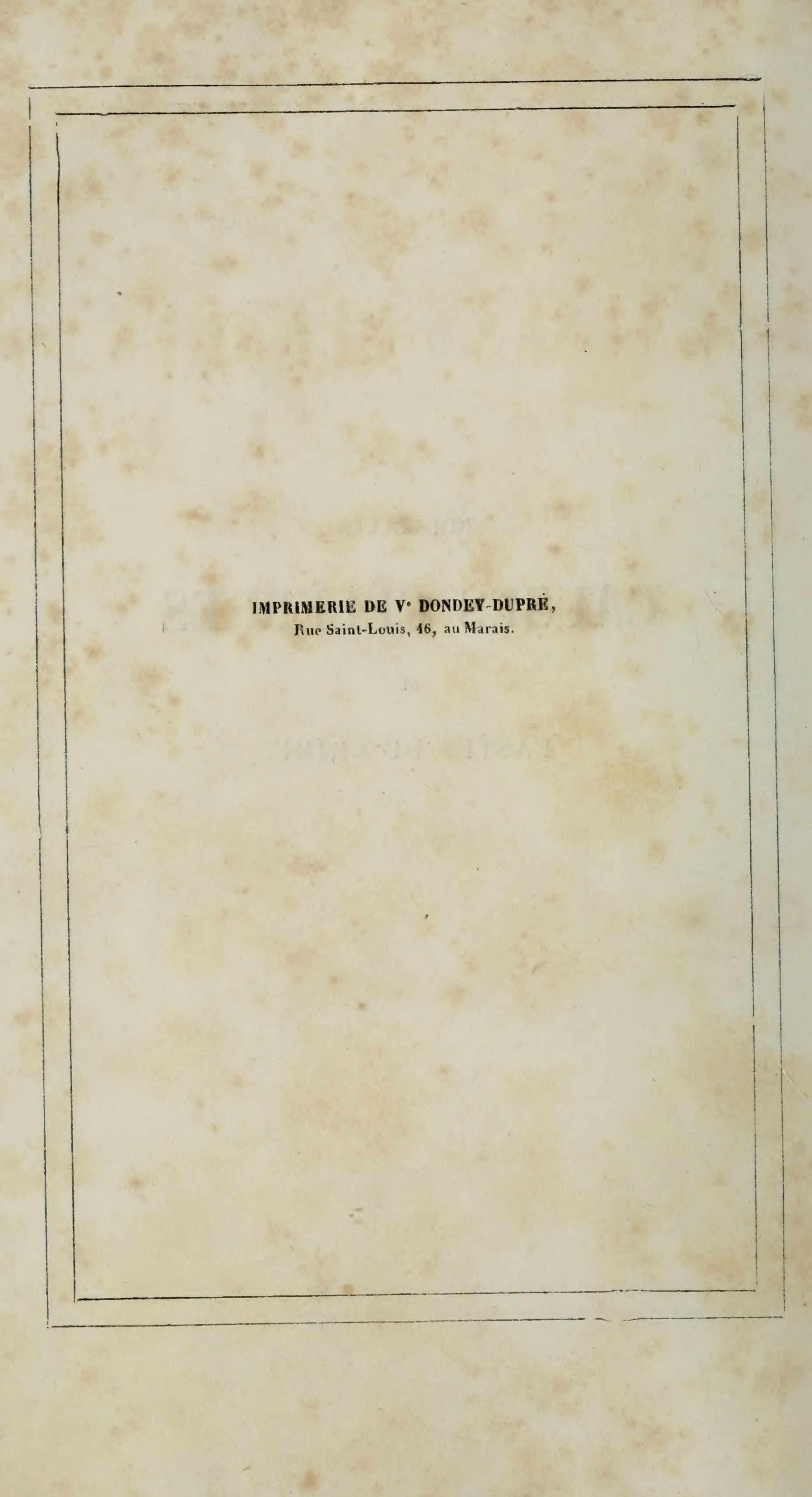


NOUVELLES

CAUSES CÉLÈBRES

OU

FASTES DU CRIME.



IMPRIMERIE DE Vᵉ DONDEY-DUPRÉ,
Rue Saint-Louis, 46, au Marais.

NOUVELLES

CAUSES CÉLÈBRES

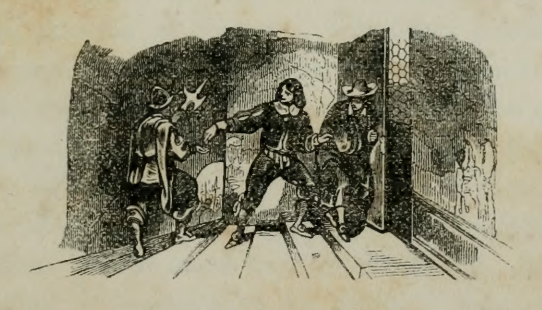
OU

FASTES DU CRIME

PAR

CAPO DE FEUILLIDE.

TOME CINQUIÈME.



PARIS.

POURRAT FRÈRES, ÉDITEURS, 26, rue Jacob.

ADMINISTRATION DE LIBRAIRIE, 26, rue Notre-Dame-des-Victoires.

1843

LE COLLIER DE LA REINE.

(SUITE.)

— Cette autre histoire, monsieur le cardinal? Il y a là quelqu'un qui est tout prêt à vous en donner une seconde édition, avec répétition de la scène fantasmagorique qui à cette occasion fut jouée chez vous. Allons, prince, cardinal, proviseur de Sorbonne, mettez-vous humblement à genoux, et, suivant l'usage, demandez à baiser la main du Grand Homme, de l'Empirique dans l'art des cures humaines, de l'Alchimiste rêveur de la pierre philosophale, du faux Prophète dans les Sectes, du Docteur dans la Cabale, du Rose-Croix qui parle avec les absents et les morts, possède toutes les sciences humaines, expérimente sur la transmutation des métaux et surtout de l'or, son grand amour! — Génie bienfaisant qui soigne les pauvres pour rien, qui pour la bagatelle de dix louis vend aux riches son élixir d'immortalité, et qui, dans ses courses vagabondes, renferme le temps et l'espace dans le cercle étroit d'un récit de quelques heures! — Être surna-

turel, Demi-Dieu ! à qui on ne connaît ni nom, ni famille, ni religion, ni patrie : Grec, Arabe ou Maltais, prince ou roturier, juif ou mahométan, charlatan ou danseur de corde, qui, sans avoir jamais rien recueilli, rien acquis, rien vendu, possède tout : fortune, hôtel somptueux, meubles recherchés, profusion d'une table ouverte, cortége de gens de toutes les livrées, salons remplis de visionnaires de tous les rangs, de tous les sexes, de tous les âges!... A genoux, monsieur le cardinal, prince de Rohan, proviseur de Sorbonne, membre de l'Académie Française, à genoux devant le maître fripon, *fils infortuné de la nature*, qui se donne à lui-même le titre et le nom de comte de Cagliostro !

— Dieu de Dieu, madame, quel flot roulant d'épithètes et d'injures! s'écria le comte de Cagliostro, se levant à demi pour saluer madame de La Motte avec une courtoisie moitié galante, moitié moqueuse. On voit bien que ce n'est pas pour les mettre sur vos lèvres fraîches et roses que vous avez escamoté les diamants de ces pauvres Boëhmer et Bassange !

Je vous dirai en confidence, madame, que j'ai été élevé par des parents chrétiens. Quant à être juif ou mahométan, qu'en savez-vous? qui a pu, je vous prie, vous édifier à ce sujet? Ces deux religions laissent sur certaine partie du corps de leurs sectaires des empreintes ineffaçables, je ne sais trop comment vous dire cela... mais je ne sache pas, en vérité, que ce soit à une vérification de cette nature que vos jolis yeux et vos blanches mains aient jamais passé leur temps.

— Vous êtes d'une rare impertinence, monsieur de Cagliostro ! s'écria madame de La Motte en agitant son éventail à le briser.

— Que voulez-vous, ma petite comtesse? il faut bien s'égayer un peu de vos feintes colères. Cela vaut mieux que de s'emporter à faire à toutes vos diatribes la réponse laconique, claire et énergique, que l'auteur des *Provinciales* faisait à messieurs de la compagnie de Jésus, et que je suis trop civil pour mettre en français, mais que vous pourrez, si bon vous semble, vous faire expliquer par vos conseils : *Mentiris impudentissime.*

— Comment ! monstre de ruse et de perfidie que vous êtes, vous osez me tenir un pareil langage? Eh bien ! qu'il retombe sur vous ! Monsieur le cardinal, n'est-il pas vrai qu'à la fin d'avril dernier vous m'avez adressé ces paroles :

« Voyez comme le public est injuste : on prétend que je me ruine pour M. le comte de Cagliostro, tandis que c'est le plus grand des hommes, et Dieu même. Écrivez-moi, non que vous voulez le voir par *curiosité,* mais voir ce grand homme ; mettez-y toute la chaleur possible. Amenez, si vous le voulez, pour avoir plus de confiance en lui, une enfant de sept ou huit ans, bien sage, car si elle n'est pas sage elle ne verra rien.

— Je ne sais, madame, ce que vous voulez me dire, répliqua le cardinal.

— C'était le moment, monsieur le cardinal, où, par je ne sais quelle tendre préoccupation, vous étiez fort soucieux de la santé de la reine, et où vous auriez voulu

à tout prix lire dans l'avenir pour savoir quelle serait l'issue de sa grossesse, et si elle donnerait enfin un Dauphin à la France...

— Madame ! madame ! je me retire si vous continuez ; je ne puis entendre sans frémir de pareilles imputations. Moi, évêque, cardinal de la sainte Église, docteur en Sorbonne, complice de sortiléges ! adepte de nécromancie!...

—Eh ! laissez dire la comtesse, monsieur le prince de Rohan ! dit le comte de Cagliostro. Elle m'a bien appelé, dans ses mémoires ou ailleurs, Rose-Croix, rêveur de pierre philosophale et de pyramides d'Égypte ! Heureusement nous ne sommes plus au bon temps où l'on brûlait les gens pour fait de magie. Aussi je n'en aimerai pas moins les *Rose-Croix*... surtout si je pouvais me rendre invisible comme eux : j'assisterais chaque soir au petit coucher de madame la comtesse, qui, par les trésors de grâce et de beauté qu'elle nous montre, nous laisse à deviner ce que doivent être les trésors qu'elle ne montre pas ! Je n'en aimerai pas moins la pierre philosophale... surtout si je la trouve : madame la comtesse n'aurait plus rien à demander ni aux ministres, ni à la reine, ni à Votre Éminence!... Et j'adorerais les pyramides d'Égypte, surtout si je pouvais déterrer les immenses trésors qu'on dit qu'elles renferment. Ah ! madame, le collier des Boëhmer ne serait plus qu'une misérable rigole auprès des rivières de diamants que je ferais serpenter autour de vos cheveux d'ébène, de votre cou de cygne et de votre sein de rose et de neige.

—Allons donc ! monsieur de Cagliostro, s'écria moqueuse et irritée madame de La Motte ; gardez ces magnifiques

choses pour cette *demoiselle de qualité* dont les charmes naissants allumèrent dans votre cœur une passion que seize années de mariage n'ont fait que fortifier,—pour votre Seraphina Felimiani, *prodige de vertu et d'innocence!* que le docteur Thiscio a traitée en Espagne pour une *maladie grave*,—mot *honnête*, monsieur de Cagliostro, pour exprimer une chose qui l'est fort peu! —*Fille de grande maison*, mais qui ne sait ni lire ni écrire, et dont le père était secrétaire d'un commis de la Datterie à Rome! *Femme unie en légitime mariage;* seulement on ne cite ni le mois, ni le jour, ni la paroisse où la célébration a été faite! *Créature naïve et modeste, sans faste*, mais dont les doigts sont chargés de bagues énormes, dont les oreilles s'allongent sous le poids des diamants, dont les souliers sont parés de boucles brillantes, dont les cheveux et la gorge étincellent sous un étalage de pierreries, qui ont fait il y a six mois le scandale des honnêtes femmes et de celles qui ne le sont pas.

— Et vous avez été scandalisée comme les autres, madame? En vérité, c'est bien *honnête* à vous!

— Oui, monsieur; mais moins encore que des scènes fantasmagoriques dont je parlais, et dont, par vos quolibets, vous voudriez bien me distraire...

— Oh! pas le moins du monde. Nous écoutons, madame.

— Au temps dont je parle, j'avais auprès de moi la demoiselle de la Tour, nièce de mon mari.

— Ah! oui, fit M. de Cagliostro en élevant sa main au-dessus de sa tête, une grande demoiselle de quatorze à quinze ans, plus grande que moi; voilà l'innocente que vous

amenâtes à monsieur le cardinal. J'eus besoin de tenir bon pour ne pas éclater de rire. Voulant savoir à quoi m'en tenir, je demandai à votre élève s'il était bien vrai qu'elle fût innocente. A quoi, elle répondit, avec une assurance qui n'était pas de l'ingénuité, que bien certainement elle l'était; ce qui, je vous l'avoue, me fit soupçonner qu'elle mentait au moins de moitié. Pour savoir ce que c'était que l'innocence, elle devait forcément savoir par quelque petit bout ce que c'était que le péché. Eh bien, mademoiselle, ajoutai-je, je vais savoir si vous êtes innocente! Recommandez-vous à Dieu et à votre innocence, mettez-vous derrière ce paravent, fermez les yeux, et dites en vous-même la chose que vous désirez voir. Si vous êtes innocente, vous la verrez; si vous ne l'êtes pas, vous ne verrez rien!

— Monsieur, reprit la comtesse de La Motte, vous ne dites pas que vingt bougies éclairaient la chambre du cardinal, qu'une carafe d'eau claire était sur une table avec d'autres flambeaux, que vous tirâtes votre épée, la posâtes sur la tête de l'enfant qui était à genoux...

— Mon Dieu, cela importe peu. Je me mis pendant quelques instants, avec le bras... et l'épée, si vous y tenez, à décrire des cercles magnétiques; après quoi, je dis, non pas à l'enfant, mais à votre *innocente* de quinze ans : — Avec votre pied le plus *innocent*, frappez un coup par terre, et dites-moi si vous voyez quelque chose dans la carafe. — Je ne vois rien, répondit-elle. — Eh bien, mademoiselle, lui dis-je alors en donnant un grand coup sur le paravent, vous n'êtes point innocente!

J'étais bien sûr qu'à ces mots votre nièce verrait quelque chose à tout prix ! Elle s'écria en effet *qu'elle voyait la reine !*

Pour voir à mon tour jusqu'où irait son aplomb, je lui demandai la description du fantôme qu'elle apercevait. Elle me répondit que la dame était grosse et habillée de blanc, et elle en détailla les traits, qui répondaient parfaitement à ceux de Sa Majesté. Demandez à cette dame, lui dis-je, si elle accouchera heureusement. Elle me répondit que la dame baissait la tête et qu'elle accoucherait sans aucune suite fâcheuse. Je vous commande, lui dis-je enfin, de baiser respectueusement la main de cette dame. L'innocente baisa sa main propre, et sortit de derrière le paravent, très-contente de nous avoir convaincus sur le chapitre de son innocence, et moi très-persuadé que la nièce *innocente* avait été endoctrinée par une tante qui ne l'était pas.

— Mais c'est affreux, monsieur, ce que vous dites là... C'est vous qui avez endoctriné ma nièce, quand vous l'avez fait passer derrière le paravent... et ma nièce m'a dit qu'au moment où vous lui avez dit (ce que vous ne rapportez pas) : « Ne vois-tu pas à droite un ange qui veut t'embrasser? embrasse-le bien fort... » C'est vous qui, la pressant sur vos lèvres... Ah ! perfide corrupteur ! Monsieur le cardinal et moi entendions le bruit des baisers...

— Eh bien, madame, cela du moins a fait que mademoiselle votre nièce n'aura pas pu servir deux fois à jouer le rôle d'innocente ! Passez à un autre conte, s'il vous plaît.

— Oui, madame... reprit le cardinal, passez à un autre ; car enfin, dans toutes ces plaisanteries, auxquelles j'ai voulu me prêter sur l'avis de M. de Cagliostro, pour savoir jusqu'où pourrait aller votre astuce, je ne vois pas figurer les diamants dont je vous aurais fait don.

— Esprit dérangé que vous êtes, esclave d'un empirique aux pieds duquel vous rampiez en extase, vous appelez ces scènes une plaisanterie ! Si vous y ajoutiez foi, c'était folie ! mais si vous ne feigniez d'y croire que pour me préparer à y croire moi-même, c'était un crime. Profanant les choses saintes, un soir, me plaçant en votre présence, et de votre consentement, vis-à-vis une table chargée de croix de toute espèce, de Jérusalem, de la Passion, de Saint-André, d'épées nues et de poignards croisés, aux lueurs de près de cent bougies, Cagliostro, votre maître, s'écria du ton menaçant d'un prophète : « Jurez, madame, quelque malheur qui vous arrive, que vous ne parlerez jamais de ce qui va se passer ici. » Je jurai. Et se tournant brusquement vers vous, monsieur de Rohan : « Allez donc, prince, vous dit-il, allez donc ! » Vous allâtes et vous revîntes, apportant une grande boîte blanche. Tous les deux vous l'ouvrîtes ; elle était remplie de diamants. « Votre mari, reprit alors Votre Éminence, voudrait-il aller en Angleterre si je l'y envoyais? Voilà deux mille écus ; Perregaux, mon banquier, lui donnera du papier sur Londres. De ces diamants rangés sur ce carton, il vendra les gros tels que les voilà ; les autres, il les fera monter. Je sais tout ce que cela peut me rapporter. »

— Voyez-vous cela? le prince a tenu ce langage! dit vivement Cagliostro; il ne faut donc pas s'étonner si M. de La Motte a si fidèlement rempli sa mission, qu'à Londres il portait des bijoux du plus grand prix, tels que montres, tabatières, boucles, pendeloques, bagues, épingles en diamants, montées à la française; qu'il faisait des achats en bijouterie d'Angleterre, tant pour lui que pour vous, madame la comtesse? C'est donc aussi pour cela que, lorsque l'état détaillé du grand collier en brillants avec son esclavage et quatre glands, a été présenté à Londres aux joailliers Robert et Villiam Gray, dans New-Bound-Street, et Jefferys, aussi joaillier dans Piccadilly, ces messieurs ont parfaitement annoté en marge les articles correspondants qu'ils avaient achetés à M. de La Motte, ou que celui-ci avait fait monter pour son usage et *pour celui de madame la comtesse,* ou échangés contre une grande quantité de perles et de bijoux *destinés à madame ou propres à l'ameublement de sa maison?* Tant et si bien que la vente s'est montée à 200,000 livres et l'échange à une somme de 11,000 livres sterling!! Le tout pour l'usage de monsieur le comte et de vous! Ajoutez à cela les diamants vendus à Paris, pour la somme de 36,000 livres, à Régnier, et ceux pris en payement d'un mémoire de15,000 livres... et vous conviendrez que ce ne sont pas de ces diamants du moins que Son Éminence a tiré profit!

— Qu'en savez-vous, monsieur? et pourquoi dicter ainsi la réponse de M. de Rohan? répliqua la comtesse.

— Madame, M. de Cagliostro a parfaitement raison,

dit alors le cardinal. Je ne sais de quoi vous voulez parler; et en supposant que je vous aie donné des diamants à vendre, je ne sais où ils sont passés, eux ou le montant de leur valeur.

— Le montant de leur valeur, monsieur le cardinal! il vous a été envoyé de Londres en bonnes traites sur M. Perregaux, votre banquier ordinaire.

— M. Perregaux, madame? Il n'y a qu'un malheur; M. Perregaux, appelé en témoignage, a déclaré n'avoir jamais été mon banquier ordinaire.

—Oh! monsieur le cardinal, les plus honnêtes gens ont été tellement travaillés par votre famille! Mais si M. Perregaux nie avoir été votre banquier ordinaire, il ne nie pas avoir reçu de M. de La Motte des traites de Londres, pour 121,000 livres; ce qui, avec les diamants qui vous ont fait retour, forme une somme de 335,000 livres, passée par mes mains et celles de mon mari.

—Cela se peut, madame; mais il faut prouver qu'elle est passée par les miennes...

— Eh! monsieur le cardinal, je ne peux rien prouver! Ce Cagliostro ne vous a-t-il pas appris à escamoter, quelques jours avant que n'ait éclaté l'affaire, tous les papiers et correspondances relatifs à notre longue intimité? Mais si je ne puis prouver les traites, vous ne pouvez nier les diamants que, dans le mois de mai dernier, j'ai été chargée par vous de remettre à un homme, que vous appeliez un homme à moi, au sieur Régnier, bijoutier orfévre sur le pont Saint-Michel. Ne me dites-vous pas : « Cet homme pourrait se procurer le portrait de la reine, qu'il mettra

sur une bonbonnière ; voilà des diamants; il prendra les plus égaux pour l'entourage du portrait? »

Huit jours après, le chevalier de Beaumont, envoyé par Régnier, apporta les portraits des princesses de la cour, entre autres celui de la reine, qui n'était pas fini. Je vous le montrai; vous me le remîtes au bout de quelques jours pour le faire achever, puis monter sur la bonbonnière avec les diamants fournis par vous, et auxquels vous en ajoutâtes deux plus gros pour les faire monter en deux bagues...

Vos ordres furent exécutés. Le portrait de la reine fut achevé par le peintre, la bonbonnière fournie par Régnier, l'entourage ouvragé par lui, ainsi que les deux bagues. Suivant l'estimation de ce joaillier, les diamants des deux bagues pouvaient valoir 24,000 livres, ceux de l'entourage 6,000, le travail du sieur Régnier 980, et 1,000 le travail de l'artiste, qui reçut un billet de la caisse d'escompte, dont il donna quittance à votre seigneurie. A la même époque, Monseigneur, étant allée auprès de vous à Saverne, pour l'objet que j'ai déjà dit, vous me fîtes don de quelques autres diamants que le même Régnier prit pour 12 ou 13,000 francs, à compte sur les 15,000 que je lui devais...

— Moi, madame, je vous ai remis des diamants à Saverne?

— Oui, monsieur le cardinal; vous en avez même remis à M. de Cagliostro, qui en a fait l'aveu dans un de ses interrogatoires.

— Pardieu! comtesse, vous me la donnez belle, avec

vos diamants. Sachez donc, mignonne, que je fais des cadeaux et que je n'en reçois pas. Je me souviens, en effet, que j'avais à Strasbourg une pomme de canne très-curieuse, contenant une montre à répétition entourée de diamants; j'en ai fait cadeau au prince, et je refusai les bijoux qu'il m'offrit en échange. Quant à madame de Cagliostro, il se peut qu'elle ait accepté pour sa fête un Saint-Esprit en diamants, un entourage de mon portrait qui était en perles, et que le prince fit remplacer par de petits diamants, et une petite montre avec sa chaîne en petits diamants, dont il y en avait cinq plus gros que les autres.

— Oui, oui, monsieur de Cagliostro, cela se peut, et cela est; avec accompagnement d'une autre infinie quantité de petites et grandes chaînes, de petites et grosses montres, et entourages de portraits en diamants petits ou gros, et dont vous ne parlez pas... mais que le prince donnait chaque fois qu'arrivait la *sancta Seraphina*, à laquelle le cardinal avait une dévotion toute particulière, monsieur de Cagliostro! comme à toutes les saintes du Paradis, au demeurant, ayant une jolie jambe, un œil lutin et un pied mignon... et même ne les ayant pas. Vous voyez que si je dois être décrétée d'accusation pour avoir reçu des diamants de M. le cardinal, madame de Cagliostro doit l'être aussi... Et je ne vois pas pourquoi on ne ferait point figurer ici madame d'Orvat, une des femmes de la reine, à qui M. le cardinal a fait présent de l'un des plus magnifiques diamants qui ont fait partie du fameux collier.

— En vérité, madame, s'écria le cardinal, vous ne ménagez personne; je ne suffis pas à vos accusations, et vous rejetez sur le premier nom qui vous vient en tête des soupçons qui ne pèsent que sur vous! Vous devriez convenir, au moins, que M. de Cagliostro est innocent; car enfin le voilà privé de sa liberté.

— Vous me demandez la liberté de cet homme, qui vous a trompé, qui vous a perdu par ses conseils, et vous oubliez de demander la mienne, que je n'ai perdue que par vous et pour vous! Et vous savez que je suis innocente! et vous savez que si vous me perdez, c'est parce que cet homme, qui gaspille votre fortune, que vous nourrissez, dont vous défrayez la maison et le luxe insolent, a regardé comme un vol qui lui serait fait les arrangements que vous étiez sur le point de prendre avec les joailliers afin d'étouffer cette affaire.

— Et je conçois votre haine, madame! répliqua le comte de Cagliostro; c'est sur ces arrangements, par peur du scandale, que vous aviez compté, quand vous avez ourdi la trame d'escroquerie dans laquelle vous avez empêtré sa trop confiante Éminence. Oui, madame, c'est moi qui ai conseillé au prince de ne se point laisser extorquer aussi follement sa fortune, et qui l'ai engagé à braver publiquement le scandale pour affirmer la vérité, plutôt que de se faire lâchement le complice des triomphes du mensonge et du vol!

— Dites, dites, monsieur, s'écria impétueusement la comtesse de La Motte, que c'est la servilité du courtisan qui l'a emporté sur la loyauté de l'homme et sur

le courage du prêtre! M. le cardinal sait aussi bien que moi où a passé le collier et à quels besoins ou à quels caprices il a pourvu. Sans cela, monsieur, le cardinal, qui, en février, avait traité avec les joailliers pour 1,600,000 livres; le cardinal, qui avait obtenu plus tard une réduction de 200,000 livres; le cardinal, qui avait remis un à-compte de 36,000 livres; le cardinal, qui a déclaré au sieur Saint-James, créancier des joailliers, avoir vu dans les mains de la reine une somme de 70,000 livres, destinée au premier payement, dont il avait demandé le renvoi à la Saint-Remy; le cardinal, qui savait que, blessée de se voir compromise par la lettre qu'elle avait reçue des joailliers le 12 juillet, la reine avait répondu : « Que me veulent ces gens-là? je crois qu'ils ont perdu la tête; » M. le cardinal, qui savait par moi que l'écriture des *approuvés* et la signature *Marie-Antoinette de France* était fausse, et qui l'avait appris des joailliers, à qui je l'avais dit; M. le cardinal, qui savait les terreurs que les espions de M. de Breteuil avaient jetées dans l'âme de Boëhmer et Bassange; M. le cardinal, qui n'ignorait rien de ce qui courait contre lui dans le monde au sujet de cette affaire; M. le cardinal, qui prétend avoir été abusé, escroqué par moi, m'aurait-il forcée, moi, la trompeuse, moi, l'escroc, et mon mari, et toute ma maison, de venir prendre un logement dans son hôtel le 4 du mois d'août, et d'y passer trois jours?

—Mais, madame, répliqua le cardinal, ce fut par bonté d'âme, par humanité, par un reste d'égards pour une

femme que j'avais beaucoup aimée, et qui m'avait donné tant de preuves de dévouement!

— Mais, monsieur le cardinal, par bonté d'âme, en abritant chez vous l'auteur du crime qui vous ruinait et vous déshonorait tout à la fois, vous vous en proclamiez hautement le complice!

— Mais, madame, je n'étais pas encore désabusé!...

— Eh, mon Dieu! que vous aurait-il donc fallu, en supposant que vous eussiez été depuis trois ans la victime aveugle de ce que vous appelez mes perfidies? Monsieur le cardinal, vous avez beau sacrifier votre intelligence à votre cœur, nul ne croira qu'après tout ce qui s'était passé, surtout du 15 juillet au 4 août, votre erreur, si elle avait existé jusque-là, ait pu se prolonger une minute... Non, non, monsieur le cardinal; vous nous avez arrachés à ma maison, moi, mon mari et ma femme de chambre; vous nous avez tenus en charte privée durant trois jours, dans un coin de votre hôtel, malgré les protestations énergiques de M. de La Motte, que vous envoyiez chercher par vos heyduques armés, quand il trompait votre surveillance et celle de vos gens, qui oubliaient la clef à la porte de notre prison. Cherchant à faire de vos terreurs les terreurs de mon mari et les miennes, vous avez voulu nous persuader qu'il était nécessaire pour nous de quitter la France. Vous nous avez dit : « Passez le Rhin pour trois ou quatre mois; vous serez dans mes états, où je vous adresse à un procureur fiscal. Je vous donnerai ici des chevaux, de ceux qu'on nomme des enragés; ils vous conduiront droit à Meaux : j'y suis connu de l'homme

de la poste, vous passerez pour mes gens; votre mari sera le cuisinier; vous, comtesse, servante; et votre femme de chambre sera votre cousine. »

Vous nous avez ainsi fait violence; vous nous avez tenu un pareil langage parce que vous aviez besoin de faire croire que j'étais coupable, et qu'étant coupable, j'avais pris la fuite. De la sorte, monsieur le cardinal, après avoir dit au roi : « C'est la comtesse de La Motte qui m'a trompé, » vous auriez pu ajouter : « Et la preuve, sire, c'est qu'elle a quitté la France pour se soustraire à la justice. »

Et c'est, en vérité, ce que j'aurais fait, monsieur le cardinal, si j'avais joué dans cette affaire le rôle que vous dites. Au lieu de cela, monsieur le cardinal, que faisons-nous?

Le 6, je sors en voiture, je vais au Palais-Royal, je me montre partout, j'annonce publiquement mon voyage; j'arrête avec le sieur Régnier le compte des diamants qu'il m'avait vendus, et de tout ce qu'il m'avait fourni; mon mari, que vous nous disiez être, ainsi que moi, l'objet d'une surveillance d'espions que vous prétendiez entourer votre hôtel lui-même, mon mari prend ouvertement une permission à la police pour des chevaux de poste; nous partons sans que personne songe à nous chagriner! Je ne veux rien faire de ce que vous désirez; vous nous accusez d'ingratitude, mon mari et moi, *après tout ce que vous aviez fait pour nous deux !* Le comte de Cagliostro, un homme hardi qui joue gros jeu, vous donne le conseil de me dénoncer à la police; vous savez tout ce

qui se dit, vous ne pouvez pas, dans votre système actuel, ne pas me croire coupable... et vous ne me dénoncez pas à la police? et vous ne m'accusez pas publiquement? Et moi, moi, la perfide, moi, la faussaire, moi, l'escroc, au lieu de passer le Rhin, au lieu de me réfugier à l'étranger, j'ai une si grande confiance dans votre bonhomie, j'ai une si grande audace dans le crime, que je m'en vais tranquillement à Bar-sur-Aube avec mon mari et mes gens! Nous y restons le 7, le 8, le 9, le 10, jusqu'au 18 août, dans la plus parfaite tranquillité, faisant dans notre famille les visites du retour, allant de côté et d'autre chez tous nos amis, profitant d'un ballon qui doit s'élever à Clairvaux, pour aller présenter nos respects au vertueux duc de Penthièvre à Château-Villain. De là nous soupons à Clairvaux; nous rentrons fort tard à Bar-sur-Aube... et dans tout cela, nul trouble, nulle altération ni sur nos traits ni dans notre langage! pas le plus léger mouvement d'inquiétude et de remords!... et cependant, c'est moi qui ai imaginé et dirigé pendant trois ans cette fameuse intrigue; c'est moi qui en ai fait mouvoir tous les ressorts; c'est moi qui ai fait jouer la farce de la d'Oliva, passant pour la reine, dans les jardins de Versailles; c'est moi qui ai eu l'idée de faire acheter le collier pour me l'approprier; c'est moi qui ai fabriqué non-seulement l'*approuvé*, la signature, mais encore toutes les lettres écrites à la reine par Votre Éminence, ou à Votre Éminence par la reine; c'est moi qui ai pensé à demander une diminution de 200,000 livres sur 1,600,000, prix convenu d'abord pour l'achat du collier; c'est moi qui ai imaginé de

payer, dans le mois de juillet, 30,000 livres pour les intérêts du capital ; c'est moi qui ai fait proposer aux joailliers de fixer à la Saint-Remy le premier payement du collier ; c'est moi qui ai tout retenu du collier, le prix des diamants vendus, les diamants non vendus ou échangés !

Le 17, à Château-Villain, j'avais appris votre arrestation ; coupable avec vous, ou coupable seule, coupable enfin, je devais, je pouvais fuir, rien ne s'y opposait ; j'avais alors une bonne voiture, quatre chevaux frais, quatre autres que nous avions amenés à Château-Villain... et tous mes diamants ! Innocente, je suis restée ; et le lendemain 18, à neuf heures du matin, je suis arrêtée et conduite en poste à la Bastille... Tant de perfidies et tant de confiance ! on ne le croira pas, monseigneur, on ne le croira pas !

— Madame, le parlement prononcera entre vous et moi.

— Entre vous et moi ? non, monsieur le cardinal ; c'est entre vous et la reine !

— Madame, s'écria Cagliostro d'un ton prophétique, vous serez écrasée entre les deux !

IV.

Le 31 mai 1786, arrêt du parlement, qui, la grande chambre assemblée,

Déclare les mots *approuvé*, et la signature *Marie-Antoinette de France*, frauduleusement apposés en marge

de l'écrit intitulé : Propositions et conditions du prix et du payement du collier ;

Ordonne que les mots *approuvé* et *Marie-Antoinette de France* seront rayés et biffés, et que mention sera faite de l'arrêt sur cet écrit pour être et demeurer déposé au greffe criminel ;

Adjugeant le profit de la contumace déclarée bien et valablement instruite par l'arrêt du 10 avril 1786, contre Marc-Antoine-Nicolas de La Motte, accusé absent ; pour les cas résultant du procès, condamne ledit Marc-Antoine-Nicolas de La Motte à être battu et infligé nu de verges, et flétri d'un fer chaud en forme des trois lettres G. A. L. sur l'épaule droite, par l'exécuteur de la haute justice ; ce fait, mené et conduit ès galères du roi, pour y être détenu et servir ledit seigneur roi comme forçat à perpétuité ; déclare tous les biens dudit Marc-Antoine-Nicolas de La Motte acquis et confisqués au roi, ou à qui il appartiendra ; et l'arrêt de contumace sera transcrit dans un tableau, lequel sera attaché à un poteau pour ce planté en Grève ;

Bannit Louis-Marc-Antoine Retteaux de Villette à perpétuité du royaume ; lui enjoint de garder son ban, sous les peines portées par les déclarations du roi ;

Condamne Jeanne de Valois de Saint-Remy de Luz, femme de Marc-Antoine-Nicolas de La Motte, a être, ayant la corde au col, battue et fustigée nue de verges, et flétrie d'un fer chaud en forme de la lettre V. sur les deux épaules, par l'exécuteur de la haute justice, au-devant de la porte des prisons de la Conciergerie du Palais ; ce

fait, menée et conduite en la maison de force de l'hôpital général de la Salpêtrière, pour y être détenue et renfermée à perpétuité.

Déclare pareillement tous les biens de ladite de La Motte et dudit Retteaux de Villette acquis et confisqués au roi ou à qui il appartiendra; sur chacun desquels, comme sur ceux dudit sieur de la Motte, préalablement pris la somme de 200 francs d'amende envers ledit seigneur roi, au cas que la confiscation n'ait pas lieu à son profit;

Sur les plaintes et accusations intentées à la requête du procureur général près le parlement, contre Marie-Nicole Leguay, dite d'Oliva ou d'Estigny, met les parties hors de cour et de procès;

Décharge Alexandre de Cagliostro, et Louis-René-Édouard de Rohan, des plaintes et accusations contre eux intentées à la requête du procureur général;

Ordonne que les mémoires imprimés pour Jeanne de Saint-Remy de Valois de La Motte seront et demeureront supprimés, comme contenant des faits faux, injurieux et calomnieux, tant audit cardinal de Rohan qu'audit de Cagliostro;

Permet audit cardinal de Rohan et audit de Cagliostro de faire imprimer et afficher notre présent arrêt partout où bon leur semblera.

Le procès du collier terminé pour le parlement, ne le fut point pour l'opinion publique, ce juge en dernier res-

sort, qui, bien souvent, n'est que la voix des passions déchaînées... mais qui souvent aussi est la voix de la vraie justice.

Des bravos avaient accueilli, dans la cour, dans les longues salles et sur le grand escalier du palais de justice, l'acquittement de M. de Rohan, de Cagliostro et même de la fille d'Oliva. « C'est heureux pour le cardinal!... disait la foule; mais que deviendra donc cette pauvre comtesse de La Motte? »

Dans les salons aussi bien que dans les rues, on rappelait et on commentait les principaux passages de sa défense, l'embarras et le trouble qu'elle avait souvent causés au cardinal, les contradictions dans lesquelles étaient tombés ses accusateurs. On parlait, en termes clairs et précis, d'intrigues de gens de cour et de petit collet, de subornation de témoins, de dépositions tronquées, de greffiers achetés; on nommait les conseillers-clercs qui, par esprit de robe, avaient opiné du bonnet, et ceux qui, gagnés par la cour, n'ayant pu faire succomber le cardinal, s'étaient rejetés sur la condamnation de la comtesse, afin de mettre hors de cause le nom même de la reine.

Le bruit courut que l'arrêt ne serait pas, ne pouvait pas être exécuté; on disait qu'ayant nié le collier dans un premier moment, la reine n'avait pu l'avouer ensuite sans se perdre; mais qu'après avoir, par une faiblesse comprise de bien des gens, laissé marcher le cours de la justice, elle interviendrait dans ce qui, pour tout procès, relève de la seule prérogative royale. On avait parlé d'abord d'une commutation de la peine infamante en une

détention par lettre de cachet; mais on savait qu'à ces mots de lettre de cachet, la comtesse de La Motte s'était livrée à un tel excès de rage, que, s'étant heurté la tête à la briser contre les barreaux de la Conciergerie, elle avait gardé le lit pendant six jours. On pensa donc que la reine renoncerait aux lettres de cachet.

D'autres disaient que, sans donner prise à la malveillance et justifier tous les bruits, la reine ne pouvait même intervenir auprès des ministres et du roi pour l'exercice du droit de grâce; mais que par les moyens des subalternes, on arriverait au même résultat. « Vous le verrez, disaient les mieux informés,—et ils étaient nombreux, car la Conciergerie ne désemplissait pas de visiteurs,—un de ces matins, nous apprendrons que madame de la Motte s'est évadée de la Conciergerie. »

On apprit en effet qu'un ecclésiastique de la Sainte-Chapelle, l'abbé de Criume, homme d'esprit et de savoir, fort lié avec la famille Hubert, concierge des prisons du Palais, avait si bien fait tourner la conversation sur le danger que la grille de fer placée devant le logement du concierge faisait courir si le feu prenait à la maison, qu'il s'était emparé de la clef, et avait ouvert cette grille, qu'on oublia de fermer cette nuit et plusieurs nuits encore, aussi bien que les fenêtres des deux pièces par lesquelles la chambre de la comtesse communiquait avec ce logement.

Mais on apprit aussi que madame de la Motte avait fait semblant de ne pas comprendre ce qu'on attendait d'elle. On allait jusqu'à affirmer qu'avant de rentrer dans sa cham-

bre elle avait assez malicieusement refermé elle-même les fenêtres ouvertes, et qu'enfin elle avait repoussé des offres plus nettement formulées. Quelques-uns blâmaient comme une maladresse cette probité exagérée de prisonnier; d'autres, c'était le plus petit nombre, trouvaient dans ce dédain de la liberté conquise une preuve de plus de l'innocence de la comtesse... Mais, aux yeux de tous, c'était pour la reine une obligation d'obtenir la remise pleine et entière de la peine; et de nombreux paris furent ouverts.

Vingt et un jours après l'arrêt du parlement, le 21 juin de grand matin, le pilori était dressé sur la place du palais de justice, chargée de gardes, d'exempts de police et d'une foule immense qui, du pavé au faîte des maisons, apparaissait aux fenêtres et sur les toits, comme superposée dans les loges et sur les gradins d'un amphithéâtre. Une grande agitation se fit tout à coup, et comme frappées par une commotion électrique, toutes les têtes se tournèrent vers la grille en fer du Palais. Les cheveux épars, les épaules presques nues, les yeux hagards, la bouche livide, le front pâle, les mains et les jambes garrottées, tombée dans cette prostration et cette roideur convulsive qui suivent les efforts impuissants d'une lutte dans laquelle la force physique a été vaincue, mais contre laquelle se soulèvent encore toutes les puissances intérieures de l'âme et de la pensée, une femme, jeune, et belle encore de son désespoir, était portée et traînée à la fois par les aides du maître des œuvres, entre deux haies de soldats et de gens de justice et de police. C'était la

comtesse de La Motte enlevée à sa chambre par surprise, elle avait été arrachée de la Conciergerie pour subir son arrêt sur la place publique.

Les détails de cet enlèvement circulaient avant son arrivée dans la foule, et l'état déplorable dans lequel on vit la comtesse ne fit qu'accroître la commisération. Par une de ces fatalités étranges qui tant de fois avaient accolé le nom de la reine à de vilaines intrigues, ce nom sur la place publique se trouvait encore mêlé aux ruses dont le geôlier s'était servi pour entraîner la comtesse hors de sa chambre, entre deux guichets qui s'étaient refermés sur elle comme sur une bête féroce, et où elle avait été liée avec des cordes. Il avait été dit que se trouvant alors face à face avec le greffier Breton, elle s'était écriée qu'elle ne fléchirait pas les genoux pour entendre lire un jugement rendu par une cabale d'hommes vendus... Qu'alors elle avait été saisie avec violence, qu'on avait voulu la forcer à se mettre à genoux par terre, et que n'ayant pu y parvenir, on l'avait tenue suspendue en l'air et les genoux ployés.

Toujours prête à protester contre la force, la multitude lui sut gré en quelque sorte de sa résistance jusqu'au dernier moment. Et ce ne fut pas sans une de ces émotions qui, chez les hommes rassemblés, se tournent facilement en colère et en imprécations sur les plus hautes têtes, qu'on entendit bientôt cette jeune femme, revenue au sentiment momentané de son horrible position, prendre Dieu à témoin de son innocence, implorer le peuple, le conjurer d'arracher à la honte d'un pareil supplice une femme qui était de la race royale des Valois. Mais cris

impuissants! supplications inutiles! commisération vaine!... le supplice s'accomplit. Les verges tombèrent sur les épaules nues et insensibles de la comtesse de La Motte, dont le désespoir semblait avoir fait un cadavre, et un fer rouge les flétrit pour toujours. Puis un fiacre emporta mourante à l'hopital de force de la Salpêtrière, comme voleuse, une femme qui avait vu à ses pieds un cardinal, un prince, et que l'on s'obstinait à regarde comme la confidente et la favorite, ingratement abandonné, de la reine de France.

La cour n'obtint pas la réaction qu'elle attendait de l'exécution du jugement. Loin d'y voir la preuve de la parfaite innocence de la reine, le public n'y trouva qu'une cruauté, adoptée seulement pour égarer l'opinion, et qui manqua son effet. On n'en persista pas moins à dire que la cour n'oserait pas aller jusqu'au bout; qu'elle avait bien laissé exécuter la première moitié de l'arrêt, parce que c'était un coup de tête qui n'avait eu pour durée que le temps même de l'exécution; mais que la reine ne laisserait jamais exécuter complétement la seconde, parce que sa durée était de toutes les heures, de tous les jours, de toute la vie, et que c'était là un trop vaste champ pour que le remords ne finît point par y mettre le pied. Six mois après, en effet, on apprit que la comtesse de La Motte, en plein jour, en plein mouvement des guichetiers, des gardes, des religieuses, des détenues, avait pu traverser les dortoirs, les escaliers, les cours, les réfectoires, la maison entière de la Salpêtrière, suivie d'une compagne de captivité dont elle avait fait sa femme de chambre, et par-

courir une grande partie des boulevards et des rues de Paris, puis s'acheminer à pied à travers la France, séjourner à Bar-sur-Aube, visiter sa famille, gagner la frontière allemande, y être durant deux mois l'objet de l'attention particulière d'un corps entier d'officiers français, passer en Hollande, et arriver enfin en Angleterre; — et tout cela, sans être aperçue, inquiétée, arrêtée, sans que sa disparition eût mis en quête tous les limiers de la police, et sans que la diplomatie s'occupât d'obtenir l'extradition, si facile alors, d'une femme convaincue d'avoir fait peser des accusations de tout genre sur la majesté de la reine et sur la probité et la générosité de la femme!

C'est peu de temps avant cette évasion, que le comte de Cagliostro avait reçu ordre exprès de sortir de France, et défense de jamais y rentrer. Le rapprochement suivant fut donc, à cette époque, comme le dernier mot de l'opinion sur ce procès, qui, depuis près de deux ans, avait agité la France et l'Europe :

« C'est singulier! M. de Rohan et M. de Cagliostro ont été acquittés, et voilà que le roi bannit de France M. de Cagliostro : la lettre de cachet est venue réformer l'arrêt du parlement. Si M. de Cagliostro est innocent, pourquoi le chasser? Si on le chasse, M. de Rohan, dont il était le compère, n'est donc pas aussi innocent qu'on le dit? Seulement on a frappé le cardinal sur le dos de l'escamoteur.

« D'un autre côté, c'est madame de La Motte qui a été condamnée comme coupable; elle a été exécutée sur les épaules; et voilà que, pour le surplus de la peine, on la

laisse se donner à elle-même des lettres de rémission : le silence de la police et de la diplomatie réforme à son tour l'arrêt du parlement. Madame de la Motte n'est donc pas aussi coupable qu'on le dit? Alors, qui donc a été frappé sur les épaules de la comtesse? »

Et on s'en allait répétant partout ce mot du Figaro de Beaumarchais, dans toute sa nouveauté à cette époque : « Qui donc trompe-t-on ici? »

LE CURÉ MINGRAT

I.

— Mon Dieu! où courez-vous donc si vite, ma bonne madame Saint-Michel? vous voilà toute agitée et toute tremblante, comme si vous aviez fait une fâcheuse rencontre.

— Ah! ma chère madame Chervet, ne m'en parlez pas. Je sors de l'église; je n'ai pas osé y terminer mes dévotions, et je ne suis pas remise de ma peur.

— Est-ce que l'âme de ce pauvre Rafin serait revenue pour se plaindre de ce que notre curé n'a pas célébré aujourd'hui le service de *Requiem* annoncé au prône de dimanche dernier?

— Doux Jésus! madame Chervet, je ne crois pas aux revenants, et les âmes des pauvres morts ont bien assez du ciel et du purgatoire pour se promener et pour se plaindre; en revanche, il est des vivants en face de qui je n'aime point à me trouver quand la nuit arrive.

— Mais quand ces vivants sont dans l'église, on ne peut guère leur supposer de mauvaises intentions.

— Eh! ma chère, l'église, pour bien des gens, est

une occasion de péché ; et j'en connais qui n'ont l'air de prier le bon Dieu que pour déguiser leur entretien avec quelque diable.

— Oh! venez nous conter cela, ma chère madame Saint-Michel ; vous souperez avec nous, en famille, et si vous avez encore peur pour vous retirer, Chervet vous accompagnera.

— Non, non, chère petite! sœur Marthe m'attendrait ; et puis, je me suis peut-être trompée... D'ailleurs, vous avez beaucoup de monde chez vous...

— Presque pas... Chervet, qui vous vénère comme une sainte femme que vous êtes ; le jeune Vial, un bon petit garçon bien rieur ; et M. Bossan, l'adjoint de la commune, un brave et digne homme !

— Oh ! le petit Vial, un espiègle incarné qui coud les unes aux autres les robes des dévotes pendant le sermon : qui met de l'encre dans le bénitier, et à la messe de minuit, s'amuse à souffler nos petites bougies !... Bien obligée, madame Chervet ; je serais demain la fable de Saint-Quentin [1] avec ma frayeur et mon histoire. Quant à M. Bossan, c'est un impie, un libéral, un enragé, un souscripteur aux œuvres de M. de Voltaire et des philosophes, un abonné du *Constitutionnel,* ma chère madame Chervet ! Dieu me garde de lui parler de ce que je viens de voir; il en ferait une lettre pour son diabolique journal; hélas ! notre sainte religion est bien assez insultée, on

[1] Petite ville du département de l'Isère, dans l'arrondissement de Saint-Marcellin.

fait assez de gorges chaudes sur les prêtres, sans que je fournisse la matière d'un nouveau scandale.

— Si ce n'est que cela qui vous tient, ma respectable dame, vous pouvez entrer ; M. Bossan n'aurait pas besoin de vous s'il était homme à faire ce que vous dites. Depuis trois mois qu'il occupe notre petite cure, M. l'abbé Mingrat ne nous a pas ménagé le scandale... et il m'a semblé entendre dire au jeune Vial que, pas plus tard qu'aujourd'hui, il avait surpris le curé en fringant délire de déclarations et de génuflexions amoureuses...

— Quelle horreur ! et que me dites-vous là, madame Chervet?... Et auprès de qui ce gros satyre s'exprimait-il ainsi ?

— Je peux vous le dire en confidence, quoiqu'il s'agisse de ma cousine! Mais, voyez-vous, toutes les jeunes femmes, qui n'ont pas notre expérience à nous autres, et qui, par coquetterie, ont l'air d'ignorer qu'elles sont jolies ; toutes ces saintes-n'y-touche, qui font les mijaurées et les sucrées quand les jeunes gens le leur disent... ne sont pas fâchées de se voir adorées, comme des vierges dans une châsse, par des hommes qui les abordent saintement en leur disant : Je vous salue, Marie, pleine de grâce...

— Quelle profanation, madame Chervet!... et vous croyez que Marie Gérin...

— Tiens ! tiens ! comme vous avez deviné le nom, madame Saint-Michel !..

— Comment! vous ne l'aviez pas nommée?... mettons que je n'ai rien dit.

— Non, non ; mais c'est égal... c'est de ma pauvre cousine Marie Gérin qu'il s'agit. Que voulez-vous? elle est si jolie!... elle a un mari qui n'est plus guère jeune, et qui a tant fatigué à l'armée du temps de l'Empereur! Et puis, elle est si bigote et si simple, qu'elle s'imagine qu'il y a des anges créés tout exprès pour donner saintement aux élues les joies et les délices que le monde ne donnerait pas toujours sans péché.

— Oh! mais alors, ma chère, ce que je viens de voir s'explique parfaitement.

— Entrez donc, entrez donc! vous ferez une bonne œuvre si vous nous aidez à éclaircir le mystère. Il serait peut-être temps encore de sauver à Marie quelque grosse sottise. Dans tous les cas, ce pauvre Charnalet serait bien averti... et s'il lui arrivait malheur, nous n'aurions rien à nous reprocher.

Il y avait matière à médisance, aliment à curiosité tout au moins, et à lamentations sur la dépravation des mœurs et du siècle, au sujet d'une jeune et jolie femme ; l'instinct de la dévote et de la vieille fille triompha donc de la pruderie et des scrupules de la chrétienne. Madame Saint-Michel se laissa conduire par la femme Chervet au milieu des *jacobins*, des *impies* souscripteurs du Voltaire-Touquet, abonnés du *Constitutionnel*, lequel tous les jours, en ce temps, soupait d'un noble et déjeunait d'un jésuite.

Le père Chervet et M. Bossan étaient au plus fort du paroxysme d'un rire fou. Le petit Vial, comme on l'appelait, quoique grand et joufflu garçon, se livrait à une

pantomime si comique de roulements de prunelles, de hauts-le-corps, d'élancements de cœur, de contorsions de cou et de bruyants soupirs, que la bonne madame Saint-Michel ne put garder le maintien composé et narquois qu'elle s'était arrangé pour la circonstance. Elle fut prise d'un rire d'aussi bon aloi que celui dans lequel s'épanouissaient l'adjoint et son hôte.

— Eh! eh! mon brave garçon, s'écria M. Bossan s'apercevant de la déconvenue de Vial, qui avait tout à coup cessé son jeu pour ne point scandaliser sœur Saint-Michel; tu peux continuer; tu vois bien que madame s'amuse de tes grimaces; et elle s'en amuserait bien davantage, si elle savait de quel personnage elles sont la contrefaçon.

— Allons, dit la femme Chervet, je gage que vous ne m'avez pas attendue pour raconter la scène amoureuse de M. le curé dans la cuisine de Marie.

— Comment, ma chère?... comment, messieurs?... M. le curé? M. Mingrat est l'objet de vos insultes?... un si digne prêtre, qui ne cesse de tonner contre la danse et le cabaret... Je comprends que les jeunes gens, les ivrognes et les batteurs de buissons pour courir après les filles, se liguent contre lui... mais vous, monsieur Chervet, un père de famille!... vous, monsieur Bossan, qui êtes préposé à la garde des bonnes mœurs!... on voit bien que la lecture des philosophes vous a gâtés... Ah! si vous aviez vu, comme moi, les jours affreux de notre révolution, où les ministres et les vierges du Seigneur...

— Ta, ta, ta, ma chère sœur, il ne s'agit pas de vier-

ges, ni de ministres du Seigneur, ni de la révolution, qui a fait quelques vilaines choses, si vous voulez, mais qui en a fait d'assez grandes pour mériter son pardon... Il est tout simplement question de votre curé Mingrat et de sa galante homélie au bourg du Gît, dans la cuisine de Marie Gérin, la femme de ce brave Charnalet, qui pourra bien lui faire chanter une antienne de sa façon, s'il l'y rattrape.

— Voilà le monde aujourd'hui, mon doux Jésus! Autrefois, la visite du curé était un honneur pour les paroissiens, chacun la recherchait; aujourd'hui, on apprend aux enfants même à y trouver un motif de scandale, et aux maris, à s'en garder comme de l'entrée d'un loup dans la bergerie...

— Pardieu! ma sœur, ne voudriez-vous pas que les maris, le chapeau à la main, et tirant le pied en arrière pour faire la révérence, se missent à chanter avec M. de Béranger :

> Quel bonheur, quel honneur,
> Ah! monsieur le sénateur,
> Je suis votre humble serviteur!...

Les maris lancent le pied en avant pour mettre *les sénateurs* à la porte... et ils font bien!

— M. Mingrat est incapable...

— De faire le bien dans sa paroisse; mais, patience! je sais de ses nouvelles, je le veille de près, et il ne faut pas que M. l'évêque de Grenoble s'imagine que la commune de Saint-Quentin sera moins récalcitrante que celle de Sainte-Aupe, et qu'ici plus que là nous souffrirons les

scandales de ce prêtre libertin, qui joint le fanatisme ignorant de sa mère l'apprentie sage-femme, morte d'un diplôme rentré, aux grossiers appétits de son père le charron, que l'ivrognerie a tué !

— Fanatisme ignorant ! grossiers appétits !... voilà comme on parle aujourd'hui des ministres des autels.

— Ma sœur, le prêtre qui interrompt le saint sacrifice pour crier à un pauvre malade, perclus de tous ses membres, et qui se tient respectueusement courbé : « A genoux ! ou je ne donne pas la communion ! » est un fanatique orgueilleux qui met les grimaces de la pratique à la place de la véritable piété. Le prêtre qui anathématise les danses, les jeux et les plus innocents plaisirs de notre jeunesse, est un puritain égoïste qui voit dans le cœur des autres les mauvaises passions qui sont dans le sien. Le prêtre qui, le jour de notre fête patronale, monte au haut du clocher pour épier les danses auxquelles nos enfants se livrent sous nos yeux, sur la place publique, est un fanatique sans dignité, propre tout au plus à faire partie d'un corps de mouchards et d'inquisiteurs ; et celui qui, pour venger son omnipotence méconnue, s'écrie le dimanche suivant : « Vous avez foulé aux pieds les cendres de vos ancêtres qui sont là-bas au diable ! » est un fanatique furieux qui outrage à la fois les vivants et les morts. Le prêtre qui, au séminaire, s'était fait l'agent secret de toutes les délations, pour frapper tous ceux qui l'emportaient sur lui par le savoir et les qualités du cœur, ce qui n'était pas difficile, ne peut pas être non-seulement un bon prêtre, mais même un honnête homme ! Le prêtre

qui n'a marqué son séjour dans une paroisse que par la désunion des époux et le déshonneur des jeunes filles, qu'il réduisait par la brutalité de sa force herculéenne, quand il n'avait pu parvenir à les séduire par la perversité de son langage ; le prêtre dont les déportements ont été tels, que ses paroissiens, s'adressant enfin à l'autorité pour le faire chasser de son presbytère, ont pu dire : « La terre est muette ; les fosses du cimetière de Sainte-Aupe ne se rouvriront pas pour dénoncer ses crimes et rendre à la vie les fruits infortunés de ses amours coupables ; » celui-là, ma sœur, n'est pas un bon prêtre et ne mérite ni égards ni respect ; il n'est pour moi qu'un mauvais prêtre que le clergé a mis en surveillance, avant de lui appliquer ce conseil du digne curé de Mirebel : « Mettez une montagne entre vous et les hommes. » Et ce mauvais prêtre, ma sœur, c'est le curé Mingrat !

— La calomnie, monsieur l'adjoint, est un hommage que les mauvaises passions rendent aux hommes qui annoncent une grande austérité de principes. Depuis trois mois qu'il est parmi nous, vous ne pouvez disconvenir...

— Que M. Mingrat s'est drapé de son mieux dans un manteau de rigorisme, pour nous faire croire que l'habit faisait le moine... Mais le manteau de sa vertu d'emprunt est déjà trop étroit pour lui ; il y étouffe, et voilà que ses vices le font craquer et veulent mettre le nez à l'air.

— Mon Dieu, ma chère madame de Saint-Michel, il n'y a pas tant à tourner autour des gens pour savoir ce qu'ils sont et ce qu'ils pensent, s'écria la femme Chervet.

Moi qui vous parle, je me suis bien promis de ne plus me confesser... moi, presque grand'mère! et de ne plus envoyer ma fille, une enfant de douze ans, au curé Mingrat .. Que diable! je m'y connais, et je ne fais pas trop la mignarde. De plus, j'ignore encore ce que le petit Vial a vu et ce qu'il racontait, mais ce que je sais, c'est que Marie Gérin, qui a été toujours une brave femme, aussi bonne que belle au demeurant, pour qui la piété est un besoin autant qu'un sentiment depuis la mort de sa mère, fera bien de ne plus s'en aller, la veille des fêtes et des dimanches, rôder dans l'église pour concourir aux soins qu'exigent l'entretien et l'arrangement des ornements et de l'autel. Je lui conseille de ne plus faire entendre, au-dessus des autres femmes, sa voix claire et pure... parce que j'ai vu les regards du curé se poser sur elle avec une tenacité fort peu décente, et, pour parler net, lui darder tous les feux dont la concupiscence allumait sa face écarlate, et gonflait ses narines et ses lèvres épaisses...

— Eh bien! là, le grand mot est lâché, ma respectable madame de Saint-Michel, dit le père Chervet, qui ne voulait pas perdre la suite du récit mimique interrompu par la visite de la bonne religieuse; et il n'y a presque plus de mal à se donner pour faire passer le reste. Voyons, petit Vial, recommence-nous ça; ma femme en sera bien aise, et madame de Saint-Michel est une trop digne femme pour en être scandalisée...

— Seulement, mon garçon, ajouta l'adjoint, tu peux te dispenser de ton grand jeu de pantomime; c'était bon pour nous autres, vieux indignes qui savons le fin des

choses... mais notre sainte sœur n'y comprendrait rien du tout.

— C'eût été pourtant fort réjouissant, dit madame Chervet, de voir ce gros bœuf tournant comme un tourtereau auprès de cette fine mouche de Marie Gérin...

— Qui n'y comprenait rien... madame Chervet, reprit Vial, c'est une justice à lui rendre...

— Oh! oh! qui n'y comprenait rien?... Nous verrons, nous verrons; va toujours, petit Vial.

— Donc, aujourd'hui même, 8 mai 1822, Pierre Chanal, Baptiste Linet et moi, nous étions attablés au hameau du Gît, chez le père Bourdis, devant une bouteille de vin blanc et quelques gâteaux. Vers quatre heures de l'après-midi, au moment où la conversation roulait, avec les filles de Bourdis et quelques voisins, sur les visites fréquentes de notre curé au hameau du Gît, et dont la maison de madame Charnalet était toujours l'objet privilégié, le curé Mingrat est entré dans la salle. Au brusque silence qui s'est fait à son arrivée, aux signes d'intelligence que nous nous adressions les uns les autres, et à l'embarras qui a régné sur les visages et ensuite dans la conversation, le curé a compris qu'il devait être question de lui. Et voilà notre cafard qui, tout en vidant une bouteille de vin blanc à lui seul, se met à nous raconter qu'ayant appris que madame Charnalet se rendait le lendemain à Veurey pour assister à une première communion, il venait la charger d'une lettre pour le curé de cette paroisse. Le fils de Bourdis, qui est malin comme un vieux singe, nous a fait signe qu'il allait jouer au curé

un tour de sa façon...—Ah! pardieu, monsieur le curé, cela se trouve bien, a-t-il dit, j'ai aussi à porter à madame Charnalet une lettre pour Veurey... et si vous le voulez, nous allons y aller ensemble. » Le curé a accepté, mais visiblement parce qu'il n'osait pas refuser et l'envoyer où il aurait voulu.

Au bout d'une demi-heure, Bourdis revient, moitié rieur, moitié colère : ils avaient trouvé Marie seule, et accepté quelques rafraîchissements; mais le curé s'était décidé à ne pas parler de l'objet de sa visite tant que Bourdis serait là. Celui-ci l'avait bien compris, il s'était même fait un malin plaisir de donner à comprendre qu'il mettrait à rester une obstination égale... Mais, impétueux comme il l'est, il a eu bientôt assez du supplice qu'il s'était imposé, et il s'est consolé de sa défaite en nous disant que s'il n'y avait pas quelque intrigue là-dessous, et si la remise de la lettre avait été le véritable objet de sa visite, le curé, par son silence, ne lui aurait point fait comprendre qu'il était de trop...

— Pardieu! a dit le bon vieux père Cottin, qui venait d'entrer, je suis de la conspiration ; et ne fût-ce que pour contrarier le curé, je vais de ce pas rendre visite à Marie, sous prétexte de serrer la main à mon vieux camarade Charnalet.

Pierre Cottin a été à son tour très-bien venu de la part de Marie; le curé a continué son jeu taciturne, bu et mangé encore avec le remplaçant de Bourdis... mais, comme Bourdis, Cottin a dû céder devant l'intrépide opiniâtreté de Mingrat.

« Nous en aurons le cœur net! » me suis-je écrié alors, et j'ai couru vers la maison de Charnalet. Entrer eût été renouveler la lutte dans laquelle Bourdis et Cottin avaient été vaincus; rester à la porte, c'était laisser libre le tête-à-tête tant désiré... seulement il fallait s'arranger pour voir et entendre sans être vu. Je me suis glissé comme un chat sous la fenêtre de la cuisine, où, préparant le souper de Charnalet, Marie se trouvait avec M. le curé.

L'œil et l'oreille au guet, je me suis longtemps amusé de l'embarras du caffard, qui voulait bien lâcher à Marie sa petite déclaration, mais qui ne savait que regarder en dessous, pousser des soupirs à faire tourner des moulins à vent, s'agiter sur sa chaise, croiser et décroiser ses pouces et ses jambes, et promener sa langue sur ses lèvres comme un chat qui voit et qui sent de la chair fraîche. Marie ne le comprenait pas et n'avait seulement pas l'air de s'apercevoir de toutes ses grimaces; mais le curé sentait ses ardeurs s'accroître dans le dépit de cette inattention même. Prenant un livre de prières, qui était là sous sa main, le cafard se fait d'une lecture pieuse un moyen de séduction, et le voilà qui se lance dans une déclamation boursouflée sur le sacré cœur de Jésus et le sacré cœur de Marie, escortant chaque phrase d'un commentaire, dont les mots amour et volupté faisaient tous les frais, et de gestes passionnés qui permettaient au prêtre de s'approcher de madame Charnalet, de mirer ses yeux dans les yeux de la jeune femme, de frôler comme par mégarde sa gorge rebondie enfermée sous une simple

toile de chemise, et de lui prendre les mains pour les porter sur son cœur et à ses lèvres, comme si elles eussent été l'objet même de l'adoration et du culte dont il enseignait le dogme et les pratiques. Mais le curé avait beau gesticuler, s'exclamer et s'essouffler en soupirs impurs, Marie le laissait faire le plus innocemment du monde; elle ne voyait en lui que le prêtre dont la ferveur apostolique la distinguait entre toutes les autres femmes pour lui faire une piété plus tendre et plus éclairée.

Lorsque cette comédie a été finie, il m'a semblé entendre le curé dire à Marie que puisqu'elle devait venir se confesser ce soir à Saint-Quentin, il lui remettrait à l'église la lettre pour son confrère de Veurey.

— Eh! eh! dit le père Chervet, ceci me fait assez l'effet de ressembler à un rendez-vous, pour continuer l'éducation de la cousine. Qu'en dis-tu, madame Chervet?

— J'en dis que toute niaise qu'on la veuille dire, Marie ne se rendra pas à l'église... ou que si elle y va... eh bien, ma foi! elle a compris la leçon du curé mieux que le petit Vial ne le pense, et qu'elle n'est pas fâchée d'en voir la fin...

— Allons donc, madame Chervet! une jeune et jolie femme de vingt-six ans, plus que jolie, belle, en vérité, dont la piété, la douceur et la vertu font le charme de sa maison et s'attirent l'estime de tout le pays... Marie Gérin avoir compris un langage et des gestes tout empreints de luxure?... et si elle l'a compris, vouloir y succomber?... faillir à toute sa vie honorée et pieuse, et pour qui?... pour M. Mingrat, pour un homme au visage large et violacé

comme celui d'un homme toujours ivre; aux lèvres épaisses comme le rebord d'un vase; au front étroit et déprimé comme celui des bêtes brutes; aux yeux petits, noirs, sombres et faux, perdus sous des sourcils épais; au cou enfoncé dans des épaules de portefaix; à la taille élevée, massive, colossale? pour un homme enfin qu'on prendrait plutôt pour un automate informe, dégrossi et équarri en quatre coups de hache, que pour une créature humaine faite à notre ressemblance!!... Allons donc!

— Bah! bah! monsieur l'adjoint, avec votre allons donc, vous n'entendez rien aux caprices des femmes, et telle qui fait fi d'un gentil garçon, bien rose, bien découplé et sentant le frais,—et je parle des plus frêles, des plus mignonnes, de celles qui semblent toujours sur le point de rendre l'âme,—raffole de ces grosses épaules, de ces gros ventres, de ces grosses têtes, de ces grosses lèvres et de ces gros automates. Que voulez-vous? c'est leur goût; ça aime la chair et les contrastes!

— Il n'y a que vous qui ne dites rien, madame Saint-Michel, reprit l'adjoint, s'adressant à la religieuse, qui paraissait fort occupée à faire des rapprochements dans sa pensée.

— Eh! bon Jésus! que voulez-vous que je dise?... je me perds dans toutes ces abominations...

— Dites plutôt que vous n'êtes pas encore remise de la peur qui vient de vous être faite à l'église, répliqua madame Chervet.

— Et par qui, madame Saint-Michel? demanda l'adjoint. Quelque mendiant, quelque homme de mauvaise

mine, quelque vagabond qui vous aura accostée? ceci va être de ma compétence. Contez-nous cela, chère dame.

— Mon Dieu, monsieur l'adjoint, je serais bien en peine de vous dire la cause de ma frayeur, car je n'ai été accostée ni menacée par personne. Seulement, au moment où j'allais quitter l'église, j'ai aperçu tout à fait au fond, à la porte du clocher, voisine de la sacristie, un grand fantôme noir ne présentant ni bras ni jambes, et surmonté de quelque chose de noir qui avait la forme d'un triangle. Le fantôme approche, ou plutôt s'élance, mais s'arrête tout à coup, recule, et disparaît par la porte du clocher...

— Et vous étiez seule dans l'église?

— Non; ce n'est pas vers moi que s'est élancé le fantôme; car c'est ma présence, non aperçue d'abord, qui l'a fait retourner sur ses pas... mais je n'ai pas été curieuse d'en voir davantage. Un tremblement invincible m'a pris dans tout mon corps; j'ai quitté mon banc, et en passant devant Marie Charnalet, qui faisait sa prière aux pieds de la statue de la Vierge, je l'ai invitée à fuir au plus vite un lieu où il pouvait n'y avoir aucune sûreté.

— Comment! comment! Marie Charnalet était à l'église?

— Certainement, ma chère madame Chervet, je ne suis pas faite pour en imposer; je l'ai vue, je lui ai parlé, et elle m'a même demandé si M. le curé n'était pas encore venu me confesser.

— Ah! Marie Charnalet vous a demandé cela? reprit en souriant le petit Vial, qui sauta sur son chapeau. Bon-

soir, bonsoir !... j'ai vu et entendu la déclaration d'amour, je veux voir où et comment se passera la confession ; j'en ferai part aux amis et connaissances.

— Comment, monsieur le maire ! vous entendez de sang-froid de pareils projets !... mais c'est un sacrilége que va commettre là cet écervelé.

— Non, madame ; il se met sur les traces d'une infâme séduction, voilà tout Ce fantôme que vous avez vu n'était autre que Mingrat, qui avait fait de son manteau une gaîne pour ses bras et pour ses jambes. Vous le gêniez, et il s'est amusé à vous effrayer pour avoir la place libre. Dieu seul sait ce qui se passe à cette heure où la nuit est déjà sombre, dans une église d'où la frayeur a chassé ceux qui priaient, et dont les portes se seront refermées peut-être pour mettre une jeune et belle femme sans défense aux mains d'un prêtre sans mœurs, en qui les forces de l'homme s'allient aux passions de la brute

II.

Cependant, neuf heures et demie du soir arrivèrent, l'adjoint de Saint-Quentin avait offert son bras à la bonne madame Saint-Michel, qui avouait ingénument avoir en ce moment plus de confiance dans le souscripteur du Voltaire-Touquet que dans le bloc difforme, surmonté d'un tricorne, qui lui était apparu dans l'église. Le petit Vial était revenu annoncer qu'il n'avait trouvé à l'église ni Marie ni le curé, et que sans doute la jeune femme,

prise à son tour de frayeur, sera retournée au hameau du Gît...

— A moins, ajouta-t-il, qu'elle ne soit au presbytère; mais à cette heure-ci, c'est impossible... Charnalet ferait un beau tapage!

A peine ces mots étaient proférés, que Charnalet frappe rudement à la porte, demandant, même avant d'entrer, si sa cousine Chervet n'avait pas vu sa femme.

— Bon! s'écria le petit Vial en riant, nous aurons du scandale, et du plus panaché, madame Chervet!

— Voyons, voyons, dit le mari, ouvrez à ce pauvre Charnalet, que nous sachions bien de quoi nous rirons.

Charnalet, tout effaré, raconta comme quoi, revenant de sa journée, il était arrivé chez lui à l'entrée de la nuit, et avait trouvé son souper tout prêt. Après avoir cherché et attendu sa femme, inquiet de ne pas la voir venir, il l'avait demandée à ses voisins, qui lui avaient appris qu'elle était descendue à Saint-Quentin

— Je viens de frapper à la porte de tous nos amis, ajouta Charnalet; je l'ai cherchée partout.. nulle part on ne l'a vue, on n'a pu m'en donner des nouvelles... et je vois bien que vous ne m'en donnerez pas davantage.

— Marie vient très-peu chez nous, cousin, répondit d'un ton aigre-doux la femme Chervet. Pour une sainte comme elle, notre maison est trop profane; mais elle a été vue assez tard à l'église... le petit Vial assure qu'elle en est sortie. Puisqu'elle n'est ni à l'église, ni chez vous, ni chez vos amis, cousin, il n'y a plus que le presbytère où vous puissiez l'aller chercher.

— Ma foi! je n'y avais pas songé, dit ingénument Charnalet. Que voulez-vous! ajouta-t-il, la dévotion lui tourne la tête. Allons chez M. le curé.

Suivi de son cousin et de sa cousine Chervet, Charnalet s'en va frapper à la porte de Mingrat. Au premier coup, personne ne répond ; le presbytère semblait plongé dans l'abandon, le silence et l'obscurité. Les cris et les coups redoublent. Enfin le curé se présente lui-même. Avant d'ouvrir, d'une voix impérieuse et brutale, il demande ce qu'on lui veut; et au même instant, il se pose carrément devant la porte, de manière à en défendre l'entrée.

— Ce que je veux, monsieur le curé, dit Charnalet fort ému, je veux ma femme; je la cherche partout, et je ne la trouve pas.

— Eh bien, est-ce que vous me l'avez donnée à garder, votre femme?

— Non, monsieur le curé, reprit avec une certaine aigreur la cousine Chervet, non; mais il est des gens qui font ce dont ils ne sont pas chargés. Or, Marie était à l'église ce soir, à six heures; la sœur Saint-Michel l'y a laissée au moment où elle vous a aperçu vous-même; Marie vous y attendait pour se confesser. Il n'est donc guère possible que vous ne l'ayez point vue à votre tour.

— En effet, je me souviens qu'au moment où je suis allé faire ma prière au chœur, j'ai vu dans l'église une femme qui priait dévotement, et qui est venue à moi en me priant de la confesser; mais je ne l'ai pas trouvée assez décemment vêtue. Elle était jambes nues, en manches

de chemise, à peine un mouchoir sur la gorge. De plus, elle avait je ne sais quel air égaré... je lui ai donc dit de revenir demain, et depuis lors je ne l'ai plus revue. Au surplus, c'est votre affaire, faites-la chercher.

Et à ces mots, le curé referma brusquement sa porte, comme pour couper court à toute conversation ou à toute humeur d'investigatrice curiosité.

— C'est bon pour un mari de se payer de cette réponse, dit Vial à quatre jeunes gens que le malicieux garçon avait raccolés en chemin pour être témoins de l'avanie qui allait être faite au curé, sans réfléchir que Charnalet et sa femme en auraient leur grosse part. Un mari, ajouta-t-il, ça ne demande pas mieux que de ne pas y voir clair; laissons partir Charnalet... et c'est nous qui lui ramènerons sa petite sainte tout fraîchement canonisée.

Charnalet et les époux Chervet s'en allèrent en effet recommencer leurs recherches dans Saint-Quentin ; elles furent inutiles. Charnalet, en désespoir de cause, partit pour Veurey, où sa femme devait aller le lendemain. Marie n'y avait point paru.

Cependant Vial et ses compagnons de folie se tinrent sur la place, devant la principale façade du presbytère, depuis dix heures jusqu'à minuit; c'est à ce moment qu'ils n'aperçurent plus de lumière.

— Bon, dit Vial, le couple béat fait sans doute le chemin de la croix; il passe à une autre station.

Et les cinq jeunes gens se portèrent contre le portail de la basse-cour, et deux d'entre eux grimpèrent le long

du mur, de manière cependant qu'ils n'en dépassaient la hauteur que de la tête.

— Vial, dit l'un d'eux, il y a de la lumière dans le salon.

— Je crois que le salon touche à la chambre à coucher.

— Bonsoir, la lumière s'éteint... nous sommes à ténèbres !

— Ah çà, est-ce qu'il la gardera jusqu'à demain pour chanter Matines?

— Non, non, Vial ; la porte-fenêtre vient de s'ouvrir... Ma foi, le curé est un homme pudique qui a du savoir-vivre et qui ne fait pas d'incongruités devant le beau sexe... Il a fini... Tiens, il ne rentre pas ; il traverse la cour ; il sort par la petite porte qui ouvre sur la prairie du Demi-Arpent.

— C'est cela, reprit Vial, il vient faire sa ronde, pour voir si Marie pourra sortir sans être aperçue... Il tourne à droite, dis-tu? C'est bien, restez là, vous autres ; avec Loupetot nous allons prendre à gauche, et nous nous trouverons nez à nez avec lui... ça l'amusera, le cafard ! Ce n'est pas le tout que de tirer le vin et de le boire, monsieur le curé !... il faut le rendre... et pardieu ! celui-ci, vous le garderez longtemps !

Vial et son compagnon firent le tour du presbytère ; mais ils ne rencontrèrent pas le curé.

— C'est égal, dit Vial, que tu sois sorti ou rentré, maudit curé, tu ne ressortiras pas, ou tu ne rentreras pas cette fois, sans que tu ne saches que nous sommes là !

Et alors ils se postèrent en vedette à chacune des issues du presbytère. Cependant deux heures arrivèrent, et avec elles un gros orage qui trempa les jeunes gens jusques aux os, et amortit un peu les ardeurs de la curiosité.

— Bah ! dit Vial, nous en savons assez. Marie est entrée au presbytère, et nous ne l'avons pas vue sortir... Donc... voilà qui est clair !... Et si demain il ne sait pas à quoi s'en tenir, ma foi, Charnalet y mettra de la mauvaise volonté, et nos bonnes dévotes aussi, et tout Saint-Quentin, et aussi M. l'évêque de Grenoble !

III

Le lendemain jeudi, 9 mai 1822, une demi-heure avant le jour, Joseph Michon, laboureur de Saint-Quentin, se rendait à son champ : il passa au pied d'un plateau inégal, rocailleux, couvert de ronces, ombragé de vieux noyers, qui tire son nom de la roche taillée à pic qui le surplombe dans une élévation de plus de vingt mètres, et qui est couronnée à sa cime de touffes épaisses de plantes, d'arbrisseaux, entrelacés et arrondis en forme de dôme. Arrivé à l'endroit où un sentier étroit et tournant, coupé de marches comme un escalier, conduit au sommet de la Roche, le cultivateur aperçut à terre, dans une étendue d'un mètre environ, une flaque de sang fraîchement répandu, et auprès une corde ensanglantée. Il porte ses regards autour de lui, et au pied d'un noyer il voit l'herbe foulée et rougie. Joseph Michon eut horreur et froid. Il examine avec attention, et il découvre, fiché en terre,

un couteau à manche noir, tout souillé de sang. Plus de doute, un crime a été commis ; et dans un premier mouvement il jette avec dégoût le couteau dans un buisson ; mais cédant ensuite à une pensée plus réfléchie, il reprend le couteau, le plonge plusieurs fois dans l'herbe pour l'essuyer, et retournant sur ses pas, il l'emporte à Saint-Quentin.

Peu d'instants après, un prêtre suivait à travers la prairie du Demi-Arpent le sentier qui conduit du presbytère à la Roche. Il marchait avec rapidité, et cependant ses yeux, toujours fixés vers la terre, décelaient son agitation et son inquiétude. Arrivé sous le noyer où Joseph Michon avait trouvé le couteau, il va, vient, tourne en tout sens, fouillant de son regard les touffes d'herbes, les ronces et les buissons, qu'il agite et frappe d'un pied convulsif. Il se dirige ensuite vers la Roche, et les yeux toujours fixés vers la terre, il en gravit le sentier rocailleux ; puis, sous l'obsession de la même inquiétude, livré à la même investigation, il le redescend, et suivant la route qu'il avait parcourue, il retourne au presbytère.

— Quel diable a donc tourmenté le curé Mingrat, qu'il soit venu respirer le frais de si bon matin ; et quel objet précieux a-t-il donc perdu, qu'il soit si inquiet de ne le point trouver ? se dirent deux bouchers, un nommé F*** et son gendre, qui s'acheminant vers la Roche, et surpris de l'air effaré du curé de Saint-Quentin, s'étaient arrêtés et blottis derrière une touffe d'arbrisseaux pour observer ses démarches.

Lorsque Mingrat se fut éloigné, ils se mirent à visiter

à leur tour les lieux qu'ils lui avaient vu parcourir.

— Voilà ce que c'est, dit l'un d'eux, à l'aspect du sang répandu; le curé sera venu hier dans la soirée tirer quelques lapins, l'orage de la nuit l'aura surpris, et ce matin il sera venu voir s'il a fait bonne chasse; mais quelqu'un s'est levé plus matin que lui, et le gibier a disparu.

— Oh! oh! dit l'autre, qui avait gravi les premières marches dont est coupé le sentier de la Roche, les lapins de ces fourrés ont donc un singulier poil!... et il montrait à son compagnon de longs cheveux et des lambeaux de chair, attachés aux aspérités rocailleuses du sentier et aux ronces qui le bordent dans toute sa hauteur.

— Si nous sommes raisonnables, dit le premier, nous n'en voudrons pas savoir davantage, et nous garderons pour nous ce que nous avons vu.

— C'est mon avis, reprit le second; et si, comme on le dit, entre l'arbre et l'écorce il ne faut jamais mettre le doigt... il faut moins encore, par le temps qui court, le mettre entre la soutane d'un prêtre et la robe d'un juge; qu'ils s'expliquent entre eux.

Et les deux bouchers, lâchement égoïstes, sans trop s'émouvoir des indices qui les mettaient sur la voie d'un horrible mystère, reprirent le chemin de Grenoble, où les appelaient les affaires de leur commerce.

Cependant il y avait grande rumeur à Saint-Quentin et dans les hameaux voisins. Marie Charnalet avait disparu depuis la veille, et toutes les recherches de son mari pour en découvrir les traces avaient été inutiles. Les conjectures et les plaisanteries, que Vial et ses quatre

compagnons avaient colportées, de bonne heure, de maison en maison, avaient paru fort raisonnables et fort divertissantes, et tout en plaignant Charnalet de sa mésaventure conjugale, on en riait sous cape.

Mais le rire fit bientôt place à de vagues inquiétudes. Le bruit s'était répandu qu'en passant sous la Roche, Joseph Michon avait mis le pied dans des flaques de sang; et qu'un couteau dit couteau de maître, en très-bon état, à manche d'ébène platiné, ayant, outre la lame ordinaire, une lame de canif et un tire-bouchon sur le dos, avait été remis par lui à l'adjoint Bossan, comme ayant été ramassé sur le théâtre d'un crime.

Ces circonstances, jointes à la disparition de Marie, firent naître dans les habitants de Saint-Quentin ce besoin infini de satisfaire une curiosité, qui prend sa source dans les terreurs mystérieuses dont la nouvelle d'un crime remplit les populations. En peu d'instants, celle de Saint-Quentin était tout entière sous la Roche. En suivant les traces du sang découvert par Joseph Michon, quelques habitants furent poussés dans le sentier conduisant à un ruisseau qui se jette dans l'Isère. A quatre cents pas, ils découvrirent une place nouvelle, couverte aussi de sang, tout auprès une corde de deux mètres à peu près de longueur et une petite ficelle. Enfin, en suivant le ruisseau, et à trois cents pas du lieu qu'ils venaient de quitter, ils ramassèrent sur les bords même de l'Isère un mouchoir de cou de femme; c'était le mouchoir que Marie portait la veille.

Plus de doute pour la foule, Marie aura d'abord es-

sayé de se détruire avec son couteau, et ne pouvant y parvenir, la malheureuse se sera précipitée dans l'Isère.

— Cependant, disaient quelques-unes de ces personnes qui, Dieu merci! n'acceptent pas sans réflexion et sans donner cours à leur humeur épilogueuse, les premières impressions de la foule; si Marie s'est tuée, comment, après avoir perdu autant de sang qu'on vient d'en trouver, lui serait-il resté assez de force pour se traîner jusqu'au fleuve et s'y précipiter? Et puis, si sa mort a été volontaire, qu'avait-elle besoin de ces cordes teintes de sang?

Mais ceci n'était que ces premières conjectures, ces premières inductions qui restent enfouies quelque temps dans les consciences éclairées, où elles germent silencieuses jusqu'à ce que l'erreur de la foule ait fait son temps; c'est le grand travail caché du grain de blé qui germe sous la neige. Pour le vulgaire, il était clair que Marie s'était donné la mort. Tout entière à cette idée, la femme Chervet, poussée par l'une de ces intuitions providentielles de justice distributive pour la part qui revient ici bas aux œuvres de chacun, s'achemina vers le presbytère, suivie de quelques voisines, tout en émoi, et faisant force commentaires.

Le curé Mingrat n'était pas au presbytère. Humant le premier soleil du matin et tenant à la main son bréviaire, il se promenait pieusement derrière le clocher de l'église.

— Monsieur le curé, lui dit la femme Chervet, hier au soir vous nous avez déclaré avoir vu ma malheureuse cousine en prières, non loin du chœur; ne vous a-t-elle

point parlé? ne vous a-t-elle point demandé à se confesser? car nous savons qu'elle se disposait à aller assister à la première communion de Veurey.

— Mon Dieu, madame Chervet, cela est vrai, et je vous l'ai dit hier, votre cousine s'est approchée de moi, me demandant à se confesser; mais je ne l'ai point trouvée mise assez décemment.

— Comment, monsieur le curé, mise assez décemment?...

— Oui, elle était nu-jambes, en manches de chemise, et c'est à peine si un léger mouchoir cachait sa gorge, qui se dessinait rebondie sous... vous comprenez... la pudeur, mon caractère!...

— Eh! monsieur le curé, ma cousine portait des bas bleus; et quant au débraillé de son cou, vous me surprenez fort de l'avoir si bien remarqué...

— D'ailleurs, madame Chervet, reprit vivement Mingrat, je lui ai trouvé un air fort ému... égaré même; en proie à je ne sais quelle violente passion... et je lui ai dit: Ma bonne, je n'ai pas le temps de vous entendre aujourd'hui, revenez demain.

— Mais, monsieur, si vous l'aviez entendue, vous auriez peut-être empêché un grand malheur... car on a trouvé des traces de sang sous la Roche.

— Ah!... Eh bien, je me félicite encore plus de l'avoir renvoyée: si je l'avais entendue et qu'un malheur fût arrivé, les libéraux et les impies n'auraient pas manqué de l'attribuer à la sévérité de mes paroles... Eh bien, allons sous la Roche, puisque vous dites... peut-être...

— C'est singulier, dit en cheminant à la femme Chervet une femme de Saint-Quentin, c'est singulier! le curé a une figure toute extraordinaire;... en parlant, sa langue était épaisse... il ne nous regardait pas...

—Ma chère, répliqua madame Chervet, c'est que nous ne sommes plus du gibier qu'il chasse du coin de l'œil.

Arrivé sous la Roche, Mingrat se mêla à la foule toujours croissante des curieux qui, dans une grande consternation, exploraient les places ensanglantées et tous les alentours. Son front était calme, mais de ce calme que donne la sévérité du maintien, qui se hérisse pour ne pas se laisser pénétrer.

— Tiens, tiens, dit naïvement un jeune garçon, le curé a la poitrine velue comme un ours.

— Qu'en sais-tu? reprit un autre.

— Pardieu, regarde! son gros ventre fait remonter sa soutane, dont il a oublié de boutonner deux boutons, et l'on voit à travers...

— C'est pardieu vrai, le curé n'a pas de chemise aujourd'hui!

— Oh! dit une dévote, c'est sa tante qui, en partant pour Grenoble, aura emporté la clef de son armoire.

— C'est possible, reprit un bourgeois de Saint-Quentin; mais il fallait qu'il fît comme nous, qu'il gardât la chemise d'hier. Pour un homme si délicat sur le chapitre de la décence, c'est assez bizarre; il devrait savoir que la propreté en fait partie; et la chère tante, qui a soigné l'éducation première de M. Mingrat, et dont celui-ci a fait la maîtresse d'école de notre village, aurait bien fait

de le lui enseigner... nous serions sûrs au moins qu'elle l'enseignerait à nos enfants.

Après deux heures de permanence sur le théâtre du crime présumé, Mingrat rentra au presbytère, hâtant le pas à mesure qu'il s'en approchait; il semblait que, se trouvant seul et sans témoins, il eût besoin de donner un libre cours aux pensées qui l'agitaient, et qu'il avait dû contenir devant la foule. Sa servante l'attendait à la porte.

— Monsieur le curé, lui dit celle-ci, pâle et d'une voix émue, je viens vous demander la permission de quitter votre service.

Mais sans l'entendre, ou feignant de ne pas l'avoir entendue, le curé, d'une voix concentrée et sombre, lui répondit :

— Montez, votre ouvrage n'est point ici... et il la poussa brusquement devant lui.

— Je vous dis, monsieur le curé, que je veux mon compte... Laissez-moi m'en aller... je ne saurais plus tenir ici... enfin... je veux m'en aller.

— Ah! tu veux t'en aller... serpent!... démon!... tu veux aller te joindre à mes ennemis... tu veux t'en aller... Eh bien! oui, viens!...

Et d'un bras vigoureux, les mains serrées comme des tenailles, il la saisit toute effrayée, et franchissant d'un bond l'espace qui sépare le presbytère de l'église, il l'entraîne, il l'emporte comme ferait une bête féroce, et arrivé dans le sanctuaire, il la jette à genoux devant l'autel. D'une main il retire du tabernacle le saint ciboire où était le corps et le sang du Christ, et de l'autre, lui te-

nant avec force le bras tendu sur l'autel, il lui ordonne de jurer qu'elle restera avec lui et qu'elle gardera le plus absolu silence sur ce qu'elle a vu, sur ce qu'elle sait.

Faible, tremblante aux mains d'un homme qui réunissait en lui la double influence du sacerdoce et de la force physique, la pauvre servante obéit, et répète mot à mot le terrible serment, à mesure que le curé le dictait lui-même.

IV.

Cependant l'autorité municipale ne pouvait s'en tenir, comme la foule, à de simples conjectures en présence de ces deux faits qui se servaient de corollaire, la disparition de Marie Charnalet et les traces ensanglantées trouvées sous la Roche et aux bords de l'Isère...

— Certainement, se disait deux jours après l'adjoint, M. Bossan, je crois assez volontiers que la pauvre Marie a tenté d'abord de se détruire avec le couteau que Joseph Michon m'a apporté, et que ne pouvant y parvenir elle a fini par se jeter dans la rivière... Cependant, ce couteau n'est pas celui de Marie... Manche d'ébène, plaque d'argent, lame de canif... il n'y en a pas un pareil dans toute ma commune. Que feraient d'un couteau avec lame de canif de pauvres gens qui ne savent pas ce que c'est que tenir une plume... et dont je suis le secrétaire général en même temps que l'adjoint? D'un autre côté, le bon vieux Gérin, l'oncle de Marie, m'a dit que la pauvre jeune femme avait

laissé sur sa table le couteau dont elle se servait habituellement.

— A propos, dit madame Bossan, qui avait entendu cette espèce de monologue de son mari ; un moment avant ton arrivée, la tante de M. Mingrat est venue me faire une visite, et dire un petit bonjour à nos enfants. Comme tu le penses bien, nous avons parlé de l'événement du jour, et sur ce que notre petit Jules a dit que le couteau était déposé dans ton cabinet, elle a demandé à le voir.

— Et tu le lui as montré?

— Oui ; ai-je mal fait?

— Mon Dieu, non. Et qu'a-t-elle dit?

— Pas grand chose : C'est donc là l'instrument de ce grand crime?

— Et elle ne présume point à qui il peut appartenir?

— Je ne le pense pas!

— Maman, dit le petit Jules, la tante Mingrat est devenue jaune à faire peur... et quand je tenais le couteau avec elle pour en regarder la lame et le tire-bouchon, elle tremblait comme... tu sais... comme la vieille Marguerite, ta mère nourrice, quand elle s'appuie sur son bâton et qu'elle me conduit à l'école... Je connais bien cela.

— Diable! fit l'adjoint Bossan. Et est-elle restée longtemps ici, la tante Mingrat?

— A peine a-t-elle eu vu le couteau, qu'elle s'en est allée... j'en ai même été fort surprise... car je crois me souvenir qu'en entrant, elle m'avait annoncé vouloir passer quelques instants avec nous ; elle avait à te parler pour l'école.

L'adjoint n'en demanda pas davantage, et il prit sa canne et son chapeau.

— Parbleu, dit-il en sortant, ceci me fait souvenir que je ne suis pas encore allé faire à notre curé ma première visite.

L'église et la municipalité, — ces deux puissances locales qui s'accommodent fort mal ensemble depuis que la révolution a séparé le temporel du spirituel, parce que, sous la Restauration surtout, l'église voulait regagner le terrain qu'elle avait perdu, et la municipalité garder celui qu'elle avait conquis, — se trouvèrent donc face à face dans la petite ville de Saint-Quentin : le curé et l'adjoint, hérissés tous les deux. Mais on voyait que les rôles étaient renversés ; l'un, celui qui voulait gagner du terrain, allait se tenir sur la défensive ; l'autre, au contraire, celui qui n'avait qu'à se maintenir, allait se porter en avant. C'est qu'il ne s'agissait plus seulement de privilége de corporation ou de droits. Il n'y avait plus ni adjoint ni curé, il y avait deux hommes ; l'un agité de soupçons non encore définis ; l'autre cherchant à se cuirasser contre tout ce qui lui était étranger. Et il s'établit entre eux une lutte très-prononcée de stratégie, de travaux souterrains et de circonvallations, comme autour d'une forteresse attaquée et défendue. Il s'agissait de la découverte d'une terrible vérité.

Les compliments d'usage furent lents à s'épuiser ; car l'adjoint tremblait qu'un mot mal avisé sur des choses sérieuses ne trahît sa secrète pensée et ne fît naître une réserve impénétrable ; il attendait. Le curé n'osait avancer

une syllabe de lui-même, sous la forme interrogative, de peur qu'une interrogation de sa part ne donnât à son visiteur le droit de lui en adresser une autre; il répondait, ou s'en tenait à la forme affirmative. Mais il sembla donc ne pas se souvenir que pour un esprit préoccupé d'une idée fixe, le vent, un nuage, un brin d'herbe, tout ramène à cette idée. Jamais ne fut mieux confirmé l'axiome *tout est dans tout*, que lorsque le curé se sentit serrer le bouton à propos de ces paroles si simples de la plus usuelle conversation qu'il adressa à l'adjoint :

— Monsieur, vous paraissez assez bien vous porter.

— Je te tiens ! dit à part soi l'adjoint. Oui, monsieur le curé, reprit-il ensuite, d'une voix claire et accentuée, oui; quoiqu'à vrai dire je sois un peu fatigué. Depuis environ onze jours, je suis sur pied pour ce maudit procès de la commune contre le fils de l'ancien seigneur de ce pays, qui s'imagine pouvoir revenir sur nos biens communaux... Mais il a trouvé à qui parler devant le tribunal de Saint-Marcellin... Aujourd'hui encore, je devrais être auprès de notre avocat. . Mais cette aventure de la malheureuse Charnalet m'a retenu ici..... Vous pensez bien...

— Je te vois venir, dit à part soi le curé. Monsieur l'adjoint, vous avez raison de défendre les intérêts de la commune, reprit-il tout haut, à son tour... Elle n'est pas riche, je crois... et si elle gagnait son procès, elle pourrait s'imposer de quelques centimes pour réparer et orner un peu le chœur de notre pauvre église.

— Bon! tu tournes autour de la chandelle malgré toi,

gros hypocrite; je t'y ferai brûler, se dit mentalement l'adjoint. — Oui, certes, monsieur le curé, vous avez raison. Nous ferons surtout ouvrir une fenêtre de plus de chaque côté... De la sorte, quand les dévotes feront leur prière le soir, elles ne se croiront pas dans une taupinière; et comme sœur Saint-Michel, ne seront pas exposées à prendre pour un fantôme noir, sans bras ni jambes, le curé qui se tient à la porte de la sacristie.

— Ah! ah! fit le curé, qui se crut obligé de rire de l'observation de l'adjoint, pour le flatter à l'endroit de la réputation d'esprit narquois qu'il lui connaissait; mais il se disait en lui-même : il fera des calembours et oubliera le reste.

—Ris donc, gros sournois, dit à part l'obstiné adjoint, tu ne riras que du bout des lèvres tout à l'heure. — Ma foi, monsieur le curé, reprit-il tout haut, c'est comme j'ai l'honneur de vous le dire. Et avant-hier soir, bien certainement, après vous avoir vu ainsi debout dans votre manteau, madame Saint-Michel aurait entraîné dans sa frayeur cette pauvre Marie Charnalet, si celle-ci n'avait été tout entière occupée du bon Dieu et de la confession qu'elle avait à vous faire. — Diable! il ne rit plus, le curé, se dit encore l'adjoint.

Il attendit. Le curé ne soufflait mot; seulement son visage était d'un rouge si monté qu'on l'eût pris pour de l'écarlate, si le grossier tissu de sa peau, en comprimant le sang, ne lui avait imprimé une teinte violacée qui le faisait ressembler à un verre de vin.

— Pardieu! se dit à lui-même l'adjoint, tu parleras.

—Est-ce que vous ne l'avez pas entendue en confession, monsieur le curé?

Le curé ne se hâtait pas de répondre.

— J'ai entendu dire, continua l'adjoint, que vous aviez vu cette femme deux fois dans la journée de mercredi.

— Je peux répondre... se dit le curé ; il s'agit de ma visite au hameau du Gît... Tout le monde m'a vu.—Oui, monsieur, oui, j'ai vu Marie Charnalet chez elle. Je ne pense pas qu'on puisse soupçonner un homme de ma robe.

— Comment donc, monsieur le curé ! reprit l'adjoint d'un ton goguenard; mais au contraire, robe de curé et robe de dévote, c'est bien naturel. — Tu voulais un jeu de mots, en voilà un, ça te fera marcher sans défiance.

Mais le curé ne marchait pas !

— Allons, se dit l'adjoint, un petit coup de fouet.— Et que vous dit-elle, quand vous la vîtes dans sa cuisine, monsieur le curé ?

— C'est moi, monsieur, qui avais à lui dire.

— Oh ! tu as beau t'arrêter, sapristi, tu marcheras.— Alors, que lui dites-vous?... Vous allez me trouver bien indiscret, monsieur le curé ; mais je voudrais savoir une bonne fois, pour n'avoir plus à m'en occuper, dans quelle condition d'esprit se trouvait cette malheureuse, qui bien certainement s'est tuée de chagrin... ou d'autre chose !

— Certainement, monsieur, c'est un grand malheur que cette malheureuse, comme vous dites, ait oublié ses devoirs d'épouse et de chrétienne ; mais je me dois de dé-

clarer ce que je sais, puisque par là je pourrai éviter les soupçons de se porter sur un innocent.

Je savais donc, monsieur, que Marie Charnalet était dans l'intention d'aller à Veurey le lendemain, jeudi dernier, pour assister à la première communion qui devait y avoir lieu ; et comme j'avais une commission à faire faire au curé de cette paroisse, je me rendis chez elle pour la prier de s'en charger.

— Voici la lettre dont a parlé petit Vial, se dit l'adjoint.

— Chemin faisant, je rencontrai le père Bourdis, qui m'offrit à boire du vin blanc chez lui, ce que j'acceptai. La bouteille étant presque finie, je pris congé, en lui disant ce que j'allais faire chez la femme Charnalet, sa voisine, et je priai Bourdis fils de m'accompagner, ce qu'il accepta.

— Première variante, se dit encore l'adjoint; voyons les autres.

— Cette femme, après les compliments d'usage, nous pria d'accepter un petit goûter; nous bûmes chacun un coup, et le fils Bourdis fut obligé de nous quitter. Alors, je me mis sur la porte, et apercevant le père Cottin, je l'engageai à entrer et à goûter le vin de la femme Charnalet; il entra, but un coup et se retira.

—Un coup! deux coups!... Allons, monsieur le curé, se disait l'adjoint, vous avez à peu près deux bouteilles de vin blanc dans la tête; qu'en sortira-t-il?

— Me voyant seul chez cette femme...

— Vous dûtes vous trouver un peu embarrassé, n'est-ce pas, monsieur le curé?

Ici l'adjoint fut tout yeux et tout oreilles, le sourire sur les lèvres; il pensait à la pantomime de petit Vial.

— Je me mis à tourner un morceau de bois. Vous savez, monsieur l'adjoint, le mari de cette femme est tourneur...

— Oui, oui, monsieur le curé, continuez; vous vous mîtes à sa place et vous fîtes jouer le tour... Après?

— Après, je donnai ma commission à la femme Charnalet, et je me retirai.

— Et ce fut tout? dit l'adjoint, qui songeait à la pieuse et béate déclaration d'amour.

— Ce fut tout, monsieur, reprit le curé, dont le visage serait devenu rouge à cette observation, si déjà il n'avait pas été cramoisi.

— C'est singulier, dit l'adjoint, votre commission, une lettre, sans doute, n'a pas été retrouvée.. Mais passons; voilà votre première entrevue Dans tout cela, monsieur le curé, je ne vois pas qu'il y ait beaucoup d'égarement dans l'esprit de l'infortunée Marie, d'autant plus qu'il paraît qu'elle n'avait point choqué le verre de vin blanc avec Bourdis, Cottin et vous, puisque vous n'en parlez pas; mais l'égarement doit sans doute s'être manifesté à votre seconde entrevue?

— Quelle seconde entrevue? dit le curé faisant l'étonné, et se disant tout bas : Je suis pris.

— Eh, pardieu! monsieur le curé, l'entrevue à l'église,

vous savez bien... la sœur Saint-Michel l'y a vue et vous a vu, à telles enseignes que vous lui avez fait peur.

Il n'y avait pas moyen de reculer plus longtemps.

— Ah! oui, je me rappelle, dit le curé, prenant son parti le moins mal possible. Entre sept et huit heures du soir, le même jour, étant entré au chœur pour faire ma prière, j'aperçus en effet la femme Charnalet qui faisait dans l'église le chemin de la croix; elle l'interrompit pour venir à moi et me dire qu'elle désirait me parler. Voyant que cette femme avait un air égaré...

— Égaré! interrompit l'adjoint, et pourquoi?... Je n'ai rien vu jusqu'ici, dans la conduite de Marie durant la journée, qui eût pu troubler sa raison!... Et certainement le chemin de la croix est plutôt fait pour calmer le cœur et l'esprit que pour les agiter.

— Monsieur, répliqua le curé d'un ton solennel, Dieu seul sonde l'esprit et les cœurs, et sait ce qu'il y a. Moi, je n'ai pu que lire dans les traits du visage et dans le maintien de toute la personne... je dis ce que j'ai vu, et je n'en dois pas chercher la cause...

— Je la trouverai bien, moi, reprit mentalement l'adjoint.

— Lui voyant donc l'esprit égaré, et n'ayant pour toute coiffure qu'une coiffe de nuit, pour manches que celles de sa chemise, et sans bas...

— Comment, monsieur le curé! vous avez vu tout cela, et à huit heures du soir?... En ce cas, l'église n'est pas aussi sombre qu'on le dit; la commune fera bien de ne pas s'imposer de centimes additionnels pour lui donner

du jour... Toutefois, monsieur le curé, vous n'avez pas aussi bien vu que vous le dites : Marie n'était pas jambes nues... elle avait des bas bleus.

— Monsieur, dit le curé s'échauffant imprudemment à la controverse, nul ne pourra prouver que Marie portait des bas...

— Non sans doute, pour le moment, reprit froidement l'adjoint; surtout si les bas ont suivi les jambes... qui ont disparu, ajouta-t-il avec une amère ironie.

— Que signifie cela? dit à part soi le curé; et il fut troublé.

— Enfin, monsieur, continua l'adjoint, que lui dîtes-vous?

— Tout simplement ceci, répondit Mingrat, baissant modestement les yeux et prenant le maintien réservé qu'il voulait qu'on lui crût en cette circonstance : Mon enfant, vous n'êtes pas mise assez décemment pour que je vous reçoive au presbytère.

— Mais, monsieur le curé, ce n'est point là qu'elle avait dit vouloir vous parler.

— Aussi, monsieur, ajoutai-je aussitôt, encore moins au confessionnal!

— Oh! avec un peu de bonne volonté, vous auriez bien pu l'y entendre. Quand elle aurait été à genoux, à travers le petit grillage, vous n'auriez pas vu le nu des jambes qui offusquait votre pudicité.

— Sans doute, monsieur l'adjoint; mais je n'avais pas le temps, et je le lui dis, en l'invitant à revenir le lendemain.

— Cependant, puisqu'elle était égarée, c'eût été une œuvre de charité que de l'entendre, pour ramener le calme dans cette pauvre raison... Enfin, vous en jugeâtes autrement, c'est une affaire entre vous et Dieu ; et ensuite, monsieur le curé?

Le curé était désarçonné, et il balbutia.

— Marie, reprit-il bientôt, continua son chemin de la croix ; moi, je finis ma prière, et je me retirai en la laissant dans l'église.

— En sorte, monsieur le curé, que c'est depuis ce moment que nous avons à suivre les traces de Marie, puisque depuis ce moment personne ne l'a plus revue?

— Monsieur, c'est tout ce que je sais.

Bientôt, reprenant quelque assurance, dégagé d'une sorte d'oppression, et luttant contre l'inflexibilité des regards que l'adjoint attachait sur lui, Mingrat fit tomber la conversation sur les questions du temps, et pria l'adjoint de lui prêter un livre qui venait de paraître. Il prit texte de là pour se lancer dans une pompeuse tirade sur l'esprit révolutionnaire, qui attachait la dérision et la calomnie sur les membres du sacerdoce. Il nageait en pleine eau... lorsque, l'interrompant tout à coup au plus beau de sa période, l'adjoint le force à revenir sur l'événement de l'avant-veille, par cette brusque affirmation d'un fait dont il avait la parfaite connaissance et les preuves chez lui :

— Il n'y a rien de bien étonnant, monsieur le curé, que cette femme, dont je veux admettre avec vous que l'esprit vous parut aliéné, quoique j'ignore pourquoi, eût

tâché de se détruire par tous les moyens qu'elle avait sous sa main, et qu'enfin elle se soit noyée; mais une chose qui m'a étrangement surpris, et qui fera le même effet sur vous, c'est que le couteau (et l'adjoint, en accentuant fortement ce mot, perçait de son regard la massive enveloppe de chair qui s'appelait Mingrat, pour arriver à son âme), c'est que le couteau, répéta-t-il, trouvé à la première place où elle est censée s'être mutilée, ne paraît pas lui appartenir.

Mingrat écoutait, regardait; mais il n'entendait pas, il ne voyait pas... il conversait avec des voix intérieures.

—Son mari,—reprit l'adjoint, l'œil toujours fixé sur le curé,—a trouvé le couteau dont elle se servait habituellement sur la table. Ensuite, le couteau qui m'a été apporté n'est pas à l'usage des gens de la campagne, entre autres de ceux qui sont *illettrés*... car c'est un couteau de maître.

Et ici l'adjoint donna par les plus petits détails la forme exacte de l'instrument présumé du suicide ou du crime.

— Je regrette de ne pas l'avoir sur moi, ajouta Bossan, car je vous l'aurais montré, et peut-être le hasard ferait-il que vous l'eussiez vu dans quelques mains.

Mingrat était toujours immobile, silencieux, et l'adjoint ne parlait plus, qu'il écoutait encore.

Au moment où l'adjoint se leva pour se retirer, Mingrat parut sortir de cette espèce de léthargie physique pour le saluer... M. Bossan était à peine rentré chez lui, qu'il y fut suivi de Mingrat, qui venait lui emprunter le livre dont il lui avait parlé. Mais, à l'anxiété du curé, dont

les regards se portaient de tous côtés avec un invincible et inquiet mouvement de curiosité, l'adjoint vit bien que ce n'était pas seulement un livre qu'il venait chercher. Mingrat, toutefois, ne demanda pas à ce que le couteau lui fût représenté, ce dont madame Bossan fut très-étonnée.

— Il a eu peur de le reconnaître, dit Bossan quand le curé fut sorti.

L'adjoint avait déjà sa pensée... il tenait un indice.

V.

Voici ce qui se passa les jours suivants.

Le dimanche 5 mai, qui avait précédé la disparition de Marie Charnalet, le curé avait annoncé au prône des services de *requiem* pour tous les jours de la semaine, et entre autres pour le jeudi le service funèbre d'un nommé Raffin : ce service, non plus que ceux annoncés, n'eut point lieu.

Une bonne vieille dévote, le jeudi suivant, lendemain de la disparition de Marie, ayant rencontré la servante de Mingrat, lui demanda pourquoi celui-ci n'avait point célébré les offices annoncés ; et la servante, un peu déconcertée, répondit que *se sentant indisposé, le curé avait pris une purgation*.

— Oh ! oh ! dit l'adjoint, avant cinq heures du matin le curé lisait son bréviaire derrière le clocher... il en est parti avec la femme Chervet et d'autres personnes pour se rendre sous la Roche ; il est demeuré là, à descendre,

à remonter, à visiter, plus de deux heures ; toute la matinée il a été vu hors du presbytère, ou occupé à recevoir du monde chez lui... à quelle heure a-t-il donc pris sa purgation... et à quelle heure l'a-t-il?... Tout ceci me paraît fort étrange.

Le vendredi 10 mai, l'adjoint rédige par écrit tout ce qu'il savait par lui-même ou par ouï-dire, et sous forme de procès-verbal il l'adresse le lendemain au procureur du roi de Saint-Marcellin.

Ce jour-là et les jours suivants le curé continua ses fonctions ; il fit les processions des Rogations à travers champs et le long des haies fleuries et des moissons naissantes pour bénir les fruits de la terre; mais il n'alla point du côté de la Roche, et il était sous l'empire d'une préoccupation telle, qu'il intervertissait l'ordre des prières.

Le jeudi 16, jour de l'Ascension, à sept heures du matin, un long cri d'horreur retentit dans le bourg de Saint-Quentin. Dans le petit ruisseau qui non loin de la Roche se jette dans l'Isère, et en face de la deuxième flaque de sang découverte par les habitants, de jeunes garçons qui pêchaient avaient ramené une cuisse humaine au bout de leur ligne grossière. Pleins d'épouvante, ils avaient rejeté dans le ruisseau l'horrible produit de leur pêche, et s'étaient enfuis vers le bourg en racontant à tout venant ce qu'ils avaient trouvé. Averti à son tour par la clameur publique, M. Bossan, suivi du juge de paix, de deux médecins et d'une foule considérable accourue de Saint-Quentin et du Gît, se transporta sur les lieux désignés par les jeunes bergers... et là, après de nombreuses re-

cherches, on ramena l'horrible morceau de chair humaine. Les gens de l'art reconnurent que c'étaient la cuisse, la jambe et le pied d'une femme. Les chairs en avaient été coupées et séparées du tronc par un instrument tranchant, avec lequel on avait essayé aussi de casser l'os, qu'on était enfin parvenu à déboîter.

L'horreur était sur tous les visages, l'indignation dans tous les regards, et un seul cri s'échappa de toutes les bouches : « C'est la cuisse de Marie Charnalet ! »

Plus d'incertitudes : le couteau trouvé près des flaques de sang, les cordes ensanglantées, les cheveux et les lambeaux de chair sur les degrés pierreux de la Roche, tous les indices recueillis depuis huit jours ne permettent plus de croire à un suicide... Marie Charnalet a été assassinée !...

Mais par qui?

Par qui?... Le cri instinctif de la population du Gît et de Saint-Quentin y a répondu au même instant : — Par le curé Mingrat !

Ce cri arriva aux oreilles de la servante et de la tante du curé, qui le lui répétèrent.

— Allez dire à M. Bossan que je suis prêt à donner mes réponses, si on veut m'interroger, dit-il alors.

— C'est bien ! on accepte ses offres, reprit froidement M. Bossan, quand la tante de Mingrat lui eut apporté les paroles de son neveu.—C'est un imbécile ! dit à part soi l'adjoint, quand la tante Mingrat fut sortie...S'il était innocent, il ne penserait pas seulement qu'on peut le soupçonner; et s'il sait que la voix publique le soupçonne,

il aurait attendu sans s'émouvoir; il a oublié son rôle.

Il l'oublia bien davantage par l'exagération même que peu d'instants après il mit à le jouer. Le débris informe et mutilé du corps de Marie venait d'être religieusement déposé dans le cimetière, et les autorités, qui avaient accompagné ce lugubre convoi, s'étaient à peine retirées, que Mingrat accouru au cimetière, l'œil en feu, la bouche écumante, l'audace au front, et dressant en athlète vigoureux, comme pour une lutte, sa masse charnue au milieu de la foule agenouillée, s'écrie de sa voix la plus stentorée :

— A la voirie, cette cuisse de damnée! à la voirie, loin des âmes des justes qui reposent dans ce lieu! Marie s'est noyée... elle a perdu son salut, elle ne mérite aucune sépulture. Je l'ai vue possédée par le diable... oui, par Satan, qui l'emportait dans ses bras pour l'entraîner dans l'abîme!

La foule agenouillée se leva, jeta de l'eau bénite sur la terre qui recouvrait le lambeau du corps de Marie, et en passant près du curé, lui lançant des regards indignés, elle disait à voix haute : — Marie a été assassinée!

— Si elle a été possédée, ce n'a pas été par le diable! s'écria l'adjoint quand on lui rapporta les paroles fanatiques du curé... Si elle a été dans les bras de quelqu'un pour l'entraîner dans l'abîme, ça n'a pas été dans les bras de Satan!... Monsieur le curé, vos paroles sont le cri de votre conscience; elles nous mettent sur la voie de ce qui a dû faire la préparation et la consommation du crime. Oui, Marie a été possédée, et c'est par vous; des bras

vigoureux l'ont entraînée dans l'abîme, et ces bras sont les vôtres !...

C'est dans cette direction d'idées que les recherches furent poussées le lendemain.

Pendant que le juge de paix faisait une seconde descente à la Roche, provoquant et recevant les témoignages, deux gendarmes s'acheminaient vers le presbytère. A leur aspect le curé se montre interdit, sa tante et sa servante pâlissent... Toutefois les gendarmes n'avaient qu'un mandat d'observation, et ils s'aperçurent de l'effet produit par leur arrivée, tout comme ils reconnurent que la sérénité succéda à la perturbation quand ils annoncèrent que leur arrivée n'était due qu'à une déférence respectueuse pour le nouveau pasteur du village, et à l'habitude où ils étaient de visiter dans leurs courses les plus notables habitants du pays. Une collation leur fut servie avec cette sorte d'empressement fébrile qui témoigne des transitions de la crainte non encore évanouie à une tranquillité non encore assurée. Ce fut en ce moment que le vicaire de Tullin apporta de la part de son curé une lettre pressée ; Mingrat cependant n'en rompit le cachet qu'après le départ de ses hôtes redoutables, qui notèrent cette circonstance.

« Les bruits qui circulent sur vous, disait cette lettre, à l'occasion de la disparition et de l'assassinat de la femme Charnalet, vous font un tort infini... Partez si vous êtes coupable... »

Mingrat demeura atterré sous ce coup, et il ne renouvela pas l'offre de faire ses réponses si on voulait l'inter-

roger. Il invite sa tante à entasser sur lui le plus de linge et de vêtements possibles ; et son bréviaire à la main, il sort, comme s'il allait tout simplement se livrer à l'une de ses promenades habituelles, ou à quelque pieux exercice de son ministère. Il chemina ainsi, perdu dans ses pensées et dans ses terreurs, sans rencontrer sur sa route un seul visage ennemi. Arrivé à Voreppe, au moment où il entrait dans la barque qui devait lui faire traverser la rivière, le batelier fut hêlé par un passager qui hâtait le pas. Le batelier attendit, et le curé se trouva face à face avec M. Davin, maire de Saint-Quentin. Le moment fut solennel, mais rapide. L'un et l'autre avaient intérêt à ne pas faire, en apparence, un mystère de leur voyage.

— Je vais à Voiron pour affaire, dit le maire.

— Et moi directement à Sainte-Aupe, mon ancienne cure, pour voir mes amis, dit le curé.

Ils se trompaient l'un l'autre; car le maire se rendait au contraire à Sainte-Aupe pour recueillir des renseignements sur la moralité de l'ancien curé de cette paroisse... et Mingrat s'en allait à travers champs, pour fuir le territoire de Saint-Quentin et celui de la France.

Arrivés de l'autre côté de la rivière, le maire et le curé, pour se masquer l'un à l'autre leur mutuelle supercherie, prirent donc la fausse route qu'ils s'étaient indiquée ; mais quand ils se furent perdus de vue, chacun d'eux retourna sur ses pas pour prendre la véritable.

Quelques instants de conversation avec les principaux habitants et les autorités de Sainte-Aupe, suffirent à M. Davin pour être parfaitement convaincu que le prêtre,

dont le nom était maudit dans Sainte-Aupe pour le scandale et le trouble qu'il y avait apporté, était aussi l'assassin de Marie Charnalet. Recherché dans Sainte-Aupe, Mingrat ne s'y trouva pas. De retour à Saint-Quentin, le maire ordonna son arrestation ; Mingrat n'y était pas revenu, et la gendarmerie fut sur l'heure mise à sa poursuite.

VI.

Sur ces entrefaites, la justice descendit au presbytère et à l'église ; mais ses recherches furent sans résultat concluant. La tante ne savait rien, ne disait rien. Pressée de questions, mais ayant sans cesse présent à l'esprit son serment sur l'eucharistie, la servante se taisait aussi, ou ne répondait que par monosyllabes.

— Il n'y a donc jamais eu ni coutelas, ni hache, ni scie au presbytère ? lui demanda M. Gérard, juge de paix de Tullin, chargé d'instruire la procédure.

— Je n'y en ai jamais vu, répondit la servante, et je ne sache pas que M. Mingrat en ait jamais possédé.

— Et le couteau de poche dont votre maître se servait, où est-il ?

— Je l'ignore... Mais sans aucun doute il l'aura emporté.

A cette question on s'aperçut du trouble subit de la tante Mingrat, qui cherchait à attirer sur elle, par quelque mouvement brusque, l'attention de la servante ; mais par un mouvement non moins brusque, M. Bossan se

plaça entre les deux femmes, de manière à intercepter tout geste ou tout regard.

— Et comment était fait le couteau de votre maître? vous en souvenez-vous?

— Oh! certainement.

Et voilà la servante qui se mit à faire du couteau de Mingrat une si exacte description, qu'on eût dit qu'elle l'avait sous les yeux! Sans le savoir, elle décrivait le couteau de poche trouvé par le cultivateur Michon, et remis aux autorités le lendemain de la disparition de Marie.

Au même moment fut introduit M. Clare, coutelier de Grenoble, dont les ouvrages portent l'empreinte d'une hermine; et le couteau trouvé par Michon était frappé de ce coin.

— Ce couteau, dit M. Clare, porte en effet mon empreinte; mais les défauts que je remarque dans quelques-unes de ses parties me font présumer qu'il ne sort pas de ma fabrique.

A ces mots, la tante Mingrat parut sortir de sa stupeur; un éclair d'espérance passa sur son visage. C'était une accusation formelle que la malheureuse lançait contre son neveu.

— Ainsi, monsieur, dit le juge de paix, vous ne reconnaissez point ce couteau?

— Non, monsieur; mais d'autres que moi pourraient le reconnaître.

Ici la consternation reparut sur le visage de la tante

Mingrat, et l'on suivait assidûment les phases diverses de l'expression de sa physionomie.

— Et quels seraient ces autres, monsieur? reprit le juge de paix.

— Mon Dieu, monsieur, répondit M. Clare, j'ai dans la campagne des ouvriers qui ébauchent des lames pour ma fabrique, et, entre autres, trois dans les environs. Deux demeurent à Voiron, et un autre au Grand-Lin... et comme ils veulent employer les lames imparfaites que je leur refuse, ils montent des couteaux qui se trouvent forcément frappés de mon coin.

— N'est-ce pas au Grand-Lin qu'est né votre neveu? demanda le juge de paix à la tante de Mingrat.

La pauvre femme articula un oui comme un gémissement.

Un gendarme ne tarda pas à ramener du Grand-Lin l'ouvrier désigné par M. Clare.

— C'est moi qui ai fait ce couteau, dit-il sans hésiter quand on le lui présenta.

— Et à quoi le reconnaissez-vous? demanda le juge de paix.

Pour toute réponse l'ouvrier tira de sa poche un poinçon et un rasoir. Il fit observer du doigt que sur le poinçon le saillant de la patte gauche de l'hermine était cassé, et mettant à côté le couteau présenté, on vit qu'à l'empreinte de l'hermine la patte gauche était aussi cassée. Il montra qu'il en était de même sur la lame du rasoir apportée par lui en témoignage.

Pour que rien ne manquât à la preuve, il n'y avait plus

qu'une question à poser, un nom à savoir... Mais aussi la réponse pouvait rendre inutile tout ce qui avait précédé. En sorte, que s'il y avait, à l'entendre, inquiétude et aussi un reste d'espérance dans l'âme de la tante de Mingrat, il y avait chez le juge de paix une sorte d'hésitation à demander. L'anxiété de part et d'autre ne pouvait pas être prolongée.

— Pouvez-vous vous rappeler le nom ou la figure de la personne à laquelle vous avez vendu ce couteau? demanda enfin le juge de paix à l'ouvrier du Grand-Lin.

— Oh! certainement, car je n'en vends pas deux pareils dans l'année, répondit celui-ci avec l'accent de tristesse d'un ouvrier à qui le travail ne donne pas le pain de chaque jour. Et après cette affirmation, on n'entendait même plus le bruit de la respiration dans les poitrines.

— Il n'y a pas deux mois, continua l'ouvrier, je l'ai vendu à monsieur le curé Mingrat!

A ce nom, prononcé avec une assurance qui ne laissait pas le moindre doute dans les esprits, il se fit un mouvement prononcé d'affirmation parmi les assistants... et la tante du curé poussa un soupir douloureux.

On possédait une partie de la vérité. Mais on avait beau tenir les yeux fixés sur le couteau du curé retrouvé par Michon, et en examiner le plus ou moins de solidité, on ne pouvait pas arriver à se dire que c'était celui qui avait suffi à couper les chairs et les nerfs de la cuisse, séparée du tronc et qu'on avait retrouvée.

Ce fut dans un de ces moments où les yeux se portent machinalement et sans dessein sur les objets environnants,

tandis que la pensée court ailleurs, que M. Bossan laissa tomber les siens sur un couteau à hacher la viande, qui était pendu le long du mur, à côté de quelques ustensiles de cuisine. Par une sorte de procédé monotechnique qui influe plus qu'on ne pense sur les transitions et les directions de la pensée, ce couteau lui rappela qu'on n'avait trouvé ni hache, ni serpe, ni couperet, ni rien de ce qu'il aurait fallu pour dépecer un cadavre ; de là à se dire que c'était peut-être ce couteau qui avait servi à cette œuvre de boucher, il n'y avait pas loin. Mais il le vit si poli, si luisant, qu'il passa outre... et cependant son geste et sa parole, ne suivant pas sa pensée, ce qui arrive souvent et ce dont les physiologistes ont peine à se rendre compte, M. Bossan montra du doigt ce couteau et enjoignit à la servante de le lui apporter.

En le retournant dans ses mains pour faire ce qui lui était demandé, la servante fit un mouvement de surprise, et elle ne put se défendre de dire avec beaucoup de naïveté, que jamais elle ne l'avait vu si propre, ni si luisant... que quant à elle, la dernière fois qu'elle s'en était servie, elle s'était contentée de l'essuyer légèrement, comme elle faisait toujours.

L'éveil fut donné et le couteau examiné avec un soin minutieux. Malgré sa propreté extraordinaire, le manche présentait à sa jonction avec la lame deux taches fort apparentes de sang. La lame était fendue au milieu, de telle sorte qu'une partie obliquait à droite et l'autre à gauche, et qu'en frappant sur un objet quelconque, ce couteau devait laisser l'empreinte d'un S.

Trois jours après, dans les parages de Fory, à cinq lieues de Saint-Quentin, fut retrouvé le tronc du cadavre dont on n'avait jusque là qu'un débris. L'examen judiciaire de ces restes mutilés eut lieu en présence des médecins. On reconnut les traces sanglantes des tentatives impuissantes faites avec le couteau de Mingrat, les coups plus forts, plus assurés, portés par le couteau de cuisine, la terrible empreinte de l'S laissée sur les déchirures de la chair, les meurtrissures que les mains de l'assassin avaient faites sur la victime, et celles des cordes qui avaient servi à la garrotter, et dont quelques morceaux avaient été retrouvés... Sur ces déplorables restes, l'œil suivait jusqu'aux moindres moyens employés par le meurtrier pour mettre en lambeaux le corps de la malheureuse Marie.

Le lendemain, la servante de Mingrat fut arrêtée. Lorsque après quelques hésitations, et mieux éclairée enfin sur la nature de ses devoirs et du serment sacrilége qu'elle avait prêté, elle se fut décidée à raconter ce qu'elle avait surpris du terrible secret de son maître, la voix publique répéta le cri d'accusation poussé par les habitants de Saint-Quentin : « C'est le curé Mingrat qui est l'assassin de Marie Charnalet ! »

Que s'était-il passé au presbytère de Saint-Quentin et sous la Roche, entre les moments successifs où madame Saint-Michel avait laissé la pauvre Marie dans l'église, celui où le petit Vial et ses compagnons furent forcés par la pluie de rentrer chez eux, et celui où le cultivateur Joseph Michon et les deux bouchers trouvèrent, l'un, les

flaques de sang et le couteau, et les autres, le curé Mingrat rôdant sous les noyers et sous la Roche?

VII.

Les détails exacts de cette épouvantable histoire, nul ne les sait ; la victime en a emporté le secret avec elle dans les flots de l'Isère, et le meurtrier n'a pas été placé en présence des juges, qui auraient pu arracher des aveux aux contradictions de sa logique ou aux terreurs de sa conscience.

Après de longues hésitations fondées sur des scrupules religieux mal entendus et mal expliqués, un seul témoin, la servante de Mingrat, a révélé des faits qui, sans être bien pertinents, se rattachent, par une induction invincible, aux événements qui ont dû précéder et suivre le crime commis dans la nuit du 8 au 9 mai.

Voici donc ce que ce témoin a raconté :

« A l'entrée de la nuit, le nommé Rafflin, clerc de l'église, vint pour demander une chose qui avait trait à ses fonctions ; il s'adressa à moi. J'appelai le curé, que je supposais être dans sa chambre ; mais le curé ne répondit pas; je pris le parti d'y monter. J'entendis des gémissements sourds, semblables à ceux d'une personne expirante ou qui se trouve mal. Le curé ne répondit pas à ma voix. J'essayai de lever le loquet; mais je trouvai la porte fermée en dedans, et craignant que je n'essayasse de forcer la porte, il me cria d'une voix forte :

» — Marie, descendez ; je suis à vous.

» Je compris alors que le curé n'était pas dans sa chambre à coucher, mais dans un petit cabinet à côté. Je descendis. A l'instant, le curé parut au haut de l'escalier et dit :

» — Qui me demande?

» — Monsieur, répondis-je, c'est Rafflin qui veut savoir s'il faut, à l'angélus, sonner les glas pour annoncer le service de demain.

» Le curé répondit : Non! et rentra à l'instant dans sa chambre, fermant sur lui la porte à clef.

» Moi qui avais quelques soupçons... »

(Lesquels? on ne les lui demande pas! Elle avait donc vu entrer Marie Charnalet?... Avant les gémissements d'une créature qui succombe, il n'y avait donc pas eu de cri d'une créature qui résiste et se débat?... Tout cela est inextricable.)

» Moi qui avais quelques soupçons, je montai doucement près de la porte, d'où j'entendis les mêmes gémissements, mais plus sourds. J'entendis aussi le roulement d'un lit qu'on agitait violemment dans le petit cabinet. Les gémissements cessèrent enfin, et n'entendant plus rien, je descendis ; quelque temps après, le curé descendit aussi, l'œil hagard et dans le plus effrayant désordre.

» — Ah! monsieur, lui dis-je alors en l'apercevant dans cet état, que vous m'avez fait peur! J'ai cru que vous alliez mourir.

» — Taisez-vous, me répondit-il en délire, taisez-vous, vous êtes une imbécile.

» Et il m'ordonna aussitôt d'aller porter le journal au

sieur Heurard, qui demeure à un quart d'heure de distance du bourg. J'étais à peine sortie que le curé remonta dans sa chambre. Au lieu de faire la commission de mon maître, je passai derrière le clocher, je traversai la basse-cour, et je vins me blottir contre le portail, afin d'être plus à portée d'entendre ce qui se passait. Je vis qu'il y avait de la lumière dans le petit cabinet, ce qui me surprit fort, car ce cabinet n'avait ni table ni autre meuble, excepté le lit, et qu'ainsi le curé ne pouvait être occupé ni à lire ni à écrire ; toutefois je n'entendais plus rien. J'imaginai de grimper sur le portail, afin d'essayer si je pourrais voir ce qui se passait en dedans ; mais en essayant d'y monter, je fis maladroitement assez de bruit pour être entendue du curé. Celui-ci, en effet, descendit avec précipitation l'escalier et ouvrit de même les portes de la cuisine, qui communiquent au hangar, et se dirigea vers le portail en criant : « Qui est là? qui est là? » Saisie de crainte, je ne répondis rien ; mais le sentant approcher, je lui dis en tremblant : « Monsieur, c'est moi. »

» Le curé courroucé me demanda ce que je faisais là au lieu de faire sa commission.

» — Monsieur, j'étais venue fermer le poulailler.

» — Vous mentez, vous étiez là pour autre chose.

» M'éloignant de lui doucement, je rentrai dans la cuisine servir le souper. J'avertis mon maître, qui se mit à table et ne toucha probablement à rien, car il n'y resta qu'environ une minute. Et de nouveau il me commanda d'aller porter le journal. »

C'est en ce moment que Charnalet, suivi de sa cousine et de quelques amis, vint frapper à la porte du presbytère, et que le curé leur fit cette réponse brutale, qui décida le jeune Vial et ses compagnons à monter la garde à la porte de la maison curiale.

La servante de Mingrat ne couchait point au presbytère. Le lendemain, quand elle entra, le curé était absent. Il venait de suivre la femme Chervet sous la Roche, où la population de Saint-Quentin s'était rassemblée. En faisant le ménage de son maître, la servante trouva un chapelet à demi brûlé, et un pressentiment dont elle ne put elle-même se rendre compte le lui fit déposer dans un trou de la muraille, sous le hangar. Chaque pas qu'elle faisait dans la maison lui découvrait les traces d'un mystère sinistre.

« En entrant dans la cuisine, dit-elle, je m'étais aperçue que le foyer que j'avais recouvert la veille avait été dérangé, et qu'il avait été fait tout récemment un très-grand feu. J'entrai dans la basse-cour; près de la fosse d'aisance, j'aperçus un peu de sang sur quelques brins de paille fraîchement écartée, et un petit lambeau de chair sur une feuille de noyer sèche. En regardant par le trou de la fosse, creusée à quelques pieds dans la terre, je vis que les immondices étaient recouvertes de terre fraîche. Je l'écartai un peu avec un bâton, et j'aperçus des cendres et quelques morceaux de linges brûlés à demi, entre autres un morceau de drap noir, aussi à demi consumé. Je compris alors que le sang que j'avais vu sur la paille provenait de ce qu'on y avait posé pendant quelques instants des

vêtements ensanglantés. Dans l'intérieur de la maison, je reconnus aussi que plusieurs des effets d'habillement dont le curé se servait journellement avaient disparu, entre autres une vieille soutane. »

Ce fut après ces découvertes que la servante épouvantée se présenta à son maître, qui revenait de la Roche, et qu'eut lieu dans l'église la scène sacrilége du serment prêté sur la sainte hostie.

Tout indique donc que dans la nuit du 8 au 9 mai, un crime avait été commis dans le presbytère, et que ce crime se rapportait à la disparition de Marie Charnalet, survenue dans cette nuit même. Sans doute les preuves directes ont pu manquer ; mais à défaut des accusations de la victime, des révélations du bourreau ou des dépositions directes et pertinentes de témoins qui ont vu et entendu, il y a les conjectures rationnelles qui naissent de l'ensemble et du concours des faits avérés et patents ; et ici ces conjectures sont telles, et par une chaîne si bien soudée elles conduisent si clairement du connu à l'inconnu, que leur réunion forme une vraisemblance aussi palpable que l'évidence même. On ne pourrait pas affirmer que les choses se soient passées comme nous les allons dire ; mais elles semblent n'avoir pas dû se passer autrement.

VIII.

Lorsque la dame de Saint-Michel se fut enfuie épouvantée devant l'informe et colossal monceau de chair re-

couvert d'un manteau et coiffé d'un tricorne, Marie se trouva seule dans l'église. Le curé, qui depuis sa visite au Gît avait combiné son dessein, dut alors s'approcher de Marie pour lui remettre la lettre dont il voulait la charger, et aussi pour l'entendre en confession. Il a dit qu'il l'avait trouvée dans un costume assez débraillé, peu décent, pour parler son langage. Cela se peut et cela doit être, et c'est même ce débraillé du costume qui aura fait revivre et aura accru en lui les impudiques imaginations qui l'avaient porté à convoiter cette jeune et jolie femme, dont il avait là, sous les yeux et presque entre les mains, les bras et la gorge mal défendus par une simple chemise de toile qui en dessinait les contours. Il céda au démon de la chair; et se faisant, pour succomber, une arme même de la décence, et surtout de la sainteté du lieu, il engagea Marie à le suivre au presbytère.

Mais ne vint-il pas, alors, à la pensée de Marie de se dire que la femme qui n'était pas mise assez décemment pour être écoutée en confession, la nuit, dans une église à huis ouvert, devait l'être bien moins encore pour être écoutée tête à tête, dans un lieu éclairé, mais fermé, et sous les regards d'un seul homme? Comment le débraillé qui devait être un scandale pour le public, cessait-il d'en être un pour un homme seul? Et si Marie ne se dit point ces choses, l'observation de Mingrat ne suffisait-elle pas pour la faire se retirer du lieu saint, elle toujours si pieuse, si réservée, et par conséquent si collet monté d'ordinaire? Mais si cette réserve et cette piété même servirent à éloigner tout soupçon de son esprit,—comme dans l'après-midi, au dire

du jeune Vial, elles avaient déjà servi à lui rendre inintelligibles les déclarations séraphiques du curé, — comment quelque doute, quelque hésitation ne se firent-ils point jour au moment où, arrivé au presbytère, Mingrat l'invita à monter dans sa chambre ? Si Marie avait à se confesser, le salon qui était en bas suffisait; si elle n'avait à recevoir que la lettre annoncée pour le curé de Veurey, le vestibule qui séparait la cuisine du salon suffisait encore. Peut-être Marie en fit-elle l'observation, et le curé commença-t-il alors à faire emploi de ses forces athlétiques et l'emporta-t-il, de haute lutte, dans le lieu qu'il avait choisi, dans sa pensée, pour être le théâtre de ses violences ? C'est là un épisode qui n'a pas été éclairci, et sur lequel il semble que les investigations de la justice n'aient point porté. Si la servante du curé était absente, la violence a pu être exercée contre Marie dès son entrée au presbytère; si la servante se trouvait dans la maison, il est rationnel de penser que Marie a bénévolement suivi Mingrat dans la chambre à coucher, car la servante n'a rien su ni rien dit de cette première lutte. Et alors la confiance de Marie, qui était jeune il est vrai, mais aussi qui était mariée depuis quelques années, et qui n'était pas ignorante du danger auquel elle pouvait être exposée, s'explique à peine par son excessive dévotion aux pratiques religieuses.

Enfin, de quelque façon qu'ils y soient montés ensemble, voilà Marie et Mingrat dans la chambre à coucher. Est-ce là que la confession de Marie fut commencée, et le prêtre sacrilége s'en servit-il pour préparer l'esprit de

sa pénitente et lui faire entendre clairement les premières paroles de l'acte de séduction qu'il voulait consommer à tout prix ? Marie, indignée, s'est-elle révoltée? a-t-elle voulu fuir ? s'est-elle débattue?... et au lieu de s'élancer vers la porte qui donnait sur l'escalier, se serait-elle précipitée vers la porte du cabinet attenant à la chambre à coucher? Mais encore une fois, les cris qu'elle a dû nécessairement pousser, et le bruit inséparable d'une lutte pareille, n'ont pas été entendus. C'est cependant dans ce cabinet que Mingrat et Marie se sont retirés ; car c'est de là que plus tard la servante reconnaît que partent des gémissements étouffés. Des gémissements! Ils sont entendus au moment où le curé triomphe de Marie par la séduction ou par la violence ; la servante entend sur le plancher le roulement du lit qu'ébranlent de fortes secousses; et ni la lutte, ni les cris désespérés de la jeune femme qui résiste n'ont été entendus!... Y a-t-il donc eu lutte, désespoir, résistance?... La haute réputation de vertu dont Marie était environnée l'a fait croire ; et alors la raison et le respect pour cette victime d'une frénésie brutale et sacrilége ont fait penser que Mingrat, par un mouvement inaperçu, bien calculé et encore mieux réussi, avait encapuchonné la jeune femme avec ses propres vêtements, ou tout au moins l'avait bâillonnée avec un mouchoir... Encore faudra-t-il toujours se demander par quelle fatalité étrange, inouïe, le capuchon ou le bâillon n'ont pas été dérangés un seul instant, le temps de jeter un cri, un cri toujours terrible en pareille occasion? Ce cri peut et doit avoir été poussé... mais celle qui eut des oreilles

pour des gémissements étouffés n'en a pas eu pour un cri perçant.

Quoi qu'il en soit, c'est à ces divers moments que le crime aurait été commis sur Marie Charnalet. Mais quelle est la nature de ce crime? est-ce un viol et un homicide, ou un homicide seulement avec préméditation, ou sans préméditation, mais avec volonté de le commettre?

La cour d'assises de Grenoble, jugeant par contumace, a déclaré Mingrat coupable d'avoir, dans la nuit du 8 au 9 mai 1822, volontairement et avec préméditation homicidé Marie Gérin, femme d'Étienne Charnalet; mais le déclare non coupable d'avoir, dans les instants qui ont précédé ou accompagné cet homicide, commis le crime de viol sur la personne de ladite Marie Gérin, femme Charnalet.

Il faut le dire, la circonstance du viol enlevée, l'homicide volontaire et prémédité ne s'explique plus, ne se comprend plus. La nuit du 8 au 9 mai demeure un mystère devant lequel la raison humaine recule, faute de point d'appui. C'est un effet dont la cause manque.

Sans doute, le sang versé pour le seul plaisir de verser le sang, est un des attributs de certaines natures qui participent plus de celle des bêtes féroces que de celle de l'homme. Mais les bêtes féroces qui versent le sang ont l'instinct de la soif et de la faim, elles le boivent. L'homme ne le boit pas; il serait donc d'un degré de férocité au-dessus de la férocité des brutes. En logique comme en psychologie et en physiologie, c'est inadmissible. Sans doute la science a fait de la soif de tuer une monomanie,

une folie! mais la folie, quelque spéciale qu'elle soit, s'annonce par des caractères qui sont propres à sa spécialité, et qui se manifestent par quelques actes chez les personnes qui en sont atteintes. Mingrat n'était pas un monomane d'homicide; mais en physiologie comme en psychologie, Mingrat doué d'une force athlétique peu commune, Mingrat obligé par les devoirs et les nécessités de sa profession de lutter contre les élans de son imagination déréglée et les ardeurs de sa nature aphrodisiaque, Mingrat était un monomane des jouissances que donne la possession d'une femme. A la vue d'une femme, il devait ressentir le débordement féroce d'une convoitise charnelle, comme à la vue de sa proie le tigre sent déborder en lui les appétits de la destruction. Et si, pour les assouvir, le monomane des plaisirs de l'amour doit arriver à tuer, il tuera pour les satisfaire, comme le tigre tue pour arriver à assouvir sa soif du sang. Quelque respect que nous ayons pour la chose jugée, c'est dans cet ordre d'idées que nous avons, avec la voix publique, persisté à trouver les causes du crime de la nuit du 8 au 9 mai.

Maintenant, le curé Mingrat a-t-il tué Marie Charnalet avec préméditation ? c'est-à-dire quand il lui donna rendez-vous au hameau du Gît, et ensuite lorsque de l'église il la conduisit au presbytère, et du seuil de l'escalier dans sa chambre, se disait-il : Voilà une femme que je vais tuer? Non, évidemment non ! car il n'avait rien préparé pour commettre ce crime et rien pour le cacher. Se disait-il du moins : Je veux l'avoir à tout prix, et si elle me résiste je la tuerai?... Pas davantage. L'idée de la pos-

session de la femme vient seule ; l'idée de l'assassinat l'exclurait. Celle-ci même ne vient pas, elle passe à l'état de fait sans s'être présentée à l'état d'idée. Et c'est ce qui a dû fatalement arriver à Mingrat.

Si entre Marie et son séducteur, devenu son assassin, il y a eu lutte opiniâtre, la nature brutale de Mingrat et sa force athlétique auront dû prendre des développements dont lui-même, pour assurer son triomphe, n'aura certainement pas calculé ou senti la portée. Mais, comme nous l'avons dit, s'il y a eu résistance et lutte de cette nature, la victime n'a pu être si subitement domptée, réduite à l'inaction, garrottée aux pieds et aux mains, comprimée dans sa voix, et aussi dans l'usage de ses ongles et de ses dents, que cette lutte acharnée, lutte de pudeur de femme et de chrétienne, lutte d'étouffement, lutte de mort, ne se soit manifestée que par des gémissements sourds et un roulement de lit!... et que surtout elle n'ait laissé aucune marque sur le visage du forcené qui l'avait engagée ! Ce n'est donc point seulement de sa résistance que Marie a dû mourir, ni seulement pour arriver à la posséder que Mingrat l'aura tuée.

Que l'on songe aux deux périodes de cette possession, indiquées par la servante et par les deux apparitions du curé sur le seuil de l'escalier et ensuite dans la cuisine, où sa station fut prolongée par l'arrivée d'Étienne Charnalet et de la femme Chervet ; que l'on songe aux proportions athlétiques sur lesquelles Mingrat était taillé, à l'énergie aveugle que les appétits charnels de ce monstre devaient retirer de leur premier assouvissement, et à l'in-

tensité de recrudescence que ceux-ci devaient recevoir de leur satisfaction même ; que l'on songe d'un autre côté à ce que Dieu avait mis de frêle, de délicat et de contenu dans la nature physique et morale de Marie Gérin, et l'on se dira que, selon toutes les probabilités, cette malheureuse jeune femme est morte de la possession même ; pour tout dire, que c'est sous ses caresses forcenées que Mingrat l'a tuée. Si c'est par suite de ces diverses considérations que la cour d'assises de Grenoble a éloigné la circonstance du viol, la cour d'assises peut avoir eu raison... mais alors la préméditation devait aussi être écartée!!!

Lorsqu'il descendit de sa chambre, la première fois, après que les gémissements eurent cessé, Mingrat voulait éloigner sa servante, probablement pour que Marie pût s'échapper sans être aperçue, durant la demi-heure environ que devait se prolonger l'absence de la domestique. L'anéantissement dans lequel Mingrat avait laissé Marie ne dut être à ses yeux que l'énervement produit par la fréquence et l'énergie de ses atteintes... une sorte de défaillance hystérique ! Et ce qui prouve qu'il ne la croyait pas morte, c'est qu'il remonta dans sa chambre emportant une lumière. Pourquoi? sinon pour pouvoir, avant de la renvoyer, l'aider à réparer le désordre de sa coiffure et de ses vêtements. Il n'en aurait pas eu besoin s'il avait eu fait sciemment tout ce qu'il fallait pour la tuer. Bien plus, lorsqu'il redescendit pour la seconde fois, attiré par le bruit que fit sa servante, blottie près du portail de la basse-cour, il est à croire que Marie n'était pas morte encore, et que, pendant son souper et la présence de Char-

nalet et de la cousine à la porte du presbytère, Mingrat n'en était encore qu'à l'inquiétude de savoir ce que deviendrait l'évanouissement si prolongé de sa victime. Mais lorsque après le départ définitif de sa servante, le curé fut pour la seconde fois remonté dans sa chambre, Marie, abandonnée sans secours à sa défaillance, et peut-être à une hémorragie qui, seule, explique les traces de sang et les linges ensanglantés trouvés dans les cendres et dans la basse-cour, Marie avait cessé de vivre.

Jusque-là le curé Mingrat ne serait qu'un prêtre dissolu, un homme grossier, dont les appétits charnels participaient de la sauvage énergie des voluptés de la brute... et ont fatalement donné la mort!

Mais c'est dans les faits qui ont suivi la possession et la mort de la victime de ses frénétiques amours que Mingrat a révélé toute l'atrocité de sa nature dégradée; la peur en fit un monstre. Celui qui écrit cette lugubre histoire se serait refusé à coordonner les détails de ces scènes de charnier et à les retracer, s'il avait eu autre chose à faire que de les livrer à l'impression tels qu'ils ont été déjà publiés après l'événement.

« Quand la servante eut enfin quitté le presbytère pour n'y rentrer que le lendemain, Mingrat prépara les moyens de faire disparaître le cadavre de Marie. Il se munit d'un couteau, de plusieurs ficelles, et se dépouilla de ses vêtements. Ces soins terminés, il cache soigneusement les hardes de sa victime, à l'exception de son mouchoir de cou. Il attache les deux pieds ensemble avec la plus longue des cordes; les deux bras sont également attachés,





croisant sur la poitrine. Soulevant alors Marie avec force, il la descendit par une fenêtre, au moyen de cordes, au pied du mur de la maison; puis, cachant la lumière, il vint aussitôt dans la basse-cour, s'empara de la corde et se mit en devoir de le traîner. »

(C'était le moment où le jeune Vial et ses compagnons attendaient encore à la porte de la façade du presbytère... Que l'idée leur fût venue plus tôt de se diviser et d'aller attendre d'un autre côté, comme ils le firent... et quelques-uns d'entre eux auraient été les témoins de cette horrible scène.)

« Mingrat traîna le corps de Marie à travers les cailloux, les ronces et les herbes de la prairie du Demi-Arpent, et jusque vers l'Isère, à un quart de lieue de Saint-Quentin. »

(Il est plus naturel de penser qu'il le porta sur les épaules pendant ce trajet, car le cadavre aurait laissé des traces dans cette prairie, et il n'y en a pas été trouvé.)

« Arrivé au lieu que l'on appelle la Roche, deux marches pratiquées dans le roc lui présentent un obstacle à surmonter... Il s'élance au delà de l'escalier et tire après lui le corps, qui, en rebondissant, laisse sur les marches rocailleuses des lambeaux de chair et des cheveux.

» Cependant, de cet endroit aux bords de l'Isère, il y avait encore un long espace à franchir. Ce fut alors, qu'épuisé par les efforts qu'il avait été obligé de faire jusque-là, Mingrat chercha un moyen de rendre plus léger son sinistre fardeau. Tirant un couteau de sa poche, il porte son premier coup obliquement, depuis l'épaule droite jusque au-dessous des côtes gauches et partage tout

le sein droit. Mais les membres du cadavre ne cédant point à ses barbares efforts, il change d'avis, attache le corps sanglant par une jambe au plus proche noyer, s'empare de l'autre, et par de nombreuses secousses, il tente vainement de séparer les jambes du tronc.

» Trahi par les efforts impuissants de sa rage aveugle, il a recours à un autre moyen. Il retourne au presbytère, s'empare du couteau de la cuisine, qui servait à hacher la viande, et retourne sous la Roche pour terminer son affreuse besogne. »

(C'est entre ces deux scènes, l'entrée et la sortie du curé, que Vial et ses compagnons vinrent se placer au portail, derrière le presbytère, et qu'ils perdirent Mingrat de vue, parce que celui-ci, au lieu de faire le tour de la maison, comme ils le supposaient, s'élança dans la prairie qui conduit sous la Roche... Sans ce concours fortuit de circonstances, le curé aurait été suivi et surpris à l'œuvre.)

« Armé du couperet de cuisine, Mingrat réussit enfin à dépecer le cadavre. La partie frappée cède, les jambes sont séparées du tronc, et il va les jeter dans le ruisseau voisin qui se décharge dans l'Isère ; il revient chercher le tronc et le précipite dans le fleuve lui-même... et par un horrible calcul, il laisse sur les bords le mouchoir de la malheureuse femme, et prépare ainsi le soupçon de suicide auquel la foule se laissera prendre.

» Tout est consommé. Croyant avoir anéanti à jamais les traces du corps du délit, il retourne au presbytère pour faire disparaître les preuves muettes mais irréfragables de l'assassinat... Il se hâte donc de dépouiller sa

soutane, et la joignant aux vêtements de la malheureuse Marie, il les fait consumer, en jette les cendres dans une fosse d'aisance qu'il recouvre de terre fraîche ; puis il nettoie soigneusement le couteau à hacher, se rhabille proprement... et attend le jour.

» Mais, au milieu de ces sombres pensées, et tout entier aux précautions qu'il venait de prendre pour cacher son crime, il se rappelle qu'avant le couteau de cuisine, son propre couteau lui a servi... il le cherche... il ne l'avait pas. Il s'achemine vers la Roche, sous les noyers... le couteau n'y était plus... le cultivateur Michon l'avait trouvé et emporté peu d'instants auparavant. »

C'est en ce moment que Mingrat fut aperçu par les deux bouchers, qui eurent la coupable faiblesse de n'en rien dire que longtemps après le jugement.

On sait tout ce qui s'est passé depuis ce moment jusqu'à celui où, averti que la clameur publique était l'écho de la voix accusatrice qui grondait en lui, le curé Mingrat comprit que la fuite pouvait seule le soustraire aux coups de la justice.

Les gendarmes lancés à sa poursuite par M. Davin n'avaient pu le joindre. Ils le manquèrent de quelques heures sur la frontière, et furent contraints de remettre à l'autorité sarde le soin d'exécuter leur mandat d'arrêt. Les carabiniers piémontais continuèrent les recherches que le droit international avait forcé les gendarmes français d'interrompre. Ils rencontrèrent un prêtre français, qui eut toutes les peines du monde à se faire rendre la liberté, et qui, pour l'obtenir, fut forcé de leur signaler

l'arrivée de Mingrat aux Échelles, où le malheureux attendait sa mère, qui lui devait porter quelque argent. Les carabiniers se remirent promptement en route, et parvenus au lieu indiqué, ils étaient à se consulter sur la direction à donner à leurs recherches, lorsqu'ils furent frappés de la psalmodie d'une voix qui sortait de la grotte même connue sous le nom de grotte des Échelles. Ils y pénétrèrent. Le curé Mingrat récitait son bréviaire. Il lui resta le triste courage de protester de son innocence, comme si la mort n'eût pas été un service rendu à ses remords. Mais avait-il des remords? Répétant son dicton favori, à l'abri duquel, dès son entrée dans le sacerdoce, il s'était cru tout permis, il eut beau s'écrier : « *On ne peut saisir un homme de ma robe !* » les carabiniers l'appréhendèrent au corps et lui apprirent qu'il était sous la protection du gouvernement sarde... Parole banale qui fut plus vraie que les carabiniers ne le pensaient, et que Mingrat ne le pouvait raisonnablement espérer lui-même.

A cette époque il existait un parti, nié depuis, mais qui était fort puissant, et dont l'influence était réelle, bien qu'exagérée à certains égards. Le parti-prêtre, tout ému des révélations sinistres du procès Mingrat et des récriminations violentes qu'elles attiraient sur le clergé, crut n'avoir rien de mieux à faire que de nier le crime d'abord... c'était une faiblesse, mais elle se comprend. Lorsque le corps de Marie retrouvé en morceaux ne permit plus de nier l'existence du crime, ce parti en nia l'auteur supposé... encore une faiblesse; mais elle se comprenait encore... Mais voilà que pour dérouter l'opinion et détour-

ner l'infamie de la tête du prêtre, il accuse hautement le frère de Marie; et celui-ci, qui ne songeait qu'à venger sa sœur, eut à se défendre lui-même contre une accusation de fratricide! L'opinion et les tribunaux eurent bientôt fait justice de cette infamie des passions d'un fanatisme bigot et cruel, inintelligentes du véritable respect des peuples pour le sacerdoce. Alors le parti, ne pouvant sauver l'honneur de son protégé, lui voulut au moins sauver la vie, et il fit si bien que l'extradition de Mingrat ne fut pas même demandée au gouvernement sarde. L'arrêt de contumace par lequel la cour d'assises de Grenoble condamnait le curé Mingrat à la peine de mort ne fut en réalité qu'un arrêt rendu dans l'intérêt de la loi et de la morale publique ; la société ne fut point vengée, le crime ne fut point puni, et la famille Gérin ne reçut point la seule satisfaction due à sa douleur et aux injustices qui avaient pesé sur elle!

Par accommodement entre la France et le gouvernement de Sardaigne, Mingrat en fut quitte pour une prison perpétuelle dans les états de Savoie...

Ce fut devant cette impunité, flétrissante pour le gouvernement qui la permit, que Mingrat releva audacieusement la tête;... et les béates de Chambéry, affiliées à la congrégation universelle du parti-prêtre, s'en allèrent répétant partout que le curé de Saint-Quentin était un martyr de l'esprit impie et révolutionnaire qui dévastait la France. Aussi, pour adoucir ce qu'elles appelaient les *rigueurs* de sa captivité, elles le bourrèrent de toutes sortes de choses propres à flatter ses sens... mais il y manquait

la principale, selon la nature et la grossièreté de l'individu ; Mingrat chercha à se la procurer.

Il avait remarqué la nièce du concierge de la prison : la trouver jolie, la convoiter, vouloir la posséder et en chercher les moyens, furent l'affaire de peu d'instants pour cette nature brutale et corrompue, à qui les ardeurs de la chair enlevaient les dernières lueurs de la raison.

L'ayant donc trouvée un soir dans un passage obscur, il se jeta sur elle sans autre préliminaire, et tenta de lui faire violence ; mais cette jeune fille poussa des cris formidables qui furent entendus avant que Mingrat pût les étouffer sous ses étreintes... et la jeune fille fut arrachée aux mains de ce forcené. Mingrat fut renfermé plus étroitement, et bientôt le magistrat de Chambéry, en écrivant à son gouvernement qu'*il était satisfait de n'avoir plus ce monstre auprès de lui*, le fit partir pour la forteresse de Fénestrelle.

Là Mingrat est resté enfermé comme le scandale vivant de la puissance mystérieuse du parti qui a perdu la Restauration, de l'inintelligence d'un gouvernement qui ne sent pas qu'il y a des crimes trop grands pour les soustraire à l'application du principe de l'égalité devant la loi, et surtout du danger pour le clergé de confier les fonctions du sacerdoce à des ecclésiastiques à peine sortis de la première jeunesse, et avant qu'on se soit assuré que l'éducation du séminaire et l'humilité chrétienne ont amorti en eux les excès qui naissent du cœur et du caractère, ou les passions que leur souffle le démon de l'orgueil ou celui de la chair.

LA

JOLIE FILLE DE HEIDELBERG.

Wilhelmine passait parmi les étudiants de l'université pour la plus jolie fille de Heidelberg. Ce n'est pas que l'on ne pût demander à sa taille plus de souplesse et d'élégance, à ses mains un peu fortes des doigts plus effilés, à ses pieds un peu courts un peu moins de largeur, et à sa bouche fraîche et rose un sourire plus réservé et moins empressé à montrer ses dents blanches et humides; mais elle avait ce genre de beauté rondelette qui plaît à des échappés de collége, pour qui la beauté n'est point encore ce que la veulent plus tard les jeunes hommes, quand l'étude de la poésie et de l'art, d'après les grands maîtres, leur en a révélé le type dans des lignes plus sévères et plus voilées, que l'œil pénètre moins encore que la pensée.

D'ailleurs Wilhelmine possédait à un haut degré ce bon côté de la nature allemande qui rend les femmes accessibles aux sentiments qui leur viennent des autres, et franches pour les sentiments qui naissent en elles. L'a-

mour chez Wilhelmine n'était ni une affaire dévorante de la vie, comme en Italie ou en Espagne, ni une étude de coquetterie stratégique comme en France, ni une passion stéréotypée dans ses phases progressives comme en Angleterre. C'était plus une commisération pour les peines que disaient ressentir ceux qui le lui exprimaient, qu'une tendresse active dont la satisfaction devait la rendre personnellement heureuse. Elle aimait moins pour se faire plaisir à elle-même que pour ne point causer de chagrin à celui qui lui disait : « Aimez-moi ! » Si elle l'avait connu, elle eût volontiers répété ce mot si célèbre d'une femme facile : « *Cela les rend si heureux , et cela me coûte si peu !* » Son amour était de la charité , mais de la charité sans ardeur. Elle ne s'arrangeait jamais pour que la fin de l'amour vînt par son fait; mais quand lui arrivaient l'inconstance et l'abandon, sa colère n'était point trop vive ou trop prolongée, et elle ne se faisait jamais le serment banal et toujours violé de ne plus s'y laisser prendre. « Le pauvre garçon ! disait-elle, il a cessé de m'aimer comme il a commencé à m'aimer , sans savoir pourquoi. » Oh ! Wilhelmine était une bonne fille, moins l'idée de dévergondage qui s'attache à ce mot. Aussi ceux qui l'avaient aimée d'amour, la voyant si accommodante, s'arrangeaient-ils de leur mieux pour l'aimer d'amitié.

Sa mère, madame Kornmann, n'avait pas peu contribué à laisser s'épanouir dans toute sa floraison cette naïve bonhomie de la nature des filles d'Allemagne. Veuve depuis longtemps, et belle encore de cette seconde jeunesse

de trente-cinq ans qui plaît beaucoup aux jeunes hommes, quand trois années de séjour dans les villes d'université ont un peu fatigué leur goût à l'endroit des primeurs, madame Kornmann leur offrait quelque chose de plus substantiel. Avec elle les sens et l'intelligence trouvaient une saveur de plus haut goût. Si bien que l'étudiant de première année qui avait pris ses premiers degrés dans la maison Kornmann auprès de la fille, pouvait espérer de prendre ses derniers avec la mère avant de quitter l'université. Car il est bon de savoir que, depuis son veuvage, et même auparavant, madame Kornmann, comme c'est l'usage de presque toutes les familles bourgeoises d'Allemagne dans les villes d'université, avait fait de sa maison une sorte d'hôtel garni pour loger et nourrir deux ou trois étudiants. Aussi n'était-il point étonnant que le temps passé par la veuve dans les chambres des *flotterbursches*[1] de Heidelberg, sous une foule d'excellents prétextes, fût un temps passé par les *renards*[2] auprès de Wilhelmine dans le parloir commun, ou par Wilhelmine dans la chambre des *renards*, sous une foule d'autres prétextes non moins excellents.

Toutefois, en femme d'expérience qui sait combien est lourde à une mère la responsabilité d'une fille, et com-

[1] *Garçon à flot.* C'est le nom que prennent les étudiants, lorsque, après de certaines épreuves, ils sont affiliés à l'une des sociétés des universités allemandes.

[2] *Renard* est le nom que portent les étudiants de première année, qui, après être sortis des classes de philosophie, où ils s'appellent *grenouilles*, n'ont pas encore achevé leur noviciat d'affiliation.

bien seraient plus lourdes à celle-ci les longues années d'un célibat, imposé par les erreurs devenues apparentes d'une jeunesse trop facile, madame Kornmann s'évertuait à prémunir Wilhelmine contre l'entraînement de cette dernière concession de l'amour, après laquelle la chasse aux maris devient un peu plus difficile. Il faut convenir qu'à cet égard, la veuve de l'université de Heidelberg était parfaitement rassurée par ce qu'il y avait d'apparent dans le caractère de sa fille. Elle avait bien vu quelques étudiants presser la taille de Wilhelmine, ou tenir dans leurs mains les mains de sa fille plus longtemps que ne le comporte la bienvenue de l'arrivée ou l'adieu du départ; quelquefois même elle avait surpris les traces d'une forte et toute juvénile émotion qui ne sait pas encore se contenir, sur le visage de quelques-uns des locataires de sa maison, au moment où sans frapper elle était entrée dans leur chambre pour parler à Wilhelmine; mais celle-ci avait toujours une si parfaite égalité d'humeur, un visage toujours si peu animé, une sérénité toujours si égale dans les yeux, une voix toujours si douce et si claire, et un maintien toujours si peu embarrassé, que cette bonne madame Kornmann, qui traitait la grande passion d'une autre manière et ne comprenait pas qu'on la pût traiter autrement, ne cessait de se dire : « Bah ! Wilhelmine a bien pu, par hasard, se laisser prendre la taille ou serrer la main... on a même pu lui voler un baiser au front... peut-être même sur les lèvres... mais sa taille n'a pas frissonné, sa main est restée sotte... et quant au baiser, elle ne l'a certainement pas rendu... avec intention du moins. » Une fois seulement

elle avait cru entendre certaines choses... la nuit, auprès de sa chambre, que malheureusement elle n'avait pas pu quitter pour se mettre en quête de ses soupçons; mais Wilhelmine se montra si indifférente, si peu touchée ou contrariée de l'éloignement de celui qui en était l'objet... que madame Kornmann se prit à dire : « Dieu soit loué! ce n'est pas encore celui-là qui empêchera ma fille de trouver un mari... » Un mari pour Wilhelmine était chez madame Kornmann une ambition qu'elle voulait satisfaire à tout prix... Si bien qu'elle avait fini par se persuader que Wilhelmine, malgré les dix-huit années qui arrondissaient sa gorge blanche, n'avait encore ni cœur, ni tête, ni sens.

Hélas! depuis longtemps, Wilhelmine avait tout cela; mais elle en usait sans trop s'en douter, ce qui faisait que sa mère ne s'en doutait pas davantage, et qu'elle laissait aller.

Les vacances des fêtes de Pâques avaient dispersé pour quelques jours les étudiants de l'université de Heidelberg, et produit une sorte de double veuvage dans la maison de la dame Kornmann. Une chambre seule avait été abandonnée sans esprit de retour : c'était celle où la présence fréquente de Wilhelmine avait causé les inquiétudes de la mère. Le désordre laissé par le départ de l'étudiant qui l'habitait n'avait pas été encore réparé, qu'un matin du mois d'avril 1787, un commissionnaire, porteur d'un léger bagage, se présenta en annonçant l'arrivée d'un beau jeune homme qu'il avait rencontré en quête d'un logement, et qu'à ses manières distinguées, à son

langage, et surtout à la facile générosité de sa bourse, il avait reconnu, disait-il, devoir être une bonne fortune qu'il s'empressait de conduire dans la maison de la veuve, qui lui paya convenablement un droit de courtage.

Le commissionnaire n'avait point exagéré les mérites du nouvel hôte de la maison Kornmann. Et quelques jours s'étaient à peine écoulés que Wilhelmine et sa mère en avaient découvert une foule d'autres qui avaient dû échapper à l'esprit grossier d'un porteur de malles. Il n'y aurait même aucune témérité à avancer que, bonne connaisseuse comme elle l'était, la veuve Kornmann n'eût surpris dans quelque recoin caché de son âme un vague regret de ce que la chambre où, depuis la rentrée des cours, elle passait plusieurs heures de la journée, ne fût point celle qui avait été abandonnée; mais elle savait trop ce qu'une infidélité notoire lui aurait attiré de discrédit dans l'université... et, tout en soupirant sans doute, elle se résigna à garder sa chaîne et à ne pas permettre à ses agaçantes œillades une invasion sur les terres de sa fille.

C'est qu'en effet, si Wilhelmine était appelée la jolie fille de Heidelberg parmi les étudiants de l'université, Ernest de Bœklin devait passer pour le plus joli garçon de l'université parmi les femmes de Heidelberg. Il était grand, élancé, bien fait, sauf les hanches, auxquelles on eût peut-être désiré moins d'ampleur; mais ses cheveux étaient d'un si beau noir, si lisses et si bouclés! mais ses yeux bleus avaient tant de douceur! mais sa main était si mignonne et si blanche!... ses ongles étaient si effilés et si roses!... sa voix si douce et si harmonieuse!... et son

pied, son pied toujours élégamment chaussé, était si petit, si étroit, qu'il faisait le désespoir des jeunes filles, qui sentaient le leur en perpétuelle révolte contre les étreintes de leur chaussure. Ernest de Bœklin était fort heureux d'être un garçon ; si c'eût été une fille, il n'est pas une de ces rares perfections du corps et du visage dont les femmes de Heidelberg ne se fussent vengées sur les qualités de son esprit et de son cœur, choses qui, moins appréciables à la première vue, sont plus sujettes à controverse et d'une négation plus facile. Mais les sentiments de l'envie s'en prenaient, en revanche, à la maison Kornmann, et on se vengea, par en médire, du hasard qui lui avait donné un pareil hôte. Ces braves dames Kornmann, dont on n'avait rien soupçonné jusque-là de reprochable dans les mœurs et les relations, ou du moins rien dit... peu s'en fallut qu'elles ne fussent mises au ban de la décence et de la pudeur, par toutes celles qui, tenant maison garnie, faisaient tout d'un coup, à la solidité de leur vertu en congé, le mérite de n'avoir point chez elles une aussi grande et aussi séduisante occasion de péché.

Mais ce fut une bien autre explosion de caquets envieux et médisants, lorsque la réouverture des cours de l'université eut ramené dans Heidelberg la jeunesse des écoles, éparpillée par les rayons divins des fêtes d'avril, et avec elle la vie bruyante et querelleuse des *bursches* allemands, toujours aux prises avec le *Philistin*,—avec ce quelque chose qui, pour l'étudiant allemand, est presque d'un degré au-dessous d'une créature même abjecte et méprisable,—une espèce de brute ignoble, une superféta-

tion du genre humain, une verrue au front de la société, dont un *bursche* ne daigne se venger qu'avec du bois rudement administré sur les épaules; comme qui dirait un logeur, un tavernier, un marchand ou confectionneur d'objets quelconques, tout ce qui peut être un créancier... un bourgeois enfin !

La vie de l'étudiant en Allemagne ne ressemble plus à aucune autre; car partout ailleurs le type s'est considérablement effacé, ou du moins a bien pâli. Les redoutables écoliers du quinzième siècle se sont, presque en tous lieux, métamorphosés en flâneurs paisibles et insouciants. Ce que la vie de l'étudiant allemand est de nos jours, elle l'était à l'époque de cette histoire : vie désordonnée, turbulente et libre comme le flot de l'Océan, ardente de patriotisme; vie laborieuse et dissipée tout ensemble, qui s'agite bruyante au milieu de l'orgie et du combat; vie à part, qui se crée un monde à elle dont elle ne sort pas, et qui se détache de tout ce qui l'entoure pour se faire indépendante; jeunesse qui a sa nationalité à elle, qui se groupe, s'associe, faisant de chacun la vie de tous, rêvant et chantant la liberté... Curieuse relique du moyen âge, qui a passé pour arriver à nous à travers une longue traînée de siècles, et qui se conservera telle qu'elle a toujours été, tant que l'Allemagne sera mystérieuse, tant que ses peuples auront besoin d'avoir une jeunesse active qui pense et travaille pour eux. L'escrime est son étude favorite, comme l'estaminet est son rendez-vous de prédilection, et l'escrime et l'estaminet s'alimentent l'un l'autre; car la bière, la pipe et le duel sont les trois passe-

temps, les trois rêves, les trois joies de l'étudiant allemand. Sans le duel surtout, pas d'université possible. Il est non-seulement toléré, mais honoré, mais sanctifié; on le cherche, on le désire, on le rêve. Partout des querelles, aux cours, à la promenade, à l'église, à la taverne; on va se battre comme on va boire un verre de punch.

Le costume répondait par son excentricité à l'excentricité de cette bonne vie de jeunes hommes aspirant l'avenir, et jetant à tout vent leurs rêves dorés avant de sentir les étreintes prosaïques de la vie réelle. L'étudiant portait un large pantalon noir qui couvrait toute la botte, une polonaise qui descendait à mi-cuisse, une casquette ou un béret orné d'une houppe aux trois couleurs (noir, rouge en or); sur la poitrine un ruban également nuancé, flottant en écharpe de droite à gauche; à la main une longue pipe garnie de houppes semblables à celle de la casquette; un sac de tabac aux trois couleurs, suspendu à un bouton de la polonaise, complétait la parure d'un *joyeux garçon* de l'université de Heidelberg.

La vie intérieure de l'étudiant allemand n'a pas plus de calme que son existence publique. Ses habitudes bruyantes, il ne les laisse point à la taverne, elles le suivent jusque dans sa chambre, jusqu'au coin de son feu. C'est toujours la même passion pour tout ce qui est boisson spiritueuse, toujours la même indépendance, la même fierté, le même désordre. La grande, l'unique pensée de l'étudiant, c'est de vivre joyeusement et librement. Or, ce but, il n'est rien qu'il ne fasse pour l'atteindre; chez

lui comme au milieu de ses compagnons d'orgie, c'est le *bursche*, c'est le joyeux garçon.

Enfin un étudiant vit aussi bien en Allemagne avec 6 ou 800 francs, que nos jeunes fils de famille à Paris avec un millier d'écus. Il se loge fort convenablement pour un prix très-modique; son dîner lui coûte dix sous, son souper huit. On voit qu'il peut encore faire des économies, acheter des livres ou des fleurets... et, à la rigueur, payer le mémoire du maître de la taverne.

Quel fut donc l'ébahissement de la maison Kornmann d'entendre le nouvel hôte, un jour ou deux après son installation, se plaindre, bien qu'en termes d'une exquise politesse, de l'exiguité et surtout de l'ameublement de sa chambre! Il fallut, sous peine de le voir partir, la remettre à neuf d'abord, meubles et tentures, et déloger ensuite du premier étage un étudiant pour percer une porte dans une cloison et ajouter au logement une chambre nouvelle, que M. Ernest de Bœklin meubla à ses frais, et dont il fit un coquet et élégant boudoir que Wilhelmine montrait curieusement aux voisines émerveillées. La table de la maison fut ensuite trouvée trop grossièrement servie, et, sous peine encore de voir M. Ernest chercher ailleurs des mets plus délicats, force fut à madame Kornmann d'apporter dans l'ordinaire de sa table un supplément spécial. M. Ernest, au demeurant, payait sans marchander.

La même recherche se faisait remarquer dans le linge et les vêtements du jeune étudiant : la mousseline, les dentelles, la batiste, la soie et le velours, en faisaient le

fonds et l'ornement ; et plus d'une fois Wilhelmine, avec un air de triomphe mêlé d'un peu de convoitise, étala aux regards de ses amies les tiroirs de son hôte, et montra, pièce à pièce, des jabots et des manchettes garnis de malines et de valenciennes, et surtout des mouchoirs brodés où les initiales d'Ernest Bœklin se pavanaient en chiffre entrelacé sous une couronne comtale finement brodée. La conclusion ordinaire était que M. Ernest Bœklin était tout au moins un riche fils de famille... qui sait ? un jeune seigneur, peut-être, maître de sa fortune, et qui voyageait dans les pays de science pour compléter, par l'étude des mœurs et des langues de l'Europe, une éducation en quelque sorte cosmopolite.

Mais était-il Allemand? on l'aurait dit à la pureté de l'accent avec lequel il parlait la langue d'Allemagne; cependant il y avait dans l'élégance de son maintien , la libre allure de ses manières et dans le vernis exquis et brillant de sa conversation, quelque chose de plus relevé que ne le comportait alors le degré de perfection auquel la haute société était parvenue en Allemagne. De quel pays était-il donc? comment le savoir ? Ernest ne recevait point de lettres ; il était venu à Heidelberg sans recommandation aucune pour les grandes familles de la ville ou du duché de Bade. Il s'était présenté chez un banquier sans lettre de crédit. Il lui avait déposé, pour y puiser à son aise, une très-forte somme en or... et il était ainsi à lui-même son propre créditeur. C'est là tout ce qu'en savait et en avait pu dire le banquier lui-même, qui le tenant pour bon gentilhomme d'une centaine de mille francs, s'inquiétait peu

de savoir sous quelle latitude le soleil échauffait les terres qui produisaient cette belle moisson dorée.

Enfin l'incertitude et l'étonnement furent portés au comble lorsque l'on vit Ernest éviter, avec autant d'empressement que les étudiants mettaient d'ordinaire à la rechercher, l'occasion d'être affilié à l'une des associations qui enrégimentent en confréries les jeunes gens des universités d'Allemagne. Chacun des raccoleurs de ces joyeuses associations avait beau lui faire valoir l'excellence des statuts de sa tribu sur les autres tribus, et faire ressortir même la supériorité de l'éclat symbolique de ses couleurs sur les couleurs des autres, Ernest refusait toujours l'honneur de l'initiation. «—Je ne fréquente ni les tavernes ni les spectacles ; je ne jure pas, je ne bois pas, je ne fume pas, je ne me bats pas... je serais donc un fort mauvais confrère, disait-il. » C'est ainsi qu'il résumait dans son refus, toujours poli, l'esprit général de ces associations, qui se piquent de diversité et de rivalité, on ne sait trop pourquoi. Mais il accompagnait chaque refus de l'offre gracieuse de faire partie de la société, en instance auprès de lui, pour le montant de la cotisation que chaque affilié devait verser. Il n'était donc d'aucune société, mais sa bourse était de toutes. Une fois seulement il fut sur le point, par curiosité plus que par vocation véritable, de se laisser pousser dans la société qui lui semblait s'éloigner le plus des usages communs à toutes les autres : — société mystérieuse, puissante par sa moralité et ses lumières, et qui prenait le titre de *Société des Élus de la vertu*. Plus que toutes les autres, la *Burschenschaft* se pique de mora-

lité et de délicatesse. Lorsqu'un de ses membres fait de fréquentes visites à une jeune personne, on l'accuse de mollesse, de sensualité ; s'il persiste, les chefs le somment de s'expliquer sur ses intentions à l'égard de la demoiselle : s'il ne déclare pas qu'il n'a d'autre but en la courtisant que de l'épouser, il est exclu de la société... et l'exclusion veut dire ou des duels quotidiens, ou l'exil.

Fortement endoctrinée par le *præses* (le président) de cette société, qui logeait dans la maison et possédait en titre toutes les bonnes grâces de la mère ; excitée plus encore peut-être par quelque arrière espérance que la galanterie d'Ernest avait éveillée en elle, Wilhelmine s'efforçait de décider son hôte à faire partie d'une société qui faisait entrer dans ses statuts le respect de la foi jurée en amour. A cette condition d'admission, Ernest avait témoigné de toute son admiration pour cette société de puritains de vingt ans, et il s'était laissé entraîner, lui ordinairement si réservé, à une véhémente sortie contre la lâcheté des hommes qui abandonnent au désespoir, et souvent à une honte irrémissible, les confiantes et tendres victimes de leurs séductions et de leur égoïsme.

Mais lorsqu'il eut appris que pour être *Elu de la vertu* il fallait n'avoir refusé aucune occasion de verser le sang en duel, avoir été brûlé et charbonné comme *renard* dans quelque taverne, en pleine orgie ; et qu'après avoir juré, la main étendue sur une épée en croix et sur une tête de mort, de se conduire toujours en brave et loyal étudiant, de donner aide et protection aux malheureux, — chose qui pour être accomplie ne lui semblait pas avoir besoin

de cette sanction fantasmagorique, — il lui faudrait encore jurer de haïr les tyrans et de se vouer tout entier à leur extermination... oh ! alors, Ernest se prit à sourire, déclara ingénument qu'il n'était pas encore à la hauteur de cet enthousiasme d'illuminé, qui avait la chance certaine de s'en aller s'éteindre dans les cachots de quelque forteresse. Croyant, le bon jeune homme ! rendre son refus moins cruel s'il l'assaisonnait de quelque innocente plaisanterie, il se prit à dire que le soleil, tout soleil allemand qu'il fût, lui semblait avoir encore d'assez tièdes rayons pour qu'il voulût s'y réchauffer longtemps... et qu'il se souciait peu de jouer le plaisir de ses conversations du soir avec Wilhelmine, contre le tête-à-tête d'un ministre de la police ou d'un grand inquisiteur.

Or, ceci se passait, un soir, dans le parloir de la maison Kornmann, où quelques membres des *Élus de la vertu* étaient accourus pour faire fête à celui qu'ils regardaient comme un prochain confrère. Ce qui venait d'être dit par Ernest, l'avait été au milieu des épaisses vapeurs élancées de dix pipes embrasées, et en présence d'un énorme bol de punch dont ce digne garçon n'avait pas même effleuré du bout des lèvres un premier verre, mais auquel, en revanche, les *Élus de la vertu* et leur président avaient pratiqué d'abondantes saignées. Les têtes étaient donc échauffées, sauf celle d'Ernest, qui n'était qu'un peu alourdie par l'atmosphère fumeuse de la tabagie, à laquelle il s'efforçait de s'habituer pour ne point se priver complétement de la conversation pittoresque et souvent instructive de ses plus distingués condisciples.

En entendant parler avec un ton si dégagé du martyre dont ils convoitaient les palmes, sinon pour eux-mêmes précisément, au moins pour leur société, grande fut la commotion parmi les membres présents des *Élus de la vertu,* qui avaient oublié de faire de la patience et du pardon des injures l'une des obligations de l'homme vertueux. Ils jetèrent des regards indignés à Ernest, tout émerveillé de s'être innocemment attiré une pareille arquebusade ; les provocations allaient suivre, lorsque le *præses*, toisant le malencontreux et irrévérencieux rieur, ôta gravement sa pipe de la bouche, et, entre deux bouffées de fumée, laissa dédaigneusement tomber ce mot sacramentel de la provocation de l'université allemande : *Bête de garçon !* Les *Élus de la vertu* se turent devant l'intervention provocatrice de leur chef; car, après que ce mot a été lâché, il n'y a plus rien à dire : c'est l'oméga du vocabulaire de l'injure, comme *tison d'enfer* semblait être l'*ultima ratio* de la disputation théologique, avant que Pascal y eût répliqué par le mot *jésuite.—Bête de garçon !* en effet, cela veut dire : « Tu es un sot, je te méprise et je te défie ! » Ernest n'avait pas la ressource du génie et de la verve railleuse de Pascal pour tuer un mot par un mot; mais il pensa qu'il y avait un moyen non moins concluant; aussi en usa-t-il. Tout aussi bien, vint-il à songer que pour avoir si souvent dit : « Je ne me bats pas ! » on en était peut-être venu à croire qu'il souffrait patiemment les injures. Pour ramener dès lors son *je ne me bats pas* à la véritable périphrase qui, dans sa pensée, voulait dire seulement : « Je ne cherche pas les occasions

de me battre ; mais si on me les fournit, j'avise... » il se leva froidement, quoiqu'un peu pâle d'émotion, et allant droit au *præses*, il lui ôta tranquillement la pipe de la bouche, la jeta par terre, et mit le pied dessus.

De mémoire d'étudiant une pareille injure n'avait jamais été adressée à un chef de société ; elle était même en dehors de tous les usages reçus dans les écoles ; car celui à qui ces terribles paroles sont adressées quitte ordinairement sa place et même la salle, où la conversation continue comme s'il ne s'était rien passé, et c'est le lendemain que les *seniors* de la société ou des deux sociétés, si les deux champions n'appartiennent pas à la même, décident s'il y a lieu à se battre. Mais quoi ! ici le cas était embarrassant : il n'y avait ni société, ni hiérarchie, ni statuts à consulter. Ernest n'était ni un *senior*, ni un *bursche*, ni un *renard*, et on ne pouvait pas le classer parmi les *obscurs*, au plus bas de l'échelle universitaire. Il était d'ailleurs trop tard pour cela. L'insulte avait été faite, il n'y avait pas moyen de la mépriser et de dire à Ernest : « Vous avez offensé, mais on ne vous fera pas l'honneur de se tailler avec vous une lanière de chair. » Tout se trouvait donc hors des cas usités et prévus ; le *præses* le comprit, et bondissant sur lui-même, il allait s'élancer sur son audacieux adversaire... mais l'audacieux était si près de lui, tellement face à face, que c'est à peine si le *præses* put se lever debout sans le heurter, et que l'espace lui manqua pour s'élancer. Certes, l'issue de la lutte ne parut point douteuse, puisque le premier mouvement de l'insulté annonçait l'intention de jouer du

poing. Il n'y avait pour cela qu'à mesurer du regard les deux antagonistes : Ernest devait être broyé. Mais, étrange influence du sang-froid et du courage! ce fut précisément parce qu'Ernest, toujours les pieds sur la pipe, ne rompit point d'une demi-ligne, que son adversaire se trouva ne pouvoir faire usage de sa force musculaire. Et ce fut parce qu'Ernest, le couvrant tout entier de son regard impassible le, domina par sa témérité même, que le *præses* comprit instinctivement qu'il avait affaire à un homme sur qui il serait honteux de porter la main.

— Oh! mais tu te battras donc? lui cria celui-ci écumant, et poursuivant la pensée secrète qui venait de lui imposer le sang-froid, et d'autant plus furieux qu'il avait été forcé de se contenir.

— Vous le voyez bien, dit tranquillement Ernest, puisque j'attends que vous soyez levé.

— Et à quoi nous battrons-nous?

— A tout ce que vous voudrez, reprit encore Ernest ; excepté à ceci, ajouta-t-il en souriant et montrant ses jolies mains fermées, qui auraient été perdues, absorbées dans la poche du gilet du terrible *præses*.

— Nous nous battrons donc au sabre, dit alors fièrement celui-ci, et comme si déjà il pourfendait d'un coup son frêle adversaire.

— Au sabre? reprit Ernest se mettant à réfléchir ; non ; un sabre est trop lourd pour moi, et ma taille est trop petite pour la vôtre.

— Et avec quelle arme veux-tu donc que je te tue,

mon petit monsieur? dit le *præses*, qui s'imagina qu'Ernest rompait devant lui.

— Mais, mon grand monsieur, reprit Ernest se dandinant en véritable raffiné, j'aimerais mieux vous tuer avec ceci, avec l'arme des gentilshommes... Et, ce disant, Ernest montrait l'épée qu'il avait au côté.

Et voilà le *præses* qui, partant d'un éclat de rire homérique, demande à Ernest si une pareille aiguille n'est pas plus faite pour tricoter des bas que pour défoncer un homme cousu dans sa peau.

A quoi Ernest, toujours impassible, répliqua que pour défoncer les plus grands tonneaux de bière, il avait toujours vu qu'un foret suffisait.

— C'est bien ! s'écria le *præses*, évidemment blessé de la métaphore ; demain nous te briserons comme un flacon d'essence, mon gentil muguet, et ton sang parfumera la terre de Heidelberg.

— Demain? reprit Ernest, c'est bien tard ! l'envie m'en serait peut-être passée. Si vous le voulez bien, ce sera ce soir même.

Et un rire moqueur accueillit cette proposition, qui était encore en dehors de tous les usages reçus ; mais il était dit que les statuts universitaires auraient tort d'un bout à l'autre.

— Qu'y a-t-il donc d'étonnant dans mes paroles qui excite ainsi votre hilarité, messieurs? reprit Ernest sans s'émouvoir. On se tue aussi bien au clair de lune ou sous un réverbère qu'en plein soleil, je vous jure ; et les rencontres, dans mon pays, se passent ainsi entre gentils-

hommes, quand elles ne valent pas la peine d'être traitées en affaires d'honneur.

— Dans son pays! entre gentilshommes! se disaient les uns aux autres les *Élus de la vertu,* non sans quelque bonne envie de savoir enfin le mot d'un mystère que leur condisciple ne leur avait pas laissé pénétrer.

— Dans son pays! entre gentilshommes! se dit Wilhelmine, qui, accourue avec sa mère au tapage effroyable provoqué par les commencements de la querelle, n'avait entendu que les dernières paroles d'une explication dont elle ne devinait pas encore toute la gravité; il n'est donc pas Allemand?... Alors, qu'est-il? Et elle aurait peut-être demandé à quelqu'un des *élus* quel était le pays où les choses se passaient de la sorte, si sa mère, plus positive, n'eût ramené son attention sur le mot gentilhomme.

— Ma chère, lui dit-elle à voix basse, j'avais deviné: M. Ernest est un jeune seigneur. Et dans l'inflexion de sa voix il y avait tout un projet, ou au moins une espérance pour l'avenir de sa fille.

Mais que devinrent ces deux pauvres femmes, bon Dieu! quand elles reconnurent qu'il était question de l'une de ces nombreuses querelles d'étudiants qui affligent incessamment les villes d'université, et qu'il en était question entre deux locataires de sa maison; et quels locataires!... On vient de voir tout ce que, pour Wilhelmine, il y avait de rêves éloignés sur la tête d'Ernest... et pour la tendre veuve, il y avait sur la tête du *præses* plus que la crainte de perdre des rêves, et des rêves présents encore!... c'était toute une heureuse réalité qui pouvait

être compromise; et à l'âge de madame Kornmann les réalités sont d'un remplacement difficile, ce qui les rend beaucoup plus chères.

Aussi les supplications, les larmes, les douces étreintes, toutes les tendres paroles et l'émolliente pantomime qu'une passion dans les transes ne manque jamais de trouver, furent-elles mises énergiquement en jeu par madame Kornmann. Comme il n'y a point de passion, pour si préoccupée qu'elle soit, qui n'examine toujours un peu du coin de l'œil ce qui se passe autour d'elle, madame Kornmann ne put se défendre d'un mouvement de dépit en apercevant le ton de réserve dans lequel sa fille s'était tenue, pendant qu'elle-même se livrait si cordialement à toute la fougue de ses émotions. Oubliant donc son rôle de veuve ardente et effrayée pour son rôle de mère qui s'inquiète de l'avenir matrimonial de sa fille, elle s'élança vers elle en lui criant :

— Mais, petite sotte, que faites-vous là, les yeux baissés sur vos pouces qui tournent? Vous qui me disiez ce matin encore avoir tant d'amitié pour M. Ernest, montrez-la donc!... priez-le de votre côté, comme je supplie notre plus ancien locataire, de ne pas perdre ma maison, de ne pas risquer dans une folle querelle des jours qui nous sont chers... Et allant du *præses* à M. Ernest et de M. Ernest au *præses*, elle continua en s'exaltant : — Ah! monsieur Ernest! — Ah! mon ami! — Voyons, donnez-vous la main; aimez-vous comme nous vous aimons.—Ne me désolez pas, mon ami! — Monsieur Ernest, ne faites pas le malheur de ma fille... — Mon ami,

s'il vous arrivait un malheur, j'en mourrais! — Monsieur Ernest, ma fille sera bien malheureuse si...

Mais l'imperturbable sang-froid d'Ernest, qui ne comprenait rien à cette brusque explosion de discours tendres, dont il semblait véritablement n'avoir que faire, produisit sur l'entraînement de la veuve le même effet qu'avait déjà ressenti Wilhelmine à la première tentative qu'elle avait faite d'un regard tendre, d'une pression de main, pour calmer ce qu'elle appelait la fureur d'Ernest, qui n'était pas furieux du tout. Madame Kornmann sentit comme un morceau de glace sur sa tête. Ne trouvant plus rien au bout de sa langue, elle alla cacher sa défaite sur les épaules du *præses*, très-visiblement ému, et se sentant malgré lui inférieur à Ernest, qui avait regardé et entendu passer cette passion torrentueuse sans trop la comprendre ou s'y arrêter.

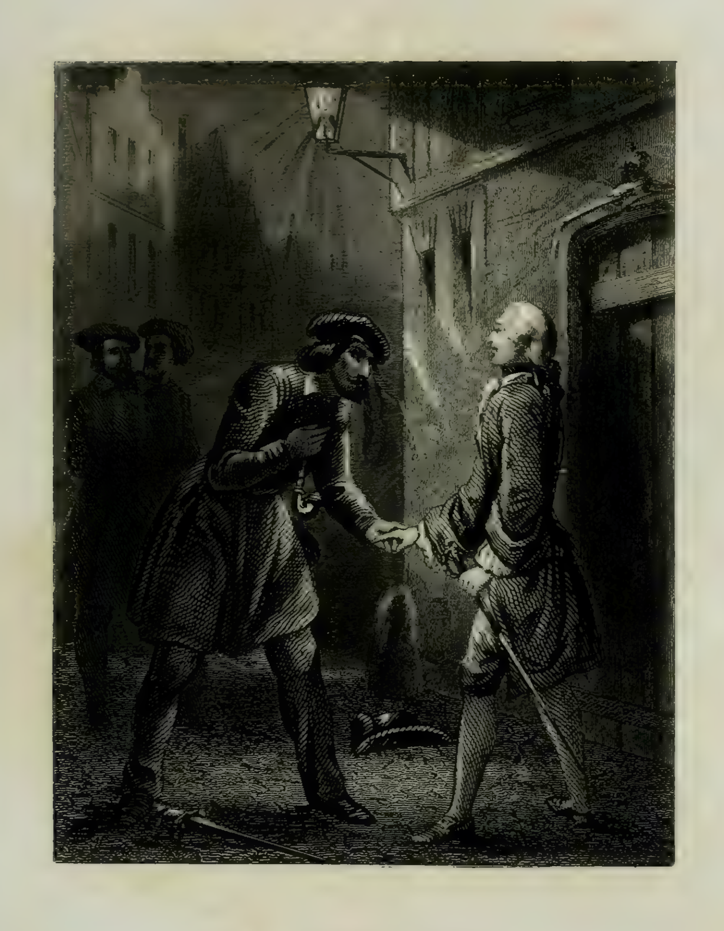
Heureusement pour madame Kornmann, un peu confuse d'avoir ainsi fait, en pure perte, les frais et les avances de la tendre affection de sa fille, à qui n'avait pas l'air de s'en soucier, les *Élus de la vertu* avaient quitté le parloir, dès l'arrivée de Wilhelmine et de sa mère, et étaient sortis pour se concerter sur ce qu'il y avait à faire et pour se procurer des épées. Peu d'instants après, le *præses* fut appelé le premier par deux coups frappés à la porte de la maison, et l'un des *élus* ne tarda pas à rentrer pour inviter M. Ernest à le suivre.

Il n'y avait pas une demi-heure que, laissées seules, la mère et la fille se rejetaient de l'une à l'autre la cause de l'insuccès de leurs supplications, l'une disant : « Vous n'a-

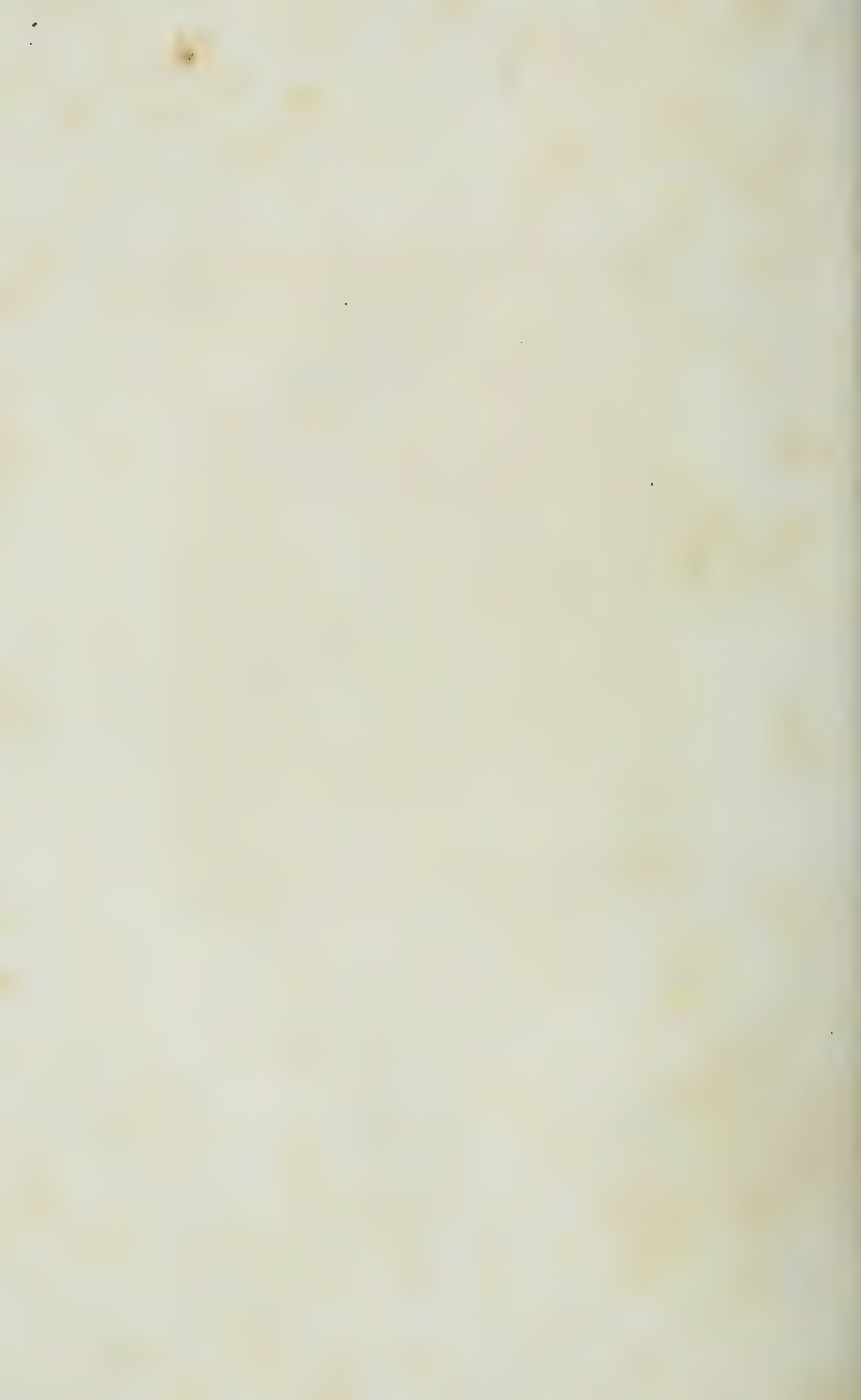
vez rien su lui dire, » et l'autre répliquant : « Vous en avez trop dit, » qu'Ernest et le *præses*, suivis de quatre *Élus de la vertu*, rentrèrent dans la maison Kornmann. Seulement, Ernest entra le premier et invita madame Kornmann à monter au plus vite dans la chambre de son hôte, de celui qu'elle avait appelé du nom si tendre d'ami. Il resta seul avec Wilhelmine, qui, cédant à un des bons instincts de sa charmante nature, se jeta sans mot dire dans les bras d'Ernest, et lui témoigna ainsi toute sa joie de ce que ce n'était pas pour lui qu'un autre fût venu faire la même invitation à sa mère.

Les choses s'étaient passées comme Ernest l'avait désiré : on s'était battu dans une petite rue écartée, à la lueur d'un réverbère, et après un assez vif engagement, le *præses*, qui avait été désarmé deux fois par le jeu habile et quelque peu railleur de son adversaire, avait enfin reçu dans les côtes un tout petit pouce de ce qu'il avait appelé une aiguille à tricoter. La blessure n'était point dangereuse; le *præses* l'avait même si peu sentie, que dans l'exaspération de son amour-propre, lui qui avait eu vingt duels triomphants, il voulait continuer et avoir sa revanche. Les témoins y consentaient à regret, car ils avaient reconnu que la finesse du jeu d'Ernest était bien supérieure aux grandes et robustes algarades de perforeur auxquelles le *præses* se livrait.

— Avant de continuer, messieurs, leur dit Ernest, je désirerais dire deux mots en particulier à mon adversaire; après cela, il décidera lui-même… et je me tiens à sa disposition.



LA JOLIE FILLE



Les témoins s'écartèrent. On ne sait à quelle magie de paroles Ernest eut recours; mais on vit tout à coup le *præses* jeter loin de lui son épée avec une sorte d'indignation, et inclinant la tête, baiser courtoisement la main qui venait de le blesser.

Grande fut la surprise, plus grande encore lorsque les principaux dignitaires de la *Société de la vertu*, accourus auprès de leur chef, reçurent de celui-ci l'invitation formelle de respecter et de défendre en toute circonstance celui sur lequel ils juraient de venger l'honneur de la corporation. Mais on eut beau assaillir le *præses* de toutes sortes de questions, il refusa d'expliquer les motifs de sa conduite, se bornant à jurer sur l'honneur qu'ils étaient honorables et dignes de l'approbation de tous ses camarades. Ce qui acheva de confondre toutes les imaginations, c'est qu'après son rétablissement, Frédéric de Wentzell, —c'était le nom du *præses*,—se montrait partout le champion chaleureux d'Ernest; il ne l'abordait jamais que le chapeau à la main, ne discutait jamais devant lui ou contre lui qu'avec la plus courtoise déférence, et n'allait jamais le visiter qu'il ne lui eût préalablement fait demander s'il serait le bienvenu.

Les plus jeunes étudiants de l'université, madame Kornmann, les dames de la ville, laissèrent courir à cette occasion leur imagination allemande, tout amoureuse du monde fantastique des merveilles... et peu s'en fallut qu'Ernest ne jouît des honneurs de la ballade et de la légende. Wilhelmine, chez qui le prosaïsme des sens, excités avant l'heure, avait étouffé les développements des

imaginations rêveuses et poétiques de sa patrie, croyait bien qu'il pouvait y avoir quelque chose de mystérieux en tout cela; mais elle trouvait bien mieux son compte à revêtir ce mystère d'un corps, d'une forme visible appartenant à la terre; pour elle Ernest était le fils de quelque puissant seigneur, qui sait? de quelque prince, dont le nom seul avait terrifié Frédéric, et qui par générosité pure consentait à garder son incognito, pour n'avoir pas à faire punir son adversaire. Cette idée prit dans son esprit un tel caractère de fixité, que sa mère finit par la partager, et lui laissa carte blanche pour la réalisation des rêves que cette idée avait fait naître.

Mais, hélas! la complaisante veuve eut beau fermer les yeux plus encore, si c'est possible, qu'elle ne l'avait fait jusque-là, et Wilhelmine rendre les siens plus agaçants et plus tendres qu'ils ne l'avaient jamais été, Ernest n'y prenait pas garde, ou, s'il y prenait garde, n'en comprenait pas le langage, et y répondait encore moins. Ernest, cependant, se plaisait dans le tête-à-tête avec Wilhelmine plus qu'avec ses condisciples, et plus d'une fois il oublia auprès d'elle l'heure des cours de l'université; il lui disait même souvent qu'il la trouvait bonne et jolie; il se plaisait à lui natter les cheveux, à l'attifer de rubans et de dentelles dont il lui faisait don, et à guider son goût dans des ouvrages de broderie. Il trouvait un grand charme à la conduire à la promenade, à l'église, et dans des réunions de petite société bourgeoise où Wilhelmine était aussi fière qu'heureuse de se montrer si bien accompagnée, et où Ernest n'avait d'attentions et d'intimes

causeries que pour elle. Quelquefois, dans ces moments de verve et d'entraînement où deux jeunes âmes se plaisent à s'égarer loin des objets extérieurs et visibles, Wilhelmine pressait avec émotion le bras d'Ernest... et Ernest pressait avec effusion, à son tour, le bras de Wilhelmine; rêveuse et tendre, Wilhelmine penchait sa tête sur l'épaule d'Ernest, et Ernest lui posait au front un chaste baiser... Vingt fois dans la journée Wilhelmine trouvait des prétextes sans nombre pour monter à l'appartement d'Ernest, et toujours elle y était la bien accueillie; Ernest la retenait même le plus longtemps possible, et bien souvent jusqu'à une heure assez avancée dans la nuit, alors que tout dormait dans la maison... C'étaient alors des causeries charmantes sur des riens, sur l'amour, sur le bonheur d'être deux. Wilhelmine soupirait, Ernest soupirait aussi; et l'on passait ainsi de longs moments de rêverie, les yeux fixés sur la flamme qui petillait dans l'âtre, ou à la fenêtre sur les étoiles qui scintillaient dans le ciel, et où chacun d'eux semblait chercher la sienne... Après? — après... c'était tout.

Wilhelmine, qui sans se mettre en frais de coquetterie de regards et de soupirs, avait été tant de fois poursuivie d'amour par les jeunes hôtes de sa mère, ne comprenait pas que ses avances ne lui rapportassent point ce qu'elles lui avaient obtenu autrefois sans le chercher, et bien souvent sans le désirer, tant sa facilité à céder aux sollicitations des désirs des autres avait étouffé en germe la voix des siens. Peu s'en fallut qu'elle ne se prît à penser que ce qu'on lui avait enseigné de l'amour jusque-là, comme en

étant l'expression suprême et l'objet final, ne dût porter un autre nom, — comme il n'était que trop vrai ! — et que l'amour n'eût d'autres mystères qui lui restaient à connaître.

Mais il y avait quelqu'un qui comprenait encore moins toutes ces choses et celles qui se passaient dans la maison Kornmann; c'était la veuve Kornmann elle-même. Depuis l'arrivée d'Ernest de Bœklin, et surtout depuis la blessure reçue par le président des *Elus de la vertu*, tout avait changé d'aspect, au moral comme au physique, dans sa maison. Domestiques, locataires, maîtresses de céans, avaient perdu leur physionomie. Les traditions, les habitudes, tout ce qui faisait depuis longtemps la vie de chaque jour, dont la régularité était invariablement ramenée par le cours des heures, tout avait fait place à des choses inaccoutumées dans lesquelles la sensible veuve se perdait indéfiniment. Ainsi, pour ne parler que des intérêts de cœur dont, depuis son veuvage, et quelque peu auparavant, elle s'était fait une douce habitude, la tendre madame Kornmann ne revenait pas de la réserve froide et même sévère avec laquelle Frédéric accueillait le témoignage de sentiments, qu'autrefois il avait cherché à provoquer par toutes les attentions et les supplications imaginables, et dont il avait salué la venue par des adorations et des ivresses folles. Chose étrange! à mesure que ce séduisant et passionné jeune homme s'éloignait, par toutes sortes d'indifférences, de l'ardente femme qu'il avait aimée avec délire, et dont il s'était fait aimer de même, la désolée madame Kornmann le voyait, depuis son mystérieux

duel et le baisement de main qui l'avait suivi, n'avoir plus des yeux, des oreilles et des paroles affectueuses, que pour l'élégant et beau jeune homme qui l'avait blessé. D'un autre côté, quand elle se prenait à réfléchir que sa jolie Wilhelmine, qui jusque-là n'avait eu qu'à se défendre (du moins le croyait-elle!) contre les obsessions et les amoureuses effervescences de jeunes gens qu'elle n'aimait pas, en était réduite à ne pas savoir si le succès couronnerait les obsessions dont elle harcelait l'indifférence du jeune homme qu'elle s'était promis de posséder... Oh! alors, la bonne madame Kornmann ne savait plus où elle en était de sa raison... La tête dans ses deux mains, après avoir bien pleuré, outrée de dépit, ne sachant où porter sa jalousie, ne croyant pas à l'indifférence pour un amour sans croire en même temps à l'amour pour une autre, cherchant dans tous ses souvenirs, et cependant ne trouvant, pour elle et pour sa fille, d'autres noms de rivalité que ceux d'Ernest de Bœklin et de Frédéric Wentzell; repoussant et reprenant tour à tour ces deux noms avec les témoignages visibles d'affection que se donnaient ceux qui les portaient; ne sachant plus que penser, que croire, la pauvre enamourée, dont l'âme s'était conservée plus innocente que le corps, se laissait égarer en des idées dont elle avait peur. Ses hallucinations avaient même fini par lui donner l'instinct, plus encore que le soupçon, d'une passion abominable qui aurait uni entre eux les deux anneaux, qu'elle croyait tombés de la chaîne rompue de l'amour de deux femmes.

Mais quoi! Ernest de Bœklin avait une foi si simple et

si sincère ! son maintien était si modeste et si recueilli dans les églises, dont ses condisciples faisaient souvent une succursale de l'école pour l'ergotage, ou du théâtre et des promenades pour leurs passions mondaines ! et puis son front était toujours si pur, son œil si limpide, sa parole si honnête, sa tenue si digne, qu'il était impossible que cette tête gracieuse, ce corps si élégant, ne servissent qu'à loger un esprit perverti, une âme immorale et des sens grossiers. D'un autre côté, Frédéric Wentzell, depuis la mésaventure de son léger coup d'épée, avait subi dans ses manières, dans ses habitudes, dans son langage, et jusque dans son costume, une transformation si prompte et si sensible, qu'il était impossible de ne pas reconnaître que l'influence exercée sur lui depuis ce temps avait été essentiellement moralisatrice !... et que son attachement pour Ernest avait en quelque sorte épuré son âme, faite pour les bonnes et belles choses, qu'il comprenait et qu'il aimait. Enfin, de l'espèce d'espionnage auquel madame Kornmann soumit les deux locataires de sa maison, dont Wilhelmine se fit la dévouée complice, et que la tendre veuve dirigeait avec toute l'ardeur de la curiosité et de la jalousie ; des irruptions subites que les domestiques, Wilhelmine et sa mère, faisaient à différentes heures dans les chambres de Frédéric et d'Ernest ; des interminables stations que Wilhelmine surtout se plaisait à faire dans le boudoir de celui-ci, il résulta clairement que Frédéric n'abordait jamais son ami, plus jeune cependant de trois ou quatre années, que chapeau bas et le front respectueusement incliné, ne lui tendant la main

que lorsque Ernest avait offert la sienne, et paraissant assez triste quand celui-ci, par mégarde ou autrement, ne le provoquait pas à ce témoignage de bienvenue. C'était toujours Frédéric qui venait rendre à Ernest des visites que celui-ci ne rendait jamais. En toute circonstance, quand ils étaient ensemble, en tête-à-tête ou en compagnie de Wilhelmine, Frédéric se tenait respectueusement à distance sur son siége, qu'il ne prenait jamais avant d'en avoir reçu l'invitation d'Ernest; il ne parlait qu'avec un ton plein de réserve, se bornant à suivre la conversation sur le terrain où Ernest la plaçait lui-même. On reconnaissait, dans toutes ses manières, l'expression vraie d'un sentiment tendre et rempli de déférence; et, du côté d'Ernest, il y avait un ton plus prononcé de familiarité affectueuse, tempéré par une réserve gracieuse et digne tout ensemble. Jamais ces deux manières d'être, en lesquelles madame Kornmann et sa fille résumaient leurs observations, ne s'étaient démenties... Sans doute il pouvait bien y avoir en cela la cause de la double indifférence dont se plaignaient la veuve délaissée et son exigeante fille; celles-ci le voyaient, ou du moins croyaient le voir; elles se le disaient surtout... mais avec un peu de réflexion elles sentaient bien que c'était folie. La veuve se disait, le cœur tout gros : « Je ne suis plus aimée ! » Wilhelmine, en soupirant, se disait bien aussi : « Je ne le suis pas encore ! » Elles avaient du dépit, de la jalousie... mais à qui en demander compte? les pauvres créatures l'ignoraient, et n'étaient pas plus avancées que si elles n'avaient rien épié ni rien découvert; elles étaient même moins

avancées, car, tout bien réfléchi, ce qu'elles avaient pu découvrir les déroutait au lieu de les mettre sur la voie; c'était un mystère impénétrable auquel se heurtaient perpétuellement toutes les puissances de leur esprit et de leur âme.

Cinq mois environ s'écoulèrent de la sorte; mais, depuis six semaines, il était survenu dans toute la personne de Wilhelmine des changements qui étonnèrent d'abord madame Kornmann, éveillèrent ensuite sa tendre sollicitude, et finirent par lui mettre l'esprit aux champs.

Wilhelmine n'était plus la bonne et insouciante jeune fille qu'elle avait toujours été : les couleurs fraîches et roses de ses joues avaient disparu; ses yeux si clairs et si vifs étaient comme une glace sur laquelle a passé un souffle humide et tiède, et une teinte mate les encadrait de son cercle plombé; sa taille perdait chaque jour quelque chose de sa régularité et de son élégance; ses lèvres pâlissaient comme les feuilles d'une rose qui souffre dans sa tige; son humeur, autrefois si égale, s'échappait en impatiences et en bizarreries sans cause et sans but; ses appétits, qui ne mordaient jamais qu'à des choses solides et régulières, se gaspillaient en mille convoitises fantasques, dont des dégoûts inexpliqués précédaient souvent la satisfaction; son sommeil, toujours si ferme et si doux, était troublé par toutes sortes d'imaginations folles... et des tristesses sans fin, dont elle était impuissante à se rendre compte, l'entraînaient dans des langueurs et des spasmes où il semblait que la vie se retirât des extrémités pour affluer au cœur.

Tant que la plupart de ces symptômes apparents se purent appliquer à l'état des souffrances morales, dont madame Kornmann put croire que l'indifférence d'Ernest était la cause, elle n'eut pour sa fille que des paroles de consolation et aussi d'encouragement, se mettant de moitié dans les espérances et les combinaisons du triomphe poursuivi par Wilhelmine; mais du jour où, matrone expérimentée, elle se dit que les tristesses de l'amour platonique, dont, étant jeune fille, elle avait bercé ses rêves, tout comme une autre, ne pouvaient suffire à donner aux contours de la taille et de la poitrine, les plus fermes et les plus purement arrondies jusque-là, ces développements progressifs ou ces formes successivement amollies et tombantes qu'elle remarquait dans Wilhelmine... Dès ce jour elle comprit que sa fille portait la preuve qu'Ernest n'avait pas été aussi indifférent qu'elle ne cessait de s'en plaindre. En femme habile, qui a pris son parti sur l'infaillibilité des moyens de donner à sa fille l'épouseur qu'elle a couché en joue, elle ne se fâcha point contre la réalisation de ses espérances ; et si un moment elle en voulut à Wilhelmine, ce fut non de la chose en elle-même, mais, comme elle le lui dit plus tard, de la faiblesse qu'elle avait eue de lui en faire un mystère. «—Avec un galant homme comme paraissait l'être M. Ernest, ajoutait-elle, on aurait pu s'arranger pour épouser sans avoir eu besoin de montrer à tous qu'on avait célébré le dimanche de Pâques avant le dimanche des Rameaux. »

Madame Kornmann mit donc une sorte d'orgueil à lais-

ser sa fille et M. Ernest se tirer, vis-à-vis d'elle, de la position délicate dans laquelle ils s'étaient placés. Elle fit semblant de n'avoir rien deviné, rien vu, et s'amusant en elle-même des transes et des embarras que l'obstination de son aveuglement volontaire allait causer aux deux amoureux, elle se fit une joie maligne de contrarier Wilhelmine dans ses visites au boudoir d'Ernest. Mais, chose étrange! Wilhelmine et Ernest n'en témoignaient pas le moindre chagrin, et il s'était fait comme une sorte de renversement dans la manière d'être des deux jeunes gens... C'était Wilhelmine qui semblait triste et embarrassée devant Ernest, elle naguère si agaçante, si âpre à le poursuivre; et c'était Ernest, naguère si peu expansif en public, qui harcelait Wilhelmine de questions affectueuses et qui lui témoignait l'intérêt le plus empressé et le plus tendre.

— C'est par trop singulier! disait madame Kornmann à Frédéric Wentzell, dont elle avait pris le parti de faire son confident, puisque l'ingrat avait nettement refusé de continuer à porter un autre nom; les choses, dans ma maison, se passent tout au rebours du train ordinaire du monde. La jeune fille qui s'est donnée s'attache par les sacrifices mêmes qu'elle a faits; et le jeune homme qui a triomphé voit son amour s'affaiblir par la possession même... et, ici, c'est Wilhelmine qui semble redouter les attentions d'Ernest, et c'est Ernest qui redouble ses attentions pour Wilhelmine!

— Mais, ma chère madame Kornmann, répliqua Frédéric, qui vous dit que Wilhelmine ne soit plus libre d'aimer ou de ne pas aimer, selon son caprice?

— Mon ami, une mère ne se trompe pas sur ces choses-là.

— Vous avez vos raisons pour le croire, n'en parlons plus; mais qui vous dit que M. de Bœklin soit la cause de l'état nouveau où se trouve votre fille?

— Eh! qui donc serait-ce? s'écria madame Kornmann d'un ton d'abord fort assuré... Mais en voyant un sourire goguenard courir sur les lèvres de Frédéric, elle sembla perdre de son assurance... et alors elle attacha sur lui des regards inquiets d'abord, soupçonneux ensuite, et où apparut bientôt une fureur jalouse prête à éclater.

— Là! là! calmez-vous, ma chère madame Kornmann, dit Frédéric avec la bonhomie d'une conscience sûre d'elle-même, et ne me regardez pas avec vos yeux les plus jaloux et les plus courroucés; vous savez bien qu'en remontant à l'époque supposée de la cause des maux de cœur de Wilhelmine, j'en suis aussi innocent que l'est M. de Bœklin lui-même.

—Vous, Frédéric?... je le crois, j'ai besoin de le croire, mon ami; c'est bien assez que depuis votre rencontre avec M. Ernest vous n'ayez payé mon amour que de froideur, sans que j'aie la douleur d'en être réduite à penser que votre infidélité remonte plus haut...

— Et surtout pour Wilhelmine, madame Kornmann. Dieu merci! le président des *Élus de la vertu* n'aurait pas donné le scandale de ses amours répartis également entre la mère et la fille. D'ailleurs j'aime moins encore le partage avec mes condisciples... et vous savez bien, ma chère, qu'en ce temps le prédécesseur d'Ernest vous

avait causé de singulières alarmes à l'endroit de Wilhelmine, et qu'une nuit j'eus toutes les peines du monde à vous empêcher de sauter en bas du lit pour aller surprendre le secret de certaine causerie entrecoupée de soupirs, que vous prétendiez entendre dans la chambre voisine de la vôtre...

— Oh! cela, Frédéric, était l'effet de je ne sais quelle hallucination, d'une nuit passée sans sommeil, et qui me faisait prendre les voix d'amour que j'entendais dans mon âme pour l'écho de l'amour d'une autre... D'ailleurs, mon ami, quelle opinion nous faudrait-il avoir de Wilhelmine, qui, après s'être donnée au prédécesseur d'Ernest, l'aurait vu s'éloigner avec la même indifférence qu'elle avait vu s'éloigner tous ceux qui l'avaient précédé lui-même?...

— Comment, ma bonne madame Kornmann, vous, sa mère, vous en êtes encore à ne pas savoir ce qu'est Wilhelmine?... Mais cette pauvre enfant a été dès son enfance tellement abandonnée à sa propre défense, et vous-même avez eu tant de foi en sa nature, molle et énervée avant l'heure des sens, que depuis bien longtemps, je gage, elle a succombé à la séduction, sans désir, sans volupté, par cela seul qu'elle en était priée, et qu'elle s'imaginait que se donner, quand on le lui demandait, entrait dans la portion qui lui était attribuée par vous dans le service de la maison.

— Mais c'est un reproche affreux que vous faites à une mère! s'écria madame Kornmann, et Dieu m'est témoin cependant...

— Que vous aimez votre fille, n'est-ce pas? interrompit Frédéric; eh! je le sais bien, ma chère amie; aussi ne vous dis-je point tout ceci à titre de reproche; je constate un fait, un fait contre lequel toute votre surveillance n'aurait rien pu. C'est la destinée commune à la plupart des maisons qui logent des étudiants. Dès leur plus tendre enfance, les petites filles y sont tellement habituées à jouer sur les genoux des jeunes gens, que lorsque la puberté arrive, elles y jouent encore par passe-temps et sans malice... et Wilhelmine, je gage, n'a songé à y attacher de l'importance que du jour où elle a vu que M. Ernest de Bœklin ne jouait pas avec elle comme les autres avaient joué.

— Oui, répliqua la veuve avec une ironie très-marquée, et où se mêlait un petit air de triomphe, et c'est précisément parce qu'Ernest n'a pas joué comme les autres, que Wilhelmine est dans l'état sérieux où la voilà.

— Allons! vous y tenez, je ne veux point vous contredire; mais vous vous préparez, je vous assure, de terribles déceptions. Interrogez votre fille, et vous le verrez.

— Je m'en garderai bien! Pourquoi la contraindre à me faire un aveu toujours si humiliant? Son état parle assez clair... et ce que j'ai surpris de ses intimités avec Ernest...

— Pardieu! contez-moi cela, dit Frédéric en partant d'un éclat de rire... ce doit être aussi instructif que curieux.

— Riez, riez; je sais ce que je sais.

— Mais encore...

— J'ai vu et entendu.

— Vu et entendu?... pas possible, madame Kornmann, vous avez pris M. Ernest pour un autre.

— Et pour qui donc, encore une fois?...

— Eh! que sais-je?... le premier venu, un passant... tout le monde plutôt que M. Ernest!

— Bien obligée pour ma fille, Frédéric! Heureusement que la veuve Kornmann n'a pas encore perdu l'esprit, malgré tous les chagrins que vous lui causez, et que ses yeux voient encore clair, malgré les larmes dont votre indifférence les a souvent chargés.

— Encore une fois, ma chère amie, aussi vrai que je suis Frédéric Wentzell... il est impossible qu'Ernest de Bœklin...

— Impossible! vous me feriez devenir folle. Écoutez donc, esprit obstiné. Il y a trois jours de cela, préoccupée tristement de vous et de l'état de ma fille, j'avais entendu sonner deux heures du matin sans avoir pu encore fermer l'œil. Vers minuit, il m'avait semblé entendre Wilhelmine se lever et sortir de sa chambre. Étonnée, après un si long espace de temps, de ne l'avoir pas entendue rentrer, je me levai; et ne la trouvant pas dans sa chambre, je montai à pas de loup à l'appartement de M. Bœklin... J'entendis un bruit assez clair de voix caressantes et plaintives tour à tour : je me glissai dans le boudoir, où, à travers une porte entr'ouverte, arrivaient les lueurs incertaines d'une lampe qui brûlait dans la chambre à côté. M. Ernest était dans son lit...

— Et Wilhelmine?...

— Agenouillée aux bords, les cheveux en désordre, la gorge presque nue, et arrosant de larmes une des mains d'Ernest, tandis que l'autre lui caressait le visage et jouait avec ses cheveux.

— C'est tout?... Et que se disaient-ils? demanda froidement Frédéric, comme s'il ne croyait pas un mot de ce qui lui était raconté.

— Ernest disait : « — Pourquoi, chère enfant, n'en faites-vous pas l'aveu à votre mère? elle est bonne, et puis elle ne saurait être pour ceci d'une sévérité inexorable. Vous êtes si jolie, Wilhelmine! elle comprendra bien qu'on n'a pu vous voir sans vous aimer, et, dût-il en coûter la vie, sans chercher à vous posséder. »

— Et Wilhelmine, que répondait-elle? demanda encore Frédéric du même ton; mais madame Kornmann affectait de ne pas s'en apercevoir, tant elle était persuadée de le lui faire perdre en avançant dans sa confidence.

— Wilhelmine convenait de ce que lui disait Ernest, mais elle ajouta : « — Ma mère s'est aperçue de mon état, et elle affecte de ne pas m'en parler; de sorte que je n'oserai jamais lui en glisser le premier mot... Si elle me le disait, je dirais le second, et tout serait fini... — Quelque difficulté qu'il y ait dans ma position à aborder ce chapitre, répliqua Ernest, voulez-vous, chère petite, que j'entame la négociation? — Oh! non, pas vous, monsieur Ernest; vous moins que personne!... elle vous soupçonnerait tout de suite; mais, si vous en parliez à M. Frédéric...

— Ah ! fit celui-ci, sortant de son indifférence, et qu'a répondu M. Ernest?

— A M. Frédéric? je m'en garderais bien; ce n'est point sur un pareil terrain que j'amènerais une conversation avec lui.

— Je le crois bien, dit Frédéric en souriant comme un homme qui a sa pensée.

— Et moi aussi, je le crois bien ! M. Ernest sait combien vous nous aimez, et il ne voudrait pas vous placer dans la nécessité de vous mettre pour nous contre lui par un semblable aveu.

— Sans doute, sans doute, reprit Frédéric, souriant encore davantage de l'interprétation donnée à son *je le crois bien*. Enfin, ma chère madame Kornmann, que vîtes-vous et qu'entendîtes-vous encore?

— Wilhelmine, pleurant toujours, reprit alors : «—Enfin, Ernest, vous ferez pour le mieux. Songez que je n'ai plus espoir qu'en vous... si vous m'abandonnez, Ernest, je suis déshonorée... je suis perdue ! »

— Vraiment, Wilhelmine disait cela à Ernest?... reprit encore Frédéric, toujours un peu incrédule et narquois.

— Comme je vous le dis; et Ernest, baisant ma fille au front et sur les yeux, lui répondit avec ce ton de bel indifférent que vous lui savez : « — Je vous remercie, ma mignonne, de vous en rapporter à moi; nous ferons convenablement les choses, et puisque vous êtes si embarrassée de l'aveu à faire, nous ne le ferons qu'en votre absence... Il faudra commencer par vous éloigner de Heidelberg

avant que vos compagnes et vos voisins s'aperçoivent du pauvre état où vous voilà... Vous irez à Manheim, ou à Bade, sous un prétexte quelconque ; je ne vous laisserai manquer de rien, j'irai vous voir de temps en temps, et je profiterai de votre absence pour instruire votre mère de ce que nous avons fait et de ce que nous nous proposons de faire ensuite pour qu'il n'y paraisse rien... et que vous soyez un jour la jolie femme de Heidelberg, comme vous en avez été la jolie fille. » — Eh bien, Frédéric, ajouta madame Kornmann d'un air vainqueur, trouvez-vous que cela soit assez clair, assez précis ? et pensez-vous que M. Ernest soit...

— Un garçon plein de cœur, de noblesse et de générosité ? oui, ma chère madame Kornmann ; mais quant à l'état de votre fille, l'intérêt qu'il lui porte ne me prouve pas du tout qu'il en soit l'auteur.

— Monsieur Frédéric, dit madame Kornmann d'un ton légèrement moqueur, connaissez-vous beaucoup de gens qui seraient assez niais pour consentir à soigner et à cultiver, en pareille matière, le fruit qu'ils n'auraient pas semé ?

— Non, madame Kornmann, non ; surtout si, comme moi, ils savaient le parti qu'une mère entichée de son idée pourrait tirer de cette niaiserie. Heureusement que M. Ernest est à l'abri...

— D'une pareille imputation, allez-vous dire ; je le sais, Frédéric... c'est un homme d'honneur, qui, d'après ce que j'ai entendu de sa conversation avec ma fille, n'a nul besoin qu'on lui trace la règle de sa conduite.

— Certainement, madame Kornmann, et je ne doute pas qu'il ne tienne à Wilhelmine tout ce qu'il a promis.

Et là-dessus Frédéric rompit un entretien que la secrète pensée qu'il portait en lui avait rendu assez divertissant, et auquel, par cela même, il n'attacha pas sur le moment une bien grande importance.

II.

Un beau jour, peu de temps après, c'était un dimanche matin, à la sortie des offices, les voisines de la maison Kornmann s'abordaient avec cet air affairé de gens qui ont surpris une nouvelle qui les étonne, et qu'ils s'empressent de lancer par le monde. La grande nouvelle était l'absence remarquée à l'église d'Ernest et de Wilhelmine, dont le dépérissement dans certaines parties du corps, et l'accroissement dans certaines autres, n'avaient pas échappé à l'œil exercé des matrones du quartier ; mais ce qui laissait un libre champ à leurs commentaires, c'est qu'Ernest et Wilhelmine étaient sortis ensemble de la maison Kornmann, selon leur usage des dimanches, pour se rendre à l'église, et qu'ils n'y avaient point paru. On affirmait qu'ils avaient été vus se dirigeant vers la route de Manheim, et qu'à une très-petite distance de Heidelberg ils étaient montés dans une voiture qui les attendait. Frédéric, surpris comme tout le monde de n'avoir point vu Wilhelmine et Ernest à la place ordinaire qu'ils occupaient pendant la messe, avait recueilli en rentrant quelques-uns des bruits que cette absence avait fait courir, et

sa surprise fut au comble de voir qu'il n'y avait que deux couverts dressés sur la table, dans la salle à manger de la maison. Madame Kornmann jouissait, du coin de l'œil, de l'étonnement visible de Frédéric... et elle semblait se faire un malin plaisir de le prolonger.

— Mon ami, lui dit-elle enfin, mettons-nous à table... Ma maison a perdu deux hôtes, Wilhelmine et M. Ernest.

— Ah! dit Frédéric; et il s'assit sans demander la cause de cette solitude faite autour d'eux.

— M. Ernest, comme vous l'aviez annoncé, dit-elle alors, suivant l'habitude de ceux qui ont bonne envie de se faire prier pour dire ce qu'ils savent, et qui le disent sans être priés quand ils s'aperçoivent qu'on ne veut rien leur demander; — M. Ernest a tenu les promesses qu'il avait faites à Wilhelmine : il l'a enlevée!...

— Enlevée? répliqua ironiquement Frédéric Wentzell.

— Enlevée! répéta la veuve; il la conduit à Manheim.

— Oh! puisque vous savez où les trouver, l'enlèvement n'est pas bien dangereux.

— Vous ne vouliez pas me croire, quand je vous disais qu'il en serait ainsi.

— Oh! ce n'est point cela qui m'étonnait; à la place de M. de Bœklin, j'aurais agi de même, surtout si j'avais eu de l'argent à ma disposition.

— Et il paraît que M. de Bœklin en a beaucoup; ce jeune homme est fort riche, reprit la veuve avec une satisfaction marquée.

— Il a quelque chose de mieux que la richesse, c'est une âme élevée et un noble cœur.

— Heureusement pour Wilhelmine et pour sa mère! Quel malheur, mon ami, si ma fille avait eu affaire à un jeune homme capable d'abuser de la position où elle se trouve!

— Je vous assure, madame Kornmann, que M. de Bœklin est incapable d'en abuser. Et Frédéric avait un accent fort ironique en disant ceci.

— Que voulez-vous, mon ami! ajouta madame Kornmann, le mal est fait maintenant; le meilleur parti à prendre c'est de l'accepter et de s'en tirer aussi bien que possible.

— C'est aussi mon avis.

— Je vais laisser passer les premiers jours de l'établissement de nos deux fugitifs à Manheim, et si, comme me l'écrit Wilhelmine, M. Ernest ne revient pas...

— Ah! Wilhelmine vous a écrit; et que vous dit-elle?

— Mon Dieu, quelques mots seulement: vous pensez bien, une jeune fille, dans ce moment... sur le point de quitter sa mère, ayant à lui faire un aveu de cette nature...

— Mais encore, ma chère madame Kornmann, que dit-elle?

— Voici sa lettre: « Tendre et chère mère, j'ai commis une grande faute... (Vous entendez, Frédéric, je ne m'étais pas trompée.) et si M. Ernest n'était pas la loyauté et la bonté même, ma honte aurait apparu à tous les yeux. » J'espère, Frédéric, qu'il est difficile à une jeune fille de mieux désigner le complice de sa faute...

— Le complice? non, ma chère madame Kornmann ; à moins que, pour vous, complice ne soit synonyme de réparateur.

— Réparateur si vous voulez, répliqua la veuve, je n'en demande pas davantage. Ma fille ajoute :

« M. Ernest me conduit à Manhein, où il m'assure que rien ne me manquera. Pour dérouter tous les soupçons, il reviendra promptement auprès de vous, et ensemble vous vous concerterez sur les motifs apparents à donner à mon voyage. Il se charge d'obtenir de vous mon pardon ; votre pauvre Wilhelmine n'aurait jamais osé vous le demander. » Et certainement elle l'aura, ajouta madame Kornmann en repliant la lettre de sa fille. Qu'est-ce que je demande, moi? que Wilhelmine soit heureuse, qu'elle ait un mari honnête, riche, bien placé dans le monde; et M. Ernest...

—Et M. Ernest, reprit gravement Frédéric, est homme à le donner à Wilhelmine, puisqu'il le lui a promis. Votre fille et vous, madame Kornmann, dans votre malheur, devez remercier le ciel de ce qu'il a conduit dans votre maison un hôte aussi distingué.

Toutes les fois que, depuis le départ de Wilhelmine, madame Kornmann avait abordé cette question, Frédéric, sans entrer dans des explications sur sa pensée intime, avait eu un ton si narquois, que la veuve, déjà blessée au cœur pour son propre compte, avait fini par prendre en une sorte d'antipathie le dernier hôte qui lui restait. Elle en était venue à désirer presque son départ; aussi redoutait-elle le retour d'Ernest avant la clôture des cours de

l'université, tant elle craignait que par son influence sur l'esprit de celui-ci, Frédéric ne le détournât de ce qui, dans l'esprit de la tendre et ambitieuse mère, était un devoir. Ernest ne revint pas, et Frédéric partit. Alors madame Kornmann se prit à désirer le retour d'Ernest. Des jours, des semaines s'écoulèrent, mais Ernest ne revenait pas davantage. Enfin elle reçut de sa fille une lettre dans laquelle Wilhelmine se plaignait du silence que gardait sa mère, et du silence non moins cruel d'Ernest, qui, disait-elle, avait quitté Manheim depuis huit jours pour rentrer à Heidelberg...

—Depuis huit jours, grand Dieu! et Ernest n'a point reparu; où donc est-il allé?

Et voilà madame Kornmann assaillie des plus affreux soupçons : bien certainement Ernest a abandonné sa fille, et par la fuite il s'est soustrait à ses engagements... Plus elle y réfléchit, plus sa tête s'exalte sur cette idée. Elle accuse Ernest de perfidie; elle accuse Frédéric d'avoir par ses conseils perdu M. de Bœklin; elle s'accuse elle-même de sa confiance imprudente; et le cœur ulcéré, la tête perdue, les lettres de sa fille à la main, elle se rend auprès du chef de la justice de Heidelberg, et de là auprès des membres du sénat de l'université, leur dénonçant Ernest de Bœklin comme coupable de séduction et de rapt sur la personne de Wilhelmine, sa fille bien-aimée.

Les scellés furent mis sur les effets et les papiers d'Ernest; un médecin fut envoyé à Manheim avec un magistrat pour constater légalement, et avec tous les ménagements possibles, l'état de Wilhelmine, et recevoir ses

déclarations sur les circonstances afférentes seulement à sa translation à la ville de Manheim : le reste devant être sous-entendu par pudeur, et la règle *pater is est* étant étendue, au moyen d'une légère variante, au cas d'enlèvement. Le signalement d'Ernest, avec copie de la plainte, des dépositions, déclarations et inductions à l'appui, fut envoyé dans toutes les principales villes des duchés, principautés et universités de l'Allemagne. Avant un mois la justice criminelle de Heidelberg, faisant le procès à Ernest de Bœklin absent, l'avait déclaré coupable de séduction et de rapt sur la personne de Wilhelmine Kornmann; en réparation de quoi, aux applaudissements de toute la ville de Heidelberg, elle l'avait condamné à être pendu, si mieux n'aimait ledit sieur Ernest de Bœklin, étudiant en l'université, s'unir par légitime mariage à ladite demoiselle Wilhelmine Kornmann.

Rien n'y manquait, si ce n'est Ernest lui-même, qu'il fallait prendre et qu'on ne savait où trouver.

Malheureusement madame Kornmann n'avait pu obtenir arrêt contre le terme de la grossesse de sa fille, et lui faire injonction d'avoir à attendre l'épouseur. Elle commença donc à craindre d'avoir, dans sa sotte irritation, sali elle-même son propre nid aux yeux de tous, et de voir ainsi retomber en honte, sur sa maison, tout le scandale qu'elle avait soulevé. Elle se sentit prise par un doute d'autant plus cruel que Wilhelmine, sans s'expliquer davantage, — et à qui madame Kornmann avait laissé ignorer le résultat de ses desseins, de ses démarches et l'arrêt intervenu, — ne cessait de lui reprocher d'avoir payé par de

l'ingratitude les bons procédés d'Ernest, qui, malgré son absence, ne cessait de veiller sur elle, de pourvoir à tous ses besoins, et de satisfaire jusqu'à ses caprices.—« Quant à moi, ajoutait-elle, si je songe au châtiment qui pouvait m'arriver pour la faute commise, il me semble que, sans cette absence même, je m'estimerais la plus heureuse des femmes. »

Le dernier mois de la grossesse était donc arrivé, et madame Kornmann, minée par le dépit et la honte qui l'avaient vieillie de dix ans, s'occupait sérieusement à vendre sa maison pour quitter une ville où sa déconvenue était l'objet de toutes les causeries railleuses, et surtout de cette pitié hypocrite qui est plus offensante que la raillerie elle-même. Sa fille ne lui avait pas écrit depuis près de quinze jours, et elle se disposait à l'aller joindre, lorsque deux lettres lui furent remises en même temps : l'une portait le timbre de Manheim, elle était de sa fille, l'autre le timbre de Bade... elle y reconnut l'écriture de Frédéric Wentzell. Elle ouvrit d'abord la lettre de sa fille... Quelques mois auparavant, elle aurait commencé par celle de Frédéric;... mais le cœur des femmes a cela de bon que l'amour de la mère s'y fortifie de toutes les déceptions que les autres amours lui ont apportées.

Wilhelmine lui apprenait que dans trois jours Ernest serait à Manheim, et elle lui envoyait la lettre dans laquelle ce bon jeune homme s'excusait de l'avoir délaissée si longtemps. « Mais, disait-il, au moment où, après vous avoir déposée en lieu de sûreté, je retournais auprès de votre mère, j'ai été abordé sur la route, entre Heidel-

berg et Manheim, par un courrier qui m'était envoyé par le chargé d'affaires de mon pays auprès du grand-duc de Bade, et qui, ayant ordre de ne pas retourner sans m'avoir amené avec lui, m'avait poursuivi jusqu'à Manheim, où les bruits qui couraient à Heidelberg lui avaient appris que j'étais allé. Quelque chagrin que j'en pusse éprouver, chère enfant, j'ai dû suivre mon guide, car j'étais appelé dans mon pays par des affaires de la plus haute importance pour moi... Dans quelques mois j'aurai la libre disposition de ma fortune et de moi-même; je reviens donc auprès de vous, ma chère belle, pour vous réconcilier avec votre mère, assurer votre avenir et celui de l'enfant que vous portez, et qui sera une bonne et jolie créature s'il vous ressemble... Quant à son père, je n'en parle pas ; il méritait peu d'être aimé de vous. »

Cette lettre causa un terrible ébranlement à madame Kornmann. Celui qu'elle avait soupçonné de perfidie était toujours le loyal jeune homme qu'il s'était montré ! celui qu'elle voyait bien devoir être son gendre, elle l'avait jeté sous le coup d'une condamnation infamante !... Elle pleura de désespoir... Mais bientôt l'idée du retour d'Ernest de Bœklin ne lui apparut que sous son aspect le plus riant. Ernest revenait, c'était le principal; le reste s'arrangerait de soi-même. Elle serait vengée surtout des grands airs de condoléance que ses voisines avaient pris avec elle. Sous l'obsession de cette espérance, elle alla s'établir devant sa porte, tenant toute grande ouverte la lettre d'Ernest. Elle imaginait bien qu'elle se ferait demander d'où lui venait la joie répan-

due sur tous ses traits ; mais, soit hasard, soit continuation du système de maligne envie adopté à son égard, les voisines restèrent enfermées derrière les rideaux de leurs croisées, ou passèrent devant sa maison sans avoir l'air de prendre garde à ce qu'elles n'avaient peut-être deviné que de reste.

Rejetée par ce désappointement dans les tristesses premières que lui avait apportées la lettre de sa fille, madame Kornmann chercha à s'en distraire par la lecture de la lettre de Frédéric, qui se trouva dès lors être bien mieux venue. Mais quoi ! ce cruel Frédéric avait-il eu une autre pensée que de railler impitoyablement la veuve sur sa manière de procéder à la recherche d'un mari pour sa fille? Ne lui disait-il pas « que placer ainsi un honnête homme entre l'autel et la potence, entre une corde et une femme, était un sûr moyen de n'avoir pour une jeune fille ni mari ni galant !... que, quant à lui, il ne pouvait qu'excuser M. Ernest de s'être soustrait par la fuite à une alternative non méritée, qui, d'un côté comme de l'autre, ne lui offrirait que le déshonneur! qu'elle, madame Kornmann, mériterait que M. Ernest fût à son tour sans pitié pour Wilhelmine, et que c'est là le conseil que lui, Frédéric, donnerait, si madame Kornmann prétendait pousser plus loin les choses, et si elle ne se hâtait de déclarer aux magistrats qu'elle entendait ne pas user du bénéfice de l'arrêt intervenu, et renoncer pour Wilhelmine à un mariage impossible, auquel celle-ci, sans doute, s'empresserait de renoncer elle-même, parce qu'au fond c'était une honnête fille. »

— Mariage impossible! M. Ernest déshonoré s'il épousait ma fille! M. Frédéric donnera le conseil d'être sans pitié!... ma fille renoncera d'elle-même à ce mariage!... Ah! je comprends tout maintenant! s'écria hors d'elle-même madame Kornmann, et cette lettre de M. Ernest n'est qu'un piége tendu à la candeur de ma fille. Il se rend à Manheim, dit-il, mais c'est pour m'enlever Wilhelmine, ou tout au moins pour la faire consentir à renoncer au mariage... Non, non, il n'en sera pas ainsi!

Et sans plus attendre elle court chez le magistrat. Lui faisant part de l'arrivée prochaine d'Ernest, elle le somme d'avoir à faire arrêter le séducteur, avant que celui-ci n'ait pu entretenir sa désolée victime et abuser de son influence pour rendre illusoire par un désaveu le jugement rendu.

Il fut fait comme elle le désirait. Ernest arrivait à peine aux portes de Manhein, qu'il fut arrêté et conduit à Heidelberg, dans les prisons de l'université, d'où il fut extrait pour être jeté dans les prisons de la ville. Lorsque les détails de la volumineuse procédure intentée contre lui furent mis sous ses yeux, il se laissa aller à un rire inextinguible qui scandalisa au plus haut degré le magistrat chargé de l'interroger, et dont l'éloquence n'épargna au coupable aucune des belles fleurs de la rhétorique du réquisitoire en matière de bonnes mœurs, le tout couronné par ce dilemme foudroyant : — Ou vous épouserez Wilhelmine, ou vous serez pendu.

— Je n'épouserai pas Wilhelmine et je ne serai pas pendu, dit Ernest riant toujours.

Le magistrat sortit indigné, et déclara à madame Korn-

mann que M. Ernest de Bœklin était un monstre d'effronterie et de libertinage.

Voilà toute la ville en grand émoi. Les quolibets et les mémoires pleuvent de tous côtés ; on rapproche les dates, les lettres, les déclarations de Wilhelmine, de madame Kornmann et d'Ernest de Bœklin.

– Pour qu'Ernest de Bœklin, disait l'avocat de celui-ci, soit le père de l'enfant qui va naître, il faudrait que Wilhelmine eût été séduite par ce jeune homme sinon quinze jours avant son arrivée, au moins le premier jour de son entrée dans la maison Kornmann ; et alors quelle étrange opinion madame Kornmann a-t-elle et donne-t-elle de sa fille ?

—C'est une pauvre argumentation ! disaient les juges.

— Monsieur, répondait l'avocat de la veuve, on a vu des enfants venir au monde avant terme, et la science constate, en grand nombre, les naissances d'enfants après sept mois de gestation.

Et les juges disaient : — C'est là un argument sans réplique.

— Monsieur, disait l'avocat d'Ernest de Bœklin, il n'est pas une seule des lettres produites par vous dans laquelle ce jeune homme se reconnaisse l'auteur de la naissance que nous attendons.

— Qu'est-ce que cela prouve ? disaient les juges.

— Monsieur, répliquait l'avocat de madame Kornmann, c'est que M. Ernest de Bœklin est un séducteur habile, qui se ménageait, par l'ambiguité des expressions de ses lettres, le moyen de nier comme il le fait.

— Parfaitement répondu ! disaient les juges.

— Mais, monsieur, objectait l'avocat d'Ernest, mon client n'est accusé jusqu'à ce moment que par les déclarations de madame Kornmann : pourquoi n'a-t-on pas interrogé la jeune fille ? Elle seule peut savoir qui l'a mise dans l'état où elle se trouve.

— C'est une misérable objection, disaient encore les juges.

— Mais, monsieur, répliquait l'avocat de la veuve Kornmann, n'est-ce point assez qu'une jeune fille ait été réduite à faire cet aveu à sa mère, faut-il encore qu'elle le répète à des juges? La pudeur s'alarme, et nous transportons sur la place publique les secrets du foyer de la famille. N'est-ce point assez qu'une pauvre mère ait été forcée de dénoncer à la justice l'homme qui a déshonoré sa fille, sans que la victime de la séduction soit encore forcée de serrer de ses propres mains le nœud de la corde qui doit pendre l'homme qu'elle a aimé, qu'elle aime encore? Ah ! si Wilhelmine avait agi de la sorte, vous vous en feriez une arme pour démontrer qu'elle n'a jamais aimé M. Ernest de Bœklin, et que dès lors ce n'est pas lui qui a pu la séduire.

Et les juges d'essuyer une larme au coin de leurs yeux en s'écriant : — Voilà la vraie éloquence, l'éloquence du cœur et de la raison !

Avec des juges aussi bien disposés, il était difficile qu'Ernest de Bœklin ne fût point condamné : il le fut tout d'une voix. La sentence qui avait été prononcée en contumace fut confirmée et transmise à l'approbation du

grand-duc de Bade. Seulement, par grâce spéciale, et sur les supplications de madame Kornmann, les magistrats de Heidelberg demandèrent que Son Altesse ne prononçât qu'après les couches de Wilhelmine. On espérait qu'Ernest ne pourrait résister à la vue de l'enfant qui lui serait présenté, et que la voix de la paternité étoufferait en lui les passions mauvaises qui le poussaient à sa perte.

De leur côté, les avocats d'Ernest, persistant plus que jamais dans le système de dénégation adopté par leur client, adressèrent au grand-duc un mémoire dans lequel, à la place du droit admis dans le duché, ils s'efforcèrent de mettre les principes du droit international qui régissent les relations des peuples de l'Europe. Ils excipaient de la qualité de Français dont Ernest leur avait fait la confidence, et soulevèrent en sa faveur les notes diplomatiques du résident de la France auprès du grand-duché.

Les pièces du procès et les mémoires adressés au grand-duc de Bade tombèrent entre les mains de Frédéric de Wentzell, promu depuis peu aux fonctions de secrétaire intime de Son Altesse, et chargé d'en faire le rapport. Frédéric affirma qu'il avait par devers lui des faits qu'il ne se croyait pas en droit de révéler à Son Altesse avant d'en avoir obtenu l'autorisation de M. Ernest de Bœklin, et il la supplia de lui permettre de faire un voyage à Manheim pour se livrer à un plus ample informé.

Sur ces entrefaites, Wilhelmine avait mis au monde une jolie petite fille, que madame Kornmann s'était empressée d'emporter à Heidelberg, pour soumettre Ernest

à cette dernière épreuve de la voix du sang, sur laquelle les magistrats avaient fondé la dernière espérance du salut d'Ernest.

En présence du magistrat chargé de la présentation, Ernest trouva que la petite fille était fort jolie, qu'elle ressemblait beaucoup à Wilhelmine, et qu'il était vraiment fâché de n'en pas être le père.

— Toutefois, ajouta-t-il, monsieur le magistrat, pour reconnaître dignement l'honneur qu'on veut bien me faire, je vous prie de m'envoyer un tabellion, afin que je dote cette enfant d'une pension de trois mille livres, reversible sur la tête de sa mère.

Le magistrat resta confondu de ce mélange inexplicable d'insensibilité et de générosité. Toutefois il ne douta point que celui qui se montrait si généreux envers l'enfant ne finît, en présence de la corde, par se montrer juste envers la mère.

Mais tout sembla devoir être remis en question le lendemain.

M. Frédéric Wentzell, arrivant de Manheim, présenta au chef de la justice une déclaration passée devant un officier public, signée de la demoiselle Wilhelmine Kornmann, et dans laquelle celle-ci, prenant Dieu et les hommes à témoin, affirmait que M. Ernest de Bœklin n'était point le père de l'enfant qu'elle venait de mettre au monde.

Mais comment espérer que des hommes voudront revenir sur un jugement rendu par eux, et consentir à se refaire une conviction autre que celle pour la formation de

laquelle ils ont dépensé les inductions, les rapprochements, les paradoxes, les syllogismes, les dilemmes de leur logique plus ou moins cornue, et les fleurs de leur rhétorique plus ou moins larmoyante? Aussi les juges de Heidelberg trouvèrent-ils plus facile et plus commode de supposer un second crime que de renoncer à l'existence du premier, qu'ils avaient si péniblement fait éclore dans la serre-chaude de leur conscience. Ils accusèrent tout d'une voix Frédéric Wentzell de fraude et de captation, et d'avoir perverti une jeune fille jusque-là qu'elle donnait un démenti à sa mère et à la justice et enlevait un père à son enfant.

— Or, ici, la déclaration de la jeune Wilhelmine, fille et mère coupable, disaient ces braves magistrats, ne saurait être admise ; car il est de droit, ajoutaient-ils grâce à un léger coup de tourniquet de légiste, que nul dans sa propre cause ne peut exciper de sa turpitude.. Or, dans l'espèce, etc., etc....

Et il fut légalement et logiquement démontré que Wilhelmine, si elle n'avait été séduite de toutes manières, n'aurait jamais agi aussi cruellement envers son enfant et envers sa mère.

La déclaration de Wilhelmine fut donc rejetée à l'unanimité, comme entachée de toutes les vilenies qu'une pareille argumentation est capable de jeter sur les plus saints témoignages. En fait de soupçons on s'arrête peu ; aussi, messieurs les magistrats de Heidelberg, qui s'étaient échauffés à la controverse, et qui, sans être un parlement, avaient endossé l'esprit parlementaire, ou plutôt la morgue hérissée des gens portant toge noire et chaperon d'her-

mine, s'imaginèrent-ils que c'était une humiliation que la cour de Bade voulait essayer, et que désormais les intrigues des courtisans entendaient se mettre à la place des arrêts de la justice,... et mille autres criailleries semblables. Enivrés de cette idée, les bonnes gens écrivirent au grand-duc en le menaçant, si on voulait soustraire Ernest de Bœklin à leur juridiction, de se laisser déporter comme le parlement de France, en quelque ville de Pontoise du duché, de mourir au besoin sur leurs siéges, plutôt que de céder... toutes belles choses qui divertirent fort le grand-duc de Bade, et le firent se demander si les gens de justice de sa ville de Heidelberg avaient été piqués des guêpes d'Aristophane ou de la manie du grand Perrin Dandin.

Si la superficie de l'aventure était devenue bouffonne, le fond n'en était pas moins sérieux; la corde était toujours passée au cou du jeune Ernest de Bœklin. Le grand-duc avait bien temporisé, mais il ne pouvait guère éluder plus longtemps; et la justice de Heidelberg avait si drôlement pris la chose, qu'il ne voyait pas trop comment il pourrait, de son propre mouvement, recourir au droit de grâce. Frédéric Wentzell fut donc averti d'avoir à obtenir au plus vite l'autorisation de faire les révélations qu'il avait annoncées, s'il tenait à sauver son protégé... car c'était désormais l'unique ressource.

Les magistrats de Heidelberg, l'esprit coiffé de l'idée que par l'intrigue on voulait leur enlever Ernest de Bœklin, auraient bien voulu l'empêcher de communiquer avec Frédéric; mais celui-ci était porteur d'un ordre si

précis de la part du grand-duc, que le concierge de la prison ne put se dispenser de l'introduire; seulement, il eut la précaution de poser six sentinelles devant la porte de la chambre occupée par Ernest.

— Ceci est donc sérieux, monsieur de Wentzell, dit le captif en riant, que vous veniez me voir? Avant que le serviteur des onze ne m'apporte la ciguë, venez-vous deviser avec moi sur l'immortalité de l'âme?

— Monsieur de Bœklin, répondit Frédéric tout ému, c'est assez jouer comme cela avec des légistes... et des légistes allemands, s'il vous plaît! tellement bardés de textes de lois à votre occasion, que je défie la raison maintenant de pénétrer jusqu'à leur conscience. Si c'est une gageure, vous l'avez poussée assez avant. Ni le grand-duc ni moi, monsieur de Bœklin, ni personne au monde, ne voulons que vous la perdiez. Il vous en coûterait trop cher de la payer; il m'en coûterait trop cher aussi.

— Il faudra bien cependant que je la paye, répliqua Ernest avec un accent prononcé de mauvaise humeur; vos lois et vos justiciers sont si bêtes!... Savez-vous ce qui m'attriste, monsieur de Wentzell? ajouta-t-il bientôt en riant; c'est qu'après avoir été pendu je ne pourrai pas voir la drôle de mine que feront vos juges en reconnaissant à quelle pierre de touche ils auront brisé leur infaillibilité.

— Je vous prie de croire, monsieur Ernest, que le grand-duc n'attendra pas la fin de l'expérience pour le leur dire, car moi je le dirai au grand-duc.

— Et votre serment, monsieur Frédéric?

— Je l'ai religieusement gardé jusqu'ici, plus même qu'il ne convenait à mon repos et à mon bonheur; mais aujourd'hui qu'il n'y a qu'un mot à dire pour vous sauver...

— On ne vous croira pas, monsieur Frédéric.

— Je vous demande bien pardon, monsieur de Bœklin; mais si l'on ne veut pas me croire... il me semble qu'il ne sera pas difficile...

— D'en avoir la preuve, n'est-ce pas? Je vous comprends, monsieur de Wentzell... mais j'aime mieux être pendu que d'en subir l'humiliation. Et puis, monsieur de Wentzeil, ce mot, si je le disais, si vous le disiez, ne m'arracherait aux juges de Heidelberg que pour me faire retomber en des mains qui me sont cent fois plus odieuses... Dieu me pardonne, j'aime encore mieux être pendu que marié comme je le serais

— Échappez d'abord aux mains des juges de Heidelberg; le grand-duc vous prendra sous sa protection, et nous aurons le temps alors de nous occuper des autres.

— Nous n'aurions pas le temps, monsieur de Wentzell. L'aventure sera trop extraordinaire pour qu'elle ne franchisse pas le Rhin avec le nom de ses héros et héroïnes... et alors le résident de France sera le premier à demander qu'on fasse droit aux réclamations qui, je vous assure, ne manqueront pas de venir de France.

— Que faire donc, ô mon Dieu! Car enfin, le pire de tout, c'est d'être pendu, et de l'être injustement, et de

l'être pour le compte d'un autre, et quand il est impossible que vous soyez cet autre... quel qu'il soit!

— Puisque le grand-duc, sans en savoir le dernier mot, s'intéresse à ceci, priez-le seulement d'éluder deux mois encore.

— Deux mois? mais c'est impossible! La Kornmann et vos juges s'imaginent que l'on ne triomphera de votre obstination que lorsque vous aurez la potence à quelques pas de vous; en sorte que chaque jour de retard leur semble une injure manifeste et un vol fait aux longs jours de bonheur que la maudite veuve escompte, pour elle non moins que pour sa fille, en songeant à votre fortune. Le grand-duc m'a fait savoir qu'il n'avait que huit jours à vous accorder.

— Tant pis!... Je joue de malheur, vraiment, dans cette sotte affaire! Dans deux mois j'avais la libre disposition de ma fortune et de ma personne ; mes bons parents de France auraient bien pu encore convoiter l'une et l'autre, mais ils n'auraient plus eu l'autorité légale à leur aide pour les confisquer et en faire à leur bon plaisir.

— Mais, monsieur de Bœklin, il y a un moyen bien facile d'arriver à ce résultat, dit Frédéric, moitié riant et moitié troublé par ce qu'il allait dire... et si vous me le permettez...

— Certainement, je vous le permets, monsieur de Wentzell, répondit Ernest avec quelque timidité. Si je me résigne à être pendu, c'est que je ne vois point moyen de ne pas l'être. Mais si vous trouvez ce moyen... et s'il ne blesse en rien, comme j'en suis assuré d'avance,

ce que vous savez de ma fausse position, je l'accepterai, monsieur Frédéric... je l'accepterai avec bonheur!... ne fût-ce que pour me montrer reconnaissant de ces deux petites larmes que vous vous efforcez de contenir dans le coin de vos yeux.

Et en parlant ainsi Ernest tendait à Frédéric une jolie petite main blanche que celui-ci porta à ses lèvres avec un respectueux empressement, et sur laquelle il laissa tomber les deux larmes qui se balançaient sous ses paupières...

— Monsieur de Wentzell, continua Ernest après un assez long silence, il me semble que vous m'aviez promis un moyen.

— Cela est vrai, dit Frédéric; et maintenant j'ai peur plus que jamais de vous le proposer.

— Ah! mon Dieu, il y va donc?...

— De mon bonheur, Ernest.

— Parlez donc vite, ingrat, qui pouvez croire que votre bonheur me serait indifférent!

— Eh bien, Ernest, il faut vous marier...

— Avec Wilhelmine?...

Et tous les deux partirent d'un franc éclat de rire.

— Non, Ernest; je parle d'un mariage sérieux.

— Ah! en me mariant avec une autre que Wilhelmine, je ne serai pas pendu!...

Et Ernest riait.

— D'abord (et Frédéric riait aussi), cela prouvera que puisque vous êtes marié, vous ne pouvez pas épouser Wilhelmine; ensuite, par votre mariage, étant devenu

sujet du grand-duc de Bade, le grand-duc prendra naturellement fait et cause pour vous. Pendant que les protocoles diplomatiques seront échangés, les deux mois qui vous manquent pour atteindre l'âge de votre émancipation seront arrivés... et il doit finalement advenir que, voyant de quelle façon vous avez disposé de votre personne, messieurs vos parents vous laisseront en parfait repos...

— Ah! fit Ernest souriant malicieusement, c'est donc dans le grand-duché de Bade que vous voulez me marier, monsieur de Wentzell? et avec quelque personne placée assez avant dans l'intimité du grand-duc, n'est-ce pas?

Frédéric était devenu rouge comme une cerise, et se sentait tout entrepris d'avoir été si bien deviné.

Ernest eut enfin pitié de son embarras.

— Mais en supposant que les choses pussent se passer comme vous le dites, monsieur de Wentzell, reprit-il bientôt, mon mariage serait nul...

— En France, peut-être, reprit vivement Frédéric, tout heureux de ne pas voir combattre son projet par une fin de non-recevoir plus personnelle... oui, en France; mais non pas dans le duché de Bade, s'il vous plaît!... Et puis, le serait-il dans le duché de Bade, que pour le faire déclarer tel, il faudrait bien les deux mois, après lesquels personne n'aurait plus intérêt à...

— Vous avez bien vite oublié votre université, monsieur de Wentzell. Et que faites-vous de l'axiome : « Ce qui ne vaut rien dès l'origine, ne saurait être validé par

le cours du temps; *tractatu temporis convalescere non potest?* »

— Et à votre tour, Ernest, avez-vous oublié qu'il reste alors la ressource d'une célébration nouvelle, faite sous l'empire de l'entrée en possession de tous les droits et de toutes les capacités qui manquaient au premier contrat?

— Ce que vous dites là est concluant, monsieur de Wentzell... mais c'est fort dangereux! et je ne sais pas s'il y a de jeune fille assez sûre d'elle-même et de son fiancé, pour courir cette chance d'un contrat... à valider dans deux mois seulement!...

Et Ernest regardait malicieusement du coin de l'œil ce pauvre Frédéric de Wentzell, à qui la réplique ne manquait pas, mais qui n'osait pas la risquer.

— Enfin, reprit bientôt Ernest avec un sourire fin et doux à la fois, on tâchera de passer ces deux mois de manière à faire désirer la perpétuité du contrat...

— Ainsi, Ernest?...

— Ainsi, Frédéric, mon choix est fait : je consens à un mariage *in extremis*... cela vaut encore mieux que d'être pendu.

Six jours après il arriva de Bade, à l'adresse de M. Ernest de Bœklin, un petit coffre élégant, en laque de Chine, et scellé aux armes du grand-duc sur la serrure, dont la clef était elle-même renfermée dans un étui en maroquin incrusté d'or. Le geôlier aurait bien voulu, par les droits de sa charge, mettre sinon la main, au moins l'œil là-

dedans; mais le porteur, à la livrée du grand-duc, un jeune homme fort gentil et fort éveillé, ne lui en donna pas le temps. Montrant un ordre écrit, il se fit conduire auprès de M. Ernest de Bœklin, qui, après avoir pris connaissance des dépêches qu'il lui remit, l'assura de sa protection, et le recevant à son service, ordonna qu'on lui préparât une chambre à côté de la sienne. Le geôlier trouva cela fort étrange; il avait quelque bonne envie de résister, ou tout au moins d'aller prendre conseil du magistrat de la ville; mais on lui mit sous les yeux quelques lignes signées d'un nom devant lequel il s'inclina respectueusement, promettant obéissance et discrétion... ce qui, toute la journée, lui valut des bourrasques de madame sa femme et de mademoiselle sa fille, lesquelles l'accusèrent de trahir la cause du beau sexe et d'user de ménagements envers le plus perfide des séducteurs de jeunes filles. C'est du moins ce que la fille du concierge redit le soir à un jeune sergent des gardes de Heidelberg, en se promenant dans le chemin de ronde.

Le lendemain, deux voitures de poste, escortées d'un détachement des gardes du grand-duc de Bade, s'arrêtèrent à la porte de la prison de Heidelberg. Il en descendit deux dames de la cour et un officier supérieur de la maison du prince. Le concierge de la prison ne savait d'abord que penser de la venue de pareils visiteurs, et il cherchait déjà dans sa tête où il pourrait loger convenablement des hôtes de si haute distinction, lorsque sa stupeur fut bien autrement excitée quand l'officier du prince lui remit un ordre, signé du premier ministre de Son

Altesse, d'avoir à mettre immédiatement en liberté, et aux mains de l'officier du palais, la demoiselle Mathilde-Amélie de Montcalm et sa femme de chambre, illégalement retenues dans les prisons de la ville de Heidelberg. Le pauvre homme crut rêver, et se prit à réfléchir comme s'il craignait d'être devenu fou. Bien affermi cependant sur ses souvenirs, il déclara qu'il n'avait pas en ce moment chez lui, et qu'il n'y avait jamais eu de demoiselle de ce nom ni d'aucun autre, et, en témoignage, il se mit à feuilleter son registre d'écrou, dont il indiquait à l'officier chaque inscription d'un air de triomphe.

— Il se peut que les personnes que je cherche ne soient point portées sur vos livres, dit l'officier; mais il se peut aussi qu'elles soient renfermées dans votre prison. Vous m'avez ouvert votre registre feuille à feuille, ouvrez-moi vos cabanons l'un après l'autre.

Le geôlier fit ce qui lui était demandé. Après quelques recherches inutiles, il conduisit l'officier et les dames à la chambre d'Ernest de Bœklin, et eut soin d'en faire précéder l'ouverture du récit plus ou moins embelli du crime dont ce jeune homme s'était rendu coupable. Les dames ne manquèrent point de se récrier contre le scandale d'une pareille conduite, et d'appuyer sur la nécessité d'un châtiment exemplaire. La porte cède enfin avec le bruit obligé des grosses clefs et des verroux, et aussitôt, suivie de sa femme de chambre, une demoiselle, richement habillée dans son costume de cour, se présente sur le seuil, et est gracieusement baisée au front par les dames de la cour du grand-duc.

— Refermez cette porte, dit l'officier au geôlier, qui, les yeux grands ouverts, la bouche béante, se trouvait plongé dans un hébêtement complet, et ne savait pas s'il habitait encore le monde réel ou s'il venait d'être tout à coup transporté dans le monde des fascinations et des rêves. Mademoiselle de Montcalm, continua l'officier, s'adressant à la demoiselle qui sortait de la prison d'Ernest, permettez-moi de vous offrir ma main pour vous reconduire jusqu'à votre voiture.

Lorsque le départ de tous ces grands personnages eut enfin permis au malheureux geôlier de reprendre un peu le cours de ses idées, le pauvre diable ne cherchait à se rendre compte que d'une chose, à savoir, par où cette demoiselle de Montcalm et sa suivante étaient passées pour s'introduire ainsi dans la chambre de M. de Bœklin. Il bâtit dans sa tête une foule d'épisodes merveilleux sur le dévouement et les caprices des grandes dames, et sur la puissance prodigieuse de ce M. Ernest, qui, condamné à mort pour fait de séduction, attirait encore à lui des victimes d'un si haut rang.

Pendant qu'un officier de la maison du duc de Bade mettait à exécution l'ordre de tirer des prisons mademoiselle Amélie de Montcalm, un courrier rapportait au président du tribunal criminel de Heidelberg le jugement rendu contre Ernest de Bœklin, revêtu de l'approbation et de la signature de Son Altesse. Le tribunal fut convoqué sur l'heure, et l'un de ses membres désigné pour se rendre auprès du prisonnier, afin de le sommer une dernière fois d'épouser Wilhelmine, et de le prévenir qu'en

cas de refus il n'avait plus que vingt-quatre heures pour se disposer à mourir.

Suivi du geôlier, qui était encore sous le coup du mystère inextricable dont il ne trouvait pas le fil, le magistrat se présenta à la chambre de M. de Bœklin. Tout en cheminant dans les grands corridors, le geôlier raconta ce qui était advenu dans la matinée. Le magistrat fut sur le point de retourner sur ses pas, songeant qu'il était peu prudent de rester en compagnie d'un homme qui lui paraissait atteint de folie; mais comme on était arrivé à la porte du prisonnier et que déjà les verroux criaient dans leurs anneaux de fer, il se ravisa et suivit le geôlier, qui entra le premier en appelant M. de Bœklin.

M. de Bœklin ne répondit pas; mais comme ses habits étaient adossés sur des chaises et étendus sur son lit, le geôlier dit au magistrat que le prisonnier était passé sans doute dans la chambre contiguë, où un lit avait été dressé la veille pour son domestique. Dans cette chambre contiguë, les habits du laquais étaient disposés comme l'étaient ceux du maître, mais le maître et le laquais étaient absents. On regarda sous les lits... personne! dans les armoires... personne! Le geôlier et le magistrat se regardèrent : — Personne!

— Oh! c'est à en devenir fou! disait le premier

— Non, mais pendu! répliqua le second; car vous n'êtes pas un fou, mais bien un coquin : vous avez favorisé l'évasion de M. Ernest. Un nouveau geôlier vous gardera mieux dans votre prison que vous n'avez su y garder les autres.

Enfin le pauvre concierge parvint à s'expliquer, et à l'appui de sa justification assez incohérente, comme on se l'imagine, il remit au magistrat l'ordre de mise en liberté qui lui avait été livré le matin, et que le magistrat s'empressa de porter à sa compagnie.

Après les premiers moments absorbés par la stupeur, par le dépit et la colère, il fut résolu qu'une députation partirait immédiatement pour Bade, afin d'aller porter les plaintes de la magistrature de Heidelberg aux pieds du grand-duc, de réclamer impérieusement contre la surprise qui avait été faite à la religion de Son Altesse, et, avec la réintégration du fugitif dans les prisons, d'obtenir le châtiment de l'insolence avec laquelle on s'était attaqué aux prérogatives de la justice pour les bafouer.

Le jour où les magistrats de Heidelberg se présentèrent au palais du grand-duc, Son Altesse leur fit dire qu'elle ne pourrait les recevoir que le lendemain, et qu'il lui serait agréable, en attendant, de les voir assister à la célébration du mariage de M. le comte Frédéric de Wentzell, secrétaire de ses commandements, qui avait lieu dans la chapelle du château, et que le prince daignait honorer de sa présence. Ce furent à ce sujet, de la part des magistrats, qui ne virent qu'une insulte cachée dans cette invitation, des réflexions amères sur le funeste emploi que les princes font de leur faveur. Le président de la députation, chargé de porter la parole, se promit bien d'en glisser quelques mots le lendemain dans sa harangue, et d'aller même jusqu'à faire une allusion directe au témoignage de haute bienveillance dont M. de Wentzell était

l'objet, juste au moment où la magistrature de Heidelberg avait à formuler contre lui une accusation grave en complicité d'évasion de prisonnier.

Le lendemain, la députation fut admise auprès du grand-duc en audience solennelle et publique. Le prince écouta très-gravement la harangue magistrale, mélange de supplications et de remontrances ; et quand elle fut finie, il remercia messieurs de Heidelberg, en fort bons termes, de leur vigilance pour les intérêts de la justice, et de la sollicitude qu'ils témoignaient pour la considération de sa personne et l'honneur de son règne, invitant les personnes de sa cour à faire leur profit des leçons indirectes que messieurs de Heidelberg venaient de donner aux courtisans en général, et aux siens en particulier.

— Quant à ce qui fait le fond de votre visite, messieurs, et de vos réclamations, j'ai beaucoup de peine à m'en rendre compte, ajouta-t-il ; vous dites que, sur un ordre émané de mon ministre, il a été extrait il y a deux jours des prisons de Heidelberg une demoiselle et sa femme de chambre. Cela est vrai, messieurs ; cette demoiselle se nommait Mathilde-Amélie de Montcalm. Comment elle se trouvait dans les prisons de votre ville, je l'ignore ; l'important pour moi était de savoir qu'elle y était détenue sans motif réel ni apparent : et dès lors, sur la réclamation qui m'a été faite, j'ai dû l'en faire sortir. Mais voilà que vous ajoutez que cette demoiselle Mathilde-Amélie de Montcalm n'est autre que M. Ernest de Bœklin, condamné par vous pour crime de séduction sur la personne de Wilhelmine Kornmann. Messieurs, voici les

deux dames d'honneur de madame la grande-duchesse qui sont allées retirer des prisons de Heidelberg mademoiselle Mathilde-Amélie de Montcalm, et qui sont prêtes à attester par serment que la personne qu'elles ont ramenée avec elles, après l'avoir reçue du concierge de vos prisons, est bien réellement mademoiselle Mathilde-Amélie de Montcalm, que madame la duchesse venait de leur adjoindre pour compagne dans les fonctions que ces dames remplissent auprès de Son Altesse, et nullement, comme vous le dites, M. Ernest de Bœklin. Enfin, messieurs, j'ai signé hier le contrat de mariage et assisté comme vous à la célébration des noces de mademoiselle Mathilde-Amélie de Montcalm avec M. le comte Frédéric de Wentzell, mon secrétaire des commandements.

Et se retournant vers les dames d'honneur de la grande-duchesse, le prince offrit la main à l'une d'entre elles et la conduisit vers la députation, en s'écriant : — Messieurs de ma justice de Heidelberg, j'ai l'honneur de vous présenter madame Mathilde-Amélie de Montcalm, comtesse de Wentzell, dame d'honneur de Son Altesse la grande-duchesse de Bade !

Quand les inclinations de tête et les courbettes de dos furent épuisées, les yeux de messieurs de Heidelberg se reportèrent naturellement sur l'éblouissante mariée. Une exclamation de surprise, un air ébahi, et le nom d'Ernest de Bœklin, témoignèrent de l'effet étrange que produisait sur eux la présence de la personne que Son Altesse leur présentait sous le nom de Mathilde-Amélie, etc.

— Messieurs, dit le grand-duc, le nom qui vient de

vous échapper, et la persistance que vous mettez à retrouver, dans une dame d'honneur de Son Altesse, le séducteur qui s'est soustrait à votre justice, ne prouvent qu'une chose, c'est que c'est de moi que vous ou M. de Wentzell prétendriez vous moquer : vous, messieurs, en me faisant signer un arrêt qui, sous peine de mort, condamnait une jeune fille à se reconnaître père d'un enfant fait à une jeune fille, et M. de Wentzell en me faisant signer le contrat de mariage d'un garçon avec un garçon. Il ne me convient pas d'admettre cette alternative. Voilà, messieurs, la grande-duchesse, ses deux dames d'honneur, et enfin M. Frédéric de Wentzell, qui témoignent que cette jeune mariée n'est pas un garçon... Mademoiselle Mathilde de Montcalm n'est donc pas M. Ernest de Bœklin; et si mademoiselle Mathilde de Montcalm s'est trouvée être pour un certain temps M. Ernest de Bœklin, vous comprenez que ce n'est point lui qui, dès lors, a pu se rendre coupable du crime de séduction sur la personne de mademoiselle Wilhelmine Kornmann... Si mademoiselle de Montcalm a séduit quelqu'un dans mon duché, c'est M. Frédéric de Wentzell, c'est la grande-duchesse, c'est moi-même, messieurs... et ce crime-là n'est pas encore prévu par nos lois. Je ne peux donc pas vous livrer une jeune fille, légitimement mariée aujourd'hui, sous le prétexte que vous retrouvez en elle le jeune homme que vous avez à pendre ou à marier. S'il vous faut à tout prix M. Ernest de Bœklin... faites-le chercher; vous avez pour cela à votre disposition toute la police de mon duché.

La chose était claire, et il n'y avait rien à répliquer. Mais les magistrats de Heidelberg, qui virent que l'infaillibilité de leurs jugements allait recevoir un coup terrible, aimèrent mieux encore cette fois s'en prendre aux autres qu'à eux-mêmes, et ils ne parlèrent de rien moins que de faire un procès capital à madame Kornmann pour avoir, par des dépositions fausses, induit la justice à erreur. Mais le grand-duc leur fit dire qu'il y avait un meilleur parti à prendre : c'était de maintenir le bien jugé, de destituer le geôlier comme coupable de négligence, en ayant soin toutefois de lui accorder une indemnité équivalente à sa place, et de faire pendre en effigie M. Ernest de Bœklin, revêtu des habits qu'il avait abandonnés dans sa prison ; de la sorte le jugement de Heidelberg ressortirait son plein et entier effet. On avait condamné Ernest de Bœklin à cause de l'habit, en pendant l'habit on pendait le vrai coupable. Quant à madame Kornmann, on la renverrait à se pourvoir d'abord devant les souvenirs de sa fille... et ensuite devant qui de droit; seulement, à cause de la règle *non bis in idem*, il n'y aurait pas moyen de faire de la potence une condition nouvelle du refus de mariage, l'enfant de Wilhelmine ne pouvant légalement avoir deux pères.

Les magistrats de Heidelberg se le tinrent pour dit ; et comme ils eurent le mot de l'énigme, après quelques jours passés auprès du grand-duc, ils prirent leur mésaventure en gens d'esprit.

Mathilde-Amélie de Montcalm était d'une grande et riche famille de l'Alsace. Jeune encore, orpheline de

père et de mère, elle avait été léguée à la tendresse et aux soins d'un vieil oncle maternel, qui n'avait pas tardé à convoiter la jeune pupille et la grande fortune qu'il lui savait pour un sien fils aîné, grand imbécile qui, pour courir les bois du matin au soir, plantait là son précepteur et le rudiment des langues mortes. Le pauvre précepteur, pour n'avoir pas une sinécure, reporta sur la jeune Mathilde, plus docile et plus intelligente, les leçons qui glissaient sur le cerveau obtus de son élève. Ce fut de la sorte que, sans trop s'en douter faute d'un terme de comparaison, reléguée qu'elle était dans un vieux manoir, loin de toute société, la jeune Mathilde fut initiée aux préceptes d'une éducation virile et forte... et qu'elle n'avait conservé de la jeune fille que la beauté des formes et l'instinctif sentiment de la pudeur et de la piété. Aussi, lorsque l'âge de la puberté fut venu pour elle, et qu'elle se vit l'objet tourmenté des ambitions de son tuteur et des tendresses dont, par ordre paternel, son grand cousin la fatiguait, elle se résolut à s'y soustraire par la fuite. Le bon vieux précepteur fut mis dans la confidence, et il refusa tout d'abord son consentement et son aide; mais quand Mathilde lui eut expliqué que c'était pour elle un moyen d'aller compléter dans les universités allemandes la science des belles études qu'il lui avait enseignée... oh! alors, par amour du grec et du latin, le bon savant consentit et se prêta à tout. Dans un voyage qu'elle fit avec lui à Strasbourg, Mathilde vendit pour une centaine de mille francs de bijoux et de diamants de famille, et commanda un trousseau complet d'étudiant et de voyageur.

Trois mois après, profitant d'un voyage que son oncle faisait à Paris pour présenter son fils à sa famille, assez bien en cour, elle franchit le Rhin. Ce fut ainsi qu'Ernest de Bœklin devint étudiant de l'université de Heidelberg, locataire et commensal de la veuve Kornmann, confident aimé, et quelque chose de plus, si c'eût été possible, de la trop engageante Wilhelmine, et qu'enfin, pour n'être point pendu, il redevint ce qu'il avait été, Mathilde-Amélie de Montcalm, et ensuite comtesse de Wentzell, pour n'avoir pas à épouser en France le fils de son tuteur, cet imbécile cousin dont elle eût été réduite à porter les culottes.

DON CARLOS.

— Regardez-vous que j'ai des cheveux blancs?

C'est par ces paroles, expression amère de l'orgueil blessé d'un homme déjà sur le retour, et triste présage d'une union mal assortie et des malheurs qui en devaient naître, que Philippe II, au dire de Brantôme, accueillit le regard fixe et étonné qu'attacha sur lui, à leur première entrevue, la belle Élisabeth de France, dont la politique de Catherine de Médicis, sa mère, avait fait une reine d'Espagne.

L'amertume de Philippe et l'étonnement d'Élisabeth venaient à la fois de la différence de leur âge, de leur caractère, de leur humeur, de l'extérieur de leur personne, et surtout des circonstances qui avaient précédé cette union funeste, et de celles que cette union devait fatalement traverser.

Deux fois veuf, d'abord de Marie de Portugal, morte à Valladolid en 1545, quatre jours après avoir donné

naissance à l'infant don Carlos, prince des Asturies et héritier des couronnes d'Espagne; ensuite de Marie d'Angleterre, la reine aux *statuts de sang*, dont, suivant le mot cruel de la noblesse anglaise, il était le *stallion,* et qui mourut du désespoir d'avoir perdu Calais, cette clef de la France que la Grande-Bretagne portait perpétuellement à sa ceinture, et que lui enleva le grand duc de Guise. — Philippe II avait recherché la main de sa belle-sœur Élisabeth, devenue reine d'Angleterre après le meurtre de Jeanne Gray. Mais après avoir longtemps hésité entre la religion catholique et la religion réformée, la fille de Henri VIII, qui se prononça pour celle-ci, refusa la main du roi catholique d'Espagne, sous prétexte qu'elle se ferait conscience d'épouser le mari de sa sœur.

Antérieurement à cette époque, et pendant que Marie d'Angleterre vivait encore, Philippe II, qui poursuivait par des alliances le rêve de la monarchie universelle que Charles-Quint son père avait cherchée dans la puissance des armes, avait fait demander au congrès de Cateau-Cambrésis, pour son fils don Carlos, alors âgé de seize ans, la main de la princesse Élisabeth, fille de Catherine de Médicis et de Henri II. Cette alliance avec la maison des Valois favorisait les projets de Philippe sur la couronne de France. Il était uni déjà à l'empire d'Allemagne par sa parenté avec la maison d'Autriche, à l'Angleterre par son mariage avec Marie Tudor; par l'alliance de son fils avec une princesse de la maison de France, il complétait une sorte de main mise sur les quatre plus grands royaumes de l'Europe.

DON CARLOS.

La mort de Marie, suivie du refus d'Élisabeth, lui ayant enlevé un des plus beaux fleurons de la quadruple couronne qu'il voulait porter par lui-même ou par procureur, changèrent ses dispositions. La couronne d'Angleterre lui échappant, il ne s'en remit point à d'autres mains qu'à la sienne pour toucher à la couronne de France, la seule qui ouvrît encore des éventualités devant les intrigues et l'or de sa politique. Il prit donc le parti de faire continuer, pour son propre compte, auprès de la cour de France la demande en mariage qu'il avait fait commencer pour son fils. Soit qu'elle redoutât le ressentiment d'un prince dont les armées avaient envahi l'Alsace, la Bourgogne, la Franche-Comté, et menacé Paris même après la bataille de Saint-Quentin; soit que son ambition fût plus satisfaite d'avoir pour gendre un roi sur le trône qu'un héritier présomptif, roi en expectative, Catherine de Médicis avait accepté les propositions de Philippe II; et la jeune Élisabeth était partie pour aller épouser un roi régnant, beaucoup plus âgé qu'elle, et dont la renommée ne lui avait jamais inspiré qu'une terreur secrète.

Mais en dehors de ces arrangements de la politique et de l'ambition d'un roi et d'une reine, il y avait les deux victimes dont cette double tyrannie avait renversé les espérances, après qu'elle les avait fait naître. Les deux jeunes gens, fiancés en quelque sorte l'un à l'autre par les protocoles de Cateau-Cambrésis, allaient se retrouver face à face, forcés de vivre dans le même pays, de se voir chaque jour dans le même palais, et de comprimer dans leur âme,

devant les doubles exigences de la politique et du devoir, les sentiments dont une autre politique et un autre devoir avaient jeté le germe dans leur âme. C'était une lutte presque surhumaine qui était imposée à l'infant don Carlos et à la princesse Élisabeth ; l'un ou l'autre, et tous les deux peut-être, y devaient succomber.

L'antagonisme ancien que la différence des caractères et des procédés mutuels avaient provoqué entre don Carlos et Philippe II, et dans lesquels on ne retrouvait presque plus rien des liens qui unissent le père au fils et le fils au père, allait donner à cette lutte nouvelle un caractère formel de haine et de vengeance.

Les soins de la grandeur l'emportaient chez Philippe sur tous les autres sentiments qui naissent de l'esprit et du cœur, et même sur les intérêts de la religion, dont la ferveur n'était qu'un moyen mis au service de son ambition. Philippe offrait dans son temps le résumé le plus complet de l'orgueil, du despotisme et de la dissimulation, dont la toute-puissance monacale avait fait le caractère national de l'Espagne, et qui formaient l'âme et les ressorts de la politique des chefs de cet empire. En Philippe, l'Espagne eut son Louis XI ; mais un Louis XI avec tous les vices, et seulement avec une très-minime partie des hautes qualités du roi de France. Aussi Louis XI, par ses sévérités, brisa-t-il les premières mailles du réseau de fer sous lequel la féodalité de la mitre et de l'épée avait empêtré la France, et la démocratie, à travers ces brisures, s'élança-t-elle pour grandir et triompher plus tard ! Philippe II, ne fit de ses tyrannies que des

écrous pour resserrer et river le collier que les grands et le clergé avaient imposé au peuple d'Espagne.

Don Carlos, au contraire, avait une vivacité qui allait jusqu'à la violence, une décision qui était souvent de l'impétuosité, et une franchise qui pouvait passer pour de l'imprudence. En ce temps de rigorisme et de bigoterie, l'effervescence de son imagination était appelée dérèglement, et sa jeunesse ne suffisait pas à excuser la légèreté d'esprit ni l'intempérance de langue auxquelles il se laissait emporter volontiers. Aussi, un pareil caractère choquait-il, à chaque instant, cette dissimulation froide et profonde, cette insensibilité d'âme, cette résolution lente et forte dont, avec tous les ambitieux, était doué le roi Philippe II, qui avait pris, lui aussi, pour maxime de gouvernement le *qui nescit dissimulare nescit regnare* du roi Louis XI. Des goûts et des caractères, cette opposition était passée dans les faits. Incessamment repoussé par les aspérités de l'âme et de l'esprit de son père toujours hérissé, don Carlos n'apportait pas, dans ses relations officielles ou intimes avec lui, ce respect mêlé de crainte que Philippe voulait trouver, réel ou simulé, sur le visage de ceux qui l'approchaient, et qui était à ses yeux l'hommage le plus élevé et le plus flatteur qu'on pût rendre au rang suprême. Etant roi plus qu'il n'était père, l'orgueil de la royauté l'emporta sur l'affection du sang; et croyant démêler dans le laisser-aller de son fils un mépris secret pour sa dignité royale et personnelle, Philippe, froid jusque-là, devint de glace, et la réserve de ses relations se changea bientôt en antipathie.

De son côté, don Carlos lâcha la bride à toutes les préventions qu'une éducation mal dirigée lui avait mises au cœur contre son père, et que la conduite de celui-ci n'avait malheureusement fait qu'augmenter. Philippe II porta ainsi la peine du mauvais choix de l'instituteur qu'il avait donné à son fils, et dont plus tard il punit celui ci. Quand un roi, qui est plus roi qu'il n'est père, veut que son enfant soit plus fils que prince, il ne faut point le faire élever par un homme, qui, déshérité pour lui-même des affections de famille, ne peut qu'apprendre à son élève à se méfier des sentiments paternels. Bossulas, le gouverneur de don Carlos, était bâtard. Homme instruit, il est vrai, mais de mœurs peu orthodoxes et de sentiments fort peu élevés, il s'inquiétait peu de faire germer ou de développer dans le cœur des autres des instincts dont, par sa position même, il n'avait pu avoir ni la prescience ni l'intelligence, et qui dès lors n'existaient pour lui qu'à l'état de pure convention. Aussi don Carlos lui ayant un jour reproché qu'il était bâtard, Bossulas eut-il l'imprudence de répondre : « Je suis bâtard, il est vrai; mais mon père a été meilleur que le vôtre. »

C'était frapper don Carlos à l'endroit de son cœur où il y avait une plaie, que Philippe entretenait toujours saignante. La pensée, que d'autres à la cour s'étaient aperçus de ce qu'il n'avait que trop reconnu lui-même, aigrit ce caractère soupçonneux et déjà blessé des manières du roi à son égard. Il déclara donc hautement qu'il avait la certitude de n'être point aimé de son père. A son tour alors, il se dit que puisque Philippe se repliait derrière

ses priviléges de roi pour cesser d'agir en père, lui, don Carlos, avait des priviléges de prince qui le dispensaient d'agir en fils, et il négligea ces derniers devoirs, ou ne les remplit qu'avec une contrainte visible. Les sentiments de la nature s'en allèrent donc s'affaiblissant de part et d'autre. De là, entre le père et le fils, un mécontentement réciproque que Philippe et don Carlos ne pouvaient manquer de traduire tôt ou tard en actes de roi et de prince, de maître et de sujet. Si l'un travaillait à rendre son autorité plus lourde, l'autre devait chercher à rendre son obéissance plus légère et même à s'en dispenser tout à fait.

Cet antagonisme instinctif de deux êtres qui se sentent marqués du sceau de la lutte fatale dans laquelle l'un des deux doit périr, eut cependant de courtes trêves ; mais ce ne furent que ces moments de repos auxquels deux lutteurs semblent souscrire d'un commun accord, et qu'ils mettent à profit pour se refaire des coups qu'ils se sont portés, autant que pour mesurer de l'œil le côté vulnérable où ils s'en pourront porter de nouveaux.

En 1558, Philippe avait convoqué les États du royaume à Tolède, pour y faire reconnaître l'Infant en qualité d'héritier présomptif des couronnes d'Espagne. Les intimes conseillers et serviteurs de Philippe s'en allaient disant partout que par cette démarche le roi témoignait de l'espoir secret de voir son fils se rendre digne, en avançant en âge, du trône auquel il était destiné. Mais, outre que cette cérémonie ne fut suivie de la part de Philippe d'aucun retour à des sentiments tendres ni d'aucune

initiation aux affaires de l'état, et qu'ainsi cette présentation n'était qu'une formalité et un leurre, les conseillers et les amis de l'Infant, d'accord en cela avec ses propres pensées, ne manquèrent pas de lui faire entendre qu'elle n'avait été faite que dans l'intérêt même de Philippe et de la domination de ce roi, menacée par les boutades de Charles-Quint, qui du fond du monastère de Saint-Just prêtait l'oreille aux intrigues par lesquelles une foule de seigneurs, appuyés sur les *communeros* d'Espagne, excitaient le vieil empereur à revenir sur son abdication.

Cette idée s'était encore affermie dans l'esprit de don Carlos par l'événement qui avait précédé d'une année cette présentation aux états, et surtout par la tournure qui lui fut donnée. Au congrès de Cateau-Cambrésis, Philippe avait fait demander la main d'Élisabeth de France pour don Carlos; donc la présentation aux États ne fut, aux yeux de celui-ci, qu'un moyen dont Philippe avait cru avoir besoin pour accroître l'importance de sa demande! donc l'affection paternelle n'y avait eu aucune part! et Philippe l'avait bien montré, puisqu'après le refus d'Élisabeth d'Angleterre, il avait fait continuer pour son compte les négociations de Cateau-Cambrésis, commencées pour le compte de don Carlos.

Ce fut encore à la politique et non à l'affection que don Carlos fut obligé d'attribuer le parti, pris par son père en 1562, de l'envoyer à l'université d'Alcala de Henarès. Les confidents de Philippe ne manquèrent point d'annoncer que ce roi témoignait par là de l'espoir que la culture des lettres pourrait adoucir le caractère jusqu'alors indomp-

table de son fils; mais don Carlos et ses intimes ne manquèrent point, à leur tour, de dire que ce n'était pour la soupçonneuse jalousie de Philippe, qui venait d'épouser Élisabeth, qu'un moyen de se débarrasser de son fils et de l'éloigner de la femme qu'il lui avait enlevée, après l'avoir laissé se complaire dans les tendres et légitimes espérances d'une union que la beauté et les perfections de la princesse Élisabeth lui rendaient chère.

Indignement trompé dans son amour et dans son orgueil, don Carlos avait laissé éclater son dépit en paroles amères et en indiscrets projets de vengeance. Dès qu'Élisabeth parut à la cour de Madrid il affecta d'exalter sa beauté, qui, disait-il, devait faire envie aux plus belles femmes de son siècle; il ne se contraignit nullement à dissimuler la tendresse que sa vue lui inspirait, et dupe lui-même de cette ostentation de sentiments exagérés à dessein, il avait fini par les éprouver réellement et par se laisser emporter à une passion violente que la reine eut, dit-on, le malheur de partager... Philippe en avait eu le pressentiment, et c'était bien qu'*il eût des cheveux blancs* que la jeune reine avait regardé.

« Je tiens de bonne part, dit Brantôme en parlant de cette princesse, que don Carlos, l'ayant vue, en devinst si amoureux et si plein de jalousie, qu'il en porta grande haine toute sa vie à son père, et fut si dépité contre lui pour lui avoir soustrait sa belle proye, qu'oncques bien il ne l'en aima, jusqu'à lui dire et reprocher qu'il lui avait fait un grand tort et injure, de lui avoir osté celle qui lui avait été promise si solennellement par un bon

accord de paix ; aussi dit-on que cela fut cause de sa mort en partie, avec d'autres sujets que je ne dirai à cette heure ; car il ne se pouvait garder de l'aimer dans son âme, l'honorer et révérer, tant il la trouvait aimable et agréable à ses yeux, comme certes elle l'était en tout.

» Son visage était beau, et ses cheveux noirs qui adombraient son teint le rendaient si attrayant, que j'ai ouï dire en Espagne que les seigneurs ne la pouvaient regarder, de peur d'en être épris et en causer jalousie au roi son mari.

» Les gens d'église en faisaient tout de même, de peur de tentation ; ne connaissant assez de forces et commandement à leur chair pour l'en garder d'en estre tentée. »

Il n'est donc pas étonnant que don Carlos, jeune et ardent comme il l'était, n'ait pu se défendre d'aimer une femme si belle, qui devait être la sienne, et que son père lui avait soustraite après la lui avoir promise. Aussi lorsqu'il eut appris la ruine de ses rêves d'amour et de mariage, don Carlos ne put-il s'empêcher de s'écrier, au dire de l'historien Grégoire Leti : « Pardieu ! je souillerai la couche de mon père, pour me venger de l'affront qu'il me fait ! »

Philippe ne fut que trop persuadé qu'il en serait ainsi. Il ne savait que trop aussi que le crime en amour n'était point chose nouvelle dans sa famille, et que le petit-fils ne se croirait pas plus retenu par les liens des alliances, que le grand-père ne l'avait été par les liens de la consanguinité. Don Juan d'Autriche, fils de Charles-Quint, en était la preuve vivante. Jamais bâtard, en effet, ne

fut d'une plus haute naissance; son père et sa mère étaient tous deux de la maison d'Autriche. Sans doute le secret de la maternité ne fut jamais publiquement déclaré, car l'honneur de cette maison en eût reçu une honte ineffaçable; Barbe Plomberge, femme d'une rare beauté, avec laquelle Charles-Quint avait entretenu commerce de galanterie, consentit à passer pour la mère de l'illustre bâtard, et les soupçons furent un moment détournés; mais l'histoire arriva qui rendit à don Juan sa mère véritable, et cette mère n'était autre que la sœur même de Charles-Quint.

Quand Philippe envoya don Carlos à l'université de Henarès, ce fut donc plus un rival qu'il éloignait par jalousie orgueilleuse, qu'un fils que, par tendresse de père et par prévoyance de roi, il voulait rendre digne du trône.

Don Carlos se livra à l'étude avec cette fougue des âmes fortes qui rejettent sur une passion les ardeurs dont une autre passion les tourmente. Il avait pris au sérieux son amour et son titre d'héritier présomptif des couronnes d'Espagne, et il voulait se rendre digne de l'un et de l'autre. Peut-être aussi, l'étude lui fut-elle un refuge où, avant de se livrer au crime en criminel, il chercha l'oubli de son amour insensé, et des consolations et des espérances pour les injustices et la désaffection dont son père ne cessait de l'accabler.

Mais l'infant ne trouva dans la culture des lettres et des sciences que le contraire de ce qu'il y avait cherché et de ce que Philippe avait cru y voir. Loin de lui apporter l'esprit de résignation et d'humilité, les connaissances

humaines lui rendirent plus odieuses et plus méprisables les tyrannies dont il avait à souffrir, en même temps qu'elles agrandissaient pour lui le cercle des moyens de s'y soustraire ou de s'en venger. Alors, comme un homme qui, se sentant rouler dans l'abîme béant sous ses pieds, cherche à se retenir à toutes les aspérités, à toutes les saillies qui en tapissent les parois, il se jeta dans toutes sortes de déportements et de folies, pour y chercher l'oubli de lui-même. Il se plaisait à parcourir les rues de Madrid, à effrayer les passants, et à exciter parmi les estafiers de la Sainte-Hermandad des plaintes qu'il réduisait au silence en déclarant son nom. Les aventures les plus extravagantes et les plus bizarres tentaient le plus son humeur audacieuse; et lorsque ses amis, ignorants des causes de la surexcitation fébrile à laquelle il s'abandonnait, lui adressaient de respectueuses remontrances sur des façons d'agir par lesquelles ils redoutaient de voir sa dignité affectée pour jamais, il leur répondait avec impatience : « C'est bien ! mais je ne suis pas un arc pour me prêter aux volontés d'autrui. »

A la cour, don Carlos affichait une conduite non moins insubordonnée, et il adressait publiquement les témoignages de son antipathie aux conseillers et aux ministres du roi, qu'il regardait comme les provocateurs ou les complices des humiliations que son père lui faisait subir. Il avait surtout choisi le président Spinosa pour le point de mire de ses boutades et de ses caprices. Ce ministre, qui s'efforçait de ne pas demeurer en reste d'antagonisme avec son malicieux persécuteur, avait banni de

la cour le comédien Cisneros, auquel l'Infant témoignait une grande bienveillance. Don Carlos, piqué au jeu, arrêta le ministre au moment où celui-ci se rendait au palais; il le saisit avec force par le chaperon, et portant la main à son poignard, après l'avoir renversé sur son bras gauche avec lequel il l'étreignait fortement, dans l'attitude d'un homme dont on menace la vie, il lui dit, en lui couvrant le visage de ses regards en feu :

— Vous osez lutter contre moi, vous empêchez que Cisneros ne vienne me servir!... Par la vie de mon père, il faut que je vous tue!

Spinosa, effrayé, se fit chétif le plus qu'il put et se jeta aux pieds du prince, qui ne lui rendit le passage libre qu'après l'avoir laissé s'abaisser et se confondre en supplications et en promesses.

Mais le cercle de moqueries, de colères et d'attaques audacieuses dans lequel l'Infant avait enfermé la cour de Philippe se resserrait chaque jour davantage. Don Carlos finit par s'en prendre publiquement à Philippe lui-même. En tournant contre lui ce qu'il avait appris de l'étude des lettres, il le punit de ne lui en avoir donné le goût que pour satisfaire une jalouse passion. Il se fit l'écho des railleries, qu'à l'endroit des goûts sédentaires de Philippe, se permettait l'Espagne, qui avait été habituée à l'activité voyageuse de Charles-Quint. Don Carlos fut l'auteur d'un pamphlet qui portait pour titre :

« Les grands et admirables voyages du roi don Philippe (*Los grandes y admirables viages del rey don Philippe*). »

En tête de chacune des pages de ce petit livre, dont le reste était en blanc, on lisait :

« Voyage du roi de Madrid à l'Escurial. »

« Voyage de l'Escurial à Tolède. »

« Voyage de Tolède à Madrid. »

« Voyage de Madrid à Aranjuez. »

« Voyage d'Aranjuez au Prado. »

« Voyage du Prado à l'Escurial. »

Et ainsi de suite, durant tout le volume, pour toutes les maisons de plaisance et les principales villes dans lesquelles don Carlos faisait aller son père, tour à tour et de l'une à l'autre, le tout retourné dans le goût des combinaisons innombrables qu'offrent les mots de la fameuse phrase du *Bourgeois gentilhomme* de Molière : *Belle marquise, vos yeux me font mourir d'amour*. Philippe, qui, en sa double qualité de père et de roi, entendait fort peu la plaisanterie, fut profondément blessé dans son autorité et dans son orgueil. Il garda le silence, parce qu'il ne pouvait atteindre ostensiblement le coupable railleur ; mais au fond du cœur il ne lui pardonna jamais de l'avoir amoindri dans l'opinion de ses sujets, et surtout de l'avoir ridiculisé aux yeux de la reine, de qui, dans sa jalousie orgueilleuse, il voulait être aimé alors même qu'il ne l'aimait pas.

Dès ce moment, Philippe, dans sa pensée, déshérita son fils de la couronne, comme il l'avait déjà dépossédé dans son cœur de toute affection ; et, de longue main, il prépara les éventualités qui devaient appeler à sa succession un prince étranger.

Il ne put si bien faire, cependant, que quelque chose de ce projet n'apparût manifestement en 1563. Il invita ses deux neveux, Rodolphe et Ernest, archiducs d'Autriche, à se rendre auprès de lui, sous le prétexte de visiter l'Espagne. Il alla les recevoir lui-même à Barcelone, dans le mois de janvier de l'année suivante; il leur fit visiter une grande partie de son royaume, et affecta de les initier ainsi à une royauté future. Don Carlos lut dans la pensée du roi comme il avait lu dans le cœur du père; et dès ce jour, résolu à se soustraire à l'humiliation qui lui était préparée, il travailla à déjouer les complots de Philippe et à trouver les moyens de masquer d'un prétexte plausible sa sortie du royaume.

Étroitement bloquée par la flotte de Soliman, l'île de Malte attirait à cette époque l'attention et les sympathies de la chrétienté. Armer pour défendre ce boulevard de la foi, élevé contre les pirateries de l'islamisme, était donc un projet digne tout ensemble d'un prince, d'un chrétien et d'un soldat. C'était de plus se placer sous la protection des rois et de la cour de Rome, et mettre ainsi Philippe dans l'impuissance de s'opposer à une entreprise faite au nom du double intérêt religieux et européen. Don Carlos, après avoir annoncé hautement un projet contre lequel son père n'oserait rien entreprendre, ramassa des sommes considérables pour le mener à fin, et hâta les préparatifs de son départ.

Mais Philippe était de ces rois dont l'astucieuse politique déjoue par des trames ténébreuses les projets auxquels ils semblent le plus ouvertement prêter la main, ou

sur lesquels ils feignent de n'apporter aucune attention sérieuse, tant ils paraissent y rester indifférents ou même étrangers. Avec eux la loyauté et la franchise ne sont que duperie; pour les joindre et les combattre, il faut, comme eux, ne s'avancer que par des chemins couverts. Or, par l'impétuosité de son caractère et l'ampleur de son âme ouverte à tout venant, don Carlos était bien l'homme le moins fait pour soutenir la lutte contre son père, et celui dont en ce genre il y avait le moins de mérite à triompher. Autant par antipathie pour don Carlos que par la conscience de l'antipathie que celui-ci lui rendait, Philippe affectait de ne point chercher à obtenir la confiance de son fils; mais il avait eu soin de gagner la fidélité des hommes qui, par leur âge ou leur position, avaient su pénétrer le plus avant dans l'intimité capricieuse de l'Infant. Don Carlos, sans le savoir, était donc l'objet et la victime du plus vil et aussi du plus dangereux espionnage, de celui contre lequel il est le plus difficile, pour ne pas dire impossible, de se garantir; car c'est celui qui s'établit à l'aide des relations du cœur et de l'intelligence, et qui est placé au-dessus du soupçon par la position élevée de ceux qui l'exercent.

Il y avait à la cour de Philippe deux hommes surtout, dont l'un par la supériorité de sa haute raison, l'autre par les dehors de son caractère chevaleresque, et tous les deux par l'apparente vivacité de leurs sympathies, avaient conquis l'un la déférence, l'autre l'affection, et tous les deux la confiance de don Carlos. L'un était Ruy Gomez de Silva, ministre de Philippe II; l'autre le bâtard inces-

tueux de Charles-Quint, ce don Juan d'Autriche, dont l'éducation avait été confiée à un gentilhomme castillan du nom de Villegarcia, lequel, pour mieux lui dérober le secret de sa naissance, l'avait élevé sous le nom de son fils, l'accoutumant au travail et à la fatigue, et qui, s'étant jeté aux pieds de son disciple avant de lui révéler le nom de son père, fut laissé par lui dans cette posture avec autant de tranquillité que si son élève s'était attendu à voir arriver ce changement dans sa fortune, et qu'il se fût habitué depuis longtemps à faire le fils d'empereur.

Ce fut par Ruy Gomez et par don Juan d'Autriche que, deux fois trahi, l'Infant vit deux fois ses projets livrés à Philippe et traversés. Initié dans les véritables causes du voyage et de l'expédition, dont la délivrance de l'île de Malte était le prétexte, Ruy Gomez en révéla le secret à Philippe; et Philippe, la veille du jour fixé pour le départ, l'envoya porter à don Carlos la fausse nouvelle de la levée du siége de Malte et de la retraite des Turcs devant l'arrivée de nombreux secours. Don Carlos n'apprit qu'au bout de quelques mois la détestable trame par laquelle il avait été joué; mais que faire? Le prétexte avait été démasqué, il était trop tard d'ailleurs pour y revenir... et la faveur du roi couvrait Gomez de Silva d'une protection trop haute pour que le courroux de l'Infant y pût atteindre.

Don Juan, avec deux de ses plus intimes confidents, avait été envoyé chercher un jour par don Carlos. Celui-ci lui demanda s'il voulait le suivre et le seconder dans une entreprise qui pouvait leur procurer à tous deux des avan-

tages infinis. Don Juan répondit qu'il était prêt à consentir à tout, pourvu qu'il ne lui fût rien demandé de contraire au service du roi.

— Il me faut donner parole *sans aucune exception*, repartit l'Infant.

— En ce cas, recevez mon refus, lui répondit don Juan.

Don Juan ne voulait point servir son neveu en dehors de ses devoirs; don Carlos ne voulait point engager sa parole sous condition, et don Juan, à son tour, ne voulait pas se livrer aveuglément... jusque-là rien de mieux, les choses étaient dignes et loyales de part et d'autre; chacun d'eux avait fait ce qu'il devait faire. Mais voilà qu'après avoir quitté don Carlos, don Juan n'a rien de plus pressé que de s'en aller rendre compte au roi de ce qui venait de se passer entre l'infant et lui.

Par cette dénonciation odieuse, non-seulement don Juan commit une faute, mais encore une mauvaise action; il abusait de la foi que son neveu avait eue en lui, il contribuait à aigrir encore davantage un père et un fils l'un contre l'autre, et il rendait leur rapprochement encore plus impossible; aussi, quelque dépit qu'il en eût, fit-il croire qu'il y avait en cela jalousie de race et rouerie politique. Le bâtard de Charles-Quint n'était pas fâché de voir son frère légitime réduit à chercher en lui un appui pour le trône; et qui sait? peut-être calculait-il les suites extrêmes auxquelles pourrait être porté le mécontentement d'un père et d'un roi, comme il le fut en effet, et entrevoyait-il le moment où Philippe n'ayant plus de fils, la lignée directe de Charles-Quint serait

éteinte et ferait place aux prétentions de la ligne bâtarde.

Au récit de don Juan, Philippe laissa éclater toute sa colère pour ce qu'il appelait l'inconduite de son fils, et pour la désaffection que celui-ci ne cessait de lui témoigner. Mais de quoi se plaignait-il? Si le cœur ulcéré du jeune prince l'emportait à des démarches inconsidérées, le roi, lui, ne l'exaspérait-il point par un mélange odieux de dérision et de sévérité? Ainsi, après avoir trouvé plaisant de souffler à son fils la main d'Élisabeth de France, ne l'avait-il pas bercé de l'espoir de lui donner en mariage la fille de l'empereur Maximilien, l'archiduchesse Anne d'Autriche? L'amour-propre blessé de l'Infant trouvait là tout ensemble une réparation du passé, un gage de réconciliation prochaine, et enfin une sorte de concession faite à son importance; et pour la seconde fois Philippe s'opposa à l'exécution de ce projet, dont l'Infant était flatté, avec autant d'ardeur qu'il en avait mis à lui en faire naître le désir et à le pousser vers une solution prochaine? Enfin, et si par les résultats les plus éloignés même on veut avoir une idée des sentiments indignes que Philippe avait dans le cœur à l'endroit de son fils, ce père détestable autant que mauvais roi ne fit-il point sa femme de cette même Anne d'Autriche, peu de temps après la mort de sa troisième femme, qui ne survécut à l'Infant que de quelques mois, — paraissant mettre ainsi une sorte de vanité cruelle à convoiter et à garder pour lui toutes les princesses dont il promettait la main à son fils?

Don Carlos avait été trop humilié par son père pour

qu'il pût renoncer jamais au désir de l'humilier à son tour; et Philippe avait trop la conscience du mal qu'il avait fait à son fils, pour qu'il n'eût point celle du ressentiment légitime qu'il avait soulevé. Aussi, plus le roi se laissait aller sur la pente des vexations et des tyrannies dont il accablait son fils, plus ses terreurs étaient grandes. Nul ne redoute plus de voir partir une arme chargée jusqu'à la gueule, que celui-là même qui sait de quels projectiles il a pris plaisir à la bourrer : il en vient à ne plus oser y porter la main ni même les regards, et remerciant Dieu chaque matin de ce qu'elle n'a point encore éclaté, il finit par n'avoir plus qu'une pensée, celle de trouver l'occasion de s'en défaire, coûte que coûte.

Peu de temps après que la rupture du mariage promis à don Carlos eut jeté les derniers ferments de dépit et de haine dans cette âme prête à faire explosion, il survint un événement bien fait pour redoubler les craintes de Philippe, et qui lui fut, ou une cause réelle, ou un prétexte plausible, pour hâter et mener à fin la perte de son fils.

Courbés sous le despotisme des vice-rois que leur imposait l'Espagne, les Pays-Bas avaient trouvé dans le calvinisme la consécration des principes de révolte, dont les préventions du ministre-cardinal Grandville et surtout les férocités du duc d'Albe, leur avaient fait un besoin et un devoir pour leur nationalité, et qui en 1567 se traduisirent en des actes dont les suites firent perdre à l'Espagne la souveraineté de la Flandre. Il paraît que don Carlos ne resta pas étranger à cette levée d'armes, et qu'il avait eu l'intention d'aller la diriger en personne; tout au moins

son nom se trouva-t-il mêlé aux espérances de la rébellion, soit par une usurpation audacieuse, soit de son consentement tacite, soit que l'astucieuse politique de Philippe l'y eût fait circuler perfidement pour le lui constituer à crime plus tard. Toujours est-il que Philippe, avant le soulèvement de la Flandre, avait retenu longtemps à la cour de Madrid le comte d'Egmont et les deux députés de Flandre, le marquis de Berg et le baron de Montigny. Ces représentants de la noblesse et de la bourgeoisie flamandes avaient eu de fréquentes entrevues avec l'Infant, lui avaient peint sous de terribles couleurs, d'autant plus terribles qu'elles étaient vraies, le malheureux état auquel leur pays était réduit. Le cœur de don Carlos en avait été vivement ému. Philippe avait bien su ce qu'il faisait en laissant s'établir ainsi des relations entre les députés d'un pays prêt à se soulever et un jeune prince doué d'un noble cœur, d'un grand courage, et, par-dessus tout, courbé lui-même sous des humiliations et des sévérités tyranniques. Aussi les ennemis de l'Infant ont-ils prétendu que lorsque les comtes de Horn et d'Egmont eurent été arrêtés, le duc d'Albe trouva parmi les papiers de ce dernier la lettre suivante de don Carlos :

« Seigneur comte d'Egmont,

» Si les sentiments de mon père n'étaient pas aussi éloignés des miens que mon humeur sera toujours incompatible avec la sienne, il est certain que les grands des Pays-Bas jouiraient du repos qu'ils ne peuvent pas espérer du vivant d'un roi qui a pour eux une haine invincible,

ni sous le gouvernement d'un ministre qui exerce dans ces provinces la plus odieuse tyrannie. Je voudrais que les choses se passassent selon mes désirs ; mais j'ai la douleur de voir ma bonne volonté retenue par des obstacles insurmontables qui traversent l'exécution des desseins que je roule dans ma tête, et qui ne pourraient être que très-avantageux à nos peuples de Flandre. Tout ce que je puis faire à présent pour leur service, c'est de les exhorter à n'avoir aucune confiance aux promesses du duc d'Albe, parce qu'il n'a apporté d'Espagne dans ce malheureux pays que la passion barbare de le couvrir de sang et de carnage, et d'en mettre les principales têtes à ses pieds... »

L'existence de cette correspondance n'a jamais été bien établie ; mais il faut convenir que si elle a été supposée pour perdre le jeune prince, elle a été en même temps un terrible et providentiel châtiment infligé par son auteur aux mauvaises passions que celui-ci consentait à servir. Elle était le miroir fidèle où il les forçait de se reconnaître. En revanche, il existe un fait, moins contesté, qui peut bien ne point suffire à prouver d'une manière absolue la complicité du prince avec les Flamands, mais qui témoigne du désir violent qu'éprouvait don Carlos de fuir son père et de se rendre en Allemagne. Ce sont des lettres dans lesquelles ce malheureux jeune homme, écrivant à des grands d'Espagne, épanchait ses ennuis, ses regrets et ses espérances, toute son âme comme homme et comme prince. Les ennemis de l'Infant, — et ils étaient nombreux, car ils se composaient de tous les courtisans

de Philippe, de tous ceux qui redoutant son avénement, dont s'effrayaient tous les abus, avaient intérêt à le voir déshérité de l'affection et de la couronne de son père; — les ennemis de l'Infant communiquèrent ces lettres au roi, et en firent des preuves de déloyauté et de trahison.

N'ignorant aucune des lâchetés dont il était la victime; comprenant qu'avancé comme il l'était dans la désaffection de son père, le plus sûr pour lui était de se soustraire aux sourdes menaces qui éclataient de toutes parts; trop loyal pour croire qu'un prince, vaillant et jeune comme lui, pût être déloyal comme un vieux courtisan et lâche comme un espion; ne pensant pas, d'un autre côté, que si don Juan, son oncle, avait refusé de s'associer à ses desseins, il fût capable d'en trahir les secrets; don Carlos eut l'imprudence de soumettre à ce bâtard le plan de son évasion nouvelle. Il en réclama même des conseils et des secours. Don Juan chercha à adoucir les plaies de cette âme si cruellement ulcérée; il lui parla de résignation et de devoir, en parent, en ami. Quant au projet en lui-même, il évita de s'expliquer... et, pour la seconde fois, se laissant aller à une interprétation exagérée de ses devoirs, ou peut-être à l'effervescence d'une ambition sans excuse, il s'en va donner avis à Philippe de l'ouverture qui lui vient d'être faite !

Dès ce moment, dans la pensée de Philippe, l'heure du châtiment de son fils ne pouvait plus être retardée. Mais quel moyen employer?

Toute son astuce était mise au service de ce projet,

et son hésitation cependant ne cessait pas; car il n'ignorait point tout ce qu'il allait soulever contre lui de clameurs en Europe, dans sa famille, dans son palais... et surtout parmi les peuples de son royaume, qui aimaient en don Carlos l'héritier du trône, le jeune homme doué d'un noble cœur et dont les idées politiques et religieuses avaient fait montre d'une libéralité assez grande pour le temps.

Mais voilà que, non content d'avoir forcé la loyauté humaine et la dignité de prince, à devenir les instruments aveugles de l'espionnage et de la délation, Philippe se fait une arme du sacrilége qu'il impose au prêtre pour qui la foi active de son fils ne peut avoir de secrets. De la sorte, après avoir été trahi par un grand d'Espagne, ministre de son père, et par un prince, frère du roi et son oncle, le malheureux don Carlos le fut encore par son confesseur.

La veille du jour de Noël de l'an 1567, ce prêtre sans conscience se rendit en toute hâte auprès du roi, et lui déclara que don Carlos venait de se confesser à lui du dessein qu'il avait formé de tuer un homme.

— Un homme! s'écria Philippe, à qui la conscience de ses torts envers son fils troublait la raison et le cœur; un homme! c'est moi qui suis cet homme; mais je sais ce qu'il faut faire pour se mettre à l'abri des coups d'un furieux.

Et sur le moment même il aurait donné l'ordre d'arrêter son fils, si cette précipitation n'avait pas dû compro-

mettre cette mesure violente, qui exigeait une prudence assez voisine des calculs de la perfidie.

Le 18 janvier suivant, le roi annonce à ses conseillers que le maître des postes de Madrid lui a fait donner avis que don Carlos avait demandé des chevaux, pour le lendemain de très-grand matin... Aussitôt le bruit est répandu à la cour que don Carlos se prépare à fuir la cour et l'Espagne; et les plus avisés s'en vont répétant partout que si le roi n'y met obstacle, c'est fait de la couronne d'Espagne et de la tranquillité du royaume. Les esprits ainsi préparés, et paraissant obéir seulement à ce qu'exigeaient des bruits qu'il avait lui-même fait circuler, Philippe prend la résolution de surprendre son fils et de l'arrêter cette nuit même. Le comte de Lerme fut chargé des préparatifs de cette expédition.

L'Infant, qui savait tout ce qu'il avait à redouter d'une surprise nocturne, s'entourait de précautions dont il croyait bien avoir seul les secrets; mais il n'en était aucun qui fût ignoré de la police par laquelle Philippe avait fait circonvenir son fils. Aussi la chambre à coucher du prince fut-elle envahie par les gardes du comte; ses épées et ses pistolets, placés sous le chevet de son lit, les arquebuses et les armes qui donnaient à ses appartements l'apparence d'un arsenal, furent-ils saisis, sans que don Carlos eût été même réveillé par le bruit. Enfin le roi, précédé du prince d'Eboli, du duc de Feria, de Manrique de Lara, d'Antoine de Tolède, prieur de Léon, et de son premier ministre Ruy Gomez de Silva, entourait déjà le lit du prince, que celui-ci dormait encore du plus profond som-

meil. Au bruit que fit le roi, qui ordonna impétueusement de le réveiller, le prince bondit sur sa couche, et dès qu'il aperçut son père, il s'écria :

— Je suis mort!

Puis, s'adressant au roi :

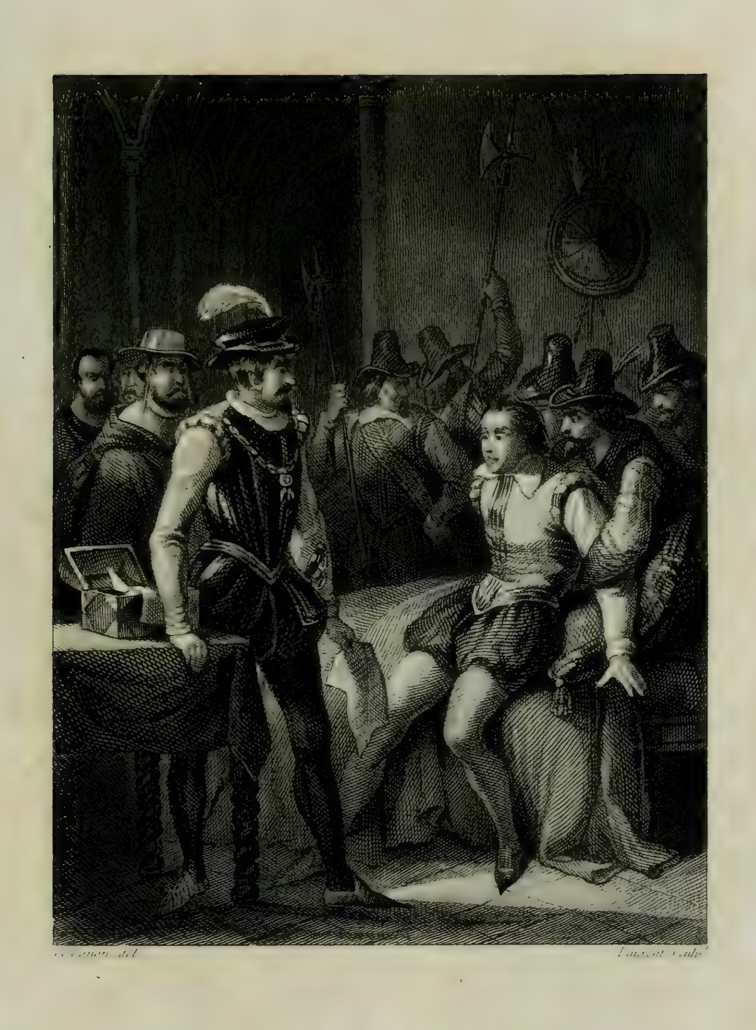
— Votre Majesté, lui dit-il, est-elle venue pour me tuer?

— Vous êtes fou! répondit Philippe.

— Sire, je ne suis pas fou, répliqua l'Infant... mais désespéré de tout ce qui se fait contre moi.

— Je ne suis pas venu pour vous tuer, repartit Philippe, mais pour vous châtier en père et vous faire rentrer dans le devoir. Les avertissements que je vous ai donnés, vous les avez dédaignés; mes ministres, vous les avez insultés; les grands de ma cour, qui vous parlaient en mon nom, ou par affection et par intérêt pour vous, vous les avez repoussés; vous n'avez eu de sympathies que pour mes ennemis et pour les ennemis de mes états, et vous m'avez réduit à m'assurer de la personne de mon fils, pour n'avoir pas dans quelques jours à le traiter comme un brouillon et un chef de révolte. Ce que je fais dans ce moment est donc pour votre plus grand avantage.

Tout en parlant de la sorte, et malgré les plus énergiques protestations de l'Infant, Philippe ouvrit la cassette qui avait été trouvée sur le lit de son fils, et où le malheureux jeune homme avait renfermé ses pensées secrètes... tièdes encore peut-être des dernières émotions de la veille. On prétend que Philippe y trouva les preuves de



DON CARLOS.

Nouvelles Causes célèbres
ou
Fastes du Crime



l'amour de la reine Élisabeth pour don Carlos, à qui elle avait été promise, et des relations de ce prince avec les révoltés de Flandre.

La garde de l'Infant fut confiée au comte de Lerme et à cinq autres gentilshommes, qui eurent ordre de ne point le perdre de vue. Tous les moyens de correspondance et de communication lui furent enlevés; tous ses domestiques furent renvoyés et remplacés par des gens dont la fidélité au roi était assurée; et pour que le malheureux prince ne pût se méprendre sur la nature et la portée du traitement qui lui était infligé, les meubles, les tentures, les dorures, les objets d'art, de curiosité et de luxe dont sa chambre était ornée, furent brutalement enlevés; et un mauvais matelas, jeté dans un coin, fut le seul lit destiné à un prince que sa naissance appelait à porter un jour la couronne d'Espagne. Enfin, par un raffinement inouï de cruauté, Philippe ordonna que son fils ne fût plus vêtu que d'habits de deuil, et que les gens à son service ne portassent aussi que des vêtements lugubres. Voulait-il, parodiant la bizarrerie pieuse de Charles-Quint, que son fils assistât aux préparatifs de ses propres funérailles, et portât d'avance le deuil de la vie qu'il allait perdre?

Quand don Carlos fut sorti enfin de sa stupeur, le sentiment de sa force et de ses droits lui revint, avec la prévision du sort qui le menaçait, mais aussi, avec tout cela, la conviction de l'impuissance à laquelle il venait d'être réduit. L'idée d'une captivité, dont la froide sévérité de Philippe ne laissait apercevoir ni le terme ni l'adoucisse-

ment, lui fut insupportable... Il appelait la mort avec des transports dont ses gardes eux-mêmes frissonnaient : c'était du désespoir dans toute sa brutale énergie; c'était la frénésie de la rage... c'était de la folie. Malgré la surveillance dont il fut l'objet, malgré les précautions dont il fut circonvenu, il lacéra ses vêtements, et appelant et cherchant la mort, il se précipita dans un grand feu qui brûlait dans sa large et haute cheminée, d'où on eut bien de la peine à l'arracher.

Philippe n'avait satisfait qu'à demi ses passions haineuses et vengeresses. Il avait résolu en lui-même d'en finir à tout jamais avec son fils, qu'il regardait comme son ennemi personnel, dont il croyait avoir reçu, comme époux, le plus sanglant des outrages, et dont l'antagonisme troublait sa sécurité de roi. Mais, pour n'avoir pas à subir les reproches de ses peuples, il voulut que les tribunaux de l'Espagne assumassent la responsabilité du parricide, dont il avait le désir sans en avoir le courage. C'est ainsi que l'hypocrisie du despotisme se met à l'abri derrière l'hypocrisie de la loi. Il s'appliqua donc à faire courir le bruit que dans don Carlos il châtiait non le fils désaffectionné, mais le prince rebelle, qui n'avait fait de son évasion qu'un prétexte pour se procurer les moyens de se mettre à la tête de la révolte des Pays-Bas. Il espérait ainsi que les tribunaux serviraient ses propres passions, en croyant ne servir que la sûreté du royaume. Mais, il avait beau travailler à façonner sa conscience à ce paradoxe, sa conscience se soulevait toujours. Il croyait entendre l'Espagne lui déclarer qu'elle n'était point la dupe

de cette inflexibilité de père qui se couvrait du prétexte menteur de l'intérêt d'état, et que c'était le père et non le roi qui poursuivait, sur son propre sang, l'œuvre de sa haine implacable.

Comme les despotes cauteleux, qui ne vont jamais droit au but qu'ils se proposent, Philippe assembla son conseil pour lui faire part des mesures qu'à son grand regret, disait-il, il avait été forcé de prendre contre son fils. Il en rejeta même la nécessité sur des raisons graves; mais ces raisons il ne les dit point. Il n'apprit donc rien au conseil que le conseil ne sût déjà, c'est-à-dire que l'Infant avait été arrêté. Il se faisait de cette mystérieuse réserve un moyen de rendre, dans l'opinion, la conduite de don Carlos d'autant plus coupable que son père croyait avoir plus besoin de la tenir secrète. Philippe usa de la même astuce envers les ambassadeurs des puissances étrangères, qui, sans intervenir directement, pouvaient craindre que l'avenir du repos de l'Europe ne fût compromis par la destinée faite à l'héritier présomptif du trône d'Espagne. Il ne s'en remit à nul autre qu'à lui-même du soin difficile de faire part de cet événement aux souverains de l'Europe. Seul il se sentait assez habile pour accommoder son langage hypocrite au plus ou moins de sympathie ou d'affection qu'il pouvait supposer à chacun d'eux pour son fils, ou d'intérêt direct qu'ils avaient à ce qu'une vacance fût ouverte dans la succession au royaume d'Espagne.

Voici la lettre qu'il adressa à l'impératrice d'Autriche.

« Ma très-chère sœur,

» Je ne doute pas que la résolution que j'ai prise de faire emprisonner le prince don Carlos, votre neveu et mon fils, ne cause à Votre Majesté Impériale autant de chagrin qu'elle doit causer de surprise dans le monde. Elle accable mon esprit de la plus cuisante douleur; mais Dieu, qui connaît les plus secrètes pensées des hommes, me justifiera avec le temps des préventions qu'on peut avoir prises au préjudice de ma réputation. Jusqu'à ce que ce temps vienne, je dois dire pour ma consolation et pour la vôtre que je n'ai jamais découvert dans le prince mon fils aucun vice capital, aucun crime capable de le déshonorer, quoique j'aie remarqué en lui quantité de défauts et d'égarements que j'attribue au feu d'une jeunesse violente et impétueuse. Cependant je me suis vu contraint de le faire enfermer dans son propre appartement pour son bien particulier, et même pour l'avantage de mes royaumes, au repos desquels je ne dois pas moins mes soins qu'à la conservation de mon fils. »

Cette lettre était signée Philippe, et datée de Madrid, le 21 janvier 1568.

Ainsi voilà un prince que le père, que le roi, n'accusent d'aucun vice capital, d'aucun crime capable de le déshonorer, et qui a été saisi la nuit, comme un traître et un rebelle, et traité comme le dernier des bandits du royaume d'Espagne!

C'est que Philippe, en écrivant qu'il n'avait aucune faute grave à punir, pensait qu'il serait mis à l'abri de toute sollicitation, et qu'il pourrait laisser agir sa haine

sans être gêné par aucune intervention de famille. Mais, le même jour, il appela auprès de lui Castagna, archevêque de Rostado, nonce du pape, pour lui faire part de la conduite qu'il avait tenue envers son fils. Dans un temps où l'orthodoxie de la foi était fortement ébranlée par les progrès de la Réforme, il pensa que, du côté de l'Église, il aurait aussi pleine liberté d'action s'il revêtait les causes de sa sévérité d'une couleur religieuse, et s'il donnait à croire que le titre de père n'avait été sacrifié qu'au titre de roi catholique, dont les souverains d'Espagne ont été investis par la cour de Rome. Il parla donc en ce sens au nonce de Sa Sainteté, à laquelle il adressa la lettre suivante :

« Très-saint Père,

» Nul prince n'est dévoué plus que je ne le suis à Votre Sainteté; nul ne se distingue plus que moi par sa tendresse filiale envers vous. Je démentirais ces sentiments respectueux si je ne vous rendais pas compte de ma conduite à l'égard de mon fils, que je viens de faire arrêter. Je me flatte d'abord que ma qualité de père et mon caractère ennemi de toute violence déposeront en ma faveur; mais je ne dois pas seulement m'en tenir à ces préjugés. Je m'empresse donc de déclarer à Votre Sainteté que je n'ai rien négligé pour donner une éducation chrétienne à mon fils don Carlos. Je l'ai confié aux hommes les plus habiles et les plus vertueux de mes royaumes, à ceux qui ont l'art d'insinuer la science et la vertu de la manière la plus engageante. J'ai voulu le

mettre en état de porter le poids de mes couronnes et de mes vastes états sans en être accablé; mais le naturel farouche et vicieux de ce prince a converti en poison les meilleures leçons de morale et de sagesse. Au lieu de croître en vertu à mesure qu'il croissait en âge, ses inclinations déréglées se sont fortifiées. Enfin il s'est porté à des excès que le cœur même d'un père n'a pu dissimuler plus longtemps. Il m'a forcé d'avoir recours à un moyen extrême, celui de le faire arrêter. Cette mesure n'a point été résolue sans combat, sans douleur pour le cœur d'un père; mais j'ai cru que je devais faire ce sacrifice à ma dignité de monarque, de père du peuple, et à la religion.

» Je suis de Votre Sainteté le très-humble fils,

» PHILIPPE. »

Le souverain pontife ne se laissa prendre qu'à demi à ce langage à deux tranchants, qui faisait au roi et au père un mérite de l'hypocrisie des formes despotiques substituées à la violence brutale, et au fils et au prince un crime de l'éducation vicieuse qui lui avait été donnée par des précepteurs de la force de Bossulas, et qui, cependant, était tout à coup transformée en une éducation chrétienne, confiée aux hommes les plus vertueux de l'Espagne! Sans trop montrer qu'il n'était point la dupe de son *très-humble fils*, afin de n'en point blesser l'orgueil irascible; mais ne voulant pas non plus admettre comme incontestables des accusations indéterminées, dont le vague détruisait la puissance, afin que Philippe n'y vît

ni l'approbàtion de sa conduite ni un encouragement, le pape fit une réponse dictée par un noble sentiment de compassion pour le sort du malheureux prisonnier. Il supplia le roi de se borner à infliger au fils une leçon de père et non de souverain, et de ne point pousser les choses aussi loin que le pouvaient faire craindre les expressions sévères d'un ressentiment mal contenu.

Les cabinets de l'Europe, qui avaient eu connaissance de la diversité contradictoire des motifs qui leur avaient été respectivement donnés, ne virent dans cette fourberie que ce qu'il y avait en effet, l'envie dont était tourmenté Philippe d'agir à sa guise avant que l'Europe eût pris l'alarme. L'Autriche fut la puissance qui se montra la plus courroucée de cette implacable et hypocrite façon d'agir. Louis Venaga de Figueroa, ambassadeur extraordinaire, et le comte de Chantoney, ambassadeur ordinaire de la cour de Madrid auprès du cabinet de Vienne, eurent toutes les peines du monde à calmer le ressentiment de l'empereur et de l'impératrice. De très-humbles requêtes, dont quelques-unes en termes assez clairs sur ce que l'on croyait être la pensée de Philippe, furent adressées par le roi de Portugal, par des princes et par des prélats.

Quand il vit se déchaîner ainsi contre lui le mécontentement des cours étrangères, qui n'avaient pas voulu se laisser tromper par l'astucieuse cruauté du renard couronné de l'Espagne, Philippe se sentit plus que jamais pris d'inquiétudes, mais aussi plus que jamais convaincu qu'après être allé si loin il lui serait aussi dangereux de reculer que d'en finir. Il ne sortit pas plus de Madrid

pendant toute la durée de la captivité de son fils, qu'une sentinelle n'oserait s'éloigner du poste où elle tient sous sa garde un personnage d'importance; il s'était lui-même rendu captif. Il eut à supporter les prières, les accusations, les larmes et les justes emportements de la princesse Jeanne, les reproches et les dédains de la reine Élisabeth, et enfin les voix intérieures qui lui causaient d'étranges agitations, et que son hypocrisie ne pouvait étouffer en lui comme elle les dissimulait aux yeux des autres. A ces perturbations, qui s'emparaient de l'intérieur de sa personne et de son palais, se joignirent des craintes non moins intolérables qui lui venaient des murmures du peuple, moins facile à réduire au silence que des gens de cour, et toujours disposé à prendre parti pour les victimes de l'oppression et du malheur, quand il ignore leurs fautes, ou toujours prêt à les nier ou à en rejeter les causes sur l'oppression elle-même, quand il les connaît. Il n'y avait plus pour Philippe ni repos d'esprit, ni paix du cœur, ni sommeil des nuits. Toujours vigilant et soupçonneux, toujours tremblant qu'une révolte ne vînt forcer la prison de son fils, il était toujours sur pied, s'agitant, écoutant, interrogeant, l'œil et l'oreille au guet, accourant au moindre bruit qui se faisait entendre, et déterminé à s'ensevelir dans sa vengeance plutôt que de se résigner à se la laisser dérober.

Comme tous les hommes chez qui l'indécision vient de l'habileté même qui préside à leurs combinaisons, mais qui, toutes leurs mesures une fois arrêtées, se jettent résolument dans une entreprise afin de ne pouvoir plus

reculer, Philippe se décida, pour en finir avec le tourment de ses inquiétudes, à rassembler les matériaux du crime de haute trahison dont il accusait son fils, et dont il avait, artistement et de longue main, préparé lui-même l'échafaudage. Afin de mettre encore sa responsabilité plus à couvert sous le voile de la religion, et pour se conformer à l'esprit du temps non moins que par la certitude d'agir plus directement sur des hommes qui, attendant de lui leur puissance et leur crédit, devaient lui apporter un dévouement aveugle, il convoqua son conseil de conscience, auquel il adjoignit plusieurs docteurs en théologie.

— Instruit, dans toute son étendue, du mal que devait causer à tous les états de la chrétienté l'impunité des crimes de mon fils, suis-je libre, lui demanda-t-il, malgré cette conviction, de pardonner en toute sûreté de conscience à ce fils criminel, sans me rendre responsable devant Dieu des malheurs que ma clémence pourrait entraîner à sa suite?

La question fut longuement débattue, et les opinions qui se firent jour dans le conseil sont d'une rare curiosité. Elles méritent d'être conservées comme trait caractéristique des tendances générales de l'époque, et aussi de l'esprit particulier du pouvoir sous lequel étaient courbés les peuples d'Espagne.

Les uns, — et c'étaient ceux qui, sans entrer dans l'examen de la culpabilité du prince, demandaient qu'à tout événement le roi fît grâce, — les uns disaient « que le crime imputé au prince, fût-il vrai, n'avait point reçu la moindre exécution ; ce n'était donc qu'un simple projet

placé hors de l'atteinte des lois humaines, rentrant dans le for intérieur de l'homme, qui ne relève que du tribunal de Dieu, et dans lequel les hommes n'ont pas le droit de fouiller, puisque Dieu lui-même a borné leur domination temporelle quand il a dit : « Ne craignez point ceux qui peuvent ôter la vie au corps ; mais craignez celui qui peut ôter la vie à l'âme. »

« Sans doute, et il est très-vrai, ajoutaient-ils, les juges de la terre ont la prétention de punir même le dessein d'un crime de lèse-majesté ; mais encore, pour appliquer une peine quelconque, faut-il qu'il y ait un commencement d'exécution. Sujet à des passions, l'homme est capable de former des desseins criminels ; mais la raison n'est-elle point là qui vient à son aide, les désavoue, et s'oppose à leur exécution? Les atteindre au moment où la raison a fait ce travail de résipiscence, n'est-ce pas frapper sur la raison elle-même? Faire un crime à l'homme des projets coupables qu'il peut concevoir, n'est-ce pas lui faire un crime de sa propre nature, puisqu'il est né avec des inclinations vicieuses? Et le condamner quand sa raison a triomphé d'une idée coupable et involontaire, n'est-ce point avertir les autres qu'ils aient à chercher dans l'exécution et le succès même un salut que la victoire sur eux-mêmes ne saurait plus leur procurer?

» D'ailleurs, ajoutaient-ils, » — et ici, il faut en convenir, ce sont des théories qu'expliquent, seules, les idées que les peuples se faisaient en ce temps sur l'inviolabilité des droits, et sur les priviléges de la naissance. De nos jours, on aurait peine à se rendre compte de ce mélange de raison

droite et d arguties folles, dans les mêmes hommes qui ont si bien argumenté sur l'indépendance de la conscience ; — « d'ailleurs la personne auguste de l'héritier présomptif de la couronne doit être à l'abri de la peine que, dans les cas ordinaires, les lois infligent aux coupables ; c'est le privilége qui le distingue du reste des sujets. Sa dignité le place si près de la couronne, qu'on regarde la couronne comme étant son propre bien.

» La justice souveraine, qu'il est appelé à dispenser, pourrait-elle le frapper de ce glaive qui doit bientôt lui appartenir? Les juges coupables peuvent, il est vrai, être atteints par cette justice même qu'ils ont administrée ; mais c'est que les juges ne sont que les dépositaires du glaive que le prince, dont ils sont les ministres, leur a remis. En leur confiant le pouvoir de rendre la justice, en les revêtant de son autorité, il se réserve le droit de l'exercer sur eux-mêmes ; mais serait-il raisonnable de dire qu'un prince, qui est la source de toute justice, y soit lui-même soumis?... Il ne dépend que de Dieu et de son épée.

» L'héritier présomptif de la couronne profite du même privilége, puisqu'il a un droit reconnu à la couronne qui le donne, et que, perçant un avenir qu'on touche de si près, tous les sujets l'envisagent déjà comme s'il était assis sur le trône.

» Ici l'héritier de la couronne est le fils du roi ; le fils est la même personne que le père ; punir le fils, c'est atteindre le père : et comment concilier ce déshonneur avec l'éclat de la royauté? Un prince, ainsi humilié, ne perd-il

pas une partie de cette autorité qui fait qu'on respecte tous ses commandements?... D'ailleurs, le titre de père peut-il se perdre jamais? et dès que le monarque ne peut cesser d'être père, peut-il jamais condamner son fils?... D'ailleurs, s'il pouvait le faire, comme la mémoire d'un tel jugement subsisterait éternellement, surtout s'il était exécuté, ses entrailles se soulèveraient à jamais contre lui.

» Le procès actuel convaincra sans doute Sa Majesté catholique qu'elle doit surveiller la conduite du prince don Carlos, et le mettre hors d'état d'exécuter les desseins criminels dont on le soupçonne capable ; mais ce monarque doit épargner son fils et l'absoudre de la peine que la loi inflige aux coupables ordinaires. »

Il était évident que les conseillers qui penchaient pour la clémence n'avaient voulu que jouer une comédie, et perdre don Carlos par la faiblesse même des moyens qu'ils présentaient pour sa défense. En n'entrant pas dans le mérite même des preuves de l'accusation, et en se lançant, à perte de raison et de logique, dans l'inextricable dédale d'une sorte de mysticisme de filiation, ils tendirent volontairement le dos aux coups de leurs adversaires, qui n'eurent, pour les battre, qu'à se tenir dans les simples règles du bon sens.

« Don Carlos,—répliquèrent ceux qui voulaient que le crime de l'infant reçût une punition éclatante,—don Carlos n'est point à l'abri de la sévérité des lois. Il s'en faut bien que son crime soit renfermé dans les bornes d'un simple projet. Ce crime a reçu un commencement d'exécution. Des lettres écrites par le prince et interceptées par le roi

déclarent que ses intentions étaient coupables. Toutes ses mesures avaient été prises. Le lendemain même du jour où il a été arrêté, il devait partir pour se mettre à la tête de la rébellion. Rien peut-il égaler la noirceur d'un pareil crime, puisqu'il avait pour but de faire la guerre non-seulement à l'Espagne, sa patrie, mais encore à son roi... à son père... à celui qui avait sur lui droit de souveraineté à double titre?

» Sa rébellion?... mais elle est le plus énorme des parricides! D'ailleurs le simple dessein des crimes de lèse-majesté est punissable dans tous les cas; et quant à celui-ci, nous ne pouvons le regarder comme étant resté renfermé dans l'âme de celui qui l'a conçu. C'est un plan réfléchi, médité, qui même aurait été consommé si on ne l'eût prévenu.

» Sa dignité d'héritier présomptif de la couronne, en l'élevant au rang de premier sujet du roi, obligeait l'Infant d'obéir plus particulièrement que tout autre aux lois de son pays.

» Quoiqu'il touche de près à la couronne, il ne la possède pas et ne mérite pas d'en avoir les prérogatives. Il est soumis au glaive de la justice dès qu'il est reconnu coupable. Si le fils de Dieu, qui était l'innocence même, a été soumis à la justice de son père pour les crimes du genre humain dont il s'était chargé, comment le coupable don Carlos pourrait-il se soustraire à la justice du sien? Si le titre de fils crie pour lui dans le cœur du monarque, la voix de son crime étouffe ce cri de la nature. Les devoirs de la justice, les devoirs de l'amour que le roi doit

à son peuple prévalent sur toute autre considération. En oubliant qu'il est père de don Carlos, le roi oublie un fils indigne, un fils qui a cessé de l'être ; tandis que s'il oubliait qu'il est le père de ses sujets, combien n'oublierait-il pas de fils qui font sa grandeur et sa gloire?

» Qu'on ne dise pas que l'opprobre du fils rejaillira sur le père; le père n'en saurait être atteint, lorsque sa magnanimité lui fera immoler la tendresse qu'il a pour son fils à celle qu'il a pour son peuple et pour la justice. »

On prévoit ce qu'avec des casuistes de cette trempe, bourrés de textes et de paraphrases des Écritures, argumentant selon tous les principes de l'école, et plaçant la justice, l'humanité et la politique sur un pareil terrain, on prévoit ce que dut être la décision qui suivit cette délibération solennelle.

Il fut arrêté que le salut de ses sujets devait plus tenir au cœur du roi que la vie de son propre fils; que l'exemple de Moïse, qui avait demandé à être anathématisé pour le bien du peuple, trouvait ici son application : qu'il fallait sans doute pardonner les fautes, mais qu'il y avait des fautes d'une nature si grave qu'elles devaient être punies sans miséricorde et dans toute la rigueur de la justice humaine... Comme on le pense bien, les fautes de don Carlos furent déclarées être de ce genre.

Philippe avait compté sur cette décision ; et ses désirs secrets ayant été servis, il se hâta de leur donner la réalisation suprême à laquelle il travaillait depuis longtemps. Il envoya donc quérir au plus vite le chef de l'Inquisi-

tion, et abandonna son fils à ce terrible tribunal, dont la plupart des juges avaient déjà connu de l'affaire en leur qualité de membres du conseil de conscience. Appuyé sur l'avis de celui-ci, il voulut que les inquisiteurs ne tinssent non plus de compte de don Carlos que du dernier et du plus obscur de ses sujets, leur déclarant qu'il n'entendait point que la grandeur de la naissance ou l'éclat du rang fussent un privilége près d'un tribunal qui représentait sur la terre la justice de Dieu, devant laquelle tous les hommes étaient égaux.

—Non, s'écria-t-il après un moment de réflexion ; — car il comprit que dans sa soif de vengeance il décelait son inimitié, et qu'en tenant un autre langage il avait un plus sûr moyen de la satisfaire ; — non, ce n'est pas cela que je demande. Faites, au contraire, attention à la qualité de mon fils !... mais de telle sorte que vous ne sépariez point le criminel de la personne du prince... afin que si le crime est rendu plus grand par cette qualité, le châtiment grandisse dans la même proportion. Car je ne veux pas avoir à rendre compte à Dieu du plus léger mal qui pourrait résulter de l'impunité de mon fils.

Un crucifix était placé sur la table autour de laquelle siégeaient les inquisiteurs ; il se jeta à ses pieds, et le prenant à témoin, les mains étendues vers lui, il s'écria :

— Comme père et comme roi, je veux que rien de cette affaire ne soit mis à charge sur ma conscience. Votre jugement, quel qu'il soit, j'y souscrirai ; mais souvenez-vous bien que ce sera sur vous que retombera la responsabilité des événements qui résulteraient de l'in-

dulgence que vous croiriez devoir écouter pour me plaire.

Cette comédie jouée, Philippe fit remettre aux inquisiteurs toutes les pièces propres à instruire le procès et à rendre un jugement définitif. Il les avait rassemblées avec le soin et l'intelligence d'un juge instructeur consommé, et elles devaient abréger de beaucoup les recherches et le travail du tribunal.

Philippe avait bien su ce qu'il faisait en remettant à de pareils hommes la destinée de son fils. Il le livrait à des ennemis en quelque sorte personnels, puisqu'ils avaient à se venger sur lui des frayeurs que le jeune prince leur causait à l'endroit de leur institution et de leur influence. Don Carlos, en effet, s'était assez hautement expliqué sur les funestes et odieux effets de leur existence ; dans les doctrines de la religion réformée, il avait vu l'avant-coureur et l'instrument de leur ruine, et Calvin avait trouvé en lui, sinon un sectaire, tout au moins un admirateur. L'Inquisition avait donc à se débarrasser d'un prince qui, s'il venait à régner, se débarrasserait d'elle infailliblement. Don Carlos avait donc pour juges le fanatisme religieux et l'intérêt personnel de cette formidable congrégation, qui, envahissant à la fois le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, avait pris pour base de ses opérations cette terrible maxime, qui est la déviation humaine de la loi de grâce apportée par le Christ : *Abîmer tout plutôt, c'est l'esprit de l'Église.*

Quand les tribunaux exceptionnels, qui veulent frapper avec le poignard de la loi afin de ne point se donner l'apparence de ce qu'ils sont, se trouvent dans des circon-

stances que les lois ordinaires n'ont point prévues, ils s'en vont, fouillant dans le passé, pour y chercher une circonstance semblable, et la manière dont s'en sont tirés des juges semblables à eux. C'est ainsi qu'agirent les inquisiteurs, fort empêchés de savoir comment juger et surtout condamner un fils de roi. Ils se souvinrent que dans les archives de Barcelone (ils n'y trouveraient plus rien aujourd'hui, Espartero les a détruites sous les bombes anglaises du fort Montjouy) il existait le procès criminel que le roi d'Aragon, don Juan II, avait fait instruire contre le prince de Vianne, don Carlos, son fils aîné. Les pièces de ce procès, qui étaient écrites en langue catalane, furent traduites en castillan; et dans un temps où la superstition et le fatalisme se prenaient à la similitude même des noms, ce fut une réponse et un précédent opposés à ceux qui se permettaient de soutenir que la personne de l'héritier du trône était au-dessus et à l'abri de l'atteinte des lois. Tant il est vrai que si les passions mauvaises des hommes qui gouvernent les empires fondent leur pouvoir sur l'ignorance et la marche rétrograde des idées, le plus souvent encore ces mauvaises passions sont elles-mêmes l'instrument aveugle dont la Providence se sert pour faire marcher les idées, qui plus tard doivent se retourner contre elles et les abattre.

Ce don Carlos, prince de Vianne, était fils de Jean d'Aragon et de Blanche de Navarre. A la mort de Blanche, Jean se fit proclamer roi de Navarre, et usurpa ainsi la couronne qui revenait au fils du chef de la mère. Don Carlos prit les armes, et, avec l'aide du roi de Castille,

il battit les armées de son père et se fit proclamer roi. Mais don Juan ne se tint point pour battu; il arma de nouveau contre son fils, et en 1452 il le fit prisonnier sur le champ de bataille, dans la plaine d'Aibar. Le prince de Vianne fut enfermé et retenu dans le château de Tafolla, et ne recouvra la liberté qu'après s'être solennellement engagé à laisser son père jouir, sa vie durant, de la couronne de Navarre, et à ne la réclamer qu'après sa mort. Cette promesse eut le sort de celles qui sont arrachées par la contrainte, et auxquelles on se soustrait quand la liberté de pensée et d'action est revenue. La guerre ne pouvait donc manquer d'être rallumée entre le spoliateur et le spolié. Elle le fut. Mais la fortune ne passa point au bon droit. Le prince de Vianne, battu de nouveau, fut forcé de se réfugier en France, d'où il s'exila à Naples. Jeune et confiant, entouré d'agents perfides comme le sont tous les proscrits, il se laissa séduire par les promesses faites au nom de son père, qui le rappelait à sa cour. Le prince eut l'imprudence d'y retourner. Il fut arrêté à Froya en 1460, et traduit devant une commission extraordinaire et spéciale, sous l'accusation de conspiration et d'attentat à la personne et à la vie du roi. Prétexte ordinaire des rois absolus et de ceux même qui prétendent ne pas l'être! cercle élastique dans lequel ils enferment, pour s'en débarrasser, les hommes dont le grand et l'unique crime est d'avoir le malheur de leur déplaire ou de les effrayer.

Mais, — et ceci fut pour Philippe et le tribunal un sujet de réflexion en même temps qu'un avertissement de se

tenir en garde contre la similitude complète du rapprochement, — tandis que le procès s'instruisait, les Aragonais, indignés, se révoltèrent contre don Juan et arrachèrent le prince de Vianne aux juges et aux bourreaux que son père avait ameutés. Réduit à son tour à se courber devant la force, Jean céda à son fils une partie de ses états et dut consentir au mariage du prince avec Isabelle de Castille. Don Juan vit bien en quel péril sa couronne était mise par suite de cette alliance de son fils, qui cependant, satisfait d'avoir reconquis ses droits sur la succession de sa mère, ne témoignait aucune hostilité; aussi l'épouse de Jean mit-elle fin un beau jour aux craintes du roi et aux siennes propres : le 23 septembre 1461 la Navarre et l'Aragon apprirent que don Carlos venait d'être empoisonné.

Sans doute cette manière d'en finir avait bien son prix, et Philippe s'en serait accommodé; mais il n'avait pas sous la main une reine qui, prenant pour son compte le crime que le roi avait intérêt à commettre, consentît à verser le poison et à décharger ainsi de leur besogne l'Inquisition et ses tortionnaires. Dans l'histoire évoquée du don Carlos d'Aragon, il fallut donc, pour l'application à en faire au don Carlos de Castille, s'arrêter au moment où des commissaires furent nommés pour instruire et prononcer le jugement : or, l'Inquisition était, en ce genre, ce qu'il y avait de mieux; quitte à prendre des mesures pour que l'indignation publique ne vînt ni renverser les juges de leur siége ni arracher le prince à sa captivité et au bourreau.

Le procès de l'infant don Carlos fut instruit en peu de jours; mais l'infant ne fut ni appelé, ni entendu, ni personne pour lui. En revanche, toute latitude et toute faveur furent accordées au docteur Navarros, l'un des inquisiteurs, qui s'est fait une triste célébrité par la violence de ses opinions et par l'acharnement qu'il mit à obtenir la condamnation du malheureux prince. Cet homme, sans aucun doute, avait la pensée intime et le dernier mot de Philippe. Il entraîna les indécisions, effraya les faiblesses et enhardit les dévouements. Don Carlos fut déclaré hérétique pour avoir entretenu amitié avec les calvinistes, et coupable de trahison pour avoir conspiré contre la vie du roi. Il n'y eut que les preuves, sur lesquelles on avait dû juger, dont il ne fut point parlé. Cependant, comme dans les âmes les plus iniques il reste toujours un repli sous lequel se réfugie toujours un peu de couardise, et que les plus mauvais vouloirs n'ont pas toujours la résolution des actes qui les traduisent, l'Inquisition, après avoir prononcé la culpabilité, n'osa point prononcer la peine qui en était la conséquence logique. Ils en laissèrent la responsabilité au monarque. Ils avaient livré le fils pieds et poings liés, la corde au cou... ils laissèrent au père le soin de le tuer.

Philippe sentit le piége qu'on lui tendait; mais il s'en inquiéta peu. Il savait bien que ceux qui avaient trouvé un coupable se chargeraient aussi avant peu de montrer l'endroit où il le fallait frapper. Il s'en remit pour cela à l'imprudence de son fils, dont il connaissait bien le caractère. Il envoya donc en grand appareil signi-

fier à don Carlos le jugement rendu par le Saint-Office. Le prince n'attendit pas la fin de cette lecture pour laisser en toute liberté déborder sa légitime indignation ; il éclata en mépris et en menaces contre les juges et contre les conseillers de la couronne. S'exaltant de sa propre exaltation, se souvenant de ce qu'il était destiné à être un jour, il se releva fièrement sous le coup qui le frappait, et, menaçant et superbe, il protesta qu'il saurait bien un jour tirer vengeance de ce jugement odieux et inique.

L'alarme fut au camp du Saint-Office. Les juges savaient que le prince était homme à garder le serment terrible qu'il avait fait de se venger de ces hypocrites artisans d'injustice, si jamais il montait sur le trône. Or, le laisser vivre, c'était le laisser devenir roi un jour. Pour se sauver, ils résolurent donc de le perdre. C'était bien là sur quoi Philippe avait compté, et il n'épargna rien pour que l'épouvante parmi les inquisiteurs fût portée à la dernière puissance, afin que la mort de son fils fût leur œuvre et non la sienne.

Plus intéressé que tout autre à la mort de l'Infant ; sentant encore à la gorge la pointe du poignard que don Carlos y avait mise, à l'occasion du renvoi du comédien Cisneros ; honteux de l'humiliation à laquelle il avait été réduit en se traînant aux genoux du prince pour lui demander la vie, Spinosa accourut tout effaré auprès de Philippe.

— Sire ! s'écria-t-il, il n'y a point de prison assez forte pour garder un tel prisonnier.

— Est-ce moi, répondit Philippe, qui vous ai prié de le tenir renfermé dans une prison ?

—Sire, il faut ou pousser les choses jusqu'au bout, ou lui rendre la liberté sur-le-champ.

— Est-ce moi qui vous ai dit de vous arrêter là où vous vous êtes arrêtés? est-ce moi qui ne veux pas qu'on rende à mon fils la liberté?

— Sire, le peuple ne dissimule point l'intérêt qu'il prend à cette affaire; il pourrait bien se soulever et briser les fers de l'infant.

— Est-ce moi qui vous ai dit de ne point le mettre hors d'état de profiter des dispositions favorables du peuple à son égard? non, n'est-ce pas, cardinal? Je vous ai dit : Prenez tout sur vous, messieurs de l'inquisition ; le jugement et la condamnation vous regardent. Vous l'avez jugé, c'est bien! vous avez fait la moitié de la besogne; mais si vous avez envie ou besoin que la seconde moitié soit faite, faites-la ; car moi, bien certainement, je ne la ferai pas. Don Carlos est maintenant en votre pouvoir et non au mien; vous seuls pouvez décider de lui, car c'est vous seuls qui avez décidé qu'il était coupable.

Les inquisiteurs comprirent enfin ce que le roi attendait d'eux. Ils furent donc convoqués de nouveau, et cette fois ils mirent la peine à côté du crime. Don Carlos fut condamné à mort, et la sentence présentée au roi, qui devait la signer comme source de toute justice.

Quand il la reçut des mains de l'inquisiteur, Philippe se prit à jouer la comédie qu'il s'était arrangée pour la

circonstance, et à laquelle il avait eu le temps de se préparer.

— En lisant l'arrêt de mort rendu contre don Carlos, je crois lire mon propre arrêt, s'écria-t-il, et je me crois condamné au supplice prononcé contre mon fils ; car dans une pareille circonstance, il n'est pas possible, vous le comprenez, de séparer le fils d'avec le père. Je sens ma main se glacer ; je vais me rendre l'horreur du monde entier et laisser sur ma mémoire une tache ineffaçable... Toute ma vie, je serai tourmenté par l'idée désespérante d'une condamnation dont le souvenir me poursuivra comme une furie attachée à mes pas.

En parlant ainsi, il se promenait, s'agitant, se frappant le front, couvrant son visage de ses deux mains, et paraissant livré au plus profond désespoir. Les inquisiteurs se regardaient les uns les autres ; les plus habiles commençaient eux-mêmes à craindre d'avoir, par une trop grande sévérité, réveillé enfin dans le cœur du roi les sentiments du père... et au moment où Philippe, qui examinait du coin de l'œil l'impression produite par le talent de son jeu, s'aperçut que l'Inquisition toute entière prenait sa douleur au sérieux et préparait déjà les paroles qui allaient lui rappeler que le droit de grâce était le plus beau privilége de la royauté, il s'écria de ce ton d'inflexibilité qui faisait le fond de son caractère :

— Mais les tristes idées que me suggère ma tendresse disparaissent dès que je me considère comme roi, comme ministre des volontés du ciel, et père de mes sujets. Comme ministre des volontés du ciel, je ne dois pas hé-

siter à sacrifier aux intérêts de la religion tous les autres intérêts humains, semblable à Abraham qui immola son enfant Isaac ! comme père de mes sujets, je sacrifie à l'amour que je leur porte ma tendresse pour mon fils.

Après cette seconde scène de comédie, il signa la sentence ; après quoi il se tourna vers les inquisiteurs.

— Conservez ce monument, leur dit-il d'un air sombre ; il renferme une condamnation qui n'a pas d'exemple dans le monde chrétien.

Le malheureux disait vrai; et l'exemple qu'offre le monde païen avait au moins pour excuse l'amour *insensé* de la patrie.

En quittant le roi, les inquisiteurs allèrent signifier à l'Infant l'arrêt nouveau de sa condamnation.

En écoutant cette lecture, don Carlos montra une résignation proportionnée à la grandeur du coup qui le frappait.

— Mon père, dit-il, — et alors seulement il y eut quelque émotion dans sa voix, — mon père a donc étouffé en lui tous les sentiments de la nature ? Si je n'ai plus de grâce à espérer de lui, je le plains. Je vous plains aussi de n'avoir rien trouvé à dire en faveur d'un prince qui était né pour être un jour votre souverain.

— L'arrêt prononcé par le Saint-Office, lui répondit un des inquisiteurs, ne peut plus être révoqué; votre mort est résolue; la seule grâce que vous ayez à espérer encore, c'est de choisir le genre de mort dont vous aimez mieux mourir.

A cette réponse, don Carlos promena dédaigneuse-

ment ses regards sur ses juges, qui abaissèrent les leurs devant lui.

— C'est bien, leur dit-il avec énergie ; je me sens au-dessus de mon infortune et des basses passions qui ont été mises en jeu pour me perdre. Puisque je ne trouve qu'un père sans entrailles et des juges sans miséricorde, je consens que mon père et mes juges assouvissent leur fureur et leur vengeance. Ils pourront tout à l'aise se repaître du plaisir de voir répandre ce sang dont ils ont une soif si ardente, je n'y fais point obstacle !... Et il les congédia fièrement de la main.

Malgré la surveillance dont le prince était l'objet et dont on verra plus tard les détails donnés par l'abbé de Bellegarde ; malgré la solitude complète qui avait été faite autour de lui, un avis secret lui fut donné. On croit que cet avis lui vint de la reine. Bien autrement que Philippe, elle pouvait dire qu'elle était frappée par la condamnation qui frappait l'Infant. Malgré lui, se voyant encore enveloppé de commisération et d'affection par celle qu'il aimait dans son cœur, don Carlos se reprit à espérer ; et autant par amour pour la reine que par instinctif besoin de vivre, il se soumit à ce qui lui avait été demandé. Il fit avertir le roi qu'il avait à lui communiquer des secrets importants ; ce n'était que le prétexte, à l'aide duquel la reine avait pensé que le prince pourrait profiter de la présence du roi pour essayer de le fléchir. Philippe se rendit auprès de son fils.

— Voilà votre père, dit l'officier de garde placé auprès de lui.

— Dites mon roi, répliqua l'Infant avec assurance.

Dans cette réponse il y avait tout un pressentiment, la juste appréciation de l'inutilité de sa démarche, et l'aveu qu'il la faisait pour les autres plus que pour lui-même.

Don Carlos ne s'était point trompé, Philippe demeura cuirassé dans son inflexible sévérité. Celui qui avait si longuement médité sa vengeance n'était pas homme à y renoncer en quelques minutes, alors qu'il la tenait sous sa main.

— Souvenez-vous que je suis votre sang, lui dit le prince en terminant.

— Quand j'ai du mauvais sang, répondit froidement le roi, je le fais tirer par mon chirurgien.

— Appelez-le donc, sire, répliqua don Carlos.

Et l'entretien finit là. Sans doute l'infant avait parlé en suppliant, mais avec une dignité si haute, que Philippe n'eut point le plaisir de le voir se rouler devant lui, dans une humiliation condamnée d'avance à être inutile.

Don Carlos n'eut donc plus qu'à mourir. Se souvenant des dernières paroles de Philippe, et aussi peut-être par un dernier respect pour la royauté et par un dernier mouvement de compassion pour son père, il voulut ne pas lui faire courir les risques d'un supplice en pleine place publique, par les mains du bourreau. On dit qu'il manda celui que Philippe avait appelé son chirurgien, et qu'il se fit ouvrir les quatre veines dans un bain où il mourut.

L'historien Matthieu raconte, au contraire, que don Carlos fut étranglé par quatre esclaves, dont deux le

tenaient fortement entre leurs bras, tandis que les deux autres lui serraient le cou avec un cordon de soie. L'exécution avait été fixée au 25 juillet 1568, jour de la fête de Saint-Jacques, patron de la monarchie espagnole. Quelques conseillers, par un scrupule de dévotion fort étrange assurément, — mais tout à fait dans l'esprit et le caractère espagnol du temps, — chez des hommes qui trouvaient naturel qu'un père fît tuer son fils, demandèrent que le supplice fût retardé. Mais Philippe, était un plus hardi logicien. Il comprit qu'il serait niais d'avoir, comme catholique, des retours de conscience qu'il n'avait point eus comme père. Aussi répondit-il sans se déconcerter qu'il regardait don Carlos comme une victime due à la justice divine, et qu'il était enchanté d'avoir pour spectateur du sacrifice un aussi grand patron que monseigneur saint Jacques.

Il est des gens qui ont prétendu que don Carlos mourut naturellement. Ils se fondent sur ce que dit l'abbé de Bellegarde, dont nous avons parlé, et qui raconte d'une autre manière la mort de don Carlos et les circonstances dont elle fut précédée et suivie. Historien impartial, nous rapportons ce récit, d'autant plus volontiers qu'il renferme des détails de captivité qui ne se trouvent point ailleurs, et qui ne rendent point le crime de Philippe moins odieux.

« Quoique don Carlos n'eût point la liberté de sortir, dit cet auteur, et que son appartement fût entouré de plusieurs gardes, cependant la porte de sa chambre demeurait toujours ouverte et il recevait plusieurs visites.

» Le comte de Lerme, don François Manrique, don

Rodrigue de Benavide, don Juan de Borgia, don Juan de Mendoce étaient toujours auprès de lui pour le servir ; les autres seigneurs de la cour n'entraient point dans son appartement sans une permission expresse du roi, à la réserve de son médecin et de son chirurgien quand il avait besoin de leur ministère. Le comte de Lerme couchait toujours dans sa chambre ; quand il était incommodé, un autre prenait sa place. Ils avaient ordre d'exécuter tout ce que le prince leur commandait, à la réserve de faire des messages au dehors, sans une permission expresse de sa majesté, à laquelle on communiquait tout le détail de la commission.

» L'ordre était que tout le monde pût entendre tout ce qui se disait dans la chambre du prince, qui ne pouvait parler à l'oreille ni en secret. Pour obvier aux inconvénients que ces mystères pourraient causer, il était expressément défendu de raconter au dehors ce que le prince disait ou faisait en particulier. Il n'y avait dans l'appartement du prince ni armes ni épées ; en entrant on les quittait par respect, d'autant que le prince était désarmé. Il entendait de sa chambre la messe que disaient les chapelains nommés ; deux gentilshommes se tenaient auprès de lui pour réciter ensemble les heures et le chapelet, ou faire quelque pieuse lecture selon sa dévotion. Tous les officiers et tous les gentilshommes servants, outre le serment général, faisaient un serment particulier entre les mains de Ruy-Gomez, de s'acquitter avec fidélité de leur ministère dans tous les services qu'ils rendraient au prince.

» Il y avait à la porte un certain nombre de hallebardiers qui l'ouvraient ou la fermaient selon les ordres de Ruy-Gomez. On ne laissait entrer personne sans l'en avertir expressément, ou le comte de Lerme en son absence, ou quelques autres des grands officiers nommés pour être auprès de la personne du prince. Les lieutenants de la garde espagnole et allemande avaient ordre de Sa Majesté de poser à la porte de l'appartement du prince dix ou douze hallebardiers, et deux à la porte de Ruy-Gomez au moment qu'elle s'ouvrirait, parce qu'il était chargé personnellement de tout ce qui concernait la garde du prince.

» Le roi convoqua une assemblée particulière composée du cardinal Spinosa, de Ruy-Gomez de Silva, du licencié Bioveisca et des conseillers d'état, pour faire un manifeste touchant l'emprisonnement du prince, et pour justifier la conduite du roi. Ce prince envoya aussi demander à l'archevêque de Barcelone le manifeste que publia don Juan, roi d'Aragon, contre le prince de Vianne, Charles IV, son fils aîné, et le chargea de le traduire du catalan en castillan, afin que l'on pût mieux comprendre le sens et l'énergie des paroles.

» L'indignation et la colère, le désespoir de ne pouvoir sortir de prison, l'ardeur excessive d'un brûlant été, tout cela joint ensemble rendait le prince comme furieux, et allumait dans ses entrailles une espèce de fournaise ardente, de sorte qu'il buvait à tout moment, sans mesure, l'eau glacée d'une fontaine de neige, capable de ruiner les tempéraments les plus robustes. Enfin, se livrant tout

entier à son désespoir, il demeura trois jours sans manger. N'entrevoyant plus l'espérance d'obtenir sa liberté, il tomba dans une mélancolie profonde qui le réduisit en peu de temps à la dernière extrémité. Un jour que son père le vint visiter, il mangea plus qu'à l'ordinaire et au delà de ce que la faiblesse de son estomac pouvait supporter; de sorte que cette indigestion lui causa une fièvre maligne, des vomissements et la dyssenterie, dont les eaux glacées qu'il avait bues avaient été la principale cause. Le docteur Olivarez, son premier médecin, avertit Ruy-Gomez du danger où était le prince et que sa maladie était mortelle. Ses domestiques prièrent le roi de le venir voir et de lui donner sa bénédiction avant qu'il rendît le dernier soupir. Il consulta sur cela son confesseur, le père Diègue de Chaves, et l'évêque de Carthagène, confesseur du prince, qui lui dirent que don Carlos était bien disposé à mourir en bon catholique, et que peut-être sa présence pourrait lui causer de l'émotion, l'inquiéter et renouveler réciproquement leurs douleurs, outre que cette visite, dans l'état où il était, leur serait entièrement inutile. Cependant, quelques moments avant qu'il expirât entre les bras de Ruy-Gomez, il lui donna sa bénédiction, et se retira promptement dans sa chambre, avec la douleur peinte sur son visage, aussi vivement que si elle eût régné dans son cœur.

» Le prince, dans son testament, demandait pardon à son père et sa bénédiction, lui recommandant ses domestiques et le priant de payer ses dettes. Il légua les plus riches meubles de sa garde-robe aux églises et aux hôpi-

taux, et deux diamants, de mille ducats chacun, aux monastères de la Madeleine de Madrid et de Valladolid; un diamant de grand prix à don Rodrigue Mendoce, frère du duc de l'Infantado; un autre riche diamant à l'amirauté de Castille. Il souhaita que son corps fût enterré à Tolède, dans le monastère de Saint-François. Il reçut, avant de mourir, tous les sacrements de l'Église avec dévotion, et expira la veille de la fête de l'apôtre saint Jacques, le 24 juillet 1568, âgé de vingt-trois ans quinze jours, dans la plus brillante fleur de la jeunesse. »

Les circonstances de la mort de don Carlos sont donc restées aussi mystérieuses que celles de son procès, et que les causes véritables de sa condamnation, dont le crime de haute trahison et l'élastique attentat à la personne du roi furent le prétexte. Mais que don Carlos ait été réduit à se faire ouvrir les veines dans un bain, qu'il ait été étranglé ou qu'il ait péri en prison, les entrailles brûlées tour à tour par le poison ou par la glace, sa mort est un parricide qui pèse éternellement sur le nom de Philippe II. Il se peut que l'abbé de Bellegarde ait pensé qu'il détournait de la tête de ce tyran de ses peuples et de sa race une responsabilité de sang, et qu'il lui ait fait honneur de la clémence à une époque où le sang versé paraissait être le point culminant en matière de pénalité. Mais ce que nous voyons se passer de nos jours dans les prisons dites encore prisons d'état, nous prouve seulement que Philippe II avait deviné tout le parti que la cruauté et la vengeance plus réfléchies peuvent tirer de la clémence. Tuer un ennemi est un plaisir qui ne dure qu'un instant,

et le lendemain il ne reste de la vengeance que le souvenir de la courte joie qu'on s'est donnée ; mais le laisser vivre en l'acheminant lentement vers la mort, dont chaque jour on peut suivre le progrès ; chaque jour se donner le plaisir de la cruauté et avoir dans l'opinion les bénéfices de la commisération, voilà le raffinement de despotisme pour qui sait que les peuples se payent plus de mots que de choses. C'est ce qu'ont parfaitement compris les gouvernements modernes qui déclament le plus contre la peine de mort. Le système de l'emprisonnement a été perfectionné, et nos prisons d'état prouvent que la clémence, qui commue la peine de mort en une prison, tue aussi bien et mieux que ne le feraient les bourreaux les plus experts. Philippe II, dont le fils se mourait de l'ardeur d'entrailles, a donc été dans son temps un roi tout aussi philanthrope que les rois de nos jours, qui ont horreur de l'échafaud et qui laissent les prisonniers mourir de la folie, ou de la prostration nées de l'isolement cellulaire.

Philippe II, en ce genre, fut un modèle accompli, et il est curieux de voir jusqu'où ce tyran grison poussa l'hypocrisie de la douleur, à l'occasion d'une mort qu'il avait souhaitée dans son cœur avant de l'exiger du tribunal de l'inquisition.

« Le comte de Lerme,—à qui le roi, ajoute un autre historien, avait confié la conduite de don Carlos durant sa prison,—avait conçu une amitié si extraordinaire pour lui, qu'il parut inconsolable aux yeux de toute la cour. Le roi, pour qui ces regrets étaient autant de reproches, prit la voie qu'il jugea la plus propre à les faire cesser ; il ré-

compensa magnifiquement les domestiques de don Carlos, il donna une commanderie de Calatrava au comte de Lerme et le fit gentilhomme de la chambre. C'est par ces actions-là qu'il voulait en imposer et masquer la haine politique qui l'avait obligé d'immoler son fils.

» Pour couvrir en quelque façon l'horreur qu'inspirait cette mort, Philippe ordonna dans toute l'étendue de ses royaumes de faire à la mémoire de son fils les plus magnifiques obsèques ; on obéit. Toutes les villes se signalèrent à l'envi, et même on eut soin de faire insérer dans toutes les nouvelles publiques et particulières que cette *mort imprévue* avait extrêmement affligé Sa Majesté catholique. Fourberie pareille à celle que pratiqua Charles V, qui fit faire des processions en Espagne pour obtenir la liberté du pape Clément VII, qu'il tenait prisonnier à Rome par l'armée commandée par ses généraux. Philippe II, en en imposant par les apparences d'une douleur fastueuse, révélait la joie barbare qu'il avait d'être délivré de son fils, qu'il regardait comme son plus grand ennemi.

» Le corps de don Carlos, quinzième prince des Asturies, fut porté au monastère des religieuses de Saint-Dominique le Réal, où il demeura en dépôt jusqu'en 1573, qu'il fut transporté à Saint-Laurent de l'Escurial, quoiqu'il eût ordonné par son testament d'être enterré au couvent de Saint-François de Tolède. Le convoi fut très-solennel et très-magnifique ; tous les consuls et tous les grands y assistèrent ; le nonce du pape y marchait entre les évêques de Cuença et de Pampelune, et le cardinal

Spinosa le dernier, au milieu des archiducs Rodolphe et Ernest, fils de Maximilien II et neveux du roi. Ainsi ces archiducs cédaient la place d'honneur à un cardinal, cérémonial bien différent de ce qui se pratique aujourd'hui en France, en Allemagne et en Espagne... mais tout pliait sous le cardinal Spinosa.

» La ville de Madrid avait obtenu du roi la permission de faire les funérailles. Plusieurs historiens louent particulièrement Philippe II de la tranquillité d'esprit qu'il fit paraître le jour de cette pompe, lorsque, regardant d'une fenêtre de son palais la disposition et la marche de la cérémonie, il décida sur-le-champ une difficulté qui survint pour le rang entre les différents consuls d'état qui s'y trouvèrent. Ceux qui furent les dupes de cette tranquillité ne furent guère fins. Les deux fils de l'empereur, qui étaient à la cour d'Espagne, faisaient le deuil. Comme on approcha du temple, le cardinal Spinosa, qui les conduisait immédiatement après le corps, prit congé d'eux et se retira sous prétexte d'un mal de tête qui le prit. Mais comme il était connu pour le plus dangereux et le plus irréconciliable ennemi que don Carlos eût eu, on entendit plusieurs voix s'écrier autour de lui qu'il ne pouvait souffrir la présence du prince ni mort ni vivant. La première chose qu'on découvrit, ce fut cet éloge célèbre de l'Écriture pour un mort, qui était en gros caractères d'or sur le portail par où on entra :

« Il nous a été ravi, de peur que la malice du siècle ne changeât son cœur et que la flatterie ne séduisît son esprit. A l'éternelle mémoire de Charles, prince des Es-

pagnes, des Deux-Siciles, des Gaules Belgique et Cisalpine, héritier du Nouveau-Monde, incomparable en grandeur d'âme, en libéralité et en amour pour la vérité. »

« C'est ainsi que Philippe II souffrit qu'on représentât comme un héros un prince qu'il avait fait mourir comme rebelle. Il lui importait peu qu'on effaçât la noirceur du crime qu'on lui avait imputé ; don Carlos était mort, il n'avait plus rien à craindre ; il imposait au public et cachait sa cruauté sous les dehors d'un père pénétré de douleur de la mort de son fils. Qui pouvait penser qu'il eût été l'instrument de sa perte ? »

Les rois ont beau faire de l'hypocrisie, le jour des révélations arrive ; et, sans attendre la postérité, la génération contemporaine souvent leur inflige le nom qu'ils ont tant voulu éviter.

LES

OGRES DU GALLOWAY.

I.

Les serviteurs du domaine de Crawford s'étaient agenouillés dévotement et en habits de deuil dans la chapelle du château. A la lueur des cierges de cire jaune se reflétant sur les tentures noires parsemées de franges et de larmes d'argent, le chapelain venait de célébrer le vingtième anniversaire de la mort tragique et mystérieuse du laird, et le dixième de la mort aussi tragique et aussi mystérieuse de celui à qui, par droit d'aînesse, devait échoir l'héritage de ce vaste domaine du comté de Lanark. Quand les prières furent terminées, le majordome, selon l'ordre qu'il en avait reçu et qui lui avait causé une frayeur étrange, fit porter dans l'oratoire de la dame châtelaine, couverts encore de leurs draperies lugubres, deux coffres en chêne, retirés pour la cérémonie expiatoire du caveau mortuaire de la famille des Crawford, et

sur lesquels le prêtre et les serviteurs venaient de répandre l'eau bénite et d'invoquer la justice divine.

La dame de Crawford et son fils, laissés seuls, se tinrent un moment silencieux et recueillis devant ces objets de deuil, dont la présence leur rappelait sans doute des souvenirs pleins d'amertume, en même temps que l'accomplissement d'un devoir terrible et sacré dont l'heure avait sonné.

— Dunstan ! dit enfin la dame de Crawford, surmontant l'émotion qui lui venait à la fois de ses douleurs passées et de ses terreurs présentes pour l'avenir inconnu qui allait s'ouvrir devant elle ; Dunstan, il y a vingt ans aujourd'hui, votre père avait quitté ce château pour se rendre dans nos terres du Galloway, où depuis cinq années une main invisible incendiait nos forêts et nos fermes, dévastait nos récoltes, détruisait nos troupeaux et frappait de mort des familles entières de nos serviteurs, sans que de tant de victimes humaines on pût retrouver autre chose que les entrailles éparpillées dans les landes et sur les rochers de ce grand désert de l'Écosse. Un soir, c'était celui que votre père avait fixé pour son retour, je vous tenais sur mes genoux, épiant sur vos lèvres votre premier sourire, car il y avait trois mois à peine que Dieu vous avait donné la vie, et votre frère, qui avait dix ans, jouait à côté de moi avec l'épée et les éperons d'or que les Crawford portent dans la bataille à côté de leurs souverains. J'étais heureuse à l'idée de la joie que je donnerais à votre père en lui montrant ainsi réunis sous un seul regard, pour les confondre dans un même embrassement, tout ce qui

faisait son amour et sa félicité en ce monde. A l'heure que mes pressentiments m'avaient indiquée comme devant être celle où mon maître et époux ramènerait la joie dans sa demeure, notre vieux majordome m'apporta un coffre qui venait d'être déposé au seuil de la grande porte du château, sans qu'on eût pu rien découvrir de ce message étrange. Ce coffre, Dunstan, c'est celui-ci. Dieu sans doute n'a point donné à la douleur la puissance de tuer, car votre mère ne mourut point du spectacle affreux qui la frappa de saisissement et d'horreur. Là, souillés et sanglants, étaient renfermés les vêtements du laird de Crawford, de mon époux, de votre père! et au-dessous le fourreau vide du poignard, au manche duquel un artiste de Glasgow avait ciselé les armes de notre maison.

Quand votre frère eut abondamment pleuré, il tomba à genoux et pria. Dieu lui mit au cœur des pensées et un courage au-dessus de son âge. Il s'était agenouillé enfant, il se releva homme, car il était ferme et résigné. Prenant le fourreau vide du poignard des Crawford, il jura qu'il le porterait à la ceinture jusqu'à ce qu'il en eût retrouvé la lame.— « Et quand j'aurai vingt ans, je la retrouverai, » s'écria-t-il en mettant sa main dans la mienne.

Quand il eut atteint sa vingtième année, votre frère partit pour tenir son serment. Il y a dix ans, à pareil jour, que j'attendais son retour, comme dix années auparavant j'avais attendu le retour de son père, du vôtre, mon bien-aimé Dunstan! Vous étiez auprès de moi, jouant avec l'épée et les éperons d'or de vos ancêtres,

comme avait joué votre frère; la porte de ma chambre s'ouvrit, et notre vieux majordome apporta le coffre en chêne que voici. J'eus l'instinct du nouveau malheur qui venait de nous frapper. Là, souillés et sanglants aussi, comme avaient été roulés ceux de mon époux, les vêtements de votre digne et loyal frère, et, symbole ironique, le fourreau vide encore du poignard des Crawford! Hélas! la mère ne mourut pas plus de sa douleur que n'était morte l'épouse : il me restait un fils, Dunstan! Vous pleurâtes abondamment à votre tour, et après que vous eûtes prié, Dieu vous envoya la pensée et le courage qu'il avait mis au cœur et dans l'esprit de votre frère. Et prenant à votre tour le fourreau du poignard de votre famille, vous fîtes le serment que votre frère avait fait.

—Ma mère, dit froidement le jeune Crawford, l'heure est venue de le tenir : j'ai vingt ans.

— Oui, mon fils! à Dieu ne plaise que je vous détourne de cette pieuse entreprise, et que, par un saint égoïsme de mère, je veuille que votre père et votre frère soient privés de l'expiation qui leur est due. Mais Dieu et notre famille ne peuvent exiger qu'au moment de jouer son dernier enfant sur une dernière fatalité, une pauvre mère ne lui mette pas sous les yeux les terreurs et les doutes qui l'assiégent, et les raisons qu'elle a de craindre que les poursuites d'une légitime vengeance ne soient désormais inutiles, si même la catastrophe de votre frère ne prouve point qu'elles sont frappées d'une réprobation providentielle.

— Des terreurs! des doutes! poursuites inutiles! ré-

probation providentielle! s'écria Dunstan. Expliquez-vous, ma mère.

—Hélas! mon fils, depuis mon cruel veuvage, courbée sous la main de Dieu, j'ai passé de longs jours à méditer sur la double affliction qui m'a visitée, et je me suis demandé si elle n'était point le châtiment de quelque crime commis, dans l'ivresse de la puissance et de la force et dans les emportements de la colère, contre la loi divine et humaine.

— Qu'avez-vous donc trouvé dans la vie de votre époux et de mon frère qui pût justifier la fatalité qui a poursuivi ces deux chefs de notre famille? quelles haines, quelles vengeances les lairds de Crawford ont-ils donc soulevées pour que, depuis vingt ans, elles aient pu s'abattre, deux fois et à jour marqué, sur notre race, sans que le roi et la noblesse d'Écosse soient parvenus à découvrir la main des meurtriers? Où donc se cachent-elles?

— Dieu seul le sait, mon fils! et les solitudes du Galloway en recèlent toujours les terribles mystères.

— Ah! depuis vingt-cinq ans, en effet, elles renferment le secret d'horreurs et de dévastations inouïes, que les juges d'Édimbourg et de Glasgow n'ont pu découvrir; et cependant les gibets de Leith-Walk et les tortures des cachots de Talbooth ont fait de terribles besognes pour fouiller les consciences les plus ténébreuses et délier les langues les plus obstinées. Mais que peuvent avoir de commun avec les meurtres de deux Crawford ces assassinats qui depuis un quart de siècle dépeuplent le Galloway de femmes, de vieillards et d'enfants dont on ne

retrouve jamais que les entrailles dispersées, ou dont la mer rejette sur les côtes et jusque dans les ports des villes de notre Écosse quelques membres desséchés et fumés comme des quartiers de bœuf et de venaison?

— O mon fils! toutes ces choses sont horribles, et les sévérités de la justice n'ont fait que rendre plus inabordables et plus funestes les déserts du Galloway. Qui oserait maintenant les parcourir sans avoir la double terreur des bourreaux ou des égorgeurs? Ceux qui échappent aux seconds tombent entre les mains des premiers ; car, par cela seul qu'ils reviennent sains et saufs, on les accuse des crimes qui se sont commis sur la route qu'ils avaient parcourue. Que de pauvres suppliciés ont ainsi payé de leur vie, de leur ruine et de leur honneur, le concours fortuit des circonstances qui les avaient conduits sur le théâtre de tant de déprédations et de meurtres, au moment même où le vol et l'assassinat leur tendaient des piéges à eux-mêmes! Mon fils, je ne suis qu'une faible et ignorante créature entre les mains du Seigneur ; mais quand je vois une série si nombreuse de forfaits impunis se continuer depuis vingt-cinq ans dans le Galloway, après avoir prélevé un tribut si cruel sur la race des Crawford, je me demande si ce n'est point l'expiation providentielle que Dieu a fait peser sur cette contrée et sur notre famille pour la cruauté du châtiment que le laird du domaine de Withe-Glen infligea à l'infidélité de l'un de ses gardes-chasse.

— Que dites-vous, ma mère? Vous, la femme forte selon Dieu! vous, la tête et le bras de notre famille! se

peut-il que votre douleur vous ait accablée à ce point que vous en soyez venue à dire tout haut, devant votre fils, ce que vos serviteurs osent à peine se dire tout bas le soir autour du foyer, quand les terreurs de la nuit exaltent les terreurs superstitieuses de leur esprit grossier!

— Mon fils, Dieu envoie souvent aux humbles de cœur et aux simples d'esprit, sur les voies mystérieuses que suit sa justice, des révélations qui confondent l'orgueil de nos passions et l'ivresse de nos grandeurs.

— Je le sais, ma mère. Mais que le domaine de Withe-Glen, que vous avez apporté en mariage dans notre famille, soit plus désolé encore qu'il ne l'est depuis l'événement dont vous parlez ; que les tenanciers soient plus frappés encore qu'ils ne le sont dans leurs récoltes, dans leurs personnes et dans leurs familles ; que les derniers pans des murailles de son château trois fois dévoré par l'incendie s'écroulent pour ne plus se relever ; que Withe-Glen, après avoir été un oasis de verdure et de moissons, devienne plus encore, si c'est possible, un désert confondu avec l'immense désert qui l'entoure ; qu'il disparaisse tout entier et tout à la fois, avant que je puisse accuser la mémoire de mon vénéré père, et croire que Dieu a déversé sur la contrée tant de misères pour venger..... qui? un coquin de garde-chasse, un paresseux, un ivrogne, un glouton qui, en compagnie de la digne femelle à laquelle il s'était accouplé, se livrait dans le domaine confié à sa garde au plus effronté, au plus meurtrier des braconnages qui jamais se soit donné carrière sur les terres d'un laird d'Écosse.

— Ne parlez pas ainsi, Dunstan, car je retrouve dans vos yeux et dans le son de votre voix la froide et sombre énergie de votre père, quand il condamna Sawney Beane à mourir... et de quelle mort, grand Dieu!

— Et qu'importe le genre de mort, puisque Sawney Beane avait mérité sa condamnation, et que cette condamnation était un droit que nos lois donnaient à mon père?

— Mon fils, le genre de mort est une aggravation de peine dont le juge doit rendre compte à Dieu, surtout quand la mort qui est infligée tue à la fois l'âme et le corps, en ne laissant point de place à l'espérance ou au repentir. Sawney Beane eût-il été coupable, et je crois qu'il l'était... mais sa femme l'était-elle? et si sa femme l'était, ses trois enfants l'étaient-ils? Dites-moi, mon fils, croyez-vous que les daims et les chevreuils que ce malheureux avait tués soient un contrepoids suffisant dans la balance où Dieu aura mis les cadavres de Sawney Beane, de sa femme et de ses enfants condamnés à mourir... morts de faim!

— Morts de faim!... Sawney Beane, sa femme, ses enfants!

— Oui, mon fils, à l'extrémité de White-Glen, à un mille de la mer, enfermés, murés dans la tour qui jadis protégeait notre domaine contre les descentes des pirates d'Irlande, sur les grèves ardues du Galloway; dans la tour qui s'est appelée depuis la tour de la Faim, et où les mains invisibles qui dévastent la contrée n'ont pas laissé pierre sur pierre.

— Pas plus que vous, ma mère, je ne dois sonder les

secrets de la justice divine. Mais si, comme vous le disiez, le sang des daims et des chevreuils ne saurait devant Dieu servir de contre-poids au sang des Sawney Beane, croyez-vous que deux Crawford et plus de mille voyageurs égorgés depuis vingt-cinq ans ne pèsent pas plus à cette heure que la famille du braconnier ? La balance est donc rétablie, et si Dieu a voulu une expiation, l'expiation touche à sa fin. En adoptant vos idées, ma mère, mon départ est donc plus nécessaire que jamais. Si les égorgeurs ont servi d'instrument à la Providence contre les Crawford et le Galloway, à son tour un Crawford doit servir d'instrument contre les égorgeurs ; car si Dieu a puni toute une contrée pour un crime contre trois personnes, il ne doit pas vouloir laisser impuni l'assassinat organisé pendant plus de vingt années contre des milliers d'innocents. Oui, ma mère, j'ai moi aussi mes pressentiments, et une voix intérieure me dit que la délivrance du Galloway et la vengeance du meurtre des chefs de notre famille viendra de la famille même qui en fut la cause et qui en a le plus souffert.

— Que Dieu vous entende et vous soit en aide ! J'ai assez gémi dans mon cœur de tant de misères pour que Dieu ne frappe pas dans sa dernière espérance et dans son dernier amour, pour un crime qu'elle voulait empêcher, une pauvre mère qui se traîna deux jours et deux nuits aux pieds de son époux irrité pour obtenir la grâce et la vie de ce malheureux Sawney Beane et de sa famille. Si Dieu a frappé l'épouse pour le crime de l'époux, il épargnera la mère pour la commisération active qu'elle a

montrée ; il reversera sur elle, pour lui en appliquer les mérites, une partie des prières qu'elle a faites pour le repos de l'âme des victimes de l'emportement de son époux et seigneur.

II.

La nuit était brumeuse. Poussée par une forte brise d'est, une goëlette, toutes voiles dehors, avec des ris dans ses huniers, courait depuis deux jours sur les eaux soulevées de la Clyde, laissant derrière elle le port de Glasgow et les deux rives du Renfrew et de Dumbarton. Le roi Jacques IV d'Écosse l'avait mise à la disposition d'un jeune laird qui, suivi de deux robustes montagnards, se rendait à la pointe extrême des rochers que le comté de Wigton projette comme une muraille dans la mer d'Irlande, vis-à-vis l'île de Man. Instruit par la dame de Crawford de la sainteté des motifs qui guidaient le laird vers le Galloway, le roi avait voulu diminuer les dangers de ce voyage à travers cette contrée maudite, journellement souillée de crimes, et objet d'une terreur superstitieuse. Il faisait donc transporter par mer à la baie de Glen-Luce le jeune gentilhomme, qui, après avoir rassemblé ses vassaux du domaine de Withe-Glen, pourrait prendre le Galloway à revers pour le fouiller, suivi d'une nombreuse et fidèle escorte.

— Si le capitaine ne fait pas serrer les focs et carguer les voiles, la goëlette mettra si bien le nez dans la

plume, disait le timonier, que le gouvernail regardera le ciel comme la queue d'un canard qui plonge.

— Dis donc plutôt, répondit un gabier, qu'entraînée par le courant elle ira tout droit enfoncer comme une flèche son beaupré dans les rochers de Greenoch, qui sont en face de nous.

— Ça ou autre chose ! je m'attends à tout, reprit le timonier. Au lieu d'avoir une scélérate de mer qui fait fretiller notre coquille de noix comme si elle allait craquer dans toutes ses membrures, un grand coquin de vent qui nous chasse devant lui comme si tous les diables étaient à nos trousses, une nuit aussi chargée de brumes que si toutes les chaudières de l'enfer étaient en ébullition, et par dessus le marché, quand nous serons dans le détroit de la Clyde, les pointes de diamants qui le hérissent, sans compter les courants qui portent sur les passes d'Arran et de Cantire; au lieu de tout cela nous aurions une mer calme comme de l'huile et plate comme les landes de Yarrow, une nuit aussi étincelante que sous le ciel de Naples et de Malte, et une jolie petite brise à supporter à peine les ailes d'une mouette, que je dirais encore : Je m'attends à tout. Vois-tu, mon garçon, quand un navire a certaines figures à bord, il est impossible qu'il ne lui arrive pas malheur.

— De quoi t'inquiètes-tu? tu sais bien que lorsqu'il y a de ces figures à bord, un coup de barre dessous, le navire va sur le flanc... et quand il se relève, il n'y paraît plus, c'est une lame qui a balayé le pont..... à qui la faute?

— A personne, mon vieux, quand on n'est pas sur un navire du roi, dit un vieux matelot ; mais ici, avec ce jeune laird, la faute serait à moi, à toi, au timonier, au capitaine, à tout le monde... à moins que tout le monde ne s'en mêle, c'est-à-dire le diable, et alors ce n'est personne, parce que le diable n'est jamais pendu.

— Eh bien, que l'occasion s'en présente, et je te réponds, moi, que le diable s'en mêlera. Je m'en charge, reprit le gabier.

— Tu t'avances trop, dit le matelot ; le jeune laird n'aura qu'un signe à faire, et le diable qui voudra saisir la jolie fille qu'il a abritée sous son plaid, et à qui il a donné asile dans la dunette, trouvera à parler aux deux montagnards qui l'accompagnent.

— Et plus encore, reprit le timonier, à ce maudit grison qui, toute la journée, n'a perdu ni un geste ni un coup d'œil du couple amoureux. Sur mon âme, il jetait sur le jeune laird des regards si fauves, sa langue passait si souvent sur ses lèvres comme s'il lapait du sang, que si ce n'était son âge, on l'aurait pris pour l'amant jaloux plutôt que pour le père de la jeune fille.

— Et qui sait ce qu'il est ? dit le matelot ; aussi malgré moi je regardais toujours à ses pieds, tant il me semblait impossible qu'ils ne reprissent pas la forme naturelle des pieds fourchus de son père le diable.

— En revanche, sa fille est si gentiment mignonne, reprit le gabier, que je regardais toujours sous le plaid du laird pour voir s'il ne lui poussait pas des ailes aux deux

épaules, et si elle ne s'était pas envolée à la cime du grand mât.

— Où le jeune gentilhomme l'aurait suivie, car je crois qu'elle l'a ensorcelé.

— Est-ce que s'il en était autrement, un jeune seigneur habitué aux magnificences des dames d'Holy-Rood aurait ainsi gracieusement relevé, quand elle s'est jetée à ses genoux sur les pierres du port, une pauvre fille de paysan qui osait lui demander de l'admettre à sa suite, elle et son père, pour obtenir passage sur un navire de sa majesté?

— Oui, et si j'en crois la mine du père, il en coûtera cher au muguet de cour pour avoir coqueté auprès de la fille, dit le timonier.

— Tu appelles cela coqueter? dit le gabier.

— Bah! laissez donc, timonier, le père ne fait la grimace que parce que le galant ne lui a pas encore donné les arrhes de la nuit qu'il va passer.

—Des arrhes! mon garçon, reprit le timonier; quand on a un regard fauve, des sourcils épais et des épaules carrées comme le père de Sarah, on préfère une once de sang à une livre d'or. Que le laird y prenne garde... le riche fourreau qu'il porte à la ceinture pourrait bien s'en retourner vide pour la troisième fois dans le château de Crawford.

— Ma foi, le timonier pourrait bien avoir raison, dit le matelot en riant; le vieux grison, depuis ce matin, n'a cessé d'examiner ce fourreau avec une attention si soutenue, et à chaque examen nouveau il semblait livré à une agitation si sinistre, qu'on eût dit, Dieu me pardonne,

qu'il prenait la mesure de ce fourreau pour y ajuster la lame nue qui brille à travers la trame de son tartan troué, et dont la poignée reste cachée sous son méchant pourpoint de peau de chèvre.

— Ce n'est point dans une gaîne de métal, pour si riche qu'elle soit, reprit le timonier, que la main de cet homme est habituée à plonger un poignard de merci; et s'il regardait celle du gentilhomme, sois sûr, mon garçon, que c'est parce que le fourreau d'or lui donnait l'idée d'un fourreau de chair.

— Il paraît que le timonier est sous l'influence du vent qui nous arrive du Galloway, dit le gabier, il ne rêve que mort et sang.

— Le timonier, répliqua celui-ci, rêve de ce qu'il a vu et senti quand il avait les yeux ouverts, et dans le ventre une entaille à le vider comme un poisson. Cette grande figure du grison, comme tu l'appelles, ressemble comme deux morceaux de filin à celle qui se pencha sur la mienne quand les brigands du Galloway commençaient sur moi la terrible opération de tueurs de bœuf, qu'ils avaient déjà faite à cinq de mes compagnons, dont les entrailles couvraient les landes de Withe-Glen.

— Cela prouve que les loups de mer ne doivent pas mettre les pieds sur le plancher des loups de terre : chacun chez soi.

— Justement, reprit le timonier, et maintenant que le loup de terre a mis le pied sur le plancher du loup de mer, il n'en sortira plus. Celui qui a voulu jeter mes en-

trailles aux vautours et aux corbeaux du Galloway, sera jeté tout entier aux poissons du détroit de la Clyde.

— Que ne disais-tu cela au capitaine, ce matin ?

— Ce matin je ne l'avais pas encore reconnu... je n'en avais que l'instinct... mais depuis que nous ne respirons plus les odeurs multiples des marchandises du port de Glasgow, les émanations qui s'échappent du corps de cet homme se font seules sentir... Allez auprès de lui, et vous aspirerez l'odeur nauséabonde du sang imprégné sur ses habits, sur ses chairs ; son haleine même en est toute empestée. J'ai senti cela dans le Galloway.

— Moi aussi, dans mon enfance, dit le matelot ; j'ai logé dans un abattoir de boucher, et le maître, les apprentis, les femmes et les enfants, avaient beau se laver et s'endimancher, ils sentaient toujours l'abattoir.

— Alors, répliqua le gabier, voilà beaucoup de bruit pour un boucher qui, suivi de sa fille, s'est glissé à bord.

— Prends garde que ce prétendu boucher ne te prenne pour un bœuf et ne taille un rostbeaf sur ta peau.

—Oh ! oh ! j'ai une paire de poignets qui lui travailleraient les côtes aussi bien qu'une paire de cornes.

— Tant mieux ! tu vas en avoir besoin, dit le timonier ; la mer devient furieuse ; la goëlette ne gouverne plus... La voilà qui commence à s'engager ; nous aurons du bagage à jeter par-dessus le pont pour la rendre plus légère.

— Et vous avez raison ! il faut toujours se défaire de ce qui est inutile, nuisible ou embarrassant, dit alors la voix sèche et rauque d'un homme qui apparut tout à coup, roulé dans son tartan et la main sur son poignard, au

milieu des trois interlocuteurs de la goëlette. Oui, vous avez raison, reprit-il sans leur donner le temps de revenir de leur stupeur, en voyant ainsi devant eux celui-là même dont ils s'occupaient avec si peu de bienveillance. Si votre capitaine n'était pas sur le flanc à cuver depuis Glasgow le gynn dont il a fait provision, comme si son estomac était le tonneau chargé d'en opérer l'exportation, il se serait débarrassé de vous trois. Pendant que vous vous occupez d'un pauvre hère comme moi, vous laissez la goëlette aller en pleine dérive, le cap sur l'ouest, ce qui nous porterait tout droit sur les rocs de l'Argileshire, si le vent, qui a sauté de l'est au sud-ouest, ne nous faisait reculer vers l'embouchure de la Clyde, d'où nous avons débouqué avec tant de peine. Si les six matelots, qui ronflent ivres-morts sur le gaillard d'avant, et vous, n'étiez pas des matelots d'eau douce plus propres à conduire à la rame, en chantant, de jeunes filles, dans quelque îlot verdoyant de la Clyde, qu'à lutter avec la grande colère de la mer d'Irlande et d'Écosse, vous auriez jeté à l'eau votre capitaine, qui, pour le vent du sud-ouest, laisse la même manœuvre que pour le vent d'est; ce qui fait que la mâture craque de toutes parts, et que, jetés sur tribord, nous allons debout à la lame qui couvre le pont à nous balayer tous, sans compter que la quille de la goëlette met de temps en temps le nez hors de l'eau, ce qui nous expose à la voir, dans un coup de roulis, faire sur nous l'office d'une marmite renversée.

— Ma foi! dit le timonier, qui avait pris bravement son parti; quoiqu'il y ait loin de la coupe aux lèvres et d'un projet à son exécution, je suis enchanté que vous

m'ayez entendu : vous m'abrégerez l'embarras d'une entrée en matière. Vous saurez donc qu'à bord d'un navire il n'y a d'inutile que les gens qui mettent la langue à la manœuvre sans y mettre les bras, de nuisible que les gens qui viennent de l'on ne sait où et qui portent sur leur mine sauvage l'empreinte de la réprobation divine, et d'embarrassant que des jeunes filles qui, sous les yeux de leur père...

Le timonier n'acheva pas... une lame furieuse se roula sous la goëlette, qui se dressa debout et retomba sur l'avant et à pic, comme un cheval qui se cabre et qui rue la tête entre les jambes. La mer couvrit le pont et défonça une partie des plats-bords, par où disparurent pour toujours les matelots emportés par la vague de l'avant à l'arrière du navire. Quand le gabier et le matelot, qui étaient auprès du timonier, se relevèrent, le timonier n'était plus à la barre du gouvernail, le vieillard du Galloway avait pris sa place, et Sarah, sa fille, se tenait auprès de lui.

— Fermez les écoutilles, ou la mer va nous remplir comme un tonneau vide, cria le nouveau maître de timonerie. Et son ordre fut exécuté.

— Carguez la grande voile, ou la goëlette engagée ne se relèvera pas, cria de nouveau le vieillard. Et le gabier et le vieux matelot, suivis des trois marins qui restaient, s'élancèrent vers la grande vergue.

— Bien, dit le grison ; ceux-ci ne redescendront plus sur le pont, et à nous le navire.

— Timonier, cria le gabier du haut du mât, filez les écoutes.

— C'est juste, répondit le vieillard. Tiens, Sarah, maintiens la barre droite, je vais faire la besogne. Et au lieu de filer les écoutes, il les coupa avec sa dague. La grande voile, emportée par le vent en mille replis, alla se rouler autour de la vergue, où elle enveloppa le gabier et ses compagnons comme dans un linceul.

—Où donc est l'équipage? s'écria en se précipitant hors de la dunette, le jeune laird éveillé en sursaut par les secousses horribles que le vent et la mer imprimaient au malheureux navire.

— Sans ma fille et sans moi, mon gentilhomme, nous serions déjà allés le rejoindre, dit le vieillard.

— Mais nous n'allons pas tarder, il me semble.

— Pas encore; votre seigneurie arrive à temps pour nous prêter la main.

— Moi et mes montagnards, mon brave!

— Fort bien. Voici des haches. Il faut nous alléger du grand mât, et la goëlette retirera son nez de l'eau, avant que nous n'en ayons jusqu'à la ceinture et puis pardessus la tête.

Les montagnards s'élancèrent au pied du mât.

— Non pas là, s'écria le vieillard; ce serait trop long. Et il les poussa sous le vent, vers les haubans de tribord, qui plongeaient dans l'eau. Il les envoyait à la mort.

—Nous, mylord, aux haubans de bâbord; et quand il ne sera plus soutenu ni à droite ni à gauche, le mât, comme un morceau de verre, cassera sous l'effort du vent.

Tout arriva comme il l'avait dit. A peine les haubans furent-ils coupés, que le mât cria et se rompit; sa cime alla plonger dans la mer avec les cordages, les vergues et les malheureux dont la voile garrottait les membres et étouffait les cris... Mais tout n'arriva point comme il l'avait espéré; les deux montagnards du laird de Crawford ne furent point écrasés... fort heureusement pour le vieillard, pour sa fille et pour le laird, car leurs efforts n'auraient pas suffi à rejeter en dehors la portion du mât qui, restée en dedans, pesait sur les plats-bords et tenait toujours la goëlette couchée sur le flanc. En quelques coups de hache les montagnards achevèrent la besogne commencée par le vent, et contre laquelle s'épuisaient les efforts désespérés du vieillard et du laird, qui se voyaient envahis par la mer. Le beaupré se releva bientôt, et la goëlette se remit à bondir au branle de la lame.

Les montagnards enlevèrent alors les panneaux qui fermaient l'entrepont.

— Père, dit Sarah au vieillard, ils vont chercher le capitaine et le reste de l'équipage.

— Il n'y a de vivant à bord que ceux que tu viens de voir, répliqua le vieillard, et si tu m'avais secondé, il n'y aurait plus que toi, moi et le laird de Crawford; le navire serait à nous.

— Je n'ai pas eu le temps. J'ai entendu le complot du timonier et de ses deux compagnons, j'ai eu peur, et je me suis élancée de la dunette pour vous défendre quand j'ai reconnu votre voix.

—Merci, Sarah! tu es une courageuse fille, et ta main

est si prompte et si assurée, que moi qui ai vu le coup, je ne saurais dire si le timonier a été abattu par ta dague ou par la mer.

—Frappé par l'une et entraîné par l'autre, mon père.

— Enfin, c'est toujours cela de fait. Et si en moins de quelques minutes, la tempête aidant, nous nous sommes débarrassés de tout l'équipage, il y aura bien du malheur si avant d'avoir atteint la hauteur de Hungry-Cave, les deux montagnards nous font encore obstacle.

— Ce sont des bras bien vigoureux pour les vôtres et pour les miens.

— Oui, mais si nous pouvons aborder, ils en trouveront d'aussi robustes et en plus grand nombre.

— Aborder, dites-vous? le jeune laird ne vous permettra jamais de toucher aux plages du Galloway.

— Oh! oh! Sarah! la mer est une trop grande et trop capricieuse dame pour qu'un pauvre timonier comme celui qui reste à bord puisse lui résister... et la mer nous y portera.

— Et vous croyez que le laird de Crawford ne s'apercevra pas de votre manœuvre?

— N'es-tu pas là, ma mignonne, pour détourner son attention, et penses-tu que les fatigues et les terreurs d'une navigation comme celle-ci, jointes aux tendresses de ta voix et de tes yeux, ne lui fassent pas désirer la terre... fût-ce même les solitudes du Wighton?

— Ma voix et mes yeux, père? un si beau et si noble gentilhomme peut s'en amuser et non s'y laisser prendre,

et en si peu de temps ! songez donc... il m'a parlé hier pour la première fois.

— Oh ! ces jeunes muguets de grande maison vont vite en amour avec de pauvres filles. Il y a dix ans, son frère se laissa prendre à la voix et aux yeux de Betty, ta sœur aînée... et Betty était moins belle et moins émolliente que toi, et Betty avait eu la sottise de dire qu'elle aimait avant d'en être priée... ce qui est un sûr moyen de tuer l'amour et même la fantaisie dans le cœur d'un homme. Et cependant Betty le conduisit à travers tout le Galloway jusqu'à l'endroit d'où il ne devait plus sortir.

— Père, si j'aimais ou si j'étais aimée comme Betty, je n'agirais point comme elle.

—Alors, je te tuerais... non, pas moi ; car dans la vie maudite à laquelle je me suis condamné, tu as toujours été, entre tous les enfants de ma race maudite, l'enfant de ma prédilection, celle que j'ai toujours éloignée du contact impur de ses frères, celle dont j'ai fait dans mon cœur le lien futur de ma réconciliation avec le ciel, celle qui me fait penser que tous les sentiments de ma première nature ne sont pas encore anéantis en moi... Ce sont tes frères qui te tueraient.

— Père, ne pleurez pas... Le moment que vous avez fixé pour l'expiation viendra peut-être sans que vous ayez besoin de compléter votre vengeance...

— Dunstan t'aime-t-il ?

— Il ne me l'a point dit.

—Il te le dira... il faut qu'il te le dise !... Et toi, l'aimes-tu ?...

— Eh! pourquoi l'aimerais-je?... l'aimer pour le conduire là d'où il ne sortirait peut-être plus... Mon père, je ne l'aime pas.

— Tant mieux!... Mais si tu l'aimes, ne m'en fais point mystère, entends-tu?... nous verrons... qui sait?... Ce serait une étrange et nouvelle face à donner à ma vengeance; j'y songerai.

Le jeune laird, suivi des deux montagnards, reparut sur le pont. La consternation était sur leur visage.

— Mort, lui aussi, le crâne ouvert comme si un highlander d'Inverness lui eût asséné sur la tête un coup de hache, disait le laird. Morts aussi, les deux mousses de la goëlette, la face et la poitrine écrasés, comme si un rocher du comté de Ross eût roulé sur ces pauvres enfants.

— Que voulez-vous? mon gentilhomme, reprit le vieillard; c'est le sort du marin qui se ferre le palais avec du gynn pour ne pas trouver le goût de l'eau salée. Un navire tout hérissé de madriers et de crochets de fer, et que le vent et la mer font rouler et tourner comme les ailes et la meule d'un moulin, est un mauvais lit pour qu'un homme y puisse dormir étendu tout de son long; un coup de roulis vous le prend et vous le lance contre les parois à les défoncer; et si les parois sont plus dures que la tête et les côtes du pauvre ivrogne, c'est la tête qui éclate et ce sont les côtes qui sont défoncées.

— Ma foi, dit un montagnard, nous revenons de loin.

— Nous savons d'où nous revenons, dit le laird tristement; mais dans l'état où nous sommes, sans voiles, ni mâture, ni équipage, savons-nous où nous irons?

—Eh ! de quoi vous inquiétez-vous, mon gentilhomme ? dit alors le vieillard ; à votre âge il faut prendre l'heure présente, sans s'inquiéter de celle qui va suivre. Parce que nous avons vu la mort de près, allez-vous vous imaginer qu'elle se sera éloignée pour toujours ? Elle reviendra sous une autre forme, voilà tout..... Vous avez fait connaissance avec elle, c'est un avantage ; elle vous effrayera moins.

— Eh ! que m'importe ! Encore, si j'avais rempli ma tâche !

— Eh ! qui donc meurt ici-bas sans laisser son œuvre incomplète ? Voilà vingt-cinq ans que j'en poursuis une avec une tenacité qui me coûte tout ce qu'un homme peut donner en ce monde et dans l'autre. Eh bien, au dernier moment, elle a failli m'échapper... Auriez-vous donc le droit de vous plaindre, vous à qui, pour accomplir la vôtre, il n'en a coûté encore que la peine de vous embarquer ?

— Et c'est là précisément ce qui fait la ruine ou au moins l'éloignement de mes espérances.

— Voilà bien la jeunesse : à peine est-elle en marche qu'elle veut arriver. Eh savez-vous si ce que vous prenez pour un contretemps n'est point au contraire ce qui doit servir et hâter les desseins que Dieu a sur vous ?

— Avec ta barbe grise, c'est mal de railler, et dans un pareil moment.

— Celui qui depuis vingt-cinq ans habite les solitudes désolées du Galloway a supporté trop de misères pour qu'il lui reste dans l'esprit une place où se puisse loger la

raillerie. Mylord, la raillerie n'est bonne que dans la société des hommes, et j'ai vu passer devant moi trop d'actes de la justice divine pour ne point reconnaître les signes par lesquels elle annonce sa venue.

—Ainsi, maître timonier, — car malgré le service que je vous ai rendu hier, je ne sais encore de vous que le nom de votre jolie fille...

— Il y a cette différence entre vous et moi, mon gentilhomme, dit le vieillard l'interrompant, que vous m'avez obligé sans me connaître, et que moi, sachant qui vous êtes, j'ai cherché à sauver le navire qui vous porte...

— Et qui te porte toi et ta fille !

— Oui, mon gentilhomme ; mais quoique je ne vous demande point de reconnaissance, ce qui rend inutile la peine que vous prenez pour vous persuader que vous ne m'en devez pas... je vous dirai qu'il m'eût été aussi facile de sauver le navire sans vous que sans l'équipage. Mais ayant eu à choisir...

— C'est moi que tu as préféré. Grand merci !

— Remerciez Sarah, mon gentilhomme.

— De grand cœur ! car si j'ai été heureux hier de pouvoir lui accorder ce qu'elle demandait, lorsque, pleurant sur le port, elle intercédait pour elle et pour vous la commisération du capitaine et des matelots, je suis bien plus heureux de lui devoir de la reconnaissance.

— Et voilà, mon gentilhomme, comment les choses s'enchaînent ici-bas, et comment les châtiments et les récompenses se distribuent même en ce monde selon les desseins de Dieu.

— Sarah ! où votre père a-t-il appris toutes ces belles choses? demanda en souriant le laird de Crawford à la jeune fille, sur laquelle il déploya son manteau, comme la veille. Ce n'est toujours pas, j'imagine, dans les rochers arides du Galloway qu'il a appris à gouverner un navire, ajouta-t-il.

— Mon père a soixante ans, et il n'y en a que vingt-cinq qu'il habite le désert.

— Et quelle partie?

— Oh ! mylord, la partie la plus désolée, la plus horrible; si désolée, si horrible, qu'un jeune gentilhomme comme vous, habitué aux grandeurs et aux jouissances de la vie, n'y voudrait pas, n'y oserait pas seulement pénétrer. La malédiction du Seigneur a passé par là.

— Le coin de terre où est née la belle et jeune fille qui s'appelle Sarah n'est point maudit ; et où elle irait, j'irais volontiers.

— Mylord, ne dites point cela ! Si mon vieux père vous entendait...

— Sarah, le laird de Crawford n'a rien à craindre de votre père; nous serions trois contre lui...

— Et contre moi, mylord ! et contre nous tous n'y a-t-il pas la mer?

Cependant le jour était venu depuis longtemps, et depuis longtemps les passagers de la goëlette royale avaient replié leur âme et leur pensée dans une sorte de contemplation de la situation horrible qui leur était faite. Ils se tenaient consternés et muets, les regards fixés sur tous les points de l'horizon; rien n'y apparaissait, et ils

n'en pouvaient percer la profondeur. Le vieillard du Galloway, toujours à la barre du gouvernail pour maintenir le navire, plus encore que pour le conduire, paraissait ne se point abandonner à ce sombre découragement, soit que, familiarisé avec les plus rudes tourmentes de la vie, il eût appris à les braver, soit qu'il portât en lui une pensée d'avenir dans laquelle s'absorbait la pensée présente. Quant à Sarah, si dans les plis de son front et la pâleur de son visage il y avait les traces d'une préoccupation triste et grave, l'immobilité humide des regards dont elle couvrait le jeune laird prouvait que ce n'était point d'elle-même qu'elle s'inquiétait le plus.

Assis au pied du tronçon du grand mât, la tête dans ses mains, Dunstan Crawford repassait dans sa pensée l'étrange fatalité des événements de la nuit, et il se perdait en conjectures et en défiances. La faim aussi lui avait déjà fait sentir ses étreintes; avec elle avançait la prostration des forces du corps, et faiblissait l'énergie de l'âme et de la pensée. L'horreur de cette situation s'augmentait de l'incertitude du terme qu'il plairait à Dieu d'y mettre. Le navire avait été fouillé par ses deux montagnards, et c'est avec terreur qu'ils avaient reconnu qu'il n'y avait plus de vivres. Si, comme leur maître, ils avaient peine à comprendre que la mer eût enlevé tout l'équipage, ils se rendaient encore moins compte de la disparition totale des provisions du bord. Mais que pouvaient-ils pour éclaircir leurs soupçons, avec un homme comme le timonier du Galloway, qui s'enveloppait toujours dans les nuages d'une parole mystérieuse, ou qui cachait

les replis de son âme sous la froide impassibilité de son maintien, ou dans l'amertume de son sourire? Et leurs soupçons se fussent-ils changés en certitude, que pourrait contre des faits accomplis sans ressource une vengeance qui ne changerait rien à leur situation présente, et qui rendrait plus périlleuse la situation qui allait suivre? Le vieillard du Galloway n'était-il pas leur seul pilote? Tout se repliait donc devant cette dure loi du moment qui se composait de terreurs et d'espérances tout ensemble.

— Où sommes-nous? où allons-nous? où aborderons-nous? demanda le laird de Crawford. Et par ces questions il résumait les pensées diverses qui l'agitaient.

— Où nous sommes, mon gentilhomme? à la mer! où nous allons? à la mer! où nous aborderons? Dieu seul le sait en ce moment; j'en saurai peut-être quelque chose cette nuit, si les nuages cessent de me cacher le ciel, répondit froidement le vieillard du Galloway.

Les deux montagnards laissèrent retomber avec découragement leur tête, qu'ils avaient relevée avec l'anxiété de l'espérance. Voyant ces signes d'abattement et d'atonie, le jeune laird murmura ces mots:

— La mer, partout la mer! et nous avons faim, et nous n'avons pas de vivres!... Dieu est cruel.

— Dieu est miséricordieux, mylord, répondit le vieillard avec une ironie amère. Dieu est miséricordieux, car il a laissé trois cadavres à bord.

Le laird fit un mouvement d'horreur. L'égarement et la stupeur dans les yeux, il les fixa sur le vieillard, comme s'il eût voulu lui fouiller dans l'âme.

— Pourquoi donc me regarder ainsi, mon gentilhomme? Je vous le répète, il y a trois cadavres à bord; trois cadavres qui ont été aussi parfaitement saignés qu'un bœuf ou un chevreuil; il n'y a plus qu'à leur vider les entrailles. Avec cela il y a de quoi attendre... Et puis, n'y aura-t-il pas pour ceux d'entre nous qui survivront à la famine les corps de ceux d'entre nous qui succomberont les premiers?

— Horreur! horreur! s'écria Dunstan.

— Horreur, mon gentilhomme? De quel mot vous serviriez-vous donc si ces cadavres étaient ceux de quelqu'un de vos parents... votre frère ou votre enfant?

— Plutôt mourir, et mourir le premier!

— Oui, mylord, on dit cela tant qu'il reste assez de forces au corps pour que la pensée triomphe dans la lutte qui se livre entre la nature morale et la nature physique, tant qu'il y a encore de l'homme dans l'homme; mais quand la prostration du corps a amené la prostration de la pensée, et avec elle la dégradation de tous les nobles sentiments de la nature humaine; quand il ne reste plus que les instincts par lesquels chaque créature humaine est reliée à la nature de la brute... alors, mylord, on ne pense pas, on ne sent pas; on a faim et on mange.

— Vieillard, tu blasphèmes! s'écria le laird. Dieu n'a jamais réduit un chrétien à cette épouvantable extrémité.

—Oh! oh! mon gentilhomme, répliqua ironiquement le vieillard, je vous demanderai, à mon tour, ce qu'à mon occasion vous demandiez ce matin à Sarah : où donc le

laird de Crawford a-t-il appris ces belles choses? Allez, allez, mylord! qu'un chrétien soit réduit à cette extrémité par la barbarie d'un maître ou par l'inclémence de la mer, n'est-ce pas toujours Dieu qui le dompte? Seulement, mylord, heureux celui qui ne doit demander compte de cette horrible nécessité qu'à la mer : il n'a point à épouvanter l'humanité par sa vengeance, afin de briser jusqu'au dernier les instruments dont Dieu s'est servi.

Dunstan pâlit, une sueur froide courut sur son visage, et les regards effarés qu'il portait sur le vieillard se baissèrent sous le coup de ces terribles paroles, qui lui rappelaient l'épouvantable révélation de sa mère.

—Père, dit Sarah, qui ne s'expliquait point cette subite défaillance du jeune laird, et qui ne comprenait rien au ton solennel de la parole du vieillard, — père, voyez donc le gentilhomme, on dirait qu'il s'éteint.

— Non, Sarah! il se ressouvient du passé, il a une prescience confuse de l'avenir... et je lui fais peur.

— Pourquoi donc a-t-il tant d'horreur de la chair humaine?

— Préjugé de son éducation, Sarah!

— C'est peut-être parce qu'il sait que c'est de la chair humaine.

— Cela se pourrait bien.

— Si je lui donnais de celle que nous sommes allés vendre à Glasgow, et qui passe pour des tranches de venaison et de bœuf salé, il s'y ferait peu à peu.

— Celle dont tu parles a suivi les vivres que j'ai jetés

par-dessus le bord ; et c'est pour cela que j'ai gardé le capitaine et les deux mousses. Il faut que Dunstan mange de la chair humaine, sachant bien que c'est de la chair humaine.

— Il ne voudra pas... et il mourra.

— Il voudra, Sarah !... Un plus fort que lui a voulu, qui, pour ne pas mourir, mangea son enfant.

— Eh bien, moi, mourante de faim, je n'aurais devant moi que le corps de ce beau gentilhomme... je n'y toucherais pas !

— Tu l'aimes donc ?... pauvre Sarah ! Alors ne parle pas ainsi ; car l'amour que tu as pour lui ne triompherait pas plus que l'amour d'un père et d'une mère pour leur dernier né.

La nuit vint, sombre et brumeuse comme celle de la veille. Nulle étoile ne se montra au ciel ; et quand le jour reparut, la mer toujours furieuse continuait de battre et de couvrir de ses lames la goëlette désemparée. Le vieillard était toujours au gouvernail ; sa fille, assise auprès de lui, les regards fixés sur l'écoutille, était impatiente de voir enfin surgir par là les compagnons d'infortune qui s'étaient retirés dans l'intérieur du navire pour y passer la nuit.

Ils parurent enfin ; mais ils n'étaient plus que deux. Au premier qui mit le pied sur le pont, faible et chancelant comme un homme ivre, le visage défait et les yeux hagards, Sarah adressa un sourire mélancolique et tendre... Elle se leva pour aller à lui ; mais quand elle eut rencontré son regard, elle retomba à sa place, froide

et immobile, comme si une puissance invincible l'y eût attachée.

— Père, dit-elle avec une voix tremblante, Dunstan nous lance des regards de stupeur et d'indignation. Il n'y a de bienvenue pour nous ni dans ses yeux ni sur ses lèvres.

— Dieu aveugle ceux qu'il veut perdre, répliqua durement le vieillard; et Dunstan repousse la seule main qui pouvait encore lui être tendue.

— Oh ! malgré cela, je ne l'abandonnerai pas, murmura la jeune fille.

Le vieillard, qui avait deviné plus qu'il n'avait entendu, haussa les épaules et sourit comme un homme sûr d'arriver à ses fins.

Cependant, sur le gaillard d'avant où ils s'étaient isolés, livrés aux pensées étranges qu'ils avaient à se communiquer, le jeune laird et son serviteur conversaient à voix basse :

— Tu dis donc, Joë, que ce pauvre Grégor a cessé de vivre? disait le laird.

— Oui, mylord; en étendant les bras, à mon réveil, je l'ai trouvé roide et glacé à côté de moi.

— Serait-il mort de faim, ô mon Dieu?

— De faim? non, votre honneur. Il avait la poitrine et le visage souillés du sang que sa bouche avait rendu par flots... Je l'ai tourné, retourné et soigneusement lavé, et je n'ai aperçu aucune blessure ni à la gorge, ni au visage, ni sur le corps. Seulement, votre honneur, dans l'épaisseur de ses cheveux, mes doigts se

sont heurtés à une tête de clou dont la pointe, s'enfonçant profondément dans son crâne, en avait fait éclater les jointures.

— Et tu n'as rien vu, rien entendu?

— Non, mylord, si ce n'est la jeune Sarah... qui a longtemps marché dans l'entrepont; mais je ne saurais l'affirmer, car je ne peux dire si j'étais éveillé ou si c'était l'effet d'un rêve.

— C'est triste, mon bon Joë!... Alors, le pauvre Grégor, en se débattant contre les terreurs d'un songe pénible, se sera violemment laissé retomber, et sa tête aura porté sur l'une des chevilles de fer que le roulis et les coups de mer auront détachée de la carcasse du navire.

Et les regards du laird comme ceux de Joë se reportèrent instinctivement sur le vieillard et sur sa fille. Ni l'un ni l'autre n'avaient grande foi dans l'explication qu'ils donnaient à la mort de leur compagnon.

— Et vous, mylord, dans la chambre du capitaine, n'avez-vous rien vu, rien entendu? demanda à son tour le montagnard.

— J'ai comme le souvenir confus d'une scène effroyable qui se serait passée devant moi, et de paroles atroces que mes oreilles auraient entendues. Il m'a semblé que cette nuit, le vieillard et Sarah s'étaient approchés du capitaine. Ils avaient parlé de feu allumé sur le pont, et après avoir hésité quelque temps sur la portion de chair qu'ils détacheraient du cadavre, ils s'étaient retirés. Je voulais m'élancer sur eux; je me sentais impuissant à re-

muer aucun de mes membres ; je voulais crier, ma langue demeurait inerte et clouée à mon palais. Ce matin, quand je me suis réveillé, j'étais couvert d'une sueur froide... et je me sentais encore glacé d'horreur... Mais tout ce que j'ai vu et entendu doit être l'effet d'une hallucination, produite par la faim qui a fait le vide dans mon cerveau qu'un sommeil lourd a rempli de vapeurs.

— Mylord, répondit tristement Joë, voilà d'étranges rêves, qui ont une coïncidence plus étrange encore avec la réalité. Votre honneur croit avoir entendu discuter sur la portion de chair à détacher du cadavre du capitaine ; et, ce matin, quand, sur l'invitation du timonnier, je suis allé prendre ce cadavre pour le jeter à la mer, j'ai trouvé que deux énormes tranches de chair en avaient été détachées avec la dextérité d'un boucher. Vous avez entendu parler de feu allumé sur le pont ; et voici, mylord, des traces d'un brasier qui n'existait pas hier, ce me semble.

En parlant ainsi, le montagnard poussait du pied quelques cendres, éparpillées sur une plaque de cuivre maintenue et entourée par trois ou quatre grosses pierres, enlevées au lest de la goëlette et disposées en foyer.

— As-tu fait part au timonnier, dit le laird, de ta découverte sur le corps du capitaine ?

— Oui, votre honneur.

— Et qu'a-t-il répondu ?

— Il y a de gros rats sur le navire, et ils ne veulent pas se laisser mourir de faim.

— As-tu demandé à Sarah ce qu'elle était venue faire cette nuit dans l'entrepont?

Oui, mylord; mais Sarah m'a dédaigneusement regardé de la tête aux pieds et n'a point répondu. J'ai pensé qu'elle était honteuse d'avoir été surprise dans la visite nocturne qu'elle allait peut-être rendre à votre seigneurie.

— Sarah n'a promis ni accepté de rendez-vous.

— A vrai dire, le temps et le lieu seraient assez mal choisis pour cela.

— Comme tu dis, Joë; et puis, quand le ventre a faim, l'œil n'a plus de regards tendres, ni le cœur de battements amoureux.

— Vous parlez pour nous, mylord, qui depuis trois jours n'avons que de l'eau salée à boire, et à manger que le vent froid du nord-est qui entre dans nos gosiers pour enfler nos poumons. Aussi, c'est pitié de voir comme votre seigneurie est pâle et défaite; et moi-même c'est à peine si mes genoux peuvent me porter... Encore vingt-quatre heures de ce régime-là, et je bénirai la main qui m'enfoncerait dans le crâne le clou qui a tué notre pauvre Grégor... Mais Sarah et son père, mylord? voyez-les, ils n'ont pas changé, eux!... ils sont aussi dispos que le jour où ils ont mis le pied sur la goëlette. Ou ils sont d'une autre nature que votre sei gneurie et moi, et alors les oiseaux du ciel leur portent à manger, ou ces coquins ont des provisions cachées qu'ils gardent pour eux, les égoïstes, les gloutons qu'ils sont!

— Ils ne sont pas d'une autre nature que vous et moi,

Joë! ils n'ont pas de provisions cachées... j'en ai bien peur... Que croire cependant, hélas! c'est une si douce et si émolliente jeune fille que Sarah! Non, non, c'est impossible! ajouta Dunstan, comme s'il répondait à un soupçon contre lequel se débattaient sa pensée et son âme.

Le laird et le montagnard croyaient bien ne parler que pour eux; mais le vent avait apporté une partie de leurs propos au vieillard et à sa fille. Celle-ci, aux derniers mots de Dunstan, tourna ses regards vers son père, qui lui fit un signe d'assentiment. Elle se leva alors, et se dirigeant vers le jeune laird, elle lui tendit un morceau de viande grillée.

— Qu'est cela? dit Dunstan sans y porter la main, mais laissant apparaître sur ses lèvres et dans ses regards un mouvement marqué de répugnance.

— Je vous donne à manger pour que vous ne mouriez point, répondit Sarah!

— Je repousse ce que je ne connais pas, dit le laird détournant la tête et éloignant de sa main la main de Sarah, qui s'en retourna tristement auprès de son père.

— Humeur fantasque! s'écria celui-ci, comme s'il se fût parlé à lui-même, mais assez haut pour être persuadé qu'il serait entendu. Orgueil et préjugé! continua-t-il. Est-ce que la nourriture de deux viles créatures, telles que nous sommes, toi et moi Sarah, est faite pour le noble seigneur de Crawford? Ne vas-tu pas t'imaginer que la voix d'une jeune fille sera plus puissante sur l'orgueil-

leuse résolution de ce jeune gentilhomme que ne l'est le souvenir du serment qu'il a fait à sa mère ?

— Le serment fait à ma mère!... s'écria le jeune laird. Et par un mouvement fébrile qui accusait sa faiblesse, il se traîna plus qu'il ne s'élança en face du vieillard, aux pieds duquel il serait tombé, si la jeune fille et le montagnard ne fussent accourus pour le soutenir. Le serment fait à ma mère, répéta-t-il ; qu'en savez-vous ?

— Ce que j'en sais? répondit froidement le vieillard, le voici : c'est que le fourreau du poignard que vous portez à la ceinture rentrera vide pour la troisième fois dans le château de Crawford... s'il y rentre jamais ; car il m'a l'air de ne plus être bon qu'à servir de flacon à une goutte d'eau de mer.

— Ah ! tu sais donc ce que j'allais faire dans le Galloway ?

— Eh qui ne le sait pas ? Jeune et étourdi, vous en avez fait assez grand bruit avec les jeunes seigneurs de la cour du roi Jacques. Mais celui qui devait faire trembler les sauvages et mystérieux égorgeurs de nos déserts d'Écosse n'a seulement pas le courage de vaincre je ne sais quelle répugnance pour dompter sa faim. Une mort ignorée et inutile lui paraît préférable à un coup de dent entré dans un morceau de viande offert par une pauvre fille.

— C'est que...

— Pourquoi détourner la tête? Achevez votre pensée, mylord... ne vous gênez pas : c'est que vous avez des soupçons sur la nature et l'origine de...

— Oh! vous-même n'achevez pas.

— Allons, allons, je vois que vous avez entrepris une besogne au-dessus de votre énergie et de vos forces. Mylord, quand on a fait le serment de se venger, il faut s'arranger pour ne point mourir avant sa vengeance. Pour cela, voyez-vous, si j'étais condamné à mourir de faim, comme il paraît que nous le sommes ici, moi qui vous parle, afin de retarder ma mort, ne fût-ce que d'une heure, je boirais le sang, je mangerais la chair de cette bonne et tendre Sarah... et Dieu sait pourtant si je l'aime!... Et savez-vous pourquoi j'agirais ainsi? parce qu'une heure, un moment suffisent pour la délivrance. La principale affaire, c'est de vivre ; qui a la vie devant soi a gagné la moitié de la partie qu'il joue... Ma foi, votre père et votre frère ont mieux entendu leur affaire que, votre seigneurie...

— Mon père, mon frère!... s'écria Dunstan avec stupeur... Que sais-tu de leur sort?... Oh! parle, parle, vieillard.

— Mangez donc, mylord, mangez. Quand je parle, je n'aime point que mes paroles tombent dans des oreilles où le vide des entrailles fait entendre pour accompagnement les bourdonnements du cerveau.

Le jeune laird, à moitié fasciné, avait pris dans ses mains et allait porter à sa bouche le morceau de viande grillée que Sarah lui présentait, et sur lequel il portait des regards effarés ; mais, comme il hésitait encore, le vieillard lui dit d'un ton dégagé et légèrement railleur, croyant qu'il achèverait de le déterminer :

— Allons, mylord, il n'y a que la première bouchée qui coûte; je vous jure que je ne connais pas au monde de venaison qui vaille cela... Je m'y connais, moi ; et puis, n'ayez point de remords de conscience, ce pauvre capitaine ne vous en voudra pas dans l'autre monde.

— Oh! maudit! s'écria le jeune laird, ramené par ces paroles d'une atroce ironie à la réalité de son rêve de la nuit... Et il rejeta avec horreur la nourriture qui lui était offerte.

— Vous êtes pire qu'une femme; vous vous payez de mots et vous n'allez point au fond des choses, dit alors dédaigneusement le vieillard; j'avais des desseins sur vous, mais vous n'êtes pas de taille à les servir. Suivez donc votre destinée; mourrez de faim, puisque vous ne voulez pas vivre pour courir la chance de donner ou de recevoir des coups de poignard. Asseyez-vous là où vous êtes; vous y passerez la nuit qui va venir... Tout aussi bien paraissez-vous être hors d'état de regagner le lit et la chambre de l'entrepont... C'est pourtant dommage de voir ainsi mourir le dernier laird de Crawford!... Et moi, qui m'étais promis de vous faire rencontrer face à face avec ceux que vous alliez chercher! Mais vous leur en évitez la peine; c'est fort charitable à vous.

— Oh! donne, donne, vieillard! je veux vivre, je veux vivre, je mangerai; donne, te dis-je! Sarah! fléchissez votre père... Je prends acte de ta promesse; tu me mettras en présence des assassins de ma famille, n'est-ce pas?...

— Vous avez l'humeur changeante, mylord; eh bien,

je l'ai changeante aussi et je retire ma parole. Au moment fatal, vous manqueriez de cœur devant ceux que je veux vous montrer, comme vous venez d'en manquer devant ce que je vous ai donné. Cependant ce n'est pas mon dernier mot, je verrai, je réfléchirai... Vous vivrez bien encore vingt-quatre heures sans rien prendre? il n'y a donc pas péril en la demeure. Il m'a semblé voir, la nuit dernière, comme la lueur d'une étoile, là-bas à notre gauche, vers le nord-ouest... Si la lueur reparaît cette nuit, nous ne serons pas loin du *Mull of Galloway*... à moins que la mer ne nous ait entraînés au large; mais je ne le crois pas, parce que, depuis le temps, nous aurions vu les côtes d'Irlande. Nous sommes donc plus rapprochés de celles d'Écosse...

— Que Dieu t'entende, vieillard; et je jetterai dans le pan du plaid de ta fille tant de pièces d'or, que le plus riche artisan de Glasgow voudra être l'époux de la jeune Sarah!

— Et bien, Sarah! dit le vieillard d'un ton railleur, vous n'entendez donc pas? ou bien seriez-vous si orgueilleuse ou si peu dépourvue de reconnaissance que les générosités du laird de Crawford ne vous eussent point touchée?

— Sarah, répondit la jeune fille en jetant un regard de dédain courroucé sur Dunstan, Sarah n'a que faire des largesses du laird de Crawford. Elle a dans les coffres de son père plus de jacobus d'or que le roi d'Écosse n'en pourrait jeter dans les tartans des jeunes filles d'Édimbourg; et après avoir passé une nuit et deux

jours sous le plaid d'un gentilhomme, Sarah ne sera jamais la femme d'un artisan de Glasgow.

— En tout bien tout honneur, Sarah, se hâta de répondre Dunstan, comme effrayé des conséquences que pourrait avoir pour lui la déclaration de la jeune fille si elle était prise à la lettre.

— Oui, mylord, en tout bien tout honneur; et c'est précisément parce que vous m'avez traitée en noble demoiselle, avec courtoisie et respect, et non en humble vassale ou en fille du peuple, que vous m'avez élevée jusqu'à vous, et que je ne veux plus ni ne peux plus descendre.

— Votre seigneurie est bien heureuse qu'il n'y ait pas un prêtre à bord, dit le montagnard en se moquant, sans quoi il lui faudrait se marier sur l'heure.

— Ta raillerie te coûtera cher, murmura Sarah en jetant au montagnard un regard furieux.

— Et en cela, dit le vieillard, ce n'est peut-être pas le maître de l'insolent valet qui parle qui ferait le plus mauvais marché.

Le laird de Crawford fit un léger mouvement d'épaule en signe d'incrédulité; et, appuyé sur le bras du montagnard, il se dirigea vers l'écoutille qui conduisait à l'entrepont.

— Eh bien, Sarah! dit le vieillard quand le jeune laird fut descendu dans la chambre du capitaine, espères-tu encore? et suis-je libre de me reprendre à mes projets, dont, par tendresse pour toi, je consentais à modifier l'exécution?

— Le laird de Crawford ne sait rien de ce qu'il y a de

commisération et d'amour dans le cœur de Sarah. Il ne sait rien du sort malheureux qui l'attend; peut-être, s'il le savait, ne serait-il point ce qu'il se montre. Mais Sarah est trop fière pour devoir le laird de Crawford à la violence ou à la peur.

— Il faut pourtant en finir, Sarah. Voilà là-bas à notre gauche les feux que j'ai reconnus la nuit dernière, et j'ai gouverné toute la journée de manière à me tenir par leur travers. Dans quelques heures, le vent qui enfle notre voile de fortune aura poussé la goëlette dans les passes des récifs qui défendent l'approche de *Hungry-cave;* il faudra donc aborder.

— Aborder? mais c'est la mort de Dunstan !...

— Mais, tenir plus longtemps la mer, c'est ta mort, Sarah, c'est la mienne; c'est aussi celle de Crawford. La goëlette fatiguée fait eau de toutes parts... Et d'ailleurs, qui sait où nous serions jetés?

— Ne pourriez-vous longer les côtes du Galloway... et y déposer Dunstan?

— Folle! Dunstan a des soupçons sur les mystères qui se sont passés ici, et le mettre à terre, c'est y mettre un dénonciateur, un ennemi.

— Peut-être. Mais après nous avoir dénoncés, où nous trouverait-il?

— La goëlette est un bagage trop lourd pour la traîner à notre suite dans l'état où elle se trouve ; une coque de noix montée par quatre rameurs nous gagnerait de vitesse. Il faut que Dunstan descende à terre avec nous, ou que nous débarquions sans lui.

— Oh! non, non, pas avec nous!...

— Par pitié pour ta faiblesse, Sarah, la tête du dernier Crawford ne sera pas envoyée à sa mère avec celles de son père et de son frère, et ses serviteurs ne se nourriront pas de sa chair.

III.

Le vent soufflait du large, et les vagues démolissaient un pauvre petit navire jeté à la côte, et pris, comme dans les serres d'un étau, entre les crêtes de rochers que la muraille du Galloway projette en s'abaissant graduellement dans la mer.

Sur l'extrême limite de la grève où les flots venaient se briser, une jeune fille était agenouillée devant le corps inanimé et meurtri d'un jeune homme que la mer y avait roulé. L'œil hagard, et retenant son haleine, le visage sur le visage, et la main sur la poitrine de ce qui paraissait n'être plus qu'un cadavre, elle semblait attendre encore un souffle imperceptible sur des lèvres violacées, et une dernière et fugitive pulsation du cœur d'où le sang s'était retiré.

— C'est inutile, Sarah! ni ton souffle ni la tiède chaleur de ta main ne pourront lui rendre ce qu'il a perdu, dit un vieillard qui se tenait debout, les bras croisés sur la poitrine, dans l'attitude de la douleur, mais à qui la douleur était venue seulement de celle qu'éprouvait la jeune fille. Sarah, tu avais fait un rêve, ton rêve s'est évanoui. Le dernier des Crawford était condamné à

mourir. Laisse donc la mer reprendre la proie que je lui avais livrée.

— Non, répondit Sarah, montrant le corps de Dunstan ; puisqu'il a été rendu à la terre, la terre le gardera.

— Soit; je n'enlèverai pas cette consolation dernière à l'enfant de ma prédilection. Cette nuit, quand tes frères seront livrés au sommeil, nous reviendrons lui creuser une tombe.

— Retournez seul vers *Hungry-cave*, afin que mes frères et mes sœurs n'aient ni inquiétude ni soupçon, et vous me retrouverez ici...

Le vieillard s'éloigna et se perdit dans les rochers escarpés du rivage, pensant amèrement au germe d'affliction qu'avait déposé dans le cœur de sa fille un voyage auquel il avait demandé la dernière œuvre d'une vengeance poursuivie depuis vingt-cinq ans.

— Enfin, s'écria Sarah, il est parti ! et le regard de la jeune fille n'était plus immobile, et sa main ne se posait plus attentive sur la poitrine d'un cadavre. Il y avait un sourire sur ses lèvres, un rayon d'espérance dans ses yeux. Elle avait senti la chaleur se produire sous le plaid et le tartan de laine dont elle avait enveloppé Dunstan. La roideur glacée des pieds et des mains avait cédé aux frictions de la liqueur spiritueuse dont elle les avait imprégnés. La pâleur violacée de la mort se fondait peu à peu dans une légère teinte rose. Elle avait entendu le bruit de l'air qui joue dans les poumons, et senti le cœur se mouvoir et se gonfler sous l'affluence du sang qui re-

prend sa circulation dans les viscères... Dunstan vivait!

— Il vit! s'écria Sarah. Il vit! mais, ô mon Dieu! à quoi me servira d'avoir été exaucée dans ma prière! Mes frères ne vont-ils pas le tuer? renonceront-ils à se nourrir de sa chair, à s'abreuver de son sang? Mon père voudra-t-il le sauver?... et s'il le veut, le pourra-t-il? Après avoir, pendant plus de vingt ans, donné à tous ses enfants les instincts sanguinaires et voraces de bêtes fauves, après les avoir déchaînés comme autant de loups dans le Galloway qu'ils ont dépeuplé d'hommes, de femmes et d'enfants, aura-t-il la puissance de les comprimer et de les museler? et en faveur de qui? S'il nomme Dunstan, ne lui sera-t-il pas fait un crime de sa commisération? ne lui rappellera-t-on pas son horrible serment?... et s'il ne le nomme pas, le danger n'est-il pas le même? respectera-t-on l'objet d'une pitié qui passera pour un caprice? Si je dis que je l'aime, que je demande sa vie en échange de ma part d'héritage dans nos immenses richesses, ne vais-je point voir se tourner contre lui la fureur jalouse de tous mes frères, dont j'ai repoussé les embrassements coupables, et contre moi l'envie de toutes mes sœurs, qui me haïssent, pour le soin que mon père a pris de me conserver pure au milieu de cette chaîne immonde de souillures, dont chaque membre de notre famille est un anneau incestueux? Tout cela ne se soulèverait-il pas contre moi?... Que dira-t-il, lui, quand il saura qui nous sommes, qui je suis?... Je lui ferai horreur... et il aimera mieux mourir.

Affaissée sous le poids de ces terreurs et de la conscience

de l'indignité de sa race, Sarah pleurait avec abondance. Elle se prit à regretter que son père lui eût créé d'autres pensées et d'autres instincts que les pensées et les instincts du reste de sa famille. Elle se demanda s'il ne valait pas mieux renoncer à son œuvre de résurrection, que de la voir se relever avant peu, comme un serpent, pour la mordre au cœur et la tuer. Mais quoi! cette vie qu'elle ranimait de sa chaleur et de son souffle n'allait-elle pas devenir son bien, sa chose propre, la seconde moitié de sa vie, sa vie même? Dunstan pourrait-il donc en disposer autrement que ne le voudrait la femme de qui il l'aura reçue de nouveau? et, à défaut d'amour, sa reconnaissance n'imposera-t-elle pas le bandeau qui rend aveugle, et les liens contre lesquels rien ne prévaut? Car, dans leur égoïsme, c'est ainsi que calculent les passions. Nous sommes toujours prêts à nous faire de nos bienfaits une chaîne, pour asservir et mener en laisse ceux même à qui, dans notre intérêt, nous les avons imposés, ou qui les ont reçus sans nous les demander. On dirait qu'en obligeant les autres, c'est principalement nous que nous avons en vue d'obliger. Pour Sarah, d'ailleurs, il n'était plus temps, l'eût-elle voulu, de regarder en arrière ou de s'arrêter. Dunstan vivait, elle n'avait plus qu'à s'arranger pour qu'il vécût pour elle.

Quand le sentiment de l'existence lui fut revenu, Dunstan attacha sur Sarah des regards inquiets et étonnés. Il cherchait à fixer ses souvenirs et l'incertitude de sa pensée, à se convaincre qu'il habitait encore le monde réel, et que la présence de Sarah n'était point

une apparition fantastique. Avec cet instinct merveilleux que les femmes ont des dangers qui menacent leur empire, Sarah comprit qu'elle devait aller au devant de toutes les questions, et diriger ainsi elle-même dans l'issue qu'elle voulait lui donner, l'explication des faits mystérieux qui avaient amené la situation présente.

— Je lis dans vos yeux et vos incertitudes, et vos soupçons, et vos craintes. Oui, c'est bien Sarah que vous avez devant vous ! Sarah, qui depuis deux jours et deux nuits a quitté le navire échoué là, et sur lequel vous avez erré seul au gré des vagues qui pouvaient vous emporter en pleine mer!... Sarah, que peut-être vous avez crue engloutie avec son père ! Sarah qui vous aime, Dunstan !..

— Oui ! je me ressouviens. Toute la nuit j'avais entendu un grand bruit de voix et un mouvement inaccoutumé sur le navire, et puis, plus rien, un silence complet, rien que le bruit des vagues qui déferlaient contre la goëlette... Quand je montai sur le pont, votre père n'était plus à la barre du gouvernail... il n'y avait plus de gouvernail. Je vous appelai, j'appelai Joë, mon pauvre montagnard ; vous ne répondîtes pas... Joë ne répondit pas!... Je vous cherchai dans le navire ; vous n'y étiez pas... il n'y avait plus que le cadavre de Joë. Qui donc l'avait tué? Et vous et votre père, qu'étiez-vous devenus? Je me roulai dans mon manteau, et j'attendis la mort... Ce fut la faim qui arriva : la faim que je ressentais depuis trois jours, et qui allait me torturer jusqu'à ce que je n'eusse plus la force même de la sentir! Mais la faim fut plus forte que ma volonté, que mon

courage. Oh ! ce fut horrible! Pendant les deux jours et les deux nuits que la mer m'a roulé seul sur ce malheureux navire, je me suis nourri de la chair de mon loyal serviteur... Oh ! c'est que je ne voulais pas m'abandonner moi-même, car je portais en moi je ne sais quelle espérance que je reverrais la terre, que je vous reverrais aussi ; car je ne pouvais croire à votre mort, et, par je ne sais quelle intuition mystérieuse, votre souvenir se trouvait toujours mêlé à mes pensées... Mais que s'est-il donc passé, que je me retrouve auprès de vous, Sarah ? ici ?... Où sommes-nous?

— Écoutez-moi, Dunstan. Ce sont de terribles événements que ceux qui vous ont conduit sur cette plage, et je vais vous en révéler les mystères ; tous ceux du moins qu'il vous importe de savoir, afin que vous ne laissiez pas errer vos espérances en dehors du cercle fatal dans lequel vous êtes désormais condamné à traîner la vie que je viens de vous rendre. En dehors, il n'y a plus rien pour vous, vous ne pouvez plus rien, vous n'êtes plus rien... c'est la mort. Le doigt de Dieu est en tout ceci. Je n'en ai été d'abord que l'instrument aveugle ; et ensuite la part volontaire que j'y ai prise a eu pour but ou votre délivrance, ou votre mort dans des conditions qui me dispensaient d'en être témoin. Écoutez-moi donc, et ne m'interrogez pas ; car je ne pourrais pas, je ne dois pas vous répondre. L'heure n'en est pas encore venue.

Quand je vous vis à l'hôtel de King's-Head, où, pendant huit jours, vous attendîtes le départ de la goëlette que le roi Jacques mettait à votre disposition, mon père con-

naissait vos projets. Il voulait non empêcher votre départ, il ne le pouvait pas, mais déjouer vos desseins et s'emparer de votre personne, comme il l'eût fait si vous aviez traversé nos solitudes maudites du Galloway. Il m'ordonna donc de me trouver à chaque heure sous vos pas, et d'attirer ainsi votre attention. Il me disait que j'étais assez jolie pour cela. Je fis ce qu'il me demandait, d'abord pour lui obéir; je le fis ensuite pour moi-même, car je ne pus résister au désir de vous plaire... je vous aimai bientôt au fond du cœur; et c'est vous qui m'aviez séduite, que j'ignorais encore si les regards que vous attachiez sur moi venaient d'une pensée capricieuse ou d'une affection indéterminée du cœur. Mais, c'en était assez pour que mon père eût l'idée que vous ne repousseriez pas une prière adressée par moi avec de la pâleur au front, de l'émotion dans la voix et des larmes dans les yeux. Le jour fixé pour votre départ, je me jetai à vos pieds en suppliante. Hélas! je n'eus rien à feindre, car je sentais que vous perdre, c'était mourir. Je vous retraçai les dangers que mon père et moi aurions à courir pour regagner notre demeure, si nous étions forcés de traverser le Galloway... et vous consentîtes à nous recevoir à bord de la goëlette, malgré l'opposition de l'équipage, qui dut céder à votre volonté. Je savais les projets de mon père : une seule nuit devait suffire à frapper de mort l'équipage et vos deux montagnards, et à tout jeter par-dessus le bord. A nous alors le navire, et vous-même vous nous apparteniez! Ce n'était pas, en apparence, un autre dessein que je servais, et dont vous étiez le complice involontaire,

lorsque, abritée tout le jour sous votre plaid, frissonnant sous vos regards, m'enivrant de vos paroles, je rêvais à des félicités inconnues... mais je servais aussi les tendresses qui m'étaient venues au cœur. Quand, au milieu des sourires malins et des mauvais propos des gens de l'équipage, je vous suivis jusque dans la dunette du navire, mon père croyait bien que c'était pour exécuter la part de besogne qui me revenait, et vous, Dunstan, comme vos montagnards, vous eûtes la pensée que je m'offrais à vos embrassements.... vous vous trompiez tous!... Je veillai sur votre sommeil au lieu de l'agiter... je laissai vivre vos montagnards au lieu de les tuer.... et j'entendis les derniers mots d'une conspiration dont j'avais le matin entendu les premiers.

Le maître timonnier et deux matelots complotaient de jeter à la mer mon père et moi. Lorsque mon père, qui avait déjà fait dans l'entrepont sa large part de destruction sur le capitaine et sur les mousses, remonta pour la terminer, je m'élançai à ses côtés pour lui prêter la main, et le timonnier, frappé au cœur, fut entraîné par la vague qui balaya le pont. Les matelots envoyés par mon père sur la vergue, où ils furent roulés dans la grande voile, tombèrent bientôt avec le mât, que vos montagnards et vous-même aidâtes à couper... Tout nous avait servi, tout, jusqu'à la vie que j'avais laissée à vos deux serviteurs! Mais le lendemain c'était un obstacle, l'obstacle fut brisé : seulement, j'intercédai pour qu'il le fût en deux fois, afin de vous habituer peu à peu à votre isolement. Cependant la mer continuait à

être mauvaise ; il fallut donc que mon père songeât à atterrir. D'un autre côté, les événements avaient changé votre cœur, ou ce que je croyais être dans votre cœur. Ce changement, par malheur, n'échappa pas à mon père, dont vos dispositions premières, à son insu même, avaient étrangement modifié les projets qu'il avait sur vous... En partant de Glasgow, il vous avait condamné à mourir; quand il vous vit si affectueux pour moi, et qu'il crut avoir surpris le secret de ma tendresse pour vous, il s'était promis de vous laisser vivre ; mais, hélas! quand, par les conversations du dernier jour que nous avons passé ensemble, il comprit que vous ne vous résigneriez jamais aux conditions nouvelles de l'existence qui vous allait être faite... oh ! alors, il revint à sa résolution première... votre mort fut décidée !... Et moi qui vous aime, Dunstan, je ne trouvai pas en moi le courage de vous défendre... car vous aviez prononcé des paroles qui détruisaient les rêves de mon cœur et les folies de mon imagination. Vous ne m'aimiez pas !... La nuit, nous nous trouvâmes à quelques milles seulement des côtes inhospitalières du Galloway, vers lesquelles mon père avait gouverné depuis le matin. Mais vous laisser descendre avec nous à terre, c'eût été vous faire une destinée plus affreuse que la mort. La pensée que j'en serais le témoin me fit horreur. Mon père avait tant d'amour pour moi, l'amour que je vous portais vous couvrait tellement encore à ses yeux, que par pitié pour moi il eut pitié de vous, et renonçant à l'accomplissement d'une vengeance qu'il poursuivait depuis vingt-cinq ans, il s'en

remit à la mer du soin de votre mort ou de votre salut. Toutefois, afin que les chances en votre faveur fussent plus nombreuses par la prolongation de votre existence, votre montagnard fut tué. Mon père savait bien qu'il vient une heure où l'instinct de l'humanité disparaît devant l'instinct de la faim. Ce bruit que vous avez entendu sur le pont, c'était celui de la petite embarcation que nous détachâmes de l'arrière du navire, après avoir brisé le gouvernail, et sur laquelle nous avons gagné la terre à travers les récifs. O Dunstan ! ce fut un moment affreux que celui où je vous quittai, et où je vis rouler et tourner sans pilote et sans gouvernail, ce navire que les vagues soulevées allaient emporter à la grâce de Dieu... Chaque matin, depuis notre séparation, hier, aujourd'hui encore, du haut des rochers qui dominent ces grèves, j'en suivais avec anxiété les balancements terribles, je demandais au ciel que les flots, qui poussent toujours vers les rivages les objets que porte la mer, vous roulassent vivant sur ces bords. Et un cri de joie s'est échappé de ma poitrine quand j'ai vu le navire violemment jeté sur les rochers, d'où les vagues qui l'avaient porté ont été impuissantes à le retirer. C'est moi, Dunstan, qui, vous voyant vous débattre, faible et agonisant, dans les flots où vous vous étiez laissé glisser pour ne pas attendre la mort, me suis élancée pour vous disputer à leur fureur meurtrière. Et bien longtemps, hélas ! j'ai cru n'avoir ramené qu'un cadavre. Mais, Dieu soit loué ! ma poitrine contre votre poitrine, mes lèvres sur vos lèvres, je vous ai réchauffé de ma chaleur, je vous ai ranimé de mon souffle, j'ai tenté l'œuvre

de Dieu, je vous ai ravivé de ma vie... vous vivez par moi... par moi seule! Dunstan, vous vivrez pour moi!... c'est mon droit!... c'est votre devoir!... ce sera votre bonheur!...

Sarah se tut. A travers ses larmes, ses sourires et ses caresses, elle cherchait à lire une réponse dans les regards que Dunstan attachait sur elle avec une fixité qui tenait de l'immobilité d'une statue ou de l'égarement de la folie. Était-ce qu'il n'avait pas entendu?... N'avait-il pas compris?.. Où bien, était-il demeuré frappé de stupeur, en voyant se dérouler ainsi devant lui cette double nature, où se mêlaient sans se combattre les sentiments exquis de la femme aimante et miséricordieuse, et les instincts sauvages de la bête fauve sans remords?

— En quels lieux la mer m'a-t-elle jeté? dit enfin le laird de Crawford, comme si dans cette double question il eût résumé tout ce que le récit de Sarah lui avait laissé de pensée et de sentiment de la vie réelle.

— Où la mer vous a jeté, Dunstan? Sur les côtes du Galloway.

— Ah! vous avez dit vrai, Sarah; le doigt de Dieu est dans tout ceci. La fatalité a conduit le dernier laird de Crawford aux lieux où ont disparu son père et son frère aîné!...

— Dunstan, il dépendra de vous de n'y point mourir.

— Où est votre père? reprit encore le jeune homme, comme s'il avait acquis enfin la prescience de l'action que celui dont il parlait allait exercer sur son avenir. Et que

dira-t-il quand il saura que vous avez conservé la vie à celui qu'il avait condamné à ne plus vivre?

— Le père de Sarah est devant vous, dit celui-ci en s'élançant de l'anfractuosité d'un rocher. Ce qu'il dira? L'heure n'est pas venue pour vous de le savoir... car vous voilà, faible et chancelant, hors d'état de le comprendre et de lui dicter, par votre réponse à ses questions, la réponse qu'il aura lui-même à faire aux vôtres.

A cette apparition subite Dunstan était, en effet, retombé dans l'état de faiblesse d'où les soins empressés de Sarah l'avaient retiré. Ses yeux s'étaient refermés, et sa tête s'était lourdement affaissée sur les genoux de Sarah.

— Mon père, vous l'avez tué, dit la jeune fille.

— Non, Sarah, nous le sauverons.

Et chargeant le jeune homme sur ses épaules, le vieillard l'emporta comme il eût fait d'un enfant; et, suivi de sa fille, il disparut dans les rochers.

IV.

A travers les landes et les solitudes de l'extrémité du Galloway, que les habitants de l'Écosse ne traversaient plus qu'en caravanes, depuis vingt-cinq ans qu'il était dépeuplé par l'incendie et l'assassinat, une noble dame, montée sur un beau palefroi et suivie de son chapelain, s'avançait escortée d'un page et de six écuyers la lance au poing, la claymore au côté.

Une année s'était écoulée depuis que le dernier laird de





Crawford s'était embarqué à Glasgow sur un navire du roi. Sa mère avait pleuré sa mort; mais, comme elle n'avait point reçu le funeste message qui lui avait appris déjà la perte de son époux et de son fils aîné, elle avait conservé au fond du cœur une vague et superstitieuse espérance. Espérance de femme et de mère, qui, n'ayant point reconnu dans l'événement dont elle a été frappée le caractère précis de la fatalité empreinte dans les événements antérieurs, se prend à croire que celui qu'elle déplore peut bien n'être pas arrivé.

Aussi reçut-elle sans surprise et sans défiance, de quelque mystère qu'il fût resté enveloppé, le message qui lui apporta la révélation de l'existence de son fils, et l'invitation de se transporter avec son chapelain aux lieux redoutés où on promettait de le lui rendre. Il ne lui était imposé d'autre condition que le secret le plus absolu. Épouse et mère éprouvée par de terribles afflictions, que lui importaient les terreurs et les dangers d'un voyage, dans une contrée d'où depuis vingt-cinq ans n'étaient presque jamais revenus ceux qui l'avaient entrepris? Que lui pouvait-il donc arriver de pire que la mort? Et n'avait-elle pas toujours désiré de courir même à ce prix la chance de retrouver le seul bien sans lequel la vie, le rang, la fortune, ne lui étaient plus qu'un fardeau? Elle serait même partie sans escorte, tant elle avait de foi en Dieu, dans son espérance et dans son courage, si une escorte n'avait pas été le seul moyen de remonter le cœur de son chapelain, qui se lamentait d'aller au martyre, pour lequel il déclarait avoir peu de goût.

Après deux jours de marche le long de la mer, les voyageurs avaient atteint la crête des rochers au pied desquels s'étendait la vaste forêt d'où s'élevaient les tours du château de Withe-glen, que les derniers rayons du couchant coloraient de teintes rougeâtres. Comme ils avaient traversé sans encombre des passages périlleux, propres à toutes sortes de guet-apens, les voyageurs sentirent leur langue se délier en se trouvant sains et saufs si près du but de leur voyage. Le chapelain surtout, par suite de la réaction naturelle aux poltrons, s'éprit tout à coup d'une admiration loquace pour le spectacle magnifique que les sites environnants déroulaient sous ses yeux, et dont, bon gré mal gré, il voulait imposer la description à ses compagnons de voyage. En revoyant les tours de Withe-glen, au contraire, la dame de Crawford se sentit prise d'une profonde tristesse. Elle frémit en songeant que dans ce domaine s'était accompli le funeste événement auquel elle attribuait la suite d'infortunes qui avaient pesé sur le Galloway et sur sa famille. C'était aussi là qu'on lui avait dit de se rendre. Existait-il donc une corrélation mystérieuse et fatale entre ce passé terrible et l'avenir réparateur qu'on lui avait fait entrevoir? Perdue dans ses pensées, étrangère au mouvement qui s'était opéré parmi ses gens, elle avait continué sa marche. Quand le chapelain et ses écuyers la virent entrer dans la gorge des rochers qui débouche sur la lisière de la forêt de Withe-glen, ils descendirent avec rapidité les hauteurs où ils s'étaient arrêtés, et entrèrent à leur tour, le chapelain en tête, dans ce défilé étroit, creusé

entre les rochers comme entre deux murailles, et où ils no pouvaient plus s'avancer qu'un à un.

Ils venaient de rejoindre la dame de Crawford, et le cheval de celle-ci, dépassant de la tête les derniers pans des rochers, posait à peine le pied sur les bruyères de Withe-glen, qu'un vieillard de haute stature, suivi de deux vigoureux jeunes hommes qui se tenaient à distance et armés, se dressa devant leur chemin.

— Lady Crawford ne doit pas aller plus loin, dit-il avec l'accent le plus respectueux qu'il put donner à sa voix. Pour mettre pied à terre, je la prie de se servir du genou de son serviteur comme d'un escabeau, ajouta-t-il en saisissant le cheval par la bride, tandis qu'il présentait à lady Crawford le genou qu'il avait fléchi devant elle.

— Lady Crawford est sur son domaine, cria le chapelain, que cette pensée transformait tout à coup en pourfendeur de géants, et nul n'a le droit de lui en défendre l'entrée Livrez donc passage... sinon!... Et le chapelain étendait le bras vers les écuyers qui suivaient.

— Mylady, ne permettez pas à l'oiseau de nuit de chanter; ce serait d'un mauvais présage, dit le vieillard en se relevant. Il a été promis à votre seigneurie qu'un guide lui serait envoyé à l'entrée de Withe-glen... me voici! Du moment que vous avez fait votre voyage, vous en avez probablement accepté les conditions, et vous vous êtes probablement aussi décidée à me suivre ; suivez-moi donc! Quant à l'escorte de votre seigneurie, j'en suis fâchée, milady, mais elle n'a point été comprise dans le sauf-

conduit. Vos gens sont venus trop loin... ils ne doivent plus s'en retourner.

— Ah ça! dit encore le chapelain, ni aller en avant, ni retourner en arrière ! prétendez-vous dire que nous allons coucher ici?... Mon cher ami, la nuit promet d'être fort belle, mais j'aimerais autant voir au-dessus de ma tête un ciel de lit bien étoffé, que le ciel étoilé, avec ces vilains rochers pour rideaux.

— Avancez donc, monsieur le chapelain, dit froidement le vieillard ; l'arrêt porté contre l'escorte ne vous regarde pas : vous suivrez sa seigneurie.

— La suivre, la suivre?... je le veux bien... c'est mon devoir!... répliqua le chapelain, qui se repentait déjà de ses paroles. Mais enfin, sa seigneurie me permettra bien auparavant de savoir... de demander... D'ailleurs, je suis ici son chargé de pouvoirs..... et je vous déclare que sa seigneurie ne s'en ira pas ainsi toute seule avec des gens qu'elle ne connaît pas... tandis qu'elle a à sa suite de braves gens tout prêts à la protéger... N'est-ce pas, mes amis, s'écria-t-il en s'exaltant de sa peur, que vous êtes tout prêts à mourir pour nous?....

— Oui, oui, lui répondirent les écuyers ; seulement, mon révérend, ajouta celui dont le cheval posait la tête sur la croupe du poney du chapelain, poussez en avant votre monture, pour que nous puissions passer ; nous sommes ici à la file comme des canards qui s'en vont aux champs.

— Cela suffit, mes amis, calmez-vous, reprit le chapelain, aussi effrayé de cette démonstration belliqueuse

que de l'offre du vieillard. Ces gens-là sont trop raisonnables pour ne pas se rendre à mes exhortations toutes pacifiques.

Mais, tandis que le pauvre chapelain laissait déborder en paroles oiseuses la frayeur qui avait troublé sa langue et son esprit, la dame de Crawford s'était résolument lancée à terre. Après s'être mise en route, il lui paraissait puéril et dangereux de parlementer ainsi avec le premier obstacle imprévu qui se présentait devant le but de son voyage.

— Qui que vous soyez, où que vous me conduisiez, je suis prête à vous suivre, dit-elle au vieillard.

— Je suis celui qui vous a fait dire de venir ; et je vais vous conduire là où je vous ai promis de vous rendre votre fils, et quelque chose de plus que votre fils.

Et il marcha devant la dame de Crawford pour lui montrer le chemin.

Sur un signe du vieillard, les deux jeunes hommes se placèrent à droite et à gauche du chapelain, et l'enlevant sur leurs poignets, ils le firent passer par-dessus la tête de son poney, et vinrent le déposer tout debout auprès de la dame de Crawford. Tant qu'avait duré sa course aérienne, le chapelain n'avait pas soufflé un mot, n'avait pas fait un mouvement, de peur de compromettre son équilibre et l'intégrité de ses membres; mais dès qu'il sentit la terre sous ses pieds, il se mit à crier au secours, et à apostropher l'escorte, l'invitant à combattre pour sa cause, qui, disait-il, était la cause de Dieu : du reste, promettant le paradis à qui serait tué. Un cri formidable

formé de plusieurs cris se fit entendre dans le défilé... puis, un silence complet y succéda.

— Ce n'est rien, mylady, dit le vieillard. Ce sont les gens de votre seigneurie qui lancent leur *hurra* de pied à terre.

Mais l'escorte ne bougeait pas. Hommes et chevaux venaient d'être abattus, sans tumulte, sans bruit, sans un seul cri, par des archers qui, cachés dans l'anfractuosité des rochers, avaient frappé des deux côtés tous les hommes à la gorge, et tous les chevaux aux yeux.

— Par Dieu ! fit le révérend tout ébahi du singulier effet de sa harangue, et se méprenant sur la nature et sur les causes de l'inaction des écuyers dont, en se retournant, il entrevoyait dans l'ombre les corps couchés à terre tout de leur long ; — voilà de braves gens qui me semblaient devoir transporter des montagnes et refouler les rivières vers leurs sources, et qui ont bien vite pris leur parti sur le sort de sa seigneurie leur maîtresse temporelle, et de ma révérence leur directeur spirituel.

— Et votre révérence fera bien de les imiter en cela, de peur qu'elle ne soit forcée de leur ressembler en tout le reste, dit le vieillard.

— Ma révérence, comme vous dites, quoique ces gros gaillards qui me servent d'acolytes en ce moment l'aient assez peu révérencieusement traitée ; ma révérence, à devoir imiter quelqu'un en ce moment, aimerait mieux être montée sur le noble animal qui fait là-bas son bruit de quatre pieds, frappant leurs fers sur les pierres du chemin... que d'être ici à...

— Silence, chapelain!... lui cria le vieillard, prêtant avec une anxiété visible l'oreille au bruit précipité du galop d'un cheval qui courait dans le défilé. Oui, le chapelain dit vrai... c'est un noble animal et un habile cavalier qui s'en vont ainsi l'un portant l'autre... mais où vont-ils? d'où viennent-ils?...

— Allons, c'est ce vaurien de page qui aura attendu sur la montagne pour voir la lune se lever, comme dit le proverbe, au lieu de se rendre avec nous auprès de mylady, comme c'était son devoir et sa place .. Mais milady est trop bonne, et si j'étais de sa seigneurie, quand il va arriver je lui tirerais fortement les oreilles.

— Le page, si c'est lui, reprit le vieillard, ne vient pas auprès de mylady ; il s'en retourne dans le chemin qu'il a parcouru... Entendez-vous? le galop s'éloigne, et son bruit va s'affaiblissant...

— Ah! je devine, continua le chapelain, c'est encore ce mauvais sujet de page. Les gens de l'escorte lui auront dit ce qui vient de se passer... et me voyant ainsi empêché, le petit scélérat se sera donné congé, pour aller en mon absence chiffonner les guimpes de ma nièce et se livrer à une foule d'autres abominations. Ah! mylady, mylady, vous ne vouliez pas me croire!... eh bien, nous en apprendrons de belles à notre retour... si nous retournons, ajouta-t-il avec un soupir capable, par le volume d'air qu'il exhala, de mettre en jeu les ailes d'un moulin.

Mais, peine perdue! mylady ne l'écoutait pas et ne l'entendait pas; elle avait assez affaire de s'entretenir avec les voix intérieures qui lui parlaient tour à tour de

terreurs et d'espérances. Le vieillard, gravement préoccupé des événements ultérieurs que pourrait amener la fuite du page, et de l'accomplissement du projet qu'il avait formé, se détournait à peine de ses pensées pour éclairer de ses avertissements la marche de lady Crawford, s'avançant par une nuit sombre à travers les aspérités et les périls de chemins non frayés parmi des rochers et des abîmes. Enfin, lorsqu'il se retourna vers les deux singuliers acolytes, qui lui avaient été donnés, le chapelain les aperçut à une assez grande distance derrière lui, s'entretenant avec six jeunes hommes, qui lui auraient semblé servir d'escorte, s'ils n'avaient porté sur leurs épaules les écuyers que le révérend croyait encore occupés à dormir dans le défilé qu'il venait de quitter. Cet aspect lugubre et menaçant, dont le révérend ne pouvait pas bien se rendre compte, contribua, plus encore que tout le reste, à lui refouler dans la gorge et dans la poitrine les paroles et les soupirs auxquels il était en verve de livrer passage.

Après plus d'une heure de cette marche laborieuse, lady Crawford, les pieds meurtris, le corps et l'esprit succombant à la fois sous une double fatigue, sentit son courage faiblir avec ses forces.

— Mes genoux refusent de me soutenir, dit-elle au vieillard, dont elle avait réclamé le bras depuis longtemps... Ma vue ne distingue plus les objets qui m'environnent... La terre tourne et se dérobe sous mes pieds... J'ai le vertige. Je ne puis aller plus loin.

— Que les hommes vous viennent donc en aide, my-

lady, répondit le vieillard, puisque Dieu vous abandonne; car nous ne pouvons rester ici plus longtemps. Nous sommes à l'époque des hautes marées, et la mer ne va pas tarder à envahir la grève rocheuse que nous avons à parcourir.

—Que la volonté de Dieu soit faite, reprit lady Crawford. En quittant Glasgow, je me suis promis de subir toutes les épreuves qu'il lui plairait de m'imposer, et de ne point marchander avec le prix des sacrifices qui me seront demandés pour racheter mon bonheur perdu.

— Persévérez dans cette pieuse résignation, mylady. Si vous n'entrez point en révolte contre le joug qui vous est imposé par la fatalité humaine et divine, vous pourrez vous trouver la plus consolée des épouses et des mères, après en avoir été la plus affligée et la plus malheureuse.

— Je prends acte de vos paroles, dit lady Crawford en étendant ses mains.

— Et moi des vôtres, mylady, reprit froidement le vieillard.

V.

Portée sur les bras des deux jeunes hommes qui accompagnaient le vieillard au défilé de Withe-glen, lady Crawford avait été déposée, évanouie encore, dans une chambre dont les tentures et les meubles, quand elle fut revenue au sentiment de l'existence, lui rappelaient les lieux où s'était passée sa première jeunesse. Mais ces sou-

venirs avaient bientôt fait place à des doutes étranges. Sa chambre, si l'on pouvait appeler de ce nom la pièce qu'elle occupait, ne prenait l'air et le jour par aucune ouverture, et les lueurs de plusieurs lampes en dissipaient seules la terrifiante obscurité. En cherchant à se souvenir du chemin qu'elle avait parcouru avant d'y arriver, tandis qu'elle était plongée dans cette situation d'esprit et de corps qui n'est ni la mort ni la vie, ni la veille ni le sommeil, elle croyait se rappeler qu'elle était entrée dans une immense excavation où elle avait entendu des éclats de voix nombreuses, et aperçu des feux épars et à une grande distance... Le bruit lointain des flots de la mer, se brisant sur les grèves, bourdonnait encore à ses oreilles. Son chapelain n'avait plus reparu, et elle n'avait plus revu le vieillard mystérieux, ni les hommes qui l'avaient portée sur leurs bras. Les nuits avaient succédé aux jours, et les jours aux nuits, sans qu'elle pût savoir si le moment où elle se livrait à la veille ou au sommeil était celui que Dieu a fixé au monde pour le sommeil ou pour la veille. Dans sa chambre, c'était toujours la nuit, c'était toujours la lueur tremblante des lampes. Elle avait pour la servir des garçons de dix ou douze ans qui, se tenant continuellement assis au seuil de la porte, accouraient au bruit de son sifflet d'argent, et pour lui tenir compagnie, une jeune femme qui donnait le sein à un tout petit enfant de deux mois. Quand elle avait voulu interroger les jeunes garçons, elle n'avait reçu aucune réponse; et lorsque, dans son orgueil de grande dame habituée à commander et à être obéie, elle s'était emportée contre l'obstination

d'un pareil silence, les jeunes garçons lui avaient montré que la langue leur avait été arrachée... Lady Crawford ne douta plus alors qu'elle ne fût entre les mains des bandits qui désolaient le Galloway, et qui, après lui avoir enlevé son mari et ses deux enfants, allaient achever sur elle l'extermination de sa famille. Quelque fermeté, cependant, qu'elle voulût donner à sa conviction sur ce sujet, ses conversations avec la jeune femme ne laissaient pas que de lui ramener parfois des espérances. Aussi, incertaine du terme qui serait mis à sa captivité par sa mort ou par sa délivrance, s'était-elle prise à aimer sa jeune compagne et l'innocente créature qui partageait leur solitude; car, à ses yeux, ce ne pouvait être que des victimes comme elle des oppresseurs inconnus du Galloway.

Un jour, plus expansive et plus tendre; visitée par l'un de ces clairs et purs rayons d'espoir qui traversent souvent les âmes au moment de leur plus sombre nuit; pressentant on ne sait trop quelle corrélation intime entre les questions qu'elle allait faire et les réponses qui lui semblaient devoir les suivre, lady Crawford voulut avoir enfin la clef de toutes les demi-confidences qu'elle avait reçues de sa compagne, et dans lesquelles étaient souvent revenues des pensées qui lui semblaient pouvoir se rapporter seulement aux êtres chéris qu'elle avait pleurés.

— Sarah! lui dit-elle en couvrant de caresses le petit enfant qu'elle avait pris sur ses genoux, comme si elle eût voulu en faire l'anneau magnétique qui allait mettre en rapport ces deux cœurs de mère pour n'en faire plus qu'un absorbé dans un même amour; Sarah, quand je vous parle

de mon mari et de mes deux enfants, vous me dites : « Ne les pleurez plus, mylady, vous les reverrez. » Mais quand je vous demande, où sont-ils ? vous vous taisez ! Quand je vous demande depuis combien de temps vous êtes captive en ces lieux, vous me dites que vous y êtes depuis votre naissance, mais que vous n'y êtes point captive. Quand je vous demande qui vous êtes, vous baissez les yeux et vous vous taisez ! Quand je vous demande à qui appartient cette innocente créature qui me sourit, vous me répondez de votre voix la plus tendre : « Je suis sa mère. » Et si je vous demande quel est son père, vous vous taisez... Quand je me plais à retrouver en lui les traits de mon dernier fils, de mon bien-aimé Dunstan, vous souriez avec une orgueilleuse joie, vous me baisez les mains... j'attends... et puis..... plus rien ! vous rentrez dans votre réserve. Sarah ! Sarah ! vous ne me dites point tout ce qui est, tout ce que vous savez... vous semblez vous défier de moi, et pourtant, Dieu m'est témoin que je voudrais vous voir heureuse... et que maintenant la vie et la liberté perdraient de leur prix à mes yeux, si je ne pouvais les partager avec vous.

— Mylady, répondit Sarah, mon cœur est plein des tendresses dont vous l'inondez ; mais je ne peux vous dire que ce que je vous ai déjà dit. Votre époux et vos deux fils sont vivants... et il dépendra de vous non-seulement de les revoir, mais encore de retrouver avec eux les joies brisées de la famille.

— Mais où sont-ils ? où sont-ils ?

— Mylady, ce n'est pas moi qui dois vous l'apprendre.

— Mais Dunstan, Dunstan, dont vous me parlez avec tant d'amour, où l'avez-vous donc connu?

— Sur la goëlette qui le portait à Glen-luce-bay, mylady.

— Mais ce naufrage dont vous semblez connaître tous les détails, où a-t-il eu lieu?

— Sur la plage même que vous avez parcourue pour venir ici.

— Qui l'a retiré des flots? qui l'a rappelé à la vie?...

— Mylady, quand vous l'aurez appris, vous aimeriez mieux peut-être que les flots ne l'eussent jamais rendu à la terre.

— Sarah, Sarah! qu'elle soit bénie à jamais la main qui m'a conservé mon Dunstan!

— Mylady, bénissez donc votre servante, dit Sarah en se mettant à genoux devant la dame de Crawford...

Et, tremblante d'émotion, lady Crawford prit entre ses mains la tête de la jeune femme et la couvrit de ses baisers et de ses larmes.

—Achevez donc, cruelle! lui dit-elle; achevez vos aveux, Sarah! où avez-vous fait transporter mon fils après lui avoir sauvé la vie?

— L'heure viendra bientôt pour vous de le savoir, mylady.

—Toujours vos réponses mystérieuses!... Ah! Sarah, je vous comprends. Après avoir sauvé mon fils, vous l'avez abandonné. Mais pourquoi me plaindre? vous n'étiez pas sa mère, vous, pour le disputer à ses bourreaux ou à ses geôliers, ou pour partager la destinée

cruelle qui lui a été faite..... vous ne l'aimiez pas!.....

— Je ne l'aimais pas?... mylady! eh qui donc, après l'avoir disputé aux flots, l'a disputé à la mort dont la faim et la fatigue lui avaient inoculé le germe, si ce n'est Sarah? Qui a été, durant plus de quinze jours, attentive à son chevet, attendant son regard, consultant sa respiration, et épiant sur son visage la lutte incessante de la vie et de la mort qui se le disputaient, si ce n'est Sarah? Et quand la vie a eu triomphé, quand Dunstan n'a plus eu d'autre espoir, d'autre joie dans ce monde, que le son de la voix, le regard des yeux, et la tendresse de celle qui l'avait sauvé... qui donc a été sa joie, son espérance, si ce n'est Sarah? Mylady, l'enfant que vous tenez sur vos genoux est l'enfant de Dunstan et de Sarah!

A cette révélation, qui laissait entrevoir une partie à peine de la fatalité mystérieuse qui pesait sur sa race, et dont elle avait eu cependant une vague intuition, lady Crawford poussa un cri terrible; elle rejeta dans les bras de Sarah l'enfant qu'elle tenait sur ses genoux, comme elle eût fait d'un reptile qui l'aurait mordue au cœur.

C'était l'orgueil de la châtelaine qui s'était soulevé.

— Soyez maudite pour le cri que vous venez de pousser et pour les regards dédaigneux que vous jetez sur nous! s'écria Sarah, se relevant fièrement. Oui, soyez maudite; car vous venez de briser par votre orgueil le lien qui retenait encore à la vie votre époux, votre fils aîné, Dunstan et vous-même.

— Grâce, grâce, Sarah! s'écria la dame de Crawford en se jetant au-devant de la jeune femme, qui voulait

s'éloigner. C'était cette fois le cœur de l'épouse et de la mère qui avait parlé.

— Grâce, dites-vous, mylady? Sarah ne peut vous la faire ; car, pour avoir parlé trop vite et malgré mes ordres, elle a compromis son avenir et celui de son enfant, s'écria d'une voix sombre le vieillard, qui apparut tout à coup au milieu de cette scène de colère et de larmes. Grâce, dites-vous ? reprit-il après avoir joui un moment de la consternation que produisait sa présence. Je voulais vous la faire, moi, et je l'aurais faite aussi à tous les vôtres, mais seulement lorsque votre orgueil aurait été abaissé. Quinze jours d'angoisses et d'isolement n'ont pas suffi à cela. Soit ! mylady; que votre destinée s'accomplisse. Venez donc subir la dernière épreuve que, par commisération, je voulais vous éviter, laissant au temps le soin de vous réduire.

Il dit, et s'élançant vers la porte, qu'il tint grande ouverte, il porta à sa bouche l'énorme corne de bœuf qui pendait à sa ceinture, et en tira des mugissements prolongés qui allèrent se perdre dans l'immensité souterraine de l'espace ténébreux, où apparurent aussitôt des lueurs rougeâtres, et où retentirent des voix nombreuses. Répondant à cet appel sinistre, deux jeunes hommes accoururent, tenant des torches à la main.

— Père, nous sommes prêts, dirent-ils au vieillard.

— C'est bien, répondit celui-ci. Et vous, mylady, dit-il, se retournant vers lady Crawford, rassemblez tout votre courage et suivez-moi. Sarah vous attendra ici, et peut-être, à votre retour, serez-vous plus disposée à accepter

les conditions du marché que je veux vous proposer.

— Un moment encore, dit lady Crawford. Je ne sais ni où vous voulez me conduire, ni ce que vous voulez faire de moi, ni quelles sont les conditions du marché dont vous me parlez ; mais avant de sortir de ce sépulcre où Sarah a eu pour moi tous les soins, tout le respect et toute l'affection d'une fille, je dois à Dunstan, que Sarah a sauvé de la mort, et à l'enfant qu'elle tient dans ses bras, de réparer une injustice, afin que vous-même soyez astreint à la promesse que vous m'avez faite dans le message qui m'a appelée ici. Sarah, continua-t-elle, cet enfant est-il de Dunstan et de vous ?

— Il est de Dunstan et de moi, répondit Sarah.

— A-t-il été baptisé ?

— Nous vous attendions pour cela, mylady.

— Si mon chapelain est encore de ce monde, faites-le venir.

— Mylady, reprit alors le vieillard, il y a encore autre chose. Melchior, votre fils aîné, a eu deux enfants de ma fille Betty ; voulez-vous faire pour eux ce que vous faites pour l'enfant de Dunstan et de Sarah? et Melchior, comme Dunstan, va vous être rendu.

— Melchior est vivant, dites-vous, lui que j'ai tant pleuré?... Oh ! qu'il vienne, et les enfants qu'il a eus de votre fille seront aussi les miens.

— Vous êtes une noble femme et une tendre mère, mylady, dit le vieillard avec émotion. A mon tour, pour achever ma réconciliation avec Dieu, sinon avec les hommes, je dois faire autre chose. L'époux que vous pleurez

depuis vingt-six années est vivant aussi. Je vous le rendrai.

— Grand Dieu, dit lady Crawford tombant à genoux, soyez loué ! Vous me payez en un seul jour toutes les afflictions que vous m'avez envoyées depuis mon long veuvage.

Alors le vieillard se dirigea vers les deux jeunes hommes qui attendaient à la porte. Il leur dit quelques mots à voix basse, et ceux-ci se disposaient à exécuter les ordres de leur père ; mais tout à coup les aboiements forcenés d'une innombrable meute de limiers firent retentir les voûtes souterraines, au milieu desquelles semblait perdue la chambre occupée par lady Crawford. Bientôt le seuil fut envahi par une foule de femmes, d'enfants et de jeunes gens qui, au nombre de quarante individus, la terreur sur le visage et poussant des cris, fuyaient devant l'invasion des dogues.

— On vient à temps pour vous, pour moi et pour les miens, mylady, dit le vieillard avec amertume ; mais trop tôt pour les vôtres. On vous trouvera, on nous trouvera aussi... mais les vôtres sont en un lieu où nul autre que moi ne saurait les trouver.

Lady Crawford laissa tomber sa tête dans ses mains sous le coup de cet arrêt fatal. Attendant les événements inconnus qui se préparaient, elle se replia dans son âme pour se consulter.

VI.

Le page qui avait échappé au massacre des écuyers de lady Crawford, dans le défilé de White-glen, s'était sauvé tout d'une traite vers Glasgow, où il arriva le deuxième jour de marche, presque aussi harassé que son cheval, qui tomba mort à quelques milles de cette seconde ville de l'Écosse. Averti par le page, le chef de la justice s'empressa d'informer le roi Jacques des rapports probables qui devaient exister entre la disparition de lady Crawford et les crimes commis depuis vingt-six ans dans le Galloway, sans que jamais personne eût pu indiquer ni même soupçonner les mystères dont étaient enveloppés leur perpétration et leurs auteurs. Le roi en personne se mit donc à la tête de quatre cents hommes armés de toutes pièces; et précédé de plus de cent chiens de haute taille et de haut nez, il partit pour fouiller tout le Galloway dans ses plus obscurs et ses plus secrets repaires, et y faire une battue afin de nettoyer à jamais le royaume des brigands inconnus qui dépeuplaient et dévastaient cette portion de l'Écosse, devenue une solitude envahie par le crime et par la terreur.

La chasse aux hommes passa et repassa dans les forêts, sur les cimes des rochers, dans les grandes bruyères, dans les gorges des montagnes; les chiens furent lancés dans tous les fourrés les plus impénétrables, dans toutes les cavernes les plus profondes, dans les joncs et les herbes de tous les marais. Les chasseurs et les chiens ne rencontrèrent et ne firent lever que des daims, des chevreuils,

des troupeaux d'oies sauvages et quelques bêtes fauves, dont le repos et les sauvages amours n'étaient plus troublés depuis vingt-cinq ans pour le plaisir des lairds. Après une semaine environ de cette battue inutile, la chasse royale fut pour la quatrième fois ramenée sur les bords de la mer, qui, dans toutes les parties que la mer ne recouvrait pas, avaient été fouillés aussi inutilement que les montagnes et le pays. Si la disparition de lady Crawford n'avait pas été un fait dont on pouvait bien ignorer les causes, mais dont on ne pouvait pas contester la réalité, le roi serait reparti tout disposé à croire que le jeune page avait voulu se donner une certaine importance par un récit fabriqué à plaisir. Si, depuis que la chasse était ouverte, les petites villes du littoral n'avaient pas recueilli plus de tronçons de cadavres desséchés et fumés que la mer ne leur en avait rejetés jusque-là, sans nul doute, le roi et ses conseillers auraient pensé que depuis vingt-six ans son royaume était sous l'impression d'une panique qui, née d'abord de quelques crimes isolés et restés impunis, s'était accrue de toutes les superstitieuses terreurs dont l'*inconnu* remplit les imaginations populaires.

Au moment où l'on se disposait à quitter la partie, le jeune page de lady Crawford fit remarquer au roi que, dans ce moment même, la marée basse laissait à découvert une partie de la grève qui n'avait pas encore été fouillée, parce que le hasard n'y avait jusque-là ramené la chasse qu'au moment de la marée haute. Le roi et les chefs des chasseurs se prirent à rire, car du point où ils étaient placés, en jetant les yeux sur la portion du littoral

dont le page parlait, on n'apercevait que des rochers unis, taillés à pic, et séparés à peine de la mer par une berge de galets et de cailloux d'une largeur de trois ou quatre pieds. Soit entêtement d'enfant, soit instinct providentiel, le jeune page, conduisant en laisse les deux meilleurs limiers dont le roi lui avait confié la garde, prit sa course vers les rochers. Il passa et repassa vingt fois devant eux sans que ses limiers eussent donné de la voix, sans que, le long de cette espèce de muraille perpendiculaire, il eût aperçu autre chose qu'une anfractuosité où un homme, en se courbant, pourrait à peine s'introduire; mais il ne s'y était pas même arrêté, car cette anfractuosité n'avait pas une coudée de profondeur; l'œil rencontrait tout de suite la paroi qui en paraissait fermer le fond. Le page s'en retournait donc, le cœur gonflé et la tête basse, lorsque sur le seuil même de cette anfractuosité il reconnut, quoique imparfaitement dessinée, l'empreinte d'un pied d'homme tracée sur la vase, et qu'en se retirant la mer avait à moitié effacée. Il s'approcha, et pendant qu'il réfléchissait à cette singulière rencontre, ses deux limiers se dressant sur leurs pattes, l'œil en feu, l'oreille droite, et tirant fortement sur les courroies qui les retenaient, comme pour s'élancer, aspiraient des émanations qui semblaient leur venir du fond même de cette crevasse. Le page avança la tête dans la direction des yeux de ses limiers, et il vit que cette anfractuosité se prolongeait par un détour inaperçu à l'un de ses angles, d'où elle allait toujours s'élargissant. A tout événement il donna la liberté à ses deux chiens, qui s'élancèrent avec ardeur dans l'ouverture pra-

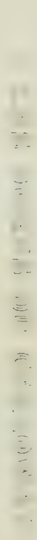
tiquée devant eux... Bientôt leur voix éclata en de longs aboiements, auxquels répondirent et accoururent les limiers de la chasse, que les piqueurs ne purent pas retenir, et qui se ruèrent furieux sur les traces de leurs compagnons. Ce furent alors des hurlements formidables qui se croisaient et se perdaient dans des profondeurs inconnues. Les torches furent allumées, et on se mit en mesure de pénétrer dans cette cavité mystérieuse. Les premiers rochers franchis à peine, on se trouva à l'entrée d'une grande caverne dont les voûtes portaient sur des murailles naturelles d'une grande hauteur, et qui, se dressant parallèlement de distance en distance, formaient comme autant de ruelles dans lesquelles la haute mer s'engouffrait jusqu'à une distance d'un demi-mille. Les chasseurs, s'étant divisés en nombre égal, s'avancèrent dans l'espace laissé ouvert entre ces cloisons, qui toutes aboutissaient en éventail à un immense souterrain d'un mille environ d'étendue. Bientôt une moitié de l'escorte royale fut laissée à la garde de ces issues, et l'autre moitié se lança à la découverte dans la direction que leur indiquaient les limiers, dont les aboiements avaient redoublé de violence, comme il arrive lorsque la proie est dépistée, et qu'après l'avoir acculée à une impasse, ils sont prêts à se jeter sur elle.

Ce fut un spectacle à la fois bizarre, hideux et inouï que celui qui s'offrit aux regards du roi et de sa suite. Là des quartiers de viande salée et fumée, que les chiens avaient attaqués avec fureur, s'élevaient à une grande hauteur, superposés en couches nombreuses; ici de vastes

chaudières étaient en ébullition encore sous un grand feu près de s'éteindre ; à droite et à gauche, des caisses pleines de vêtements d'hommes et de femmes et d'enfants, étaient alignées en échafaudage comme dans un vaste magasin de friperie ; au-dessus des chaudières, pendaient du haut de la voûte, des bras, des jambes, des mains, des pieds desséchés à la vapeur et à la fumée, comme dans une boucherie ou dans des magasins de comestibles ; sur les saillies des rochers, taillées en étagères, on voyait dans des potiches de terre et dans des vases de verre et de faïence, des doigts, des oreilles et d'autres parties défigurées ou inconnues du corps humain, confits dans du vinaigre, conservés dans du wiskey, en guise de ces légumes et de ces fruits, à la macédoine desquels l'Écosse et l'Angleterre ont donné le nom de peackles ; on eût dit d'une boutique d'épicerie ! Le long des rochers, pendaient à des crocs de fer, des armes de toute espèce et de tout prix, des étoffes, des tentures de toute qualité et valeur ; on eût dit d'une riche collection de curiosités antiques et modernes. Enfin, les yeux des chasseurs plongèrent avec ébahissement dans des tonnes pleines d'argent et d'or monnayé, façonné, ciselé, entassé pêle-mêle : on se serait cru transporté dans l'un de ces souterrains où, au temps de l'invasion des terres de l'occident par les hommes venus du nord, étaient enfouies toutes les richesses d'un pays que la rapine et le meurtre avaient appauvri d'or et de races.

Les chasseurs eurent beaucoup de peine à se rendre maîtres des chiens, qui, lancés à travers ce charnier dont ils





redoublaient l'horreur en satisfaisant leur voracité, refusaient de lâcher prise et de pousser plus loin leurs recherches. Enfin, le roi et sa suite, après avoir longtemps fouillé ce repaire où n'apparaissait nul être vivant, et que l'on aurait pu croire abandonné par les bêtes féroces qui le peuplaient, se trouvèrent en face des femmes, des hommes et des enfants attroupés au seuil de la chambre où nous avons laissé le vieillard, Sarah et lady Crawford. En voyant cette foule bizarre d'êtres humains, accoutrés de costumes bariolés, de haillons, d'étoffes précieuses, de bijoux, et ressemblant à une horde de sauvages qui, après un naufrage, se seraient partagé la riche cargaison du navire jeté sur les côtes de leur île; en lisant sur les traits et dans les regards de ces hommes, de ces enfants et de ces femmes, plus de stupeur encore que d'effroi, le roi ne sut tout d'abord s'il avait affaire aux victimes vivantes des crimes qu'il poursuivait, ou aux auteurs eux-mêmes, et s'il n'avait point à écouter la pitié plus que la justice. La suite du roi se trouva ressentir les mêmes impressions. En parcourant les abominations dressées sur sa route, elle s'était répandue en fureur et en menaces, et tout cela fit place à de l'hésitation d'abord, et presque à de la commisération ensuite.

— Qui êtes-vous? que faites-vous ici? dit enfin le roi, pour secouer le poids de ce mystère étrange qui enchaînait sa volonté et les ordres qu'il avait à donner.

Les femmes et les enfants s'entre-regardèrent comme s'ils n'avaient rien compris à cette question.

— C'est le roi qui vous parle, dit un officier.

Les femmes et les enfants s'entre-regardèrent encore, comme s'ils se demandaient : Qu'est-ce que cela le roi ? — Ils se tournèrent alors vers les deux jeunes hommes qui se tenaient aux côtés de la porte de la chambre de lady Crawford, et ils lui dirent : — Où est notre père ?

— Le voici ! répondit le vieillard en apparaissant sur le seuil. Et s'il plaît à Sa Majesté d'entrer avec ses officiers dans la chambre dont ma famille obstrue la porte, il lui sera donné les explications qu'elle désire.

— Qu'est ceci ? s'écria le roi dès qu'il fut entré. Lady Crawford en un lieu pareil... et vivante? Expliquez-moi, mylady...

— Oui, sire, dit la châtelaine, se dégageant des étreintes de son jeune page, qui était allé se jeter aux genoux de sa maîtresse, et qui lui couvrait les mains de baisers et de larmes; oui, sire, lady Crawford est ici ! mais elle ignore en quels lieux elle se trouve, au milieu de quelles gens elle a vécu. Tout ce qu'elle sait, sire, c'est qu'on lui a dit qu'aux mêmes lieux son mari et ses deux fils se trouvaient vivants encore... En dehors de cela elle ne sait rien. Voilà l'homme qui seul peut tout expliquer.

Et son bras était étendu vers le vieillard, qui, debout, le front découvert, les bras croisés sur la poitrine, attendait dans l'attitude du respect et de la résignation, comme un homme qui a mesuré de l'œil le danger de sa situation et qui l'accepte.

— Qui es-tu donc? dit alors le roi s'adressant au vieillard; et où sont l'époux et les deux fils de notre loyale et digne dame de Crawford ?

— Sire, reprit le vieillard, avant de me faire interroger par votre majesté, mylady se souviendra peut-être qu'elle n'a point dit tout ce qu'elle savait, tout ce qu'elle avait à dire. Si lady Crawford ne s'en souvenait pas, je n'aurais, moi, rien à répondre, rien à faire... rien qu'à me placer avec ma famille au milieu de vos gardes... et à leur dire : — Emmenez-moi !

Lady Crawford pâlit sous le regard inflexible dont le vieillard la couvrait. Elle sembla près de chanceler dans les efforts d'une lutte intérieure entre son cœur et sa volonté.

— Si tu ne parles pas, repartit le roi, ces enfants et ces femmes, tous ceux que tu appelles ta famille parleront pour toi.

— Sire, dit le vieillard en s'inclinant, les pies et les geais ne répètent que les mots qu'on leur a appris, et je n'ai point appris à mes enfants les mots que votre majesté et lady Crawford désirent entendre.

— En ce cas, pour délier ta langue, nos juges d'Edimbourg ont les tortures de la question.

— Oh ! oh ! sire, avant d'être jeté aux tortionnaires d'Édimbourg, avant même de quitter cette chambre, celui qui a supporté le supplice que j'ai déjà enduré trouvera qu'il aura moins à souffrir pour se couper la langue avec ses dents, et il restera de la sorte le maître de son secret.

— Sire, se hâta de dire lady Crawford, se jetant entre le roi et le vieillard, sire, il y a ici cette jeune femme et l'enfant qu'elle porte dans ses bras, pour lesquels je sollicite votre protection royale.

— Et vous ne dites pas à quel titre, mylady? ajouta le vieillard.

— Eh! qu'ai-je besoin de le savoir, interrompit le roi avec courtoisie.

— Il est bien, cependant,que Votre Majesté sache où tombe sa protection, reprit le vieillard. Cet enfant, sire, ajouta-t-il, est celui que Dunstan de Crawford a eu de cette jeune femme; et mylady Crawford a promis de lui servir de marraine.

— Cela est-il vrai, mylady?

— Oui, sire, répondit lady Crawford avec un soupir.

— Puisque cela est ainsi, dit le roi, mylady me permettra de lui servir de compère.

— Sire... je ne sais si je dois... Sire?... permettez-moi de ne pas...

— Le roi n'a qu'une parole, dit le prince. Et si nous avions ici un chapelain...

— Il y est, interrompit le vieillard.

— Qu'il vienne donc.

— Un moment encore, sire, reprit le vieillard, qui allait droit à ses fins. Mylady Crawford a encore une grâce à demander à votre majesté.

—Moi?... dit la châtelaine avec terreur... mais, non!

— Ah! dit le vieillard avec ironie, si mylady ne se souvient pas que son fils Dunstan n'est point le seul qui aspire à la vie et à la liberté...

— Oui, le vieillard a raison, dit lady Crawford, la consternation sur le visage. Oui, sire, outre cette jeune

femme et ce petit enfant, il y a encore ici une autre femme et deux enfants que je supplie Sa Majesté de recevoir aussi en sa protection royale.

— Toujours au même titre, sire! ajouta le vieillard, encore une femme et les deux enfants nés de Betty et de Melchior Crawford, fils aîné de mylady.

— Cela est-il vrai, mylady?

— Ce vieillard me l'affirme.

— Melchior lui-même, sire, vous l'attestera.

— Cette femme, ces enfants, où sont-ils?

— Sire, demanda le vieillard, donnez-vous pour eux, comme pour les autres, votre parole royale?

— Sans doute, sans doute, repartit le roi; assez longtemps le sang des Crawford a été tari dans sa source pour que nous en conservions précieusement aujourd'hui les gouttes échappées.

— En quelque lieu qu'elles soient tombées, où qu'elles se trouvent, sire? demanda le vieillard avec empressement.

— En quelque lieu qu'elles soient tombées, où qu'elles se trouvent! nous en donnons notre parole royale.

— Et votre seigneurie? demanda encore le vieillard, se tournant vers lady Crawford.

— Sarah, dit celle-ci pour toute réponse, donnez-moi mon petit-fils. Je me souviens seulement que je suis épouse et mère, ajouta-t-elle, afin que Dieu s'en souvienne et me rende mon époux et mes fils.

— Et ils vont vous être rendus, mylady, dit le vieillard; et soyez bénie dans vous et dans les vôtres pour les bonnes paroles que vous venez de faire entendre. Elles

achèvent l'expiation du passé; elles m'épargnent un dernier crime.

— Parle donc, maintenant, dit le roi s'adressant au vieillard; qui es-tu?

— Sire, faites charger de fers mes mains et celles de ma famille, et celles des quelques enfants dont j'ai fait mes esclaves... Je suis Sawney Beane!

— Sawney Beane!... s'écria lady Crawford, laissant, dans un mouvement d'horreur et d'effroi, échapper de ses bras l'enfant de Sarah, et reculant devant le vieillard qui venait de se nommer, comme devant un spectre sorti tout à coup du tombeau... Sawney Beane!... répéta-t-elle.

— Oui, mylady; Sawney Beane! le garde-chasse du domaine de Witheglen! Sawney Beane, enfermé, il y a vingt-six ans, dans une tour que le laird de Crawford fit murer sur lui, sur sa femme, et sur ses trois enfants, pour qu'ils y mourussent tous de faim!

VII.

Retiré dans son palais d'Holyrood, le roi Jacques, était en proie à une anxiété vive. Il avait donné l'ordre de ne laisser arriver auprès de lui que le chancelier du royaume d'Écosse.

— Sire, dit celui-ci en entrant, la justice de Dieu et des hommes est satisfaite. Le bûcher élevé dans Leithwolk a dévoré Sawney Beane, sa famille et les malheureux qu'il avait condamnés dès leur enfance à être les complices

ignorants et muets des atrocités qui ont épouvanté et dépeuplé le Galloway.

— C'est une terrible responsabilité que j'ai assumée, monsieur le chancelier, en faisant exécuter sans jugement toute cette race maudite de Sawney Beane, pour éviter que la race des Crawford ne fût déshonorée par des révélations publiques.

— Oui, sire, mais l'excuse de sa majesté est dans ce motif même.

— Le peuple n'a-t-il point murmuré? car le peuple est toujours prêt à prendre fait et cause pour ceux qui lui paraissent être les victimes de l'arbitraire.

— Sire, pour garder le silence, pour trouver bien que des hommes qui, par leurs crimes inouïs jusqu'à ce jour, s'étaient mis au ban de l'humanité, fussent mis à leur tour au ban de la protection des lois, le peuple, n'a eu qu'à se rappeler les formidables récits qui l'ont effrayé depuis vingt-cinq ans.

— Vous êtes certain, monsieur le chancelier, qu'en marchant au supplice, ou du haut de son bûcher, Sawney Beane n'a lancé à ses gardes ni à la foule aucune parole qui pût retomber sur la famille des Crawford? Au reste, on l'avait bâillonné, je pense.

— Non, sire, c'eût été inutile, nous avions le serment de Sawney Beane. Satisfait d'avoir, par les habiles calculs de sa vengeance, fait entrer le sang des Sawney Beane dans les veines de l'illustre race des Crawford, il mourait sans regret.

— Mais ses enfants auront parlé peut-être.

— Ses enfants, sire? ils ne savaient ni ce qu'on voulait d'eux, ni pourquoi on les menait à la mort. Leur père, pour arriver à ses fins, leur avait fait une ignorance telle, qu'ils ne se doutaient point d'avoir transgressé les lois divines et humaines. Ils ignoraient qu'il y eût au monde d'autres lois que celles des instincts qui leur avaient été faits.

— Le chapelain des Crawford ne les a donc pas initiés aux vérités de notre sainte religion?

— Avant d'être conduits au supplice, ils ont été baptisés; mais alors ils ne comprenaient point que, purifiés aux yeux de Dieu, ils restassent en état de crime aux yeux des hommes. Les lumières nouvelles n'avaient pas éclairé leur âme depuis assez longtemps pour y effacer les instincts brutaux de leur nature.

— Mais qu'ont-ils dit en ne voyant pas avec eux Sarah et Betty leurs sœurs, et les enfants de leurs sœurs?

— Sire, les bêtes fauves connaissent-elles les liens de la consanguinité?... Sawney Beane avaient fait de ses enfants des bêtes fauves.

— C'est là un compte terrible que ce maudit rend à Dieu dans ce moment.

— Sire, je crains bien que dans votre royaume il n'y ait quelqu'un qui ait à rendre un compte non moins terrible, quand le moment sera venu pour lui de paraître devant Dieu.

— Et qui donc, s'il vous plaît, ma justice aurait-elle encore à atteindre, monsieur le chancelier?

— La justice de votre majesté, sire, n'a plus à sévir.

Le crime a été prescrit; ne le serait-il point, qu'il a été bien cruellement expié aux yeux de la justice des hommes; mais la justice de Dieu, sire, est éternelle, rien ne prévaut contre son éternité. Oui, si les crimes de Sawney Beane sont si atroces qu'ils ne méritent point de pardon en ce monde ni dans l'autre, il est impossible que celui qui en fut la source première et la seule cause, après avoir été puni ici-bas par les crimes même, soit absous aux yeux de Dieu.

— Quoi! les crimes de Sawney Beane auraient une autre cause que la nature perverse de ce monstre à forme humaine? Et quel homme assez abandonné de Dieu l'a donc poussé à être pendant vingt-six années le fléau de mon royaume et l'horreur de l'humanité?

— Le vieux laird de Crawford, sire.

— Mensonge et calomnie, dont à votre insu vous vous faites l'écho, monsieur le chancelier! N'est-ce donc pas assez que, pour racheter sa vie et celle de ses enfants, le laird de Crawford ait consenti au mélange impur imposé à sa race dans les cavernes du Galloway?... ses ennemis exigeront-ils qu'il y ait aussi laissé son propre honneur?

— C'est votre majesté seule qui en décidera. Quand une famille a été visitée par des afflictions aussi cruelles que celles dont la noblesse d'Écosse ne connaît pourtant qu'une partie, cette famille n'a plus ni envieux ni ennemis. Le secret dont je suis dépositaire n'est connu tout entier que du laird de Crawford; son épouse et ses deux fils n'en savent que quelques portions. Et ce se-

cret mourra avec moi, à moins que sa majesté n'ordonne qu'il en soit autrement.

— Parlez, mylord, parlez... afin que je voie si les crimes que Dieu laisse commettre, et qui, — aveugles et ignorants que nous sommes! — nous paraissent accuser sa justice et sa miséricorde, ne sont pas souvent les ressorts mystérieux qu'il fait agir pour châtier des actes antérieurs d'injustice et d'inhumanité.

— Votre majesté vient, en quelques mots, de pénétrer les causes des infortunes de la maison de Crawford et des barbaries providentielles de Sawney Beane et de sa race.

— Je vous écoute, mylord.

— Il y a vingt-six ans, une grande famine désola le Galloway. Sawney Beane, en ce temps-là, était garde-chasse du laird de Crawford dans le domaine de White-glen. Chargé d'une femme et de trois enfants, il ne put se défendre de chercher pour lui et pour sa famille, dans les grands bois du laird, la nourriture que la terre lui refusait. Obéissant ensuite à un vif sentiment de commisération, il fit part de ses chasses à ses compagnons et à leurs familles. Grâce à ce pieux braconnage, le domaine de White-glen fut le seul dans le Galloway qui ne fut point dépeuplé de vassaux, de tenanciers, et de bestiaux servant à l'exploitation ; mais aussi il fut le seul où les daims, les cerfs et les chevreuils disparurent par troupeaux entiers.

— Certainement, Sawney Beane avait contrevenu, en cela, à la loi qui protége les plaisirs des lairds de mon

royaume ; mais il faut dire aussi qu'il avait obéi à la grande loi de la charité envers les hommes.

— Sire, le laird de Crawford en jugea autrement. Les daims et les chevreuils qu'on lui avait tués eurent plus de prix à ses yeux que les hommes et les troupeaux de bœufs et de moutons. Il arriva furieux à Withe-glen. Sawney Beane avait été dénoncé comme le déprédateur des plaisirs du laird par ceux-là même dont il avait sauvé la vie et les enfants. Tout au moins, le laird lui fit-il un crime d'avoir fermé les yeux sur les exterminations qui avaient été commises; et, par un raffinement inouï de cruauté, le laird condamna le garde-chasse à mourir avec sa famille de la mort même à laquelle le braconnage venait de les soustraire. Malgré les murmures des serviteurs de Withe-glen, malgré les prières et les larmes de lady Crawford, qui se traîna aux genoux de son mari pour solliciter sa commisération, Sawney Beane fut renfermé avec sa femme et ses trois enfants dans la tour de garde qui s'élevait à l'extrémité du domaine, à un mille environ de la mer.

— Le laird de Crawford fit à la fois un acte de mauvais maître et d'homme cruel.

— Ce n'est pas tout, sire; le laird de Crawford fit murer à chaux et à sable toutes les issues par où l'air et le jour pouvaient pénétrer... et par où surtout aurait pu se glisser la compatissante charité de la dame de Crawford et de ses serviteurs. Enfermés avec les vivres qu'une dérisoire et avare pitié leur avait mesurés pour trois jours, Sawney Beane et sa famille étaient condamnés à mourir de faim.

— Mais c'est horrible, monsieur le chancelier ! et je suis le plus malheureux des rois, puisque Dieu a permis qu'à mon insu, et sans que le châtiment l'ait suivie, une pareille énormité ait été commise par un de mes gentilshommes.

— Sire, là où la main des rois fait défaut, la main de Dieu se montre et agit. Votre majesté me voit encore tout saisi de l'horreur et de l'émotion soulevées en moi par le récit que m'a fait Sawney Beane des tortures de tout genre dont la faim étreignit son corps et son âme, le corps et l'âme de sa femme et de ses enfants, durant les vingt-six jours que dura leur captivité...

— Vingt-six jours ! La faim durant vingt-six jours dans ses entrailles et dans les entrailles de sa famille ?

— Pire que la faim, sire ! le plus jeune de ses enfants ayant succombé... le père... la mère... les deux frères... se nourrirent de sa chair et de son sang !...

— Oh ! plutôt mourir !

— Oui, sire, c'est ce que voulaient la mère et les jeunes frères. Mais Dieu avait envoyé l'espérance à Sawney Beane... et une atroce pensée de vengeance était entrée dans son cœur, pour y être à demeure. Durant le silence et le calme horribles qui l'environnaient, alors que déjà l'épuisement des forces dévorées par la faim rendait moins bruyant le souffle qui s'échappait des poitrines, Sawney Beane, la tête posée contre l'une des pierres du souterrain où il avait été descendu, avait cru entendre le bruissement que font sur les grèves les flots de la mer quand le flux et le reflux les portent et les remportent. Il

compris bien vite que, puisque la tour était située à un mille du rivage, ce bruit n'arriverait pas jusqu'à lui, si, par un moyen qui lui était inconnu, le souterrain où il se trouvait n'était point mis en communication avec un espace ouvert entre ce souterrain même et la mer. Ses yeux, qui avaient fini par trouver la clarté au sein même de l'éternelle obscurité qui l'environnait, ajoutèrent bientôt son témoignage à celui de ses oreilles. Il reconnut que la pierre contre laquelle sa tête reposait, et dont le bruit des flots perçait l'épaisseur, n'était point superposée comme les autres, et qu'elle était scellée de manière à pouvoir être dérangée sans qu'aucun désordre fût apporté dans le reste de la muraille. De là à penser qu'en d'autres temps il y avait eu là une issue quelconque il n'y eut pas loin ; et de cette pensée aux efforts tentés pour s'en assurer, il y eut moins loin encore..... Mais pour réussir il fallait vivre, il fallait conserver ses forces! or c'est le jour même de cette découverte que mourut le dernier né des condamnés. Il y en avait quinze, sire, que Sawney Beane et sa femme avaient soutenu et nourri leurs enfants, en leur donnant à boire le sang qu'avec une dague ils se retiraient alternativement des veines. Le père et la mère jusque-là avaient voulu mourir les premiers, pour n'avoir pas le désespoir d'assister à la mort atroce de leurs pauvres enfants ; mais ce jour-là Sawney Beane ne voulut plus mourir. Il dépeça le cadavre de son fils!... il fit tomber sur les lambeaux de chair, pour les conserver, les parties salines qui suintaient des murailles... Au bout des dix jours qu'il avait mis à broyer, à l'aide de sa dague, le mor-

tier qui scellait la pierre dans le mur de la tour, la pierre céda à ses efforts et à ceux de sa femme, et alla retomber en dehors de leur horrible cachot dans un vide immense qui s'ouvrait devant eux. Ce vide immense, sire, c'était la caverne où les limiers ont conduit votre majesté, et ce souterrain, dont plus tard Sawney Beane agrandit l'ouverture, est la chambre où lady Crawford a gémi jusqu'au jour de sa délivrance.

Lorsque, dans une pensée de haine et de vengeance, il eut porté la dent dans les chairs encore saignantes de son fils, Sawney Beane fit à Dieu un serment terrible. Il jura que, durant un nombre d'années égal au nombre de jours qu'il avait passés dans ce souterrain où lui, sa femme et ses enfants s'étaient nourris de sang et de chair,—lui, sa femme et ses enfants, et les enfants de ses enfants ne se nourriraient plus que de chair humaine, et qu'il n'aurait ni repos ni trêve jusqu'à ce que le laird de Crawford et toute sa race fussent tombés dans ses mains, pour les forcer à leur tour à mourir de faim ou à manger de la chair humaine comme lui.

Sawney Beane, sire, avait passé vingt-six jours dans le souterrain à souffrir de la faim dans ses entrailles et dans les entrailles de ses enfants et de sa femme; il a passé vingt-six années dans sa caverne à tenir son serment terrible. Il eut de sa femme huit garçons et six filles. A mesure que tout cela avançait en âge et en forces, il en faisait les aides de ses barbares exécutions; et à mesure que l'âge de la puberté leur arrivait, ces garçons et ces filles s'accouplaient selon leur humeur et donnaient le

jour à des produits incestueux qui, à leur tour, quand l'âge arrivait, prenaient leur part de besogne dans ce *pandæmonium* de meurtres et d'incestes..... C'est ainsi qu'en vingt-six années Sawney Beane a été à la tête d'une horde de quarante-trois individus, tous procréés ou issus de son sang, sans compter les enfants enlevés en bas âge aux familles du Galloway, et dont il avait fait les muets de son hideux royaume. Et tout cela élevé dans les appétits et les instincts de cannibales, sans mœurs, sans religion, ignorant les plus simples lois de la pudeur ou de la commisération humaine; allant à la chasse aux hommes comme nos limiers vont à la chasse aux grosses bêtes, — comme nous y allons nous-mêmes, sire, sans pitié, sans remords, et fouillant avec leurs couteaux les entrailles des hommes et des enfants comme nos piqueurs fouillent celles des sangliers et des daims qu'ils jettent en curée à leur meute.

Sawney Beane, sire, ne sait plus le nombre des malheureux qu'il a égorgés, depuis le jour où, dans le domaine de Withe-glen, il commença sa terrible extermination par les tenanciers qui l'avaient dénoncé après lui avoir dû la vie et celle de leurs familles. Mais ce nombre doit avoir été immense, car des familles entières ont disparu du Galloway; à lui seul le domaine de Withglen a fourni un contingent de deux cents cadavres. Aucun des voyageurs qui, pendant ces vingt-six années, entraient dans la portion maritime du Galloway n'a revu les montagnes et les plaines d'Écosse. Et cependant les voyageurs ne marchaient plus qu'en caravane de cinq ou

six. Mais Sawney Beane ne s'inquiétait pas du nombre; il avait dressé ses enfants, ses filles surtout, à tendre des embûches aux voyageurs, soit en excitant leur commisération par des récits de malheurs imaginaires, soit en flattant leurs passions débauchées. Ceux qui échappaient à ces piéges infâmes arrivaient au milieu de la bande de Sawney Beane, qui se ruait sur eux avec la fureur aveugle des bêtes féroces. Ceux qui prenaient la fuite en avant ou en arrière tombaient entre les mains de deux autres bandes plus petites, toujours disposées en avant ou en arrière du lieu de l'attaque, de façon à couper la retraite aux fuyards. D'autres fois encore, lorsque les aînés de ses enfants, envoyés à la découverte dans les deux villes qui forment l'entrée et la sortie du Galloway, lui apprenaient qu'une caravane, puissante par le nombre, le rang et la valeur des voyageurs, se disposait à traverser le Galloway, Sawney Beane, après avoir fait couper la route de fossés profonds recouverts de branches, de feuilles sèches et de cailloux, plaçait une partie de sa bande dans les rochers de l'un des défilés étroits que cette caravane devait parcourir. Quand celle-ci se trouvait engagée entre les parois des rochers, les femmes et les enfants, cachés dans les anfractuosités, poussaient des cris terribles. Persuadée qu'elle était attaquée par derrière, la caravane se lançait au galop et s'en allait tête baissée se précipiter sur le chemin fragile qui lui avait été préparé et où elle s'abîmait. Armés de flèches et de dards, les Sawney Beane tiraient à bout portant sur les malheureux qui se débattaient dans ces sortes de gouffre,

et ils en faisaient un carnage horrible. C'est ainsi que le laird de Crawford fut retiré du milieu des siens, meurtri et blessé, et ne fut rappelé à la vie que pour la traîner dans les tortures de la captivité que lui a faite la vengeance de Sawney Beane. Ce fut ainsi que Melchior...

— Assez! mylord, assez! dit le roi interrompant son chancelier; je n'aurais pas la force d'en écouter davantage. Je devine le reste. Ç'a été un terrible homme que ce Sawney Beane, mylord! et cependant, voyez comme Dieu, dans les âmes les plus farouches, les plus fermées à tout sentiment tendre, laisse toujours un côté ouvert par où entrent la miséricorde et l'amour. Cet homme qui s'était fait bête féroce, et qui avait fait de ses enfants des bêtes féroces comme lui, s'est arrêté deux fois devant l'énormité de sa vengeance. Betty et Sarah, ses deux filles, ont été sauvées par lui de l'anathème qu'il avait jeté sur la race humaine et sur sa propre race. Après avoir fait descendre les Crawford à la dégradation des Sawney Beane, il a mis un certain orgueil à faire monter les Sawney Beane au rang élevé des Crawford.

— Oui, sire, mais c'était toujours de la vengeance. Seulement, après l'avoir faite barbare et sanguinaire, il la rendait railleuse et flétrissante... et il a forcé les Crawford à subir la seconde pour se racheter enfin de la première, après qu'il leur en avait fait boire l'horrible calice jusqu'à la lie.

— C'est surtout pour cela, mylord, que je me réjouis d'avoir ordonné le silence et la nuit autour des forfaits de

la race de Sawney Beane et du prix auquel celle de Crawford a été rachetée...

— Sire, permettez-moi aussi de vous glorifier de ce silence au nom et pour le compte de votre loyal peuple d'Écosse; il n'aurait pu apprendre sans désespoir et dégoût que, pendant vingt-six années, les marchands de Glasgow, sans le savoir, lui ont vendu de la chair humaine salée et fumée pour des tranches de bœuf, de porc et de haut gibier, dont ce misérable Sawney Beane s'était constitué le fournisseur.

— Oh! mylord, que ces terribles mystères demeurent à jamais ensevelis dans nos souvenirs...

— Oui, sire, ce que vous ordonnez par amour pour vos peuples et vos fidèles serviteurs de la maison de Crawford m'est commandé aussi par mon respect pour les volontés de sa majesté, et par l'intérêt que je porte à l'honneur de son règne et de mon administration. Que dirait le monde s'il savait que sous le règne de Jacques d'Écosse, moi étant son ministre...

— Assez, encore une fois, mylord!... Les Crawford acceptent-ils franchement la situation que leur ont faite la fatalité et la cruauté de leur père?

— Oui, sire, les deux enfants de Melchior et celui de Dunstan reçoivent toujours la bienvenue de lady Crawford et de leur aïeul. Betty et Sarah, ces deux pauvres filles, plus malheureuses que leurs frères et sœurs, puisqu'elles ont compris toute l'horreur de leur vie passée, et la honte indélébile de leur origine et de leur race, se sont résignées à la vie du cloître.

— C'est bien ! un secret qui a pour garant les ténèbres des cellules d'un monastère, l'intérêt d'orgueil d'une grande race et la conscience tourmentée d'un roi et d'un ministre, est un secret dont Dieu seul restera éternellement le maître.

Le roi et son chancelier se trompaient; il vint un jour où les querelles de religion chassèrent les moines et les nonnes de leur cloître ; et ce jour-là on trouva de précieux manuscrits touchant l'histoire des premiers temps de l'Ecosse. Or, Sarah et Betty Sawney Beane avaient fait, à l'heure de la mort, des révélations dont il avait été dressé et gardé copie dans les archives du couvent. Devenus vieux, le page et le chapelain des Crawford employèrent les derniers jours de leurs dernières années à écrire les choses mémorables qui leur étaient survenues. Le jour où les guerres civiles des Stuarts firent tant d'exilés et de proscrits, et mirent en Ecosse tant de terres sans seigneurs, ce travail fut retrouvé dans le château des Crawford passé à des maîtres nouveaux. On y retrouva aussi les mémoires que Dunstan avait écrits pour ses descendants, afin qu'ils trouvassent un enseignement dans les malheurs dont la cruauté de son père avait été la source pour sa famille et pour lui-même.

Ce fut à l'aide de ces divers mémoires que l'on reconstruisit enfin l'histoire véritable des *Ogres du Galloway*, qui était restée à l'état de légende dans les lointains souvenirs du peuple d'Écosse.

LE MARQUIS D'ANGLADE.

I.

En l'an de grâce 1687, sous le règne de Louis le Grand, le Marais était encore le quartier de la noblesse, et la place Royale la promenade favorite des gentilshommes et des dames de la cour. Au pied de la Bastille s'agitaient ainsi les restes de cette grande aristocratie féodale, décimée et hachée par Louis XI et par Richelieu; —aristocratie dont les débiles survivants semblaient n'ambitionner d'autre gloire que celle de servir de comparses à la majesté théâtrale de Louis XIV.

Tout proche de la Bastille, sous l'ombre de ses tours gigantesques, à l'angle de la rue Royale et du faubourg Saint-Antoine, s'élevait un vaste et sombre hôtel bâti depuis longues années. Comme, en 1687, les seigneurs n'avaient plus le grand train et la suite nombreuse de leurs ancêtres, cet hôtel se trouvait occupé par plusieurs familles.

Le comte de Mongommery, de cette illustre et grande

race qu'avait frappée la justice royale, tenait en location le rez-de-chaussée et le premier étage. Monsieur le marquis d'Anglade occupait le second. Telle était la grandeur de l'hôtel, qu'il y avait encore place pour quelques obscurs commis et employés qui logeaient dans les combles laissés libres par la livrée.

Au moment où s'ouvre cette histoire, le 21 septembre 1687, malgré la fraîcheur de l'air et la brume, un valet en petite veste était assis sur la borne de la porte cochère de l'hôtel. Par sa contenance et la fixité de son regard sans cesse tourné vers les arcades de la place Royale, il était facile de voir qu'il attendait quelqu'un et qu'il commençait même à s'impatienter d'une trop longue attente. La nuit approchait, et l'horloge de l'église de Saint-Paul venait de sonner sept heures, lorsqu'un individu marchant d'un pas rapide, déboucha de la place Royale et vint aborder celui qui semblait l'attendre depuis si longtemps.

— Eh bien? dit le nouveau venu.

— Les galions d'Espagne sont arrivés : le comte a touché son argent, répondit l'autre.

Après avoir échangé quelques paroles à voix basse, ils entrèrent tous deux dans l'hôtel, où le lecteur voudra bien les suivre; seulement, au lieu de s'arrêter comme ils le firent au premier étage, il montera jusqu'à l'appartement de M. le marquis d'Anglade.

Dans un petit salon, meublé avec cette élégance et cette richesse de bon goût qui caractérisèrent une partie de cette époque, brillait un feu vif et clair, dont la lueur, venant en

aide à la lumière de deux bougies de couleur, donnait un air joyeux à ce charmant réduit. Sur de petits meubles de forme gracieuse reposaient mille de ces fragiles fantaisies qui eussent suffi pour donner une idée du luxe des maîtres de cet appartement, si un lit bas et large, richement garni de courtines de velours, de plumes, et de galons, n'en eût été un témoignage plus irrécusable encore.

Un homme et une femme étaient assis chacun à l'un des coins de la cheminée. L'homme paraissait avoir trente ans ; son visage était d'une beauté remarquable ; il avait l'œil doux et fin, et ses lèvres épaisses et ardentes étaient surmontées d'une légère moustache brune, relevée en crochets. Son front large et d'une blancheur mate, malheureusement déjà coupée de rides, était la seule trace que le temps, le travail, le plaisir ou l'infortune eussent laissée sur cette belle tête. Le marquis d'Anglade, car c'était lui, portait avec une aisance remarquable un habit de velours bleu-de-ciel garni d'un filet d'argent, et sa culotte courte, faite de la même étoffe et passementée avec la même galanterie, permettait d'admirer une jambe parfaitement modelée, et l'attache d'un pied qui eût paru irréprochable, même au peintre le plus difficile.

La marquise d'Anglade, assise dans une bergère à l'autre angle de la cheminée, était une de ces frêles et mignonnes créatures que l'on aime avant de les admirer. Son teint, d'une blancheur d'albâtre, faisait ressortir l'éclat de ses yeux d'un azur un peu sombre ; sa bouche, petite et fraîche comme celle d'un enfant, et l'ovale de son

visage, étaient d'une douceur et d'une pureté achevées. Mais il y avait surtout dans ce charmant visage une expression de grâce, un charme que nulle parole ne saurait rendre. Elle portait un de ces vastes et riches peignoirs attachés au cou que les dames de ce temps avaient adoptés pour leur intérieur lorsqu'elles n'attendaient point de visite.

Cependant la marquise semblait, en ce moment, être livrée à un mouvement assez marqué de contrariété; au bout de son pied elle agitait vivement une petite mule qui finit par tomber devant l'âtre.

M. d'Anglade se baissa aussitôt, et posant un genou à terre, il remit doucement la jolie mule au pied mignon qu'on lui livra.

— Allons! voyons, Marie, dit-il, cesse donc de bouder... N'avons-nous pas assez souffert?...

La jeune femme essuya une larme et sourit en tendant la main à son mari.

— Que nous manque-t-il donc pour être heureux, chère enfant? Ne jouons pas avec le bonheur, c'est chose si fragile! Pour arriver jusqu'à toi, tu ne sauras jamais tout ce que j'ai souffert, tout ce qu'il m'a fallu d'adresse, de sang-froid et de volonté!... Jamais je ne t'ai raconté par quelle voie douloureuse ma vie a passé.... Je ne rêvais qu'à toi depuis le jour où je t'avais vue. Mais comment t'obtenir? Je luttais contre ma mauvaise fortune, et le doute souvent me serrait le cœur : « Tu n'arriveras pas, tu n'arriveras pas,» me criait-il. Qu'étais-je en effet? Et pourtant te voilà près de mon feu, sous mon toit, tu es

ma femme ! Ah ! soyons heureux ! Marie, soyons heureux !

Marie, quittant son fauteuil, vint s'asseoir en souriant sur le genou du marquis, et après avoir déposé un long baiser sur son front, elle lui dit avec tendresse :

— Et quand vous marchiez ainsi pour venir à moi, vous n'entendiez donc pas ma voix qui vous appelait ? Oh ! je ne doute pas de votre tendresse;... mais pourquoi jouez-vous? J'aime cette belle vie que vous m'avez faite; mais croyez-vous que sans elle je ne vous aimerais pas ?... Nous ne sommes pas assez riches pour vivre à Paris; eh bien, allons en province !

— Non, Marie ; encore une ou deux années, et puis je ne jouerai plus... Vois, dit-il en sortant de la poche de son gilet de drap d'argent un charmant petit écrin, et juge plutôt. Hier soir j'ai gagné chez le duc de Roquincourt cent pistoles, et je suis allé t'acheter des boucles d'oreilles. Tu pourras les porter quand, pour aller à la cour ou chez Monsieur, tu mettras le beau collier que ta mère, ton excellente mère t'a légué.

La jeune femme remercia par un baiser, admira la grosseur, la pureté des girandoles, et n'eut pas la force de retenir le marquis, qui, un instant après, prit son épée, son manteau couleur muraille, et sortit.

Restée seule, la marquise tira d'un petit secrétaire en bois de rose un beau collier de perles qu'elle attacha à son cou, en même temps qu'elle se parait des boucles d'oreilles dont les poires se détachaient à peine sur la blancheur éblouissante de sa peau.

Elle s'admirait ainsi devant une petite glace de Ve-

nise, lorsqu'un domestique en livrée annonça l'abbé Gagnard.

La marquise tressaillit, et sans nul doute elle allait faire refuser la porte, lorsque l'abbé parut. Dès qu'il aperçut madame d'Anglade, il s'inclina et s'avança lentement et la tête baissée en signe du plus profond respect.

Rien de plus séduisant que ce nouveau personnage; son visage était frais et poli comme celui d'une femme; son œil, d'un noir velouté, brillait d'un feu amorti par de longs cils. Ses mains, qui tenaient son chapeau, et son petit collet, semblaient indiquer une origine patricienne. Sa taille était bien prise, et l'habit lui allait si admirablement, qu'il aurait pu servir de modèle aux habiles graveurs qui, quelques années plus tard, ne se lassèrent pas de reproduire ces abbés damerets, appelés abbés de cour, honte de l'église et fléau des familles.

— Mon Dieu, madame, que vient-on de me dire? Après avoir promis à la comtesse de Mongommery de venir passer quelques jours à sa terre de Villebousin, voilà que vous changez subitement de résolution...

— Ma santé, monsieur l'abbé, est la seule cause de mon refus, car j'ai été, ainsi que monsieur le marquis, fort honorée de l'invitation de madame la comtesse, à laquelle je vous prie d'exprimer de nouveau tout mon vif regret.

— Votre santé! mais jamais elle ne parut meilleure; votre teint est de lis et vos yeux de pervenche!..... M. d'Anglade est sorti? J'en suis faché, car j'avais à lui dire certaines choses délicates...

— Vous, monsieur !

— Oui, madame ; j'ai entendu ce matin chez le maréchal de Roquincourt quelques bruits fâcheux dont, en qualité d'ami, je voulais prévenir M. d'Anglade. Il joue avec un bonheur !... Hier soir, au trente et quarante, il a tenu une banque prodigieuse ; et vous le savez, il y a des esprits aigres et mal faits qui crient toujours après la fortune.

— Je ne vous comprends pas, monsieur ! Monsieur le marquis est gentilhomme !...

— C'était précisément encore sur cette qualité que j'ai entendu bien de méchants petits propos. On disait à voix basse que M. le marquis d'Anglade n'avait jamais fourni ses preuves de noblesse, pas même lors de son contrat de mariage...

La marquise devint pâle comme la mort.

— On disait, — toujours à voix basse ! — que, reçu par bonté dans la maison de Monsieur, il avait changé un nom roturier, que l'on ne prononçait pas, contre celui du marquis d'Anglade, porté jadis par une famille du Limousin.... Mais vous pâlissez?... Eh ! mon Dieu, qui ne calomnie-t-on pas ! Il y a des gens qui seraient fâchés d'être seuls au monde par l'unique raison qu'ils ne pourraient médire.

— Monsieur d'Anglade...

— Mais il faut le dire aussi, tout le monde enviait son sort lorsqu'on parlait de vous. M. le comte de Tavannes a fait de votre beauté, de votre esprit, de votre mérite, un tableau que, seul peut-être, quelque flatteur qu'il fût, j'ai trouvé au-dessous de la vérité.

Madame d'Anglade paraissait souffrir le martyre. Pour détourner la conversation, elle répondit, en s'efforçant d'appeler le sourire sur ses lèvres :

— Si le temps des tournois et des beaux coups de lance n'était pas à jamais passé, je prierais M. le comt de Tavannes de vouloir bien porter mes couleurs.

L'œil du prêtre s'éclaira d'une sombre flamme; mais ce ne fut qu'un éclair, et il continua d'une voix lente et doucereuse :

— J'ai été bien aise de vous dire tout ceci, parce que j'espère que ces bruits pourront vous déterminer à venir à la campagne. Les quelques jours d'absence de M. d'Anglade suffiront pour faire tomber toute cette rumeur, et à son retour, ce sera à qui lui tendra les bras. Vous connaissez d'ailleurs l'humeur de M. le marquis d'Anglade : pour lui, une insulte veut du sang... et la mort au champ clos frappe en aveugle!... Vous venez à Villebousin ?...

— Je n'irai pas ; je ne conseillerai pas à mon mari une démarche que l'on pourrait interpréter d'une manière outrageante pour son honneur... D'ailleurs...

— Achevez donc, madame, s'écria l'abbé d'une voix sourde et tremblante, et dites : Je n'irai pas à Villebousin, parce que j'y trouverais un homme qui m'aime et que je ne puis souffrir, un homme qui donnerait sa vie et vendrait son âme pour un mot, pour un sourire de moi, et que je déteste cet homme, et que je le repousse du pied comme une feuille morte, comme un reptile !.... Soyez donc vraie, et dites cela!...

— Monsieur, vous m'insultez !... A ce mot la jeune femme se leva superbe d'indignation et de mépris.

— Appelez, madame, appelez ; il est temps que vos laquais sachent quels sont leurs maîtres ! Et demain *les Nouvelles à la main* diront à la cour et à la ville que le prétendu marquis d'Anglade n'est qu'un roturier, qu'il s'appelle Laurent Guillemot, et que son père Pierre Guillemot tenait boutique de drapier au Havre de Grâce ! Mais sonnez donc, madame...

La marquise était retombée anéantie dans son fauteuil.

— Ah ! madame, vous avez ri de mon amour ! et, dans votre orgueil de grande dame, vous vous êtes demandé comment j'osais lever les yeux ! On ne se raille pas de moi, quoique je ne sois ni comte ni marquis... Vous viendrez donc à Villebousin, et à cette condition Laurent Guillemot restera, comme devant, marquis d'Anglade... Est-ce la fidélité de votre mari qui vous arrête ? mais .

— Assez, monsieur !

Madame d'Anglade sonna, et aussitôt un domestique se présenta :

— Reconduisez monsieur l'abbé.

L'abbé fit un geste de fureur, et leva fièrement la tête La menace fit trembler ses lèvres ; mais enfin, son œil s'abaissa devant celui de la marquise. Il s'inclina ; mais en se relevant il dit à voix basse :

— Madame Guillemot, ceci finira par du sang !...

LE MARQUIS D'ANGLADE.

II.

La nuit même de la scène que nous venons de retracer, deux hommes et une femme étaient accoudés à une table de chêne toute tachée de vin, qui, avec un grabat sale et défait, et trois ou quatre escabeaux, composait l'ameublement d'un bouge éclairé à peine par la lumière blafarde d'une lampe de fer qui oscillait à une solive. Cette chambre, ignoble d'odeur et d'aspect, servait de logement à une fille nommée Lacombe, mais plus connue parmi ses compagnes sous le nom de *la Cartaud*.

La Cartaud était née au Mans. Corrompue fort jeune par l'abbé Gagnard, elle avait servi aux débauches de toute la ville. Mise en prison, puis expulsée par mesure de police, elle était venue traîner sa misère à Paris. Là elle avait retrouvé son séducteur, qui l'aida un peu, jusqu'à ce qu'elle se fût mise en rapport avec cette masse de bandits et de truands qui, de tous les points de la France, accourent dans cette immense cité pour y vivre de rapines et d'assassinats.

Cette explication suffit pour faire pressentir l'espèce d'individus avec lesquels la Cartaud pouvait se trouver à une pareille heure. Ses deux compagnons semblaient avoir bu jusqu'à l'ivresse : l'un d'eux, presque vieillard, était couvert de haillons, et il louchait d'une façon affreuse. Il avait le front bas, un nez de Tartare, et une barbe rousse et crêpue qui lui tombait jusque sur la poitrine. Ses mains étaient courtes, larges et velues. Les traits et les vêtements de l'autre ne portaient en eux rien de remarquable : on eût pu facilement le prendre pour le fils

d'un riche ouvrier. Et cependant un observateur qui l'aurait rangé dans cette catégorie sociale eût commis une étrange erreur : Belestre n'était autre que ce valet du comte de Mongommery qui, au commencement de cette histoire, faisait le guet devant l'hôtel.

La Cartaud tenait sur ses genoux un gros chat qu'elle caressait en écoutant la conversation de Belestre et de son compagnon.

— Oui, mon fils, me voilà, disait le vieux. J'ai ramé dix ans sur les galères de Sa Majesté avec une ration régulière d'eau, de pain et de coups de bâton. Quelle chienne de vie!... Mais un beau matin j'ai levé le pied sans congé... Tout m'a réussi depuis que je suis sorti du bagne. J'ai fait de bons coups, et pour comble de bonheur, à peine arrivé à Paris, je te retrouve. Mais, dis-moi donc, comment diable t'appelles-tu Belestre à présent?

— Eh! pardieu! il fallait peut-être, pour faire plaisir à la potence, que je gardasse mon nom de Pierre Vincent?

— Pourquoi pas? c'était un beau nom, bien famé.

— Mais, dites-moi donc, père Landry, est-ce que le bagne vous a fait perdre la mémoire? Vous oubliez donc l'affaire du meunier Lambert? dit la Cartaud.

— C'est juste, répondit Landry en clignant des yeux avec une grimace abominable, tout en achevant de vider un verre; quels beaux débuts tu avais fait là! Si jeune! Sans toi ce taureau m'aurait tué...

— Racontez-moi donc cela, père Landry, reprit la Cartaud; j'aime le soir les histoires qui me font peur : ça donne soif.

— Pourquoi parler de cette aventure? dit Belestre.

— Pour rendre honneur au courage ! Figure-toi donc, Cartaud, que Lambert du moulin neuf, à la porte du Mans, avait reçu de l'argent. Nous résolûmes de lui rendre une visite, et nous aiguisâmes nos couteaux. Le coup était difficile, Lambert vivait seul, mais la nuit il n'ouvrait à personne. Un jour que nous étions bien décidés, je m'en vais rôder autour du moulin. Sur le banc près de la porte, il y avait un gros chat qui se chauffait au soleil; c'était le seul compagnon de Lambert : je l'appelle, le caresse, et quand je le tiens, je l'étourdis d'une chiquenaude, et l'emporte dans un champ de blé, où je le tue.

— Pauvre chéri! fit la Cartaud en pressant son chat entre ses bras.

— J'allai rejoindre Belestre, qui m'attendait, et je lui dis : L'affaire est sûre, ce soir nous tuerons Lambert. Il faut te dire que Belestre contrefaisait le miaulement du chat comme un singe contrefait les mines d'un homme... Fais donc le chat pour lui montrer!... Enfin, le soir, il était bien dix heures, nous allons vers le moulin; nous rôdons; pas moyen d'entrer. C'est bon. Je me plaçai d'un côté de la porte, et Vincent de l'autre. Il miaule une fois, deux fois; Lambert croit que c'est sa bête. Vincent miaule une troisième fois, la porte s'ouvre, nous fonçons dessus. Mais voilà que ce brigand de Lambert étourdit Belestre d'un coup de bâton, et m'emporte comme un moineau dans la ruelle de son lit. Je me croyais perdu, foi de Landry ! Mais ce digne ami se relève, court éteindre la lampe, et je n'entends plus de bruit. Je me crus abandonné; et

Lambert, trompé comme moi, commençait à m'étrangler, lorsque tout d'un coup il chancelle et tombe, et j'entends Vincent à mes pieds me crier d'une voix étouffée : Nous le tenons !

Qu'avait fait mon brave? Après avoir éteint la lampe, il s'était glissé sous le lit et avait tiré les pieds de Lambert... Il y eut une mêlée. C'était un fier homme ! nous lui avions déjà donné plus de vingt coups de couteaux, et il se défendait toujours... Quand il est bien mort, nous brisons les meubles, nous renversons la paillasse; rien qu'un chiffon de papier! Ce gueux de Lambert! la veille, Cartaud, la veille! il avait placé trois mille francs chez un notaire.

— Ah bien! si mon minet se perd, et que j'entende miauler à ma porte, je n'irai pas ouvrir.

— Est-ce que tu as ici mille écus? dit Landry, dont l'œil s'éclaira d'une joie féroce.

Pour toute réponse, la Cartaud se mit à chanter ce refrain populaire :

> Pour la noce ils sont partis
> Les écus de mon ami.

Un rude coup frappé contre la porte du bouge mit fin à la chanson.

Landry, Belestre et la Cartaud se levèrent précipitamment. Le chat courut se réfugier sous le grabat, et le galérien sortit un long couteau catalan qu'il avait tenu caché dans ses vêtements. La maîtresse du bouge demanda : Qui est là? Une voix répondit : **François.**

La Cartaud ouvrit, et l'abbé Gagnard entra. Il était vêtu en habits bourgeois, et dès qu'il put distinguer Belestre, il lui dit :

— As-tu fait faire la clef de la grande porte?

— Oui, tenez, la voilà, elle tourne comme un bijou...

— C'est bien, donne, car j'ai hâte de rentrer.

— Comment! dit la Cartaud, tu t'en irais sans trinquer? Tiens, bois dans mon verre, tu sauras si je t'aime toujours... Comme tu es beau! on dirait un échevin. Donne-moi donc un écu.

L'abbé jeta un écu sur la table; il allait se retirer, lorsque le galérien, lui barrant le passage, le força à porter les yeux sur lui.

— Eh bien, est-ce que la richesse te rend aveugle, François Gagnard? tu ne reconnais donc plus tes amis?

L'abbé pâlit, hésita, mais prenant son parti : Tiens, c'est vous, père Landry; je vous croyais mort au bagne.

— Oh que non! pas encore. Et puisque je t'ai rencontré, il faut que tu me fasses le plaisir de me fabriquer un permis de séjour pour me promener sans crainte sur le pavé du roi. Ah! si mes parents m'avaient appris à écrire comme toi, quelle fortune j'aurais faite! Tu me l'apporteras ici, n'est-ce pas, François?

— Je ne fabrique pas de faux papiers.

— Bah!... tu me prends pour un enfant. Demain j'aurai mon permis chez la Cartaud, ou je vais te le demander, François, chez le comte de Mongommery, à qui je raconterai des histoires..... Ne me fais pas hurler, vois-tu!..

Il y avait dans ces dernières paroles, dans la contenance de cet homme, une telle résolution, une audace si ferme, une si implacable volonté, que l'abbé répondit avec un accent désespéré :

— Vous aurez votre permis; et tenez, voilà quelques écus pour vous habiller.

— Allons, allons, reprit le sanglier, je vois que tu es toujours un bon garçon.

Belestre mit fin à cette scène en proposant à l'abbé de partir avec lui, et bientôt le bruit de leurs pas cessa de se faire entendre dans l'escalier, qu'ils descendirent en trébuchant.

Le lendemain matin, la cour de l'hôtel de Mongommery était pleine de tumulte. Les valets se pressaient. Deux forts chevaux avaient tiré de la remise un carrosse d'une largeur démesurée, dans lequel les femmes de chambre faisaient entrer ces milliers de petits paquets, de cartons, de boîtes, que les femmes de toutes les classes, de tous les temps, s'imposent l'obligation de traîner avec elles. Parmi la livrée, il était facile de reconnaître Belestre, qui signalait son zèle empressé. Quant à Gagnard, pour le retrouver, il faut entrer dans la salle à manger du comte de Mongommery, située au rez-de-chaussée.

Malgré le dérangement inséparable de tout départ, les trois personnes qui déjeunaient dans cet appartement étaient servies avec cette méthodique gravité et ce respect particulier aux maisons bien gouvernées. La table était chargée de gibier froid, de fortes pâtisseries, de compotes de viande avec lesquelles on déjeunait alors. Autour de ces

mets, servis dans des plats d'étain, étaient assis M. le comte et madame la comtesse de Mongommery, et au bas bout l'abbé Gagnard, aumônier de la maison.

Le comte était un grand et beau vieillard, portant la tête haute, comme il convient à un gentilhomme qui a passé sa vie sous le harnais. Il avait l'humeur silencieuse et austère, et toute sa maison avait naturellement dû s'empreindre du même caractère.

Madame la comtesse était une femme de quarante-cinq ans, déjà vieille, malgré son peu d'âge. Sa beauté semblait avoir été fort remarquable ; mais elle avait tant souffert, que son visage était tout couvert de petites rides. Fille de parents calvinistes, séparée de sa famille, mise au couvent par ordre, elle n'en était sortie que pour épouser M. le comte de Mongommery, d'une vingtaine d'années plus âgé qu'elle. C'était une pauvre plante à qui tout avait manqué. L'abbé Gagnard ne quittait jamais la comtesse, qui était restée livrée à toutes les minutieuses pratiques des couvents ; il recevait, pour remplir ses fonctions, la table, le logement, et mille livres, somme qu'il doublait en prélevant la dîme sur les aumônes que madame le chargeait de répandre.

Au moment où, le repas étant fini, l'abbé venait, de prononcer *les grâces*, un domestique annonça le marquis d'Anglade. L'annonce de cette visite matinale troubla l'abbé, qui allait se retirer lorsque le marquis entra. Après avoir courtoisement salué la comtesse, celui-ci s'approcha du comte, et leur exprima de nouveau, en termes d'une élégance parfaite, le regret qu'il éprouvait de ne

pouvoir les accompagner dans leur belle terre de Villebousin, et combien il souhaitait que cette courte absence leur procurât tout le plaisir qu'ils en attendaient.

Le comte reçut le marquis avec une dignité bienveillante, et tâcha de le déterminer à revenir sur sa résolution en lui promettant le plaisir d'une chasse au courre; mais voyant qu'il ne pouvait parvenir à l'ébranler, il lui dit :

— Je vous avouerai que, sans vous en douter, en restant à Paris, vous me rendez un grand service. J'ai reçu hier *quatorze mille cinq cents livres*, qui sont dans mon coffre, et ce n'est pas sans quelque inquiétude que j'eusse laissé une somme aussi forte dans une maison abandonnée.

Le marquis d'Anglade répondit en riant qu'il ferait sévère et bonne garde, qu'ainsi monsieur le comte pouvait s'éloigner sans crainte et chasser sans souci.

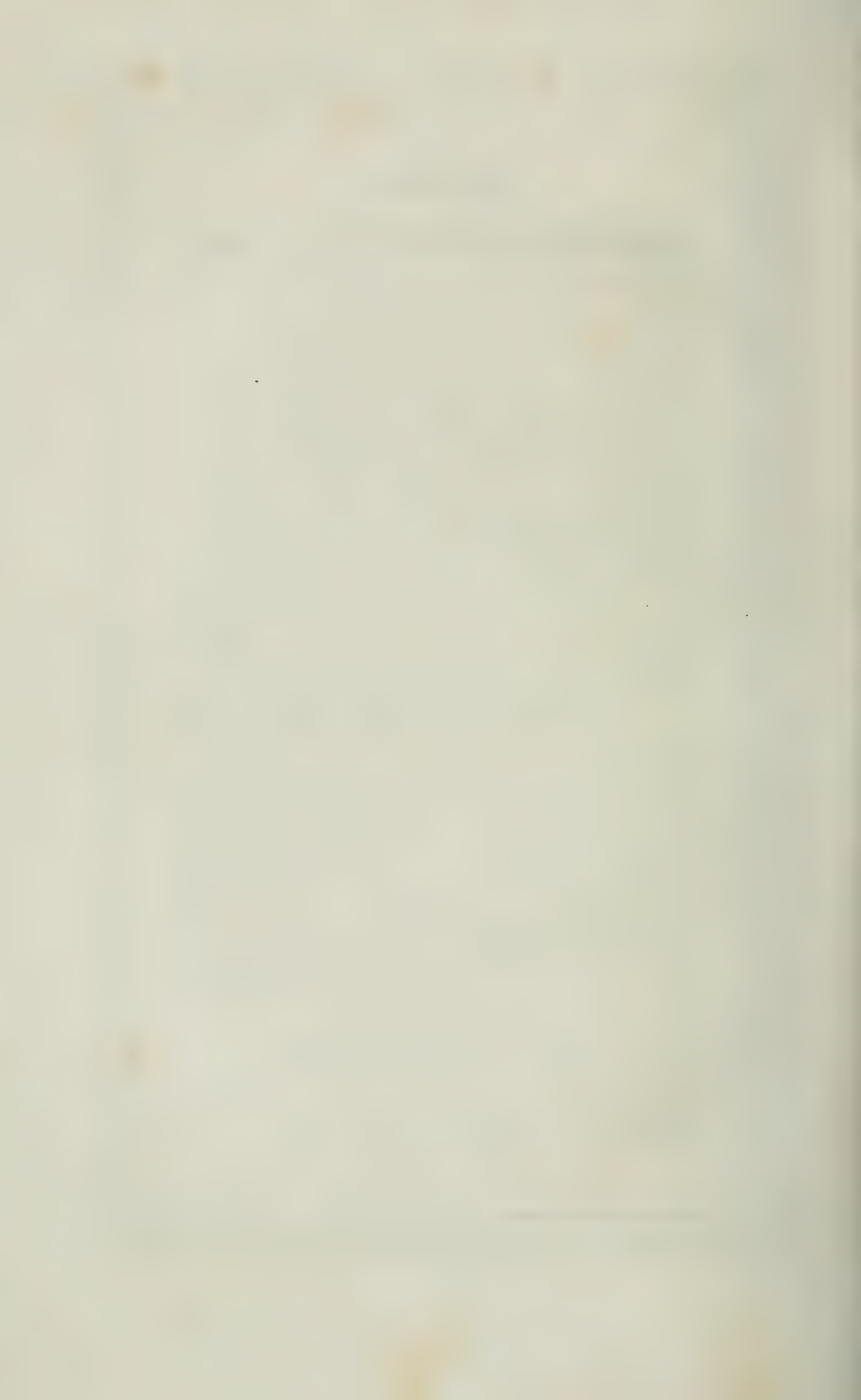
Le comte le remercia, et un instant après la grande porte cochère donna passage au lourd carrosse et à la suite du comte, qui descendirent la rue Saint-Antoine. M. de Mongommery montait avec une habileté et une tenue parfaites un de ces forts et vigoureux normands dont le pinceau de Van-der-Mullen a rempli ses riches toiles. Dans la voiture, la comtesse et l'abbé lisaient les prières des voyageurs.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME VOLUME.

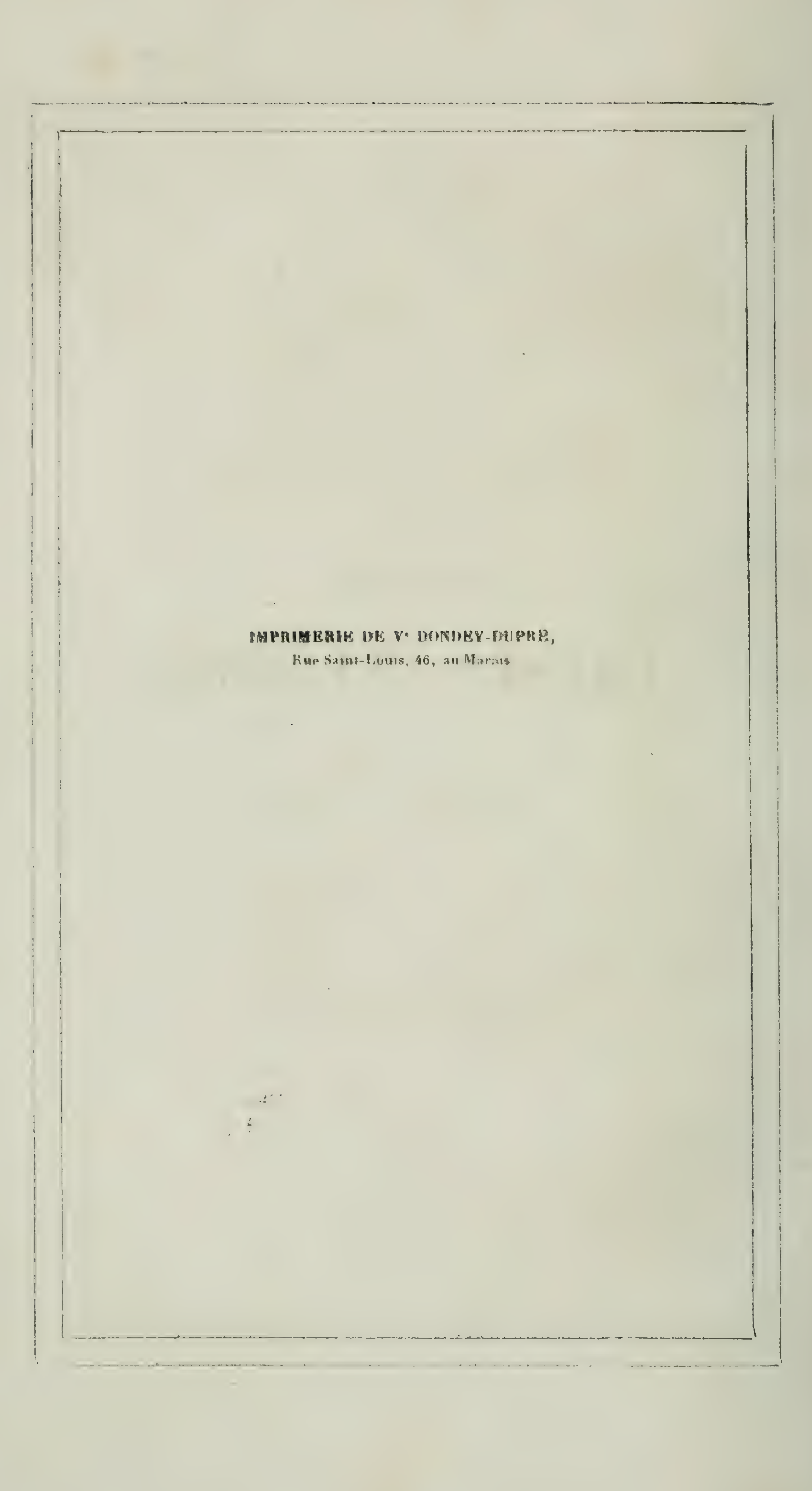


NOUVELLES

CAUSES CÉLÈBRES

OU

FASTES DU CRIME.



IMPRIMERIE DE Ve DONDEY-DUPRÉ,
Rue Saint-Louis, 46, au Marais

NOUVELLES

CAUSES CÉLÈBRES

OU

FASTES DU CRIME

PAR **MOQUARD**, AVOCAT.

CAPO DE FEUILLIDE ALBOIZE, ETC.

TOME SIXIÈME.



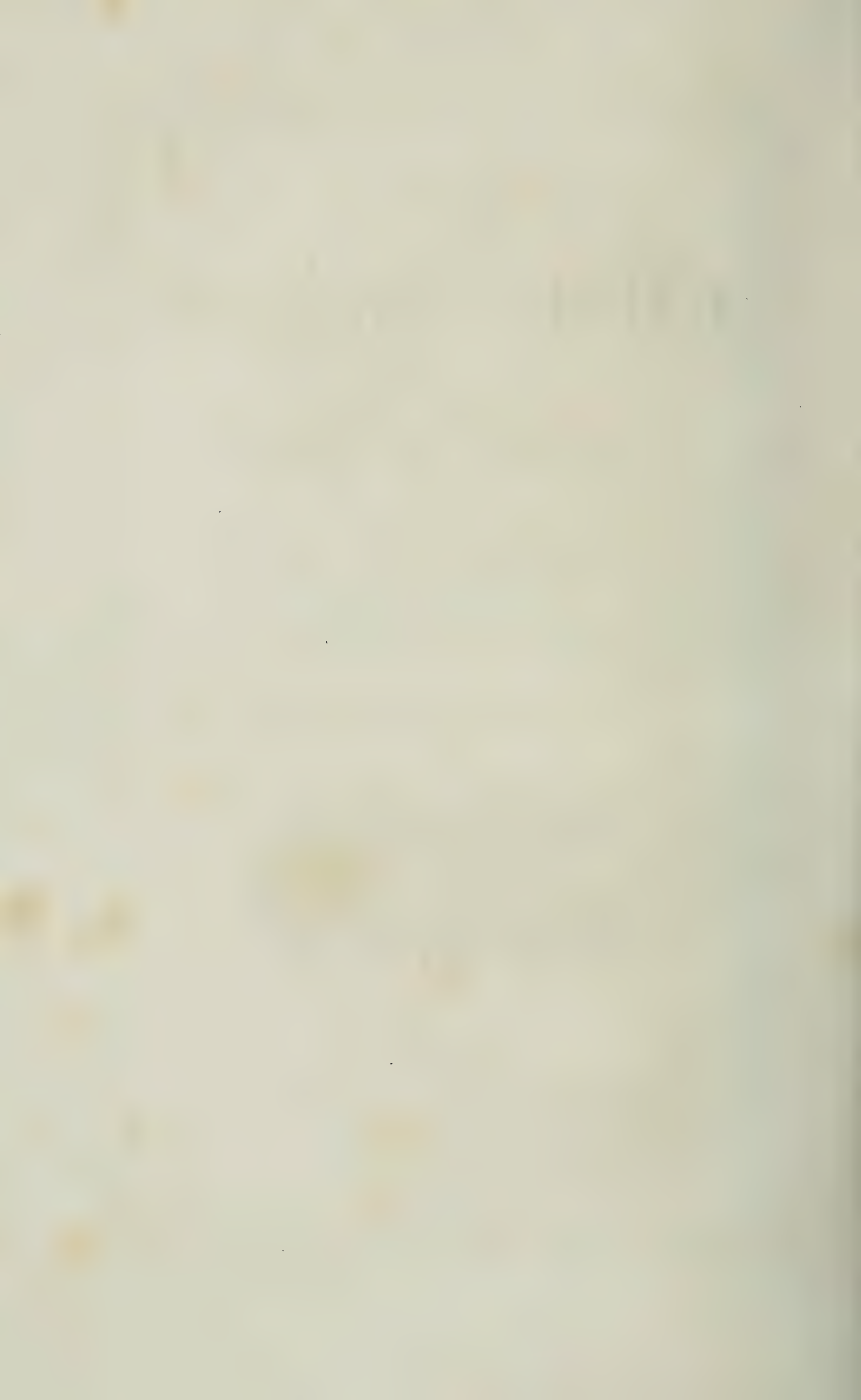
PARIS.

ADMINISTRATION DE LIBRAIRIE,

RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, 26.

—

1845



LE MARQUIS D'ANGLADE.

(SUITE.)

III.

— Par ma foi, marquis, on dirait qu'il y a quinze jours que tu n'as été à la cour; tu n'as rien de neuf ce soir?

— Du neuf? en voici : Le roi a payé la conversion du marquis de Belzunce deux mille livres de rente; pour le même motif il a donné pareille somme à madame Lance Rambouillet, devenue vieille. La conversion de Vivans a été plus chère, deux mille écus par chaque année... Ma parole! je regrette de ne pas être protestant, je me convertirais. Ah! encore une nouvelle! Le marquis de Lavardin va remplacer à Rome Annibal d'Estrées, et M. de Paris change, dit-on, décidément de maîtresse. Il quitte madame de Bretonvilliers pour la petite Varenne, ce dont enrage la marquise de Gourville, qui voulait la survivance de la *cathédrale*.

— On vous demande du neuf et vous parlez de la marquise? dit une voix de femme.

Les deux gentilshommes qui, tout en jouant *à l'hombre*, causaient ainsi, partirent d'un long éclat de rire, et la dame qui avait lancé l'épigramme cacha son sourire derrière un grand éventail que sa main agitait rapidement.

Le salon où se passait cette petite scène était somptueusement orné et éclairé. De grands canapés étaient occupés par de jeunes et jolies femmes devisant à voix basse avec des cavaliers mis avec la plus élégante recherche, et çà et là, dans ce vaste appartement, des tables garnies de joueurs et couvertes d'or témoignaient du Dieu qu'on adorait en ce séjour.

La maîtresse du logis, la présidente Robert, était une de ces femmes qui tendent une main aux vices et l'autre à la police. Agée de trente ans à peine, selon son dire, elle était en vérité née en 1647; mais à force d'art et d'adresse elle avait gardé une apparence de jeunesse que venait seule démentir une jeune et belle personne de dix-sept ans qu'elle ne pouvait renier pour sa fille. Aglaé était une jeune personne charmante; elle était restée pure au milieu de la contagion générale, et malgré l'exemple peu édifiant de sa mère, qui comptait cependant sur elle pour assurer la fortune de ses vieux jours.

Ce coup d'œil rapide jeté sur l'assemblée, revenons à la conversation de nos deux joueurs.

— Mais, reprit l'un, que m'a-t-on appris ce matin? Tu vas devenir procureur général, toi, Latournelle, l'ami, — de cœur, bien entendu, — de notre charmante

hôtesse ! Je m'en félicite, car tu ne poursuivras ni les joueurs, ni les coureurs de nuit, ni les gentilshommes bâtonnant leurs créanciers, car tu es joueur comme les cartes, ribaud fieffé, et couvert de dettes comme... moi !

— Je poursuivrai les protestants... Atout... Ma robe mise, je ferai la guerre contre Jansénius ou pour Jansénius, je ne suis pas encore bien sûr... Deux points!... Et je m'arrangerai de telle sorte que je n'aurai pour créanciers que des calvinistes.

— Pour ne pas payer le moyen est joli!... Je marque un point.

— Oui, je te donne la recette... Atout!... J'ai gagné.

Un personnage nouvellement arrivé, et auquel on fit peu d'attention, vint prendre la place laissée vide par le perdant, et de Crecy, recommençant à poursuivre sa folle conversation, salua le nouvel arrivant par ces paroles.

— Vous venez bien tard, mon joli abbé Gagnard. Quelle bourgeoise vous a attardé?... Je joue dix pistoles.

— Moi, j'en tiens vingt.

— Bravo ! va pour vingt...

Mademoiselle Robert s'était approchée de la table de jeu.

— Voyez, abbé, si vous n'êtes par un heureux mortel. Mademoiselle Aglaé, par intérêt pour vous, et pour admirer le point de vos manchettes, vient juger les coups.

La jeune fille haussa les épaules, fit la moue et s'éloigna sans répondre à une galanterie que l'abbé lui débita avec beaucoup de grâce.

La fortune du jeu ne se déclara pas pour l'église ;

Crecy gagna plusieurs parties, et il accumula ainsi devant lui un très-joli tas de doublons d'Espagne et d'écus.

— Une dernière revanche, dit Gagnard; vaincu ou victorieux, je pars. Tenez-vous ce rouleau? cinquante louis tout neufs.

— Accepté !

— Sans revanche !

— Sans revanche.

L'abbé joua, perdit, et profitant de l'annonce du souper et du mouvement occasionné par là dans le salon, il se retira après avoir échangé quelques mots avec la présidente Robert, qui lui donna sa main à baiser.

Les convives étaient joyeusement attablés, et la conversation commençait à forcer les dames à ne pas y prendre une part trop active, quoiqu'elles écoutassent avec un plaisir qu'elles ne se donnaient pas la peine de dissimuler, lorsque le marquis d'Anglade entra sans être annoncé.

Il fut accueilli avec le plus vif empressement; mademoiselle Robert seule pâlit et garda le silence. Cependant le marquis, après avoir fait le tour de la table, saluant celle-ci, donnant la main à celle-là, vint s'assoir à côté de cette charmante personne. Le repas fut on ne peut plus gai ; la ville, le théâtre et la cour, sauf le roi et ses maîtresses, furent tour à tour mis sur le tapis, et l'on dit je ne sais combien de ces histoires demi-nues que nos pères excellaient à conter. On parla aussi des crimes et des condamnations les plus célèbres de l'époque, et l'un des convives, le comte de Crussol, prit la parole :

LE MARQUIS D'ANGLADE.

— J'étais curieux de voir appliquer la torture; et grâce à mon ami, M. la Reynie, lieutenant-général de police, j'ai eu ce plaisir ce matin. J'ai vu le fameux brigand *Bras d'Acier* dans les brodequins. Ma foi, avec une pareille machine on me ferait bien avouer que j'ai tué le père du genre humain !

— Racontez-nous donc comment cela se passe, demandèrent plusieurs personnes.

— Ce matin, avec un laissez-passer en bonne forme, je me suis présenté au Châtelet. On ma fait entrer dans une salle voûtée où j'ai trouvé trois juges, le greffier et cette excellence rouge qu'on appelle le bourreau. Quelques instants après on a introduit *Bras d'Acier* bien garrotté. Après l'avoir interrogé, on l'a assis sur la sellette, on lui a mis quatre planches de bois de chêne autour des jambes, depuis le pied jusqu'au-dessus du genou. Ces planches, qui enfermaient bien la jambe tant en dedans qu'en dehors, étaient percées chacune de quatre trous, dans lesquels on a passé de longues cordes que le questionnaire a serrées de toutes ses forces. *Bras d'Acier* étant ainsi emboîté, le bourreau a pris un coin et l'a chassé vigoureusement entre le genou et les planches. *Bras d'Acier* a pâli, mais il a refusé de répondre. Il a demandé un verre d'eau, ce qui ne lui a point été accordé. Enfin on lui a chassé ainsi cinq autres coins sans qu'il ait prononcé autre chose que ces mots, qu'il jetait à la tête de ses juges : « Que Dieu vous le rende ! » Et cependant le chêne et les os craquaient; la cuisse était énormément enflée, et le sang jaillissait à chaque coup de maillet... *Bras d'Acier*

était superbe ! On lui a annoncé qu'on allait lui mettre un coin à la cheville du pied. Alors une larme a coulé de ses yeux, et il a demandé s'il ne vaudrait pas mieux lui couper la jambe. On l'a sommé de dire ses complices. Il a refusé.

Le coin de la cheville a été mis, les planches ont gémi, le sang a jailli jusque sur le papier du greffier, et le patient s'est évanouit... On l'a fait revenir... Il a poussé des cris lamentables, mais il n'a voulu rien dire. Alors les juges l'ont remis au bourreau, qui, une heure après, l'a roué.

Je suis allé remercier les juges ; Dutheil, l'un d'eux, riait beaucoup ; il m'a montré la plus bouffonne chose qui se soit vue. Figurez-vous que les chenilles désolaient le territoire du Pont-du-Château, en Auvergne ; que fit-on contre elles ? On verbalisa et procéda en bonne et due forme. Le dégât constaté et les coupables reconnus, le grand vicaire excommunia les chenilles, et renvoya la procédure par-devant le juge de la ville, qui rendit une sentence exécutoire, nonobstant appel, remarquez bien, qui leur enjoignait de se rendre dans un territoire inculte qui leur fut désigné... La sentence fut criée à son de trompes...

Les dames rirent beaucoup, et le marquis d'Anglade, après avoir fourni son contingent de verve et d'esprit, se mit à causer avec sa jolie voisine.

— Vous me demandez pourquoi je vous aime, marquis ? lui dit celle-ci. Je vais vous le dire : parce que dans le fond de votre cœur vous méprisez tous les hommes et toutes les femmes qui sont ici.

— Mais vous vous trompez...

— Ce que vous dites là est peu galant ; ma mère, si vous lui répondiez ainsi par un démenti, se fâcherait ; mais moi... je vous aime, et j'ai résolu ce soir de vous parler sérieusement. Vous êtez un homme d'honneur, vous êtes marié, vous avez une femme charmante, elle a des yeux bleus comme je n'en ai jamais vu... Je ne veux pas être votre maîtresse, et vous ne le voudriez pas non plus... Alors que venez-vous faire ici ? Jouer ? mais on joue à la cour : c'est là votre place... Ces salons, marquis, dit-elle avec une profonde émotion, ne sont pas à votre taille, et vous ne devez plus y paraître pour votre bonheur, et aussi peut-être pour votre honneur..... Ne me répondez pas, c'est inutile, je vous le demande, et vous en prie. N'espérez plus m'y rencontrer d'ailleurs, ajouta-t-elle en faisant un effort pour retenir une larme ; quand on vous annoncera, je me retirerai désormais.

Comme le souper était fini, la jeune fille se leva, et serrant la main que M. d'Anglade lui tendait, elle dit :

— Marquis, soyez un honnête homme.

Vivement ému, il la conduisit dans un angle du salon et il s'assit auprès d'elle. Ils causaient depuis quelques instants, lorsque de Crecy et Latournelle, victorieux de quelques joueurs, provoquèrent bruyamment de Villars et d'Anglade. Ce dernier fut l'adversaire de Crecy.

— Marquis, lui dit-il, vous êtes beau joueur et je connais vos enjeux. Voici un rouleau de cinquante louis, que l'abbé Gagnard vient de perdre ; tenez-vous ?

— Va pour cinquante louis.

La partie fut vite terminée ; d'Anglade victorieux se

leva et voulait reprendre la conversation interrompue; mais retenu malgré lui, et ne voulant pas s'attirer quelques mordantes railleries, il continua à jouer avec une chance toujours heureuse. Enfin, les poches pleines d'or, il revint s'asseoir auprès de mademoiselle Robert, qui, indifférente au bruit des joueurs, à la conversation des dames et des parieurs, était tombée dans une profonde rêverie.

Elle le complimenta sur sa fortune.

Mais le marquis lui répondit en ramenant la conversation où il l'avait laissée.

—C'est un parti irrévocable, monsieur d'Anglade, je ne vous reverrai plus...Soyez heureux! On nous observe, partez.

— Ne plus vous revoir!

— Si jamais vous aviez besoin d'une amie, songez à moi, j'irai vous trouver... Adieu, d'Anglade... vous êtes un gentilhomme....

Elle allait continuer, lorsque madame Robert, qui, s'étant approchée, avait entendu ces dernières paroles, dit : Noblesse oblige!

— A vous saluer, madame, répliqua, avec un mépris mal déguisé, le marquis d'Anglade, qui, donnant le bras à de Villars et à Fleury, quitta le salon, déjà abandonné par la majeure partie des joueurs.

Le jour était venu depuis longtemps; le guet ne faisait plus ses patrouilles, les reverbères s'éteignaient et les diligents bourgeois commençaient à ouvrir leurs boutiques. Nos trois joueurs avaient le visage triste, de Vil-

lars et Fleury, pour avoir perdu d'assez fortes sommes; quant à d'Anglade, il pensait à mademoiselle Robert. Arrivés à la place Royale, les deux compagnons de d'Anglade voulurent le quitter ; mais il les invita à venir boire quelques verres de vin de Chypre dont, la veille, il avait reçu une assez forte provision. Les deux jeunes gens acceptèrent ; seulement d'Anglade eut le soin de les prévenir, pour le cas où la marquise serait déjà levée, de vouloir bien lui dire qu'ils revenaient tous trois de Versailles, c'est-à-dire de la cour.

Ils entrèrent donc ensemble à l'hôtel, et le marquis, voyant dans la cour les chevaux et l'équipage de M. le comte, s'inquiéta et s'alarma de son prompt retour. A la porte intérieure de l'hôtel, M. d'Anglade trouva M. et madame de Mongommery qui se disposaient à entrer dans leurs appartements. Après les avoir salués, il demanda si rien de fâcheux n'avait sollicité un aussi prompt retour.

Le comte répondit en souriant qu'une vision l'avait empêché de rester plus longtemps à la campagne :

— Lorsque mes aïeux, dit-il, voyaient une tache de sang sur leurs serviettes, c'est que quelque malheur menaçait la famille. La réalisation de ce funeste présage ne s'est jamais fait attendre. J'ai vu la tache de sang, et je suis revenu.... C'est une superstition, je le sais, mais je garde les superstitions et les traditions de mes pères.

Le marquis répliqua que tout le malheur redouté se bornerait, sans doute, à une belle chasse perdue, et il salua le comte en comprimant du regard la folle envie de

rire que la crédulité du comte avait provoquée chez Fleury et chez le futur vainqueur de Denain.

Le marquis d'Anglade et ses compagnons, assis autour d'une table, buvaient gaiement quelques verres de vin de Chypre, tout en mangeant des confitures sèches, quand la marquise entra. Elle commença doucement à gronder son mari. Celui-ci parvint à changer en beau temps cet orage, en faisant croire à sa femme qu'il avait passé la nuit à Versailles; il se hâta aussi de lui faire connaître le retour de la comtesse. La marquise s'empressa d'aller offrir ses services et ses gens à madame de Mongommery, qui n'avait peut-être pas ramené toute sa maison avec elle.

IV.

Madame d'Anglade descendit au rez-de-chaussée, où elle trouva madame de Mongommery. Elle la quitta quelques instants après pour éviter de se trouver avec l'abbé Gagnard, qui venait seulement d'arriver, quoiqu'il fût parti de Villebousin en même temps que le carrosse de la comtesse. Il expliqua les causes de ce retard, par l'état des chemins et par l'entêtement de sa monture, qui avait refusé d'allonger le pas.

Le comte se moqua beaucoup des excuses de l'abbé: Je vous avais confié, dit-il, mon propre cheval, et je sais par expérience que pour peu que vous eussiez été bon cavalier, vous seriez arrivé à Paris une heure avant nous. Il fit ensuite une longue digression sur l'habileté avec laquelle

les chevaux reconnaissent à qui ils ont affaire; puis il termina par cet aphorisme de manége : Le cavalier fait le cheval.

Ici, nous devons, pour l'intelligence du récit qui va suivre, donner un plan du logis de M. le comte.

Le rez-de-chaussée se composait de trois grandes pièces ayant chacune leur entrée sur un long corridor qui aboutissait à la porte de la cour. Une de ces chambres était la salle à manger où le jour du départ nous avons vu M. le comte; la seconde pièce était habitée par l'abbé, la troisième par un page et par Belestre. Ces trois personnes avaient été du voyage de Villebousin. A l'extrémité du corridor se trouvait l'escalier qui conduisait aux étages supérieurs. Le premier formait en quelque sorte l'appartement particulier du comte. L'une des pièces, qui servait à M. de Mongommery de chambre à coucher, était terminée par un petit cabinet où le comte renfermait son argent et les bijoux de madame.

En partant, la comtesse avait remis la clef de la porte de cet appartement à sa femme de chambre. L'abbé Gagnard, après avoir fermé le sien à double tour, en avait emporté la clef. Ajoutons que toutes les fenêtres du rez-de-chaussée étaient garnies de forts barreaux, et qu'il n'y avait pas de portier dans la maison ; les domestiques du comte, lorsqu'il était à Paris, en remplissaient les fonctions ; mais si le comte venait à s'absenter, la clef de la porte cochère était remise à M. d'Anglade : c'est ce qui avait été fait.

A peine le comte était-il dans sa chambre, que l'abbé

Gagnard, ayant demandé à lui parler, vint lui apprendre qu'à son grand étonnement il avait trouvé la porte de sa chambre ouverte ; il était sûr de l'avoir fermée. Mais, comme en même temps il déclarait qu'un seul coup d'œil avait suffi pour lui prouver que rien n'avait été dérangé, M. de Mongommery fit peu d'attention aux paroles de l'abbé ; ainsi que la comtesse, il pensa que l'abbé s'était trompé en croyant fermer sa porte.

La journée se passa sans aucun événement, et le soir, suivant l'habitude de la maison, M. le comte, madame et l'abbé, se trouvaient réunis dans la chambre à coucher voisine du petit trésor de M. de Mongommery, qui railla M. Gagnard sur la panique qu'il avait éprouvée lorsqu'il avait vu sa porte ouverte.

— Monsieur le comte, dit l'abbé, je vous avouerai que je ne suis pas tranquille lorsque l'honneur de suivre madame me force à quitter Paris.

— Et pourquoi cette frayeur, l'abbé?

— Je n'ose vous le dire.

— Dites toujours. Avez-vous un trésor caché sous la pierre de votre cheminée?

— Dieu m'est témoin, monsieur, que je ne possède, pour toute fortune, que quelques vêtements dus à votre générosité, enveloppe trop recherchée et trop brillante pour ce corps périssable. Cependant...

— Voyons, où voulez-vous en venir?

— Je crains d'offenser Dieu en disant ma pensée. Cependant, il vaut mieux confesser ses inquiétudes que de les couver dans son cœur, où elles germent et grandissent

comme des plantes sauvages... Ainsi, je vous avouerai que les gens de M. le marquis d'Anglade ne m'inspirent qu'une très-médiocre confiance.

— Que dites-vous, l'abbé? d'où vous viennent ces soupçons?

— Que M. le comte me pardonne!... M. d'Anglade se fait suivre par ses valets dans de si tristes lieux; il les laisse dans de si sombres antichambres!... Ce n'est pas dans les maisons de jeu et avec les laquais des seigneurs qui mènent une folle vie, qu'ils pourraient contracter les habitudes d'ordre et de probité qui distinguent les fidèles serviteurs de votre maison.

La comtesse, se mêlant à la conversation, dit que jusqu'à ce jour elle n'avait eu qu'à se louer de la conduite de la maison de M. le marquis, dont elle faisait personnellement un très-grand cas.

— Je l'ai toujours considéré avec respect, reprit promptement l'abbé, quoique quelques personnes trop soupçonneuses m'en aient parlé avec peu de révérence.... Madame la marquise a une toilette magnifique, un double équipage... M. le marquis hante à grands frais tous nos jeunes seigneurs les plus adonnés au luxe, au jeu, aux dépenses excessives. Tout ce train n'est pas en rapport, je le crains, avec la fortune de M. d'Anglade... Mais, mon Dieu! chacun a bien assez à faire que de veiller sur sa vie sans se mêler de celle des autres.

Le visage du comte était devenu soucieux, il prit la parole.

— Heureux le temps où, pour le bonheur de la no-

blesse et de la France, les gentilshommes vivaient dans leurs châteaux! Ils étaient dignes alors des noms qu'ils avaient reçus de leurs aïeux. Mais depuis que tout ce qui porte une épée s'est fait valet de cour, depuis que l'on ramasse les titres, non plus dans la mêlée, mais dans les antichambres, le jeu, les femmes, les dettes, ont couvert de taches et de rouille les plus nobles blasons... Quand je vois un Montmorency, un Rohan, un la Trémouille, mugueter autour d'une favorite, ou perdre sur un tapis vert sa fortune et son honneur... je dis que celui-là est un bâtard!

— M. de Mongommery... murmura la comtesse.

— Pardon, madame, mais c'est précisément parce que j'estime le marquis, que je déplore de le voir agir comme ces nobles de mauvais aloi... Ils se frottent tant avec la canaille, que la canaille finira par leur mettre la main dessus!

Après cette dernière explosion, la conversation s'adoucit, le comte n'y mêla plus son austère parole; il se leva, fit deux ou trois fois le tour du salon, prit un flambeau et entra dans le cabinet où se trouvait le coffre-fort. Il y était depuis quelques secondes à peine, lorsqu'il s'écria d'une voix tonnante :

— Nous sommes volés!

— Que dites-vous, ô ciel!

— Nous sommes volés! Tenez, regardez, notre argent, vos bijoux, tout a disparu!

La marquise promena la bougie dans l'intérieur du coffre, il était vide; des richesses, des bijoux dont il était

rempli il ne restait ni un écu, ni un diamant. Madame de Mongommery fondit en larmes, tandis que l'abbé poussait des cris et des exclamations sans suite.

M. de Mongommery retrouva le premier le sang-froid.

— Silence! dit-il d'une voix impérieuse, ce n'est le moment ni de gémir ni de pleurer. Examinons les lieux d'abord, et étudions les indices que les voleurs peuvent nous avoir laissés.

— Il faut prévenir le lieutenant général de police, dit l'abbé.

— Sans doute, mais voyons d'abord.

La serrure du coffre-fort avait été violemment forcée, mais la porte de l'appartement ne portait aucune marque de violence et d'effraction; il était donc évident qu'on était entré à l'aide de fausses clefs.

— Je comprends, reprit l'abbé, comment il se fait que j'ai trouvé ma chambre ouverte.

— C'est clair à présent; mais examinons si l'on n'a rien tenté contre d'autres portes.

Le comte et l'abbé visitèrent toutes les serrures; elles étaient intactes.

— Il est évident, dit M. de Mongommery, que ceux qui ont fait le coup savaient où je mettais mon argent. Monsieur l'abbé, écrivez de suite en mon nom à M. de la Reynie, lieutenant général de police, et dites à Belestre de prier M. et madame d'Anglade de vouloir bien descendre un instant.

— Comment! s'écria la comtesse en joignant les mains, vous soupçonneriez...

— Eh, madame, ne donnez pas à mes paroles une pensée qu'elles n'expriment pas ! Ce sont des renseignements que je veux ; allez, monsieur l'abbé, exécutez mes ordres.

— Madame, dit l'abbé en se retirant, demain je dirai une messe pour demander à Dieu de conduire le bras de la justice.

Il s'éloigna, et un instant après entrèrent M. et madame d'Anglade, qui ignoraient encore le motif pour lequel M. de Mongommery les avait fait appeler. Le comte leur fit part de la triste découverte et les pria de lui dire s'ils étaient sûrs de leurs gens, et si pendant la nuit précédente ils n'avaient entendu aucun bruit qui pût faire conjecturer à quelle heure le crime avait été commis.

M. le marquis, pétrifié de surprise, demeurait sans parole, tandis que madame d'Anglade témoignait à la comtesse toute la part qu'elle prenait à son malheur. Après un instant donné à ces condoléances, madame la marquise dit :

— Je n'ai rien entendu; j'étais seule cette nuit, M. d'Anglade n'étant revenu que ce matin de Versailles. Toute notre maison s'est couchée de fort bonne heure.

Sans répondre absolument de ses gens, M. d'Anglade déclara que jamais aucun d'eux n'avait éveillé le plus léger soupçon; cependant, comme le comte, il fut d'avis que le vol avait dû être commis par quelqu'un de l'hôtel, ou du moins sur les indications de quelqu'un qui en connaissait parfaitement les dispositions, aussi bien que les habitudes de M. de Mongommery.

LE MARQUIS D'ANGLADE.

L'abbé Gagnard vint annoncer l'arrivée de monsieur le lieutenant général de police, accompagné du procureur du roi, d'un commissaire et de deux exempts. Cette grave et lugubre société fut introduite immédiatement dans l'appartement du comte, qui exposa que, durant sa courte absence, on avait forcé son coffre-fort et volé tout l'argent et tous les bijoux qu'il renfermait. Il spécifia les sommes, ainsi que la forme et la valeur des objets d'orfévrerie et de bijouterie dérobés. Pour les valeurs monnayées : treize sacs contenant mille livres chacun ; un quatorzième sac renfermant onze mille cinq cents livres en pistoles d'Espagne et dix rouleaux de cinquante louis d'or au cordon. Parmi les bijoux, le comte spécifia un très-beau collier composé de cent grosses perles. Il ajouta en outre que les louis d'or étaient tout neufs et roulés par lui dans du papier, qu'il avait arraché à un cahier manuscrit sur lequel était inscrite la généalogie de sa famille.

Le lieutenant de police le pria de vouloir bien lui remettre le reste de ce cahier, ce que M. de Mongommery ne put faire.

D'après les circonstances générales de l'affaire et le premier examen des lieux, fait par monsieur le comte, M. de la Reynie, comme MM. de Mongommery et d'Anglade, conclut que le vol avait dû être commis par quelqu'un de la maison. En conséquence ils demandèrent que remise leur fût faite des clefs de toutes les chambres des domestiques de monsieur le comte. L'abbé offrit la sienne ; par respect pour l'Église, le lieutenant de police

crut devoir refuser, et madame la comtesse l'en remercia en disant :

— Monsieur l'abbé n'est pas un serviteur, c'est un ami.

On visita tous les communs, on interrogea tous les valets; rien ne vint jeter quelques lumières sur cette mystérieuse affaire. M. de Mongommery vit le premier résultat avec la plus vive satisfaction; il déclara n'éprouver d'ailleurs aucune surprise, étant sûr de la moralité de ses gens.

Madame d'Anglade était fort émue et paraissait gravement indisposée; son mari la pria de se calmer et de se reposer; il lui parla pendant quelques instants à voix basse. L'abbé parut prendre une part fort vive à l'indisposition de la marquise, et tout haut il fit la remarque qu'elle était fort pâle.

Enfin, M. d'Anglade s'avança vers le lieutenant général de police et le pria de ne vouloir pas hésiter à faire une perquisition dans les chambres de ses domestiques et dans ses propres appartements. Madame d'Anglade, appuyée sur le bras de son mari, précéda les officiers de police. Monsieur le comte et madame la comtesse témoignèrent la plus honorable répugnance à voir la justice s'introduire dans la demeure d'un gentilhomme, leur ami. Monsieur le marquis déposa entre les mains de M. de la Reynie les clefs de ses appartements et de ses meubles.

La recherche commença par la chambre à coucher de la marquise. Après avoir ouvert divers petits coffres d'un luxe et d'une fragilité charmantes, on visita le petit se-

crétaire de madame d'Anglade. Le premier objet qui frappa les yeux du lieutenant de police fut un magnifique collier en perles fines. On les compte..... il y en avait cent!... A ce chiffre fatal, le front de M. de la Reynie devint sombre et son visage trahit un profond étonnement. Madame la comtesse, dès qu'elle avait aperçu le collier, était tombée dans un fauteuil, comme frappée de la foudre, et l'abbé avait poussé un cri de surprise. M. et madame d'Anglade ne laissèrent paraître aucune marque d'émotion. La marquise, interrogée sur l'origine de ce collier, déclara qu'elle le tenait de feu madame sa mère. Interpellée à son tour, la comtesse, après bien des hésitations, dit qu'elle n'avait rien à répondre.

M. d'Anglade alors somma énergiquement, et en termes fort durs, madame de Mongommery d'avoir à répondre catégoriquement; que toute parole ambiguë, que le silence même dans de pareilles circonstances était indigne d'une honnête femme. Alors, comme poussée à bout, la comtesse se leva et déclara que puisque c'était ainsi qu'on interprétait un généreux silence, et que l'on calomniait sa conduite, elle devait à Dieu et aux hommes d'affirmer que le collier qu'on lui représentait en ce moment était celui qui lui avait été volé. Le comte et la femme de chambre firent la même déclaration.

M. d'Anglade dans cette grave conjoncture se conduisit comme aurait pu le faire un gentilhomme sans peur et sans reproche. Sans colère, sans termes outrageants, il protesta de son innocence.

— Je ne répondrai pas à madame, dit-il en se tour-

nant vers le comte; mais lorsque cette affaire sera éclaircie je vous demanderai raison de cette infâme calomnie.

M. de Mongommery s'inclina en signe d'assentiment.

— M. de la Reynie s'écria : Messieurs, messieurs ! les édits ! Nous avons encore la hache de M. de Bouteville !

— Quand la loi tue mon honneur, s'écria avec véhémence M. d'Anglade, pour le sauver je la brave !...

M. de la Reynie ordonna à l'un des exempts de surveiller madame d'Anglade et de ne lui laisser parler à personne; et il enjoignit à l'autre d'empêcher que personne ne s'approchât de M. le marquis pendant qu'on allait procéder devant lui à la perquisition des autres pièces.

La justice pénétra dans la chambre à coucher de M. d'Anglade et procéda d'abord à l'ouverture du secrétaire, dans lequel on trouva huit sacs de mille livres chacun. On demanda au marquis d'où provenait cet argent. Il répondit aussitôt que depuis quelques semaines il avait gagné beaucoup d'argent au jeu, et que ces huit mille livres provenaient de cette source. On mit les scellés sur ce meuble et sur l'argent qu'il contenait. Comme M. de la Reynie allait ouvrir un petit meuble, M. d'Anglade dit qu'il ne renfermait que des objets de menue toilette et de parfumerie. On passa outre, et au milieu des pots de senteur et des flacons pleins de liqueurs aromatiques on trouva un rouleau contenant soixante et dix louis d'or *au cordon*, et tout neufs, monnaie assez rare encore, dont le comte avait déclaré posséder cependant une certaine quantité avant le vol. Mais pour achever

d'accabler M. d'Anglade, on reconnut que le papier qui enveloppait cet or était précisément un morceau de ce cahier généalogique que le comte avait employé pour faire les rouleaux dont il avait dénoncé la soustraction.

Dès lors plus de doutes ; on s'assura du marquis, on le fouilla, et dans ses poches on saisit dix-sept pistoles d'Espagne qui vinrent confirmer tant de preuves déjà accumulées.

Le marquis, la tête perdue, les yeux hagards, le front livide et couvert de sueur, fut sur le point de se trouver mal ; il fallut le soutenir. Quand il eut repris ses sens,

— Monsieur le marquis, lui dit le lieutenant civil, où avez-vous passé la nuit ?

— Chez la présidente Robert.

— Mais je croyais, murmura à voix basse l'abbé Gagnard, que monsieur le marquis avait passé la nuit à Versailles.

— Ce matin je l'ai dit, il est vrai ; je voulais tromper ma femme ; j'avais pour cela des raisons que mon silence seul doit faire comprendre.

— Commissaire, écrivez, reprit M. de la Reynie ; nous éclaircirons ce point devenu malheureusement bien secondaire.

Après avoir minutieusement visité tout l'appartement du marquise et les chambres des laquais, on pénétra dans un vaste grenier, où, derrière une caisse, on trouva dans un chiffon un trousseau de fausses clefs faites avec une rare perfection. On les essaya ; elles ouvraient sans bruit

et sans effort l'appartement du comte. On tenait donc probablement les instruments qui avaient servi à commettre le crime.

Interrogé sur cette découverte et sur l'existence de ces clefs, M. le marquis déclara ne pas les connaître, et n'en avoir jamais fait fabriquer. Il demanda qu'on voulût bien essayer si une de ces fausses clefs n'ouvrait pas ses propres appartements; on obtempéra à cette requête, et, en effet, on trouva qu'une d'elles pouvait servir à pénétrer jusqu'à la chambre de madame d'Anglade. Mais on ne put rien découvrir qui pût venir donner quelque valeur à cette singularité. On descendit dans l'appartement de la marquise pour achever de rédiger et faire signer le procès verbal. Madame d'Anglade protesta de nouveau de sa complète innocence; et comme l'abbé cherchait à la calmer, elle demanda pourquoi on n'avait pas visité la chambre de l'aumônier.

Gagnard fit alors connaître au procureur du roi que le matin à son arrivée il avait trouvé la porte ouverte sans que d'ailleurs il se fût aperçu du moindre dérangement chez lui. Il priait la justice de vouloir bien cependant venir examiner. C'est ce qui fut fait en présence du marquis et de madame. On observa d'abord que dans le trousseau de fausses clefs il ne s'en trouvait aucune qui allât à la serrure de cette chambre, dans laquelle d'abord on ne trouva rien de suspect; mais ayant dérangé le lit, on entendit un bruit d'argent, et bientôt après on mit la main sur cinq sacs de mille francs...

Tous les yeux se portèrent sur la marquise, qui d'abord

laissa bruyamment éclater sa joie; mais son espérance fut courte, car M. de la Reynie s'écria :

— C'est juste! huit sacs dans le secrétaire et cinq ici font bien les treize sacs de mille livres de M. le comte. Comment connaissiez-vous l'existence de ces sacs, madame?

— Je ne savais rien.

— Vous m'avouerez, madame, que votre demande de voir fouiller la chambre de M. l'abbé est au moins singulière... Pour moi, de tout ceci voilà ce que je présume qu'il serait possible de conclure : Si ce soir la police n'avait pas si diligemment procédé, il y a mille à parier contre un, qu'en même temps que nous eussions reçu la plainte de M. de Mongommery, il nous serait parvenu une lettre anonyme dénonçant M. l'abbé... Vous l'avez échappé belle, monsieur Gagnard!

— Que Dieu pardonne à ceux qui ont eu cette détestable pensée; pour moi, le caractère sacré dont je suis revêtu me défend de leur en faire un crime.

Le procès-verbal étant sur le point d'être clos,

—Monsieur et madame d'Anglade, dit le lieutenant général, vous n'avez rien à dire, aucune révélation à faire? Songez à votre position; je ne dois pas vous le dissimuler, elle est grave... très-grave!... Monsieur le marquis, au nom de votre femme, je vous adjure de dire la vérité!

M. et madame d'Anglade protestèrent de nouveau de leur entière innocence.

— Et vous, monsieur le comte?

—Moi, monsieur, je me porte *partie civile* au procès,

tout en déclarant, pour l'acquit de ma conscience et le repos de mon âme, que rien n'a pu jusqu'à ce jour me faire soupçonner M. le marquis d'Anglade capable d'une pareille noirceur, que je le considérais comme un homme d'honneur. Que pour madame, elle m'avait toujours paru la vertu même... Aujourd'hui, après tant de preuves, je me tais...

La comtesse fit la même déclaration. Interpellé à son tour, l'abbé répondit qu'il ne savait rien qui fût à la charge des accusés; que d'ailleurs son caractère le dispensait de toute espèce de réponse.

Le marquis d'Anglade, qui soutenait sa femme, s'avança vers M. de la Reynie, il tenait le front haut comme un homme sûr de son innocence, ou comme un criminel qui a pris son parti

— Messieurs, dit-il, je suis sous le coup d'une fatalité inconcevable; je ne comprends rien à la cruelle énigme qui me tue. J'adjure les personnes qui m'entendent, je supplie mes serviteurs de dire la vérité!... S'il en est un parmi eux qui soit coupable, qu'il parle, qu'il ne charge pas son corps et son sang du poids de ma mort!... Notre innocence sera révélée, ou il faudrait nier le nom de Dieu!... Monsieur de la Reynie, je comprends ce que votre devoir vous commande... Madame la marquise est la vertu même, on vous l'a dit; elle est enceinte, j'invoque pour elle toute votre humanité... Adieu, Marie! Allons, du courage! Nous nous reverrons bientôt!...

A ces mots, madame la comtesse de Mongommery se précipita vers la marquise, lui serra les mains avec la

plus vive affection et conjura M. de la Reynie d'avoir pitié d'elle.

Alors eut lieu une scène déchirante. Les domestiques de madame d'Anglade, qui n'avaient cessé de répandre des larmes, se précipitèrent aux pieds de leur jeune maîtresse, dont ils baisaient les genoux avec les exclamations les plus simples et les plus touchantes, tandis que son mari couvrait son front de baisers et de larmes... Cette situation était trop forte pour la marquise; elle succomba à tant d'émotion. On profita de cet évanouissement pour la déposer dans une chaise à porteurs, qui la transporta au For-l'Évêque, tandis que le carrosse du lieutenant général conduisait le marquis à la prison du Châtelet.

Après l'enlèvement de leurs maîtres, les gens de M. d'Anglade se réunirent pour gémir ensemble, preuve touchante de la bonté du marquis et de la marquise. L'un d'eux surtout, Pierre, qui avait servi madame lorsqu'elle était encore jeune fille, laissa d'abord éclater tout son désespoir; mais étouffant ses sanglots :

—Mes amis, dit-il, c'est à nous de prouver l'innocence de nos chers maîtres; je jure Dieu que j'y emploierai ma vie !

Il descendit chez l'abbé Gagnard, qu'il trouva presque évanoui; cette vue le toucha :

— Monsieur l'abbé, voici un écu de trois livres; je viens vous prier d'offrir demain le saint sacrifice pour monsieur le marquis et pour madame; toute leur maison y assistera.

Le prêtre promit, et le lendemain à la messe de l'au-

rore, les bons et honnêtes serviteurs des prisonniers étaient agenouillés à Saint-Paul, au pied de l'autel où l'abbé Gagnard officiait.

V.

Cinq mois après la scène que nous venons de retracer, une foule considérable se pressait autour du pont Neuf, les quais étaient couverts de carrosses armoriés, et de riches livrées s'agitaient bruyantes et tumultueuses dans l'immense salle des Pas-Perdus. Les escaliers du palais de Justice étaient encombrés de monde, et chaque rue offrait une multitude de femmes, d'hommes et d'enfants, qui faisaient d'inutiles efforts pour pénétrer dans le vieil et redoutable édifice. La chambre criminelle était remplie jusqu'aux solives du plafond de seigneurs et de grandes dames qui s'impatientaient de ne pas voir la cour ouvrir sa séance. C'est qu'il s'agissait en effet d'une grande affaire! Après une minutieuse instruction, la justice allait prononcer sur le sort de M. et de madame d'Anglade, accusés de vol avec circonstances aggravantes.

Au sujet de ce procès Paris et Versailles s'étaient partagés en deux camps qui soutenaient avec véhémence leurs opinions. Les uns, combattant pour l'innocence du marquis, s'appuyaient sur les antécédents des accusés et sur l'attestation de Monsieur, qui avait solennellement déclaré qu'il considérait M. d'Anglade comme un honnête homme, et enfin sur les facilités avec lesquelles on avait retrouvé les prétendues preuves du

crime. Les autres, pour condamner, s'appuyaient sur l'autorité de ces mêmes preuves que nous avons vues s'accumuler si rapidement ; et quant à l'attestation de Monsieur, ils ne la considéraient que comme une preuve de la puissance de l'hypocrisie sur un cœur droit et généreux.

Ces deux opinions étaient vivement attaquées et soutenues par le monde doré qui entourait l'enceinte du tribunal, lorsque les huissiers, qui, comme les cloches, annoncent du même ton joie ou malheur, crièrent d'une voix glapissante :

— Messieurs, la cour !

Les juges s'assirent dans leurs larges fauteuils en cuir noir, et le lieutenant criminel M. Defitat, qui avait par commandement exprès de Sa Majesté mené et instruit toute l'affaire, annonça que remise ayant été faite au procureur du roi de toutes les pièces de la procédure relative à M. et madame d'Anglade, la cour allait avoir à statuer sur l'accusation portée et soutenue contre eux par le ministère public.

Quelques instants après, un vif mouvement de curiosité éclata dans l'auditoire ; toutes les têtes se penchèrent en avant : on introduisait les deux accusés.

M. le marquis d'Anglade portait un habit en velours noir. Ses traits étaient fatigués ; ses lèvres, sans couleur, et ses yeux, sans éclat, disparaissaient, pour ainsi dire, au milieu du cercle de bistre qui les entourait. Il marchait les mains libres, mais environné de gardes.

Madame d'Anglade était fort pâle ; mais dans sa bouche et dans ses yeux il eût été impossible de deviner un mou-

vement de trouble ou de faiblesse. L'auditoire, à sa vue, laissa échapper un murmure d'étonnement. On s'attendait à la trouver abattue par la peur et fatiguée des suites de la fausse couche qu'elle avait faite en prison ; loin de là, elle ressemblait à une reine qu'on a outragée. Le malheur semblait avoir affermi son âme et trempé son courage. Ne sentait-elle donc pas autant que son mari ce que leur position avait de fatal? ou avait-elle placé son courage au-dessus de la justice des hommes?

Dès que les accusés, après avoir respectueusement salué la cour, furent assis sur la sellette, les débats commencèrent. Nous n'avons pas l'intention de les reproduire ici; nous redirons seulement les principaux faits de cette solennelle audience.

Il fut établi que le marquis d'Anglade n'était pas issu de la grande famille qui portait ce nom et *trois étoiles sur champ d'azur*, mais qu'il en avait acheté le titre moyennant finances au dernier rejeton de cette race éteinte. Il fut prouvé que cette acquisition s'était faite irrégulièrement, mais cependant avec l'agrément de Monsieur; ce qui, aux yeux de la cour, suffit pour valider la prise de possession et le port du titre.

Il fut aussi démontré que M. d'Anglade ne possédait, tant de son chef que de celui de sa femme, née comtesse de Monmort, qu'un revenu annuel de trois mille livres, et que la maison du marquis coûtait annuellement neuf mille livres.

Deux témoins déclarèrent avoir vu, dans la soirée du vol, M. d'Anglade appuyé contre la porte de l'aumônier.

Il fut constaté que l'accusé n'était pas allé à Versailles avant la nuit du crime, ainsi que le soutenait encore madame la marquise.

Il fut aussi prouvé, par de nombreux témoignages, qu'antérieurement un riche locataire d'une maison où demeurait l'accusé avant qu'il vînt s'établir rue Royale avait été complétement dévalisé.

Enfin, le joaillier qui avait vendu le collier de perles à madame la comtesse affirma le reconnaître dans celui qui avait été saisi chez madame d'Anglade.

En faveur des accusés, madame la présidente Robert, accompagnée de sa fille, vint déclarer que M. d'Anglade avait passé chez elle une partie de la nuit du 23 septembre, et la femme de chambre de la marquise jura, malgré les menaces du président, que le collier de perles qui était là sur la table du tribunal appartenait depuis longtemps à madame d'Anglade.

Interrogé sur des circonstances d'une importance tout à fait secondaire, le fidèle Pierre termina sa déposition en ces termes :

— Ceux qui accusent monsieur le marquis disent qu'il a caché dans l'appartement de l'abbé cinq sacs pour faire reporter les soupçons sur M. Gagnard ; mais pourquoi, à l'aide des fausses clefs, dans une pensée semblable, n'aurait-on pas déposé le rouleau de louis dans la toilette du marquis? N'oubliez pas messieurs, que dans le trousseau de fausses clefs on en a trouvé une qui ouvrait la chambre de ma bonne maîtresse.

Ces observations ne furent même pas écoutées.

S'appuyant sur tant de preuves accumulées, sur tant de témoignages positifs, sur les antécédents douteux du marquis, sur son incompréhensible refus d'aller à Villebousin, le procureur du roi établit la culpabilité et conclut contre le marquis à la peine de mort, et contre madame d'Anglade à une réclusion perpétuelle. Il requit aussi que restitution, dommages et intérêts, fussent accordés à la *partie civile*, libre de tous dépens.

L'avocat de M. et de madame d'Anglade avait une trop lourde tâche. Pressé par l'accumulation des preuves, par la véhémence de l'accusation, réduit, par le silence de l'accusé, qui ne pouvait rien expliquer, à entasser suppositions sur suppositions, hypothèses sur hypothèses, selon la mode du temps, il cita force textes latins, et comme on fait encore de nos jours, il fut éloquent à côté de la cause : assez semblable à un ouvrier qui forgerait une cuirasse dans laquelle ne saurait entrer celui pour lequel il la fabrique.

Le président demanda à l'accusé s'il n'avait rien à ajouter pour compléter sa défense. Il se leva au milieu du plus profond silence, et ceux qui espéraient contre toute espérance pensèrent que le marquis allait enfin dévoiler tous les replis de cette affaire.

— Messieurs, dit-il d'une voix affaiblie, ce matin, dans l'obscurité et le silence du cachot de la tour de Mongommery, nom fatal pour moi! j'avais recueilli mes forces pour défendre non ma vie, mais ma femme et mon honneur... De tout ce que i'avais préparé dans ma pensée

il ne me reste rien, tant la vue de ma compagne de misère m'a ému et troublé...... Messieurs, je n'ai qu'un mot à dire, mais celui-là je le répéterai jusqu'à mon dernier soupir... *Nous sommes innocents!* Oui, quel que soit votre arrêt, il peut nous faire dignes de pitié, mais il ne saurait nous faire coupables... Nous nous reverrons dans une autre vie, et alors nous saurons par quel acte de volonté divine vous êtes mes juges... Je m'incline sous la main qui me frappe... J'ai une pauvre petite fille qui n'a que deux ans; si les mains dévouées qui l'ont recueillie...

A ces mots, une vive agitation se manifesta au banc des témoins, et on fut forcé d'emporter hors de la salle mademoiselle Robert, qui venait de s'évanouir. M. d'Anglade fondit en larmes à cette vue, et acheva avec des sanglots dans la voix :

— Si mademoiselle Robert continue à élever ma pauvre Louise, qu'elle a si généreusement recueillie, qu'elle lui répète qu'elle a eu pour mère la femme la meilleure, la plus vertueuse... et que son père, bien coupable devant Dieu, n'a rien fait pour être frappé par la justice des hommes. Un mot encore et j'ai fini. Je croirais être indigne de la miséricorde divine si avant de m'asseoir je ne m'inclinais pas en signe de reconnaissance devant la bonté inaltérable d'un prince dont ma malheureuse position me défend de prononcer le nom révéré... Je n'ai rien dit pour ma défense, je la remets aux mains du Tout-Puissant... Je lui recommande ma femme et ma fille, et je le prie pour vous tous, messieurs.

Ce peu de mots fit un profond effet sur les juges et

l'assemblée, qui ne rentra dans le silence que lorsque madame d'Anglade se leva.

— J'ai tant souffert messieurs, dit-elle d'une voix calme, que j'ai bien le droit d'être entendue... Quel que soit le sort de mon mari, je demande à le partager. Le martyre n'épouvante pas mon cœur, messieurs les juges; je suis accusée du même crime que monsieur le marquis, la même peine doit m'atteindre; l'équité le veut. Quant à ma pauvre fille, si elle est orpheline, elle a déjà trouvé une protectrice dont je voudrais pouvoir baiser les pieds. Je recommande ma malheureuse enfant à toutes les femmes, je la donne à toutes les mères.

Ces touchantes paroles arrachèrent des larmes de tous les yeux, la salle retentit de cris étouffés et de sanglots. Malgré les preuves de la culpabilité, le doute pénétra dans les cœurs. Le comte de Mongommery tendit les bras vers les accusés, et s'approchant vivement du président, déclara qu'il retirait sa plainte comme *partie civile ;* mais celui-ci lui répondit que les débats étaient clos, et que, par conséquent, sa déclaration était repoussée par le tribunal comme nulle et intempestive.

La cour se retira pour délibérer; alors on laissa aux accusés la faculté de communiquer librement, ce qu'ils n'avaient pas encore pu faire depuis leur arrestation. Ils s'embrassèrent en pleurant, et cherchèrent mutuellement à se consoler et à se donner du courage; ils se demandèrent mutuellement pardon et pleurèrent sur leur pauvre enfant... Tout le monde, autour d'eux, à ce poignant spectacle, étouffait de sanglots.

Après une heure de délibéré, la cour rentra en séance.

Au milieu d'un silence de mort et à la lueur des bougies, le président se leva et, la tête couverte, lut l'arrêt suivant :

« Vu, etc., etc., considérant, etc., etc.,

« Le sieur d'Anglade, déchu de tout honneur, rang et noblesse, sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire; ensuite de quoi, en expiation de sa peine, il est condamné à neuf ans de galères. La femme d'Anglade, également déchue de toute noblesse, est bannie pour neuf ans de la prévôté de Paris, comme complice du vol commis avec effraction par son mari.

« Les deux condamnés payeront solidairement une amende de vingt livres au roi, restitueront les effets volés, et payeront au comte de Mongommery trois mille livres de dommages-intérêts. Les frais du procès à leur charge. »

A peine la lecture de l'arrêt était-elle terminée, que madame d'Anglade s'écria d'une voix ferme : J'en appelle à Dieu !...

La marquise fut reconduite à la Bastille et le marquis au Châtelet, où il devait subir la question. Quand la présidente Robert sortit avec sa fille de l'enceinte du palais de Justice, les dames de la halle, mues par un profond et généreux élan d'enthousiasme pour la belle conduite de mademoiselle Robert, se précipitèrent en pleurant vers elle en baisant sa robe et jusqu'à ses pieds; enfin elles la placèrent sur un fauteuil, et, malgré ses supplications, elles la reconduisirent en triomphe dans sa demeure, où l'attendait la fille adoptive de sa tendresse. Comme elle la couvrit de baisers et de larmes! Sainte joie née

d'une belle œuvre, que Dieu garde pour les cœurs qui aiment!

Le lendemain on livra M. d'Anglade au bourreau. Le patient était faible, et les juges ne doutèrent pas que la douleur ne lui arrachât l'aveu de son crime. Cependant, contre leur attente, le marquis ne prononça pas une parole ; il se laissa broyer les pieds dans les brodequins, et au milieu des plus affreuses douleurs il ne cessa de protester de son innocence.

Le lieutenant criminel, M. Défitat, qui avait répondu à Louis XIV : Ou c'est le marquis ou c'est moi qui ai commis le vol,—sortit pensif des sombres voûtes du Châtelet. M. d'Anglade, des mains de fer de la torture, fut porté dans son lit, où, pendant deux mois, on crut chaque jour qu'il allait mourir. Il ne se leva que pour être attaché à la chaîne, avec laquelle il fut, faible et défaillant, traîné aux chiourmes de Marseille. Madame d'Anglade demanda, comme par grâce, pour être plus près de sa fille, de passer le temps de sa peine dans les cachots de la Bastille, et obtint cette grâce de la clémence du roi.

Il y avait onze mois que le marquis avait été condamné, lorsqu'on apprit sa mort, qui eut lieu à l'hôpital des forçats, le 4 mars 1689. A cette heure suprême où le crime avoue, il témoigna de nouveau de sa complète innocence, et pria qu'on voulût bien envoyer sa déclaration à M. le lieutenant civil de la Reynie, ainsi qu'à M. le comte de Mongommery et à mademoiselle Robert. Ce qui fut exécuté.

VI.

Le lendemain du jour où les *Nouvelles à la main* annoncèrent la fin déplorable du marquis, tandis que madame d'Anglade, agenouillée aux pieds de celui qui est mort pour tous, gémissait et frappait sa poitrine, une autre femme, dont le cœur était veuf, mademoiselle Robert, couvrait de noirs habits de deuil la petite Louise, qui ne pleurait, hélas ! que parce qu'elle voyait pleurer autour d'elle.

Mademoiselle Robert était occupée à mettre ses sombres vêtements de la douleur à la malheureuse enfant, lorsque le fidèle Pierre entra. Son visage était animé comme celui d'un homme qui apporte une grande nouvelle. Après avoir respectueusement baisé la main de sa petite maîtresse :

— Mademoiselle, dit-il à voix basse à mademoiselle Robert, j'ai fait une singulière découverte... Ce matin, en dérangeant des caisses dans les greniers de l'hôtel de M. de Mongommery, où, grâce à vos bontés, j'ai conservé un petit réduit, j'ai découvert une clef que voici ; elle ouvre la porte cochère. J'ai adroitement demandé à tous les gens de M. le comte s'ils n'avaient pas perdu une clef de la grande entrée, tous m'ont unanimement déclaré qu'il n'en avait jamais existé qu'une seule, et que celle-là n'avait jamais été même égarée.

Mademoiselle Robert accepta la clef que Pierre lui tendait, puis après l'avoir examinée, tournée et retournée machinalement dans ses mains :

— Je ne vois pas, dit-elle, où cette découverte peut me conduire. Je ne vois pas trop ce que l'on peut conclure de cette clef; mais n'importe, il ne faut qu'un fil pour guider un homme; je vais remettre ta trouvaille aux mains de quelqu'un qui verra peut-être ce que je n'aperçois pas.

Elle se rendit en toute hâte chez M. le lieutenant civil, auprès duquel elle fut promptement introduite. M. de la Reynie la reçut avec un visage sévère, et lui demanda son nom d'une voix sèche et brève; mais quand elle se fut nommée :

— N'est-ce pas vous, mademoiselle, qui avez recueilli la fille du malheureux d'Anglade?... C'est une de ces bonnes actions devant lesquelles les hommes s'inclinent et que Dieu récompense... Veuillez vous asseoir, je vous prie... Si votre père vivait, mademoiselle, il serait heureux d'avoir une fille telle que vous...

Mademoiselle Robert, terrifiée d'abord par la réception glaciale qui lui avait été faite, et plus encore par le ton de bonté qui lui avait succédé si rapidement, rougissait et retenait ses larmes sans avoir la force de prononcer une parole.

— Vous avez peur de moi, mademoiselle, reprit avec une étrange tristesse M. le lieutenant civil; il est douloureux de passer sa vie à faire toujours peur!... Rassurez-vous; voyez ces cheveux blancs, je suis un vieillard... Pour quelle affaire avez-vous besoin de mon assistance? à quoi puis-je vous être bon et utile?...

— Monsieur... M. d'Anglade est mort... vous le sa-

vez... ses amis ont reçu de son lit de mort une déclaration dans laquelle il jure sur la tête de sa fille, sur la damnation de son âme, qu'il n'a jamais commis le crime pour lequel il a été condamné !

Le magistrat, agité et comme un homme importuné d'un souvenir, se leva et répondit :

— Cette déclaration, je la connais... tous les jours des bandits nous en adressent de semblables. La culpabilité de M. d'Anglade, mademoiselle, est malheureusement claire comme le jour.

— Ses amis, monsieur, ne croient qu'à son innocence, et je viens déposer en vos mains cette clef découverte par hasard, ce matin, dans l'hôtel de M. de Mongommery. Les domestiques du comte ont tous déclaré qu'ils n'avaient jamais connu l'existence d'une seconde clef ouvrant la porte cochère.

M. de la Reynie prit vivement la clef que mademoiselle Robert lui tendait ; il l'examina avec attention, et observant qu'il n'y avait de soigneusement travaillé que la partie qui s'engageait dans a serrure : « C'est le travail d'un faussaire, » murmura-t-il... Il tomba dans une méditation profonde ; puis, avec cette lucidité et cette sagacité si remarquablement développées chez les hommes qui appliquent leur intelligence et leur vie à débrouiller les trames du crime, il dit avec l'accent d'une profonde conviction :

— Ceci change la face de l'affaire... Cette clef a été cachée dans l'intérieur de l'hôtel, donc c'est quelqu'un de l'hôtel qui l'a fait fabriquer pour y pénétrer sans être

vu. Mais le marquis n'avait nul motif de la cacher; donc ce n'est pas lui qui a possédé cette clef.

Il sonna et dit quelques mots à un huissier qui revint bientôt, portant le trousseau de clefs qui avait figuré au procès de M. d'Anglade. Le lieutenant criminel les compara avec celle qu'on venait de lui remettre... La main qui a fabriqué celle-ci a fabriqué toutes les autres... Allez chercher Desgrais et faites-le entrer. Un instant après, cet exempt, dont la mort de la marquise de Brinvilliers a rendu le nom célèbre, fut introduit.

— Desgrais, lui dit-il, vous allez immédiatement cesser tout service pour remplir la mission que je vais vous confier. Vous accompagnerez mademoiselle en sa demeure; mais faites en sorte que l'on ne vous reconnaisse pas lorsque vous y entrerez. Mademoiselle vous mettra en relation avec un domestique de feu d'Anglade; il vous donnera tous les premiers renseignements qui serviront à vous guider. Il faut à tout prix que je connaisse les antécédents des personnes qui composaient la maison du comte de Mongommery à l'époque du crime; il faut que je sache où ils sont, ce qu'ils sont devenus et les sociétés qu'ils fréquentent... Tenez, voici un mandat en blanc... Allez attendre mademoiselle dans l'antichambre...

Puis se tournant vers mademoiselle Robert : Êtez-vous satisfaite?... Si vous aviez de votre côté des renseignements à me faire parvenir, ne vous dérangez pas, remettez-les à Desgrais, il me les fera tenir. C'est un second jugement que nous allons rendre. Dieu veuille, — ce dont je doute, — que l'innocence du marquis soit proclamée!...

LE MARQUIS D'ANGLADE.

Pendant que cette scène se passait chez le magistrat chargé de veiller à la sûreté de Paris, *la Cartaud*, assise sur le rebord d'un joli petit lit élégamment orné, lisait attentivement un billet écrit sur un papier grossier. Elle ne s'appelait plus de ce nom vulgaire dont ses compagnes de débauche l'avaient flétrie. Dans le quartier Saint-Honoré, où un riche protecteur l'avait moelleusement déposée, elle se faisait nommer madame de Saint-Ange. Quand elle eut lu le petit billet que sa bonne, à la coiffure bourguignonne, lui avait remis, elle le baisa avec un indicible transport. La fille de joie, la courtisane débauchée était devenue amoureuse. Eternelle histoire toujours triste et touchante! punition terrible que, dans les trésors de sa colère, Dieu garde aux natures corrompues. Hélas! pour son beau sergent aux gardes françaises elle eût voulu pouvoir revenir à quinze ans et recommencer toute sa vie. Quand, par hasard, elle le voyait, quand elle se tenait couchée à ses pieds, comme un chien devant son maître, elle avait des peurs affreuses, des frissons qui faisaient mourir son cœur; à chaque instant il lui semblait qu'elle allait entendre une voix implacable lui crier : « Cartaud, lève-toi; un homme t'attend au lupanar! » Et quoique le bonheur eût refait sa beauté, elle n'osait sortir, de peur d'être reconnue; elle soignait son visage avec une patience et un raffinement inouïs, elle voulait effacer les souillures du corps comme elle aurait voulu pouvoir effacer celles de l'âme. Mais si ses traits avaient repris l'éclat de la jeunesse, si la matière avait eu une sorte de résurrection, l'âme était restée dans

les limites de la mort. Oh ! que la femme maudissait alors ceux qui avaient profané ses premières années! Elle aurait voulu pouvoir les anéantir, et cependant elle tremblait devant eux, devant l'abbé Gagnard surtout!

Tant qu'elle avait été dans le bouge infect où nous l'avons trouvée au commencement de ce récit, l'abbé n'avait pas daigné faire attention à elle; il l'avait repoussée du pied comme une créature immonde et flétrie. Mais lorsqu'il avait vu le soleil de la fortune redorer les blonds cheveux de cette femme, et baigner de sa lumière réparatrice des contours redevenus pleins de grâce, il s'était de nouveau épris de celle dont il avait été le premier amant. Sa passion avait éclaté en soupçons et en menaces; mais la Cartaud résistait, car sous les frais ombrages des Champs-Élysées elle avait vu le beau sergent, et elle s'était jetée à son cou comme une chaîne d'or au cou d'un gentilhomme.

Depuis lors ses jours et ses nuits se passaient dans les angoisses de la terreur et de l'espérance. Elle aurait voulu fuir loin de Paris, car elle était forcée de recevoir de ces pâles et sinistres visages au milieu desquels elle avait vécu, et qui d'un mot et d'un geste pouvaient renverser l'échafaudage menteur de sa tendresse. A ces hommes du crime, à ces femmes de la débauche, comment eût-elle osé avouer qu'un amour pur avait fleuri dans son cœur? Ils l'auraient raillée, baffouée et trahie... Mais quitter Paris, elle ne le pouvait pas. Sa position et son cœur l'y retenaient misérablement clouée... Et ce vieillard, objet exécré, qui venait, l'argent à la main, exiger les caresses de son amour quand son cœur eût voulu garder son corps

tout entier à son bien-aimé ! amer dégoût ! dégradation infâme, dont elle voyait toute l'horreur et toute la lâcheté !

Dans la lettre qu'elle venait de recevoir, le beau sergent lui annonçait sa visite inespérée pour le soir même. Oh ! quel sublime élan de reconnaissance pour la bonté divine éclata dans cette âme perdue ! L'excès de la félicité comme l'excès du malheur rapproche de Dieu.

Elle courut à sa glace, elle se fit belle, elle essaya vingt coiffures, elle prit et rejeta je ne sais combien de robes ; elle était toute à sa joie, à l'espérance, à l'ivresse, lorsque tout à coup parut l'abbé Gagnard.

— Ma chère Saint-Ange, dit-il en se laissant tomber dans un fauteuil, j'ai reçu hier une nouvelle qui m'a débarrassé de bien des inquiétudes ; il n'y a que les morts qui ne reviennent pas. Aussi c'est fête aujourd'hui. Ton vieux financier est absent ; mettant à profit cette heureuse circonstance, j'ai donné chez toi rendez-vous à un souper froid, à de vieilles bouteilles, à deux amis et à Belestre.

— Sans m'avoir prévenue... c'est impossible.

— Ce qui est impossible, reprit aigrement l'abbé, c'est que tu puisses me refuser quelque chose... Tu t'oublies trop, ma chère Cartaud!...

Il prononçait ce nom parce qu'avec lui il la faisait trembler.

— François Gagnard, vous oubliez aussi que...

— Tu as été ma maîtresse? Pardieu non ! Et je compte bien en avoir demain matin un plus récent souvenir... Tu es fraîche et jolie comme le mois de mai.

— C'est impossible, vous dis-je, je suis surveillée... ce soir, c'est impossible.

— Surveillée?... Ton vieil imbécile ne m'a-t-il pas accepté pour ton directeur? S'il venait à avoir vent de quelque chose, tu lui dirais que nous avons passé la nuit à prier et à chasser les démons... Eh, pardieu! voilà Belestre...

La pauvre femme étouffait de désespoir et de rage. Avec un mot dit tout bas à l'abbé, elle aurait pu peut-être sauver sa belle soirée d'amour; mais la pensée de se prostituer à cet homme, d'être infidèle à son amant, lui était horrible, ou peut-être elle ne lui vint pas au cœur. Elle aima mieux renoncer en pleurant au bonheur espéré; elle écrivit au sergent que, retenue par des affaires de famille, elle ne pouvait le recevoir. Sa lettre était toute remplie de protestations d'amour, toute remplie de frayeur, de tendresse et de larmes. Elle la fit en toute hâte porter à la caserne, avec un beau médaillon en or, dans lequel elle avait renfermé une boucle de ses beaux cheveux. Autrefois celui qui lui aurait demandé un pareil gage n'aurait pas été compris; aujourd'hui elle l'offrait presque en tremblant, et tout comme le ferait une chaste jeune fille. Mais le beau garde française recevrait-il la lettre? Elle ne respira que lorsqu'elle la sut entre ses mains.

Alors elle chercha à s'étourdir; elle fut vive, gaie et folle. Quelques heures seraient bien vite passées, et elle avait dans sa tête arrangé pour le lendemain quelque amoureuse et charmante surprise pour son bien-aimé.

A l'heure indiquée les convives de l'abbé furent exacts.

La table se trouvait déjà chargée de mets et de bouteilles ; tout était préparé pour une orgie qui devait se prolonger jusqu'au jour. Laissons les convives à table, laissons le vin couler à grands flots, détournons nos regards de cet abbé, assemblage monstrueux de tous les genres de corruption.

Pendant que les verres et les cyniques propos circulaient autour de madame Saint-Ange, deux hommes se promenaient en silence à sa porte. Ils s'observaient mutuellement, l'un avec un regard courroucé, l'autre, au contraire, semblait parfaitement tranquille. Tous deux cependant cherchaient à s'éviter, et à ne pas laisser voir leurs visages ombragés par de larges feutres ; tous deux d'ailleurs étaient enveloppés dans de larges manteaux sans galons. Celui de ces deux hommes que nous avons représenté comme impatient et irrité levait souvent les yeux vers la fenêtre étincelante de la Cartaud ; l'autre regardait bien aussi de ce côté ; mais était-ce par pur hasard et par ennui? on aurait pu le croire, tant il y avait en lui de tranquillité et d'indifférence. Le premier de ces deux hommes allait et venait, s'agitant comme un taureau dans l'arène, l'autre se promenait d'un pas grave et léger tout à la fois. Enfin celui qui avait donné de nombreux signes de colère et d'impatience s'avança brusquement vers le promeneur taciturne.

— Monsieur, lui dit-il en entr'ouvrant son manteau et en laissant voir un habit de gardes françaises, pourriez-vous aller vous promener un peu plus loin?

— Non, monsieur.

— Et si je vous priais d'aller gagner votre lit?

— Et si je vous adressais la même prière?

— Vous êtes bien hardi, mon bourgeois!

— Vous êtes bien hardi, mon sergent! Croyez-moi, ne vous fâchez pas; ce n'est pas pour moi que vous êtes ici, ce n'est pas pour vous que j'y reste; à chacun sa chance.

— Vous vous ferez couper les oreilles...

— Bah!... En France on ne coupe les oreilles qu'aux chiens... en Turquie c'est différent...

— Je vous les couperai si vous ne vous en allez pas.

— Vous êtes de mauvaise humeur ce soir, sergent; vous vous attirerez quelque méchante affaire avec le guet!

— Je veux que vous vous en alliez, s'écria le garde française, exaspéré par le sang-froid de son adversaire.

— Et moi, je ne veux pas m'en aller.

A cette réponse, le militaire écarta brusquement son manteau, qu'à la manière des spadassins il roula d'un coup de main autour de son bras gauche, tandis que de l'autre il tira son sabre. Mais la lame était à peine sortie du fourreau, que l'inconnu bondit sur lui comme un tigre. Le sergent n'eut pas le temps de rompre, il tomba mortellement frappé d'un coup de poignard. La mort fut instantanée, et le cadavre ne fit que s'agiter quelques secondes. Le silence de la rue ne fut troublé que par la chute du corps et le bruit de la lame inutile roulant à terre.

L'assassin se pencha sur le malheureux sergent, qu'il essaya de soulever et de traîner sous une porte cochère, sans s'émouvoir du pas d'une patrouille qui s'avançait. Dès qu'elle fut proche, il appela, et la garde, apercevant

un cadavre et un homme couvert de sang, entoura ce groupe sinistre et arrêta le meurtrier. Mais à peine eut-il à voix basse dit quelques mots au caporal, que celui-ci ordonna aux soldats de relâcher le prisonnier, et s'adressant à lui avec soumission :

— Nous sommes prêts à exécuter vos ordres.

— Frappez à cette porte, il y a de la lumière au second étage, nous verrons s'il y a quelque secours à porter à ce malheureux.

La patrouille se mit en devoir d'obéir, et la porte de la maison habitée par madame de Saint-Ange retentit des appels bruyants du caporal.

Au bruit des crosses de fusil, la pâle terreur remplaça l'ivresse, l'abbé éteignit les lumières, la Cartaud s'évanouit, et Belestre, accablé par la frayeur et l'orgie, roula sous la table. Le caporal impatient fit voler la porte en éclats, et bientôt la demeure de la courtisane fut envahie par les soldats du guet, demandant à grands cris de la lumière.

Le cadavre du sergent fut déposé sur un fauteuil, et l'exempt Desgrais se hâta d'entr'ouvrir les vêtements de la victime pour s'assurer s'il restait encore un souffle de vie. Vaine et inutile recherche!... le fer avait été impitoyable. Pendant que l'homme du lieutenant de police se livrait à ce soin, la Cartaud sortait peu à peu de son évanouissement; elle ouvrit lentement les yeux, et les promena d'abord vagues et étonnés sur cette scène sanglante; puis ses lèvres frémirent, ses yeux se remplirent d'éclairs et de larmes; elle poussa un cri rauque et sau-

vage, et comme le tigre des forêts indiennes, se précipitant, elle renversa Desgrais et saisit un couteau...

— Ne le touchez pas, s'écria-t-elle au milieu de la stupeur générale, ne le touchez pas! j'égorge le premier qui s'avance... Louis! Louis! qui t'a frappé?.... Louis, réponds-moi donc! Tu n'es pas mort! tu ne peux pas être mort!... Ouvre les yeux! parle! qui t'a frappé?

Elle se roula sur ce cadavre en poussant des cris de fureur et de désespoir; elle le couvrit de baisers, elle suça la plaie, et le cadavre restait immobile et glacé..... Alors elle parut s'abîmer dans une profonde réflexion; son œil devint sanglant, et avec un geste terrible :

— Soldats, s'écria-t-elle en désignant l'abbé, cet homme voulait faire de moi sa maîtresse! Cet homme a tué mon amant!

L'abbé sourit dédaigneusement.

— Monsieur l'abbé Gagnard, dit l'exempt, au nom du roi, je vous arrête!... Que l'on conduise toutes les personnes qui sont ici à la prison du Châtelet.

L'abbé ayant fait un mouvement, Desgrais reprit: Vous garrotterez monsieur; s'il tente de s'enfuir, vous ne le tuerez pas, mais vous le mettrez dans l'impossibilité de s'échapper; fouillez-le exactement... Quant à vous, madame, vous allez me donner le bras...

— Moi? Et ce corps! ce corps!

— Vous le retrouverez ici lorsque sera terminée l'entrevue que vous allez avoir avec le lieutenant de police.. Allons! venez, madame! Et il l'arracha du cadavre qu'elle pressait contre son sein.

Bientôt la maison de la Saint-Ange ne renferma plus que les restes du malheureux sergent.

VII.

Dans un des sombres et vastes appartements du palais de Justice, à cette heure avancée de la nuit, se promenait à pas lents et mesurés un homme qui semblait plongé dans une grave réflexion. La faible clarté d'une lampe, projetant sa lumière vers un vieillard écrivant sur une petite table chargée de liasses de papier, permettait facilement de reconnaître dans le promeneur l'austère M. de la Reynie, à qui Paris est redevable de l'établissement des lanternes.

Lorsqu'il entendit ouvrir la porte de l'appartement, il s'arrêta, parut chasser par un effort les pensées qui le préoccupaient, et levant la tête :

— Eh bien ! Desgrais ?

— Grande nouvelle, monseigneur ; j'ai arrêté deux des gens de M. de Mongommery, et je vous amène une ancienne fille de joie qui vous donnera, je l'espère, de précieux renseignements.

Il expliqua alors très en détail au magistrat tous les événements de la nuit. Au récit de la mort du sergent, le front de M. de la Reynie se couvrit de nuages ; il laissa échapper une exclamation ; mais ensuite, rentrant dans une impassibilité glaciale, et appréciant sans doute à la fois le danger couru par son agent et l'importance de ses services, il le laissa achever son récit.

— C'est bien, dit-il alors après un instant de silence; faites entrer cette fille; dites à mes gens de se tenir prêts à me suivre au Châtelet; et vous, ne vous éloignez pas... Mon Dieu, auriez-vous encore laissé la justice des hommes commettre une irréparable erreur? Greffier, vous écrirez.

La Cartaud entra; elle était pâle, défaite, la mort était sur les traits et la fureur dans ses yeux.

— Eh bien, mon enfant, lui dit M. de la Reynie, l'abbé Gagnard a donc fait assassiner votre amant?

La malheureuse fondit en larmes; mais elle tomba sans hésiter dans le piége de l'homme du roi. Oui... c'est un monstre.

— Un monstre, non... car sa conduite...

Elle éclata en un ricanement amer, et répondit :

— Je n'avais que quinze ans lorsqu'il m'a débauchée... c'est mon démon! mais sang pour sang!

— Vous faire tuer votre amant!... mais il est donc bien riche pour payer de pareils forfaits?...

— Bah! ce n'est pas si cher... c'est Landry qui aura fait le coup...

— N'est-ce pas cet homme qui a volé M. le comte de Mongommery?

— Je n'en sais rien...

L'interrogatoire que M. de la Reynie fit subir sur cet objet à la Cartaud ne fournit aucune lumière; seulement, il servit à établir quelques faits importants, tels que la conduite scandaleuse du prêtre, la facilité avec laquelle il entrait et sortait de l'hôtel du comte, et enfin

ses relations mystérieuses et constantes avec Belestre.

M. de la Reynie, après cet interrogatoire, fit conduire la Cartaud à la Conciergerie, et suivi de Desgrais et de ses gens, il se rendit immédiatement au Châtelet. Quand il eut été introduit, il ordonna à Desgrais de courir chez mademoiselle Robert et de la prévenir de ce qui se passait, en lui recommandant le secret le plus absolu.

Par une précaution due aux ordres de Desgrais, Belestre et Gagnard avaient été mis chacun dans un cachot séparé. M. de la Reynie se fit ouvrir d'abord celui de Belestre, qui refusa de faire aucune réponse aux questions assez insidieuses du magistrat. Celui-ci, renonçant à lui arracher immédiatement quelques aveux, se fit ouvrir la cellule dans laquelle on avait jeté l'abbé Gagnard.

Dès qu'il eut aperçu le lieutenant de police, Gagnard s'avança d'un air indigné vers lui :

— Monseigneur, dit-il, depuis quand ne respecte-t-on plus le caractère de prêtre?

— Depuis, monsieur, que ceux qui en sont revêtus vont passer la nuit chez les filles de joie... Je vous ordonne d'attendre mes questions, et répondez franchement, ou vous êtes perdu. Comment sortiez-vous de l'hôtel du comte? à l'aide de cette fausse clef sans doute que l'on a saisie sur vous?...

— C'est vrai... mais ce n'est pas là un crime du ressort de votre justice; et ce n'est pas avec une fausse clef que l'on tue un homme.

—Non; mais on fait autre chose. Il a été fabriqué une seconde fausse clef semblable à celle-ci, qu'est-elle devenue?

L'abbé Gagnard pâlit; mais reprenant rapidement son sang-froid un instant troublé : « Je ne sais pas s'il existe une seconde clef... mais cela n'a aucun rapport avec l'assassinat dont une infâme prostituée ose m'accuser... Sa majesté protége son clergé, et je me plaindrai, monseigneur... Je proteste!

— Depuis quand avez-vous cette clef?

— Depuis un mois ou deux; ce n'est pas moi qui l'ai fait faire, je l'ai trouvée par hasard dans la cour de l'hôtel; mais je suis ici accusé d'assassinat...

— Connaissez-vous un nommé Landry?

— Non...

— Réfléchissez bien...

Gagnard ne répondit pas; il ne voyait pas nettement la portée de la question qui lui était faite; mais elle reporta toute sa pensée vers l'époque du vol, et il commença à comprendre que l'accusation d'assassinat en cachait une autre plus terrible pour lui.

— Vous ne voulez rien dire? reprit d'une voix grave le magistrat; que la nuit vous porte conseil, car demain sera le jour de la lumière.

Le lendemain, à la pointe du jour, Landry était arrêté, et M. de Mongommery, sur une invitation de M. de la Reynie, se rendit au Palais, où il déclara que depuis plusieurs mois la conduite de l'abbé lui inspirait des soupçons; car il faisait des dépenses bien au-dessus de sa position.

Deux conseillers de la cour convoqués, on fit subir un long interrogatoire à Landry. Il déclara connaître Gagnard

depuis longtemps, et donna des détails circonstanciés sur l'entrevue qu'il avait eue avec lui chez la Cartaud quelques jours avant le vol dont M. de Mongommery avait été victime. Il dit notamment les quelques mots échangés entre l'abbé et Belestre au sujet des fausses clefs. Dès lors le fait de la possession des fausses clefs antérieurement au 23 septembre fut acquis à la cause.

Interrogée à son tour, la Cartaud avoua que Belestre lui avait remis des sommes assez considérables qu'il avait employées à acheter un bien de la valeur de dix mille livres aux environs du Mans.

Dès lors les juges, à demi éclairés par ce commencement de preuves, ordonnèrent que les deux accusés seraient soumis à la *question préalable*.

Ils furent amenés tous deux ensemble, et on leur donna lecture de l'arrêt de la chambre d'accusation. L'un et l'autre firent bonne contenance. Belestre fut d'abord livré au bourreau : nulle plainte, nul aveu ne sortit de sa bouche; il se montra aussi ferme qu'avait pu l'être M. le marquis d'Anglade.

C'était le tour de Gagnard; on éloigna le domestique. Alors l'abbé, en proie à la plus affreuse terreur, se précipita aux pieds des juges et confessa le crime. C'était lui et Belestre qui avaient volé M. de Mongommery.

Voici comment les choses s'étaient passées :

Dès qu'ils avaient su la quantité d'or que contenait le coffre de M. le comte, Belestre et Gagnard avaient fait fabriquer des fausses clefs et s'étaient tenus prêts à s'en servir. Poussé par sa passion criminelle, Gagnard en avait

aussi fait faire une pour pénétrer chez la marquise, qu'il espérait surprendre dans le sommeil. Partis avec le comte pour Villebousin, ils avaient, pendant la nuit, sellé deux des chevaux du comte, et étaient revenus en toute hâte à Paris, où ils avaient fait le coup. Belestre s'était chargé de huit sacs qu'il avait été enterrer sur le bord de la Seine. Les cinq autres avaient été cachés momentanément sous le lit de l'abbé, qui, la nuit suivante, devait revenir les déposer en mains sûres. Les fausses clefs avaient été jetées dans le grenier, d'où le lendemain on les avait enlevées.

Pendant que Belestre avait été enterrer une partie du vol, l'abbé, les poches pleines d'or, était allé chez la présidente Robert, près de la demeure de laquelle il avait donné rendez-vous à son complice pour reprendre en toute hâte le chemin de Villebousin, où il fallait qu'ils arrivassent avant le jour.

Chez la présidente Robert, l'abbé avait joué et perdu un rouleau de louis neufs, qui, passant de mains en mains avec le papier qui les enveloppait, avait fini par rester entre les mains de M. le marquis d'Anglade, écrasé depuis par cet indice, devenu une preuve irrécusable de son crime.

Cette terrible confession anéantit les juges : à la pensée du martyre de M. d'Anglade et de la marquise, et de l'arrêt effroyable qui les avait flétris, ils restèrent abîmés.

Après un pareil aveu, il restait à la justice deux tâches à remplir : d'une main frapper le crime, et de l'autre demander pardon à la marquise. Le comte de Mongom-

mery vint déclarer qu'il se tenait prêt à coopérer par tout son pouvoir au grand acte de réhabilitation qui allait s'accomplir. La cour de Versailles fut profondément émue, et comme il arrive toujours en France, ce fut à qui soulagerait et ennoblirait la victime d'une si affreuse méprise. Gagnard et son complice furent pendus, et le parlement, en séance solennelle, le 17 juin 1693, réhabilita la mémoire de d'Anglade, déclara sa femme justifiée, et condamna le comte de Mongommery à restituer toutes les sommes qu'il avait reçues, ainsi qu'à tous les frais du procès.

Madame la marquise, visitée par toute la cour, refusa de quitter la Bastille avant que l'innocence de son cher mari eût été, à son de trompe, proclamée dans tout Paris, ce qui fut exécuté. Elle demanda aussi que le roi la fît dignement sortir de prison. Le roi comprit cette prière, il lui envoya un carrosse *du corps*, dans lequel elle fut reçue par la première dame d'honneur de la dauphine. Toutes les princesses du sang, toutes les personnes de qualité, vinrent la féliciter, et ce fut ainsi, escortée de trois cents carrosses, qu'elle se rendit chez madame la présidente Robert, où, libre enfin, elle allait embrasser sa fille.

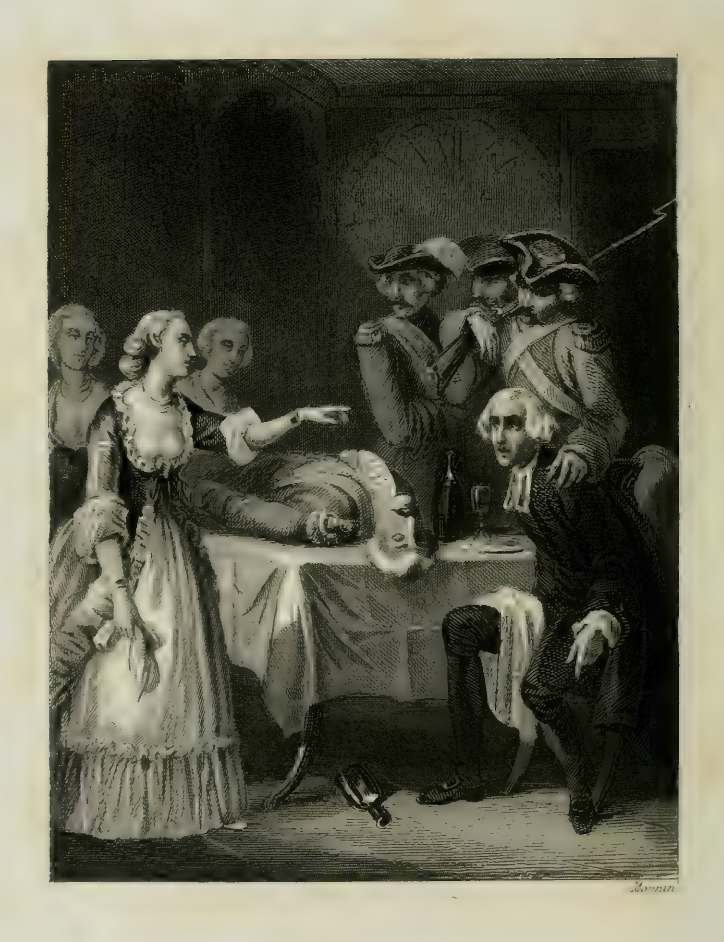
A la vue de mademoiselle Robert, elle fut près de succomber à la joie; elle garda cependant la force de remercier tout son brillant cortége, et un instant après, seule avec son enfant, et son honneur sauvé, elle se trouvait dans la chambre de mademoiselle Robert, qui vint tomber à ses pieds.

—Madame, lui dit celle-ci, vous avez votre enfant, elle n'a plus besoin de moi... M. le marquis est mort... ma tâche est remplie sur cette terre!... Permettez que je baise vos mains, et donnez-moi votre pardon... Ne m'interrogez pas, je suis trop coupable... je me retire au couvent... Daignerez-vous m'y faire conduire quelquefois Louise? c'est l'unique bonheur que je demande...

L'enfant se jeta au cou de sa seconde mère. Madame d'Anglade, versant des torrents de larmes, l'interrogea vainement, lui donna vainement les doux noms de bienfaitrice et de sœur; sa résolution était inébranlable.

A vingt-deux ans, belle et riche, mademoiselle Robert prit l'habit au couvent des filles repenties.





LA VOISIN.

Nouvelles Causes Célèbres
ou
Fastes du Crime

Publié par Pourrat Frères

LA VOISIN.

En l'an de grâce 1655, tout était en émoi au cabaret du *Vert-galant*, situé au faubourg Saint-Antoine. De nombreux garçons finissaient d'éclairer une salle décorée de devises et de fleurs, d'autres dressaient une longue table, d'autres étendaient des tapis, montaient du vin, préparaient le service. Au rez-de-chaussée on illuminait les vastes jardins de l'établissement, on élevait l'estrade pour l'orchestre, on balayait les allées, et dans les cuisines, d'où s'exhalait une odeur appétissante, on entendait la voix du maître qui criait incessamment : Dépêchez-vous, voici l'heure, il faut servir chaud et à point.

C'étaient les apprêts d'un repas de noce. Un mariage s'était fait le jour même dans le quartier, et les époux avaient invité leurs nombreux amis à venir le soir souper et prendre le plaisir du bal au cabaret du Vert-galant, pour célébrer leur heureuse union. Le mari, disait-on, honnête et probe, un des apothicaires les plus renommés du faubourg, avait fini par épouser une sage-femme dont il était amoureux depuis longtemps ; il était riche et con-

sidéré dans le quartier. La nouvelle épouse, surnommée la belle Catherine, était citée surtout pour sa coquetterie et des aventures galantes qu'on répétait tout bas. Courtisée par des seigneurs de la cour, elle les avait tous écoutés au dire des uns, tous repoussés au dire des autres, pour arriver à faire un mariage convenable. Tels étaient du moins les propos que tenaient plusieurs convives, qui, arrivés les premiers, parcouraient déjà les jardins en s'étonnant du luxe que l'on déployait pour cette noce. Tout à coup des cris se firent entendre. Les voilà, les voilà, disaient les garçons. Les convives, devinant que c'étaient les mariés qui arrivaient, se précipitèrent dans la cour, où en effet ils virent deux carrosses dont les laquais ouvraient les portières. C'étaient les époux et leurs témoins qui en descendaient.

Un homme en sortit le premier, et sauta à terre avec plus de légèreté qu'on ne l'aurait supposé en voyant son obésité et sa corpulence. Il avait à peu près quarante-cinq ans, était petit, court, ramassé ; avait l'œil ardent, le nez épaté, les lèvres grosses et le front étroit. Il était mis avec toute la recherche de ce temps-là, et portait même des rubans et des aiguillettes pareils à ceux d'un gentilhomme. C'était Antoine Voisin, le nouveau marié, qui, dans son empressement de donner la main à son épouse, était sorti le premier du carrosse et abaissait le marche-pied pour elle, disputant cet honneur au laquais. Pendant ce temps, un gentilhomme qu'on reconnaissait à ses canons flottants et à sa mise, quoiqu'elle fût fort négligée, descendait gravement et d'un air distrait le marche-pied

à mesure que Voisin l'abaissait, et finit, au dernier échelon, par appuyer le pied sur sa main. Voisin la retira en poussant un grand cri; mais le seigneur ne l'entendit même pas, et continuant de marcher comme si de rien n'était, il entra droit dans le jardin et s'y promena en rêvant. Ce gentilhomme était Jean de la Fontaine, amoureux assidu de l'épousée et son premier témoin.

Au cri qu'avait poussé Voisin, des éclats de rire étaient partis du carrosse, et bientôt on vit Catherine Deshayes, la nouvelle mariée, qui montrait encore ses dents blanches et mignonnes dans un dernier sourire qu'elle cherchait à étouffer. Catherine avait vingt-cinq ans à cette époque et était dans tout l'éclat de sa beauté. Grande, forte, imposante, elle portait la tête avec plus de hardiesse que de majesté. Brune énergique et vive, elle levait avec orgueil son front brun, sur lequel brillait une parure d'émeraudes, et, débarrassée de son mantelet, elle laissa voir ses longs cheveux noirs tombant en bouches sur ses épaules nues. Elle descendit lentement le marche-pied du carrosse, appuyée sur les bras des laquais, et promenant des regards scrutateurs sur tous ceux qui l'environnaient. Elle était suivie d'un jeune prêtre dont l'extérieur accusait un âge plus avancé. Petit, maigre, grêle, les yeux caves, le front ridé, la tête chauve, Lesage annonçait cinquante ans, et n'en avait tout au plus que trente. C'était lui qui venait de donner aux époux la bénédiction nuptiale.

Les quatre personnes qui composaient le second carrosse mirent aussi pied à terre. C'étaient encore trois

hommes et une femme. Parmi eux, on remarquait le frère et la sœur Vigoureux, deux athlètes dans leur genre, qui vivaient dans l'intimité de Catherine, et un Italien nommé Destinelli, que les époux avaient invité comme un ami du prêtre Lesage. Aussitôt les arrivants se mirent en marche pour la salle du banquet, et furent suivis de tous les convives. Bientôt le repas commença, mais une place était restée vide, c'était celle de la Fontaine. Sur un signe de Catherine, Jean Vigoureux se leva, courut au jardin, et rapporta dans ses bras nerveux le poëte, qui, bien qu'habitué à ces façons d'agir de la part de cet homme, le maudissait cette fois de l'avoir interrompu au moment où il finissait de composer un petit conte en l'honneur du mariage de sa belle amie. Un sourire de Catherine calma sa mauvaise humeur, et le repas de noce continua, égayé par cet incident. Tous les convives étaient en admiration devant la belle Catherine, qui, cette fois, plus gracieuse que jamais, faisait les honneurs avec une grâce parfaite, et distribuait à chacun une marque d'attention particulière ; mais elle se lassa bientôt de la contrainte qui lui était imposée, et malgré les signes et la mauvaise humeur de Lesage, elle se livra à son goût pour l'orgie au point de s'étourdir. Les convives, entraînés par son exemple, l'imitèrent bientôt, et au bout de quelques heures on n'entendait à cette table que des chants sans ordre et des cris avinés. Ce fut au milieu de ce tumulte qu'on vint prévenir que tout le monde était arrivé pour le bal. Les convives se levèrent et se rendirent en chancelant dans le jardin. Voisin alors, s'attachant à sa femme,

voulut ouvrir le bal avec elle ; mais Jean Vigoureux, qui n'avait rien perdu de ses forces, l'enleva d'auprès d'elle, comme il avait fait de la Fontaine, le déposa à quelques pas dans un bosquet, et prenant la main de Catherine, se mit à danser avec elle. Aux cris que poussait Voisin, la Fontaine accourut et s'assit auprès de lui. L'infortuné mari faisait des efforts pour se lever et aller joindre sa femme ; mais la Fontaine le retenait sans cesse, lui citant l'exemple de son ami Chapelle, qui tout récemment, étant dans le même état que lui, se serait laissé choir dans un puits, s'il n'eût été dégrisé à la vue de l'eau ; puis il entama sur la sobriété un discours très-sérieux, au milieu duquel Voisin s'endormit.

Cependant, seul de tous les convives, le prêtre Lesage avait conservé sa raison et attendait avec impatience que la danse fût finie pour causer avec Catherine. Aussitôt que l'orchestre cessa, il s'empara de la belle mariée, la conduisit dans un coin du jardin, et l'ayant fait asseoir à ses côtés, la força d'écouter ce qu'il avait à lui dire.

— Catherine, je ne suis pas content de vous, lui dit-il ; vous m'aviez promis d'être sage.

— Je l'ai été tant que j'ai pu, répondit-elle ; mais cela se prolongeait trop pour ma patience.... D'ailleurs, le moyen de ne pas s'étourdir quand on épouse un magot comme Voisin ?

— Un magot qui vous apporte cinquante mille livres et son nom.

— Ça fait cinquante mille livres.

— C'est égal, il est fort imprudent à vous d'avoir agi

comme vous l'avez fait. Que voulez-vous qu'il pense de vous avoir vue ainsi?

— Quant à ça, il n'y a rien à craindre, car je l'ai mis hors d'état de voir.

— Mais ceux qui nous attendaient dans ce jardin, et qui y voient très-bien, qui peuvent tout entendre, tout comprendre, et devant lesquels vous avez parlé sans doute...

— Vous croyez donc que je suis folle.... Si les fumées du vin m'ont un peu agitée là-haut, il a suffi du grand air pour me remettre.

— Cela n'a pas empêché Vigoureux d'emporter de force votre mari loin de vous, et vous avez eu tort de le souffrir.

— Que voulez-vous! j'aime ce garçon, vous le savez. Je lui avais promis d'ouvrir le bal avec lui, il m'a fait tenir ma promesse. Il a bien fait.

— Et si Voisin s'apercevait de quelque chose?

— Tant pis; il ne fallait pas me faire marier avec lui. C'est vous qui m'avez pour ainsi dire forcée à l'épouser.

— Parce qu'il vous fallait absolument les moyens de continuer l'existence que vous menez, et que vous ne pouviez le faire sans argent.

— J'en aurais trouvé ailleurs.

— Comment?

— Dans mon état de sage-femme.

— L'avortement ne donne plus; les filles du peuple qui ont des enfants de grand seigneur sont abandonnées par eux, et par conséquent ne payent pas, et quant aux

grandes dames, elles vont toutes accoucher à l'étranger. Votre état est perdu.

— Cela peut être vrai; mais celui que j'étudie..

— Précisément, il faut du temps, de la patience et de l'argent pour devenir devineresse en renom. En vous donnant Voisin, je vous ai procuré tout cela.

— Parlez donc plus franchement avec moi, mon cher, et croyez bien que je ne suis pas votre dupe. Vous m'avez fait épouser Voisin pour vous et non pour moi. Vous avez besoin pour vos recherches avec Destinelli d'une foule d'instruments et de drogues qu'un apothicaire seul connaît et peut se procurer sans danger, et vous m'avez mariée à un apothicaire. Heureusement, comme vous le disiez, il a cinquante mille livres.

— Eh bien, de quoi vous plaignez-vous? à vous les cinquante mille livres, à moi le laboratoire.

— Et le mari, à qui?

Dans ce moment ils entendirent un bruyant éclat de rire dans le bosquet dont ils n'étaient séparés que par la charmille. Tous deux se levèrent avec effroi, craignant d'avoir été entendus. Lesage voulait fuir, mais Catherine le retint, et plus audacieuse que lui, écarta la charmille et passa dans le bosquet, où elle trouva deux hommes assis, dont l'un faisait entendre un ronflement régulier. L'autre leva les yeux à cette apparition subite, et reconnaissant la mariée, la saisit par le bras, et lui dit : Je viens de finir mon conte du Rossignol; voulez-vous que je vous le dise, ma belle amie?

C'était la Fontaine, qui, pendant que Voisin ronflait à

ses côtés, revenu peu à peu du premier degré de l'ivresse, s'était mis à faire des vers dans sa tête, comme il en avait l'habitude. Catherine, rassurée, dit à Lesage à voix basse : Ce n'est pas lui qui pourrait nous avoir entendus, il est trop distrait pour cela. Quant à Voisin, il dort comme une souche.

— N'importe, repartit Lesage ; nous avons été imprudents de causer ainsi dans un lieu où il y a tant de monde ; que cela ne nous arrive plus.

— A qui la faute?

— C'est une leçon dont je profiterai. En attendant, pour que cela ne recommence pas, quittez le bal.

— Déjà!

— Il est près de minuit. Demain nous reprendrons cet entretien. Monsieur de la Fontaine, dit-il tout haut au poëte, voudriez-vous vous charger de réveiller M. Voisin, et lui dire que madame son épouse s'est rendue chez elle?

Il entraîna aussitôt Catherine, et courut chercher mademoiselle Vigoureux, afin qu'elle assistât la mariée, comme c'était l'usage. Les deux femmes se rendirent dans la cour du cabaret pour monter en carrosse. Le cocher dormait sur son siége, et Catherine avait peine à le réveiller, lorsqu'un homme s'élança tout à coup, ouvrit la portière, et abaissant le marche-pied, dit à voix basse : Montez, maîtresse. Catherine jeta les yeux sur cet homme, et vit un nègre dont les regards étaient attachés sur elle ; elle crut que c'était quelque domestique de la maison, et monta dans le carrosse. Le nègre referma la portière, éveilla le cocher, et la voiture roula rapidement vers la

demeure de Voisin. Lorsqu'elle s'arrêta, un homme ouvrit de nouveau la portière avant que le cocher eût quitté son siége ; c'était encore le nègre. Catherine n'y fit nulle attention cette fois, et rentra chez elle avec mademoiselle Vigoureux. Le nègre fut se coucher au pied d'une borne en face des croisées de Catherine, et y passa le reste de la nuit. Mais bientôt les convives, ne voyant plus les deux mariés, se retirèrent peu à peu et quittèrent le bal. Quand les garçons visitèrent le jardin pour tout éteindre, ils entrèrent dans le bosquet, où ils trouvèrent encore la Fontaine rêvant et Voisin continuant à dormir. Ils réveillèrent ce dernier, qui, en ouvrant les yeux, manifesta son étonnement de se trouver encore là, et s'adressa à la Fontaine.

– J'avais oublié de vous prévenir que votre épouse vous attend depuis longtemps, dit la Fontaine.

— Quoi?... Catherine est partie ! s'écria Voisin.

— Et tout le monde aussi, ajouta un des garçons ; le jour va paraître.

— Et vous ne m'avez pas prévenu ! dit le mari à la Fontaine.

— Je n'ai pas voulu troubler votre sommeil, dit le poëte ; vous dormiez si bien.

— C'est épouvantable, murmura Voisin.

— C'est fort plaisant, dit la Fontaine ; j'en ferai un conte très-divertissant.

— La première nuit de mes noces ! cria Voisin.

— Vous avez raison, dit la Fontaine, *la Première Nuit de mes noces*, voilà un titre charmant, je l'adopte, et je

vais commencer le conte tout en me rendant chez moi.

Il se mit en route lentement, tandis que Voisin, courant à perdre haleine, se hâta de se rendre chez lui.

Le lendemain, on voyait au-dessus de l'enseigne de l'apothicaire un tableau posé à la hauteur du premier étage, avec cette inscription en grosses lettres : *Madame Voisin, maîtresse sage-femme.* Ce tableau annonçait à tout le quartier le mariage de l'apothicaire. Catherine avait consenti à ne pas abandonner son état, parce que son mari lui promettait une nombreuse clientelle; mais cette clientelle n'était pas du goût de Catherine. Née pour l'intrigue, le plaisir et l'argent, elle ne trouvait à satisfaire aucune de ces passions dans son état exercé honorablement, comme l'exigeaient les pratiques de son mari. Catherine avait encore un travers bien commun à cette époque, mais qu'elle possédait au dernier degré; c'était celui de se frotter au grand monde, d'avoir des relations avec les dames de la cour, fût-ce comme leur suivante; d'avoir commerce avec les gentilhommes, fût-ce pour servir leurs amours; aussi n'exerça-t-elle presque pas son état pendant son mariage. Comme elle l'avait dit, elle avait épousé Voisin pour ses cinquante mille livres; elle ne pensa qu'à les dépenser joyeusement, comptant sur la faiblesse de son mari pour les lui livrer. En effet, après qu'elle eut obtenu de ce dernier un laboratoire pour les expériences de Lesage, elle mit la maison sur un pied de luxe et de grandeur qui menaçait de ruiner bientôt Voisin ; mais celui-ci, toujours amoureux de sa femme (et l'amour est si dangereux dans un vieillard !), céda à

toutes ses fantaisies. Catherine lui en cacha même une partie, trouvant à les satisfaire à son insu. La maison qu'elle habitait donnait sur deux rues; elle fit faire la principale entrée dans celle où n'était pas la boutique de son mari, et par ce seul fait devint plus libre de toutes ses actions, vivant séparée en quelque sorte de Voisin, qui passait son temps avec ses garçons. Dès lors elle eut des domestiques, un carrosse et jusqu'à un suisse, mode qui commençait à cette époque, singea la femme de qualité, et voulut même en avoir les avantages et les priviléges.

Un jour, elle se promenait à la place Royale, qui était encore le rendez-vous de la haute société ; elle était suivie de ses deux laquais, et faisait d'autant plus figure, que sa haute taille, sa beauté rude et ses regards hardis, attiraient autour d'elle une foule de jeunes seigneurs qui la suivaient. Au milieu, et se perdant dans la foule, était le nègre dont nous avons parlé, et que depuis cette époque elle avait rencontré constamment sur ses pas toutes les fois qu'elle était sortie; elle venait de l'apercevoir, et faisait pour l'instant trêve à ses jouissances de vanité, cherchant en elle-même quels pouvaient être les motifs de cet homme à la suivre sans cesse. Cependant, la foule grossissait autour d'elle, et les femmes surtout étaient fort curieuses de savoir qui elle pouvait être, lorsqu'elle fut reconnue et signalée par la suivante d'une dame du monde, qui, indignée de voir tant de nobles seigneurs se détacher de sa suite et de celle de ses compagnes pour courir après Catherine, s'arrêta devant elle et lui dit : Pardon, si

je vous dérange, belle dame ; mais voici une occasion pour vous de gagner de l'argent et d'exercer votre métier. Ma chienne favorite est sur le point de mettre bas ; rendez-vous à mon hôtel, et remplissez auprès d'elle vos fonctions de sage-femme, mon intendant vous payera grassement, et j'ordonnerai à ma livrée de donner sa pratique à votre mari l'apothicaire. A ces mots, des éclats de rire partirent de tous les côtés : c'étaient les dames qui les poussaient en jetant des regards moqueurs aux hommes. Ceux-ci, d'abord confus de leur méprise et de la mystification qui rejaillissait sur eux en partie, prirent le parti d'en rire aussi, et tournèrent dédaigneusement le dos à Catherine. Quant à celle-ci, interdite à cette apostrophe, muette de colère et de fureur, elle se retira sans rien dire et rentra chez elle dans un état impossible à décrire. Elle trouva Lesage qui l'attendait, et qui fut effrayé de son désordre ; dès qu'elle l'aperçut, Catherine, tournant contre lui toute sa rage, s'écria : Je vous trouve encore chez moi, vous qui m'avez forcée à ce mariage que je déteste, qui fait mon malheur, mon humiliation, ma honte !

— Qu'avez-vous donc, dit Lesage, pour m'apostropher ainsi ?... Mais il me semble que vous n'êtes pas si à plaindre de ce mariage, qui vous entoure de luxe, de plaisir et de liberté, les seules choses que vous désiriez au monde. Comment sans cela y seriez-vous parvenue ?

— J'aurais vendu mon corps, ma vie, mon âme, s'il l'eût fallu, à quelque grand seigneur dont je serais devenue la maîtresse... il y en a de moins belles que moi qui

ont été achetées... Comme elles, j'aurais brillé dans les carrosses armoriés ; suivie de la livrée de mon amant, j'aurais paru aux fêtes, aux théâtres, aux promenades; je n'aurais pas un vieux mari qui me gêne, qui m'ennuie. . enfin, je n'aurais pas été insultée comme je viens de l'être!...

— Insultée?... vous?...

— Moi-même. Et avec l'émotion de la colère, elle lui raconta la scène qui venait d'avoir lieu.

— Vous n'êtes pas raisonnable, dit Lesage après avoir entendu ce récit. Je vous l'ai dit souvent, ma chère Catherine, il y a de bien belles dispositions chez vous, mais vous les paralysez toutes par votre goût du grand monde. Que pouvez-vous y apprendre? que pouvez-vous y faire? contentez-vous des plaisirs et des agréments de votre classe, que vous possédez plus que toute autre femme de Paris, et n'ambitionnez pas d'être l'égale des grandes dames. Quoi que vous puissiez faire, vous ne parviendrez jamais à être née d'une noble famille et à marcher de pair avec nos duchesses.

— Eh bien, je marcherai avant elles! s'écria Catherine avec violence. Ces nobles dames me repoussent de leurs rangs et me ferment leurs palais ; je veux qu'elles viennent elles-mêmes chez moi , qu'elles m'apportent leur or, leurs prières, leurs secrets, leurs crimes. Ces dames ont la noblesse et la fortune pour elles, moi j'ai l'adresse et la volonté, moi j'ai la connaissance de leurs vices. Je triompherai d'elles.

— Quels sont donc vos projets?

— De persévérer plus que jamais dans l'étude des sciences occultes. Déjà j'en sais assez pour tirer les cartes, prédire l'avenir, faire un thême de nativité. Cette étude, que j'avais prise comme une fantaisie, devient pour moi une chose sérieuse. Je connais ces grandes dames, leurs intrigues, leurs amours, leurs consciences, leur superstition. Depuis que je vais à la place Royale, j'ai appris plus de choses qu'il ne m'en faut pour dire à toutes leur passé, et tirer par cette induction leur horoscope pour l'avenir. Mes avis ont été souvent utiles à la Vigoureux mon amie, qu'elles vont consulter jusque dans son grenier, et dorénavant je m'en servirai moi-même, elles viendront me consulter chez moi, car dans peu de temps je m'établirai devineresse à mon tour. C'est ma destinée.

— Qui vous a dit cela ?

— Qui?... les cartes, le blanc d'œuf, que j'ai consultés par fantaisie, et auxquels je n'ai pas cru d'abord, auxquels je ne sais si je dois croire encore... Mais à quoi bon m'arrêter à cela ? c'est ma volonté, maintenant. C'est pour moi la richesse, le bonheur, la vengeance ; ma résolution est prise, cela sera.

— Et je l'approuve, votre résolution, je l'approuve de toutes mes forces. Destinelli, Davaux et moi, réunis à vous... nous devons faire des miracles à nous quatre.

— J'ignore ce que Destinelli, Davaux, votre confrère que je ne connais pas, et vous, faites dans le laboratoire que je vous ai fait donner par Voisin pour vos expériences. Vous me dites que vous cherchez de l'or, je ne sais si vous

découvrirez ce secret, mais je vais vous en indiquer que je veux que vous trouviez : des philtres pour rendre amoureux, des philtres pour rendre odieux, des philtres qui rajeunissent, qui vieillissent, qui rendent gais ou tristes, beaux ou laids, bons ou méchants.

— Et rien de plus? demanda Lesage en fixant Catherine d'une manière étrange.

— Pas pour le moment, répondit celle-ci, feignant de ne pas comprendre ou ne comprenant pas la question.

— Vous aurez tout cela; mais il nous faut de l'argent, nous n'en avons plus.

— En voilà, j'en aurai d'autre de Voisin; son trésor n'est pas épuisé encore. Allez, travaillez de votre côté, je vais travailler du mien, et nous nous réunirons quand nous serons en mesure.

— Ma belle Catherine, vous ne m'avez jamais paru aussi ravissante qu'aujourd'hui.

— Et vous aussi docile.

— C'est que jamais vous ne m'avez dit des choses plus agréables qu'en ce moment, jamais vous n'avez secondé mes projets comme vous le faites aujourd'hui.

— Que voulez-vous dire?

— Je veux dire que Destinelli, Davaux et moi, avons tous les moyens de tromper cette noblesse superstitieuse et criminelle; tous les secrets pour lui prédire l'avenir, pour aider aux événements ou les vaincre. Nous possédons tous les ressorts, enfin... il ne nous manquait qu'un être pour les faire mouvoir, et nous l'avons trouvé. C'est vous.

— Je ne vous comprends pas encore.

— Pouvions-nous, Davaux et moi, revêtus du caractère de prêtre, connus pour avoir exercé cet état, et l'exerçant encore, pouvions-nous, dis-je, révéler le passé, prédire l'avenir, et nous mêler d'une foule de choses secrètes qui meurent dans les familles? Destinelli, l'Italien au physique grêle et trompeur, qui s'exprime à peine en français, pouvait-il à son tour inspirer la confiance et exciter la superstition? Non. Pour rendre cet art fructueux et lucratif, il faut s'adresser principalement aux grandes dames qui vivent de secrets et de cachotteries, et pour inspirer de la confiance aux femmes, il faut une femme, une femme qui impose par sa prestesse, par ses traits, par sa parole, une femme qui désire de l'or et veuille en gagner à tout prix; et cette femme, c'est bien vous; car vous êtes belle, rusée et hardie, vous aimez le luxe et les plaisirs, et vous voulez vous venger. Comprenez-vous maintenant pourquoi je vous ai fait faire ce mariage, pourquoi je ne vous ai pas révélé tous mes projets, et je les ai masqués sous une fausse apparence? j'attendais que le moment de votre résolution arrivât; il est venu, voilà pourquoi je suis si docile et si satisfait.

— Je comprends en effet ce que vous voulez faire de moi, dit lentement Catherine; un instrument, rien de plus.

— Oh! vous vous trompez... seulement, si vous voulez vous laisser diriger par nous...

— Qu'est-ce que je disais?...

— Écouter nos conseils...

— C'est-à-dire vos ordres.

— Pouvez-vous croire cela?

— Mais ne vous en défendez donc pas, puisque j'accepte.

— Quoi! vous consentiriez....

— J'accepte, vous dis-je... j'accepte, parce que malgré vous je deviendrai seule reine et maîtresse, parce que vous m'obéirez en tout, vous ferez mes moindres volontés, vous vous soumettrez à tous mes caprices; car vous êtes trois lâches dont aucun n'a le courage d'entreprendre au grand jour ce dont vous voulez charger une femme, et que je l'entreprends, moi, sans crainte et sans remords. Cela me suffit.

— Eh bien, soit, répondit Lesage, étonné de ce que venait de lui dire Catherine, mais espérant tout bas dans sa ruse et celle de ses associés pour paralyser cette domination dont elle les menaçait déjà. Commençons d'abord, nous verrons après.

En ce moment, un des laquais vint dire à Catherine qu'un nègre, qui avait suivi son carrosse à son retour de la place Royale, insistait depuis longtemps pour lui parler. Catherine pensa aussitôt que c'était celui qui la suivait partout, et curieuse de percer enfin le mystère d'une pareille conduite, elle ordonna de le faire monter, et congédia Lesage. Le nègre fut aussitôt introduit.

C'était un homme de trente ans environ, petit, bien fait, d'une taille gracieuse, et dont tous les membres respiraient la force et la souplesse. Contre l'habitude des gens de sa race, il avait le nez saillant, les joues aplaties

et le regard fixe et tourné vers son interlocuteur. Il entra brusquement, et se tint debout devant Catherine, attendant qu'elle entamât l'entretien.

— Que veux-tu? lui dit celle-ci.

— Vous voir et vous parler, répondit le nègre.

— Parle.

— J'étais à la place Royale quand cette dame vous a fait cet affront.

— Je le sais; eh bien?

— Voulez-vous que je la tue pour vous venger?

Catherine recula de surprise à cette étrange proposition, faite avec tant de calme.

— Tu la connais donc? reprit-elle; quel est son nom?

— Je ne le sais pas, répondit le nègre. Je ne la connais que pour l'avoir vue aux promenades où vous vous rendez vous-même; mais je saurai la découvrir; dites un mot, et demain...

— Tu es donc venu à Paris pour ressusciter le métier de bravo?

— Je ne sais pas ce que c'est.

— C'est un homme qui assassine pour de l'argent.

— Je ne vous demande rien pour ça.

— Tu es donc l'ennemi de cette dame?

— Oui.

— Pourquoi?

— Parce qu'elle vous a insultée.

— Qu'est-ce que ça peut te faire?

— Je vous aime.

A ces mots le rouge monta au front de Catherine, son étonnement redoubla, et elle envisagea avec une espèce de terreur ce nègre dont les regards ne se baissaient pas devant les siens. Il s'aperçut de l'impression que faisaient ses paroles, et se hâta de lui dire : Oh ! ne craignez rien, maîtresse ; il y a déjà deux ans que je vous aime sans vous l'avoir jamais dit. Depuis deux ans je vous suis partout, sans espoir de vous parler jamais ; il a fallu cette circonstance pour arriver jusqu'à vous ; mais il m'avait semblé lire dans vos yeux, à la place Royale, que vous voudriez être vengée, et alors je suis venu m'offrir. Je me suis trompé, excusez-moi ; adieu.

Et sans ajouter un mot, le nègre sortit aussi brusquement qu'il était entré, et laissa Catherine immobile et stupéfaite de cette espèce d'apparition. Pourtant, en y réfléchissant, elle pensa que dans la nouvelle carrière où elle allait se lancer, au milieu de ces trois hommes dont elle avait deviné les projets, un être de la trempe du nègre, dévoué jusqu'au fanatisme, comme celui-ci en avait l'air, ne lui serait peut-être pas inutile ; elle sourit même à l'idée de cet amour bizarre, dont les élans ne paraissaient pas sans charmes à son esprit déjà débauché, et ce fut sous le poids de ces impressions qu'elle s'adonna plus que jamais à l'étude des sciences occultes, tandis que les deux prêtres et Destinelli redoublaient eux-mêmes d'efforts et de travaux dans le laboratoire que Voisin avait mis à leur disposition.

Cependant l'événement de la place Royale n'avait pas empêché Catherine de continuer ses promenades ; seule-

ment elle avait renoncé à aller de ce côté, et parcourait Paris, se rendant partout où elle croyait trouver du plaisir et des intrigues. Le nègre la suivait fidèlement, toujours silencieux et morne, et ne cessait de l'escorter en tous lieux. Catherine avait pris l'habitude de le voir à sa suite et de jeter sur lui un dernier regard lorsqu'elle rentrait, et qu'il s'asseyait les bras croisés sur le banc qui était en face de sa porte cochère pour y passer tout le reste du jour. Bientôt ces regards devinrent plus fréquents, et Catherine lisait avec orgueil dans ceux de cet homme tout l'amour frénétique qu'elle inspirait. Ces deux êtres commençaient à se comprendre. Un jour, elle sortit comme à son ordinaire, et le nègre n'était pas là ; elle crut qu'elle le verrait à la promenade, elle ne l'aperçut pas. Elle rentra chez elle plus tard qu'à l'ordinaire, et avant de remonter dans son appartement, regarda de tous côtés si elle ne l'apercevait pas, elle ne vit rien. Cette absence la rendit inquiète et morose le reste de la journée, le pauvre Voisin s'en ressentit. Le lendemain, elle sortit de meilleure heure qu'à l'ordinaire, personne ne parut. L'absence se prolongea toute une semaine. Catherine crut que le nègre était mort, et commençait à regretter de ne l'avoir pas pris dans sa maison, lorsque de la croisée derrière laquelle elle se tenait en ce moment elle l'aperçut, maigre, faible, triste, et se traînant pour gagner son banc favori. A cet aspect, elle poussa malgré elle un faible cri de joie, et curieuse de connaître les motifs d'une absence qui lui avait déjà semblé longue, elle l'envoya chercher. Le nègre parut pour la seconde fois devant elle ; mais

cette fois, malgré la joie qui brillait dans ses yeux, il était aisé de voir la souffrance qui agitait tout son être. Catherine se hâta de l'interroger, et lui demanda pourquoi elle ne l'avait pas vu depuis si longtemps; il lui répondit aussitôt d'une voix brève et saccadée : Il n'y avait qu'un seul motif qui pût m'empêcher de venir sous vos croisées et de vous suivre, c'est que la force me manquât pour m'y traîner. Je n'ai pas quitté mon lit depuis huit jours.

— Quelle maladie avais-tu donc? demanda Catherine.

— Ce n'était pas une maladie, c'était une blessure. Et il lui montra une large plaie à demi cicatrisée qu'il avait sur la poitrine.

— Qu'est-ce que cela? dit Catherine.

— Deux coups d'épée que j'ai reçus, répondit le nègre.

— Et de qui?

— De trois jeunes seigneurs que j'ai rencontrés au milieu de la nuit.

— Et qu'avais-tu fait pour cela?

— Je les avais attaqués.

— Pourquoi?

— Parce que je les avais reconnus pour ceux qui vous avaient le plus insultée à la place Royale.

— Fou!... qui t'en avait prié?

— Personne. C'est une satisfaction que je voulais me donner.

— Et l'on ne t'a pas poursuivi, arrêté?

— J'ai eu la force de m'échapper avant même d'être

reconnu, et après en avoir blessé deux avec mon poignard. Nous sommes quittes.

— Je te défends à l'avenir de renouveler pareille chose pour quelque motif que ce puisse être, à moins que je ne te l'ordonne.

— Il suffit, maîtresse ; j'obéirai.

— Comment t'appelles-tu ?

— Joachino.

— Depuis combien de temps es-tu en France ?

— Depuis trois ans.

— Qui est ton maître?

— Je n'en ai plus. Je suis venu à Paris comme esclave; mais quand je vous ai vue, je me suis affranchi. Mon maître est reparti ; je suis libre, et ne connais d'autre maîtresse que vous.

— Qui t'a soigné de ta blessure?

— Moi seul.

— Et tu es parvenu à te guérir?

— Nous autres nègres possédons des secrets pour tout cela. Je les ai employés.

Catherine réfléchit un instant.

— Et que veux-tu faire maintenant?

— La même chose que par le passé.

— Mais ce n'est pas une existence.

— La seule pour moi est de vous voir, de vous suivre, de penser à vous, et d'être votre esclave... Oh ! je n'espère pas autre chose, maîtresse ; nous autres nègres sommes habitués à souffrir dans nos pays, et notre seul bonheur est de choisir notre maître et de le servir. Je vous ai

choisie pour maîtresse, je vous servirai malgré vous; car, je vous l'ai dit, je vous aime!

A ces mots, ses genoux fléchirent, et il se laissa tomber presque renversé.

— Tu trembles, dit Catherine.

— C'est la fièvre qui me brûle, répondit Joachino; et il perdit connaissance à l'instant.

Catherine s'empressa auprès de lui, sonna ses gens et lui fit donner des secours. Il fut longtemps dans un délire et une agitation extrêmes, et reprit enfin connaissance; aussitôt il manifesta, malgré sa faiblesse, le désir de s'en aller.

— Reste, lui dit Catherine, qui était auprès de lui; il faut te guérir d'abord.

— Et puis, je retournerai sur mon banc, dit-il.

— Non, tu seras à mon service, si tu veux.

— Je serai votre esclave, maîtresse. Et livré aux soins des domestiques, il fut transporté dans une chambre de la maison.

Cependant Voisin avait ouvert les yeux sur la conduite de sa femme. Quoique encore aveuglé par l'amour, il voyait son trésor diminuer, et sa ruine approcher de jour en jour davantage. Il fit d'abord à Catherine quelques observations auxquelles elle répondit à peine. Il les recommença peu de temps après, elle n'en fit pas plus de cas; enfin, las de ne pouvoir lui faire entendre raison, il lui signifia, avec la fermeté d'un avare auquel on veut arracher de l'argent, qu'il ne lui restait plus que dix mille livres, et qu'il ne lui en donnerait pas un denier. Cette

déclaration rendit Catherine furieuse. Elle s'emporta contre son mari, le menaça, le maltraita; mais celui-ci, inébranlable dans sa résolution, la quitta sans vouloir rien accorder. Catherine alors envoya chercher Lesage pour lui faire part de ce qui venait de se passer, et fit rejaillir sur lui toute sa colère.

— Eh bien, lui dit-elle après lui avoir tout conté, ce beau mariage, vous voyez où il nous a menés.

— Patience, répondit Lesage; il nous a déjà menés a de bons résultats; d'abord, quant à nous, nous touchons au but de nos travaux, et vous, vous êtes déjà très-forte dans l'art que vous allez exercer.

— A quoi cela nous servira-t-il, si je reste enchaînée à cet homme-là, qui commence à me refuser de l'argent?... Il ne consentira jamais à ce que je devienne devineresse... il voudra me forcer à rester sage-femme. Je veux me séparer de lui.

— Mais songez qu'il possède encore dix mille livres et un laboratoire avec tous ses instruments, qui nous est précieux.

— Que m'importe, si je ne puis jouir de ma liberté, si je ne puis faire ce que je veux? Dès demain je quitte cet homme et sa maison.

— Mais les dix mille livres?... D'ailleurs, on ne quitte pas son mari comme ça, et, s'il le veut bien, il vous fera revenir ici ou enfermer.

— Enfermer!... Ah ça, dans quel guêpier m'avez-vous jetée?... je ne puis pas quitter mon mari, à présent?

— Ça n'est pas facile, s'il s'entête.

— Mais je vous répète que je veux que ça finisse, ou bien... ou bien je m'en prends à vous.

— A moi?

— Sans doute. C'est vous qui m'avez mariée, c'est à vous à me rendre libre. Faites rompre ce mariage.

— C'est impossible : pour cela il faut des motifs que vous n'avez pas; et d'ailleurs, les dix mille livres, il les garderait.

— Arrangez-vous comme vous l'entendrez; mais trouvez un moyen, n'importe lequel. Vous avez eu le pouvoir de faire, il faut avoir celui de défaire; je ne sors pas de là. Vous me l'avez promis; cela a été convenu entre nous. exécutez votre promesse, ou prenez garde.

— Mais dans si peu de temps, comment voulez-vous qu'on puisse...

— S'il vous faut des années, j'aime autant attendre qu'il meure de vieillesse.

— Il ne faut pas des années, mais des mois...

— Des mois dans cette galère! impossible. Je vous donne huit jours.

— C'est bien peu.

— C'est beaucoup pour moi. Si dans huit jours...

— Eh bien, dans huit jours, soit. Je tâcherai, j'espère réussir... mais il faut encore bien du travail pour ça.

— Travaillez, mais ne me manquez pas de parole.

Après cet entretien, Catherine, plus tranquille, fut visiter son nègre, qui allait de mieux en mieux et commençait à se lever. Lesage descendit dans son laboratoire, où il trouva Davaux et Destinelli. Il leur fit part de l'en-

tretien qu'il venait d'avoir avec Catherine; ils réfléchirent, combinèrent de nouveau, et tous trois recommencèrent avec une nouvelle ardeur leurs travaux mystérieux.

Au bout de quelques jours, Lesage monta chez Catherine l'air rayonnant, et lui dit : Voulez-vous toujours être libre?

— Plus que jamais, répondit celle-ci.

— N'importe par quel moyen?

— N'importe.

— Dans deux jours vous le serez.

— J'y compte.

Et l'entretien finit là.

Deux jours après, il se passa une horrible chose dans la maison de Voisin.

Vaincue par l'amour fanatique et respectueux de Joachino, Catherine se livrait à l'orgie, enlacée dans les bras du nègre. Minuit sonnait, et on n'entendait dans cette pièce que le choc des verres et les rires du plaisir. Plus loin, dans l'autre corps de logis, le râle affreux d'un mourant faisait retentir une chambre située au bout d'un long corridor. C'était le malheureux Voisin qui expirait. Trois hommes étaient auprès de lui, et armés de flambeaux examinaient avec attention sur son visage et sur son corps les progrès et les résultats du poison qu'ils lui avaient fait prendre.

— Vous nous avez trop pressés, disait Davaux à Lesage ; ce poison n'est pas encore à l'état de perfection désirable.

— C'est vrai, répondait Lesage; nous aurions dû le travailler davantage; mais nous n'en avons pas eu le temps. Si vous aviez vu Catherine quand elle m'a parlé! Nous ne pouvons rien sans cette femme, vous le savez.

— Heureusement, ajouta Destinelli, nous pouvons étudier les effets de notre poudre sur cet homme. Vous voyez, monsieur, dit-il en s'adressant à Davaux, vous voyez que nous y avons mis trop d'*avium risus;* ce n'est pas un rire qui anime ce corps, c'est une contraction musculaire qui tord tous les membres. On dirait les effets de l'arsenic.

— Il a raison, reprit Lesage ; voyez la figure; la bouche est déjà de côté, les yeux sortent de leur orbite, les jambes et les bras se retournent. Ce poison ne vaut rien.

— Oui, je vois ce qu'il en est, dit Davaux, qui, ses notes à la main, calculait les quantités de drogues qu'on avait employées; oui, il y a trop de *grenouillette;* mais je suis sûr la prochaine fois de réussir. Le sujet mourra par une contraction beaucoup moins forte, qui n'atteindra que le cœur et le visage; car, pour les yeux et la bouche tournée, on ne pourra jamais l'empêcher avec ce poison; il n'y a, du reste, aucun inconvénient; cela présente simplement les symptômes de l'apoplexie foudroyante.

— A la bonne heure, dit Lesage; mais le sujet est trop long à mourir. Il y a bientôt plus de cinquante heures que la potion lui a été administrée, et il râle encore avec une force qui menace de continuer jusqu'au jour.

— C'est mon avis aussi, dit Destinelli; et c'est d'au-

tant plus important, que beaucoup de personnes ne voudront pas voir longtemps le spectacle que nous avons sous les yeux.

— C'est juste, répondit Davaux. Il faut que, selon les besoins ou la position des personnes, la mort frappe comme la foudre, et procure une agonie qui paraisse naturelle. Dans tous les cas, celle-ci est insoutenable, et je vous réponds qu'elle n'aura plus lieu désormais. Mais, laissez-moi à mes calculs, et continuez d'examiner et de tenir note des effets du poison.

Il se fit alors un grand silence, qui n'était troublé que par le bruit du râle de l'infortuné Voisin, qui variait comme celui d'un homme chez qui la vie tente encore de triompher. Ces trois misérables, insensibles au spectacle d'une mort qu'ils avaient causée eux-mêmes, en étudièrent de nouveau avec calme les progrès et l'agonie. Ils portèrent leurs mains sacriléges sur ce corps pour voir si l'insensibilité commençait et si le cœur cessait de battre. Ils recueillirent sur un verre les derniers souffles qui s'exhalaient : sans terreur comme sans pitié, ils raisonnèrent encore froidement autour de lui, et lorsqu'ils n'eurent plus qu'un cadavre sous les yeux, lorsqu'ils eurent reconnu que les traces du poison étaient invisibles, leur joie atroce éclata, et un rire satanique vint éclairer leur visage.

« Un prêtre sacrilége et un empoisonneur, avec cela, disait un grand artiste, je peindrais l'enfer d'après nature. »

Le jour commençait à poindre au moment où cet hor-

rible drame se terminait. Lesage, courant aussitôt à la chambre de Catherine, la réveilla en sursaut, et lui dit : Je vous salue, veuve Voisin.

— Il est mort? répondit celle-ci avec un certain effroi.

— Vous êtes libre, et vous héritez de dix mille livres et du laboratoire.

— Mais comment est-il mort?

— Comme mourront tous ceux dont la vie nous sera importune.

— Je ne vous avais pas dit de le tuer.

— C'est vrai ; mais vous m'aviez dit que vous vouliez être libre, n'importe par quel moyen ; je n'ai trouvé que celui-là.

— Imprudent !... et si l'on découvre...

— Impossible. Ce poison ne laisse pas de traces. Voilà comment nous avons découvert le secret de faire de l'or.

— Il faut avouer que vous êtes un grand misérable, s'écria Catherine en se levant sur son séant.

A ces mots, prononcés d'une voix vibrante, un homme, se levant tout à coup du tapis où il était couché, s'avança vers Lesage, qui recula effrayé. C'était Joachino.

— Quel est cet homme? demanda Lesage.

— L'esclave de Catherine, répondit le nègre d'un air menaçant.

— Tais-toi, dit Catherine ; et ne fais pas de mal à cet homme, il vient de me faire veuve.

A ces mots, le nègre embrassa Lesage.

Six mois après, on revoyait, rue Maubuée, l'enseigne de maîtresse sage-femme, cette fois au nom de *ma*-

dame veuve Voisin. La maison du faubourg Saint-Antoine avait été abandonnée et la boutique de l'apothicaire fermée. La nouvelle demeure de Catherine était plus vaste et plus commode, et surtout mieux appropriée aux besoins de son nouvel état. Elle avait eu soin de disposer la pièce la plus reculée pour Lesage et ses confrères, qui continuaient toujours leurs travaux, et qui maintenant essayaient de composer les divers philtres qu'elle avait demandés. Vigoureux et sa sœur étaient venus demeurer auprès d'elle et l'aider dans ses travaux, et Joachino n'avait pas cessé d'être son esclave le plus soumis. Déjà dans tout le quartier elle était plus connue comme devineresse que comme sage-femme ; l'on commençait à soupçonner que cette enseigne n'était qu'un masque pour déguiser son véritable état. Quelques prédictions qu'elle avait eu soin de faire réaliser, un passé qu'elle avait deviné à l'aide de renseignements, le langage mystérieux qu'elle commençait à apprendre, l'espèce de prestige dont elle s'entourait, lui avaient attiré la pratique des gens du peuple et de quelques bourgeoises qui venaient la consulter ; mais ce n'était pas assez pour Catherine, et son but était surtout de s'adresser à cette noblesse dont elle voulait se venger, et qui pouvait lui donner de l'or. Elle résolut donc de faire un de ces coups d'éclat qui prouvât sa science d'une manière incontestable, et qui s'adressât à quelqu'un en état de faire sa réputation.

A cette époque le surintendant Fouquet était à l'apogée de sa puissance. Protecteur des arts, il pensionnait les artistes et les poëtes ; riche seigneur, il faisait bâtir des

palais ; ministre habile, il comblait les vides du trésor public ; diplomate, il nouait et dénouait des intrigues ; gentilhomme galant, il voyait succomber, sous le poids de son or, sous le prestige de son amabilité et de sa puissance, toutes les femmes qu'il avait marquées ; en un mot, il traçait à son maître la route que ce dernier a suivie, après toutefois qu'il l'eut confiné à Pignerol, pour qu'il ne pût dire qu'il l'avait inventée avant lui. Fouquet était plus superstitieux encore qu'on ne l'était dans ce siècle-là ; il était toujours entouré de devins, et chacun lui avait dit la bonne aventure et avait tiré son thème de nativité. Catherine fit quelques efforts pour pénétrer auprès de lui ; mais elle ne put y parvenir. Elle en avait pourtant les moyens plus que tout autre peut-être, car la Fontaine était un des favoris du ministre, et ce gentilhomme avait continué de faire à la belle Catherine une cour assidue. Il avait beaucoup ri en la voyant s'établir devineresse, et avait été un des premiers à se faire tirer la bonne aventure. Il fut facile à Catherine de parler du passé et de prédire un avenir qui devait flatter le poëte, car la Fontaine, avec ses éternelles distractions, contait ses affaires et ses espérances à tout le monde. Il avait été charmé de ce qu'elle lui avait dit, et en avait parlé en effet à Fouquet ; mais soit manque de confiance dans une femme du peuple, soit négligence de sa part, ce dernier ne l'avait pas consultée. Un jour donc que la Fontaine était chez Catherine, elle le retint à souper, et mit la conversation sur le chapitre du surintendant. Le poëte se laissa aller à ce sujet, qui lui convenait beaucoup, et tout en parlant

de sa reconnaissance pour cet homme, que, seul avec Pélisson, il défendit après sa disgrâce, il entra dans les détails les plus minutieux de son intérieur. Catherine les mit par écrit le soir même. Elle invita de nouveau le poëte à souper à quelques jours de là, et lui fit de nouvelles questions. Elle apprit dans cet entretien que Fouquet était en proie à une passion mystérieuse dont on ne pouvait deviner l'objet. Il lui dit en outre que pour distraire le surintendant, on lui avait persuadé de se rendre déguisé avec trois ou quatre gentilshommes à la foire de Saint-Denis, le dernier jour qu'elle tiendrait, pour jouir de ce spectacle et faire une partie de cabaret. Dès ce moment, Catherine conçut le projet de se rencontrer avec lui, et de forcer sa confiance en lui donnant des preuves de son savoir. Elle médita sur ce qu'elle avait à faire pour cela, consulta ses associés, et déclara, au bout de quelques jours, qu'elle en savait assez, et qu'elle était sûre de réussir si tout le monde lui obéissait aveuglément. Tous le promirent. Elle fit ses préparatifs en secret, donna au nègre plusieurs missions qu'il accomplit, prit de l'or, se rendit à Saint-Denis, y passa trois jours, et revint à Paris. Là elle distribua à chacun le rôle qu'il avait à jouer sans l'instruire de ce qu'elle voulait faire, et, le jour venu, elle se rendit de très-bonne heure à Saint-Denis avec ses complices.

Fouquet partit de son côté avec quatre seigneurs déguisés comme lui pour se rendre en même lieu. Malgré tout le plaisir qu'il se promettait de cette partie, le surintendant était rêveur et inquiet. Au moment de se mettre

en route, il avait découvert qu'une petite agrafe contenant des cheveux qui lui étaient chers avait disparu. Il avait cherché lui-même avec le plus grand soin le bijou qu'il portait constamment, et ne l'avait pas retrouvé. Pour un homme superstitieux comme lui, cela était de mauvais présage. Il avait communiqué ces idées à ses compagnons, qui n'avaient fait qu'en rire, surtout Pélisson, qui l'accompagnait, et qui passait pour un esprit fort; et tout cela avait augmenté la mauvaise humeur du surintendant. Enfin, ils arrivèrent à Saint-Denis à l'entrée de la nuit, et se mêlèrent à la foule qui encombrait le vaste foiral.

La foire de Saint-Denis, à cette époque, surpassait celles de Saint-Laurent et de Saint-Germain par son luxe, ses marchandises et surtout ses divertissements. Elle commençait le 9 octobre et finissait le 17 ; pendant ces huit jours, la bonne société la fréquentait ; mais le 18, jour supplémentaire accordé de temps immémorial par le roi à la sollicitation des moines de l'abbaye, qui avaient les revenus de cette foire, était consacré au peuple, et surtout aux laquais. Ce jour-là, toutes les grandes maisons de Paris donnaient congé à la valetaille, qui s'empressait de courir à Saint-Denis, et à minuit précis la foire était close. Ce jour-là aussi la noblesse s'abstenait d'y paraître, et la joie des laquais et du peuple livrés à eux-mêmes, plus libre et plus bruyante, éclatait de toutes parts, et formait un spectacle curieux ; c'était ce qu'avaient voulu voir Fouquet et ses amis. Ils eurent lieu d'être satisfaits, car ce soir-là les assistants, plus nombreux qu'à l'ordinaire, se

pressaient autour des loges bâties tout exprès pour la foire, et que les moines avaient louées plus cher qu'à l'ordinaire aux marchands, aux cabaretiers et aux saltimbanques. Ces loges, construites moitié en bois, moitié en pierres, étaient assez vastes, et contenaient deux étages; elles étaient d'une régularité parfaite. L'ensemble de ces constructions présentait deux espèces de halles qui cependant étaient contiguës et formaient une seule et même enceinte. Douze rues tirées au cordeau, et qui se coupaient les unes les autres à angles droits, les partageaient en trente parties. Chaque rue empruntait son nom à la spécialité des marchands qui y étalaient. Ainsi, il y avait la rue aux Orfévres, la rue aux Merciers, la rue aux Drapiers, la rue aux Peintres, etc., et au milieu la large rue qui formait la séparation des deux halles était appelée la rue aux Plaisirs. C'est là que la foule s'était rendue.

Fouquet parcourut d'abord avec ses amis les premières rues qui s'offrirent sur son passage ; il s'arrêta dans celle des Orfévres, et eut la fantaisie de marchander une agrafe en souvenir de celle qu'il avait perdue. Pour mieux jouer son jeu, il se récria sur le prix des objets, et engagea une discussion avec le marchand ; puis, quand il fut d'accord avec lui, faisant un léger signe à ses amis, il se fouilla, et dit de l'air le plus naturel du monde : J'ai oublié ma bourse, monsieur; voulez-vous me faire crédit sur ma bonne mine?

— Ce n'est pas notre habitude, dit le marchand.

— Vous pouvez y déroger cette fois, dit à voix basse au marchand une femme qui s'était glissée près du surin-

tendant; celui qui a en main les finances de la France ne voudrait pas plus faire de tort à un orfévre que jusqu'ici il n'en a fait au roi.

A ces mots, Fouquet, se retournant vivement, saisit par le bras cette femme, qui tentait de s'enfuir, et, surpris d'entendre ces paroles, malgré un déguisement qui le rendait méconnaissable, lui dit : Où m'avez-vous déjà vu?

— Nulle part, répondit-elle.

— Alors, pourquoi ces paroles?

— Parce qu'elles sont vraies.

— Qui vous l'a dit?

— Personne. Je l'ai deviné.

— Qu'êtes-vous donc?

— Devineresse.

— Et devineresse à bon marché, s'écria Pélisson en riant aux éclats; il n'est pas besoin de consulter son démon familier pour cela. Cette femme est la maîtresse d'un de vos laquais qui vous aura vu à la foire.

La devineresse jeta un regard de mépris sur celui qui venait de parler ainsi, et s'adressant de nouveau à Fouquet : Monseigneur, lui dit-elle, vous êtes venu ici pour vous divertir, rendez-vous dans la rue aux Plaisirs, et ce qui vous tourmente cessera.

A ces mots, elle s'enfuit rapidement et se perdit dans la foule. Cette femme était Catherine.

Pélisson continua à rire de l'aventure, et fut le premier à inviter Fouquet à se rendre dans la rue aux Plaisirs pour voir si la prédiction de la nouvelle pythonisse

s'accomplirait. Tout le monde fut de cet avis, et ils se dirigèrent vers la rue indiquée. Ils furent éblouis de l'illumination et étourdis des cris des marchands et de la joie bruyante qui y régnait. Partout des théâtres forains, des bals, des curiosités, des jeux, des loteries et des cabarets. Devant une loge on lisait pour enseigne *la Bouche de la vérité*. C'était là que les laquais allaient consulter leur tireuse de cartes. Devant une autre, c'était *le Cadran du zodiaque*. C'était là que les riches bourgeois allaient chercher leur étoile. Enfin une troisième loge annonçait *le Sérail de l'empereur du cap Vert*, et l'on s'empressait pour voir les odalisques.

— Dans laquelle de ces loges doit cesser votre tourment, monseigneur? demanda Pélisson. Est-ce au sein du sérail de l'empereur du cap Vert?

Fouquet ne répondit pas, et continua à avancer jusqu'à une loge qui avait pour enseigne *Sauts périlleux*. Le paillasse qui faisait la parade s'exprimait ainsi : « Un basque derrière un carrosse qui saute dedans sans attraper la roue. Un greffier qui saute à pieds joints par-dessus la justice. Une vieille femme qui saute à reculons de cinquante ans à vingt-cinq. Une jeune fille qui saute en avant de l'état de fille à celui de veuve sans avoir passé par le mariage. »

— Le drôle a de l'esprit, dit Fouquet. Passons.

La loge qui suivait portait pour enseigne *Monstres naturels*. Celui qui faisait l'annonce jetait également ces mots au public : « Un animal moitié médecin de la ceinture en haut, et moitié mâle de la ceinture en bas.

Un autre animal moitié avocat et moitié petit-maître; un anthropophage qui mange les hommes tout crus, et qui n'a plus faim dès qu'il voit des femmes. »

— Ce monstre-là craint les indigestions, dit Pélisson au milieu des gros rires que poussait l'auditoire; mais nous sommes presque au bout de la rue, ajouta-t-il, et je ne vois rien qui réalise la prédiction. Ah! si fait, dit-il en lisant à haute voix l'enseigne de la loge suivante, ainsi conçue : *Miracles surnaturels.* C'est ici sans doute que tout doit s'accomplir.

Cette fois c'était une femme qui s'adressait au public.

« Un sac fait à l'aiguille, disait-elle, contenant le procès d'un Bas-Normand, commencé sous Richard Sans-peur, premier duc de Normandie, et qui ne finira pas encore de deux siècles. Le coffre-fort d'un Gascon pesant trois grains de blé, et si, il y a dedans ses épargnes de dix années. Une pendule qui marque l'heure d'emprunter et jamais celle de rendre; ouvrage très-utile à la plupart des officiers revenus de l'armée. Enfin, la loterie merveilleuse, dont chaque billet fait retrouver les objets perdus.

— C'est ce que nous allons voir, dit tout haut une façon de militaire italien qui se trouvait dans ce moment entre Fouquet et Pélisson, et qui, s'adressant à eux, leur dit : J'ai perdu depuis huit jours le pommeau de cette épée, qui s'adaptait à la poignée au moyen d'une vis. On ne pourra me tromper, je verrai bien si elle s'adapte encore, et si elle est aussi usée que le reste. La belle dame, un billet.

La dame lui présenta un sac dans lequel il prit un numéro au hasard. Ce numéro indiquait, comme lot gagnant, un verre de cristal, au fond duquel l'Italien trouva, à son grand étonnement, le pommeau de son épée, qu'il ajusta devant tous.

— Le diable s'en mêlerait-il ? dit l'Italien. Ah ! bath, c'est quelque tour de passe-passe. Je ne crois pas à la sorcellerie.

— A mon tour, dit Fouquet en avançant la main pour prendre un billet.

— Est-ce que vous avez perdu quelque chose aussi ? demanda l'Italien.

— Oui, monsieur, répondit Fouquet, et je vais prendre la même précaution que vous en vous déclarant d'avance quel est l'objet perdu. C'est une petite agrafe d'or dans laquelle sont des cheveux. Tous ces messieurs la connaissent.

En même temps, il puisa dans le sac. Son numéro indiquait une tabatière. Il la prit, s'empressa de l'ouvrir et ne trouva rien dedans. Tout le monde éclata de rire, et l'Italien s'écria : Je le savais bien, que tout ceci n'était qu'une tromperie indigne.

— Pressez le bouton d'or qui est au milieu, dit Catherine à Fouquet en paraissant tout à coup près de lui.

Fouquet le fit sur-le-champ ; un double fond se découvrit : l'agrafe était dedans. Tous ceux qui prenaient part à cette scène furent stupéfaits. L'Italien seul voulait plaisanter encore; mais Fouquet, très-ému, s'adressant à Catherine, lui dit : Qui êtes-vous ?

— Je vous l'ai déjà dit, une devineresse, et de plus la directrice de cette loterie.

— Je vous demande votre nom.

— Je vous le dirai au cabaret du *Moine gris*, si vous voulez y aller souper. Ici il y a trop de monde, et l'on nous observe.

— Je vais m'y rendre avec mes amis.

— Et moi aussi, dit l'Italien, car vous m'expliquerez...

— Tout ce que vous voudrez; je m'y rendrai surtout pour confondre les incrédules.

Cela dit, elle les quitta sur-le-champ et disparut à leurs yeux.

Cette scène avait excité la curiosité de tous. Ils cherchèrent le cabaret du *Moine gris*, et ne tardèrent pas à le découvrir. Ils entrèrent et demandèrent à souper. L'Italien, qui se trouvait forcément de la partie, fut invité par Fouquet à s'asseoir à la même table. Il accepta sans façon, et comme s'il eût eu affaire à des gens au-dessous de lui. Le souper commença, et l'on ne s'entretint pendant ce temps que de la sorcellerie et de devineresses. Pélisson et l'Italien niaient cet art en riant, tandis que Fouquet et les autres ne demandaient qu'à être convaincus. L'Italien surtout faisait mille bravades et défiait les plus fameux sorciers de pouvoir l'effrayer ou de parvenir à le tromper. Cette conversation avait lieu à demi-voix, à cause des gens qui soupaient comme eux aux tables voisines; mais peu à peu ils se retirèrent. Minuit sonna. C'était le signal pour clorre la foire. L'hôte se hâta de fermer le ca-

baret en dehors. Fouquet et ses amis étaient seuls restés, et la devineresse ne venait pas. Le surintendant témoignait à chaque instant son impatience et son inquiétude, et l'Italien lui dit : Elle a promis plus qu'elle ne pouvait tenir, elle ne viendra pas.

— Vous vous troupez, monsieur, dit Catherine en se présentant devant eux; me voilà à vos ordres. Que me voulez-vous?

— D'abord votre nom, dit Fouquet.

— La veuve Catherine Voisin

— Catherine Voisin, répéta-t-il en réfléchissant; quelqu'un m'a déjà parlé de vous, je crois.

— Eh! sans doute, dit Pélisson. C'est notre bonhomme la Fontaine, qui vante sans cesse sa science et sa beauté.

— C'est vrai, dit Fouquet; il n'a pas tort quant à la beauté; quant à la science, voulez-vous nous prouver aussi qu'il a raison?

— Volontiers; mais êtes-vous bien en état d'en juger?

— Que voulez-vous dire?

— Que dans ce moment une autre pensée vous préoccupe. Un homme amoureux peut-il apprécier sainement des choses aussi graves?

— Amoureux!... lui?... s'écrièrent tous les convives.

— Et comme il ne l'a jamais été. Amoureux sérieusement cette fois, et pour toujours peut-être.

— Allons donc! dit Pélisson; quand vous nous persuaderez que monsieur cherche autre chose que le plaisir auprès des femmes...

— Je vois qu'aucun de vous n'est dans la confidence, continua Catherine ; moi seule connais ce secret ; je ne le trahirai pas, mais je prouverai que je le sais ; et s'adressant de nouveau à Fouquet, derrière lequel elle se pencha, elle lui dit à l'oreille : Levez les yeux ; l'image de celle que vous aimez va paraître dans cette glace.

Fouquet regarda, en effet, dans un petit miroir suspendu à la muraille en face de lui, vit une figure qu'il reconnut et poussa un cri d'étonnement et d'effroi. C'était la figure de mademoiselle de la Vallière qui venait de passer.

— Est-ce bien elle? demanda Catherine.

— Oui, répondit Fouquet en fixant les yeux sur la devineresse et cherchant à lire dans son regard.

A cette réponse tous les convives changèrent de ton et de manières, saisis qu'ils furent de l'émotion qu'ils remarquaient sur les traits du surintendant. Pélisson lui-même se montra inquiet. L'Italien seul sourit avec mépris, et dit : Il y a des esprits plus ou moins faibles; mais pourquoi cette grande magicienne n'essaye-t-elle pas de m'effrayer à mon tour?

— Je ne suis pas venue ici pour ça, dit Catherine.

— Vous y auriez perdu votre temps, ma mie, reprit l'Italien, et je vous défie bien de me faire la moindre peur. Quand vous évoqueriez ici tous les diables de l'enfer, quand vous feriez revenir tous les morts, je ne tremblerais pas.

— Vous défiez tous les morts à la fois, dit Catherine

avec gravité; mais seriez-vous de force à braver sur l'heure la présence d'un seul?

— Enchanté de faire cette épreuve, la belle. Appelez votre mort, je suis prêt; seulement prévenez-le que nous avons des épées.

— Quand ces messieurs nous auront quittés nous, verrons cela.

— Pourquoi donc? un esprit qui a du cœur ne craint pas de paraître en si bonne compagne.

— Je n'exige pas que personne sorte, mais ce qui vous convient peut ne pas être du goût de ces messieurs.

— Oseriez-vous réellement tenter d'évoquer l'ombre d'un mort? dit vivement Fouquet.

Catherine hésita un instant et finit par répondre : *Oui*.

— Eh bien, dit l'Italien, je demande à voir saint Denis, dans le pays duquel nous sommes Je serais curieux qu'il nous expliquât comment, portant sa tête à la main, il la baisait à chaque pas. Appelez saint Denis.

— Quand même j'aurais le pouvoir d'évoquer l'ombre d'un saint, ma conjuration serait impuissante dans ce cas, dit Catherine d'un ton solennel; car ceci est chose sérieuse, et je ne pourrais obliger un mort à paraître pour qui plaisante d'avance sur son apparition. D'ailleurs il faut que celui qui veut le voir ait un intérêt personnel, autre que celui d'une curiosité insultante, sans cela je ne puis rien.

— Je comprends, dit l'Italien; elle veut de l'or pour le mal que la fantasmagorie va lui coûter. C'est là l'intérêt

personnel qu'il lui faut. Allons, messieurs, exécutons-nous de bonne grâce. Je donne l'exemple, car je veux à tout prix découvrir la ruse grossière que cette femme va employer dans sa comédie, ajouta-t-il tout bas.

A ces mots, il jeta deux pièces d'or sur une assiette et la fit passer à la ronde. Chacun y mit à son tour, et Fouquet ayant ajouté au don de sa bourse une bague qu'il portait au doigt, présenta le tout à Catherine.

— Cet homme a cru m'humilier, dit celle-ci en désignant l'Italien, mais il se trompe. Je ne prendrai pas cet or. Aucun prix ne peut payer ce que je me propose de faire. Tenez, ajouta-t-elle en s'adressant à l'hôte, qu'elle avait appelé, voilà une aumône que ces messieurs vous prient de porter à l'abbé de Saint-Denis pour qu'il la distribue aux pauvres. Prenant en même temps l'anneau de Fouquet, qu'elle passa à son doigt : Je ne garde que cette bague, lui dit-elle, qui me rappellera le souvenir de celui qui me l'a donnée. Et maintenant, monsieur, vous qui traitez les choses sérieusement, parlez, et dites-moi quel est celui que vous avez un grand intérêt à faire sortir pour quelques instants de la tombe.

— Eh bien, soit, s'écria Fouquet ; j'irai jusqu'au bout. Le cardinal Mazarin me manda auprès de lui à son lit de mort. Après plusieurs recommandations qu'il me fit et plusieurs affaires qu'il me confia, il me dit : *Vous êtes jeune, ardent et ambitieux, le roi a tout votre caractère : gardez-vous de convoiter...* A ces mots, la reine-mère entra, et le cardinal expira sans avoir achevé de m'expliquer sa pensée. Je voudrais que vous le fissiez revenir,

afin qu'il complétât lui-même la phrase commencée, et dont j'ai en vain cherché le sens.

— Il suffit, dit Catherine ; ce motif est louable et positif. Mais, quelque pouvoir que j'aie sur les morts, je ne puis les évoquer qu'après des préparatifs secrets, des prières particulières, et à de certaines heures. Celui-ci est un prêtre, ma puissance sur lui est encore plus limitée, et l'heure à laquelle les prêtres reviennent est la quatrième de la nuit. D'ici là j'ai besoin de rester seule. Vous allez vous retirer dans la pièce du haut, et ne pas sortir de cette maison ; je vous avertirai moi-même quand il en sera temps. Vous redescendrez sans habits, sans souliers et sans chapeaux, et je ferai devant vous l'évocation terrible que vous me demandez.

Ils consentirent tous à ces conditions, et avant de les renvoyer, Catherine leur en imposa une dernière à laquelle ils se soumirent aussi : ce fut le serment de ne révéler à personne ce qui allait se passer, quoi qu'il arrivât ; après cela elle les conduisit dans la pièce du second étage, dont les fenêtres étaient cadenassées, et tira sur eux les verroux.

Une fois qu'ils furent seuls, ils se communiquèrent toutes les réflexions que cette aventure leur suggérait. Fouquet doutait encore ; mais on voyait qu'il était dans une anxiété extrême que partageaient presque tous les assistants. Pélisson cherchait à s'expliquer l'assurance de Catherine, tandis que l'Italien seul, jouant toujours l'esprit fort, prétendait confondre la magicienne et découvrir le fond de tout cela.

— Avez-vous des pistolets? demanda-t-il à Pélisson, qui paraissait le seul de son bord.

— Non, répondit celui-ci ; pour venir à la foire je ne prends pas toutes ces précautions.

— Et moi, je ne marche jamais sans cela, repartit l'Italien, et vous voyez que c'est assez sage, car cela peut être utile au moment où l'on y pense le moins. Je suis curieux de savoir si le spectre qui va nous apparaître résistera à l'épreuve d'une balle.

— Le fait est que c'est un moyen infaillible, dit Fouquet, et auquel je n'avais pas pensé.

— Eh bien! voilà de quoi réparer votre oubli, ajouta l'Italien en tirant une paire de pistolets. Ceux-ci sont très-justes et de bon calibre. Seulement, comme ils sont chargés depuis longtemps, et que je ne pourrais en répondre, nous allons leur mettre une charge fraîche, car j'ai encore l'habitude de porter sur moi tout ce qui est nécessaire à leur entretien.

A ces mots, à l'aide d'un tire-bourre, il déchargea ses deux pistolets, choisit dans un petit sac les deux balles qui lui parurent les meilleures, rechargea les armes et en offrant une à Fouquet, lui dit :

— Prenez, monsieur, et croyez-moi, usez-en selon les circonstances ; vous ne tarderez pas à être détrompé. Mais si la balle n'atteint pas le mort, j'avoue que je ne saurai que croire.

— Donnez à monsieur, dit Fouquet en montrant Pélisson ; il tirera le premier, vous le second, et si cela

ne suffit pas, je me servirai de mon épée, dont je suis plus sûr que d'un pistolet.

— Adopté, dit l'Italien; mais franc jeu. Vous me donnez votre parole d'honneur d'en agir ainsi?

— Je vous la donne, dit Fouquet; car comme vous je veux savoir à quoi m'en tenir.

Peu de temps après Catherine ouvrit la porte et parut à leurs yeux ; elle avait changé de costume et portait maintenant une longue robe rouge sur laquelle étaient brodés en noir des caractères cabalistiques. Une ceinture blanche serrait sa taille, et une amulette était suspendue à son cou par une chaîne de cheveux. Elle avait les pieds et les jambes nus. Ses longs cheveux flottaient épars sur ses épaules, et ses traits bouleversés annonçaient une agitation extrême. Cette apparition surprit tout le monde, et l'Italien s'empressa de dire :

Voyez comme elle est troublée; je parie qu'elle vient nous annoncer que la chose ne peut avoir lieu ce soir.

— Elle aura lieu surtout pour vous, monsieur, répondit Catherine; les esprits sont bien disposés: quatre heures vont sonner, descendez, et vous allez voir l'ombre de Mazarin. Elle leur fit faire la toilette convenue, et les précéda, portant un flambeau en résine qui s'éteignit dès qu'elle eut touché le seuil de la porte du rez-de-chaussée. Ils pénétrèrent dans cette pièce, et la porte se referma bruyamment sur eux.

La salle dans laquelle ils avaient soupé leur paraissait maintenant d'autant plus vaste que tous les menbles en avaient été enlevés. Elle était hermétiquement fermée; au

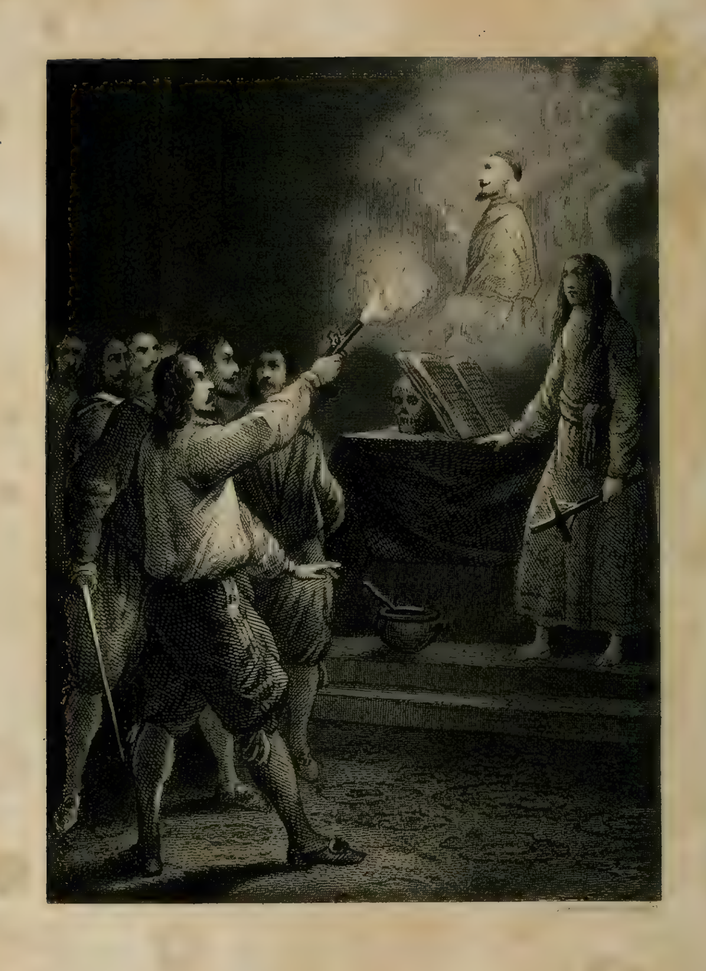
milieu et devant la vaste cheminée gothique qui était dans le fond, s'élevait une estrade sur laquelle était tracé un cercle avec de la craie blanche. En face de cette estrade était un autel couvert de drap noir placé sur un tapis de soie cramoisie. Une Bible en langue chaldéenne était posée toute ouverte sur l'autel, entre une tête de mort et un crucifix d'argent. A droite on voyait une boîte où brûlait de l'esprit-de-vin dont la flamme blafarde donnait à tous les objets une pâleur effrayante; à gauche une cassolette d'où s'exhalait une fumée épaisse de bois d'olivier, qui obscurcissait de temps en temps la lueur blanchâtre de la boîte et troublait la vue des assistants. Sur le tapis était un bénitier avec son goupillon. Catherine recommanda aux personnes qu'elle venaït d'introduire d'observer le plus grand silence et de ne faire aucune question à l'ombre qui allait paraître. Elle seule devait lui parler et la faire répondre. Elle prit ensuite Fouquet par la main, en enjoignant aux autres de les suivre pas à pas, et les fit entrer dans le cercle de craie tracé sur l'estrade, la figure tournée vers l'autel. Là elle leur dit d'avoir bien soin de ne pas sortir du cercle, et de faire tous la chaîne en se tenant par la main. Elle pria en outre Fouquet et Pélisson, qui étaient le plus près d'elle, de tenir leurs épées nues au dessus de sa tête à un pouce de distance, pendant tout le temps que l'opération durerait. Tout le monde ainsi placé, elle avança à pas lents sur le tapis, la face tournée vers l'Orient, jeta de l'eau bénite aux quatre points cardinaux, fit trois génuflexions devant la Bible et commença la conjuration. Les mots qu'elle employa

pour cela étaient des mots barbares et inintelligibles. Seulement, à mesure que la conjuration avançait, ses yeux s'agrandissaient et semblaient jeter des flammes; son corps frissonnait, son front se plissait et ses cheveux se hérissaient sur la tête. Quand elle en fut à appeler le mort, elle pria Fouquet et Pélisson de baisser leurs épées et de la saisir par la chevelure; puis d'une voix tonnante, et qui avait quelque chose de l'enfer, elle dit par trois fois, tandis que tout son être était agité par un tremblement convulsif : *Ombre de Mazarin, parais!* A la troisième fois elle étendit la main et toucha le crucifix; aussitôt un bruyant coup de tonnerre se fit entendre, les serrures crièrent, les portes furent ébranlées et une commotion pareille à celle de la foudre frappa tous les assistants : plusieurs furent renversés par le choc. Au même instant la boîte qui contenait la lumière se ferma, l'obscurité la plus profonde envahit cette pièce, et derrière l'autel, se projetant contre le mur blanchi de la cheminée, au milieu de la fumée devenue plus épaisse, on vit paraître l'ombre de Mazarin. Tous le reconnurent au premier coup d'œil, car il apparaissait tel qu'on l'avait représenté dans plusieurs tableaux au lit de mort. Le tonnerre cessa subitement, et un silence d'effroi régna parmi les spectateurs de cette scène étrange. Aussitôt une voix sépulcrale fit entendre ces paroles : Qui m'appelle?

— Ton serviteur le plus dévoué pendant ta vie, celui qui te regrette le plus depuis ta mort, répondit Catherine.

— Que demande-t-il? ajouta l'ombre.





LA VOISIN.

Fastes du Crime

— Il veut entendre la fin du conseil que tu avais commencé à lui donner dans ce monde, dit Catherine, et que tu n'as pu achever. *Vous êtes jeune, ardent, ambitieux,* lui disais-tu, *le roi a tout votre caractère : gardez-vous de convoiter...*

— *La femme qu'il aime ; sans cela votre perte est assurée,* ajouta l'ombre.

Ces paroles produisirent la plus vive impression sur Fouquet et ses amis, qui osaient respirer à peine, lorsque l'Italien, qui avait conservé tout son sang-froid, dit brusquement à Pélisson : Voici le moment, feu ! et comme ce dernier hésitait, il ajouta : Vous avez peur, à moi donc !... Il mit en joue et tira. Un éclat de rire, qui sembla sortir de l'enfer, éclata à l'instant, et la balle rebondit sur l'autel.

— Trahison, s'écria Catherine en se retournant vers les seigneurs. Mais Pélisson, enhardi par l'exemple de l'Italien, tira à son tour ; un éclat de rire plus fort que le premier accueillit la seconde détonation, et la balle vint de nouveau retomber sur l'autel. Les spectateurs étaient glacés d'épouvante ; mais l'Italien, toujours plus audacieux, cria à Fouquet : A vous, monsieur, avec votre épée ; vous en avez donné votre parole d'honneur.

Fouquet, qui avait l'épée nue depuis le commencement de la cérémonie, était si troublé de ce qu'il voyait, qu'il entendait à peine ce que lui criait l'Italien ; mais celui-ci, le prenant par le bras, le poussa presque malgré lui, l'épée haute, vers l'ombre qui s'agitait au fond. Dans ce moment, Catherine, ayant pris le crucifix, s'écria : J'ai

promis sécurité entière aux ombres que j'évoque, — et étendant la main entre elle et lui, toucha l'épée avec le crucifix. Aussitôt l'épée s'échappa des mains de Fouquet, qui, renversé par une commotion encore plus violente que celle qu'il avait éprouvée, roula aux pieds de Catherine et perdit connaissance. Un troisième éclat de rire encore plus bruyant que les deux autres, éclata de nouveau, l'ombre disparut, la lumière revint plus vive et plus éclatante, la porte s'ouvrit, et l'Italien fut le premier à crier : Emportons votre ami, et sortons de cette caverne de Satan. Il aida lui-même à relever Fouquet et à le transporter dans la rue, dont la porte se referma instantanément sur eux. Là ils trouvèrent leurs habits et leurs souliers, qu'ils s'empressèrent de mettre. A quelques pas stationnait un carrosse de louage qui était libre; ils y montèrent vite avec Fouquet, qui n'avait pas tout à fait repris connaissance, et tous roulèrent vers Paris, encore sous le poids de de cette scène terrible, qui leur apparaissait comme un songe de l'enfer.

Le jour même, vers les deux heures de l'après-midi, tout le monde était à table chez Catherine. L'assemblée se composait de la Vigoureux et son frère, Lesage, Davaux, Destinelli, Joachino et elle, qui présidait au repas. Chacun la félicitait du succès qu'elle avait obtenu, et ne parlait qu'avec admiration de ce qui s'était passé à la foire de Saint-Denis. Comme je l'ai déjà dit, Catherine s'était réservée seule la direction de cette grande affaire, et tous les acteurs qui avaient paru dans ce drame d'un nouveau genre, ne sachant que ce qui les concernait, l'accablaient

de questions sur des choses qu'ils avaient vues et qu'ils ne savaient pas expliquer.

— C'est moi qui ài eu le plus à faire, disait Destinelli ; car, n'ayant pas quitté ces messieurs, j'ai été témoin de bien des choses qui m'ont étonné au dernier point, et il ne fallait rien moins que la confiance que j'ai en vous pour me lancer ainsi dans une affaire qui pouvait finir par la Bastille.

— J'ai été très-contente de la manière dont vous avez rempli votre rôle, Destinelli, dit Catherine ; vous aviez un naturel superbe en débitant vos sottises contre la sorcellerie.

— J'ai fait de mon mieux, et je n'ai pas été étonné de trouver le pommeau de mon épée dans un verre, puisque vous l'aviez remis devant moi à mademoiselle Vigoureux, qui tenait la loterie ; mais l'agrafe du surintendant, qui s'est trouvée dans la tabatière?

— Catherine me l'avait aussi remise, dit la Vigoureux.

—Et moi, je l'avais portée à maîtresse, ajoùta le nègre, après l'avoir dérobée, comme elle me l'avait ordonné.

— Et moi, dit Catherine, je savais par M. de la Fontaine tout le prix qu'attache le surintendant à ce bijou. Je savais en outre qu'il ne sort jamais sans en être paré.

— Je comprends ; mais ce portrait que vous lui avez montré dans un miroir, et qui l'a fait tressaillir?

— Je savais aussi par M. de la Fontaine que le surintendant était amoureux fou d'une femme dont il faisait un mystère. Joachino a attiré chez moi le valet de chambre

de monseigneur Fouquet, qui, voulant singer son maître, est venu se faire dire sa bonne aventure. Dans mon entretien avec lui, j'ai appris que son maître était amoureux à la cour d'une jeune personne boiteuse et demoiselle d'honneur de la reine, dont le nom n'était jamais prononcé. Je me suis informée, et j'ai découvert que la seule dame atteinte de cette infirmité était mademoiselle de la Vallière, vivement courtisée par le roi. J'ai rapproché ces circonstances de plusieurs propos qui m'avaient été répétés, tant par le valet de chambre que par M. de la Fontaine, et j'ai cru entrevoir toute la chose. Vous voyez que j'ai deviné juste.

— C'est vrai.

— Quant au miroir, rappelez-vous que j'étais allée à Saint-Denis à l'avance pour louer la loge dont nous avons fait le cabaret du Moine gris, et que j'avais préparé ce miroir comme tout le reste avec Vigoureux, qui, lui aussi, s'est fort bien acquitté du rôle de cabaretier.

— A merveille. Mais la grande apparition du cardinal Mazarin, qui m'a effrayé moi-même un moment? dit Destinelli.

— Rien de plus simple. C'était tout bonnement une lanterne magique placée contre la porte de la rue, en face de la cheminée.

— Et d'où vient que nous ne l'avons pas vue en entrant dans la salle?

— Parce que la clarté de la boîte où brûlait l'esprit-de-vin, beaucoup plus vive que les lueurs qui auraient pu s'échapper de la lanterne magique, les effaçait entière-

ment sur le mur; ensuite parce que la lanterne ellemême était fermée par un couvercle dans ce moment, et que ce couvercle n'a été enlevé qu'au signal que Vigoureux a entendu quand j'ai clos la boîte qui éclairait la pièce.

— C'est que l'ombre semblait se mouvoir.

— C'était pour obtenir cet effet que je remplissais la chambre de fumée.

— Mais vous aviez donc deviné que le surintendant demanderait l'ombre du cardinal Mazarin, pour la préparer à l'avance?

— Non, certes, je ne m'en doutais même pas. Après que vous avez été renfermés dans la chambre du second, j'ai envoyé Joachino acheter, dans la rue aux Peintres, un portrait du cardinal Mazarin à son lit de mort. Vous savez qu'il n'en manque pas, et que Lesage est bon peintre. En une heure il a eu copié cela sur le verre; voilà tout.

— Et cette voix sépulcrale qui semblait sortir de l'enfer?

— Davaux est très-bon ventriloque, vous ne l'ignorez pas; il s'était placé dans la cheminée, et nous avions écrit et appris par cœur les questions et les réponses. J'avais eu soin de dire que seule je devais parler à l'ombre, et pour frapper davantage le surintendant, j'ai fait faire une réponse qui s'appliquait à ses amours.

— Il ne me reste plus à connaître que ce qui m'a le plus effrayé et ce que j'ai ressenti moi-même. Je ne vous parle pas du tonnerre; je comprends comment vous avez

pu le faire ; mais cette commotion terrible qui m'a renversé...

— Venait tout bonnement d'une machine électrique cachée sous l'autel, et que Lesage faisait fonctionner. Le Christ en argent servait de conducteur ; Pélisson et monseigneur Fouquet m'ont prise par les cheveux, vous vous donniez tous la main, quand j'ai touché le crucifix, vous avez tous ressenti la commotion électrique. Ceci vous explique encore comment j'ai fait tomber l'épée des mains du surintendant.

— J'avoue que j'étais loin de penser cela. Et pourquoi avez-vous ordonné à MM. Pélisson et à Fouquet de tenir l'épée nue à un pouce de votre tête?

— Pour les occuper et les empêcher d'examiner les choses de trop près. C'étaient les plus à craindre pour moi.

— Et cet ordre d'ôter les habits et les souliers?

— Il fallait bien jeter de l'étrangeté dans la cérémonie. D'ailleurs cela troublait encore un peu.

— Je n'ai plus rien à demander, finit par dire Destinelli, et je vois que vous êtes une grande magicienne.

— Je ferai une dernière question, dit Lesage. Ces coups de pistolet dont je n'étais pas prévenu et qui m'ont fait tressaillir ?

— J'en étais prévenu moi, dit Davaux, et j'ai jeté le rire le plus infernal...

— Il était merveilleux. Quant aux coups de pistolet, l'un a été tiré par Destinelli, dit Catherine, l'autre par Pélisson, et les deux armes, chargées par le premier des

deux, contenaient des balles en carton, tandis que j'en avais en plomb, que je jetais adroitement sur l'autel.

—Je me déclare vaincu, dit Lesage; je n'aurais jamais conçu une pareille chose. Décidément, Catherine, vous surpassez mes espérances.

— Je vous l'avais bien dit, s'écria Catherine, qu'avant peu je serais reine et maîtresse de vous tous.

— C'est vrai, et je suis le premier à le reconnaître, dit Lesage.

— Et nous aussi, s'écrièrent les assistants.

— Vous m'obéirez donc aveuglément à l'avenir?

— Oui, oui, s'écrièrent-ils.

— J'y compte, reprit Catherine ; car de ce jour seulement commence notre véritable association et notre carrière. Vous n'auriez jamais osé frapper un coup si hardi; moi je l'ai osé, car je veux la clientèle de la cour, que j'ai toujours ambitionnée ; je veux l'or et la réputation de la noblesse. Je me suis adressée au surintendant pour cela. J'ai joué le tout pour le tout. Ce grand seigneur d'un mot peut me mettre en évidence et faire ma fortune, ou d'un mot peut me perdre. Dans ce moment, mes chers complices, nous sommes entre le cachot et la richesse. Attendons.

Au même instant on frappa violemment à la porte de la rue. Il était près de minuit, car le repas s'était prolongé plus que d'habitude. Cette manière de frapper à une heure aussi indue effraya tout le monde; Catherine, seule conservant son sang froid, ordonna à Joachino d'aller voir ce que c'était. Le nègre obéit comme il avait cou-

tume de le faire, sans que les observations des autres pussent le retenir. Au bout de quelques minutes, il remonta précipitamment et dit à Catherine : Maîtresse, c'est le valet de chambre de monseigneur Fouquet qui vient vous chercher de la part de son maître.

Un cri de joie accueillit cette nouvelle. Catherine prit sa mante, et montant dans le carrosse de louage que le domestique avait amené, se rendit à l'hôtel du ministre, où elle entra par une porte secrète.

Elle trouva Fouquet pâle, défiguré, et encore bouleversé de la scène qui s'était passée pendant la nuit. Dès qu'il avait pu réfléchir à tout cela, il avait fait repartir Pélisson pour Saint-Denis afin de prendre des informations sur les personnes qui avaient loué la loge. Pélisson ne put en obtenir aucune du moine chargé de la collecte de la foire. La loge avait été louée trois jours à l'avance, payée grassement; elle était vide maintenant comme la plupart des autres. Pélissón la visita, et ne découvrit rien qui indiquât la moindre trace de ce qui s'y était passé. Il revint à Paris, rendit cette réponse à Fouquet, qui envoya chercher Catherine sur l'heure.

L'entretien du surintendant et de la devineresse se prolongea bien avant dans la nuit. On a toujours ignoré ce qui s'était passé entre ces deux êtres, dont l'un avait toute la faiblesse de l'humanité, et l'autre toute la ruse et l'astuce de son sexe. Catherine sortit de la chambre de Fouquet rayonnante de bonheur et de joie, et emportant un sac plein d'or qu'il lui avait donné. Elle trouva au bas de l'escalier dérobé son nègre qui l'attendait, et qui, inquiet

de voir durer cet entretien aussi longtemps, caressait déjà le manche de son poignard. Ils retournèrent ensemble rue Maubuée.

Quelques jours après, malgré le silence qui avait été juré sur l'évocation de l'ombre de Mazarin, le bruit de cette apparition se répandit et circula de mille manières différentes. On n'en parlait encore que tout bas et en secret; mais cela commença à procurer à Catherine quelques visites dans le genre de celles qu'elle désirait. Ce premier succès l'encouragea et lui donna bon espoir. Elle voyait souvent le surintendant, qui à chaque instant la mandait auprès de lui, et elle en revenait toujours généreusement récompensée. Enfin arriva la fameuse fête de Vaux, offerte à Louis XIV par son ministre. Il ne fut question alors dans Paris que de la magnificence que le surintendant avait déployée, de la satisfaction du maître et du crédit du ministre, qui, disait-on, allait devenir le favori et gouverner la France. La joie était dans la maison de Catherine; ses complices calculaient déjà tous les avantages qu'ils pourraient retirer d'un si puissant protecteur, comptaient l'or qu'ils allaient gagner, escomptaient leur impunité, lorsque Lesage entra un matin chez Catherine dans une agitation extrême, et lui dit : Tout est perdu; le surintendant a été arrêté à Nantes et conduit à la Bastille.

— En êtes-vous bien sûr? dit Catherine.

—Trop sûr, malheureusement! Ce n'est plus maintenant un secret pour personne. Il est déchu de ses dignités, accusé de haute trahison, condamné d'avance. Je vous dis

que tout est perdu et que nous n'avons plus de protecteur, plus d'espoir de richesse, plus...

— Je me protégerai donc moi-même, interrompit Catherine ; je me ferai riche et puissante; car le coup qui abat Fouquet me relève, moi, et fait croire à l'infaillibilité de mes prédictions.

— Que voulez-vous dire?

— J'avais prédit sa chute.

— Vous?

— Ne vous le rappelez-vous pas? ne savez-vous pas les paroles que j'ai fait dire à Davaux lors de l'apparition de Mazarin? Depuis j'ai toujours tenu le même langage en prenant pour base l'orgueil de l'amant royal et l'inconstance du monarque envers ses favoris. Cette fois encore j'ai deviné juste. Et ma prédiction, tout le monde la connaît. Fouquet descend dans un cachot, je monte sur un trépied. C'est la roue de ce monde. Avant peu, tout ce qu'il y a de noble en France voudra connaître et consulter celle qui a prédit une chute que nul ne pouvait prévoir et que nul n'osera comprendre.

Catherine ne se trompait pas. Dès ce moment sa réputation de devineresse s'accrut au plus haut degré. La Fontaine, qui continuait à venir la voir, accourut exhaler chez elle l'expression de sa noble et courageuse douleur pour celui qui l'avait si généreusement protégé. Catherine l'instruisit de sa prédiction, et le bon la Fontaine, de concert avec ceux qui avaient assisté à la scène de Saint-Denis, la répéta partout où il en trouvait l'occasion, servant en cela, sans le savoir, les projet coupables

de Catherine. Du fond de son cachot, Fouquet lui-même l'apprit à sa famille ; et bien que dans les fers, privé de ses biens et de sa liberté, il voulut récompenser la devineresse de sa prédiction malheureusement trop réalisée, et se réserver sa science pour l'avenir, s'il y en avait un pour lui. Il fit à Catherine une pension de cent pistoles, qui lui fut constamment payée, soit qu'il fût à la Bastille, à Vincennes ou à Pignerol, où il habita les *hauts lieux*, comme cela lui avait encore été prédit.

Telle fut la circonstance qui mit Catherine au premier rang des devineresses.

Tireuse de cartes, elle prédit d'abord l'avenir, réconcilia les amants, fit retrouver les objets perdus, découvrir les trésors cachés, vendit des philtres pour rendre amoureux, invulnérable, jeune, en un mot pour conserver tous les agréments de la vie. Spéculant sur la crédulité, elle en retira tout ce qu'elle pouvait produire ; mais ce n'était assez ni pour ses désirs ni pour sa vengeance. A mesure que sa clientèle et ses revenus augmentaient, son luxe, ses serviteurs, ses fourberies et ses plaisirs honteux augmentaient encore. Bientôt elle trouva qu'elle ne gagnait pas assez d'or et qu'elle ne faisait pas assez de mal, et de la fourberie elle passa au sacrilége, du sacrilége elle passa au crime. Aidée de ses deux prêtres, et pour des monceaux d'or, elle profana la tombe des morts, elle évoqua et fit paraître le diable ; alchimiste elle-même, elle coopéra de ses mains à la découverte de ce poison subtil que, dans un élan de gaieté bachique, elle nomma *poudre de succession*, et elle la vendit ou l'administra, suivant les

circonstances, pour soutenir son luxe et ses débauches. Au titre de devineresse elle joignit celui d'empoisonneuse. Cette femme, qui ne voyait dans la vie que deux choses, l'or et les plaisirs à tout prix, partageait ainsi son existence : le jour était au crime, la nuit à l'orgie. Seule maîtresse, comme elle l'avait prédit, elle commandait à ses complices, qui tous étaient devenus ses esclaves, à l'égal du nègre, qui resta toujours aussi fidèle que le premier jour à la Messaline empoisonneuse.

C'est dès ce moment que Catherine fut connue sous le nom de *la Voisin*, et qu'elle arriva à son but, celui de se venger de la noblesse, de la compromettre, de l'humilier et de prendre son or. Elle profita habilement des vices et de la corruption de son siècle; siècle où, à côté des plus grandes choses, on vit les plus grands crimes; à côté de la plus grande lumière des écrivains, les plus grandes faiblesses de l'humanité; siècle où l'on nomme à côté des Turenne, des Bossuet et des Molière, les Exili, les Sainte-Croix, les Brinvilliers. Pendant vingt ans le règne de Louis XIV fut infesté par le poison et les croyances superstitieuses, et pendant vingt ans la Voisin et ses complices ont débité publiquement l'horrible *poudre de succession.*

Fidèle à ses habitudes de ruse et de vengeance, la Voisin avait un registre sur lequel elle inscrivait le nom des personnes qui venaient chez elle, et souvent l'objet de leur visite. C'était une précaution qu'elle avait prise pour sa propre sûreté; elle se créait par là de si puissants complices, qu'elle croyait que la justice humaine n'oserait

jamais l'atteindre sans les atteindre aussi, et elle se considérait comme impunissable. Elle se trompa pourtant. Lorsqu'elle fut arrêtée, ce registre fut mis en effet sous les yeux de la chambre ardente, qui recula d'abord en voyant des noms aussi haut placés; mais à cette époque il était si facile à la justice de frapper ou d'épargner, suivant son caprice et les convenances!... Les débats de la chambre ardente étaient secrets, toutes les révélations de la Voisin y furent étouffées; son registre fut brûlé ainsi que les pièces du procès; de sorte qu'aujourd'hui les seuls renseignements que nous ayons pu recueillir sont ceux que nous avons trouvés épars dans les ouvrages du temps. Chose bizarre, il n'existe pas une seule histoire de cette la Voisin si célèbre, et pour faire celle-ci nous avons été forcés de réunir et de coudre ensemble les détails qui ont été publiés à l'époque de son arrestation et de son supplice! Mais les renseignements les plus curieux et les plus ignorés sont ceux qui ont été soustraits au procès, à cause des noms qui y figuraient, et que nous avons retrouvés dans les archives secrètes de la Police [1].

Nous allons donc, à l'aide de tous ces renseignements puisés aux diverses sources que nous venons d'indiquer, continuer l'histoire de cette célèbre empoisonneuse, et faire pénétrer le lecteur dans les mystères de sa nouvelle maison.

Une dame de trente-six ans environ, encore fraîche et belle, s'était présentée deux fois chez la Voisin sans pou-

[1] *Mémoires de la Police,* publiés par M. Peuchet, archiviste.

voir obtenir audience, tant la devineresse était occupée. La troisième fois elle y retournait avec crainte; mais à peine eut-elle touché le seuil de la maison, que la porte s'ouvrit devant elle comme par enchantement, avant même qu'elle n'eût frappé. Un homme d'une taille gigantesque et bizarrement vêtu vint au devant d'elle, et lui dit d'une voix rauque et brusque : Entrez et suivez-moi, la belle dame; la Voisin est visible cette fois. En disant cela il se mit à marcher devant la dame, qui, voyant qu'il s'engageait dans un corridor vaste et obscur, hésitait à le suivre.

— Venez donc, s'écria de nouveau cet homme; avez-vous peur?... Oh! soyez tranquille, vous n'avez rien à craindre tant que le *mangeur d'hommes* est avec vous.

C'était ainsi qu'on avait surnommé Jean Vigoureux, garde du corps ordinaire de la Voisin, et chargé d'introduire certaines personnes.

La dame avança en effet, mue par un sentiment contraire, celui de déplaire à son introducteur, dont le langage et les manières étaient bien faits pour lui inspirer de l'effroi. Après plusieurs détours ils arrivèrent au bas d'un escalier à vis construit dans une tourelle. Ils montèrent dix marches et parvinrent à une porte très-basse; Vigoureux frappa trois coups d'une manière particulière, la porte s'ouvrit d'elle-même et se referma quand ils furent entrés. Ils traversèrent une espèce d'antichambre, et arrivèrent à une pièce plus grande et qui servait de salon; l'ameublement était composé de meubles à moitié vermoulus et d'une tapisserie en lambeaux; on y voyait

une vaste cheminée dans laquelle était accroupi Jolivet, le nain de la Voisin, personnage d'une laideur remarquable. Vigoureux ordonna au nain d'approcher un siége près de la cheminée; celui-ci exécuta l'ordre en faisant mille contorsions et grimaces effrayantes; la dame s'assit, et le mangeur d'hommes, après lui avoir dit qu'il allait prévenir la devineresse, la laissa seule avec Jolivet. Celui-ci chercha à amuser la dame par ses tours et ses bouffonneries; mais elle était inattentive à tout ce qui se passait autour d'elle et paraissait très-préoccupée du motif qui l'amenait. Au bout d'une demi-heure d'attente, la porte s'ouvrit de nouveau, et Joachino le nègre, couvert d'un costume oriental, vint dire à la dame que sa maîtresse l'attendait; la dame suivit le nègre, qui, après l'avoir fait passer par plusieurs pièces, l'introduisit dans une dernière où il disparut dans le mur. La dame, se trouvant de nouveau seule, leva les yeux et examina non sans effroi la vaste chambre où elle se trouvait, et la manière bizarre dont elle était décorée : la moitié de la pièce était coupée en deux par un grand rideau de serge noire sur lequel étaient brodés en rouge des caractères cabalistiques et des figures hideuses; des peaux de serpent, des crocodiles et un chat noir, dont les yeux semblaient lancer du feu, couronnaient le haut de ce rideau magique. A droite étaient peintes les constellations, à gauche les signes du zodiaque, et au plafond était une énorme tête de mort tenant entre ses dents une lampe à trois becs qui éclairait seule l'appartement. Tout à coup le rideau de serge se tira comme de lui-même, et la dame aperçut une es-

trade sur laquelle on voyait douze squelettes rangés en ordre et couronnés de verveine, de sauge et de pavots. Au milieu était un trépied antique dans lequel brûlait une flamme bleuâtre. La Voisin était debout sur cette estrade, qui lui donnait une taille gigantesque; elle portait à peu près le costume que nous avons déjà décrit, si ce n'est qu'elle avait sur la tête un vaste turban rouge et à la main une baguette d'ivoire. A côté d'elle se trouvait une table sur laquelle étaient posées des cartes sans ordre, un verre, un œuf, un réchaud, du marc de café et une mappemonde.

La Voisin jeta un regard scrutateur sur la personne qui venait la consulter, et lui demanda d'une voix sourde ce qu'elle désirait d'elle.

— Est-ce le passé, le présent, ou l'avenir, que vous voulez savoir?

— Le passé, dit la dame d'une voix décidée, je cherche à l'oublier; le présent, je le connais; l'avenir, je voudrais le diriger à mon gré en ce qui me concerne.

— Ceci échappe à ma puissance, reprit Catherine; consultez l'esprit, je le prierai pour vous.

— L'esprit? dit la dame; de quel esprit voulez-vous parler?

— D'un esprit qui a le pouvoir de changer ici-bas tout l'ordre de la nature, à qui tout est possible s'il le veut, et que j'ai seule le droit d'évoquer dans le monde. Lui seul pourra vous satisfaire en changeant la loi de votre destinée, si s'est sa volonté.

— Je dois donc vous dire, madame, le motif qui m'a-

mène, afin que vous le consultiez, dit la dame avec un peu de trouble.

— Non, madame, non, je ne veux rien savoir; car c'est un esprit jaloux, qui ne veut point qu'on entre dans ses secrets. C'est entre vous et lui que les choses doivent se passer ; moi, je ne les saurai que s'il juge convenable de m'en instruire. Tout ce que je puis faire, c'est de le prier pour vous et de lui obéir dans ce qu'il m'ordonnera pour vous satisfaire. Voici du papier charmé, écrivez-lui sans me montrer la lettre.

A ces mots la Voisin apporta à la dame une feuille de papier, et lui désignant une table sur laquelle il y avait des plumes et de l'encre, lui fit signe de s'asseoir. La dame, avant de le faire, lui remit une bourse qui contenait cinquante louis. La Voisin, au poids de la bourse, jugea la somme qu'elle contenait, et regardant la dame, qui hésitait encore, dit en elle-même : Je ne me trompais pas, c'est un crime que veut cette femme, puisqu'elle paye aussi cher.

Pendant ce temps la dame s'était décidée à écrire, et une fois qu'elle eut fini en avertit la Voisin ; celle-ci prit alors une boule de cire vierge, et la donnant à la dame, lui dit de cacheter sa lettre après l'avoir pliée de la manière dont elle le lui indiquait ; puis, la prenant de ses mains, elle fut la jeter devant elle dans le trépied ; la lettre s'enflamma et dans peu d'instants fut réduite en cendres aux yeux de cette dame. La Voisin lui dit alors : L'esprit sait déjà ce que vous lui demandez. Dans trois jours au plus tard, c'est le plus bref délai que j'aie pu obtenir de lui, vous aurez sa réponse.

— Où et comment? demanda la dame.

— Je l'ignore, et lui seul le sait. S'il juge nécessaire de m'instruire de ce que vous lui confiez, il me le dira, et s'il m'ordonne de vous servir, j'obéirai.

A ces mots, elle frappa sur un timbre. Destinelli parut, portant un simple habit bourgeois, et sur un signe significatif de la Voisin, reconduisit la dame par un passage secret qui donnait issue sur une autre rue que celle par laquelle elle était entrée.

La dame s'enfuit précipitamment, et, rentrée chez elle, s'enferma pour réfléchir sur ce quelle venait de faire et sur ce dont elle avait été témoin. Cette dame était madame Brunet, riche bourgeoise, jeune et belle encore, comme on l'a déjà vu, mère d'une fille de seize ans et femme d'un vieux mari. M. Brunet avait résolu de marier sa fille à Philibert, le fameux joueur de flûte, qui, de concert avec des Coteaux, faisait encore les délices de la cour. Philibert n'avait vu dans ce mariage qu'une bonne affaire, par la dot considérable de la demoiselle, et l'épousait plutôt par ce motif que par amour, car il avait à peine aperçu sa future ; comme toutes les riches demoiselles de cette époque, elle était encore au couvent. Or, il advint que madame Brunet, déjà connue par les galanteries si communes à cette époque aux riches bourgeoises comme aux femmes de qualité, s'éprit d'une folle passion pour son futur gendre. Elle la combattit d'abord, mais ne put la vaincre. Elle chercha à rompre le mariage, et ne put y parvenir. Son mari, faible dans toute autre occasion, devint inébranlable dans celle-ci. Alors cette femme,

prenant en haine son époux, ne pouvant voir sans effroi celui qu'elle aimait passer dans les bras de sa fille, voulut avoir recours, dans son désespoir, à la femme dont le pouvoir surnaturel était, disait-on, sans bornes pour ces sortes d'affaires. Elle courut chez la Voisin, décidée à tout faire pour arriver à son but. La réponse de la devineresse l'avait d'abord déconcertée; mais, fortement émue, et crédule d'ailleurs comme les gens de cette époque, elle s'était décidée à écrire à l'esprit, et se bornait à lui demander si ce mariage devait se faire, et comment on pouvait agir pour l'empêcher et rendre le calme à son âme. Rentrée chez elle, elle commença à regretter sa démarche, et avait peine à croire que la réponse à sa lettre lui parvînt jamais. Cependant, elle passa deux jours dans une cruelle incertitude; le troisième, elle trouva sur son lit, le matin en se réveillant, un billet plié comme celui qu'elle avait écrit, et cacheté de même. Elle l'ouvrit avec anxiété, et lut ce qui suit : *Mariage sans amour. — Amour plus tard. — Existence désespérée. — Une apoplexie foudroyante. — Le couvent au lieu de l'autel. — L'autel au lieu du veuvage.*

Madame Brunet ne comprit rien à cette réponse, qui lui parut une énigme, et courut chez la Voisin pour la lui faire expliquer. Elle entra comme la première fois, et fut introduite plus vite qu'à l'ordinaire, avec les cérémonies d'usage. La Voisin joua l'étonnement en la voyant, et lui dit : Que voulez-vous encore, madame; l'Esprit ne vous a-t-il pas répondu?

— Si, madame, dit madame Brunet; mais je n'ai pas

compris sa réponse, et je viens vous prier de me l'expliquer.

— Elle est pourtant bien claire, dit la Voisin après l'avoir lue. Voici d'abord ce qui doit arriver dans le cours des choses naturelles : *Mariage sans amour, amour plus tard, vie désespérée*. Le mariage de votre fille, car c'est de votre fille qu'il s'agit, je le sais par l'esprit, ce mariage, dis-je, se fera sans amour de la part de son époux. Plus tard, il l'aimera, et vous, car c'est vous qui aimez cet homme, je le sais encore, passerez le reste de vos jours dans le désespoir et dans les larmes. Maintenant, voici ce que l'esprit peut accorder à mes prières pour changer votre destinée : *Apoplexie foudroyante, le couvent au lieu de l'autel, l'autel au lieu du veuvage*. L'apoplexie foudroyante indique le genre de mort de votre mari, le couvent est pour votre fille, et l'autel est pour vous unir à celui que vous aimez.

Après ces paroles, il se fit un grand silence, pendant lequel la Voisin prit une attitude sombre et méditative. Madame Brunet, pâle et très-émue, n'osait lever les yeux, et on lisait sur ses traits et dans le tremblement convulsif de ses lèvres le combat qu'elle se livrait dans son âme.

— Mes moments sont comptés, dit enfin la Voisin. Acceptez-vous ?

— Pour cela que faut-il faire ?

— Votre offrande à l'esprit, qui me donne les moyens de faire la conjuration terrible qui doit amener ce résultat.

— Est-ce assez de cinq mille livres ?

— Ce n'est pas trop.

— Dans une heure vous en aurez sept.

— Dans une heure je commencerai la conjuration.

— Le mariage doit se faire après-demain.

— Demain vous serez veuve.

A ces mots, elle la congédia comme la première fois.

Le lendemain, en effet, M. Brunet fut trouvé mort dans son lit, frappé d'une apoplexie foudroyante : trois mois après, la veuve Brunet épousait Philibert, et la fille prenait le voile.

Ce fut un des empoisonnements relatés sur le fameux registre de la Voisin, et sur lequel la chambre ardente ne crut pas devoir garder le secret, sans doute parce qu'il avait été commis par une bourgeoise. A la suite du supplice de la Voisin, madame Brunet fut pendue en place de Grève. Quand à Philibert, soupçonné d'abord de complicité, il se constitua prisonnier de lui-même, et fut entièrement lavé de toute participation à ce crime.

C'était ainsi que la Voisin opérait pour l'ordinaire. On se rendait habituellement plusieurs fois chez elle avant de pouvoir être reçu ; cela lui donnait le temps, en faisant suivre les personnes, d'apprendre qui elles étaient, et de connaître leur position. Quand elle reçut madame Brunet, elle savait déjà son nom, et était sur la voie du motif qui l'attirait chez elle. Cet esprit et cette manière de correspondre avec lui, qu'elle avait inventée, était surtout d'une utilité extrême pour savoir ce qu'elle devait avoir l'air d'ignorer, et répondre ce qu'elle jugerait convenable; lorsque l'on venait d'écrire à l'esprit et lorsqu'elle vous

remettait la boule de cire vierge en vous priant de plier la lettre d'une certaine manière, elle avait déjà dans la main un papier de la même couleur, écrit, plié et cacheté de même, et au moment de jeter la lettre dans le brasier, elle substituait adroitement l'une à l'autre, et la personne croyait voir consumer son écrit sous ses yeux. Pendant les trois jours qu'elle demandait ordinairement, elle avait le temps de calculer la réponse à la lettre qu'elle avait en sa possession, et le troisième un de ses gens avait noué dans la maison quelque intrigue qui lui permettait de faire parvenir la réponse mystérieuse sans qu'on sût d'où elle venait. Ces réponses étaient toujours conçues de manière à ce qu'on eût encore besoin de retourner chez elle, parce que chaque visite lui rapportait de l'argent. Cette ruse, qui nous paraît si grossière aujourd'hui, n'était pas même soupçonnée par le plus grand nombre à cette époque, et l'on trouvait une foule de gens qui croyaient fermement à l'esprit familier de la Voisin. D'autres, mais le petit nombre, faisaient semblant d'en être la dupe, et ne prenaient cette précaution que pour ne pas confier directement à une pareille femme leurs projets criminels. Alors la Voisin, entrant franchement dans leurs idées, prédisait la mort de la personne dont ils avaient intérêt à se défaire. Cette mort devait être toujours précédée de quelque accident arrivé dans la maison. C'était une bouteille cassée, une glace brisée, des porcelaines renversées ; l'accident arrivait toujours à point nommé, causé par quelques gens qu'elle avait gagnés, et comme elle était parvenue à une telle perfection de poisons qu'elle

pouvait calculer pour ainsi dire l'heure de la mort en le faisant prendre même longtemps à l'avance, sa prédiction ne manquait jamais de s'accomplir. Elle tentait de mêler à tout hasard des choses surnaturelles à tout ce qu'elle faisait, dans le doute où elle était des personnes qui venaient la consulter. Elle joignait à cela une grande habileté pour lire sur les physionomies, pour deviner les passions et les flatter. Elle exerçait d'ailleurs une supériorité marquée sur tous ceux qui venaient la consulter, car la plupart avaient à rougir devant elle. Les relations qu'elle s'était créées par l'espionnage continuel de ses gens, les bruits sans importance qu'on lui rapportait et qu'elle consignait fidèlement, la mettaient quelquefois au fait du motif d'une visite avant que la personne eût ouvert la bouche pour l'en instruire. Elle en profitait avec adresse et promptitude. Souvent ses clients eux-mêmes lui ont servi de compères dans des choses qu'ils voulaient voir réussir, et c'était la partie la plus agréable et peut-être la plus lucrative de son état, parce que ces compères ne cessaient de payer son silence toutes les fois que, même les choses accomplies, elle leur faisait demander de l'argent. Un épisode de ce genre va nous faire connaître la Voisin et sa maison sous une autre face.

Un lieutenant des mousquetaires gris était amoureux fou d'une jeune baronne veuve avant l'âge et dans une haute position à la cour. La baronne avait l'esprit romanesque et superstitieux, et était allée plusieurs fois consulter la Voisin en secret sur la sécurité qu'elle pouvait avoir de l'amour de son mousquetaire. Les mousquetaires,

de tout temps, ont été très-suspects sous le rapport de la constance; c'étaient les lions du grand siècle. De son côté, le lieutenant, ayant appris que sa belle se rendait chez la Voisin, était allé la consulter aussi, et il avait été facile à une femme aussi habile que cette devineresse, possédant les secrets des deux, de prédire des choses vraies et de savoir des choses secrètes. Pourtant la veuve hésitait encore à épouser le mousquetaire, craignant pour son avenir, et un jour, par un caprice de femme, elle se brouilla avec lui et le congédia. Le mousquetaire partit le soir même, et se rendit à vingt lieues de Paris, d'où il lui écrivit qu'il voyait bien que tout espoir était perdu, et qu'il allait faire tous ses efforts pour renoncer à elle. A la lecture de cette lettre, la baronne, qui commençait à regretter ce qu'elle avait fait, sentit au fond de son cœur des mouvements de jalousie, et dans son trouble se rendit chez la Voisin, qu'elle avait déjà consultée dans des occasions pareilles.

La baronne fut introduite par un autre chemin que madame Brunet. Elle trouva au bas d'un petit escalier tout couvert de tentures élégantes la Vigoureux, qui, parée elle-même avec tout le luxe du temps, la reçut le sourire sur les lèvres; elle pénétra dans un premier salon richement meublé, où des domestiques en livrée l'escortèrent un flambeau à la main jusqu'à la salle d'attente; elle s'assit et refusa de toucher aux fruits et aux rafraîchissements que les valets s'empressaient de lui présenter pendant que la Vigoureux était allée prévenir sa maîtresse. Au bout de peu d'instants, la Vigoureux vint la

chercher, et la fit passer dans le cabinet de la Voisin, où elle la laissa seule. Cette pièce, moins vaste que celle que nous avons décrite, était comme l'autre partagée en deux par un rideau; mais ce rideau était de velours cramoisi, garni de glands à torsades, et brodé en argent; au-dessus un petit amour doré, le bandeau sur les yeux, étendait ses ailes d'azur, et tenait à sa main un flambeau dont la lueur douteuse et molle éclairait l'appartement. Une belle tapisserie représentait les pythonisses de l'antiquité, et notamment *Cassandre*, qui les dominait toutes par sa taille gigantesque et semblait rendre des oracles sur les ruines de Troie; sur la cheminée étaient deux vases de porphyre dans lesquels brûlaient des parfums. Le rideau s'ouvrit encore de lui-même, et laissa voir la Voisin dans une toilette aussi galante que recherchée. Elle avait à ses pieds un trépied d'or, et toujours sa baguette d'ivoire à la main; devant elle était une table avec le même attirail que dans l'autre pièce, et dans le fond de l'estrade un miroir voilé d'une gaze d'argent. C'était le fameux miroir magique dont elle tirait tant de parti. La baronne s'approcha sans crainte de la devineresse, et lui dit de l'air d'une femme qui paraissait connaître les habitudes du lieu :

— Le présent?

A ces mots la Voisin, avec une dextérité extrême, fit trois paquets de cartes avec sa baguette, trois signes de croix à rebours avec sa main gauche, et ayant retourné les cartes, les interrogea en silence. Au bout de quelques minutes, elle prit la parole, et regardant tour à tour la baronne et les cartes, dit d'une voix grave :

— Il est absent... à quinze... à vingt lieues de Paris, dit-elle en comptant les cartes. Cette absence vous tourmente, vous chagrine, vous inquiète ; vous craignez qu'il ne vous oublie, qu'il ne coure après d'autres conquêtes... vous êtes jalouse.

— Moi? dit la baronne avec un accent de dépit.

— Vous-même, ajouta la Voisin d'un ton impitoyable ; jamais les cartes n'ont été si positives.

— Je vous assure qu'elles vous trompent. Moi, jalouse de ce petit lieutenant?... allons donc!

— Si vous avez vraiment la conviction que les cartes me trompent, madame, pourquoi venir les consulter?

— Je ne sais... une fantaisie... un caprice.

— L'esprit qui préside à toutes mes opérations et qui m'a inspiré l'art que je professe me défend de le profaner en obéissant aux caprices. Il exige que je ne traite qu'avec des personnes qui croient sérieusement à ma science ; ne trouvez donc pas mauvais que je cesse à l'instant ma séance avec vous.

— Vous êtes aujourd'hui d'une humeur bien hargneuse, madame. Eh bien, soit, je suis jalouse... continuez.

— Et vous voudriez savoir s'il vous aime toujours, s'il n'a pas exécuté la menace qu'il vous a faite en partant, celle de vous oublier auprès d'une autre femme.

— En vérité, on dirait que ma pensée est de verre avec vous... tout cela est vrai, et si vous pouviez me dire ce qu'il en est... ce qu'il fait... ce qu'il pense en ce moment...

— Vous allez le voir de vos yeux, madame.

— D'ici?

— D'ici même, dans le miroir magique, si l'esprit se rend à mes prières.

A ces mots, tombant à genoux et se prosternant la face contre terre, la Voisin s'écria :

— Esprit éternel, qui daignes protéger la faible créature qui t'est soumise, par le magique alphabet que j'épelle avec toi, par les nombres sacramentels que je compte, par les mots sacrés que je prononce, exauce ma prière et fais voir ta puissance.

Puis elle prononça trois mots barbares et se releva. Au même instant, une lueur d'azur éclaira l'alcôve où était l'estrade ; la gaze d'argent s'écarta, et l'on vit reflétée dans le miroir magique l'image du mousquetaire baisant un portrait qu'à sa forme la baronne reconnut pour être le sien. Cette apparition dura une demi-minute. La gaze d'argent s'abaissa de nouveau et la lueur s'éteignit.

— Vous l'avez vu, madame, dit la Voisin.

— Oui, répondit la baronne émue et tremblante de cette apparition.

— Il vous aime encore; mais ces cartes me disent que si, avant deux heures, il n'a pas la preuve que vous l'aimez aussi, il vous sera infidèle pour toujours.

— Infidèle!... lui!... et dans ce moment où plus que jamais je sens que je l'aime... ah! comment faire?

— Écrivez-lui de revenir, et que vous consentez à l'épouser.

— Mais ma lettre ne lui saurait parvenir avant deux

heures, et si dans deux heures il doit, comme vous le dites...

— Écrivez toujours, je me charge de la lui faire parvenir sur-le-champ.

La baronne, sous le poids du regard magnétique de la devineresse, s'approcha d'une table sur laquelle était un élégant pupitre de velours amaranthe, prit une plume d'or, et traça quelques lignes sur un papier azuré que la Voisin lui présenta. Quand elle eut fini, celle-ci lui donna, selon son usage, la boule de cire vierge, lui dit de cacheter la lettre de la manière dont elle le lui indiqua et la prit de sa main. La baronne alors ne pouvant maintenir sa curiosité plus longtemps, s'écria :

— Et vous êtes sûre de la faire parvenir avant deux heures?

— Dans moins d'un quart d'heure vous la verrez entre ses mains.

— Quel est donc le messager assez rapide?

— Le feu, répondit la Voisin; et en même temps elle jeta le billet dans le trépied. La flamme s'éleva aussitôt, et une odeur parfumée se répandit dans la chambre. Pendant que la lettre se consumait, la devineresse se prosterna de nouveau et fit une seconde conjuration, à la fin de laquelle la gaze d'argent s'écarta encore et laissa voir le mousquetaire lisant la lettre de la baronne. Cette apparition ne fut pas plus longue que la première, et tout rentra dans l'ordre habituel.

— Maintenant, madame, dit la Voisin, le temps de faire la route, et il est à vos pieds.

— Oh ! je ne puis croire à tant de prodiges, repartit la baronne.

— Vous l'avez vu de vos yeux.

— Si tout cela n'est pas une illusion ou un rêve, s'il revient ce soir, s'il a reçu ma lettre, s'il me la représente, je vous donne deux cents louis.

La baronne s'enfuit précipitamment à ces mots, guidée de nouveau par la Vigoureux, qui venait d'entrer. A peine était-elle partie, que le mousquetaire sortit de derrière le miroir et dit à son tour à la Voisin :

— Et moi, je vous en donne quatre cents si mon mariage se fait.

— Il se fera, il sera heureux, répondit la Voisin, si vous gardez éternellement le secret sur la manière dont nous nous sommes entendus ensemble.

— Je ne révélerais pas ce secret à mon ombre, de peur que la baronne ne vînt à l'apprendre et ne me détestât aussi cordialement qu'elle paraît m'aimer maintenant.

— J'y compte. C'est pour vous complaire que j'ai consenti à jouer cette comédie indigne de moi, quand je pouvais, à l'aide de mon art, divulguer toute la vérité à la baronne et vous montrer dans le miroir magique vous cachant à Paris. N'oubliez pas ce que j'ai fait pour vous ; sans cela, je m'en souviendrai, moi.

— Les menaces sont inutiles ; mon intérêt vous répond de moi, vous dis-je... Mais la lettre qu'elle m'a écrite et qu'elle me demandera à voir peut-être?...

— La voilà.

— Vraiment!... Ah! vous êtes toujours magicienne[1].

Le mousquetaire quitta ainsi la Voisin et arriva vers minuit en chaise de poste à l'hôtel de la baronne. Ils furent mariés dans le mois, et la devineresse toucha six cents louis de cette affaire, qui lui avait donné peu de mal.

Telle était l'autre manière de la Voisin de faire des dupes ; telle était encore la manière dont elle recevait les personnes auxquelles elle ne croyait pas nécessaire d'inspirer de la terreur. Ces deux anecdotes font assez connaître les mystères qui se passaient dans la maison de la Voisin, sans que nous ayons besoin d'en citer d'autres, ce que ne nous permettent pas les bornes de cet ouvrage. Maintenant nous allons mentionner d'une manière rapide les révélations secrètes faites à la police, parce qu'elles s'appliquent à des personnages historiques de cette époque, et tout en formant le complément de la vie de cette empoisonneuse, font connaître les mœurs, la corruption et la superstition de ces temps-là.

Sainte-Croix était mort et avait entraîné la perte de la marquise de Brinvilliers par la découverte de la fameuse cassette qu'on trouva chez lui. La Brinvilliers connaissait la Voisin, mais surtout Davaux, Lesage et Destinelli, qui, liés avec Sainte-Croix, confectionnaient ensemble des poisons. Elle fit quelques révélations qui mirent sur la trace M. de la Reynie, alors lieutenant général de police. Celui-ci mit en campagne tous ses limiers; mais la Voisin et ses complices, aussi rusés que lui, avertis d'ailleurs

[1] Cette scène historique a été mise dans la comédie de Thomas Corneille et Visé faite sur la Voisin, dont je parlerai plus tard.

par le supplice de la Brinvilliers, échappèrent à toutes les recherches. Ce ne fut qu'au bout de quelques années que le lieutenant de police parvint à avoir des preuves de tous les crimes commis dans la maison de la rue Maubuée. Un cadet de famille, appartenant à une des premières noblesses du royaume, chevalier de Malte de naissance, était perdu de débauches, de dettes et d'actions qui, s'il eût été simple bourgois, l'auraient conduit aux galères ou en place de Grève. Il était recherché dans tout Paris pour aller finir ses jours à la Bastille ou dans tout autre château royal, lorsqu'on apprit qu'il était réfugié chez la Voisin, où il était caché à l'insu de celle-ci par une nommée Rose, jeune fille du peuple qui avait conçu pour lui le plus vif attachement. M. de la Reynie fit attirer le chevalier de Malte hors de la maison où il se cachait, le fit arrêter et conduire devant lui. Là il lui proposa une amnistie complète, une réhabilitation et de l'or, s'il pouvait obtenir de Rose, sa maîtresse, des révélations sur tout ce qu'elle savait depuis dix ans qu'elle était au service de la Voisin. Celui-ci y consentit avec joie, et fit au lieutenant de police plusieurs rapports dictés par Rose, qui motivèrent l'arrestation de la Voisin et de ses complices. C'est la partie de ces rapports que M. de la Reynie ne communiqua pas à la chambre ardente et garda soigneusement devers lui, qui, retrouvée depuis peu, nous met à même de révéler ce qui va suivre.

Monsieur, duc d'Orléans, se présenta un soir déguisé chez la Voisin, accompagné du chevalier de Lorraine, du marquis d'Effiat et du comte de Beuvron, ses confidents

et ses favoris. Il demanda à la devineresse, qui l'avait reconnu tout d'abord ou était peut-être instruite de sa visite, si elle pouvait, n'importe par quel moyen, lui procurer la bague de Turpin. Cette bague, comme on le sait, avait le pouvoir de faire aimer du roi et de le dominer la personne qui la possédait. Une maîtresse de Charlemagne étant morte avec cet anneau, l'empereur ne pouvait s'éloigner de sa tombe. Turpin, archevêque de Reims, se doutant de quelque magie, exorcisa le cadavre et finit par découvrir sous sa langue la bague, dont il s'empara. Dès cet instant l'amour du roi passa à l'archevêque, qui, ne voulant pas devoir sa faveur à un moyen diabolique, jeta le talisman dans un lac. Charlemagne, ne pouvant pas s'en éloigner, fit bâtir sur le bord Aix-la-Chapelle, où il ordonna qu'on l'enterrât. Telle était la vertu de la bague que le duc d'Orléans venait demander à la Voisin. La devineresse renouvela devant lui la cérémonie de la lettre à l'esprit, et trois jours après, le duc d'Orléans eut la réponse, qui portait que Satan seul pouvait donner cette bague. Le duc pria alors la Voisin de l'évoquer; celle-ci y consentit moyennant quelques jours de délai et la somme de quinze mille livres. Au jour dit, en effet, elle fit paraître dans le miroir magique, avec les cérémonies les plus terribles, une figure de diable, et le ventriloque Davaux déclara que la bague de Turpin ne pouvait être d'aucune utilité au duc d'Orléans, attendu que Louis XIV avait un talisman qui ne permettait à personne de le dominer. Les quinze mille livres étaient acquises à la Voisin.

LA VOISIN.

Le duc d'Orléans ne s'en tint pas là ; il voulut encore connaître le sort d'un enfant mâle dont sa femme Henriette d'Angleterre était accouchée à Londres en 1668. Cet enfant était mort au berceau, disait-on. La Voisin envoya en Angleterre un de ses cousins, nommé Beauvillard, qui découvrit l'existence de l'enfant, que le roi d'Angleterre allait voir souvent en cachette. A cette nouvelle, la fureur de Monsieur éclata d'autant plus forte, qu'il prétendait que Louis XIV était le père. Néanmoins il envoya à la Voisin cinq cents demi-louis pour la récompenser. La Voisin, outrée de la modicité de la somme, la donna aux gens qui la lui avaient apportée, en faisant dire à Monsieur que s'il avait besoin du double, elle le lui prêterait. Monsieur se hâta d'envoyer dire qu'il n'avait voulu payer par là que les frais du voyage, et donna cette fois quatre mille pistoles, un diamant et deux rangs de perles qui furent vendus douze mille livres tournois. Comment était-il possible que la Voisin ne fût pas encouragée dans ce honteux métier quand le premier prince du sang supportait ses insolences et payait si cher ses fourberies ?

Plus tard, ce fut le tour du cardinal de Bouillon, grand aumônier de France. Ce prince de l'Église ayant appris l'évocation de Mazarin, se rendit chez la Voisin, et lui demanda si elle pourrait également évoquer l'ombre du maréchal de Turenne. Neveu et héritier de ce grand homme, le cardinal n'avait trouvé à sa mort qu'une succession trop minime pour son ambition et son avarice. Il ne pouvait croire qu'un homme qui avait commandé en

chef des armées, avait fait capituler tant de villes et signé la paix à la prière de tant de monarques, ne laissât pour tout héritage que la fortune d'un gentilhomme. Il supposa que son oncle, qui d'ailleurs avait mené toute sa vie un train très-modeste, avait caché quelque part un trésor, fruit de ses nombreuses campagnes. Il communiqua son idée à quelques-uns de ses familiers, qui s'empressèrent de la corroborer, et dans peu il eut la conviction intime que le trésor existait. Mais où était-il caché? Turenne seul pouvait le dire, et c'est pour le faire sortir de sa tombe et le forcer à parler qu'il était allé trouver la devineresse. Celle-ci consentit à tout, et voici le pacte qui fut fait entre eux. Elle demanda dix-sept jours pour se préparer. L'évocation devait être faite pendant la nuit, sur le tombeau même de Turenne, à Saint-Denis, dont le cardinal devait se faire ouvrir secrètement les caveaux. On donnait d'avance à la Voisin vingt-cinq mille livres, et vingt-cinq mille autres devaient être déposées entre les mains de l'abbé de Choisy, pour lui être livrées après la cérémonie, si elle faisait paraître et parler l'ombre de Turenne. Dans le cas où le trésor serait découvert, elle devait avoir deux cent mille livres. Le cardinal insista beaucoup pour amener avec lui du monde; mais la Voisin ne voulut lui permettre d'avoir à ses côtés que deux militaires qu'il fit armer de toutes pièces.

Le cardinal n'eut pas de peine à obtenir du sacristain de le laisser introduire, lui et sa société, dans les caveaux de Saint-Denis, sous prétexte de passer la nuit en prières

sur le tombeau du maréchal; et un vendredi, treize du mois, à onze heures du soir, la Voisin, Davaux, Lesage, Destinelli, Joachino et Rose pénétrèrent dans les caveaux pour faire les préparatifs nécessaires. A minuit, le cardinal s'y rendit escorté de ses deux gardes du corps, et alors commença la cérémonie sacrilége de la messe au rebours, dite par Lesage et servie par Destinelli.

Un autel funéraire, avec les emblèmes les plus hideux de la mort, était dressé devant le tombeau de Turenne et cachait entièrement le mausolée. Le Christ, le calice, le ciboire et le livre de messe étaient renversés. La chasuble, l'étole et le surplis que portait Lesage étaient mis à l'envers; la sonnette était fêlée, l'hostie couleur de feu, et les burettes contenaient une liqueur enflammée. Les signes de croix se faisaient tous de la main gauche. Au lieu du Christ, on invoquait Satan. Cinq cierges de cire noire éclairaient cette scène impie à laquelle un prince de l'Église ne craignait pas d'assister. Au moment de l'élévation, un bruit d'orage qui retentissait jusque sous les voûtes des caveaux éclata tout-à-coup. A travers les vitraux, on aperçut les éclairs qui se succédaient avec rapidité; on entendit un tonnerre lointain qui se rapprocha peu à peu et s'accrut à mesure que les invocations de Lesage devinrent plus terribles. Enfin, la troisième fois qu'il prononça ces mots : — Le mort vient! — un bruit pareil à celui de la foudre qui tombe éclata subitement, et l'on vit, à travers une lueur sanglante, le corps du maréchal secouant son linceul et se dressant derrière l'autel. Aussitôt tous les assistants se prosternèrent la face

contre terre; une voix forte et vibrante s'écria : — Avare impie et sacrilége, mon trésor, c'est ma gloire et ma réputation ; c'est le seul que j'aie laissé à des héritiers indignes de mon nom et de ma renommée. Au lieu d'amasser de l'or, j'ai gagné des batailles; au lieu de cacher des richesses, j'ai illustré ma maison au grand jour. Mon trésor, c'est le nom que j'ai laissé, il n'en existe pas d'autre; mais ce nom est trop lourd pour vous, son poids vous écrase, il vous étouffera bientôt, et avec vous s'éteindra ma race, que personne n'est digne de continuer en ce monde. — A ces mots un nouveau coup de tonnerre annonça la disparition du fantôme; la lueur sanglante s'éteignit et fit place à celle des lugubres bougies. Quelques personnes relevèrent la tête; mais le cardinal resta dans la même position : aux premiers mots prononcés par le fantôme, il avait perdu connaissance. Les deux militaires le transportèrent jusqu'à sa voiture et le ramenèrent à Paris. La Voisin se rendit le lendemain chez l'abbé de Choisy, toucha les vingt-cinq mille francs, selon le pacte qui avait été fait, et se félicita surtout cette fois d'avoir humilié la noblesse et l'Église dans la personne du cardinal.

Il n'y a plus qu'un mot à ajouter pour l'intelligence de cette scène; c'est que Rose déclare avoir vu venir plusieurs fois chez la Voisin le sacristain de l'abbaye de Saint-Denis.

Au dire du même rapport, la comtesse de Soissons se rendit plus de trente fois chez la Voisin sous divers déguisements. Elle voulait la succession entière du cardinal

Mazarin, et en demandait les moyens, que l'empoisonneuse pouvait lui fournir facilement. Elle demandait en outre un breuvage qui lui ramenât le roi, dont elle avait été la première passion. Elle fournit à la Voisin des cheveux, deux chemises, des bas, un col, et jusqu'à du sang de Louis XIV. De tout cela on composa ce qu'on appelait une poupée d'amour, pour faire sur elle les essais les plus obscènes.

Madame de Montespan vint aussi chez la Voisin et se fit donner un philtre, qu'elle prit trois fois sans que son charme pût opérer. La troisième fois, elle menaça de sa colère la Voisin, qui lui répondit par son registre ; tandis que la reine de France elle-même, dans une entrevue qu'elle eut avec la devineresse, refusa un philtre que cette dernière lui offrait, l'assurant qu'il serait assez puissant pour lui faire obtenir l'amour du roi son époux, et s'écria avec indignation : — J'aime mieux pleurer l'abandon du roi toute ma vie que de devoir son affection à de pareils moyens. Lauzun, outre son mariage avec Mademoiselle, qu'il voulait faire reconnaître, réclamait les moyens d'être toujours aimé de la femme que le roi aimerait. Enfin, le comte de Bussy-Rabutin demandait un philtre qui le fît aimer de madame de Sévigné, sa cousine.

Telles sont les principales révélations qu'ont fournies les archives secrètes de la police. C'est à la suite de ce rapport, comme nous l'avons dit, que la Voisin fut arrêtée au moment où elle s'y attendait le moins. Cette arrestation eut lieu le 5 avril 1679, et dès le 7 le roi créa par lettres patentes la chambre ardente, entièrement

séparée du parlement, et devant tenir ses séances à l'Arsenal. Il attribua à cette juridiction exceptionnelle la connaissance de tous les crimes d'empoisonnement, dont on croyait avoir découvert la source chez la Voisin. On suppose que la Reynie ayant communiqué au roi les révélations qu'il tenait de Rose, ce dernier craignit de faire paraître au grand jour des noms illustres ou puissants accusés de pareils crimes. Il ordonna en conséquence de soustraire à la connaissance de la chambre ardente les parties du rapport qui les compromettaient, et redoutant malgré cela les révélations de la Voisin et de ses complices, il enjoignit des débats secrets et composa ce tribunal de juges sur la discrétion desquels il pouvait compter. Il en nomma la Reynie lui-même président, et voulut qu'après la sentence toutes les pièces fussent brûlées, afin qu'aucun des noms qu'il protégait ne fussent atteints de la moindre accusation. Mais les précautions de Louis XIV ont été vaines, comme on le voit, puisqu'une partie de ces noms sont livrés aujourd'hui à la publicité. Cependant beaucoup demeurèrent un mystère. Le registre sur lequel la Voisin les avait inscrits et ses propres révélations embarrassèrent d'abord les juges, qui finirent par s'en rapporter au roi. Louis XIV, ne voulant pas avoir l'air d'éteindre tout à fait la justice, consentit à ce qu'on suivît contre certaines personnes de la noblesse que l'opinion publique désignait surtout; mais il eut soin de les faire prévenir assez à temps pour qu'elles pussent se mettre à l'abri. De ce nombre étaient les comtesses de Soissons et de Bouillon, et le maréchal de Luxembourg. La pre-

mière quitta précipitamment la France à minuit, un soir qu'elle avait du monde à souper, laissant ses convives ébahis de sa fuite. La seconde parut devant la chambre ardente, refusa de reconnaître ce tribunal comme ayant pouvoir de la juger, et fut exilée à Nérac, dans les Pyrénées, par ordre exprès de Louis XIV. Quant au maréchal de Luxembourg, fort de son innocence, et ne voyant dans cette affaire qu'une tracasserie de Louvois, son ennemi déclaré, il se constitua lui-même prisonnier à la Bastille et réclama des juges. Il avait été compromis dans une intrigue à laquelle s'était mêlé Lesage, qui, espérant se sauver à l'abri de ce nom, avait prétendu avoir fait avec lui un pacte diabolique. Le maréchal fut jugé, comme il le demandait, et acquitté par arrêt de la chambre ardente du 14 mai 1680. Il paraît cependant constant que M. de Luxembourg eut la fantaisie de voir le diable, et qu'il s'adressa à la Voisin. Celle-ci, que rien n'embarrassait, lui fit voir sous cette figure le prêtre Davaux, que le maréchal faillit à tuer d'un coup d'épée, riant de tout son cœur quand le misérable se jeta à ses pieds et demanda grâce. Les rapports secrets de la police contestent cette assertion et disent que le maréchal a voulu voir le diable et *en a eu peur*.

Cependant des arrestations sérieuses avaient eu lieu en même temps que celle de la Voisin. Plus de quarante de ses complices, au nombre desquels étaient Lesage, Davaux, Destinelli, Vigoureux et sa sœur, furent enfermés soit à la Bastille, soit à Vincennes. Joachino seul échappa par miracle; il parvint à se cacher pendant trois jours

dans la maison même que les gens de justice visitaient en tout sens; le quatrième, il en sortit pendant la nuit et disparut.

Dès les premiers interrogatoires, la Voisin répondit avec audace et cynisme à toutes les questions qui lui étaient faites, révélant des complices dans les premiers rangs de la société, citant à l'appui son registre, où les noms et les dates étaient inscrits, et demandant la confrontation. Le bruit de ce registre et la manière régulière dont il était tenu se répandit dans Paris. Dès ce moment beaucoup d'hommes et un plus grand nombre de femmes qui étaient allés chez la devineresse commencèrent à trembler. L'arrestation du maréchal de Luxembourg et la fuite des comtesses de Bouillon et de Soissons portèrent l'effroi dans bien des cœurs. Autant on s'était vanté autrefois, par amour de la mode, d'avoir fait visite à la sorcière, autant on s'en défendait dans ce moment. Chaque jour de nouvelles personnes disparaissaient de la société, et leurs amis ne savaient si leurs vœux devaient les accompagner à l'étranger ou dans les cachots secrets et impénétrables de la Bastille ou de Vincennes. Les juges de la chambre ardente gardaient le plus profond secret sur leurs opérations ; le roi était impénétrable, et tant de gens se croyaient compromis dans cette affaire, que la terreur panique régnait dans Paris.

« La pauvre petite madame Talon, dit madame Dunoyer dans sa lette LXVIII[1], eut une terrible alarme

[1] Lettres historiques et galantes de madame Dunoyer.

lorsque son époux vint lui dire qu'elle était sur la liste. Quoiqu'elle n'eût point été chez la Voisin dans des intentions criminelles, elle ne laissa pas d'avoir peur à son quartier, et il arriva une aventure qui pensa la faire mourir; car, dans le temps qu'elle était si fort effrayée de cette nouvelle, on vint lui dire qu'il y avait en bas un homme qui demandait à lui parler. — Allez savoir son nom, s'écria-t-elle toute tremblante. Mais, ciel! quelle fut sa surprise quand cet homme répondit qu'on n'avait qu'à dire à madame que c'était *Desgrais*. Vous savez sans doute, madame, que Desgrais était un exempt de la maréchaussée, fameux par les captures qu'il faisait tous les jours, et la terreur des pauvres huguenots aussi bien que des autres criminels. Ce fut alors que madame Talon se crut tout de bon perdue. Elle barricada toutes les avenues de son appartement et courut tout éplorée au cabinet de son mari : — Sauvez-moi la vie, lui dit-elle en se jetant à ses pieds; il est vrai que j'ai été une seule fois chez la Voisin; mais ce n'était que pour la prier de me faire venir de la gorge : je ne lui ai jamais demandé autre chose[1]. Le procureur général, content de sa confession, lui dit

[1] Il paraît que madame Talon n'était pas la seule qui eût fait cette demande à la Voisin. Un des principaux motifs apparents de la prévention de la comtesse de Bouillon était ce petit billet d'elle qu'on trouva dans les papiers de la devineresse. *J'ai beau frotter, rien ne paraît.* La comtesse expliqua plus tard que c'était un onguent que lui avait vendu la Voisin en lui disant de s'en frotter la poitrine et que le spécifique n'opérait pas. Du reste, les vrais motifs, déguisés par les juges, étaient la demande de poison que la comtesse devait faire prendre à son mari, afin que, devenue veuve, elle pût épouser M. de Vendôme.

qu'elle n'avait rien à craindre, et comme elle assurait toujours que Desgrais était en bas pour la prendre, et qu'elle cherchait à se jeter par les fenêtres, il crut que la peur lui avait fait perdre l'esprit. On fut voir ce que c'était que ce Desgrais, et il se trouva qu'au lieu d'être celui qu'elle craignait, c'était un tapissier de même nom qu'elle avait envoyé chercher quelques jours auparavant, et auquel sa prévention ne lui avait pas permis de penser. On rit beaucoup de ce quiproquo, et il y a dans la comédie de *Madame Jobin ou la Devineresse*, une scène où l'on fait allusion à cette aventure, et où l'on donne une idée de la manière dont la Voisin dupait le public avec ses prétendues intelligences diaboliques. »

En effet, une chose à remarquer, c'est qu'au milieu de cet effroi général, au moment où l'on faisait chaque jour le récit d'un nouveau crime commis par la Voisin ou ses complices, on fit représenter, le 19 novembre 1679, une comédie en cinq actes et en prose de Visé et Thomas Corneille, intitulée *Madame Jobin ou la Devineresse*. C'était une allusion continuelle à la Voisin. Cette pièce, qui est venue jusqu'à nous, est pleine d'esprit et de saillies. L'actrice qui jouait le rôle de madame Jobin avait copié les traits et le costume de la Voisin de manière à être reconnue de tous ceux qui l'avaient visitée. La foule se porta à ces représentations. Il est peu d'exemples de succès pareils au théâtre. A une époque où la grande vogue des pièces n'allait pas au delà de vingt représentations de suite, celle-ci en obtint quarante-sept, et l'envie de la voir était telle, qu'on la représenta deux fois par

jour dans les dix-huit premiers. Ainsi, ce qui était le matin un objet de crainte et de terreur devenait le soir un objet de gaieté et d'amusement.

Le procès de la Voisin s'instruisit donc dans le plus grand secret, et la Reynie en dirigea les débats, seul instruit avec le roi de toute la vérité; car, à mesure que des révélations de la Voisin ou de ses complices venaient entacher une personne protégée en haut lieu, on détournait l'accusation d'empoisonnement en accusation de magie, et on acquittait ou même on cessait toute poursuite en prenant en pitié la faiblesse et la superstition de l'individu. C'est à cela que fait allusion le passage suivant de la lettre CCCCXCII de madame de Sévigné :

« Il est un homme qui n'est point nommé, qui dit à » M. de la Reynie : Mais, monsieur, à ce que je vois, » nous ne travaillons ici que sur des sorcelleries et des » diableries dont le parlement de Paris ne reçoit point les » accusations. Notre commission est pour les poisons, » d'où vient que nous écoutons autre chose? La Reynie » fut surpris, et lui dit : Monsieur, j'ai des ordres secrets. » Monsieur, dit l'autre, faites-nous-en une loi, et nous » obéirons comme vous; mais n'ayant pas vos lumières, » je crois parler selon la justice et la raison, et dire ce » que je dois.—Je pense que vous ne blâmez pas la droi- » ture de cet homme, qui pourtant ne veut pas être » connu. Il y a tant d'honnêtes gens dans cette chambre » ardente, que vous aurez peine à le deviner. »

Il est malheureux que madame de Sévigné, au lieu de céder au plaisir d'écrire une épigramme, n'ait pas consi-

gné dans sa lettre le nom du magistrat qui fut peut-être le seul de cette chambre qui sût mettre de la conscience dans ses fonctions.

L'instruction et les débats du procès de la Voisin durèrent plus de six mois, au bout desquels intervint l'arrêt qui la condamna à être brûlée vive après avoir fait amende honorable, subi la question ordinaire et extraordinaire, et avoir eu la main coupée et plantée au poteau comme empoisonneuse. Elle n'épargna pas les révélations de toute espèce, et raconta avec une horrible franchise toute sa vie et tous ses crimes. Elle était heureuse toutes les fois qu'elle pouvait désigner comme complice un grand seigneur ou une noble dame, et accomplir ainsi sa vengeance jusqu'au bout. A mesure que ces révélations avançaient et qu'elle voyait les juges ne pas y donner suite, elle sentait l'espérance renaître dans son âme, et disait à ses gardiens qu'elle était sûre d'être sauvée et d'aller jouir de sa fortune en pays étranger. Pourtant, cet espoir l'abandonna peu de jours avant son supplice. Celui de la Vigoureux l'avait précédé. Cette femme, se défiant des juges, avait pris le système contraire à celui de la Voisin. Elle s'était adressée à M. de Louvois, et avait offert de révéler les choses les plus graves, s'il lui promettait la vie. Celui-ci refusa, en disant que *la question saurait lui délier la langue*; mais la Vigoureux déclara qu'aucune douleur ne saurait lui arracher un mot. En effet, elle subit les deux questions avec une constance qui étonna tout le monde. Les bourreaux avaient cependant poussé si loin les tortures, que le médecin déclara que si l'on con-

tinuait, la patiente allait expirer. On s'arrêta; elle n'avait pas prononcé une parole. Conduite aussitôt en place de Grève pour y être pendue, elle demanda à parler aux magistrats, et lorsqu'elle fut devant eux, elle leur dit avec orgueil : Messieurs, assurez M. de Louvois que je suis sa servante, et que je lui ai tenu parole mieux qu'il ne l'aurait fait lui-même peut-être. Puis, se tournant vers les bourreaux : Allons, qu'on achève, dit elle, et elle marcha vers la potence.

Le récit de cet horrible trait de courage éclaira la Voisin sur sa position : Je la reconnais bien là, s'écria-t-elle en parlant de la Vigoureux; je la reçonnais bien là, cette bonne fille, qui a cent fois plus de courage que tous les nobles qui nous jugent, et qui n'osent condamner avec nous leurs confrères que j'ai dénoncés. Les misérables ! je croyais au moins que dans le sanctuaire des lois ils conserveraient assez de pudeur pour rendre une justice à peu près égale, et que, faisant grâce aux autres, ils nous la feraient à nous, qui sommes moins coupables. Je me suis trompée. Je ne les ai pas assez méprisés, voilà ma faute; et pourtant je devais savoir de quoi ils sont capables. A présent, je vois que tout est fini; l'exemple de cette bonne Vigoureux ne sera pas perdu pour moi. Elle n'a pas voulu parler, je parlerai, moi; je les ferai rougir, eux et toute leur race. La Vigoureux a supporté la question en silence ; je veux chanter, moi, pendant qu'on me l'appliquera : elle est morte en se résignant; je veux mourir en maudissant les hommes et en blasphémant Dieu, qui permet de si atroces injustices...

Dès ce moment, un rire frénétique qui ne l'abandonna plus s'empara d'elle. Dès qu'elle connut son arrêt, elle s'emporta en imprécations et en menaces terribles. Ce fut un spectacle affreux que la torture qu'on lui fit subir. Son supplice fut plus affreux encore. Elle fut exécutée le 22 février 1680. Nous ne pouvons mieux faire, pour donner une idée exacte de ce qui se passa, que de copier la relation que madame de Sévigné a écrite à sa fille, et dont la simplicité fait frissonner[1] :

« La Voisin savait son arrêt dès lundi, chose fort extraordinaire, dit-elle. Le soir, elle dit à ses gardes : Quoi! nous ne ferons point *médianoche!* Elle mangea avec eux à minuit par fantaisie, car il n'était point jour maigre. Elle but beaucoup de vin, elle chanta vingt chansons à boire. Le mardi, elle eut la question ordinaire et extraordinaire; elle avait dîné et dormi huit heures. Elle fut confrontée sur le matelas à mesdames de Dreux et de Féron et à plusieurs autres. On ne parle point encore de ce qu'elle a dit. On croit toujours que l'on verra des choses étranges. Elle soupa le soir, et recommença, toute brisée qu'elle était, à faire la débauche avec scandale. On lui en fit honte, et on lui dit qu'elle ferait bien mieux de penser à Dieu et de chanter un *Ave, maris stella*, ou un *Salve*, que toutes ces chansons. Elle chanta l'un et l'autre en ridicule. Elle dormit ensuite. Le mercredi se passa de même en confrontations et débauches et chansons. Elle ne voulut point voir le confesseur. Enfin, le jeudi, qui était

[1] Lettre CCCCXCV.

hier, on ne voulut lui donner qu'un bouillon; elle en gronda, craignant de n'avoir pas la force de parler à ces messieurs. Elle vint en carrosse de Vincennes à Paris; elle étouffa un peu et fut embarrassée; on la voulut faire confesser, point de nouvelles. A cinq heures on la lia, et, avec une torche à la main, elle parut dans le tombereau, habillée de blanc; c'est une sorte d'habit pour être brûlée. Elle était fort rouge, et l'on voyait qu'elle repoussait le confesseur et le crucifix avec violence. Nous la vîmes passer à l'hôtel de Sully, madame de Chaulnes, madame de Sully, la comtesse, et bien d'autres. A Notre-Dame, elle ne voulut jamais prononcer l'amende honorable, et à la Grève, elle se défendit autant qu'elle put de sortir du tombereau. On l'en tira de force, on la mit sur le bûcher, assise et liée avec du fer. On la couvrit de paille; elle jura beaucoup; elle repoussa la paille cinq ou six fois; mais enfin le feu s'augmenta, et on la perdit de vue. Ses cendres sont en l'air présentement. Voilà la mort de madame Voisin, célèbre par ses crimes et par son impiété. »

Le soir de cette exécution, vers les onze heures, un homme, enveloppé d'un large manteau qui lui cachait le visage, s'acheminait rapidement vers une maison isolée, située à une portée de fusil des murs de Paris. Arrivé à cette maison, il frappa d'une manière particulière, et la porte s'ouvrit aussitôt. Il entra et trouva un domestique qui le conduisit dans une salle basse, où était un homme endormi d'un profond sommeil. Le domestique s'approcha de son maître et le réveilla en lui montrant le

nouveau venu, puis il sortit. Quand ces deux hommes furent seuls, celui qui venait d'entrer jeta son manteau et dit au maître de la maison :

— Où sont-elles ?

— Là, répondit l'autre en montrant une urne de grès posée sur la table. Et votre or? reprit-il.

— Le voici, dit l'arrivant en présentant une bourse ; mais vous m'assurez que ce sont bien elles qui sont dans ce vase ?

— Sur mon honneur !

— Je vous crois... A vous cet or.

— A vous les cendres de la Voisin.

Ce pacte était conclu entre le bourreau et Joachino, le nègre, qui, échappé à toutes les recherches de la police, n'avait pu rien faire pour sauver sa maîtresse, et voulait du moins posséder les cendres de celle qu'il aimait encore. Il se jeta à genoux devant cette urne, resta longtemps muet et immobile, les lèvres collées dessus, et s'écria en se relevant : « Bonne maîtresse, je l'avais dit, que ta mort même ne pourrait nous séparer ; et je ne t'ai pas trompée, moi, car je t'emporte pour te garder toujours. » Puis, se tournant vers le bourreau, il ajouta en lui tendant la main : — Merci, camarade. Ce n'est pas tout, et je te donne le fond de ma bourse si tu veux me promettre une dernière chose.

— Parle.

— Si nous avons jamais affaire ensemble, si je dois passer par tes mains, jure-moi de faire enterrer ces cen-

dres avec mon corps si je suis pendu ; de les mêler aux miennes si je suis brûlé.

— Donne le fond de ta bourse.

— Le voilà.

— Je te le jure.

Et ces deux hommes se séparèrent. Mais Joachino ne passa pas par les mains du bourreau ; on n'entendit jamais parler de lui.

Trois jours après, un gentilhomme parcourait tête nue, au milieu d'une pluie battante, la rue Maubuée. Il s'arrêta devant la maison de la Voisin, déserte encore et entièrement close, et se mit à frapper à coups redoublés. Au bruit qu'il faisait, plusieurs voisins se mirent aux fenêtres, et l'un d'eux lui cria :

— Que demandez-vous donc, mon gentilhomme ?

— La Voisin, répondit celui-ci ; est-ce qu'elle est sortie avec tous ses gens ?

— La Voisin ? répéta avec étonnement l'homme qui avait pris la parole ; d'où venez-vous donc, monseigneur ?

— De Château-Thierry, où j'ai passé six mois.

— Eh bien, si vous avez fait le voyage de Paris pour voir cette sorcière, vous pouvez revenir d'où vous arrivez, car vous ne la verrez pas ; elle a été brûlée il y a trois jours en place de Grève.

— Brûlée... elle... La maladroite !... pourquoi ne s'était-elle pas prédit ça ?... Et moi qui venais lui demander à dîner ! Ah ça, où dînerai-je donc aujourd'hui ?

Un grand éclat de rire accueillit cette réponse, et le

gentilhomme, sans y faire attention, se remit en route en continuant de rêver.

C'était la Fontaine, qui venait de faire en ces termes l'oraison funèbre de la Voisin.

E. Alboize.

MARIE CAPPELLE,

VEUVE LAFARGE.

Le procès de Marie Cappelle a occupé l'Europe toute entière pendant plus d'une année. En effet, on chercherait en vain dans nos annales judiciaires une affaire plus curieuse par ses détails, plus obscure par le fond, plus émouvante par ses péripéties. Une femme jeune, spirituelle, intelligente, haut placée, est tout à coup accusée de deux crimes, dont l'un est atroce, l'autre bas et vil. A cette nouvelle, tout le monde se lève, les uns pour la perdre, les autres pour la sauver. Jamais lutte d'opinion publique ne fut plus acharnée. Partisans et ennemis marchent également du même pas, usent des mêmes ressources, emploient le même fanatisme. Les cris de vengeance et d'absolution, de culpabilité et d'innocence, de

haine et d'amour, de mépris et d'admiration, s'entremêlent dans les écrits, sur les places publiques, jusque dans le sanctuaire de la justice. Pendant vingt-deux mois, ce combat n'a pas cessé un instant. Les débats judiciaires eux-mêmes ont servi tour à tour les espérances des uns et des autres. Pendant deux jours la science a absous Marie Cappelle; le troisième, elle l'a condamnée.

Il était impossible que notre recueil ne contînt pas ce procès. On le cherchait, on le demandait de tous côtés; nous nous sommes rendus à ces demandes avec d'autant plus de facilité, qu'aujourd'hui les passions sont éteintes dans cette affaire. Marie Cappelle dort dans sa tombe légale, et tout dort aussi autour d'elle, amis et ennemis. Notre intention est de ne réveiller personne. Sourds aux opinions diverses que nous avons entendues bourdonner à nos oreilles, nous bornons notre rôle à celui d'historien, et nous raconterons les faits comme s'ils se fussent passés il y a cent ans. Seulement, pour être moins arides qu'on ne l'est en pareille matière, nous chercherons à conserver à cette cause toute la vérité du drame et toute la réalité du roman qui s'y trouve. Nous ferons d'abord connaître Marie Cappelle telle qu'elle s'est dépeinte elle-même, et ensuite telle que l'ont dépeinte ses accusateurs, et nous nous arrêterons devant les bornes posées à l'écrivain par l'autorité de la chose jugée. Pour cela, nous avons deux choses à consulter, les Mémoires de Marie Cappelle, qui sont sa véritable défense; sa correspondance, qui a date certaine, et son journal, d'une part; et de l'autre, l'acte d'accusation. Nous allons mettre en face

ces deux choses sous les yeux du lecteur; et la rapide esquisse des débats, dans ce qu'ils ont eu de plus saillant, viendra compléter notre travail.

Marie Cappelle naquit en 1816, le jour de la fête de son père. Fille d'un colonel d'artillerie et de mademoiselle Collard, elle fut tenue sur les fonts de baptême par M. de Brack et la riche mademoiselle Destillières, et par une bizarrerie du sort, qui semble se jouer de notre vie, elle reçut le prénom de *Fortunée*.

Cinq ans après, sa mère lui donna une sœur, Antonine, aujourd'hui madame de Violaine. Les caractères de ces deux enfants étaient parfaitement opposés l'un à l'autre. Marie, déjà jalouse de l'excessive tendresse que sa mère reportait sur la plus jeune de ses enfants, concentrait en elle ses petits mouvements de dépit; trop fière pour les laisser apercevoir, elle étouffait les larmes qu'elle était prête à répandre. Antonine, tout entière au bonheur d'être aimée, avait rassemblé toutes ses affections sur sa mère; Marie, toutes les siennes sur son père. Ainsi se passa son enfance, jusqu'au jour où, pour rompre son caractère, qui devenait d'une indépendance effrayante, on la fit entrer, en qualité de pensionnaire, dans la maison royale de Saint-Denis. Mais, s'il faut en croire le récit que fait Marie Cappelle du système d'éducation et du régime de cette maison, rien n'est moins propre à développer les bons sentiments et à éteindre les mauvais. Il eût fallu, pour connaître ceux de cette jeune fille, aller sonder jusque dans les plus profonds replis de son cœur, les dégager de cette enveloppe de fierté et d'a-

mour-propre blessé qui les recouvrait, et les rendre à leur nature première. Mais madame de Bourgoing, « excellente femme, fort digne sous le cordon de la Légion d'honneur, et s'occupant très-peu de son administration, » dit Marie Cappelle, ne songea pas à faire cette étude sur la jeune élève; aussi cette dernière se roidit de plus en plus, se considéra comme abandonnée, exilée du toit paternel, et il s'ensuivit une grave maladie, à la fin de laquelle sa mère lui fit quitter pour toujours cet asile, qui avait excité tout son désespoir; elle la ramena au sein de sa famille. Marie n'emporta de cette maison que l'amitié de mademoiselle Dauménil, la fille du brave défenseur de Vincennes.

Marie retrouva son père avec bonheur, et plus que jamais se livra à sa tendresse et à son affection pour lui. Elle en réservait pourtant une part pour son grand-père, M. Collard, qui, tous les étés, réunissait sa famille à sa belle terre de Villers-Hellon, située en Picardie. Ce dernier, aussi indulgent que le colonel Cappelle pour le caractère de Marie, gâtait sa petite-fille en véritable *bon papa,* et trouvait en elle tout charmant, jusqu'à ses caprices. Son père lui donnait tout le temps dont il pouvait disposer, et ce temps était employé à apprendre à sa fille à faire des armes, à monter à cheval et à voir l'exercice à feu. Ce genre d'éducation, pour lequel le reste n'était pas néanmoins négligé, ne servit qu'à développer davantage chez Marie l'indépendance, la sauvagerie et la témérité de son caractère. Ce fut au moment où, plus que jamais, elle voyait dans son père son seul guide, son seul

protecteur, où elle s'appuyait dans l'avenir sur son affection et ses conseils, que, blessé à la chasse par un fusil qui éclata dans ses mains, le colonel Cappelle succomba au bout de quelques jours. Ce fut la première des trois circonstances fatales qui frappèrent douloureusement la jeunesse de Marie et la laissèrent abandonnée à elle-même. Elle s'exprime en ces termes dans ses Mémoires sur cette mort inattendue :

« Mon Dieu ! quelle douleur profonde pour ma première douleur !... pourquoi m'arracher si jeune ma force et mon guide, lorsque vous prépariez à ma vie de si rudes sentiers ?... pourquoi ?... craigniez-vous qu'avec lui la terre me fût trop douce ?... l'avez-vous mis au ciel pour que j'y reporte mes pensées et mes espérances ?... Oh ! Seigneur, je ne sonderai pas l'abîme de vos desseins ; mais, par pitié, si je n'ai pas faibli sous le faix de ma croix, rendez-moi mon père dans l'éternité. »

Marie se crut un moment seule au monde ; mais voyant sa mère qui partageait ses douleurs, elle se reprit à l'aimer et voulut faire d'elle ce qu'elle avait fait de son père ; elle commençait à y parvenir, malgré la contrainte qu'elle avait éprouvée auprès d'elle dès ses premières années, lorsqu'une circonstance fortuite lui révéla le projet de sa mère de se remarier avec M. de Coëhorn. Cette découverte, qui la blessa *dans la plus chère religion de son cœur,* arrêta ses élans de tendresse et lui ôta tout son courage pour surmonter la crainte que sa mère lui inspirait. Elle se confia en pleurant à une amie de sa famille, lui dit ses douleurs et ses peines, et versa des

larmes que cette dernière essuya en cherchant à la calmer et donnant tort à sa mère. Le lendemain, Marie entendit cette même amie qui conseillait à madame Cappelle d'éloigner d'elle sa fille, pour faire tranquillement son mariage. Ce conseil révolta le jeune cœur de Marie, et voici les conséquences qu'elle tire de tout cela dans ses Mémoires :

« J'ai parlé bien en détail de ces événements, dit-elle; ils ont décidé de ma vie, en formant, par leur amertume, mon caractère et mes croyances. La mort de mon bien-aimé père m'avait appris la douleur ; madame de T.... m'apprenait la société. Je me sentis isolée au monde. L'affection et le devoir me faisaient une loi de cacher mes secrètes amertumes ; je ne pouvais dire à ma mère que je souffrais, et je ne devais pas le confier à l'amie la plus intime.

» Jamais je ne pus dompter mes premiers mouvements ; mais je parvins peu à peu à ne pas faire peser mes souffrances sur ceux qui m'entouraient et à les ensevelir au fond de mon âme. Je partageais mes joies avec ceux que j'aimais : je pleurais avec les malheureux ; mais j'aurais été honteuse d'une larme surprise dans mes yeux lorsqu'elle coulait sur moi-même. L'orgueil, l'habitude, la volonté, me firent forte et recueillie quand venait l'orage, et si ma tête ne savait pas se courber, ma bouche sut toujours sourire pour rassurer mes amis et me garder de la pitié des indifférents. »

Cependant M. de Coëhorn s'adressa directement à Marie, et lui dit de lui ouvrir son cœur. Celle-ci répon-

dit à cette première avance avec la franchise de son âge, et son futur beau-père lui témoigna dès ce jour autant d'estime que d'affection ; mais ces manifestations, toutes loyales et sincères qu'elles fussent, ne pouvaient remplacer la tendresse et l'amour d'une mère, que le cœur de Marie demandait surtout ; elle craignait même de témoigner trop de reconnaissance à celui qui allait remplacer son père dans le cœur et les affections de madame Cappelle, et ce fut avec la plus profonde douleur, avec le sentiment de son abandon et de son isolement, qu'elle vit sa mère changer le nom du colonel qui lui avait donné la vie, contre celui de M. de Coëhorn, qui, malgré sa bienveillante amitié, usurpait aux yeux de Marie une place dans sa famille. Dès ce jour, une gêne excessive, une tendresse cérémonieuse, régna dans toutes les relations de la mère et de la fille, et cette dernière sentit la nécessité de concentrer plus que jamais en elle-même ses pensées et ses sentiments. Une circonstance pourtant parut lui offrir l'occasion de donner essor à tout ce qu'elle ressentait dans son âme; mais cette circonstance fut de courte durée, et devint éphémère comme celles qui s'étaient déjà présentées. Nous puisons encore dans ses mémoires le récit qu'elle en fait elle-même :

« Au mois de mars ma mère fut dangereusement souffrante ; M. de Coëhorn était allé en Alsace surveiller quelques affaires, et ce fut moi qui soignai notre pauvre malade. Je passais les jours à son chevet, les nuits à ses pieds sur des coussins. Seule j'avais *le droit* de lui donner à boire, de soulever sa tête, de brûler ses pauvres pieds dans l'eau

sinapisée. Moi seule recevais ses remercîments, ses sourires; j'avais de longs baisers. Je surprenais ses yeux, qui me suivaient avec tendresse; enfin elle m'aimait autant que j'avais pu le rêver, et *je l'adorais.*

» Six semaines se passèrent ainsi; mais lorsque M. de Coëhorn revint, il fallut lui rendre ses droits et revenir à l'affection froide et sévère du passé.

» Mon cœur, qui s'était ouvert à d'intimes épanchements, fut donc encore une fois tristement déçu et se replia sur lui-même. Toute son indépendance, toutes ses pensées bizarres se réveillèrent, et mon imagination, qui s'était déjà créé une vie d'affection partagée, redescendit avec peine aux mesquines réalités de l'existence. Je n'avais alors aucune expérience des choses et des hommes. Je crois que le mobile de mes actions était noble, mais j'étais irréfléchie, imprudente, voulant agir comme je rêvais, ne prenant jamais le sentier frayé par l'opinion, préférant un précipice à une ornière. Ne m'occupant pas des indifférents, sans le vouloir je dérangeais leurs combinaisons, ou souvent les miennes allaient se heurter contre elles; enfin, je marchais dans la vie la tête levée, sans regarder à mes pieds, voyant le plus petit nuage dans le ciel de mes pensées, n'apercevant pas les pierres et les dangers qui s'amoncelaient sur le chemin de la réalité, et obéissant toujours à mon premier mouvement. Mon esprit est entêté, volontaire, orgueilleux; mon cœur seul le domine, et c'est par lui que je puis me diriger. »

Telle fut la nouvelle déception que lui fit éprouver la seconde fatalité qui pesa sur sa vie, le mariage de sa mère

en secondes noces. C'est dans ces dispositions d'esprit qu'elle acheva son éducation, et que son caractère et ses idées ne firent que croître dans la voie où les circonstances l'avaient jetée. Elle a soin de nous en instruire elle-même en nous disant : « Je devenais une grande personne, et cependant plus que jamais on me traitait en enfant, on encourageait mes folles gaietés, et toutes les petites actions bizarres dans lesquelles je dépensais la vie qui bouillonnait en moi. A cheval, je cherchais, je créais, je bravais mille dangers; dans mes promenades à pied, je ne résisfais pas au plaisir de sauter une haie, de franchir un ruisseau sans autre but que celui de protester contre une barrière ou un obstacle, et lorsqu'on me pardonnait cette incroyable et entière liberté de mouvements, on ne tolérait pas la moindre indépendance dans mes opinions, on blessait sans cesse l'amour-propre de ma pensée pour la comprimer et l'éteindre. Tous ces moyens étaient inutiles. Si je consentais à être trouvée laide, je me révoltais contre la supposition d'être trouvée sotte ; puisqu'on l'exigeait, je me taisais; mais j'écrivais, mais je lisais avec ardeur, j'habituais mon intelligence à poétiser les plus minutieux détails de la vie, et je la préservais avec une sollicitude infinie de tous contacts vulgaires ou trivials. J'ajoutais à cela le tort de parer la réalité pour la rendre aimable à mon imagination, celui plus grand encore de sentir l'amour du beau, peut-être davantage que l'amour du bien, de remplir plus facilement l'excès du devoir que les devoirs mêmes, et de préférer en tout l'impossible au possible. »

Quelques années après son union avec M. de Coëhorn, la mère de Marie mourut. Ce fut pour cette dernière un nouveau coup qui la frappa aussi douloureusement que les autres, malgré la manière dont elle vivait avec elle. Sa mère l'appela à son lit de mort, et lui dit en la baisant au front : *Pauvre enfant, je t'aimais!* Ces paroles laissèrent au cœur de Marie une espèce de remords. Prosternée devant le corps inanimé de sa mère, elle s'écriait : Ma mère, pardonne-moi, je ne t'ai pas assez adorée !

« Hélas ! hélas ! ajouta-t-elle ensuite, pendant que je la possédais j'avais murmuré contre sa sévérité, j'avais dans mon esprit combattu ses ordres et ses conseils ; j'avais aimé, plus que je ne l'aimais, le souvenir de mon père ; pour lui j'avais été malheureuse de son bonheur ; c'étaient d'irréparables jours qui pesaient sur mon souvenir comme des regrets mortels. »

Elle sentit plus que jamais son isolement sur la terre, et se réfugia cette fois toute entière dans la tendresse de son grand-père, auprès de qui elle alla vivre à Villers-Hellon ; mais ce temps de calme et de bonheur ne fut pas à son tour de longue durée. Le grand âge de M. Collard, sur lequel Marie cherchait à s'aveugler, arriva au terme marqué par la nature, et son grand-père la quitta comme les autres.

« J'adorais mon grand-père, écrit-elle ; les larmes que j'avais refoulées sur mon cœur pour les épargner à ses derniers moments, cette douleur cachée, ces angoisses réprimées, me causèrent des crises nerveuses épouvantables. Je restai sans mouvement, sans paroles, sans pensées,

jusqu'au jour où ma tante Garat, arrivant au désespoir, me rendit la faculté de souffrir et de pleurer, pour souffrir et pleurer avec elle. Cette tombe, qui venait de s'ouvrir pour m'enlever mon dernier appui, avait rouvert deux autres tombes dans mon cœur. Il me semblait avoir perdu dans un seul jour mon père, ma mère et mon grand-père. » Ce fut la troisième fatalité qui l'atteignit, dit-elle. Fatalité, en effet, que cette existence de jeune fille, qui se rattache à son père, mort avant l'âge ; puis à sa mère, qui, dans le sein d'un autre mariage, semble chercher l'abnégation et l'oubli des devoirs maternels ; enfin à son aïeul, celui qui, par l'âge, devait partir le premier, et qui, survivant à tous, meurt au moment où Marie, appelée à jouer un rôle dans le monde, avait besoin d'un guide pour assurer ses premiers pas.

Cependant Marie avait déjà paru dans le monde avant la mort de son grand-père. Livrée aux soins de mesdames de Martens et Garat, ses tantes, elle était venue passer plusieurs hivers à Paris, et quitta définitivement Villers-Hellon quand M. Collard eut cessé de vivre.

Les diverses citations que nous avons faites de ce qu'elle a écrit sur son caractère la font assez connaître maintenant. A mesure qu'elle avança dans la vie, ses qualités et ses défauts se développèrent. Ainsi, nous devons nous la représenter dans le monde légère et aimante, spirituelle et romanesque, caustique et gracieuse, dévouée et bonne, et par-dessus tout bizarre, mais bizarre avec esprit, originalité, et souvent avec sentiment. Livrée à elle-même dès l'âge où l'on commence à sentir et à penser, elle

n'eut pour guide, au milieu des éléments d'une éducation manquée, que sa tête et son cœur. L'une et l'autre l'égarèrent parfois, car la tête la rendait imprudente et le cœur poétisait tout.

Lancée à Paris dans la société des deux aristocraties, celle de la noblesse et celle de l'argent, elle vivait dans l'intimité de mesdames de Valence, de Montesquiou, de Nicolaï, Lehon, Gauthier, Vatry, du maréchal Gérard, de MM. de Mornay, de l'Aigle, Caumont, de Celles, etc. Elle était toujours remarquée, tant par ses manières gracieuses que par son esprit, attirait autour d'elle par les charmes de sa conservation, et étonnait tout le monde par ses idées d'indépendance, si finement émises, qu'elles paraissaient toutes naturelles, même chez une jeune fille de vingt ans. Passionnée pour la musique, elle faisait partager son enthousiasme à ses auditeurs quand elle se mettait au piano, et que sa brillante exécution venait éblouir l'assemblée. Rieuse et mordante, elle faisait les frais de ces causeries intimes des petits cercles où l'on pense tout haut; enfin elle était plus recherchée dans le monde que sa position et sa fortune ne pouvaient le lui faire espérer. Pourtant, soit qu'elle dédaignât de choisir parmi ceux qu'elle voyait dans sa société, et que son esprit romanesque ne fût pas satisfait d'un mariage tel qu'on le fait habituellement, soit que les jeunes gens qui l'entouraient tournassent leurs vues ailleurs, elle ne contracta dans le monde aucun engagement sérieux. Elle dévoile dans ses mémoires deux intrigues qu'elle eut avant son mariage, et qui se bornèrent à une correspondance et à des projets

d'union. Toutes deux rentraient dans ses idées par leur bizarrerie et leur romanesque.

La première fut avec un jeune homme qui s'était borné d'abord à la suivre respectueusement, et qui, plus tard, parvint à lui écrire. « La tournure, la figure, la toilette du monsieur, dit-elle, révélaient infailliblement un gentilhomme. Grand, élancé, assez pâle pour qu'on pût lui prêter une passion incomprise, ou tout au moins une petite maladie de poitrine ; ayant des yeux expressifs ; des bottes vernies, des gants jaunes de la couleur la plus comme il faut, etc. » Tel est le portrait qu'elle trace du bel inconnu, aux lettres duquel elle ne tarda pas à répondre, et qu'elle finit par aimer de tout le premier amour d'une jeune fille. Cette passion ne fut pourtant pas dangereuse. Sa tante Garat découvrit la correspondance, et ne trouva d'autre moyen d'arrêter le scandale que de forcer les deux amoureux à un mariage. Marie y consentit pour sa part. Madame Garat prit des informations sur le jeune homme aux gants jaunes, et vint annoncer à sa nièce que son *héros* n'était qu'un *garçon apothicaire*, fils d'un apothicaire-droguiste. Cette nouvelle consterna Marie et la fit rougir de honte et de dépit. Pendant huit jours elle rêva de *M. de Pourceaugnac*, du *Malade imaginaire*, et de leurs fantômes menaçants qui se dressaient autour d'elle (1). Le ridicule triompha de cette première intrigue en donnant une leçon; mais la seconde intrigue fut plus sérieuse et la leçon plus cruelle.

Parmi les voisins de campagne de Villers-Hellon, était un jeune homme, le comte Ch..., cité pour ses désordres

de toute espèce, par le cynisme de ses mœurs et ses folies de tout genre. Il vit Marie et sentit d'abord pour elle de l'estime, puis de la confiance, enfin de l'amour. Marie, de son côté, ayant deviné en lui les qualités d'un noble cœur, se laissa aller au même penchant et entreprit de le ramener à des sentiments meilleurs et de le rendre à la société, en devenant d'abord son conseiller, son amie, puis enfin sa future. Une année était le terme prescrit pour le mariage, afin de donner au comte Ch.... le temps d'arranger ses affaires et de se séparer d'une femme mariée avec laquelle il vivait. Toute cette intrigue est semée d'épisodes charmants, que je regrette de ne pouvoir rapporter ici, par rapport aux bornes étroites de cette notice. Tantôt des conversations intimes sur la pauvre femme mariée, dont Marie veut faire assurer l'avenir; tantôt un entretien, pendant lequel elle apprend à M. Ch... les prières de l'Église, qu'il ignore et qu'il doit savoir pour être parrain; tantôt enfin, c'est M. Ch..... qui, déchirant dans le livre la messe du mariage, s'écrie: — Vous ne la lirez plus sans moi. Voici, du reste, en quels termes Marie parle de son amour pour lui :

« Ce sentiment qui s'était emparé de mon existence ne l'absorbait pas, mais la remplissait. Loin d'oublier mes devoirs pour rêver à lui, je les accomplissais plus strictement pour me rendre digne de son amour. Depuis que je l'aimais, je priais Dieu bien davantage; je récitais mes prières du soir et du matin une fois en son nom, une fois au mien. Je l'avais associé à mes bonnes actions pour qu'il partageât les bénédictions qu'elles appelaient sur

ma vie ; enfin, lorsque tout nous séparait, je vivais encore uniquement en lui et pour lui. »

Tel était l'état des choses lorsque M. Collard vint à mourir. Forcée de quitter Villers-Hellon pour aller à Paris avec ses tantes, Marie voulut annoncer son départ à M. Ch..., qui, depuis quelque temps, semblait éviter de se trouver seul avec elle ; elle voulait savoir en outre si rien n'était changé à ses dispositions. Ils eurent ensemble un dernier entretien, où M. Ch... rejeta sur le mauvais état de ses affaires l'impossibilité de l'épouser, ne voulant pas entraîner une jeune femme qu'il aimait dans sa ruine. Marie fut atterrée de ces paroles, qu'elle prit pour un prétexte, et cet entretien se termina ainsi :

« Il s'était mis à genoux devant moi, et couvrait de ses baisers mes mains, avec lesquelles je voulais cacher ma tête ; puis je sentis ses lèvres se poser sur une larme qui roulait lentement le long de ma joue.

» — Quoi! m'écriai-je, vous voulez obtenir maintenant ce que vous n'obteniez pas lorsque je devais être votre femme? Ah! c'est bien indigne, monsieur, c'est bien lâche!

» Je me levai, je sonnai avec force un domestique, et je lui ordonnai d'éclairer M. Ch....., qui voulait se retirer dans sa chambre ; puis, lorsque la porte se fut fermée, je me trouvai mal ; je passai toute la nuit à genoux, la tête appuyée sur les deux mains de ma pauvre Antonine, qui était comme moi morne, désespérée.

» Vers le matin, j'entendis le pas d'un cheval ; c'était le sien!... En passant sous mes fenêtres, ses yeux me

cherchaient; mais il ne put rencontrer les miens, qui le suivaient cependant... Trois fois il retourna la tête, trois fois j'eus besoin de rassembler tout mon courage. Enfin il lança son cheval au galop; je ne le vis plus... je ne l'ai pas revu.

» Je fus longtemps bien malheureuse, mais sans désespoir, sans larmes. Je m'étais brisée contre l'amitié, contre l'amour, contre tout ce que j'avais admiré, rêvé, désiré dans ma vie. Le réveil fut cruel. Je rentrais dans la réalité, découragée, insouciante, résolue à faire ce que tout le monde faisait, à souffrir les communes souffrances, à penser les communes pensées, ne comprenant plus dans les bonheurs de l'existence que celui de faire le bien et celui de s'étourdir au bruit des plaisirs des autres.

» Je savais que l'affection avouée de M. Ch... m'avait attiré le blâme de ces personnes peu charitables qui semblent se créer des vertus avec les fautes du prochain; je n'en fus ni étonnée ni malheureuse. En apprenant la fragilité de toutes les choses de ce monde, j'appris aussi la joie toute puissante et toute stable d'une bonne conscience. »

Quand Marie Cappelle parle de son amitié brisée, elle fait allusion à celle qui l'unissait à mademoiselle de Nicolaï. Nous n'avons pas encore parlé de cet événement, l'un des plus importants par ses conséquences dans la vie de madame Lafarge, afin de le rapporter tout entier.

Marie Cappelle avait vu plusieurs fois mademoiselle de Nicolaï chez madame de Valence; ces deux jeunes filles, rapprochées par l'âge, les goûts et la société, se lièrent

étroitement, et devinrent bientôt inséparables. Toutes deux, gracieuses, élégantes, légères et coquettes, attirèrent les regards des jeunes gens qui se trouvaient sur leur passage. Mademoiselle de Nicolaï surtout, héritière d'un noble nom et d'une grande fortune, qui, par ses manières et sa beauté, annonçait sa naissance et son rang, fixait l'attention générale. Elle avait fait à Marie une foule de ces confidences que se font les jeunes filles entre elles, et lui avait donné comme un *grand secret* une intrigue commencée, par les regards seulement, avec un bel étranger qu'elle croyait Espagnol et qui la suivait partout. C'était à Saint-Philippe du Roule qu'avait eu lieu cette intrigue innocente, qui se continuait aux Champs-Élysées, aux musées et dans les lieux publics où les jeunes filles se rendaient ordinairement.

« Un matin, dit Marie Cappelle, je reçus d'elle (mademoiselle de Nicolaï) un petit billet qui me priait d'aller la trouver sur-le-champ; car elle était souffrante, inquiète, malheureuse. A peine étais-je entrée dans sa chambre, que Marie (c'est aussi le nom de mademoiselle de Nicolaï) me raconta qu'ayant blessé par des regards d'indifférence l'orgueil de M. Clavé (c'était le nom du beau jeune homme, qui n'était pas du tout Espagnol), elle ne l'avait plus revu; qu'elle était désespérée de rester dans son souvenir comme une légère et vaniteuse jeune fille ; qu'elle voulait lui faire comprendre qu'elle sacrifiait ses idées à celles de sa famille, son affection à un devoir; qu'il était nécessaire, qu'il était indispensable qu'elle le rencontrât encore une dernière fois, et qu'elle était déci-

dée à lui écrire ! J'avoue que loin de dissuader Marie de cette résolution imprudente, je l'y encourageai ; j'avoue même que je lui prêtai mon écriture pour ces deux lignes insignifiantes : *Pour la santé, une promenade aux Champs-Élysées, à deux heures ; pour le salut, une prière à Saint-Philippe du Roule.* Ils se retrouvèrent en effet là. »

Le lendemain, mademoiselle de Nicolaï reçut par la petite poste une lettre d'actions de grâces qui n'était pas signée et qui venait de Clavé. Effrayée des conséquences que cela pourrait avoir pour elle si on découvrait cette correspondance, elle répondit à M. Clavé pour lui dire de ne pas lui écrire, et d'adresser ses lettres à Marie Cappelle. Alors commença une correspondance suivie entre Marie Cappelle et lui, correspondance toujours soumise à mademoiselle de Nicolaï. Les choses continuèrent ainsi jusqu'au jour d'un bal donné à Tivoli pour les pensionnaires de la liste civile. M. Clavé et les deux Marie se rencontrèrent et se parlèrent à ce bal. Peu après, mademoiselle de Nicolaï partit pour la campagne, et Marie Cappelle, ignorant ce qui se passa depuis, ne reçut qu'à de rares intervalles des nouvelles de M. Clavé. Peu après, mademoiselle de Nicolaï épousa M. de Léautaud, et M. Clavé partit pour l'Afrique. Avant de se marier, mademoiselle de Nicolaï réclama de Marie Cappelle toute la correspondance de M. Clavé dans laquelle il était question d'elle; et après quelques difficultés, cette dernière consentit à la lui rendre.

Les choses étaient en cet état, lorsque madame de

Léautaud invita Marie à venir passer quelque temps à sa maison de campagne de Busagny. Là, madame de Léautaud fit part à son amie des craintes que lui inspirait M. Clavé, qu'elle prétendait ne pas être en Afrique. — J'ai fait prendre des renseignements fort exacts sur sa position, lui disait-elle ; ses affaires sont très-mauvaises : ses créanciers le poursuivent. Il veut entrer dans le monde ; il est homme à se servir d'une intrigue éclatante pour s'en ouvrir les portes ; il montrera nos lettres, il nous perdra.—Elle ajouta que le seul moyen d'acheter son silence était de lui donner une somme d'argent ; mais elle ne pouvait en disposer sans exciter les soupçons de sa famille. Elle proposa à Marie d'épouser M. Delvaux, le frère de sa gouvernante, qui était sous-préfet. Elle lui aurait alors remis ses diamants, que ce dernier, tout dévoué à madame de Léautaud, aurait vendu, et le prix en aurait été envoyé à M. Clavé. Mais, pour remettre ces diamants, il fallait en motiver la disparition d'entre les mains de madame de Léautaud d'une manière vraisemblable. Celle-ci résolut de se voler elle-même, en rendant l'accusation du vol impossible pour qui que ce fût. Une circonstance favorable se présenta. Le jour de la Fête-Dieu, la conversation tomba sur la corbeille de mariage de mademoiselle de Beauvoir ; on parla de diamants : une discussion s'établit, et madame de Léautaud courut chercher son écrin et le montra comme terme de comparaison. Puis, étant restée seule avec Marie et M. Delvaux, qui s'occupait de faire sa cour, elle tira furtivement les diamants de leur étui, les emporta dans sa chambre, redes-

cendit et remit l'étui vide sur une petite table à côté d'une croisée ouverte, où les pauvres venaient habituellement demander l'aumône. Ensuite elle quitta le salon avec Marie et laissa tout à l'abandon. Le soir, elle reporta l'écrin vide dans son tiroir. Quelques jours après, elle voulut qu'on découvrît le prétendu vol. Marie, pour se prêter aux désirs de son amie, prétendit qu'il était impossible de reconnaître la différence du strass et du diamant, et pour preuve apporta les boutons de son livre de messe, qui étaient en pierres fausses. On voulut de nouveau faire la comparaison : madame de Léautaud chercha son écrin, l'ouvrit et parut consternée en le voyant vide. On chercha dans tous les coins, on s'informa à tout le monde, on interrogea tous les domestiques, et on n'arriva à aucun résultat. Pendant ce temps, les diamants avaient été apportés par madame de Léautaud dans la chambre de Marie, et là toutes deux, après les avoir démontés à l'aide de ciseaux, les mirent dans un sachet pour les dérober plus facilement aux recherches qu'on devait faire. Madame de Léautaud profita de cette circonstance pour faire cadeau à Marie de plusieurs perles comme présent de noces à propos de son futur mariage avec le sous-préfet; mais ce mariage ne s'accomplit pas. D'une part, Marie n'aimait pas son prétendu; de l'autre, elle n'avait pas confiance dans son avenir administratif. Madame de Léautaud, contrariée de ce refus de mariage de Marie qui détruisait tous ses projets, la pria de garder encore les diamants, qu'il était dangereux pour elle d'avoir en sa possession, jusqu'au moment où les circonstances feraient

naître l'occasion de s'en défaire. Marie y consentit et supporta par dévouement pour son amie les recherches judiciaires qu'on vint faire au château. Une seule chose faillit à la faire trahir, ce fut la menace qui fut faite de chasser un domestique qu'on soupçonnait violemment. Marie ne fut pas alors maîtresse d'elle-même, et fit dire à ce domestique qu'elle lui procurerait une autre place s'il perdait la sienne auprès de M. de Léautaud. Puis, ayant gardé les diamants, elle repartit peu de temps après pour Paris, et enfin épousa M. Lafarge. Elle écrivit alors à madame de Léautaud, pour savoir ce qu'elle devait faire des diamants, n'en eut pas de réponse, et confia toute cette affaire à M. Lafarge, devenu son mari.

Tels sont les faits racontés avec beaucoup de détails par Marie Cappelle, et sur lesquels nous reviendrons quand la suite des événements nous y aura ramené.

Maintenant, en nous représentant Marie Cappelle telle qu'elle s'est dépeinte elle-même, en nous rappelant cette tête rêveuse et poétique, ce caractère ambitieux, ce cœur froissé et trop plein, et cette espèce de résignation dont elle avait senti la nécessité dans son isolement, nous allons continuer à la citer elle-même, lorsque, cédant aux vœux de sa famille, elle consentit à épouser M. Lafarge. Deux lettres qu'elle a écrites à cette époque nous donnent les détails les plus circontanciés sur la situation de son esprit et sur son mariage.

La première est à M. Elmore. La voici :

« Je veux vous écrire une grande nouvelle, mon cher monsieur Elmore, une nouvelle que je ne crois guère, qui

m'étonne plus qu'elle ne vous étonnera. Enfin, moi, si difficile, si réfléchissante aux mauvais côtés de toutes choses, je me marie en poste.

» Mercredi je vois un monsieur chez Musard ; je lui plais, et il ne me plaît pas beaucoup. Jeudi il se fait présenter chez ma tante ; il se montre si soigneux, si bon, que je le trouve mieux. Vendredi il me demande officiellement. Samedi, je ne dis pas oui, mais je ne dis pas non, et dimanche, aujourd'hui, les bans sont publiés.

» J'étouffe de mille sentiments divers. C'est fini... Voici les détails que je puis vous donner. M. Lafarge a vingt-huit ans, une assez laide figure, une tournure et des manières très-sauvages, mais de très-belles dents, un air de bonhomie, une réputation excellente ; il est maître de forges, a des propriétés dans le Limousin, à cent trente lieues de Paris, une belle fortune, un joli château, autant que je puis en juger par un plan qu'il m'a donné. Il revient tous les ans à Paris pour ses affaires. Du reste, il m'adore, ce qui me semble assez doux. Il aime les chevaux. Le haras de Pompadour est à une demi-lieue de Glandier ; et c'est à cause de ces belles courses, qui ont lieu le 17 août, qu'il désire cette excessive presse qui me fera marier avant cette époque.

» Si cela vous est presque impossible, je vous attends sur-le-champ, car je veux aussi votre prière en cette circonstance : sinon, répondez-moi sur-le-champ, et promettez-moi qu'après avoir ouvert la chasse à Villers-Hellon, vous viendrez la fermer chez nous. Notre chasse est superbe, car je m'en suis informée de suite à votre

souvenir et intention; on trouve des lièvres à chaque pas, des loups, des sangliers; on chasse à cheval très-souvent. Vous m'amènerez mon fidèle Pyrame, n'est-ce pas? Je veux lui faire dignement les honneurs de chez moi.

» Je suis ravie de cette possibilité de vous recevoir chez moi, etc. »

Dans la seconde lettre à la vieille Ursule, sa gouvernante, elle s'exprime ainsi :

« Mon mari n'est pas très-bien, mais parfaitement bon. Il m'adore, et me comble déjà de soins et d'attentions délicates. . . . .

» *Mon mari futur* adore de monter à cheval; il a deux chevaux de selle et deux de voiture. Il me donne un délicieux habit vert. J'ai le dessin de mon petit château, qui est charmant : il y a de belles mines dans le jardin, une rivière qui passe sous les fenêtres; c'est à peu près grand comme Villers-Hellon.

» M. Lafarge aime à recevoir du monde chez lui, il en a très-souvent; vous viendrez me voir, je l'espère bien. Ce sera un voyage très-sain pour la santé de Valentine, et rien ne me rendra plus heureuse que la possibilité de recevoir ceux qui m'ont si bien reçue. Ma bonne Marie aura de l'excellent café qui l'attendra; je me brouille avec elle si elle ne vient pas bientôt.

» On m'a déjà donné un délicieux piano de Pleyel, qui est dans le salon de ma tante, et qui va partir pour le Glandier, afin de me recevoir. N'est-ce pas que c'est une aimable attention? Sachant que j'aime les bains, il a écrit sur-le-champ pour que je trouve une salle de bains

toute prête qui fasse mon cabinet de toilette ; il en est de tout ainsi ; je ne puis pas former un désir qui ne soit accompli ou promis. C'est le contraire de tous les mariages. Chaque jour nous découvre quelque chose de mieux en caractère, fortune, etc. Je n'ai pas perdu pour attendre. . . . . »

Comme on le voit, si d'un côté Marie Cappelle cherchait à se trouver très-heureuse de ce mariage, de l'autre M. Lafarge employait tous les moyens de séduction *maritale* pour lui faire aimer par avance l'avenir qu'il lui promettait. Le Glandier était un château gothique bâti sur les ruines d'une antique abbaye ; une rivière en baignait les murs, des prairies l'entouraient, des sites sauvages et pittoresques couronnaient les montagnes environnantes ; la forge rapportait trente-cinq mille livres de rente ; le haras de Pompadour promettait ses fêtes, les châteaux voisins une aimable société. Enfin tout s'accordait à ressusciter pour Marie le temps de la plus fabuleuse féodalité, et elle allait régner au Glandier en véritable châtelaine.

Il ne fallait rien moins que cela pour arracher un consentement à cette tête romanesque, qui ne voyait pas dans M. Lafarge le héros qu'elle avait constamment rêvé. Marie donna donc sa parole en cherchant à se faire illusion à elle-même sur la personne de son futur, qu'elle voulait aimer de très-bonne foi. Au milieu de ses efforts, une circonstance, légère en apparence, mais grave sans doute pour une femme telle que Marie Cappelle, vint arrêter son élan. Sa tante Garat lui dit à la veille du ma-

riage : « Mon enfant, un peu de raison; j'ai à t'apprendre une nouvelle assez naturelle, mais qui te fera mal : M. Lafarge est veuf. »

« Ce fut un coup de foudre, écrit Marie ; de tout temps j'avais attaché une idée sinistre à un second mariage ; j'avais dit dans mon cœur, souvent aussi j'avais dit tout haut, que je n'aurais jamais la pensée et le courage d'épouser un veuf, et cependant dans trois jours on devait signer mon contrat! Dans trois jours je devais remplacer la froide épousée qui dormait dans son cercueil! Mon premier mouvement fut de tout rompre, mon second de fondre en larmes sous les caresses et les exhortations de mes tantes ; elles comprenaient de la surprise et du mécontentement, mais traitèrent de folie un désespoir assez profond pour faire retirer une promesse donnée. Je ne savais que leur dire pour m'excuser ; mes douleurs n'étaient pas de celles que l'on avoue, mais elles étouffaient mon cœur comme un pressentiment................ Depuis ce moment, je repris rarement mon insouciante tranquillité ; cependant, je n'essayai pas de reculer le mariage : ma parole était sacrée. »

Dès ce moment, en effet, Marie Cappelle paraît plutôt une victime qu'une jeune fille obéissante et résignée. Ses mémoires ne contiennent aucune réflexion à cet égard ; mais le ton d'amertume qui règne dans le récit de son mariage semble trahir sa pensée malgré elle.

« Le samedi 10 août, dit-elle, à midi, les notaires et la partie masculine de la famille se réunirent pour arrêter les articles du contrat. Ne comprenant rien à tous ces

termes de loi, je ne me crus pas obligée de les écouter, et, retirée dans l'embrasure d'une fenêtre, je causai littérature avec M. de Chambine, mon ancien notaire, qui était très-inoccupé, car son esprit original avait depuis peu secoué le joug des contrats et des testaments.

» Un moment de silence m'avertit que le marché était terminé, accepté de part et d'autre ; et quand on me fit signer cet acte dans lequel deux intelligences notariales avaient mis tout leur bon sens, l'un à vendre le plus cher possible, l'autre à acheter au plus grand rabais une créature faite à l'image de Dieu, j'eus un sourire de mépris, et la honte vint rougir mon front............. Sans me donner le temps de la réflexion, on me pare de la plus jolie toilette de mon trousseau, on me fait monter en voiture, entrer dans une petite chambre bien noire, où un greffier, enfermé dans une cage de fer à l'instar des hôtes du jardin des Plantes, nous grimaça un accueil gracieux. Il ouvrit de gros registres, sur lesquels nos témoins écrivirent leurs noms, et surtout leurs titres ; ensuite on nous conduisit à travers de sombres corridors dans un salon aux draperies sales, surmontées du coq gaulois, où nous fûmes reçus gravement par un gros homme entouré d'une écharpe tricolore, et qui tenait un Code à la main. Jusque-là j'avais observé les ridicules qui m'entouraient, suivi machinalement dans une glace les ondoyants balancements de la grande plume qui ombrageait mon chapeau, pendant qu'on m'adressait des compliments de circonstance que je n'écoutais pas ; mais quand il fallut dire oui, quand, sortant d'une insensibilité léthar-

gique, je compris que je donnais ma vie, que cette mesquine comédie de la loi allait enchaîner ma pensée, ma volonté, mon cœur... les larmes que je voulus cacher m'étouffèrent, et je faillis me trouver mal dans les bras de ma sœur. »

Le mariage à l'église se fit trois jours après, et le lendemain, après avoir passé la nuit en qualité de garde-malade auprès de sa femme qui était souffrante, M. Lafarge monta en chaise de poste avec elle pour se rendre au Glandier. A peine avait-on quitté Paris, qu'il dormait profondément à ses côtés.

« Je me mis à rêver, dit Marie Cappelle ; jusqu'à ce jour ma vie, qui avait été isolée au milieu d'affections intimes, mais secondaires, allait donc devenir le premier mobile, la première joie, la première espérance d'une autre vie ! J'allais être bien-aimée ; le sentiment d'inutilité qui avait pesé si lourdement sur mon passé allait faire place au sentiment du devoir ! et chacune de mes actions, de mes paroles, pourrait honorer et charmer un honnête homme qui m'avait donné son nom. M. Lafarge semblait m'adorer ; je n'avais pas encore appris à l'aimer, mais on dit que cela vient vite ; l'amour dans un mariage de convenance n'est guère qu'une tendre estime, et je me sentais déjà dans le cœur tout ce qui peut inspirer ce sentiment. Tandis que la raison me parlait ainsi, mon imagination soufflait à ma pensée les mots passionnés et délicats qui allaient me bercer tout ce jour ; le premier baiser sur le front, un second, un troisième que je rendrais peut-être ; puis un bras qui viendrait soutenir ma

taille, que la fatigue pourrait courber, une voix qui dirait : « Je vous aime, » et qui, plus tard, avec la première étoile de la nuit, murmurerait : « Mon ange, m'aimes-tu?... »

» Un cahot réveilla M. Lafarge; il étendit les bras avec un bâillement sonore et prolongé, m'embrassa sur les deux joues, et me dit : « Allons, ma petite femme, déjeunons. »

» Il y avait un poulet froid dans la voiture; M. Lafarge le saisit par les deux ailes, et le partageant en deux, m'en offrit la moitié. Je refusai avec un peu de dégoût, etc. »

Certes, il y avait là de quoi désillusionner la femme la moins poétique pour le premier tête-à-tête qu'elle avait avec son époux. Marie Cappelle fut obligée de quitter la voiture et de finir la route sur le siége jusqu'à Orléans. Là, elle demanda un bain pour y *chercher un peu de fraîcheur et de repos.*

« J'étais à peine entrée dans ma baignoire, continue-t-elle, que la porte fut vivement ébranlée.

» — Madame est au bain, dit Clémentine.

» — Je le sais, ouvrez-moi.

» — Mais, monsieur, la baignoire est découverte ; madame ne peut vous recevoir.

» — Madame est ma femme ; que le diable emporte les cérémonies !

» — Je vous en prie, ne criez pas si haut; attendez un instant. Dans un quart d'heure je serai habillée, lui dis-je avec un peu de dépit.

» — C'est précisément parce que vous n'êtes pas habillée que je veux entrer. Me prenez-vous pour un imbécile? Croyez-vous que je me laisse jouer plus longtemps par une bégueule de Parisienne?

» — J'ai peur, disait tout bas Clémentine. Monsieur, soyez donc galant, pour le premier jour, lui criait-elle tout haut.

» — Marie, je t'ordonne d'ouvrir la porte, ou je vais l'enfoncer, entends-tu?

» — Vous êtes le maître d'enfoncer la porte, mais je ne l'ouvrirai pas. La force est impuissante sur ma volonté. Sachez-le bien aussi, une fois pour toutes. »

» Après quelques jurements si grossiers qu'ils me firent pâlir, et que ma plume ne saurait les répéter, il s'en alla. J'étais atterrée dans mon bain ; ma bonne Clémentine, épouvantée, vint faire couler mes larmes en baisant mille fois ma main pour me consoler; puis, quand elle me vit plus calme, elle sortit et fut trouver M. Lafarge. Elle essaya vainement de lui faire comprendre ses torts, et, comme elle lui disait que j'étais souffrante, et qu'il me tuerait avec des scènes de ce genre : « Soit, dit-il, je me tairai cette fois; mais, arrivée au Glandier, je saurai bien la mettre à la raison. »

» Je revis M. Lafarge sans prononcer une parole; il me demanda tout d'abord si mes *singeries* étaient finies; puis, voyant ma pâleur, il redevint bon et empressé; je ne voulus pas aller dîner; je pris une tasse de thé, et je passai une heure sur un balcon, comprenant la profondeur

de l'abîme et reculant à l'idée de le sonder froidement. »

Le voyage se continua encore triste et monotone Quelques membres de la famille Lafarge, que Marie vit à Châteauroux, ne contribuèrent pas à la rendre plus tranquille sur son avenir ; mais elle espérait surtout dans le séjour du Glandier, qu'on lui avait peint si agréable et si poétique ; elle espérait dans le cœur de son mari, qu'elle pourrait façonner à son gré au sein de son aimable solitude, et ramener à des sentiments moins sauvages ; c'est dans cette situation d'esprit qu'elle arriva à ce château, qu'on lui avait présenté comme une résidence princière. Nous allons la laisser parler elle-même.

« Après trois heures d'un pénible trajet, dit-elle, nous descendîmes à pic dans un chemin creux. On me montra quelques toits enfumés qui sortaient du brouillard, qu'on me dit appartenir aux bâtiments de la forge, et au bout d'une petite allée de peupliers, la voiture s'arrêta.

» Je sautai de la voiture dans les bras de deux femmes ; je traversai une longue voûte noire, froide, humide ; je montai un petit escalier aux marches de pierres brutes toutes sales, toutes gluantes sous les gouttes de pluie que laissait échapper un toit délabré ; j'entrai enfin dans une grande chambre, qui est appelée le salon de compagnie, et je me laissai tomber sur une chaise, regardant d'un air hébété autour de moi.

» Ma belle-mère avait pris une de mes mains, et me considérait avec un regard curieux. Madame Buffières, petite femme rose et fraîche, aux mouvements perpétuels et communs, m'accablait de caresses, de questions, et

voulait secouer mon amère stupéfaction, qu'elle prenait pour de la timidité. M. Lafarge vint nous retrouver ; il essaya de m'asseoir sur ses genoux, et comme je le repoussais avec un refus positif, il dit tout haut, en riant, que je ne savais le *câliner que dans le tête-à-tête.*

» Maman, ajouta-t-il, tu ne saurais croire combien elle m'aime, cette petite *cane!* Allons, *ma biche*, avoue que tu m'aimes diablement.

» En même temps, pour ajouter l'action à la parole, il me serrait la taille, me pinçait le nez et m'embrassait. Mon amour-propre se réveillait à ces mots, à ces gestes, et je me sentais tressaillir d'indignation en écoutant ces petits noms d'amitié qui faisaient si poliment de moi une ou plusieurs bêtes. Ne pouvant supporter plus longtemps ce supplice, je prétextai une fatigue excessive, des lettres à écrire, et on me conduisit dans une chambre avec Clémentine.

» Ma chambre, aussi grande que le salon, était entièrement démeublée. Deux lits, une table, quatre chaises, erraient dans cette solitude. J'avais demandé un encrier, on m'apporta un pot de confitures cassé, dans lequel un morceau de coton nageait dans une eau grise, une vieille plume et du papier bleu de ciel. Clémentine voulait me déshabiller ; il m'eût été impossible de rester sur mon lit. Je la fis coucher près de moi, car il me semblait que, tout en étant endormie, cette bonne créature serait ma sauvegarde, et j'essayai d'écrire. Je ne pus rassembler une idée. J'étais sous le poids d'une déception terrible. Je reculai à la pensée de jeter si vite la douleur parmi

les miens ; ma tendresse se refusait à leur donner la moitié de mes angoisses ; mon orgueil, à commencer si vite un rôle de victime... puis, cent lieues nous séparaient... Il faudrait des jours bien longs pour les amener près de moi... Que deviendrais-je pendant ces longs jours?... Que faire, mon Dieu, que faire?

» La teinte grise du ciel, qui devenait plus sombre aux approches de la nuit, ajoutait à l'indignation que j'éprouvais en me sentant trompée, à la peur plus grande et plus intime du tête-à-tête nocturne, que je craignais tant, que je ne pouvais plus éviter. Je n'ai jamais connu la rancune; mais, quand on me blesse au cœur, je suis impuissante à maîtriser mon indignation. En ce moment, je me serais trouvée mal si M. Lafarge m'eût baisé la main; dans ses bras, je serais morte.

» Tout à coup mon parti fut pris ; je résolus de partir, d'aller au bout du monde, surtout de ne point passer la nuit dans ces sombres murs. Cette ferme résolution me rendit un peu de calme ; mais il fallait songer au moyen de l'exécuter, et mon imagination vint à mon aide. Je résolus d'obtenir de M. Lafarge même un ordre de départ, de blesser son amour-propre, sa jalousie, son honneur ; de rendre un rapprochement impossible, de lui dire que je ne l'aimais pas, que j'en aimais un autre, et que, trahissant mes nouveaux serments, j'avais vu son rival à Orléans, à Uzerches ; de lui dire enfin que toutes mes pensées d'épouse avaient été adultères ! Jamais je n'aurais osé dire ce mot effrayant, jamais je n'aurais eu le courage de faire de vive voix tous ces humiliants mensonges ; mais le

papier ne rougit pas, et je lui confiai, avec toute l'amertume de mon cœur, le soin de ma délivrance. »

Et c'est sous le poids de ces impressions qu'elle écrivit la lettre suivante :

« Charles, je viens vous demander pardon à genoux! Je vous ai indignement trompé... je ne vous aime pas et j'en aime un autre!... Mon Dieu! j'ai tant souffert!... Laissez-moi mourir, vous que j'estime de tout mon cœur. Dites-moi : Meurs et je te pardonnerai ; et je n'existerai plus demain. Ma tête se brise ; viendrez-vous à mon aide? Écoutez-moi, par pitié, écoutez-moi! Il s'appelle Charles aussi ; il est beau, il est noble, il a été élevé près de moi. Nous nous sommes aimés depuis que nous pouvons aimer. Il y a un an, une autre femme m'enleva son cœur. Je crus que j'allais en mourir. Par dépit, je voulus me marier. Hélas! je vous vis. J'ignorais les mystères du mariage. J'avais tressailli de bonheur en serrant ta main! Malheureuse, je crus qu'un baiser sur le front seul te serait dû ; que vous seriez comme un père. Comprenez-vous ce que j'ai souffert dans ces trois jours? Comprenez-vous que si vous ne me sauvez pas, il faut que je meure? Tenez, je vais vous avouer tout. Je vous estime de toute mon âme, je vous vénère ; mais les habitudes, l'éducation ont mis entre nous une barrière immense. A la place de ces doux mots d'amour, de ces épanchements du cœur et de l'esprit, rien que les sens qui parlent en vous, qui se révoltent en moi! Et puis il se repent. Je l'ai vu à Orléans. Vous dîniez. Il était sur un balcon vis-à-vis du mien. Ici même il est caché à Uzerches. Mais

je serai adultère malgré moi, malgré vous, si vous ne me sauvez pas. Charles, que j'offense si terriblement, arrachez-moi à vous et à lui. Ce soir, dites-moi que vous y consentez; ayez-moi des chevaux, dites le chemin de Brives; je prendrai le courrier de Bordeaux, je m'embarquerai pour Smyrne. Je vous laisserai ma fortune : Dieu permettra qu'elle vous prospère; vous le méritez. Moi, je vivrai du produit de mon travail et de mes leçons. Je vous prie de ne laisser jamais soupçonner que j'existe. Si vous le voulez, je jetterai mon manteau dans un de vos précipices, et tout sera fini. Si vous le voulez, je prendrai de l'arsenic, j'en ai : tout sera dit. Vous avez été si bon que je puis, en vous refusant mon affection, vous donner ma vie; mais recevoir vos caresses, jamais. Au nom de l'honneur de votre mère, ne me refusez pas. Au nom de Dieu, pardonnez-moi. J'attends votre réponse comme un criminel attend son arrêt. Oh! hélas! si je ne l'aimais pas plus que la vie, j'aurais pu vous aimer à force de vous estimer : comme cela vos caresses me dégoûtent. Tuez-moi, je le mérite; et cependant j'espère en vous. Faites passer un papier sous ma porte, ce soir; sinon, demain je serai morte. Ne vous occupez pas de moi. J'irai à pied jusqu'à Brives, s'il le faut. Restez ici à jamais. Votre mère si tendre, votre sœur si douce, tout cela m'accable, je me fais horreur à moi-même. Oh! soyez généreux! sauvez-moi de me donner la mort. A qui me confier, si ce n'est à vous? M'adresserai-je à lui? Jamais. Je ne serai pas à vous, je ne serai pas à lui : je suis morte pour les affections. Soyez homme; vous ne m'aimez pas

encore : pardonnez-moi. Des chevaux feraient découvrir nos traces; ayez-moi deux sales costumes de vos paysannes. Pardon! que Dieu vous récompense du mal que je vous fais.

» Je n'emporterai que quelques bijoux de mes amis comme souvenirs : du reste de ce que j'ai, vous m'enverrez à Smyrne ce que vous daignez permettre que je conserve de votre main. Tout est à vous.

» Ne m'accusez pas de fausseté : depuis lundi, depuis l'heure où je sus que je serais autre chose pour vous qu'une sœur, que mes tantes m'apprirent ce que c'était que de se donner à un homme, je jurai de mourir. Je pris du poison en trop petite dose... encore à Orléans. Je le vomis hier. Le pistolet armé, c'est moi qui le gardai sur ma tempe pendant les cahots, et j'eus peur. Aujourd'hui tout dépend de vous ; je ne reculerai plus.

» Sauvez-moi. Soyez le bon ange de la pauvre orpheline, ou bien tuez-la, ou dites-lui de se tuer. Écrivez-moi ; car, sans votre parole d'honneur, et je crois en vous, sans elle écrite, je n'ouvrirai pas ma porte.

» MARIE. »

Cette lettre, dans laquelle règne le désordre, le désespoir, le délire, la folie, dans laquelle toutes les passions semblent s'entrechoquer, produisit un effet terrible sur Lafarge et toute sa famille, à laquelle elle fut communiquée sur-le-champ. Dès cet instant, Marie, entourée de prières, de supplications, de promesses, se vit dans l'impuissance d'exécuter le projet insensé qui avait traversé

son cerveau. Elle posa des conditions, on les accepta ; elle ordonna, on obéit. Elle consentit à essayer quelques jours de la vie qu'on lui promettait ; elle fut entourée d'attentions, de soins, de prévenances, *et elle reçut son piano*. Le surlendemain, pour lui procurer une nouvelle distraction, on proposa un déjeuner sur l'herbe avec les voisins invités de tous côtés.

« Le temps était beau, dit-elle, quoiqu'un peu orageux, et les convives très-gais, de cette gaieté bruyante qui fait de l'esprit à force de bêtises, qui étourdit et qui attriste péniblement les personnes qui sont inhabiles à les partager. Il n'y avait pas d'assiettes, il fallut s'en passer et se servir adroitement de ses mains ; il y avait très-peu de verres ; mais c'était une jouissance discrètement ménagée ; on faisait de si jolis commentaires sur les pensées découvertes au bord du cristal indiscret qui avait reçu avant les vôtres les lèvres d'un voisin !...

» Un aimable plaisant cacha un limaçon dans les beignets de sa belle ; grands cris et applaudissements ; un autre, par distraction, avala toute la provision des vins étrangers ; la plaisanterie fut trouvée de mauvais goût et allongea quelques figures, même féminines ; un troisième mit une tarte sur sa tête ; enfin un quatrième entonna une chanson grivoise. Le refrain avait pour accompagnement indispensable le choc des verres et le choc des baisers, ce qui eut un grand succès auprès de quelques cousines, qui riaient sous leur crêpe et rougissaient ostensiblement de l'obligation d'embrasser un tout petit cousin de leur âge. »

Marie, habituée à ces fêtes champêtres qu'on donne près de Paris, et auxquelles on apporte le luxe et le confortable des villes, la gaieté et l'esprit des salons de la capitale, ne put trouver dans celle-ci un grand attrait et une extrême assurance pour cette vie agréable qu'on lui promettait dans l'avenir; mais à défaut, de larges concessions lui avaient été faites par M. Lafarge, toujours bon et prévenant. Elle pouvait changer la distribution des appartements, les meubler à sa fantaisie, faire reconstruire le château tout entier si elle le désirait, et désormais elle seule, au lieu de madame Lafarge mère, devait diriger la maison.

« M. Pontier, ajoute-t-elle, avait de son côté fait comprendre à M. Lafarge que la chambre d'une femme devait être un sanctuaire où elle était reine et toute-puissante; il lui disait que l'amour ne pouvait exister sans des voiles mystérieux et pudiques; qu'une grande délicatesse de paroles, de pensées, d'actions, gagnerait ma confiance, mon estime, peut-être mon affection. Clémentine s'était chargée de reformer la toilette et la mise de M. Lafarge; connaissant tous mes goûts, peut-être toutes mes manies, elle lui disait les couleurs que je préférais, lui faisait mettre la cravate qui devait me plaire, prohiber le gilet aux couleurs tranchantes qui m'aurait semblé de mauvais goût. M. Lafarge faisait, d'après ses conseils, sa barbe tous les jours, soignait ses cheveux, sa chaussure, mettait de gros gants pour aller à la forge, et éloignait de ma vie intérieure deux grandes calamités insupportables, les pantoufles traînantes et les ongles en grand

deuil, qui sont, je crois, les préservatifs infaillibles contre l'amour. »

Parisienne dans l'âme, Marie Cappelle s'arrêtait surtout à tous ces dehors de la vie, qui pour elle sans doute en ce moment étaient la vie réelle, à défaut d'autres charmes qu'elle ne pouvait espérer. Ces réformes lui firent prendre patience, et la conduisirent jusqu'au jour où elle promit à M. Lafarge de ne plus chercher à se séparer de lui. Voici ce qu'elle dit à ce sujet :

« Un soir, ayant été assister à la coulée de la fonte, je me sentais un peu fatiguée ; M. Lafarge me proposa de rentrer en bateau. Il était assez tard.... La terre silencieuse laissait souffler une brise légère qui frissonnait dans les grands arbres, et, balançant mollement les fleurs endormies, empruntait à ces belles filles de la lumière leurs délicieux parfums. Parfois une cigale étourdie chantait une petite chanson grivoise qui allait éveiller toute une république d'austères fourmis. Une grenouille, peut-être incomprise, laissait tomber un soupir croassant ; puis tout à coup, une note aiguë, vibrante, interrompait soupirs et chansons, et le rossignol ordonnait le silence pour donner une sérénade à la plus jeune des roses, sa maîtresse adorée... Dans le ciel, toutes les étoiles brillaient, et la lune, en mirant dans les eaux sa pâle et divine image, souriait à sa beauté.

» M. Lafarge ramait quelques coups faibles et éloignés... il m'entourait d'un de ses bras, car je m'étais penchée sur le bord de la barque, abandonnant une de mes mains à la vague qui la rafraîchissait, et regardant

couler la petite rivière qui n'avait pas une ride et bien des murmures mystérieux.

» Un beau nénuphar flottait devant nous ; je fis un mouvement brusque pour le saisir, et M. Lafarge jeta un cri d'effroi.

» — Ah! lui dis-je en riant, je suis sûre que vous êtes encore poursuivi par vos idées de suicide ! Rassurez-vous, la raison est revenue, et mon imagination, parfois un peu folle, n'est jamais souveraine, *femme et despote,* que pendant quelques minutes.

» — Vous ne nous quitterez donc plus?

» — Mais... cela dépend de vous.

» — Vous savez, Marie, que tout mon désir est de vous obéir et de vous plaire.

» — Eh bien, promettez-moi de me laisser *beaucoup* votre sœur et très-peu votre femme. Vous vous taisez?... Allons, acceptez ma charte ; vous verrez que je suis une fort aimable sœur.

» — Mais quelquefois ne pourrai-je pas vous aimer un peu comme ma femme?

» — Nous verrons !... les grands jours, quand vous aurez été bien aimable... et puis, quand vous m'aurez donné un grand courage ; car, je vous l'avoue, j'ai peur, mais une peur affreuse !

» — J'accepte tout ce que vous voulez, petite originale. Je vous aime comme un fou !... m'aimez-vous un peu?

» — Pas encore ; mais je sens que cela viendra avec l'aide de la grâce de Dieu et *surtout de la vôtre.* Tenez,

pour commencer, je vous permets de m'embrasser trois fois; ce seront les trois signatures obligées, je crois, pour rendre un contrat très-valable.

» Les trois fois se seraient peut-être multipliées à l'infini; heureusement, j'avais pour me défendre mon beau nénuphar, qui recélait toute une artillerie de grandes gouttes d'eau; et puis nous étions dans le port, il fallut débarquer. . . . .
. . . . . .

» A partir de ce moment, j'ordonnai à mes pensées de ne pas s'arrêter sur le passé, mais de vivre exclusivement sur le domaine des améliorations à venir, et je secouai loin de moi la faiblesse et l'ennui. Parfois mon cœur se serrait encore sous une douleur vague, indéfinie; parfois je pleurais sans sujet des larmes dont l'amertume brûlait mes joues; mais cette douleur, ces larmes me rendaient honteuse, et je les cachais soigneusement en me rappelant que *je devais,* que *je voulais* être heureuse. »

Ce fut à cette époque seulement qu'elle se décida à écrire à sa famille et à ses amis. Ses lettres, qui ont une date certaine, et dont nous allons transcrire quelques-unes, nous montreront sa véritable situation d'esprit et les progrès que faisait en elle cette résolution d'accepter l'existence conjugale, en se la faisant aussi douce que possible. Ces lettres sont précieuses, tant par le naturel et l'élégance qui les distinguent, que par ce fait, qu'elles ont été écrites sans la prévision qu'elles pourraient être un jour publiées. C'est la pensée intime d'une nièce à sa tante, d'une amie à son amie, et c'est par conséquent

dans ces lettres que le lecteur pourra surtout puiser une conviction. La première est adressée à madame Garat, sa tante, à la date du 22 août 1839.

« Tu as voulu que j'attendisse pour t'écrire, chère petite tante; j'ai attendu, je suis heureuse.

» Car la première impression avait été aussi défavorable que possible; et toi, qui aurais partagé avec moi ma tristesse, tu aurais vraiment souffert de mon découragement.

» Figure-toi un voyage étouffant, un accès de fièvre qui me fait rester cinq heures à Orléans et manquer notre arrivée partout où nous étions attendus; enfin un orage affreux, des chemins devenus torrents, et une arrivée au milieu de la nuit dans une maison limousine... ce qui se traduit en français par sale, déserte, atrocement froide, sans meubles, ni portes ni fenêtres fermantes. Je me crus la plus malheureuse des créatures, et je me mis à fondre en larmes en entrant dans le beau salon, qui est une vaste chambre à alcôve, avec cinq chaises parsemées le long d'un papier qui réunit toutes les nuances jaunes existantes; une commode couverte d'un tapis de pied, rehausssé par cinq belles oranges monstres; une cheminée avec deux flambeaux, contenant une belle chandelle luxueusement intacte, et une lampe de nuit où Adam et Ève s'entrelacent orgueilleusement sans péché, mais aussi sans feuilles.

» Mon désespoir désespéra mon mari; il n'était pas gracieux, mais naturel. Enfin, je demeurai bouleversée pendant vingt-quatre heures. Alors je me secouai, je re-

gardai autour de moi, j'étais mariée; j'avais adopté cette position; elle se trouvait extérieurement fort déplaisante; mais avec de la force, de la patience et l'amour de mon mari, je pouvais en sortir. Aussi je pris mon parti de bonne grâce, et aujourd'hui je suis déjà avec les maçons, les charpentiers; je bouscule, je fais tout ce qui peut me convenir, et Charles devine mes idées, à croire qu'elles deviennent les siennes aussitôt que je les ai pensées.

» Je ne veux pas essayer de faire l'impossible, et ce serait vouloir cela que de rêver l'exécution d'une maison qui rappelle une de celles de Picardie, mais je serai proprement, agréablement, et chaque année me donnera une jouissance nouvelle que je me serai créée. Charles m'adore, et moi, je suis profondément touchée de cette vénération affectueuse qui me suit. Il m'a proposé, de lui-même, de me donner le frère d'André pour domestique, afin de me rendre plus faciles mes engagements, etc. »

Ici une foule de commissions qu'elle donne à madame Garat pour rendre le Glandier habitable; puis elle continue :

« Ma belle-mère est une excellente femme, rien moins que brillante, mais nullement sotte, et me comblant de caresses et d'attentions; ma sœur est gentille et aimable petite femme; mon beau-frère est un jeune homme très-bien; toute ma nouvelle famille est délicieusement bonne pour moi : on m'adore, on m'admire; j'ai toujours parfaitement raison. J'ai déjà vu un peu de monde, et mes toilettes font l'admiration. Charles est comme un enfant; il voudrait que je misse toutes mes iolies choses à la fois;

il est fier de mes succès, et quand notre bon piano attire l'étonnement de nos bons voisins, qu'on m'écoute avec l'attention et le plaisir qu'on prêterait à Listz ou à Chopin, il se trouve le plus heureux des hommes. Le pays est admirable : des eaux superbes, les plus belles prairies, des bois, les plus délicieux mouvements de terrain. La forge est ravissante et semble considérable; autour de nous, tous ces jolis sites nous appartiennent.

» Je n'ai pas été à Pompadour, étant mortellement fatiguée. La cuisine est la seule chose civilisée; on mange d'excellentes choses et en abondance; le poisson est exquis, la volaille et le gibier abondants et excellents. Ma cuisinière est vraiment bonne; et quand elle mettra du goût dans son érudition, je pourrai dignement te recevoir.

» C'est horrible; mais enfin, quand ce sera propre, je ne renonce pas à l'espoir de te voir bien près de nous. Je me suis sur-le-champ improvisé un salon. Je suis bien la femme la plus maîtresse et la plus obéie de France et de Navarre.

» Imagine-toi que tout est arriéré de deux cents ans. On est bon, hospitalier avant tout. A mon arrivée, tous les paysans nos voisins sont venus en procession me souhaiter la bienvenue; les hommes m'apportent des gerbes, des volailles, du poisson; les femmes des fruits, du lait, des fromages. On a élevé ensuite un mai immense couronné de fleurs, etc. »

La seconde lettre est écrite à madame de Montbreton, son amie, à la date du 25 août.

« Chère madame, ne plaignez que moi de mon silence, et sans m'accuser d'un oubli impossible, dites-vous que j'ai si doublement vécu depuis quelques jours, qu'il m'a fallu donner tout mon temps au présent et ne laisser au passé que mon souvenir et mon cœur. Je suis à Glandier, c'est-à-dire dans le lieu le plus sauvage, le mieux partagé de la nature, le plus oublié par la civilisation. Imaginez vous quelque chose qui n'a ni portes, ni fenêtres, ni fauteuils, rien en un mot, et cependant étant un des plus commodes séjours du Limousin.

» Le malheur de cette vie est qu'on y rêve avant de vivre, et que rien n'est triste comme la déception. Enfin, si l'arrivée me serra fortement le cœur, je suis plus forte maintenant, et je m'institue gaiement le Robinson de mon petit domaine. Lorsque je sens une larme qui coule froide sur mes joues, alors que, seule dans une grande chambre déserte, je pense à ceux que j'aime, je mets vite un chapeau, et je vais admirer les plus belles prairies, les sites les plus délicieux qui m'entourent, qui sont à moi, avec leur verdure et leurs torrents. J'ai de petites montagnes, des vallées, une rivière, et pas une bonne chaise, pas une table, rien de ce que les hommes ont fait. Tout me vient directement de la main de Dieu.

» Charles est l'homme le plus correspondant à ce qui m'entoure, cachant sous une enveloppe sauvage et inculte un noble cœur, m'aimant par-dessus tout, et mettant toutes ses pensées à me rendre heureuse. Il m'adore, me révère. Sa mère est une excellente femme, qui se mettrait au feu pour son fils, qui m'accable de caresses, qui

a de l'esprit et de l'éducation étouffés sous les soins minutieux du ménage. Tout cela doit me donner joies et peines. Vous comprenez, n'est-ce pas?

» En fait de voisinage, j'en ai vu fort peu, et tous sont à voir le plus rarement possible, excepté quelques personnes fort bien de la famille et un jeune homme, ami de Charles, qui est aussi bien qu'on le désirerait en Picardie. On me traite en reine, ce qui me semble inouï, et ce qui rend mon ami d'une fierté amusante. Je vais demain à un bal que m'offrent les jeunes gens d'Uzerches, et de là passer trois jours en dîners et fêtes. Mon estomac va étonnamment bien, ce qui est fort heureux pour ces ennuyeux repas de cérémonie où on ne m'aurait pas pardonné une complète abstinence.

» J'ai déjà des maçons, des charpentiers, non pour faire de jolies choses, ni même de commodes choses, mais pour me fermer dans mon grand grand trou. Fort heureusement je fais ce que je veux ; ma belle-mère ne comprend pas que je ne trouve pas tout parfaitement admirable; mais elle me laisse faire sans prendre trop de soucis ou de regrets. La forge, par exception, est tout entière ravissante, et dans un bon état de rapport.

» Adieu, chère madame; tout cela pour vous, pour vous seule. Laissez-moi toujours vous envoyer mes impressions. La vie est une sérieuse épreuve, et je prends pour devise : *Fais ce que dois, advienne que pourra.*

(Une partie de la lettre est ici déchirée.)

» Nous avons ici des légendes charmantes, les mœurs les plus primitives et les plus originales. Les hommes se

marient à dix-huit ans, et les femmes de quinze à seize. On a des enfants annuellement, comme un revenu ; on boit beaucoup, on mange immensément, et l'on va droit au ciel par un chemin aussi long qu'ennuyeux.

» Adieu ; je vous embrasse, et je vous aime autant que je vous regrette.

» MARIE. »

La troisième est écrite à M. Elmore.

« Bonjour, mon cher monsieur Elmore ; comment vous portez-vous?... Si votre mémoire d'amitié est bonne, vous lirez dans ce bonjour que je ne vous oublie pas, que je vous désire, que je vous veux. Quoique mariée, fort heureuse femme gâtée, adorée, cependant je ne veux pas perdre mes anciens droits, et je viens les réclamer, s'ils existent encore. Jadis nous faisions des châteaux en Espagne ; maintenant que j'en ai un en Limousin, vous y êtes attendu et désiré. Mon mari sait que vous êtes un stable et dévoué ami de ma famille et de moi ; il sera très-heureux de vous recevoir, et si vous ne voulez pas vous brouiller avec votre vieille amie et renoncer à une nouvelle affection qui vous est toute acquise, vous m'écrirez que vous nous arrivez incessamment et pour longtemps.

» Je suis très-habituée dans notre sauvage pays ; vous ne vous figurez guère cette enfance de civilisation, et vous l'étudierez à loisir dans mon pauvre Glandier, qui jouit de la plus belle nature, et qui est, du reste, affreux. Je ne doute pas que vous vous y trouviez bien, quoique fort mal en réalité ; mais vous y serez reçu avec plaisir ;

vous y serez entièrement libre; chez vous enfin. Je monte à cheval souvent, sans avoir de chevaux à moi. Je vous attends pour m'éclairer de vos lumières dans mon choix. La race limousine est élégante, et surtout adroite et solide des jambes, ce qui est nécessaire dans ce pays, où les chemins sont inconnus, et où on ne peut aller en voiture, même muni de la ferme volonté de dévouer son cou.

» Toute ma nouvelle famille est parfaite pour moi; on m'accable de prévenances et de soins. Je suis aussi fort bien reçue partout et très à la mode dans nos déserts. Les femmes ne se voient pas entre elles, mais les hommes voisinent assez, et quelques-uns sont bien et aimables. Ma santé est excellente; je me porte aussi bien au moral qu'au physique. Enfin, je suis, grâce à Dieu, chez moi, aimée, tranquille, heureuse.

» Adieu; répondez-moi vite, et n'oubliez pas que je vous attends avec impatience. »

Enfin une seconde lettre à madame Garat. Celle-ci est du mois d'octobre. Il y avait déjà plus de deux mois que Marie Cappelle habitait le Glandier, aussi cette lettre est-elle plus explicite que les autres.

« Ce mercredi, octobre 1839.

. . . .

» . . . . . Je suis toujours une heureuse et gâtée personne; Charles me fait la cour assidue d'un prétendant, m'accable de tendresse, de soin, d'adoration; ma belle-mère, *idem*. Je suis allée au bal cette semaine. J'avais une robe de mousseline faite à double jupe, dont la der-

nière était toute garnie de marguerites; dans les manches, sur ma tête, les mêmes fleurs; c'était charmant; et, comme on m'a trouvée fort bien, j'ai trouvé ce bal fort amusant. Charles m'a fait en même temps la surprise d'une jolie jument gris-pommelé, mon rêve de dix ans! C'est ma possession : seule je la monte, et cet empire unique m'enchante. Je suis allée faire beaucoup de visites dans le voisinage, et de jolies parties de cheval; on me reçoit avec une grâce et un empressement fort agréables, et dont Charles est surtout bien heureux. Vraiment, je remercie Dieu du fond de mon âme, et de Charles qu'il m'a donné, et de la vie qu'il a ouverte devant moi. Seule vous me manquez, et encore je sens que je veux souvent et que j'aurai plus besoin de raison pour refuser ce bonheur que de prières pour l'obtenir.

» Je suis toujours dans les maçons; ils n'avancent guère, sont odieux comme tous les ouvriers existants. Du reste, mon ménage va très-bien : je suis toujours approuvée par ma belle-mère, toujours devancée et devinée par mon mari. Mes domestiques sont, sinon parfaits, du moins empressés, gais et contents. Clémentine est une excellente fille qui travaille bien, oublie presque tout, mais répare sans grognerie, et se laisse bourrer sans allonger la mine.

» Adieu, ma chère petite tante; je t'écris comme un chat, je t'aime comme un chien. »

Ce tableau de bonheur tranquille que fait Marie ne fut troublé que par une scène plus violente que celle d'Orléans, scène qui eut lieu à Uzerches, et à l'issue de la-

quelle M. Lafarge eut une violente attaque de nerfs, qui révéla la cause de ce qui venait de se passer; mais, à force de soins et de tendresse, Lafarge parvint à faire tout oublier, et chercha à donner à Marie toutes les distractions qui étaient en son pouvoir. Fier de sa femme, il voulait la produire partout, et jouissait de ses triomphes. Dans leurs excursions, ils furent jusqu'à Tulle, et c'est ici le cas d'emprunter aux mémoires de Marie Cappelle la rencontre qu'elle fit du jeune avocat qui, peu de temps après, devait remplir si noblement auprès d'elle sa tâche de défenseur.

« Après avoir fait une visite au préfet et à quelques amis, dit-elle, M. Pontier me fit admirer à Souliac la manufacture d'armes; puis, malgré sa volonté, et poussée par une impulsion irrésistible, je voulus voir la prison, le cimetière, je voulus entrer au tribunal.

» C'était l'époque des assises. On jugeait une pauvre fille accusée d'infanticide, et je fus frappée d'étonnement en voyant pour la première fois cet appareil de la justice humaine, si peu imposant et si tristement sinistre. Il n'y avait ni préoccupation ni intelligence sur le front des jurés, nulle dignité sur le front des juges; et j'allais quitter bien vite ce terrible palais, lorsque je fus retenue par la parole éloquente et pleine de pensées du jeune avocat qui défendait l'accusée.

» La pauvre jeune fille avait été acquittée; et le soir, au moment où M. Pontier se disposait à me faire escalader un des rochers à pic qui dominent Tulle, je fus heureuse de rencontrer le jeune défenseur qui le matin m'a-

vait fait éprouver une émotion profonde ; je fus heureuse que mon oncle nous le présentât, heureuse qu'il se joignît à notre excursion, et que le compliment bien sincère que je lui adressai parût être recueilli par son cœur, bien plutôt que par sa vanité.

» La nuit, enveloppée dans ses légers voiles de brouillard, n'avait pas encore attaché sur son front sa couronne d'étoiles ; le travail avait cessé ; l'*Angelus* vibrait au loin ; quelques oiseaux dormaient déjà ; d'autres, penchés au-dessus de leurs nids, berçaient leurs compagnes d'une chanson douce et monotone. Nous suivions un sentier étroit qui ne permettait pas d'accepter le secours d'un bras ni de suivre une conversation ; seulement, lorsque le vaste panorama qui se déroulait à mes pieds me donnait une impression nouvelle, je me tournais vers mes deux guides pour la leur faire partager, et je surprenais le regard de M. Lachaud, qui, attaché sur moi, semblait m'interroger, m'étudier, me deviner. Ce regard soupçonneux et sévère, au moment de notre promenade, exprimait au retour une sympathique tristesse ; il semblait me protéger, me défendre, me promettre un ami pour l'avenir.

» Je ne revis plus M. Lachaud ; mais aux jours de la douleur, il fut le premier près de moi, et je l'attendais ! »

On peut croire parfois dans ce monde à des rencontres providentielles.

Quelque temps après, Marie Cappelle éprouva une indisposition si violente, qu'elle resta longtemps sans con-

naissance. M. Lafarge ne quitta le chevet de son lit ni nuit ni jour, l'entourant des soins les plus empressés, et manifestant la plus vive douleur. Quand Marie revint à elle, elle le vit à ses côtés.

« Ce désespoir, ces témoignages d'amour et de bonheur qui saluaient mon retour à la vie, me touchèrent profondément, dit-elle ; mes yeux, mes paroles l'exprimèrent, et je fus heureuse de revivre, me sentant si bien aimée.

» Je n'ai jamais craint la mort, mais je fus frappée de la pensée de mourir sans ma sœur, loin de tous ceux que j'aimais, sans avoir le temps de leur léguer tout mon amour et toutes mes dernières pensées. Je sentais surtout que la terre me serait lourde dans un pays étranger, parmi tant de morts inconnus. Je fis jurer à M. Lafarge de m'envoyer dormir du sommeil éternel auprès de mon cher grand-père, à l'ombre des prières, des pensées et des fleurs qui me seraient données dans le cimetière de Villers-Hellon. »

Le lendemain, Lafarge envoya à sa femme son testament, qu'il avait fait en sa faveur pendant la nuit. Interrogé par Marie sur l'acte prématuré qu'il avait cru devoir faire, il répondit qu'il avait été effrayé par son propre exemple de la fragilité de la vie. Ce testament était fait en termes tendres et affectueux pour Marie. Celle-ci crut devoir imiter son mari, et lui rendre générosité pour générosité, et fit aussi un testament dans lequel elle donnait l'usufruit de ses biens à son mari, et la nue-propriété à la fille de sa sœur. Elle remit ce testament à sa belle-mère.

Ce fut aussi à cette époque que M. Lafarge, ayant eu besoin d'un diamant pour couper un carreau, Marie lui en prêta un pris dans ceux de madame de Léautaud, qui lui étaient restés en dépôt. Elle confia à son mari toute l'histoire des diamants, en lui recommandant le silence. Lafarge le promit et le garda ; mais, par *gloriole* et vanité, s'empressa de dire que sa femme avait pour plus de trente mille francs de diamants.

Cependant Lafarge, tout occupé des améliorations de son commerce, était parvenu à une découverte qui devait faire sa fortune; mais pour cela il fallait d'abord prendre un brevet d'invention, et puis emprunter l'argent nécessaire pour l'exploiter. Associant sa femme à ses projets d'ambition et de fortune, il combina avec elle un voyage à Paris, où, par ses relations d'affaire, et surtout par la protection de la famille de Marie, il devait trouver les capitaux nécessaires à sa grande exploitation. Il partit donc du Glandier avec M. et madame de Sabatié, parents de Marie, qui étaient venus la voir dans sa solitude, et se rendit à Paris pour mener à bonne fin cette importante affaire.

Marie resta seule au Glandier avec sa belle-mère, les domestiques et un nommé Denis Barbier, être mystérieux que M. Lafarge avait fait venir de Paris pour être son premier commis, et dont il avait fait son homme de confiance. Ce Denis, qui avait voulu d'abord acquérir aussi la confiance de Marie, et qui s'y était pris avec une familiarité blessante, fut remis à sa place et écarté par elle. Il se rejeta alors sur madame Lafarge mère, qu'il ne

quittait pas d'un instant, et à l'ombre de son autorité, il régna en maître à la forge, et commanda à la maison toutes les fois que Marie, ignorant ses ordres, ne venait pas les détruire. Il fit même plusieurs absences assez prolongées, sur lesquelles il refusa de s'expliquer, prétendant qu'il n'en devait compte qu'à M. Lafarge, aux ordres duquel il avait d'ailleurs obéi. Dès ces premières relations, une aversion sourde et mal comprimée s'était manifestée entre Marie Cappelle et lui. Dès les premiers jours de son isolement, Marie avait appelé auprès d'elle la jeune Emma Pontier, sa cousine, qui, par sa tendresse naïve et sa vive amitié, charmait la solitude du Glandier.

Cependant la correspondance la plus active régnait entre M. Lafarge et sa femme; cette correspondance, quand elle n'était pas relative aux affaires, était d'une tendresse extrême des deux parts. De la part de Lafarge, cela ne doit nullement surprendre, on sait qu'il était amoureux d'elle comme un Limousin peut l'être d'une gracieuse Parisienne; mais de la part de Marie, qui nous a fait connaître les sentiments les plus intimes de son cœur pour son mari, cela doit paraître étrange. Voici les motifs qu'elle en donne dans ses mémoires :

« Son absence, dit-elle, m'avait laissé un grand vide, et je comprenais le prix de son affection, de ses soins, en souffrant de leur privation. Ce ne sont pas seulement les affections que l'on donne qui remplissent la vie, ce sont aussi celles que l'on reçoit, et le ciel sous lequel on est bien aimé ne peut rester longtemps un ciel d'exil.

» En recevant chaque jour les lettres passionnées de M. Lafarge, j'étais doucement émue. J'aurais voulu qu'il se mêlât à mon estime quelque peu de passion qui répondît à la sienne; je m'indignais, je me méprisais presque d'avoir le cœur si froid, et quand j'avais repassé dans mon esprit toutes les paroles d'amour, tous les nobles procédés, toute l'affectueuse confiance de mon mari, j'étais heureuse de trouver aussi des expressions bien tendres qui pussent, en franchissant la distance, porter du bonheur à celui qui savait tant et si bien m'adorer. Vraiment, quand on n'a pas peur de la nuit, cette nuit si longue, si triste, si noire, si froide pour ceux qui doivent aimer de par la loi, il est très-facile de se former avec de l'amitié, de l'estime, de la reconnaissance, un amour tendre et sincère. Avec bonne foi, je m'efforçais alors de trouver les expressions qui pouvaient être douces à un absent, je commandais à mes pensées d'être tendres et affectueuses; puis je les envoyais à M. Lafarge dans mes lettres, comme une expiation de mes torts involontaires. Si je réussissais à imprégner ma correspondance de tendresse et d'estime, heureuse je confiais ma lettre au courrier. Si, au contraire, je croyais avoir laissé deviner mes tristesses, mes découragements, j'étais mécontente; quelquefois encore, en lisant ces expressions que j'avais imposées à ma plume, il me prenait des remords de cette quasi-fausseté, et des larmes amères brûlaient mes yeux et mon cœur. »

A cela, nous ajouterons que Marie Cappelle se crut grosse, ou du moins désira ardemment le devenir, et que

les rêves les plus heureux de jeune mère venaient bercer sa tête et son cœur. Elle ne crut pourtant pas devoir en instruire son mari, craignant de lui donner une fausse espérance; mais elle en parla dans ses lettres à d'autres personnes. Du reste, la première lettre de Lafarge à sa femme prouve que l'interdiction de la chambre à coucher avait enfin été levée quand il partit pour Paris.

Nous allons donner un extrait de la correspondance des deux époux, où il est à la fois question d'affaires et d'amour; cela est, nous le pensons, indispensable pour pouvoir bien apprécier le grand drame qui commence à se dérouler.

« Limoges, lundi soir, 20 novembre 1839.

» Il est dix heures, bonne petite Marie, et tu sais que c'est l'instant de ne songer à rien plus qu'à l'amour que nous avons l'un pour l'autre ; je suis éloigné de seize lieues de toi, et cette nuit va me laisser bien de la tristesse, lorsque, cherchant à mes côtés, ma main ne rencontrera plus l'objet de mes rêves et de mes pensées. Oui, mon ange, je te le répète, c'est un bien grand sacrifice pour moi que celui de ne pas t'avoir; penser à toi, la récréation est douce et suave ; penser que je t'aime, que je t'adore, rend mon cœur content, mais tu me manques... Me dire à moi-même qu'à l'heure où je t'écris tu m'aimes, que tu es toute à moi, ah! chère Marie, que cette pensée me rend heureux! Dans deux heures d'ici, tu m'apparaîtras pendant mon sommeil. Comme je vais t'embrasser, te serrer dans mes bras!

» Adieu, etc. Ch. Lafarge. »

MARIE CAPPELLE A M. LAFARGE.

« Ce jeudi...

» Samedi soir, je revenais au Glandier ; je dormis peu et je pensai beaucoup à toi, mon bon Charles ; tu vois que nos cœurs se comprennent et qu'ils défient la distance. Repose-toi toujours sur celui de Marie ; il renferme en lui d'intimes affections, inaltérables, dévouées, qui, pour ne pas être exprimées en caresses ou en paroles, n'en sont que plus concentrées et plus tiennes. Tout ce qui est mystérieux est beau, et la parole a sa modestie pour garder les doux mystères de l'âme ; ce que tu me dis me fait plaisir et espoir. J'aime M. de Sahune, j'aime le chef de bureau, j'aime tous ceux qui abrégent ton absence. Seulement, mon ami, mets de la prudence alors qu'il s'agira du retour ; ta présence peut tout hâter, tout obtenir, et si l'on vous oublie présent à Paris, juge si les absents ont tort. La difficulté des affaires d'argent m'effraye horriblement, mais courage ! avec la volonté ferme, l'homme est tout-puissant ; plus que personne tu sais vaincre.

» D'après ma lettre, tu auras été chez madame Wels ; je doute que tu y aies réussi, mais tu n'as pas oublié sans doute de tenter M. de Rothschild par l'entremise de mon oncle de Martens. Tu auras pris des renseignements sur la possibilité d'exploiter ton brevet à l'étranger ou chez les maîtres de forges français ; enfin, tu devrais voir des arrangements possibles avec un associé ; il faut tenter de tout et avoir plusieurs cordes à son arc. Il me semble impossible que tu reviennes ici sans une décision sur ce point ;

sans fonds, tu ne peux tirer avantage de ton brevet. A Tulle et à Limoges, ils sont sans le sou. M. Elmore ne connaît personne à qui il puisse s'adresser; aussi, je crois inutile de lui en écrire.

» N'oublie pas que pour mes affaires de Villers-Hellon tu es le maître; ce que j'ai est à toi : emprunte, vends, j'approuve tout d'avance. Il me semble que 30,000 francs sur-le-champ seraient indispensables pour acheter des bois.

» J'ai été hier dîner et coucher au Vizois, et je suis revenue ce matin sans accident ni fatigue. Madame Fleignat a été excessivement reconnaissante de ma venue; j'avais une jolie toilette, et j'étais assez passable pour flatter leur amour-propre de petite ville et de parents. Je fus fêtée par tous et particulièrement par MM. Goudal et Duchaland. Madame L... est une grande femme qui se pose en *saule pleureur* dans le coin de la cheminée, regrette Limoges, s'ennuie à mourir dans sa nouvelle famille, a de beaux yeux, de *superbes manières*, une vilaine bouche, beaucoup de nullité dans l'esprit, une jolie taille, beaucoup de vanité ; j'affichai autant de bonhomie qu'elle mettait de roideur; elle se fit victime, moi heureuse ; enfin je voulus *écraser* ses airs de princesse, et on dit que j'ai bien réussi. M. Ferdinand lui-même se fit un peu moins que grosse et lourde b... pour me plaire ! Miracle des miracles !

» Adieu, mon cher seigneur et maître; je dépose mes petits succès à vos pieds. Aimez-moi, car je vous aime; regrettez-moi, car je vous regrette; embrassez-moi, car

je vous embrasse de toute mon âme. Bonsoir. Je baisse ma tête pour que tu me donnes un tendre baiser sur mes yeux ; en voici deux pour les tiens. »

M. LAFARGE A SA FEMME.

« 3 décembre 1839.

» Mon brevet, mon amie, je ne crois pas que je puisse manquer de l'obtenir : je presse autant que je peux. La plus grande difficulté pour moi, c'est de trouver des fonds *absolument indispensables*. Cependant il ne s'agit que d'un peu de bonne volonté pour nous procurer notre bien-être à venir. Une recommandation seule de M. Garat, faisant mon éloge sur ma conduite, sur ma moralité, l'amour du travail que j'ai et mon désir d'acquérir de la fortune, suffirait. En affaires, on n'aime pas les trembleurs ; on veut voir parler franchement et sans crainte sur la personne présentée. Une fois bien assis sur la moralité de la personne, une bonne hypothèque répond du reste. Il me semble qu'ici rien ne saurait répugner à faire une semblable démarche; mais si elle est faite avec tâtonnement et par détour, on ne peut plus inspirer que de la défiance ; alors plus d'affaires possibles : il vaudrait mieux rester chez soi.

» Si ton oncle Paul voulait me présenter chez plusieurs banquiers, et convenablement, je suis sûr que sur trois j'en trouverais au moins un. Tous les agents d'affaires que j'ai vus me disent cela, et paraissent même étonnés de ce que je n'ai personne avec moi. Je dis bien assez de prendre des renseignements ; la première impression pas-

sée, c'est fini. Ainsi, ma chère amie, je crois que tout de suite il faut que tu écrives la plus belle lettre que tu aies écrite de ta vie à ton oncle Paul, lui parler de moi sur tous les points qui peuvent me faire inspirer de la confiance. Je crois que ta famille me croit léger, novateur, aimant à me lancer dans le nouveau sans rien calculer. . . . .

» . . . Écris donc tes lettres dans le sens qu'il faut, puisque nous connaissons le faible de la chose.

» Dis-leur de consulter Édouard sur la propriété; écris deux mots à ce dernier, en lui disant que tu comptes sur lui, sur son activité, pour m'aider à expédier mes affaires; recommande-lui de me presser à chaque jour; tu flatteras son amour-propre; je m'aperçois qu'il n'en manque pas, et toi qui as tant de tact, ça ne t'a pas échappé non plus. Adieu, ma chère petite; écris vite, je voudrais tant en finir pour aller te serrer dans mes bras; tu pourras copier beaucoup de choses dans ma lettre pour les transmettre, car impossible que tu comprennes des affaires de ce genre; je te mets bien à la torture. Adieu. »

MARIE CAPPELLE A SON MARI.

« Ce jeudi...

» Oh! la vilaine procuration qui m'arrive sans un baiser de mon ami! Je déteste les affaires qui nous séparent; le temps me semble un siècle loin de toi. Je t'aime, mon Charles, je te le dis, parce que je le sens de tout mon cœur, parce que le dépit, en recevant cette grosse lettre

vide de toi et d'amour, me l'a prouvé à moi-même. Pour t'écrire ce soir, j'ai fait *la toilette ;* mes cheveux flottent, mes yeux brillent de souvenirs qui se rapportent tous à toi. Tu m'aimerais ! mon miroir me l'a dit, et je l'en remercie, car il est doux d'espérer plaire à ce qu'on aime. J'ai lu ta lettre d'hier à notre mère ; elle t'embrasse, et nous nous sommes un peu encouragées en lisant tes expressions plus calmes et espérantes.

» Emma est repartie. J'en suis fâchée ; car elle est gentille et nous aime bien. J'ai eu ce matin la visite de M. D... Il passa deux heures à causer assez lourdement. Je lui ai trouvé un *rhume de cerveau dans l'esprit,* et il m'a *éternué* quelques grosses naïvetés. (S'il n'avait fait trois lieues pour me voir, je dirais bêtises.)

» M. Denis n'est pas encore de retour. La forge va bien ; mais on craint une pénurie prochaine de charbon. MM. Magnaud et Léon nous tiennent rigueur. Je crois plus en la persuasion truffée qu'en celle épistolaire, et j'espère dans les estomacs bourrés par tes soins. Je t'en prie, ne reviens pas sans avoir tranché d'une manière ou d'une autre la difficulté d'argent.

» Quoique je ne sois pas malade, j'ai ce soir une petite migraine qui me fait fermer les yeux et qui m'empêche de t'écrire plus longuement, sans faire cependant que je t'aime moins. Je vais me coucher et me soigner pour toi. Il faut que j'aie cette raison pour que je te quitte si vite, quand je t'aime si bien. Adieu trois fois du fond de l'âme. »

C'est vers cette époque que Marie conçut et exécuta

le projet d'envoyer son portrait à son mari. Voici comment elle raconte la chose :

« Il désirait passionnément mon portrait. Avant de partir, il avait voulu le faire faire; mais le temps lui avait manqué. Il n'avait su où trouver une jeune personne qu'on lui avait recommandée comme ayant un talent passable. Voulant réaliser les vœux du pauvre absent et calmer le découragement et l'impatience qui le gagnaient chaque jour, je parvins à déterrer la jeune artiste limousine; c'était une *jeune vieille fille*, qui paraissait très-sainte, qui avait des paroles un peu gluantes du miel de la flatterie, mais assez d'instruction; qui était malheureuse, et qui avait pour talent une boîte de couleurs, des pinceaux, de l'assurance et le genre *enseigne*. Elle me fit poser trois semaines pour faire sortir d'un ciel gros bleu une bonne physionomie rose et blanche qui, ayant comme moi une bouche, un nez, des yeux et des cheveux noirs, devait me ressembler d'une manière frappante, et qui ressemblait aussi à une de ces grosses figures joufflues qui sortent d'une corne d'abondance et sourient, du haut de la porte d'un pâtissier, aux petits enfants de la rue Saint-Denis.

» Au moment du départ de M. Lafarge pour Paris, je lui avais demandé de me rapporter un petit gâteau de chez Félix, non point que je me fisse illusion sur l'état de vétusté et de sécheresse dans lequel il arriverait, mais me faisant une joie de cette espèce de fête que je voulais donner à mes souvenirs de gourmandise et de jeunesse.

» Autrefois mes cousines et moi nous nous donnions

rendez-vous au passage des Panoramas pour nous serrer la main, échanger quelques petits secrets de la veille, pendant que nos gouvernantes nous oubliaient en savourant les gâteaux du grand pâtissier.

» M. Lafarge avait paru comprendre mon désir; je voulus lui rappeler et lui rendre le plaisir qu'il devait me procurer, en ajoutant à l'envoi de mon portrait des petits gâteaux et des châtaignes de son cher Limousin. Il fut convenu que madame Lafarge, dont la réputation de pâtissière était colossale, et qui avait l'habitude de ne céder à personne le grand œuvre des entremets, se chargerait de la confection des gâteaux, et que le jour où M. Lafarge les recevrait à Paris, elle en ferait d'autres qui seraient mangés par notre colonie. Cette seconde partie du projet, qui était tout à fait mienne, me sembla charmante, originale, et je me faisais une joie d'enfant d'un souper dont les convives, à cent lieues de distance, devaient se réunir par la pensée et par le cœur. Sachant que ma sœur devait être à Paris, je chargeai M. Lafarge de l'inviter à notre réunion. J'invitai madame Buffières à cette petite fête; mais elle me répondit qu'étant grosse, elle ne pouvait faire un voyage, et promit de faire à Faye la troisième partie de ce thé-souvenir. »

Les gâteaux furent donc faits par madame Lafarge mère, joints au portrait et envoyés à M. Lafarge à Paris. On n'a pas retrouvé la lettre d'envoi de Marie. Mais voici celle de Lafarge qui en accuse réception; elle est sans date.

« L'idée de ces deux petits gâteaux de notre mère

m'enchante, et surtout ton génie de vouloir me faire dîner avec toi. Maintenant il faut que je te dise tout bas un petit secret. Ici je compte les minutes, les heures, les jours, les quantièmes. J'ai bien peur que tu n'aies pas assisté au dîner où tu m'avais invité, et voici comment. Tu m'engages donc à manger, à minuit précis, le délicieux gâteau ; d'un autre côté, je vois dans ta lettre d'aujourd'hui que le 17 tu te proposes d'aller manger une dinde aux truffes. Ta lettre est timbrée du 17, et le 17 est précisément mardi, jour indiqué ; il est donc incontestable, ma petite femme, que tu m'auras fait faux-bon, à moins qu'il n'ait fait aussi mauvais temps qu'à Paris, car tu n'aurais pu voyager ; moi, ce jour-là, j'étais invité à un gala, j'ai refusé pour dîner avec toi. . . . .
. . . . Au moment où je t'écris, moi, ma bonne amie, je suis un peu souffrant ; j'éprouve une forte migraine ; je ne puis plus t'écrire malgré ma bonne volonté. Adieu. LAFARGE. »

Et le lendemain il écrivait de nouveau à sa femme :

« Vendredi.

» Vite, vite, je t'écris, ma bonne chère petite femme, afin que tu ne portes pas peine de moi. Hier je te disais que j'étais souffrant en t'écrivant ; en effet, depuis les onze heures du soir d'avant-hier, j'avais eu continuellement de forts vomissements et une migraine affreuse. Mon brevet va, je pense, bientôt toucher à sa fin. Il n'y a plus que cette malheureuse ouverture de crédit qui me tiendra maintenant. Que Léon se dépêche donc vite de m'envoyer

les pièces que je lui ai demandées ; il doit déjà m'avoir envoyé par la diligence mon contrat de partage ; qu'il m'expédie le reste par le courrier, pour que je les reçoive vite. Hélas ! qu'il me tarde d'être dans tes bras !

» CH. LAFARGE. »

Telles sont les principales lettres de la correspondance des deux époux, auxquelles nous allons en joindre d'autres écrites par Marie au jour de l'an, dans lesquelles elle peint la situation de son âme.

A MADAME LA COMTESSE DE VALENCÉ.

« Glandier, 30 décembre 1839.

» Je ne veux pas commencer cette année sans aller vous demander un souvenir, madame, et sans vous porter mes vœux intimes. Je prie Dieu de vous garder bien longtemps l'affection de ceux qui sont fiers et heureux d'avoir une petite place dans votre pensée ; je le prie de tout mon cœur de bénir tous vos enfants, de rendre moins profond le vide qu'un de ses petits anges a laissé dans votre âme. J'ai été bien heureuse et reconnaissante de la bonne réception que vous avez bien voulu faire à mon mari, et rien ne pouvait m'être aussi doux que de le voir apprécié par vous.

» Je sens vivement le bonheur d'être aimée, et après être restée orpheline, en dehors des premières affections de tout ce qui m'entourait, j'éprouve une grande jouissance à être le but et le mobile des actions, des pensées d'un bon et noble cœur. L'absence de M. Lafarge, en me

laissant un grand vide, m'apportait cependant les plus tendres lettres, et ce réveil de chaque matin, les soins de ma maison, des livres, mon piano, ne laissèrent pas pénétrer l'ennui dans ma solitude.

» Ma santé est assez mauvaise; mais quoique j'aie mille raisons pour ne pas espérer une gentille petite cause, je veux cependant ne fonder mes calculs que sur mon dégoût de nourriture et mes maux de cœur continuels. Je ne rêve que ma petite fille, que je vois déjà grande, presque mariée; oh! je vous en prie, chère madame, rêvez un peu avec moi à cette chère petite illusion, et accordez-lui un peu de l'affection qui rend votre Marie si reconnaissante.

» Lili serait bien gentille de m'écrire quelques bons et longs détails sur tout ce qui vous entoure; veuillez l'embrasser de ma part et me rappeler au bon souvenir de mesdames vos filles.

» Adieu, chère madame; j'embrasse vos deux mains de tout mon cœur, et je vous demande un souvenir pour ma respectueuse et tendre affection.

» Marie Lafarge, de Glandier. »

A SA SOEUR.

« Ce mardi, 31 décembre 1839.

» Je veux finir et commencer mon année près de toi, ma bien chère petite sœur; Dieu te comble de ses bénédictions, ma chérie; qu'il te donne un beau garçon; qu'il arrive sans trop déchirer tes pauvres entrailles; qu'il soit loyal comme son père, bon comme toi. Enfin, si tu

me permets de lui donner quelque chose parmi ce que j'ai de moins mauvais, je veux lui inoculer un peu de cette ambition qui sèche mesquinement dans mon cœur de femme, mais qui serait un puissant mobile chez un homme qui pourrait donner vie à ses pensées.

» Ta lettre m'a rendue doublement heureuse en me disant d'abord que tu te portais bien, puis en me faisant part de cette lettre perdue pour laquelle mon cœur ne pouvait s'empêcher de te bouder un peu. Tu sais si bien que je prends la moitié de ce qui t'arrive, qu'il doit m'être permis de me plaindre quand tu ne m'apportes pas ma part. J'espère que cette fatigue d'un déménagement aura été plus salutaire que nuisible à ta santé. On dit que l'exercice facilite les couches; promène-toi donc chaque jour, baigne-toi quelquefois. J'ai tant de désir d'être aussi un peu ronde, que je l'espère un peu en ce moment. J'ai des maux de cœur affreux, un dégoût universel. Déjà je ne vois, je ne rêve que ma petite *Jacqueline*. Quand je ne dors pas la nuit, je la vois d'abord tétant, puis marchant, puis plus grande, puis plus belle, enfin je la marie, et je me préoccupe excessivement de son bonheur intérieur. Tu dois comprendre et connaître cette espèce de folie maternelle, et je suis sûre que ton fils ne te donne pas moins de sollicitude. Dis-moi donc son nom: J'aime à aimer jusqu'aux saints qui président à la vie de mes chers amis.

» J'attends fort impatiemment mon mari; le mal du pays me gagne, et comme je n'ai pas reçu de lettres ce matin, j'espère qu'il me surprendra ce soir. . . . .

. . . . Adieu, mon Tonin chéri ; je t'aime et t'embrasse de toute mon âme ; les plus tendres choses à Félix. »

M. Lafarge ne tarda pas à revenir au Glandier après avoir écrit la dernière lettre que l'on a lue. Il avait enfin obtenu son brevet. Il arriva très-souffrant, et fut obligé de se mettre au lit quelques heures après. Cette maladie, qui en apparence semblait d'abord légère, se prolongea et prit de jour en jour plus de gravité. Marie Cappelle lui céda sa chambre, plus vaste et plus commode pour soigner un malade, et se plaça dès ce jour au chevet de son lit pour lui donner les soins qu'exigeait son état. Elle remplit ce devoir avec tendresse et assiduité, veillant sans cesse auprès de lui, lui donnant de sa main les choses prescrites, écartant de lui les préoccupations et les affaires, et ne le quittant que lorsqu'un repos absolu lui était nécessaire, et plus tard, lorsque la défiance et le soupçon de la famille l'exilèrent malgré elle de la chambre de son mari.

Le premier inconvénient auquel Marie Cappelle crut devoir remédier, et dont Lafarge se plaignait surtout, fut l'abondance des rats qui pullulaient dans le vieux manoir du Glandier. Elle avait déjà cherché à détruire cette race malfaisante par plusieurs moyens qui n'avaient pas réussi. Elle consulta à cet égard M. Bardou, le premier médecin qui fut appelé auprès de Lafarge. Celui-ci lui conseilla de mêler à la mort-aux-rats de l'arsenic, et lui donna une ordonnance pour qu'un pharmacien lui en délivrât ; mais cela ne suffit pas pour les détruire, et les

plaintes de M. Lafarge continuant, Marie Cappelle chargea Denis de lui en rapporter encore. Denis remplit la commission, et en apporta même une si grande quantité, que Marie en fut effrayée, et la montra à Lafarge. Ce dernier lui dit de l'employer toute entière, et Marie confia à Clémentine, sa femme de chambre, le soin d'en faire une pâtée pour les rats.

La seconde chose qui préoccupa Marie fut d'empêcher que l'on n'entretînt son mari de ses affaires, qui allaient fort mal. A l'issue de ces entretiens, il survenait toujours quelque crise alarmante. Marie s'opposa à une dernière conversation que M. Buffières, son beau-frère, voulait avoir avec son mari. Celui-ci la pria alors de signer des billets, ce qu'elle fit sans hésiter.

Enfin elle se soumettait autant que possible aux fantaisies du malade, qui devenait de jour en jour plus inquiet. Inquiète elle-même, elle réclamait d'autres médecins, qu'elle désignait sur leur réputation ; mais une volonté supérieure à la sienne, celle de sa belle-mère, dominait déjà, et c'étaient toujours les médecins qu'elle n'avait pas demandés qui arrivaient. Lafarge, encore plein de tendresse pour sa femme, voulait partager avec elle ceux de ses aliments auxquels il pouvait toucher sans danger. Ainsi, une fois qu'elle dînait près de son lit, il avait voulu goûter des truffes qu'elle mangeait; une autre fois des méringues. Un jour, ce fut un lait de poule qu'elle venait de prendre dans son lit, et dont il la fit prier de lui envoyer la moitié. Marie avait bu tout le sien, lorsqu'on vint lui faire part de la fantaisie de son

mari. Elle en fit faire un nouveau, et on attendit le réveil du malade pour le lui donner. Marie, en outre, avait l'habitude de mettre dans toutes les potions qu'elle donnait à Lafarge une pincée de gomme en poudre, qu'elle croyait très-rafraîchissante, et dont elle-même faisait un usage fréquent. Madame Lafarge mère s'en aperçut, et l'interrogea un jour à cet égard. Ce fut dès cet instant que Marie crut remarquer une défiance extrême de la part de sa belle-mère, de sa belle-sœur, et de mademoiselle Brun, qui partageait avec elle le privilége de soigner le malade. Marie, blessée de cette répulsion, insista fortement et fit valoir ses droits d'épouse jusqu'au dernier moment ; mais, après dix jours de maladie, Lafarge expira. Voici comment elle rapporte ce qui se passa pour elle le dernier jour :

« Les souvenirs de ce dernier jour ont laissé de la terreur, des angoisses dans mon âme, et pas un fait bien positif dans ma mémoire. C'est un cauchemar affreux dont je me suis réveillée frissonnante, brisée, avec une souffrance réelle produite par de fantastiques tortures. Si près de la mort, on ne voit plus la vie, on la sent.

» Je sais seulement qu'Emma me revint avec bien de l'amitié et des larmes, que plusieurs fois, voulant retourner auprès du lit du malheureux Charles, un verrou vint arrêter mes pas.... Je sais que, voulant mettre à ce chevet d'où ils me chassaient le calme et l'espérance, je fis appeler un prêtre ; qu'il vint, que je m'unis à ses prières... Je sais qu'un peu plus tard la famille m'apporta des consolations, des tendresses, *un papier à signer*... Qu'il me

fut permis alors d'approcher du lit de mort, mais qu'il n'y eut plus pour moi ni regard ni adieu de celui qui m'avait aimée... Je sais qu'ils m'arrachèrent jusqu'au triste droit d'humecter ses lèvres mourantes, de soulever sa pauvre tête, de réchauffer sa froide main... Je sais qu'Emma me fit sortir de cette chambre pour m'épargner tant d'épreuves et de haines.... que je fus bien malade, que vers le matin elle ne me quitta plus... qu'elle pleurait davantage, que je l'interrogeai, et qu'elle me dit, en me couvrant de baisers : Je vous aime, Marie, je vous aime pour deux. »

Lafarge était mort. En face de ce malheur, Marie Cappelle se trouvait d'autant plus à plaindre qu'elle était en ce moment seule, étrangère, au milieu d'une famille dont elle avait déjà éprouvé l'injurieuse défiance et pressenti la haine et l'aversion. Elle voulut cependant aller trouver sa belle-mère et pleurer avec elle; Emma la retint, en lui disant que sa présence réveillerait la douleur de madame Lafarge. Pendant cette journée, Marie ne vit de la famille de son mari que M. Buffières, qui lui fit signer une procuration en blanc pour arranger les affaires de la succession.

Cependant Clémentine, la cuisinière et Emma elle-même lui répétaient des choses qui se passaient autour d'elle, et qui étaient faites pour jeter l'inquiétude dans son esprit. Marie n'y voulait pas croire, mais elle finit par se rendre aux observations d'Emma, et envoya à son homme d'affaires, à Soissons, le testament que M. Lafarge avait fait en sa faveur. Le surlendemain elle eut la





visite de sa belle-mère. Nous allons copier le récit qu'elle en fait dans ses mémoires :

« Le mercredi matin, madame Lafarge entra dans ma chambre, et m'embrassa sans verser une larme. Elle venait me dire qn'Aména (madame Buffières), assez malade pour ne pas quitter la chambre, et désirant par-dessus tout me voir, me demandait d'aller pleurer avec elle son pauvre frère, d'aller résigner ses souffrances en les partageant.

» La porte qui communiquait de ma chambre à celle de ma belle-mère avait été ouverte ; j'entendis madame Buffières, qui criait : « Marie, ma sœur, venez, je vous en supplie. » Je sautai en bas de mon lit, et fus me précipiter dans ses bras, en jetant seulement une mantille sur mes épaules.

» Ma belle-sœur était en grand deuil, assise près du feu, mais ne me parut pas malade : elle me reçut avec des crispations de désespoir, et en criant « qu'elle se sentait mourir, qu'elle voulait mourir. » Elle me demanda le brevet, pour qu'elle *pût couvrir de baisers* cette grande œuvre de son frère, me dit que je serais bien cruelle de lui refuser cette consolation, et sembla ne pas me croire lorsque je l'assurai que je n'avais pas le brevet, que je ne savais pas ce qu'il était devenu.

» Tout à coup j'entendis des pas qui s'approchaient. Je voulus rentrer dans mon appartement : le verrou était tiré, et comme je frappais vainement en appelant Clémentine, celle-ci arriva, et me dit que ma belle-mère s'était enfermée chez moi avec un serrurier, qu'elle brisait le secrétaire et refusait d'ouvrir (2).

» — Cela ne se peut ; ce serait infâme ! m'écriai-je.

» — Ma mère est la maîtresse ici, et fait ce qu'elle veut, me répondit avec colère Aména.

» — La maîtresse ?... Alors, pourquoi voler ce qui lui appartient ?. . . . .

» Bientôt après on ouvrit la porte de ma chambre ; j'eus à peine la force d'y rentrer et de m'y cacher avec Clémentine. La pauvre fille était plus révoltée que moi-même de ces persécutions ; elle me montra le meuble secret qu'on avait fait enfoncer pour enlever les contrats, les titres, les papiers importants qui y étaient contenus. Elle me fit voir aussi qu'on avait emporté ceux de mes bijoux qui étaient dans ma chambre, le portrait de ma mère, les cheveux de mon père, tout le trésor de mes souvenirs.

» Tandis que je cherchais à me rendre compte de cette dernière déloyauté, si cruelle si on m'enviait le prix que ces objets avaient pour mon cœur, si basse si on spéculait sur celui de leur valeur matérielle, Emma entra et vint se jeter à mon cou, pâle, tremblante, sans voix. Croyant qu'elle souffrait de la nouvelle douleur qui avait déchiré mon cœur, j'essayai de la calmer, de lui cacher ce que je ressentais, en l'appelant ma sœur, mon amie, mon bon ange ; mais elle ne répondait pas, écartait mes cheveux de mon front, me regardait avec égarement, puis enfin s'écria en sanglots :

» — Marie, ils disent que vous l'avez empoisonné, que vous avez fait mourir Charles pour en épouser un autre !... »

MARIE CAPPELLE.

S'il est une chose qui puisse étonner, étourdir et paraître incroyable, c'est certes une accusation pareille sur la tête de celle dont nous venons de retracer la vie d'après ses propres écrits; et pourtant depuis quelques jours la famille Lafarge et ses amis, appelés au Glandier, avaient conçu des soupçons, et cette défiance dont on entourait Marie était le triste précurseur de l'acte d'accusation terrible qu'on allait dresser contre elle.

J'ai rapporté avec une scrupuleuse fidélité tout ce qu'a dit Marie dans ses Mémoires; j'ai déroulé sa vie, j'ai présenté sa conduite, ses motifs, les sentiments intimes qu'elle a fait connaître; avec la même fidélité je vais rapporter tous les dires de la famille Lafarge, ses soupçons, les circonstances qu'elle avait remarquées, et qui, à l'aide des investigations de la justice, ont servi de base à l'accusation portée contre Marie à la cour d'assises de la Corrèze.

Tout en reconnaissant les principales actions, en ne niant pas les principaux faits de l'existence de Marie depuis son mariage, la famille Lafarge trouvait dans ces actions et dans ces faits, que Marie présentait comme le résultat des sentiments les plus naturels et les plus purs, le résultat des sentiments les plus criminels et les plus profondément hypocrites. Ainsi, dès son arrivée au Glandier, Marie avait fait connaître à Lafarge, dans un élan de franchise désespérée, ses véritables sentiments par la fameuse lettre du 15 août. Cette lettre le menaçait d'un adultère, d'un suicide; dans cette lettre elle déclarait qu'elle avait de l'arsenic; dans cette lettre, *où le déver-*

gondage de la pensée ne le cédait qu'au cynisme des expressions, elle se flétrissait elle-même en révélant à son époux toutes les mauvaises passions dont elle était agitée (3). La famille Lafarge et Lafarge lui-même, redoublant alors d'attentions, de soumission et d'amitié, crurent pouvoir parvenir à dompter cette tête et ce cœur qu'un moment de folie n'avait fait qu'égarer; mais il n'en était rien, et si Marie parut dans les premiers jours d'abord résignée, puis affectueuse, enfin bonne et telle qu'elle devait être, c'est que Lafarge lui ayant communiqué la découverte qu'il avait faite et qui devait le rendre riche et puissant, Marie convoitait déjà cette fortune et cette position brillante. Elle s'amenda donc dans ses manières, encouragea son mari et lui conseilla le voyage de Paris, où, avec l'aide de sa famille et de ses recommandations, il pourrait obtenir un brevet d'invention et les capitaux nécessaires à l'exploitation de sa nouvelle industrie; de là toutes ces lettres pour des gens haut placés dans la finance et au pouvoir, toutes ces démarches, tous ces conseils, tous ces encouragements. Mais ce n'était rien pour elle que cette position brillante, s'il lui fallait garder pour époux l'homme auquel elle avait écrit la lettre du 15 août. Elle résolut dès cet instant d'hériter du brevet et de se défaire du mari. Peu de temps avant le départ de Lafarge, elle simula une maladie où celui-ci lui prodigua les soins les plus assidus. Feignant d'en être touchée outre mesure, elle se hâta de faire son testament en sa faveur, bien sûre, par l'excessive tendresse que lui portait son époux, d'être imitée par lui. En effet,

Lafarge, à son exemple, fit aussi en sa faveur un testament qu'il lui remit. Lafarge partit pour Paris, et c'est à cette époque que s'établit entre eux cette correspondance si tendre et si passionnée par laquelle elle cherchait à entretenir son mari dans ses bonnes dispositions. Lorsqu'elle fut certaine que Lafarge allait obtenir son brevet, elle résolut de le faire mourir loin d'elle, à Paris, pour éviter tout soupçon. A cet effet, sous le prétexte de détruire les rats du Glandier, elle demanda de l'arsenic au sieur Eyssartier, pharmacien à Uzerches, qui lui en envoya. En même temps elle écrivit à son mari qu'elle allait lui expédier son portrait et des gâteaux faits au Glandier, afin que le même jour, à la même heure, ils pussent souper ensemble à cent lieues de distance. Elle eut soin de faire faire les gâteaux par madame Lafarge mère; elle les mit elle-même dans la caisse. Il n'en arriva qu'un seul à Paris. Le garçon de l'hôtel déballa la caisse devant M. Lafarge, qui goûta un morceau de gâteau et passa la nuit entière atteint de vomissements. Le gâteau contenait du poison. Cependant Lafarge, par la petite quantité qu'il avait mangée, survécut à cette première tentative; mais il arriva au Glandier encore malade et ayant dans le cœur le germe de la mort. C'est là que Marie, afin de pouvoir mieux consommer le crime qui avait manqué à Paris, sous les dehors d'une tendresse affectée, ne quitta pas le chevet de son époux, et disputa aux autres le privilége de lui donner des soins et de lui faire prendre ses boissons. Deux fois encore elle demanda de l'arsenic, toujours sous le prétexte de détruire les rats. Deux fois encore on lui

en envoya; mais cet arsenic ne fut pas employé ainsi qu'elle l'avait annoncé. On retrouva une partie de cette pâte confectionnée pour détruire les rats; soumise à l'analyse, elle ne donna aucune parcelle d'acide arsénieux. La dernière fois qu'on lui avait apporté du poison, elle avait chargé Clémentine, sa femme de chambre, de faire le gâteau. Celle-ci, effrayée de toucher à cela, en chargea un domestique, qui oublia le paquet dans un chapeau, et aux premiers bruits d'empoisonnement, l'enterra dans le jardin. Ce paquet, déterré et soumis aussi à l'analyse, ne contenait que du bicarbonate de soude. Que devenait donc cet arsenic acheté avec profusion par Marie Cappelle? Elle en mettait dans toutes les boissons qu'elle donnait à son mari, prétendant que c'était de la gomme en poudre dont elle affectait de faire un usage fréquent. Lorsque Lafarge demanda à partager le lait de poule de sa femme, et qu'on lui en refit un, ce lait de poule fut porté sur la table de nuit de Marie Cappelle. La demoiselle Brun, qui couchait dans la même chambre qu'elle, remarqua que Marie jetait quelque chose dans le verre et remuait avec le doigt. Ce verre fut porté dans la chambre du malade, qui dormait et qu'on n'osa réveiller pour le faire boire. On remarqua alors une poudre blanche qui surnageait. On fit analyser le breuvage et on y trouva de l'arsenic. Une autre fois, la même demoiselle Brun vit Marie mettre dans de l'eau panée une pincée de poudre blanche qu'elle tirait d'un petit pot placé dans une commode. Le petit pot contenait de l'arsenic. De l'arsenic partout et toujours!... Enfin on fit l'autopsie du ca-

davre de Lafarge, on recueillit l'estomac et les liquides, ils contenaient encore de l'arsenic !...

Mon Dieu ! sous combien de faces peut donc être considérée la vie humaine !... Mon Dieu ! à quel langage croire dans ce monde, si ce n'est à celui de Marie Cappelle dans ses lettres si simples, si naturelles, si saintement dictées par le cœur ! Où découvrir l'hypocrisie dans cette première partie de sa correspondance, où elle annonce son mariage à M. Elmore et à sa vieille Lolo? Où se cache le projet du crime dans ses lettres à sa tante, à madame de Montbreton, à sa sœur Antonine? dans ses lettres où, après son arrivée au Glandier, elle paraît si noblement, si raisonnablement résignée? dans ses lettres de bonne année à sa famille et à ses amis, où elle rêve l'avenir de *sa petite Jacqueline?* On conçoit tout au plus que, d'après les intentions que lui prêtait l'acte d'accusation, l'exagération des sentiments qu'elle exprimait à son mari pendant son séjour à Paris ait pu fournir une arme contre elle, malgré les motifs qu'elle donne pour employer un langage si tendre; et pourtant il est deux circonstances que nous devons citer et qui font pencher la balance.

M. Roque, banquier, qui avait des affaires d'argent avec M. Lafarge, vint au Glandier pour s'entendre avec sa veuve. Il commença par déchirer devant elle une procuration en blanc qu'elle avait donnée à M. Buffières, et à l'aide de laquelle il pouvait la ruiner, disait-il ; lui en fit faire une autre plus convenable, et promit de lui amener un avocat qui pourrait lui donner des conseils.

« M. Roque vint en effet avec son avocat, dit-elle ; il avait fait le relevé de ses livres et de ses comptes ; il m'apportait une créance de 28,000 francs, qu'il me priait de lui garantir sur ma dot. Cette somme me paraissait assez forte ; sachant qu'il y avait beaucoup d'autres créanciers, et ne voulant pas être injuste et donner tout à un seul, je demandai à M. Roque d'attendre l'arrivée d'un membre de ma famille avant de prendre ce nouvel arrangement. M. Roque me dit que ce retard le forcerait à faire des poursuites, et que mon beau-frère, M. de Violaine, se trouverait mêlé à tout cela d'une manière désagréable. Comme je ne comprenais pas l'intervention de mon beau-frère dans les affaires d'argent, il me montra une lettre... Il parut stupéfait lorsque je lui assurai que le style, l'écriture, la signature de la lettre n'étaient pas de M. de Violaine.

» Après un moment de silence, M. Roque tira de sa poche une liasse de billets et me demanda si je connaissais les noms qui y étaient écrits, et comme je lui répondis négativement, il me dit que c'était affreux, que tous ces billets étaient faux, que M. Lafarge l'avait indignement joué, que s'il n'était pas mort il l'enverrait aux bagnes.

» Je fus anéantie à ces paroles ; mais bientôt je compris la valeur de l'argent, en pouvant racheter pour 28,000 francs l'honneur du nom que je portais. Je signai, en exigeant seulement de M. Roque un silence absolu (4).

» M. Lalande, avocat de M. Roque, s'occupa alors de mes affaires....... Il me dit qu'on attendait le résultat de

l'expertise pour se prononcer ; mais qu'il ne pouvait me cacher que les fréquents voyages de MM. Magnaud, Buffières et Denis m'avaient été funestes, et que si les soupçons s'affermissaient, si je devais être jugée, l'évidence ne suffirait pas devant des hommes limousins, toujours malveillants, accusateurs pour les étrangers.

» Dans ce cas, madame, ajoutait M. Lalande, il faudrait vous sauver ; je vous sauverai avant qu'on ait pris des mesures pour l'arrestation. Je serai près de vous ; j'ai un cabriolet, un bon cheval, un passe-port qui a été délivré à ma femme et qui vous servirait à merveille. Je vous en supplie, ne refusez pas mes offres ; veuillez écouter ma voix, qui est celle de la prudence et de la raison.

» Je remerciai avec émotion M. Lalande ; mais je refusai ses offres.

» Vous avez tort, me dit-il encore. Un grand magistrat a dit : Si l'on m'accusait d'avoir volé les tours de Notre-Dame, je me sauverais sans attendre le jugement.

» Je demandai à M. Lalande de ne pas affaiblir ma résolution, qui me semblait seule honorable et courageuse, et de me laisser croire en la justice comme je croyais en mon innocence. Ensuite j'acceptai avec reconnaissance les conseils qu'il pouvait me donner, non pour fuir le danger, mais pour y résister.

. . . .

» Instruite un jour à l'avance de l'arrivée au Glandier du procureur du roi et du juge d'instruction, j'avais refusé de nouvelles offres de fuite. J'étais restée par la force de ma volonté et de ma conscience, et je m'ap-

prêtai sans trop de frayeur à subir un interrogatoire (5). »

Ainsi voilà cette femme qu'on accuse d'avoir empoisonné son mari pour être libre et jouir de sa fortune, qui n'hésite pas à sacrifier la sienne pour conserver son nom pur et sans tache. Voilà cette femme à laquelle on propose une fuite assurée devant les magistrats qui accourent pour la juger, et qui, se réfugiant dans sa conscience, reste par sa volonté et se livre à la justice des hommes.

Cette affaire, ou plutôt ce drame, est plein de contrastes pareils à chaque page. Le doute, l'incertitude, l'anxiété dominent à tel point, que si toute cette histoire n'était qu'un roman et qu'il fût entre les mains d'un auteur, ce dernier serait maître de son dénoûment tel qu'il le voudrait faire.

Marie Cappelle fut arrêtée au Glandier et conduite à la prison de Brives, le 25 janvier 1840. Pendant que la cour royale de Limoges s'occupait d'instruire l'affaire de l'empoisonnement, une nouvelle prévention vint fondre sur l'accusée. On trouva au Glandier les diamants de madame de Léautaud, et Marie fut accusée de vol. Ce sont maintenant les débats de ces deux affaires qui nous restent à retracer ; mais tout en rapportant ce qui se passa publiquement devant les tribunaux, nous allons montrer Marie dans sa prison, sa situation, ses douleurs, ses espérances, et pour cela nous allons continuer à puiser dans sa correspondance ou dans les fragments de son journal.

« En ouvrant pour la première fois les yeux dans ma prison, dit-elle, je jetai un cri de douleur et je cachai précipitamment ma tête entre mes mains pour échapper

encore à la réalité. Mais je ne pouvais aussi apposer un sceau sur mes pensées ; elles me torturaient. J'appelai en vain la religion et l'espérance à mon secours. Hélas ! tout avait disparu de mon cœur, si ce n'est le souvenir de mes opprobres et celui de mon déshonneur! . . . . Hélas! il n'est que trop vrai, je ne m'appartiens plus, je n'ai plus de famille, je suis à la justice. Sur un soupçon, ils ont échangé pour moi la voûte du ciel pour la voûte de leurs cachots! sur un soupçon, ils ont flétri mon passé, ils flétriront mon avenir sur un soupçon! Demain, aujourd'hui, dans une heure peut-être ils peuvent tirer leurs verroux entre moi et mes amis, sceller mon tombeau et me vouer vivante à la mort, à l'oubli. J'étouffe. C'est en vain que j'ai ouvert ma fenêtre; au ciel il n'y a pas une étoile, et la nuit semble peser sur la terre comme le malheur pèse sur moi! »

Tel fut le premier cri de désespoir poussé par Marie. A ce cri succédèrent les réflexions suivantes :

« Je ne suis pas encore bien éveillée à la réalité... Je ne sais pas envisager froidement le présent, et il m'est impossible sans vertige de sonder l'abîme où des ennemis acharnés m'ont précipitée. Après des heures d'angoisses, après avoir versé des larmes amères, après avoir crié au ciel mes souffrances et leurs injustices, je ne retrouve un refuge que dans le passé ou dans un vague indéfini qui ressemble plus au calme de la folie qu'au calme de l'espoir... Je me sens souffrir sans pouvoir analyser mes souffrances. Je vis hors de moi-même, et je demande à Dieu qu'il me donne la force de descendre dans mon cœur et

dans mes pensées, avec la dignité et la résignation qui conviennent à l'innocence. »

A ces réflexions succéda cette prière qu'elle récitait tous les jours :

« Mon Dieu! fortifiez ma foi. Que votre volonté soit faite! Permettez une larme à votre enfant, mais préservez-la du désespoir et de la haine. Hélas! j'ai souffert, je souffre et je souffrirai! Que votre main ne m'abandonne pas. Seigneur, vous savez que je suis innocente des crimes qui font courber ma tête ; mais vous savez aussi les faiblesses qui remplissent mon cœur, la révolte d'un esprit qui est orgueil et doute, la solitude d'un âme qui voudrait adorer!... Notre père, qui êtes aux cieux, envoyez vers moi l'ange des saintes amours : qu'il me fasse comprendre le néant des affections humaines! Être aimée, c'est le bonheur d'une vie; vous aimer, aimer Dieu, n'est-ce pas la joie suprême d'une éternité? »

Ainsi, du désespoir elle passa à une douleur réfléchie, de la douleur à la prière; car l'homme est ainsi fait que lorsque tout s'écroule sous ses pieds dans ce monde, il lève les yeux au ciel pour y lire la consolation et l'espoir.

Cependant la famille de Marie s'était émue à la nouvelle de la terrible accusation. Plusieurs de ses parents étaient accourus auprès d'elle, et on avait déjà obtenu que sa défense serait présentée par une des plus nobles voix du barreau de Paris. Me Paillet, alors bâtonnier de l'ordre, avait accepté d'aller défendre Marie devant la cour d'assises de la Corrèze. Marie Cappelle avait déjà

reçu des conseils de Mes Bac et Lachaud, et ces deux avocats s'adjoignirent à lui.

C'est à cette époque qu'éclata l'accusation de vol des diamants de madame de Léautaud. Cette accusation était grave dans la circonstance par l'influence qu'elle pouvait exercer sur l'accusation d'empoisonnement. Marie seule paraissait rassurée, et, gardant le silence envers tout le monde, répétait sans cesse que madame de Léautaud elle-même la justifierait. Son interrogatoire produisit un effet affligeant sur sa famille, ses amis et ses défenseurs. Elle avait répondu au juge d'instruction qui l'avait interrogée sur la possession des diamants : *Qu'ils lui avaient été envoyés par un parent dont elle ne savait pas le nom, qui demeurait du côté de Toulouse, à ce qu'elle pensait, etc.*

« Trahir la première une amie, dit-elle dans son journal, servir peut-être les soupçons d'un mari qui pouvait, par de sourdes menées, chercher à découvrir les secrets de sa femme!... c'était une faiblesse qui révoltait tous mes sentiments d'affection, une prudence qui semblait une lâcheté. »

Marie était conséquente avec ce qu'elle a écrit dans ses Mémoires. Elle aimait mieux mentir que perdre son amie, et elle avait eu soin de faire connaître à madame de Léautaud, par son oncle et un autre de ses parents, ses réponses à l'interrogatoire, afin que cette dernière eût le temps de réfléchir aux moyens à prendre pour la justifier. Mais la procédure continuait, et madame de Léautaud gardait toujours le silence. Marie résolut alors de lui écrire et

chargea Me Bac de lui apporter sa lettre à Paris. Voici cette lettre :

« Marie,

» Que Dieu ne vous rende pas tout le mal que vous m'avez fait ! Hélas ! je vous sais bonne, mais vous êtes faible. Vous vous êtes dit que, condamnée pour un crime atroce, je pouvais subir une accusation infâme. Je me suis tue : j'ai remis à votre honneur le soin de mon honneur ! Vous n'avez pas parlé.

» Le jour de la justice est arrivé. Marie, au nom de votre conscience, de votre passé, sauvez-moi ! Sans doute il est mal de tendre la main à la reconnaissance ; mais il est des positions qui ordonnent dans le cœur l'oubli, et je ne sais pour quel front est la rougeur.

» Voici les faits, vous ne sauriez les nier. Lorsque je vous connus, bientôt je vous aimai, et je devins bientôt la confidente d'une intrigue commencée à Saint-Philippe, etc. »

Ici sont rappelés tous les faits déjà mentionnés dans les Mémoires, à l'appui desquels Marie invoque des lettres de madame de Léautaud, de M. Clavé, etc. ; puis elle termine ainsi :

« Mais pourquoi continuer, pourquoi ne pas parler seulement à votre cœur et à votre conscience ? Voudriez-vous avoir ma mort à vous reprocher ? Oh ! je ne survivrai pas à un doute , je saurai mourir ; mais devant le prêtre qui me déliera de mes péchés, devant mes amis, devant le Christ, je dirai que je meurs votre victime, que je suis

innocente, que je veux la réhabilitation pour mon tombeau, pour ma mémoire que je léguerai au cœur de mes amis. Quand je serai morte, Marie, on me plaindra, on me vengera, votre faiblesse sera un crime et un déshonneur.

» Au lieu de cela, regardez votre fils qui vous rend fière, votre Raoul que vous aimez tant; craignez que Dieu ne me venge sur eux..... Venez m'aimer encore et me sauver.

» Il n'y a qu'une chose à faire maintenant : il faut reconnaître par un billet signé de votre main, daté du mois de juin, que vous déclarez m'avoir confié vos diamants en dépôt avec autorisation de les vendre si je le jugeais convenable : cela arrêtera l'affaire. Vous expliquerez ainsi que vous l'entendrez votre conduite à votre mari, et toutes vos lettres vous seront renvoyées, et le plus profond secret garantira votre honneur et votre repos.

» Adieu! croyez-le bien, Marie, pour vous sauver j'ai été martyre deux mois. Vous m'avez oubliée. Je pourrais vous donner ma vie; mais ma réputation, le cœur de mes amis, l'honneur de mes sœurs... jamais! »

Me Bac se rendit en effet à Paris et remplit la mission dont il était chargé auprès de madame de Léautaud; mais elle n'eut pas le résultat que Marie Cappelle en attendait. Madame de Léautaud le reçut devant sa famille, on contesta avec force toutes les assertions contenues dans cette lettre, et les poursuites continuèrent.

Me Lachaud étant forcé de se rendre à Paris, Marie le pria de tenter une nouvelle démarche dont elle n'espérait

plus grand'chose, comme elle le dit elle-même dans la lettre qu'on va lire, et qui servira du reste à faire connaître sa situation d'esprit à cette époque.

Merci... Vous avez compris que je serais forte, que mes amis me devaient toute la vérité ; je suis faible contre le doute ; mais quand le malheur a courbé ma tête, Dieu m'envoie le courage de la relever. La crainte d'une adversité à venir pourrait me tuer, la certitude d'une douleur me trouve forte et résignée ; sans doute parce que j'espère dans le secours des hommes pour m'épargner la première, et que c'est plus haut que je demande les forces de lutter contre la seconde. Maintenant qu'il ne faut plus agir qu'avec toute la vérité, que je ne rends pas avec passion le mal contre le mal, mais que je me défends, que la volonté de Dieu soit faite ; qu'il donne les convictions à mes paroles, le pardon à mon cœur.

. . . .

» Je n'augure rien comme résultat de votre deuxième visite à madame de L*** ; seulement il me semble impossible qu'elle ne se trahisse pas un peu, et que vous ne trouviez pas en elle un remords et un souvenir ami. Je vous en prie, ne négligez aucun éclaircissement sur M. C***, sur la vieille bonne, sur E*** ; dites-moi tout, ne craignez pas de me faire mal. Au retour vous me trouverez forte pour suivre vos conseils, pour aider à vos dévouements..... Je ne redoute sur la terre que le reproche juste de mon cœur, ou le reproche injuste de mes amis.

» Adieu... MARIE. »

En effet la démarche de Mc Lachaud ne réussit pas mieux que celle de Me Bac, et déjà des bruits de vols, précédemment commis par Marie chez sa tante Garat, circulaient de tous côtés. Elle rend compte de ses impressions à cet égard dans une lettre à Me Lachaud, qu'elle termine en ces termes :

« Mon Dieu! que j'ai souffert! Ces questions odieuses, ces impertinences! oh! c'est l'abîme qui me rejette de cette vie! Oubliez-moi; épargnez-moi l'horrible agonie de vous sentir rougir pour moi... Si vous ne le pouvez... eh bien, n'ai-je pas Dieu et la belle patrie que j'ai achetée par tant de douleurs? Laissez-moi mourir!

» Dites-moi, quelles nouvelles épreuves faut-il présumer de cet ignoble interrogatoire? Que faut-il faire, que faut-il penser? Répondez-moi froidement : qu'ai-je à craindre encore?

» Oh! par pitié, dites-moi que j'ai assez souffert, que je puis aller trouver le repos de la tombe!... Déjà vous m'avez fait du bien; je pleure en venant à vous; mes larmes empêchent mon cœur de se briser d'indignation et de découragement. »

Marie Cappelle a dû avoir quelquefois en effet à cette époque l'idée du suicide. Ses intentions se trahissent surtout dans les passages de deux lettres qu'elle écrivit alors.

« Je m'inquiète des démarches pénibles que vous aller faire; ne vous laissez pas abattre par le mauvais vouloir de quelques-uns, l'insouciance de quelques autres. Et puis je méprise ce monde; Dieu me recevra là-haut avec bonté. Je lisais hier une pensée qui m'a semblé écrite pour moi;

vous en jugerez : « Il est des instants de faiblesse où je me décourage, où je m'apitoie sur mon sort comme une pauvre femme que je suis. Mais, le plus souvent, ne pouvant briser mes ennemis, je me fais forte en m'appuyant sur la mort. Eh bien, cela posé, mon honneur est en sûreté. Ma vie seule tient à un fil, à une prévention, à rien, peut-être. Qu'y faire? Quand je me désolerais, effacerais-je le passé? Nous ne pouvons arracher une seule page de notre vie, mais nous pouvons jeter le livre au feu; il est des jours où la perte de toutes mes espérances me semble tellement inévitable, que je me considère comme morte. Que la volonté de Dieu soit faite. »

. . . .

« Oh! si ma vie vous est précieuse, croyez que je saurai la disputer; mais aussi je ne marchanderai pas avec elle un instant si mon honneur ne sort pas sain et sauf de tous ces risques. Je ne suis pas assez pieuse pour accepter jamais une vie souillée, par esprit de mortification pour des fautes dont je n'eus jamais la pensée; pas assez orthodoxe pour croire la mort un crime quand on ne saurait accepter la honte... Mais je vous fais mal... Allons! Dieu viendra à mon aide. C'est folie et impiété de douter de lui dans le danger. Sommes-nous donc des athées, pour nous décourager ainsi? »

Ces idées, qui bouillonnaient dans la tête de Marie, semblèrent pourtant s'être calmées au moment de subir sa première épreuve. La procédure des diamants était complète, et le jour de l'audience fixé. Voici en quels termes Marie l'annonça à M. Lachaux :

« C'est encore moi, c'est toujours moi! Quand l'orage gronde, je viens me réfugier dans votre affection; là seulement je sais me résigner. Le conseil de Brives s'est réuni hier, et a fixé au 9 juillet l'affaire des diamants. Ce matin, lorsqu'on m'a apporté l'acte avec ses termes crus, infamants, je pleurai bien longtemps; il me semblait que mon cœur était assez brisé pour me laisser mourir. Ce soir je suis plus calme : j'ai prié « Notre Père, qui es aux cieux; » puis je me suis dit que j'appartenais à mes amis, qu'ils m'aidaient avec toute leur activité, toute leur puissance, tout leur dévouement; que je devais les soutenir avec mon cœur, avec ma santé. Je suis forte, digne de vous. Dieu veuille me garder telle jusqu'au bout de l'épreuve!

. . . .

» Je cesse de vous écrire; je vais ouvrir mon *Imitation* et vous dire les phrases que Dieu m'y envoie :

« JÉSUS-CHRIST : Mon fils, parle ainsi toujours: Sei-
» gneur, vous voyez le désir de mon cœur; que cela se
» fasse si c'est votre volonté; que cela se fasse en votre
» nom! Donnez-moi ce que vous voulez, autant que vous
» le voulez, et quand vous le voulez. Je suis dans votre
» main : tournez-moi et retournez-moi de toutes ma-
» nières. Voilà votre serviteur prêt à tout. »

» Adieu! »

Ce fut en effet le 9 juillet que s'ouvrirent les débats de cette affaire. La veille, madame de Léautaud s'était portée partie civile.

L'affluence des spectateurs, l'empressement, la curio-

sité, avaient dépassé toutes les prévisions. C'était, du reste, un spectacle intéressant et dramatique que celui de ces deux femmes autrefois amies, presque sœurs, et qui maintenant venaient s'accuser réciproquement de crime et de calomnie. Mais la curiosité ne fut satisfaite qu'à moitié. Le public vit les deux femmes en présence, et le débat contradictoire ne put s'engager.

Voici en quels termes les journaux de l'époque ont rendu compte de l'apparition de ces deux dames au tribunal :

« A dix heures et demie, M. le vicomte et madame la vicomtesse de Léautaud, et la famille de Nicolaï, paraissent dans la salle. La famille de Nicolaï prend place au banc des témoins, et M. et madame de Léautaud vont s'asseoir auprès de Me Coralli, leur avocat. Madame de Léautaud est une jeune femme d'une remarquable distinction ; ses yeux sont grands et noirs ; ses cheveux, noirs comme du jais, se partagent sur son front et retombent en deux grosses boucles le long de ses joues. Sa toilette, simple et élégante, se compose d'une capote blanche, d'une robe de soie grise et d'un châle de soie noire. Comme elle est souffrante, et dans un état de grossesse avancée, elle se fait apporter un oreiller, et cause avec M. de Léautaud et Me Coralli.

» A onze heures, on entend une voiture, et l'attention se réveille. L'accusée est introduite, donnant le bras à Me Théodore Bac et à Me Lachaud, ses défenseurs.

» Marie-Fortunée Cappelle, veuve Lafarge, est vêtue de noir ; une capote de crêpe noir et un voile cachent sa

figure, que cherchent tous les regards. Son front est beau et intelligent, ses yeux noirs sont pleins d'expression et de vivacité, ses cheveux sont plats et lisses. Sur sa bouche on voit errer par moment un sourire douloureux, qui fait seul pressentir ce que souffre cette femme, car sa contenance est calme et impassible. Me Miallet, avoué, assiste Me Coralli, et Me Peyredieu, avoué, assiste les deux défenseurs de madame Lafarge. »

Aussitôt que l'audience eut été ouverte, Me Bac prit la parole, et s'exprima ainsi :

« J'ai une exception préjudicielle à proposer. Mes conclusions tendent à ce qu'il plaise au tribunal surseoir au jugement de la prévention jusqu'après la décision à intervenir sur les poursuites criminelles dont madame Lafarge est l'objet.

» Messieurs, en me levant au seuil de cette cause pour demander un sursis, je sens que je vais froisser de légitimes impatiences. Parmi les intérêts qui sont en jeu, il en est, je le comprends, qui se croient en droit d'obtenir une prompte satisfaction, et qui ne manqueront pas de protester énergiquement contre mes conclusions. Et nous aussi, croyez-le bien, ce n'est pas sans peine que nous avons pris la résolution de retarder l'heure de ces débats. Ce n'est pas sans peine surtout que nous avons pu persuader à notre cliente d'accepter notre résolution. Madame Lafarge avait appelé elle-même avec impatience le jour de la justice. Forte du témoignage de sa conscience, confiante dans les preuves qu'elle a de son innocence, et plus émue des calomnies qu'accueillait la crédulité pu-

blique que des graves préoccupations de l'affaire qui l'appellera bientôt en cour d'assises, elle brûlait de se justifier avant tout de cette affreuse accusation de vol, qui atteint si profondément son honneur. Dans l'ardeur de ses empressements, elle ne comprenait rien à notre désir de voir remettre une décision qu'elle appelait de tous ses vœux. Mais enfin elle a été vaincue par nos instances, et il nous a été permis d'adopter un système que nous imposaient à la fois et son intérêt et celui de la justice.

» Madame Lafarge est à la fois poursuivie pour un délit et pour un crime. Les débats judiciaires qui s'ouvrent ici ne seraient que la préface d'une affaire plus grave qui se jugera bientôt devant la cour d'assises. L'influence de ces débats sur l'affaire criminelle pourrait avoir quelque chose de grave. La défense de l'accusée en ce moment n'aurait pas toute sa liberté, n'aurait pas la franchise de ses allures.

» La défense sent que, dans une affáire de cette nature, dans une affaire où les rôles s'intervertissent en quelque sorte, où de la position d'accusée madame Lafarge doit prendre celle d'accusatrice, la défense sent qu'il faut qu'elle se présente libre de toute préoccupation, dégagée de toute inquiétude; elle sait qu'elle ne pourra s'exprimer avec toute liberté, avec toute indépendance, que lorsque l'affaire plus grave qui s'agitera devant le jury sera vidée.

» C'est pour cela, messieurs, que nous venons demander formellement qu'il ne soit statué sur l'affaire qui vous a été soumise qu'après qu'il aura été statué sur l'affaire criminelle. »

Ici Mᵉ Bac développa la question de droit, et appuya sur cet argument, que si la peine infligée pour le crime dont Marie Cappelle était accusée devant la cour d'assises était prononcée, elle emporterait celle qu'allait infliger la police correctionnelle ; qu'il était donc inutile de la prononcer avant de savoir le résultat de l'autre procès. Mᵉ Lachaud présenta ensuite quelques observations tirées de ce que le temps avait manqué pour se procurer les preuves matérielles et assigner les témoins.

Mᵉ Coralli prit à son tour la parole pour madame de Léautaud, et, après avoir appuyé sur l'intérêt de sa cliente d'obtenir prompte justice, et combattu la question de droit, termina en ces termes :

« Qu'on ne nous parle donc plus de l'intérêt de madame Lafarge accusée. Il y a devant vous, messieurs, deux accusées : il ne serait pas juste qu'une seule pût invoquer, je ne dirai pas la pitié, mais la justice du tribunal. Madame de Léautaud est aussi dans cette enceinte pour défendre son honneur, celui de son mari ; elle s'y présente entourée en quelque sorte du rempart vivant que lui fait une honorable famille ; elle aussi, elle invoque, elle réclame une justice entière ; elle aussi, elle doit compte au public, grand juge de ces débats, des calomnies répandues contre elle, et qui ont retenti dans les tribunaux par vous, par votre fait. »

Les avocats répliquèrent de part et d'autre ; le ministère public prit des conclusions conformes à celles de Mᵉ Coralli, et le lendemain le tribunal rendit un jugement par lequel il refusait le sursis. Appel de ce juge-

ment fut fait à l'instant même par l'avoué de Marie Cappelle, et ses avocats plaidèrent que l'appel était suspensif et qu'on ne devait pas continuer les débats. Le tribunal en décida autrement et voulut procéder à l'audition des témoins. Marie Cappelle annonça alors l'intention de faire défaut; le ministère public la menaça des lois de septembre; mais le tribunal ne croyant pas devoir les appliquer, permit le défaut, et les débats continuèrent hors de la présence de l'accusée. Ces débats se traînèrent froids et monotones en l'absence des adversaires qui seuls pouvaient contester les faits avancés par le ministère public et la partie civile. Le substitut du procureur du roi formula l'accusation; il admit à peu près les mêmes circonstances que Marie Cappelle rapporte dans ses Mémoires, et l'accusa d'avoir volé les diamants retrouvés au Glandier sur une visite ordonnée par le préfet de police. Il donna lecture des dépositions de mesdames de Léautaud et de Montbreton, en tout conformes à l'accusation. Enfin il produisit l'interrogatoire de Marie Cappelle, dont les variations, de même que l'offre d'une autre place faite au domestique soupçonné, étaient autant de circonstances qu'il tournait contre elle.

Dans tout cela il avait été très-peu question du système soutenu par Marie Cappelle; Me Coralli prit la parole pour le combattre; il lut d'abord la lettre écrite à madame de Léautaud et apportée par Me Bac, et fit à son tour de la manière suivante l'historique de ce qui s'était passé entre sa cliente et M. Clavé. Après avoir peint l'étroite amitié qui liait les deux jeunes filles, il s'exprima ainsi :

« Elles sortaient souvent ensemble, et quelquefois accompagnées de mademoiselle Delvaux, gouvernante de mademoiselle de Nicolaï. Elles remarquèrent un jeune homme qui semblait s'attacher à leurs pas, qui les suivait partout, surtout à l'église.

» Ces assiduités furent et durent être l'objet de conversations entre ces jeunes personnes. Ce fut Marie Cappelle qui parvint à connaître le nom de ce jeune homme; c'était Félix Clavé, fils d'un chef d'institution au faubourg du Roule. Elles imaginèrent, par forme de plaisanterie, de lui écrire une lettre dictée par l'une et l'autre, mais écrite de la main de Marie Cappelle, mettant ainsi leur esprit en commun. La lettre était anonyme; elles insinuaient que des promenades aux Champs-Élysées étaient une chose favorable à la santé.

» La lettre oubliée, à quelque temps de là les deux jeunes amies, accompagnées de la gouvernante, sortant des Tuileries, traversaient les Champs-Élysées. M. Clavé s'offrit à leurs regards. Dans sa candeur, il crut que c'était un rendez-vous. Elles le rencontrèrent de nouveau une autre fois, et pensèrent qu'il avait pris la plaisanterie au sérieux. C'était bien innocent; mais toutefois Marie Cappelle crut réparer une imprudence par une autre imprudence. Par une seconde lettre émanée des deux amies, écrite encore de la main de mademoiselle Cappelle, elles le priaient de considérer la première comme une plaisanterie, et l'assuraient qu'on lui saurait gré de ne pas chercher à en connaître l'auteur.

» Naturellement tout devait en rester là; mais il n'en

fut pas ainsi. M. Clavé, frappé de l'aspect de l'une surtout, avait deviné de qui venaient les lettres et cherchait à lier connaissance. Aussi Marie de Nicolaï reçut-elle une lettre anonyme dans laquelle on la remerciait comme d'un bienfait reçu. Sa première idée et celle de sa famille fut que c'était l'action de grâces d'une pauvre vieille femme pour laquelle mademoiselle de Nicolaï avait fait une quête quelques jours auparavant; mais un examen attentif du style et des pensées de cette lettre firent soupçonner aux deux amies que M. Clavé pouvait en être l'auteur. Ce fut bientôt une certitude, et mademoiselle de Nicolaï étant partie pour le château de Busagny, une deuxième lettre de la même écriture, portant les initiales F. C., vint réveiller ses inquiétudes et ses regrets. Ce fut le sujet de la correspondance des deux amies; et par une bizarrerie singulière, pendant que mademoiselle de Nicolaï était troublée, mademoiselle Cappelle liait une correspondance directe, active et familière, avec M. Clavé, qui se plaignait avec vivacité de l'espèce d'humiliation qu'on lui avait fait subir. Mademoiselle de Nicolaï sentait qu'elle s'était un peu compromise par une première démarche irréfléchie, et la communication des lettres d'exaltation de M. Clavé augmentait ses inquiétudes de jeune fille. Elle n'était pas sans quelque regret, dans la simplicité de ses pensées, d'avoir donné à ce jeune homme prétexte de se plaindre; aussi fut-il facile à mademoiselle Cappelle de la faire participer à une lettre où l'on exprimait la peine de lui avoir fait involontairement une injure, et le désir de voir mettre fin à tout cela. »

Passant ensuite à la lecture des diverses lettres de M. Clavé, Me Coraly chercha à établir par là que ce jeune homme était incapable de mettre son silence au prix de l'or (6). L'une d'elles rappelle cette soirée passée à Tivoli avec les deux amies, où une fleur fut donnée à M. Clavé; mais comme cette lettre est adressée à Marie Cappelle et qu'il l'en remercie, Me Coraly conclut que c'est à elle seule qu'il doit cette faveur. Enfin il ajoute que mademoiselle de Nicolaï réclama de Marie Cappelle toutes les lettres relatives à Clavé; qu'elle n'entendit plus parler de ce dernier et cessa toute relation directe ou indirecte avec lui.

L'audition des témoins commença. MM. Moutonnet et Lapeyrière déposèrent de la moralité et de l'honneur de M. Clavé. Mesdames de Nicolaï, de Montbreton, Delvaux, etc., répétèrent avec plus de détails les faits avancés par l'accusation et la partie civile. M. Allard, chef de la police de sûreté, à qui M. de Léautaud s'était adressé pour découvrir le vol, tout en rendant compte de ses démarches, parla de plusieurs objets volés chez madame Garat. Vint à la suite la déposition de madame Garat elle-même, qui dit qu'elle ne soupçonnait nullement sa nièce des diverses soustractions commises chez elle (7). Enfin, au bout de quatre audiences, intervint le jugement par défaut, qui condamna Marie Cappelle à deux ans de prison et aux dépens pour tous dommages et intérêts envers la partie civile. Ce jugement est du 15 juillet. Appel en fut immédiatement interjeté, et le jour de la nouvelle audience fut fixé au 13 août suivant.

Pendant qu'on la jugeait en son absence, Marie Cap-

pelle, croyant entendre de sa prison un écho des paroles qu'on prononçait contre elle au tribunal, passa ces quatre jours dans une agitation extrême; elle écrivait à chaque instant pour avoir des nouvelles, et sa santé, déjà si mauvaise, encore ébranlée par cette secousse, faisait craindre pour sa vie (8).

Lorsque le jugement fut rendu, il fut question de la transférer dans la prison de Tulle. Elle redoutait surtout ce changement; car, à Brives, elle avait déjà trouvé des consolations dans sa captivité. Tous les prisonniers respectaient son repos, une fois libres dans les cours, et s'empressaient de lui faire hommage de leurs petits ouvrages. Au dehors, mille manifestations d'intérêt et de dévouement lui étaient dévoilées chaque jour. « L'un lui offrait sa bourse, dit-on dans la continuation de ses Mémoires; l'autre des moyens d'évasion; celui-ci voulait aller au Mexique; celui-là parlait de mariage aussitôt après le procès. » Et à tout cela étaient joints de petits cadeaux qui pouvaient le plus flatter la prisonnière. Les protestants envoyaient des bibliothèques chrétiennes, les catholiques des médailles de la Vierge, et les religieuses faisaient dire des neuvaines. Enfin, pendant le temps qu'a duré son procès, Marie Cappelle a reçu de tous les pays plus de six mille lettres; elle craignait que ce changement de prison n'amenât un régime plus sévère et ne déplaçât les affections en la déplaçant elle-même. C'est sous le poids de ces craintes et de la souffrance physique qui la consumait qu'elle écrivit plusieurs lettres qui peignent la situation de son âme (9).

Dans les premiers jours d'août elle fut transférée dans la prison de Tulle, et le 13 elle parut à l'audience pour voir statuer sur son triple appel. Les débats n'eurent rien de remarquable, et il intervint un jugement qui, la déboutant sur la demande en sursis, cassa et annula le jugement par défaut, déclarant l'appel suspensif, et fixa le jour des débats au 20 septembre prochain. L'affaire était donc renvoyée après l'arrêt de la cour d'assises, dont l'ouverture était fixée au 3. Nous reviendrons sur le procès des diamants quand l'ordre des jours nous y aura ramené. Nous allons nous occuper maintenant des débats de la cour d'assises.

Marie avait retrouvé à Tulle la même position qu'à Brives. M. Ventejous avait remplacé M. Ségéral pour les soins à donner à sa santé, si déplorable, et l'on avait laissé auprès d'elle sa fidèle Clémentine. Les mêmes marques de sympathie l'entouraient au dedans et au dehors, et le même déchaînement la poursuivait aussi. Cependant, à mesure que le jour du jugement approchait, son courage et sa confiance semblaient redoubler. On lui proposa d'abord une requête en règlement de juges pour récuser les jurés limousins, prévenus contre elle; elle refusa de la signer, confiante dans la justice, et surtout dans son innocence. On lui proposa de faire déclarer la faillite de Lafarge, dont elle était créancière, croyant ce moyen utile à sa cause; elle refusa également de salir de cette tache le nom de son mari. Enfin on voulait qu'elle-même accusât quelqu'un de cet arsenic trouvé dans les boissons de Lafarge; elle refusa avec plus d'énergie, préludant par là à

cette réponse qu elle fit plus tard au président : « Hélas ! je n'accuse personne ; je sais trop le mal que cela fait. »

L'ouverture des débats avait attiré une affluence considérable de tous les coins de la France. La curiosité publique était excitée au dernier point, tous les journaux avaient envoyé leurs rédacteurs ; des estafettes étaient prêtes sur les routes pour apporter le compte rendu des débats. Amis et ennemis se pressaient dans la ville de Tulle, se disputaient, se menaçaient, et répétaient les mille bruits contradictoires qui circulaient sur l'accusation et la défense, bruits pour la plupart insérés dans les journaux (10). Marie Cappelle avait été transférée dans une chambre qui lui avait été préparée dans le palais de Justice. Sa famille était arrivée. Me Pailliet, pour la défendre, M. Decous, avocat général, pour l'accuser, étaient à leur poste, et le 3 septembre, à neuf heures du matin, l'audience fut ouverte devant l'auditoire le plus nombreux qui ait jamais encombré une cour d'assises.

Nous allons tâcher de reproduire le plus fidèlement possible ces longs et dramatiques débats dans toutes leurs péripéties.

« Une vive rumeur, dit un journal de l'époque, en annonçant l'entrée de Marie Cappelle, rumeur bientôt comprimée par le respect dû au malheur, et surtout aussi par l'air souffrant de l'accusée, s'élève dans toutes les parties de l'assemblée.

» Une pâleur livide, que relèvent encore l'ébène de ses cheveux noirs et les vêtements de deuil dont elle est couverte, règne sur tous ses traits amaigris par les longues

tortures de la captivité. Mais lorsque ses yeux, quelque temps baissés, se relèvent, on voit que le courage qui l'anime intérieurement leur a conservé toute leur vivacité. »

Marie Cappelle paraît, appuyée sur le bras de Me Paillet, entourée de ses défenseurs et de sa famille.

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation, dont nous avons reproduit les charges. Le ministère public prend la parole à la suite, et montre déjà, par la sévérité inusitée de son langage en pareille circonstance, toute celle qu'il va déployer dans le cours des débats. Il prononce un premier réquisitoire au lieu d'un résumé, et finit par reprocher à l'accusée le vol de diamants pour lequel elle n'a été condamnée que par défaut. Me Paillet se lève à son tour, et soutient, dans une chaude plaidoirie, ses conclusions tendant à ce que la famille de Léautaud et de Nicolaï, partie civile dans l'autre affaire, soit rayée de la liste des témoins dans le procès actuel. Le ministère public combat ces conclusions, et la cour rend un arrêt qui maintient le témoignage des Nicolaï. M. le président commence ensuite l'interrogatoire de Marie Cappelle. Celle-ci, que ses forces physiques trahissent plusieurs fois, n'est soutenue pendant ces longues heures que par son énergie morale. Toutes ses réponses, claires, précises, nettement articulées, ne sont que le résumé de ce qu'on vient de lire dans ses mémoires. Les réponses les plus intéressantes sont celles faites aux questions sur les sentiments intimes qu'elle seule pouvait expliquer; nous allons les rapporter.

Après quelques questions sur la lettre écrite par Marie à M. Lafarge le soir même de son arrivée au Glandier, M. le président continue à l'interroger sur les motifs qui la lui ont dictée.

D. Qui avait pu produire en vous cette exaspération? Comment pouvez-vous expliquer cette lettre et les circonstances dans lesquelles elle a été remise à votre mari?

R. Je vous prie d'avoir de l'indulgence. Je suis partie le lendemain de mon mariage; je quittai ma famille, je me trouvai isolée de tout le monde. A Orléans, j'eus avec mon mari une scène extrêmement désagréable... ensuite, pendant toute la route, j'ai été extrêmement malheureuse. Arrivée au Glandier, au lieu de cette charmante maison de campagne dont on m'avait leurrée, j'ai trouvé une maison délabrée, ruinée. Je me suis vue seule, enfermée dans une grande chambre qui devait être la mienne pour toujours. Voyez-vous, j'ai perdu la tête... J'avais une idée d'un voyage dans l'Orient... J'ai pensé à tout cela... Le contraste... mon imagination s'est montée. Je me suis trouvée si malheureuse, que j'aurais donné tout au monde pour en sortir.

D. Ainsi, votre conduite à votre arrivée au Glandier a été le résultat des mécomptes que vous aviez éprouvés à la vue d'un séjour qui ne répondait pas sans doute aux espérances qu'on vous avait données?

R. Oui, monsieur.

D. Vous manifestiez un grand éloignement, une vive aversion pour M. Lafarge : expliquez donc quelles sont

les circonstances qui ont amené le grand changement qui s'est manifesté en vous quelque temps après dans vos relations avec lui, et surtout le rapprochement qui a paru s'opérer, les témoignages d'affection qui l'ont suivi plus tard. De ce dernier état de choses aux sentiments que vous exprimiez dans votre lettre, il y a une immense distance.

R. M. Lafarge m'avait comblée de preuves d'affection; il était aussi bon pour moi qu'il était possible. Cela m'a touchée; je n'ai pas pu faire autrement que de... (l'accusée hésite quelques instants sur le mot) que de remplir mes devoirs, de rendre la vie plus heureuse à M. Lafarge. Je me suis ensuite occupée de ma maison. Le Glandier n'a plus occupé qu'une faible part dans ma vie. Peu à peu je me suis senti de l'affection, de l'estime pour M. Lafarge, et j'ai désiré de le rendre heureux.

D. Quel a été votre motif, alors que votre mari devait revenir très-prochainement de Paris, de lui envoyer votre portrait et ces gâteaux, selon vous, car l'accusation prétend que vous n'avez envoyé qu'un seul gâteau? Quel a été votre motif d'ajouter à cet envoi des circonstances aussi remarquables?

R. L'envoi du portrait était une chose convenue entre nous. Lorsque M. Lafarge m'a manifesté le désir de l'avoir, je me suis enquise d'un peintre pour le faire. Cela a duré quelques jours, et, comme il désirait l'avoir à Paris, je l'ai envoyé. Quant aux gâteaux et à ce qu'il y a eu de romanesque, je ne sais comment l'expliquer. C'était en effet assez ridicule; mais M. Lafarge était si bon pour

moi, il m'avait montré tant d'affection, que j'ai cru lui faire plaisir comme il avait cru me faire plaisir en buvant la moitié de mon lait de poule; c'était la même chose.

D. Comment conciliez-vous la haine que vous montriez à votre mari avec la tendresse qui résultait de cette lettre qui annonçait l'envoi des gâteaux, et les autres lettres que vous lui avez adressées? Dans la première lettre, il est aisé de voir qu'il n'y a rien de commun ni par l'intelligence ni par les affections avec l'époux que vous avez accepté. Dans les autres, au contraire, on voit l'expansion d'un cœur qui se donne avec effusion et même avec enthousiasme à l'époux auquel il est uni. On peut à la rigueur comprendre cette mobilité dans des personnes qui n'ont pas votre intelligence; mais de votre part elle est difficile à comprendre.

R. J'ai déjà répondu que les bons soins de M. Lafarge m'avaient gagné le cœur. Je l'aimais véritablement, non d'amour, mais d'affection. Il m'écrivait des lettres fort passionnées, et je croyais de mon devoir de le rendre heureux en me servant du même langage. Vous savez ce que c'est; quand on reçoit une lettre bien tendre, bien bonne, on se sent disposé à faire plaisir à celui qui vous témoigne de l'affection, surtout quand c'est un mari qui vous l'écrit et qu'on veut rendre heureux ce mari.

Quant au reste, Marie Cappelle se borne à nier avec la plus grande simplicité de langage les intentions que l'accusation lui prête, et à rectifier les circonstances qu'on veut tourner contre elle.

Ainsi, à propos de la découverte pour laquelle Lafarge

était allé à Paris demander un brevet d'invention, découverte dont, selon l'accusation, elle avait apprécié l'importance, et qui était chez elle la source des nouveaux sentiments qu'elle témoignait à son mari, elle répond :

« Mon mari, en ce moment, voulait emprunter de l'argent à ma famille. Il m'envoyait le plan des lettres que j'avais à écrire à cet effet. Je les copiais et je les envoyais. »

Interrogée pour savoir lequel des deux d'elle ou de son mari a fait le premier son testament, elle répond qu'elle n'est pas parfaitement sûre de sa mémoire sur ce fait. Et à cette question : « Ne serait-ce pas vous qui auriez insinué à Lafarge de faire un testament en votre faveur en vous servant de l'entremise d'une autre personne? » elle répond : « Je ne le crois pas, et si je me rappelle bien, j'ai copié mon testament sur celui de M. Lafarge. Je n'en suis pas parfaitement sûre; mais je le crois. Je n'ai obéi à aucune insinuation; nos deux testaments ont été faits le même jour. »

Passant au fait de l'envoi des gâteaux, le président lui fait la question suivante :

D. Maintenant, expliquez-vous sur l'envoi des gâteaux ou du gâteau, car l'accusation soutient qu'il n'y en avait qu'un seul de la dimension d'une petite assiette. Cela est une comparaison triviale sans doute ; mais cela rend la forme compréhensible pour tout le monde.

R. Que voulez-vous que je dise? je ne puis apporter ici que mon affirmation. Je suis bien sûre de ne dire que la vérité en affirmant avoir mis dans la boîte trois ou

quatre gâteaux, des petits gâteaux, des choux, comme on les appelle. J'en suis parfaitement sûre.

D. Parfaitement sûre?

R. Parfaitement sûre.

On lui reproche les inquiétudes outrées qu'elle manifestait sur la santé de son mari, atteint à Paris de vomissements après avoir mangé les gâteaux, l'empressement qu'elle mettait à courir au-devant du facteur pour avoir des nouvelles; elle répond :

« Lorsque le facteur arrivait, mon premier mouvement était d'aller au-devant de lui. Je recevais immensément de lettres ; j'en recevais tous les jours de ma famille ; c'était là un de mes principaux délassements au Glandier. Il n'est pas étonnant que j'aie montré cet empressement. »

Arrivant aux divers achats d'arsenic, M. le président dit encore :

« C'est dans la nuit du 16 au 18 décembre que la caisse a été expédiée à Paris. Je vous demanderai si avant cet envoi vous n'avez pas fait prendre de l'arsenic chez un pharmacien? »

R. Oui, monsieur, j'avais fait prendre de l'arsenic; mais je ne me rappelle pas l'époque à laquelle je l'ai fait prendre. Ayant voulu revêtir un jour mon habit de cheval, je fus fort contrariée de le trouver tout mangé par les rats, et c'est alors que j'ai fait acheter de l'arsenic.

D. Comment expliquez-vous ces détails minutieux dans lesquels vous êtes entrée pour en demander, si vous vouliez faire un usage innocent d'une chose si nuisible?

R. On m'avait fait faire des visites de noce à M. Eyssartier; je croyais, en faisant ma demande, devoir lui écrire plus poliment qu'à un simple marchand auquel on demande de la marchandise.

On l'interroge ensuite sur l'arsenic qu'elle a fait apporter par Denis, l'insistance qu'elle a mise, l'impatience qu'elle a témoignée. Elle nie avoir mis l'impatience et l'insistance qu'on lui prête, et déclare avoir reçu de Denis un paquet, et l'avoir remis à la domestique pour en faire de la mort aux rats.

Sur la demande d'arsenic qu'elle a fait faire encore par M. Bardou, médecin, le président lui dit :

« Je vous fais observer que vous paraissiez alors, en présence du danger que courait votre mari, vous être occupée de soins minutieux et bien secondaires, en faisant acheter de l'arsenic. »

Elle répond :

« Les rats faisaient un tel bruit dans la chambre de M. Lafarge, qu'ils l'empêchaient de dormir. C'est lui qui l'a demandé à M. Bardou lui-même. »

« Vous avez fait acheter en même temps de la gomme arabique en poudre? » demande le président.

R. J'étais horriblement enrhumée; je me sers toujours de gomme dans mes rhumes; je n'en avais plus, j'en ai fait demander. Il n'y a jamais eu d'autre intention de ma part que d'avoir de la gomme arabique.

D. Quelle est la substance que vous avez mise dans le lait de poule le 11 janvier au matin, le lendemain du jour où Denis vous avait rapporté de l'arsenic de Brives?

R. J'ai mis dedans la même substance, la même gomme en poudre que celle que j'avais mise dans le lait de poule que j'avais pris moi-même.

Et à toutes les questions sur ce qu'elle a mis dans les boissons données à Lafarge, elle fait la même réponse. On lui dit qu'on l'a vue prendre de la poudre blanche contenue dans un petit pot renfermé dans le premier tiroir de la commode de sa chambre, où était alors Lafarge, auquel elle avait cédé son lit; elle répond que ce tiroir, ouvert d'ailleurs à tout moment, ne contenait que ses objets de toilette, tels que peignes, brosses, etc.; qu'elle n'a jamais mis sa gomme parmi tous ces objets, qu'elle n'a jamais vu le petit pot qu'on lui indique.

« Ainsi, vous affirmez que ce pot ne contenait pas de la poudre blanche? lui dit le président.

» Il n'y avait ni pot ni poudre blanche, répond-elle; il n'y avait que des objets usuels de toilette.

» Cependant, continue le président, la demoiselle Brun a bien remarqué une traînée de poudre blanche. »

R. Je ne dis pas qu'elle n'y ait pas été, mais je fais remarquer que je n'habitais plus cette chambre. Je ne l'avais pas vue, je ne l'ai pas remarquée : je ne puis sur ce point donner aucune explication.

Résumant les faits relatifs à l'arsenic, M. le président lui dit :

« Expliquez maintenant, si, comme vous le prétendez, vous n'avez pas fait un usage criminel des doses considérables d'arsenic qui vous ont été remises, l'emploi que vous avez fait de cet arsenic dans un but innocent. »

R. On en a fait de la mort aux rats.

D. Comment se fait-il que cette mort aux rats, préparée d'après vos ordres par les soins de vos domestiques, ne se soit pas trouvée contenir de l'arsenic ?

R. Je n'en sais rien.

D. Vous avez vu qu'on n'avait pas trouvé d'arsenic dans la mort aux rats.

R. Je n'en sais rien.

D. Il est certain que le papier enterré comme contenant de l'arsenic contenait du bicarbonate de soude.

R. J'ai reçu de M. Denis un papier que je croyais contenir de l'arsenic ; je l'ai remis à ma domestique, et lorsque j'ai appris que ce papier avait été enterré, j'ai compris que c'était ce qu'il y avait de plus dangereux dans ce procès. Maintenant, je demande ce qu'on y voit ; cela ne m'inquiète plus.

D. En terminant sur ce point, je vous rappellerai que des expériences chimiques ont constaté la présence du poison dans presque toutes les potions auxquelles vous avez touché, surtout dans cette journée du 11 janvier. Il y en avait dans le lait de poule, dans l'eau panée, dans l'eau sucrée, dans le petit pot, dans la pièce de flanelle ; il y en avait dans l'estomac et dans les liquides que contenait cet organe, tandis que les pâtes préparées pour les rats ne contenaient rien de vénéneux, mais bien du bicarbonate de soude. Expliquez cet étonnant contraste. On trouve l'arsenic là où vous dites qu'il n'y avait rien que d'innocent, que de salutaire ; tandis qu'au contraire on

ne trouve rien que d'innocent là où vous prétendez que l'arsenic avait été prodigué.

R. Si je pouvais l'expliquer, je serais reconnue innocente, je saurais d'où en vient la cause ; mais je ne puis l'expliquer, et voilà pourquoi je suis ici.

Enfin l'interrogatoire est terminé par cette question :

D. Jusqu'ici l'accusation soutient que Lafarge est mort des suites d'un empoisonnement. Avez-vous des raisons pour supposer un suicide ?

R. Du tout, monsieur le président.

D. Croyez-vous pouvoir en accuser quelque autre personne ?

R. Je n'accuserai jamais personne d'une pareille infamie ; j'ai trop souffert pour me montrer à ce point cruelle envers une autre.

Ainsi se passa la première séance.

Cet interrogatoire, sur lequel nous nous sommes étendus tout exprès, fait assez connaître au lecteur le système de l'accusation et de la défense jusque dans ses détails, pour que nous nous bornions maintenant à analyser rapidement les principales dépositions des nombreux témoins.

L'audience qui suivit commença sous de tristes auspices pour la santé de Marie Cappelle.

« On disait ce matin au palais, écrivaient les journaux, que la santé de l'accusée était complétement perdue ; neuf mois de prison et les atroces tortures que lui ont occasionnées ses interrogatoires et ses comparutions aux audiences, ont altéré une constitution que la jeunesse et la force semblaient devoir protéger, et, dans le mal qui la

mine, les douleurs morales ont plus influé que les souffrances physiques. Aux audiences d'aujourd'hui, elle était si fatiguée, que l'humanité du président lui a permis de rester assise dans le fauteuil qui lui fut donné hier, lorsqu'elle répond aux diverses questions qui lui sont adressées.

» Sa toilette est à peu près la même qu'à la précédente audience. Ses cheveux noirs et luisants sont lissés en bandeaux plats jusqu'au bas des joues, dont ils encadrent l'ovale amaigri. A chaque instant elle lève le bouchon d'or de son flacon pour en respirer les sels. Par moments, elle s'appuie sur son bras gauche, et ses yeux, se levant vers les hautes croisées de la salle, où rayonne le soleil, semblent demander l'air et l'espace. Du reste, sa contenance est calme et modeste; elle écoute, impassible, les dépositions des témoins, et lorsqu'elle est interrogée, elle répond avec une précision, une élégance et une facilité remarquables; M. et madame de Violaine, M. et madame Collard, M. Garat et M. Sabatier, parents et parentes de l'accusée, sont à côté d'elle. Cette famille a rencontré ici des sympathies.

» MMes Paillet et Ch. Lachaud sont au banc de la défense en robe. Me Th. Bac, en habit de ville, est confondu, comme hier, dans la foule qui remplit le prétoire. M. de Léautaud est le seul membre de sa famille présent à l'audience; il est dans la salle des témoins à charge. Me Coralli, en robe, est à la même place qu'hier, toujours prêt à se porter partie civile au procès au nom de la famille de feu Lafarge.

Cette audience est principalement employée à entendre les dépositions des médecins qui ont soigné M. Lafarge dans sa dernière maladie, et qui plus tard, réunis à d'autres, ont fait l'autopsie et les expertises sur les matières trouvées dans l'estomac de M. Lafarge et les boissons qu'on lui avait administrées. On sait que l'autopsie n'avait produit aucune trace de poison, et qu'on n'en avait trouvé que dans les matières et les boissons.

Voici les conclusions de ce rapport :

« Nous concluons des expériences qui viennent d'être rapportées :

» 1° Que le lait de poule contenait une grande quantité d'acide arsénieux ;

» 2° Que l'eau sucrée contenait aussi de l'acide arsénieux ;

» 3° Que la bière, l'eau de gomme et le sucre en poudre ne contenaient aucune matière vénéneuse ;

» 5° Que les liquides vomis ne contenaient pas d'acide arsénieux, du moins sensible à l'action des réactifs ;

» 6° Que les liquides contenus dans l'estomac et ce dernier organe offraient de l'acide arsénieux ;

» 7° Que la mort du nommé Charles-Joseph-Pouch Lafarge est le résultat de l'empoisonnement occasionné par l'absorption de l'acide arsénieux.

» Brives, le 22 janvier 1840.

» *Signé* TOURNADOU D'ALBAY, MASSENAT, BARDOU, LAFOSSE et LESPINASSE. »

M. Bardou a donné des soins à M. Lafarge comme

médecin, et n'a pas soupçonné qu'il fût empoisonné. C'est lui qui a délivré à Marie Cappelle une ordonnance pour avoir de l'arsenic, et il répond ainsi à cette question de Mᵉ Paillet :

« Le témoin sait-il en quel endroit et en présence de quelles personnes Marie Cappelle lui demanda de l'arsenic pour détruire les rats? »

R. Ce fut dans sa chambre et sans mystère qu'elle me le demanda ; mais je ne me rappelle pas les personnes de la maison qui étaient présentes.

M. Jules de Lespinasse, médecin à Lubersac, a été prévenu le 13 janvier, par Denis, que M. Lafarge était empoisonné. Il s'est transporté au Glandier et a administré au malade du contre-poison. C'est lui qui a pris une pincée de poudre blanche dans le petit pot qui était dans la commode et l'a fait analyser. M. le président dit alors à Marie Cappelle :

« A la dernière audience, je vous ai interrogée sur cette poudre, et surtout sur ce petit pot qui était dans un tiroir de la commode. »

L'Accusée. Le petit pot pouvait être dans le tiroir de la commode; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que je n'en savais rien et que ce n'est pas moi qui l'y ai mis. Jamais je ne l'y ai vu.

D. Avez-vous jamais mis de la gomme dans ce tiroir?

R. Jamais.

D. Qui soupçonnez-vous d'avoir mis là ce petit pot?

R. Il m'est impossible de soupçonner personne ; d'ail-

leurs, toute la maison venait dans la chambre, ce n'est guère un endroit propice à cacher quelque chose. Ma réponse sur ce petit pot est que je ne l'ai jamais mis là, que je ne sais qui l'a placé en cet endroit, que je ne l'ai jamais vu.

M. Auguste Tournadou, médecin à Brives, a assisté à l'analyse chimique et à l'autopsie ; il se borne à rendre compte de ses opérations et à appuyer les conclusions, ainsi que l'ont fait ses deux confrères. M. Massenat, autre médecin, qui lui succède, fait une déposition conforme. Tous les médecins sont d'accord, encore qu'un accident arrivé au milieu de l'opération ait fait casser un tube; mais ils n'en déclarent pas moins le résultat sincère et sérieux. Enfin M. Lafosse, pharmacien, dans l'officine duquel ont eu lieu les opérations chimiques, dépose qu'aucun des vases dans lesquels étaient contenues les matières n'était scellé et revêtu du cachet rouge au moment où on les lui a apportés. Me Paillet appuie sur ce fait, qu'il trouve très-important, tandis que le ministère public le considère comme peu grave.

On introduit ensuite MM. Dubois père et fils et Dupuytren, pharmacien à Limoges, désignés par la cour pour procéder à une nouvelle expertise. Ces messieurs prêtent serment, et le reste de l'audience est employé à faire la reconnaissance des objets à analyser par messieurs les experts et à les enregistrer à mesure.

L'audience suivante est une de celles qui a présenté le plus d'intérêt. Pendant que les débats continuaient dans l'enceinte de la justice, MM. les experts faisaient leurs

expériences dans un lieu réservé ; tout à coup, comme si rien ne devait manquer à ce drame judiciaire, le nom de madame Lafarge mère retentit, et cette dame paraît à la vue du nombreux auditoire, en face de celle qu'elle a nommée sa fille et qu'elle vient maintenant accuser de la mort de son fils. Elle s'approche en chancelant et monte les degrés de l'estrade des témoins d'un pas moins ferme que Marie Cappelle n'avait monté ceux de la sellette. Mais à cette apparition le défenseur s'est levé, et, la loi à la main, il rappelle qu'il est défendu dans le cours des débats d'entendre le témoignage des ascendants et des descendants des accusés. L'avocat général insiste pour que cette dame donne son témoignage à un titre quelconque, et la cour décide qu'on l'entendra à titre de renseignement et sans prestation de serment.

Madame Lafarge mère alors raconte avec les plus grands détails l'arrivée de Marie Cappelle au Glandier, sa première lettre et le désespoir de son fils. Elle parle ensuite de la maladie de Marie, qu'elle dit ne pas avoir été réelle, de son intention de faire son testament en faveur de Lafarge, de l'intention de ce dernier de le faire en faveur de sa femme ; de la remise que lui en fit Marie Cappelle pour le donner à son mari ; de ses doutes sur la validité du testament, doutes qu'elle communiqua à Lafarge, qui lui répondit : Elle l'a copié sur le mien ; enfin de la rupture des cachets du testament, et de l'examen qu'elle en a fait avec son fils. Elle donne ensuite des explications sur la manière dont elle persuada à Lafarge de faire un testament postérieur en sa faveur : mais cela

d'une voix si basse, que les journaux n'ont pu saisir cette partie de sa déposition. Passant enfin au fait des gâteaux envoyés à Lafarge, elle déclare les avoir faits, et être arrivée dans la chambre de Marie au moment où celle-ci, les ayant mis dans la boîte, les recouvrait de marrons. Marie l'engagea à écrire à son fils, ce qu'elle fit sur-le-champ. Puis elle parle des craintes de Marie sur la santé de Lafarge, une fois les gâteaux partis; et elle en vient au retour de son fils au Glandier et à sa maladie. Là elle dit ses soupçons à propos de cette poudre blanche qu'elle avait vu Marie mêler à plusieurs boissons offertes à Lafarge, et pour laquelle cette dernière avait répondu que c'était de la gomme; soupçons fortifiés par l'achat d'arsenic commandé par Marie à Denis, soupçons communiqués à mademoiselle Brun, qui, à son tour, communiqua les siens. C'est alors qu'elle fit part à Lafarge de tout ce qui se passait, et que celui-ci ordonna d'envoyer le lait de poule dans lequel était la poudre blanche à M. Eyssartier pour l'analyser. Quand Lafarge connut la réponse de ce dernier, il se livra au désespoir, et ne voulut plus que sa femme l'approchât, et sa mère, ainsi que sa sœur, eurent soin de l'éloigner, et surtout de l'empêcher de rien donner à boire au malade.

Un silence de quelques minutes succède à cette déposition, qui produit l'impression la plus douloureuse.

On entend ensuite la déposition de M. Vicant, greffier du tribunal de Brives, qui vient confirmer celle de M. Lafosse, sur l'état dans lequel étaient les fioles qui contenaient les liquides et l'estomac qu'on allait analyser.

Il en résulte que les scellés n'étaient apposés sur aucune. « On se contenta, dit M. Vicant, de mettre autour des vases des étiquettes avec l'intention de les sceller à Brives ; mais rien n'empêchait, par exemple, d'ouvrir le verre, de couper la ficelle. » Une nouvelle discussion s'engage sur l'importance de ce point entre M. l'avocat général et Me Paillet; mais en vain les contradicteurs soutiennent avec chaleur leur opinion, en vain Me Paillet s'écrie *que ce ne sont pas de vaines formalités que la loi a placées sur le chemin de l'échafaud*; on n'écoute qu'avec distraction cette chaleureuse apostrophe. L'auditoire est sous le poids de l'émotion excitée par la déposition de madame Lafarge mère, chacun entend encore cette mère qui accuse sa bru de la mort de son fils, lorsque les experts se présentent pour rendre compte de leurs opérations, et déclarent d'une voix unanime *qu'il n'en est résulté aucun atome de préparation arsenicale.*

Aussitôt la scène change. L'étonnement se peint sur quelques figures, le désappointement sur quelques autres, une joie sincère sur le plus grand nombre. Tout le monde se regarde, s'interroge, se devine; un murmure sourd parcourt la salle; les physionomies s'éclairent, tous les yeux se portent sur Marie Cappelle. Me Lachaud ne peut contenir un applaudissement; Me Paillet, joignant les mains avec force, s'écrie : « Et huit mois de prévention !... » Toute la famille de Marie Cappelle est en pleurs; M. de Violaine, sur le point de perdre connaissance, est obligé de se retirer, tandis que Marie Cappelle elle-même succombe à son émotion et à ses larmes, et la voix grave de

Me Paillet domine cette espèce de tumulte pour s'écrier : « Je prie M. le président de suspendre l'audience ; madame Lafarge se trouve mal ! »

L'audience est suspendue pendant trois quarts d'heure. Le public, qui n'est plus contenu par la présence de la cour, se livre aux conversations les plus animées, et manifeste toutes ses sympathies pour l'accusée. Au bout de ce temps, la cour rentre en séance, et M. le président établit le débat contradictoire entre les premiers et les seconds experts. Des deux côtés on soutient également l'opinion émise. M. Dubois insiste sur ce point que la rupture du tube des premiers experts les a empêchés de faire une expérience parfaite. M. l'avocat général pense pourtant que cette expérience ne suffit pas, parle d'exhumer le cadavre et de renvoyer l'affaire à une autre session. Me Paillet s'y oppose avec force, et fait néanmoins de larges concessions à l'accusation : « Maintenant, veut-on autre chose? dit-il; nous ne voulons, nous, comme l'accusation, que la vérité. Les matières à expertiser n'ont pas été épuisées. Les premiers experts ont procédé seuls ; les seconds experts ont procédé seuls. Qu'ils procèdent ensemble et de concert. Composez une espèce de sénat d'experts à l'usage du procès : je l'accepte, je le sollicite même ; mais éterniser les douleurs de cette femme mourante, ah ! je m'y oppose de toute l'énergie de mon droit. La vérité! la vérité ! mais par des moyens raisonnables ; mais par des moyens que l'humanité puisse avouer ! »

Après une réplique du ministère public, la cour dit que toutes les opérations ordonnées aux experts n'étant pas

terminées, elle surseoit à prononcer sur les conclusions jusqu'à ce moment.

L'audience est levée au milieu de la plus vive agitation. Des conversations animées s'engagent et se continuent jusqu'au delà des portes du palais. Le résultat de cette nouvelle expertise se répand rapidement en ville, et une foule nombreuse stationne devant le tribunal. Une réaction soudaine s'opère en faveur de l'accusée.

Les défenseurs de Marie Cappelle, après avoir quitté l'audience, montent dans la chambre qui lui sert de prison. Là une scène touchante a lieu : madame Lafarge se jette au cou de Me Paillet et serre vivement la main de Me Demonts... Ces émotions la fatiguent tellement, que peu d'instants après elle est forcée de se coucher.

Le lendemain, à l'ouverture de l'audience, la cour ordonne l'exhumation des restes de Lafarge pour être à la suite procédé à une expertise contradictoire de tous les médecins qui ont opéré depuis le commencement du procès.

Marie Cappelle, en entendant la décision de la cour, ne manifeste aucune émotion, et, se penchant vers son défenseur, l'assure qu'elle est toujours aussi tranquille et ne redoute rien de cette nouvelle expertise. Les experts partent sur l'heure pour le Glandier, et les débats continuent. Cette audience est surtout remplie par la déposition de Denis Barbier, dont nous avons déjà eu occasion de parler. Denis rend compte d'abord de ses affaires avec M. Lafarge. Il résulte de sa déposition, qu'il prenait au Glandier le nom de Denis pour cacher celui de Barbier,

sous lequel il signait des billets de complaisance à M. Lafarge. Il présente à cet effet une contre-lettre de M. Lafarge, et affirme que souvent ce dernier l'a envoyé chercher pour cinq sous la signature des écrivains publics sur des billets qu'il négociait ensuite. M. Paillet profite de cette circonstance pour faire connaître la fausse lettre écrite à M. Roques au nom de M. de Violaine. Denis avoue aussi avoir fait secrètement un voyage à Paris à l'époque du dernier séjour de M. Lafarge dans cette ville, et par ses ordres. Il parle ensuite de la commission que lui a donnée Marie Cappelle d'acheter de l'arsenic, commission qu'il prétend lui avoir été donnée en secret, et au moment où il soupçonnait déjà l'empoisonnement. Interpellé comment, avec de pareils soupçons, il avait consenti à rapporter de l'arsenic, il répond que Marie Cappelle l'aurait fait chasser s'il n'avait pas rempli ses ordres. Interpellé de nouveau pourquoi il en avait rapporté une si grande quantité, il répond que c'était tout au plus ce qu'il fallait pour détruire les rats du Glandier. De là la défense tire cet argument qu'il y avait grand nombre de rats au Glandier, et que, puisque Denis était convaincu que c'était pour les détruire qu'on lui donnait cette commission, il ne pouvait pas soupçonner l'empoisonnement. Mis ainsi en contradiction avec lui-même, et pressé de plusieurs autres questions, Denis répond avec audace, et toujours prêt à *rejurer* qu'il dit la vérité. On lui demande enfin compte des propos de haine et de vengeance tenus contre Marie Cappelle, il les nie tous. Cette déposition est caractérisée ainsi par les réponses que font

Marie Cappelle, son défenseur, et l'avocat général, à propos des questions suivantes :

« Comment expliquez-vous, madame, cette prétention de faux témoignage ? Madame votre belle-mère a déposé comme ce témoin sur le fait du secret à garder envers elle sur l'achat de l'arsenic. Or, vous n'accusez pas le témoignage de votre belle-mère. Je pense que vous le respectez.

L'ACCUSÉE. Soit : mais je ne vois qu'une chose, c'est que ma belle-mère a répété les mensonges de monsieur.

D. Dans quel intérêt?

R. Je ne puis vous expliquer les intérêts de M. Denis.

D. Ce témoin fait preuve d'intelligence et de sincérité. Il dépose des faits qu'il aurait pu cacher, et à l'aide desquels on ne manquera pas d'attaquer sa moralité.

R. C'est que ces faits, que personne autre que lui n'avouerait, lui paraissent tout naturels.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Nous y voyons une preuve de sa sincérité.

Me PAILLIET. Je rappellerai cependant une circonstance qui, selon moi, compromet un peu cette sincérité : c'est qu'il a dit d'abord que c'était de lui-même qu'il avait averti madame Lafarge mère, et qu'il a dit ensuite que c'est sur ses interpellations qu'il avait déclaré l'achat de l'arsenic. Je reviens au propos que j'ai déjà signalé. Le témoin a-t-il dit qu'il poursuivrait madame Lafarge jusqu'au pied de l'échafaud ?

LE TÉMOIN. Je jure que non, sur l'honneur !

M. LE PRÉSIDENT. L'accusée croit-elle que dans sa déposition le témoin ait obéi à des suggestions étrangères ?

L'ACCUSÉE. Je crois, moi, qu'il obéit tout simplement à d'anciennes habitudes peu honorables.

L'audience suivante n'est remarquable que par la déposition de M. Coindon de Beaufort, père de la première madame Charles Lafarge, qui affirme des choses peu favorables à la moralité et à la santé de son gendre, et par celle de Bardou, jeune domestique qui a enterré le paquet d'arsenic, et qui affirme que Denis a dit, en revenant de Paris, que *maintenant il était le maître au Glandier, et qu'il voudrait voir Marie Cappelle sciée en quatre morceaux*. Confronté avec Denis, il soutient avec force son dire, que Denis continue à nier. Arrive après le témoin Picart, garçon de l'hôtel de l'Univers, qui déclare avoir déballé la caisse des gâteaux à Paris, et dit qu'elle ne contenait qu'un seul gâteau de la largeur d'une assiette, dont il apporte aux débats le *fac-simile*, exécuté avec du papier. Il est déjà constaté par plusieurs dépositions que les gâteaux tirés du four et mis dans la boîte sont au nombre de trois et grands comme la paume de la main. Enfin un nouvel incident relatif à Denis a lieu sur l'audience même. M. Nassau, entendu en vertu du pouvoir discrétionnaire, dépose de propos tenus et de menaces faites par Denis dans la salle des témoins contre Marie Cappelle, devant lui et M. Catruffaut. La cour fait appeler Denis pour la confrontation ; mais Denis est absent, et le lendemain, après avoir entendu M. Catruffaut, qui

confirme la déposition de M. Nassau, on appelle encore Denis, mais on ne peut le trouver nulle part, il n'a pas reparu aux débats.

Les experts arrivés à Tulle pour l'audience du 8, après avoir fait l'exhumation, ont établi leurs fourneaux et leurs alambics dans le chemin de ronde du palais, et procèdent à leurs expériences pendant que l'affaire se poursuit en dedans. Une odeur cadavéreuse pénètre de temps en temps dans la salle d'audience, au point qu'il est question de lever la séance. L'audience de ce jour et celle du lendemain ne présentent rien de remarquable, si ce ne sont les dépositions de Clémentine Servat, femme de chambre de Marie Cappelle ; madame Buffières, sœur de Lafarge, et Emma Pontier, sa nièce. Madame Buffières répète ce qu'a dit sa mère, et les deux autres témoins, ce qu'a dit Marie Cappelle. La déposition de mademoiselle Pontier, qui n'a pas quitté Marie pendant toute la maladie de Lafarge, est faite avec les plus grands détails, et appuie constamment son innocence. Cette déposition, dont les expressions sont aussi simples que naïves, et qui est continuée plus tard, est interrompue en ce moment par l'annonce que les experts ont terminé leurs opérations.

Un silence solonnel règne à l'instant dans toute la salle ; l'anxiété se peint sur tous les visages ; le rapport des experts commence, et avant qu'ils en arrivent aux conclusions, ces termes techniques, inconnus de la plupart, et qui ne permettent pas de rien deviner, laissent l'auditoire dans une perplexité impossible à décrire ; enfin, ces pa-

roles tombent de la bouche de M. Dupuytren : « Nos conclusions, prises à l'unanimité, sont qu'il n'y a d'arsenic dans aucune des substances animales soumises à notre examen. »

A ces mots, l'auditoire ne peut plus se contenir. De bruyants applaudissements éclatent de toutes parts; et M. l'avocat général demande le renvoi de la séance au lendemain pour avoir le temps de réfléchir à cet incident, qui semble avoir terminé le procès. La sortie de l'audience est un vrai triomphe pour Marie Cappelle. Tous les couloirs par où elle doit passer sont inondés par une foule nombreuse qui l'accueille avec des cris de joie, des serrements de main, et l'escorte jusqu'à la chambre qui lui sert de prison. La porte se referme aussitôt, mais l'espérance est entrée avec elle cette fois.

« Oh ! pourquoi ne suis-je pas morte de joie! j'aurais été sauvée, ma mémoire était pure!... écrit Marie Cappelle dans une lettre inédite, en se reportant à ce moment. On me transporta hors du tribunal, morte de mon triomphe. On baisait mes mains, le bas de ma robe. Mon nom était dans toutes les bouches réhabilité, béni, et lorsque je revins à la vie, ma famille, mes amis, pleuraient de joie autour de mon lit; j'ouvris les yeux sous mille baisers. Mes bons gendarmes jetaient leurs chapeaux en l'air, puis venaient me baiser la main, me demander pardon. Après un moment d'attendrissement profond, M. Pailliet sauta comme un enfant au milieu de ma chambre, en criant: Hourra! à bas la calomnie! Son secrétaire vint à mes genoux me demander grâce d'un doute qu'il avait eu

contre moi. En pleurant, je lui pardonnai. Mon beau-frère s'évanouit, ma sœur était pétrifiée, moi j'aimais, je pleurais, je remerciais Dieu de tout mon cœur... Ce fut le plus beau, le dernier jour de ma vie. O mon Dieu ! pourquoi ne suis-je pas morte !... »

En effet, pendant que cette scène se passe dans la cellule de la prisonnière, la cour, réunie en chambre de conseil, est vivement pressée par le ministère public d'accorder une nouvelle expertise. Les avis sont partagés. Une vive résistance s'établit sur ce point ; mais la cour finit par céder, et sans réquisition publique, sans débat contradictoire, il est convenu qu'une estafette partira dans la soirée même pour porter au télégraphe de Bordeaux la dépêche de l'avocat général, mandant devant la cour les experts de Paris ; et le lendemain, quand Marie Cappelle ouvre les yeux, cette espérance, cette certitude de voir bientôt proclamer son innocence est évanouie. Tout est remis en question pour elle, les débats sont prolongés, ainsi que les souffrances. Vainement deux expertises l'ont déclarée innocente, il faut encore qu'une troisième prononce.

A l'ouverture de l'audience, M. l'avocat général annonce la mesure comme un fait accompli, ajoutant d'ailleurs, très-clairement, que c'est là le dernier *enjeu* de l'accusation, et qu'elle abandonnerait la partie si le résultat était semblable à celui des deux expertises précédentes. M. Paillet se lève alors, et prononce les paroles suivantes :

« L'allocution que nous venons d'entendre ne comporte guère une réponse de ma part. C'est une sorte d'o-

raison funèbre que l'accusation prononce d'avance sur elle-même, en y ajoutant toutefois l'annonce d'un remède héroïque, désespéré, qu'elle appelle encore à son secours. Comment, d'ailleurs, essayerais-je de lutter contre cette mesure, exécutée avant même d'avoir été prescrite par la seule autorité qui en avait le droit? car on nous annonce que le courrier du ministère public est en marche pour Paris: Mais quoi! encore une expertise après celles que nous avons déjà eues, après les résultats qu'elles ont produits, surtout après celle d'hier, la plus solennelle et la plus formidable qui se soit produite depuis longtemps dans les débats judiciaires! Et pourquoi donc, alors, n'avoir pas réclamé plus tôt le secours et les lumières des chimistes de la capitale, que vous appelez aujourd'hui? N'est-ce pas vous, et vous seul, qui avez composé le personnel des expertises précédentes? Celle-ci, du moins, sera-t-elle la dernière? Où vous arrêterez-vous dans cette voie? Et quand toute la chimie de France y aura passé, qui nous garantit que vous ne convoquerez pas ici celle de l'Angleterre ou de l'Allemagne? Je ne vois à cela qu'un danger, c'est que cette femme ne puisse pas attendre aussi longtemps que vous, dans cette déplorable condition que vous lui avez faite; car qui sait si, en l'entraînant dans ce nouveau dédale, vous ne lui ravissez pas les jours que la Providence lui avait encore comptés pour sa justification?.... »

On continue alors l'audition des témoins, et le seul digne d'intérêt est mademoiselle Brun, qui reproduit les faits connus au procès. Elle dit que lors de l'envoi des gâ-

teaux, Marie Cappelle est sortie pour les mettre dans une petite boîte qu'elle voulait renfermer dans la caisse ; mais elle ne l'a pas vue rentrer avec la boîte; Marie Cappelle et Clémentine soutiennent le contraire. Elle déclare en outre que, présente au moment où Denis remit à Marie Cappelle le paquet d'arsenic, elle vit celle-ci le poser sur la cheminée, et que plus tard elle reconnut le même paquet dans son buvard à sa forme et à sa couleur. Ces faits sont également contestés par l'accusée et Clémentine. Elle parle du lait de poule. Elle a vu Marie Cappelle y mettre de la poudre blanche et remuer avec le doigt. Elle parle également du petit pot et de la traînée de poudre blanche dans le même sens que les autres témoins. Enfin, sur les questions qui lui sont adressées, elle répond avoir eu plusieurs attaques de nerfs. A la suite de cette déposition, sont entendus plusieurs témoins, qui ne présentent presque plus d'intérêt, puisque tout le débat du procès semble fixé sur la nouvelle expertise. Nonobstant, mademoiselle Emma Pontier, rappelée à l'audience, commande de nouveau l'attention. On accable cette jeune fille de questions, auxquelles elle répond toujours avec la même simplicité de langage et de cœur, et toujours en soutenant l'innocence de Marie. On entend aussi la déposition de Jean Portier, qui rend compte de la manière dont il a enfoncé l'armoire par ordre de madame Lafarge mère, ainsi que cela est établi plus haut. On appelle enfin le nom de madame de Nicolaï.

M. l'avocat général annonce qu'il va être question des faits relatifs au vol des diamants.

Madame de Nicolaï déclare qu'elle s'est rendue à l'audience par respect pour la justice; qu'elle avait ouï dire que la défense devait apporter des preuves accablantes contre sa famille, mais que l'incident qui a eu lieu au commencement des débats lui ayant appris qu'on avait renoncé à ce système, elle croit convenable de ne pas déposer.

M. l'avocat général, approuvant les honorables scrupules de madame de Nicolaï, s'en rapporte à la prudence de la cour, qui la condamne à cinq francs d'amende.

Ce fut à l'audience du 13 que les experts, MM. Orfila, Olivier d'Angers et de Bussy arrivèrent à Tulle. Leur présence ranima l'intérêt qui se perdait dans des dépositions insignifiantes; et, après une légère discussion, où il fut admis par l'accusation et la défense que le lait de poule, l'eau panée, etc., conténaient de l'acide arsénieux, la nouvelle expertise fut fixée seulement sur les restes de Lafarge et les résidus recueillis (11). Les experts se retirèrent, et pour la troisième fois le sort de l'accusée fut livré aux investigations de la science.

Pendant ce temps, on termine l'audition des témoins, parmi lesquels on entend M. Macroste, qui rend compte de la manière dont M. Lalande offrit à Marie Cappelle les moyens de fuir, moyens qu'elle refusa d'employer, comme nous l'avons signalé plus haut; M. Roques, banquier, qui confirme également tout ce que nous avons déjà rapporté, et M. Dufour, curé de Villers-Hellon, dont la déposition en faveur de Marie Cappelle provoque de la part de M. l'avocat général, cette question, qui est suivie de cette simple réponse :

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL. Comment avez-vous pu, monsieur le curé, concilier des vertus si touchantes, dont vous venez de nous entretenir, avec l'étrange lettre que madame Lafarge écrivit à son mari le jour de son arrivée au Glandier?

M. LE CURÉ. Je ne sais, monsieur l'avocat général, si je puis ici vous donner ma pensée avec les formes un peu triviales qu'elle prit dans mon esprit, et qu'elle employa pour se produire... Je dis : « Un chien qui aboie est moins dangereux que le chien qui vous attaque sans crier. »

Mais bientôt l'audition des témoins est terminée, et les experts ne sont pas encore prêts. On suspend l'audience, et la foule reste toute entière, curieuse de connaître le résultat de l'expertise. Tout à coup, une obscurité profonde envahit la salle de la cour d'assises. Quelques éclairs subits, suivis du grondement lointain du tonnerre, apparaissent à de rares intervalles. De larges gouttes de pluie tombent lourdes comme la grêle sur les carreaux et sur les toits. Le bruit du tonnerre se rapproche, la pluie augmente, coule par torrents, et c'est au moment où l'orage éclate, que la cour rentre en séance pour entendre le rapport de M. Orfila. Marie Cappelle est ramenée sur son banc; elle interroge de l'œil ses défenseurs, dont les regards, ainsi que ceux de l'assemblée, sont fixés sur les experts. Ceux-ci conservent des visages impassibles. Pas un mot, pas un geste, pas un signe qui puisse faire pressentir le sens du rapport. L'orage continue avec plus de force, et les feux du ciel éclairent seuls cette scène, que

chacun interprète selon ses sentiments, et dans laquelle tous voyent une manifestation divine.

M. Orfila prend enfin la parole au milieu de cette tourmente du ciel, et d'une voix qui cherche à dominer le bruit de la tempête, déclare qu'il a trouvé du poison. Ce dernier mot est couvert d'un coup de tonnerre terrible dont l'éclair scintillant aveugle l'auditoire. Un moment de stupeur succède à cet étrange rapprochement, puis un long murmure se fait entendre; l'agitation remplace le calme de la terreur : chacun lève les yeux au ciel pour lire la vérité dans la foudre qui sillonne la nue. — C'est la voix de Dieu qui s'unit à la sienne, disent les ennemis de Marie Cappelle en désignant M. Orfila. — C'est la voix de Dieu qui étouffe celle de l'homme, disent ses amis ; c'est une protestation de la nature et des éléments!

Le reste du rapport est écouté avec stupeur dans ses longs développements. La défense reste muette à la question du président : — Voulez-vous prendre des conclusions? Me Paillet, douloureusement ému, se sent malade; Me Lachaud verse des larmes; la famille entière de Marie est en proie au découragement du désespoir. Quant à elle, écrasée sous le poids de la douleur, elle reste immobile comme une statue de marbre dont sa pâle figure reproduit la blancheur, ne voyant rien, n'entendant rien, sinon les sanglots qui éclatent autour d'elle et ces mots sinistres toujours vibrants à son oreille : — Il y a du poison!... La stupéfaction est générale; et cette fois encore, comme un spectacle qui aurait manqué à ce drame émouvant, on peut voir le douloureux contraste du cor-

tége qui reconduit la prisonnière. Six jours avant, c'était celui de gens qui saluaient la femme qui venait de renaître à l'innocence et à la liberté ; aujourd'hui c'est le cortége funèbre qui l'accompagne à la mort. Elle rentre dans cette cellule où elle avait trouvé pendant quelques jours l'espérance et l'avenir. Les mêmes personnes l'entourent, les mêmes personnes pleurent encore, mais ce sont maintenant des larmes de douleur. Elle-même, aussi émue, aussi troublée qu'il y a six jours, reste encore étendue sans force sur son lit; mais cette fois, c'est le désespoir qui torture son âme. Quelques heures se passent ainsi dans le sombre silence de la douleur. Enfin la porte s'ouvre, des amis s'élancent; à leur tête est Me Bac. Ils ont à la main le rapport de M. Orfila. Ce rapport est contestable sur plusieurs points, assure-t-on. D'ailleurs, M. Orfila n'a trouvé que *des atomes impondérables* d'arsenic. Une contre-expertise qui ne peut être refusée à la défense est désormais indispensable. Cette contre-expertise peut sauver Marie. Deux fois on a trouvé du poison, deux fois on n'en a pas trouvé. La troisième fois les expériences ont été faites avec les mêmes experts qui en avaient trouvé d'abord. Ils se sont rendus à l'avis de leurs collègues; peut-être en sera-t-il de même cette fois. M. Orfila est un grand nom; il faut lui en opposer un qui le vaille. On doit en trouver en France; on a choisi M. Raspail, et l'on vient prier Marie de lui écrire. Un jeune avocat, M. Babaud de la Rivière, est prêt à partir pour aller le chercher. Marie se rend aux prières de toutes ces voix amies, et d'une main tremblante trace ces lignes à

l'homme dont la science s'honore autant que l'humanité :

« Je suis innocente et bien malheureuse, monsieur ! Je souffre, et j'appelle à mon aide votre science, votre cœur.

» Des expériences chimiques m'avaient rendu une partie de cette opinion qui me torture depuis huit mois.

» M. Orfila est arrivé, et je suis retombée dans l'abîme.

» J'espère en vous, monsieur ; prêtez à la pauvre calomniée l'appui de votre science. Venez me sauver alors que tout m'abandonne. »

A huit heures on était entré dans la prison de Marie ; à neuf, M. Babaud de la Rivière était en route pour Paris.

Dès le lendemain, on voulut continuer les débats ; mais le coup porté à Marie Cappelle par M. Orfila avait été tel, qu'elle fut hors d'état de paraître à l'audience. La cour envoya des médecins auprès d'elle, et ils déclarèrent qu'il y avait danger pour sa vie si on la forçait à supporter les débats. Le surlendemain, il en fut de même. Il y eut pendant ces deux jours-là, dans la cellule de la prisonnière, où la famille entière était réfugiée, bien des pleurs et bien des douleurs. Il y eut dans les souffrances de Marie Cappelle du délire et du désespoir, et pourtant toute espérance n'était pas éteinte encore. M. Babaud, à travers des chemins affreux, brisant tous les obstacles, franchissant les routes les plus mauvaises comme par enchantement, faisait arrêter le 17, à onze heures du soir, sa chaise de poste devant la modeste demeure du savant

chimiste Raspail. Il entre, il le voit, il lui dit l'objet de sa mission, lui remet les lettres, et trois heures après, M. Raspail, qui n'est resté sourd à aucune infortune dans sa vie, avait compris celle qui menaçait Marie, et roulait en chaise de poste, avec son compagnon, sur la route d'Orléans. Il avait lu le rapport de M. Orfila ; il en avait rapidement compris les vices, disait-il ; il allait les signaler à la justice, et dans son impatience, il hâtait lui-même le courrier, dont la rapidité était telle, que le *cerveau lui bondissait dans le crâne*, et qu'il fut obligé de demander grâce et de s'arrêter un instant à Limoges le 19. Un peu plus tard la chaise se brise, et il craint que ce retard ne soit fatal à l'accusée; mais il rencontre sur la route des diligences dont les conducteurs lui crient : *Acquittée.* Il recueille ce cri avec bonheur et n'en ralentit pas pour cela sa course. Enfin, à onze heures et demie, il arrive à Tulle; la chaise s'arrête, la foule l'entoure, le presse, l'accueille en silence, et au milieu des larmes qui s'échappent de tous les yeux, il entend murmurer ces mots sinistres : *Condamnée aux travaux forcés à perpétuité*!

M. Raspail était arrivé huit heures trop tard, et pourtant il avait fait cent vingt lieues en vingt-quatre heures!

C'est qu'en effet, dès le troisième jour on avait repris les débats. Marie Cappelle, apportée mourante dans une bergère, avait paru à l'audience.

« Elle était privée de tout mouvement, disent les journaux de l'époque ; sa physionomie dénotait les souffrances qu'elle endurait. Ce spectacle émeut vivement l'auditoire, *les dames seules paraissent impassibles.* »

Ce jour-là et les deux jours suivants furent consacrés à entendre le réquisitoire de l'avocat général, la plaidoirie de Me Paillet, la réplique de l'accusation et de la défense présentée par Me Bac. Nous ne nous étendrons pas sur ces plaidoiries. Le lecteur est en état de juger par lui-même des divers arguments de l'accusation et de la défense, qui n'étaient que la reproduction, d'une part, de l'acte d'accusation coordonnée avec les dires des témoins ; d'autre part, celle des Mémoires de Marie Cappelle et de sa correspondance, coordonnée aussi avec les divers témoignages et ses propres dires. La question principale d'ailleurs semblait résider dans les expériences scientifiques, deux fois en faveur de l'accusée, deux fois contre elle ; nous y reviendrons plus tard. Une chose pourtant est utile à connaître, c'est la manière différente dont l'accusation et la défense interprétaient l'importance des dépositions. Sous ce rapport, l'avocat général les présentait toutes comme sincères, même celle de Denis, et Me Paillet les caractérisait en ces termes :

« Dès le lendemain de la mort de Lafarge, c'est sa mère qui se présente la première au magistrat, armée d'un plaidoyer en forme contre la jeune veuve. Depuis, elle est revenue deux fois à la charge (le 12 février et le 14 mars) toujours avec une égale ardeur, toujours dénaturant, incriminant les circonstances les plus innocentes, quand elle ne pouvait faire mieux. Ainsi, par exemple, sa bru l'a-t-elle engagée à prendre quelque repos, après plusieurs nuits de veilles et de fatigues? c'est qu'elle voulait l'éloigner du malade pour être plus à l'aise dans

l'exécution du crime. La jeune femme a-t-elle témoigné de l'inquiétude, de l'impatience d'avoir des nouvelles de son mari après cette lettre du 20 décembre, où il lui disait avoir eu continuellement de « forts vomissements et une migraine affreuse? » ce n'était pas affection chez elle, mais vœu homicide, mais désir et espérance d'*un cachet noir*... Et de tout ainsi!... Puis remarquez encore que madame Lafarge mère n'est pas ici un témoin ordinaire. C'est elle qui a recueilli et conservé pendant plusieurs jours, avant de les remettre à la justice, verres, tasses, flanelle, que sais-je! en un mot, toute cette artillerie des pièces de conviction qu'il a fallu recevoir de sa main et accepter de confiance, sinon il n'y avait plus de procès.....

» Or, quel est donc ce témoin, après tout, sa moralité, sa délicatesse?

» Dépositaire du testament de sa bru, qui le lui remet sous enveloppe et cacheté, son premier soin est de l'ouvrir, de le lire, de le relire, puis de le communiquer à un homme de loi, pour savoir *s'il est bon et s'il n'y manque rien*. C'est elle qui vous a raconté le fait comme la chose du monde la plus simple, la plus naturelle, et le ministère public n'y a vu qu'une *indiscrétion*.

» Ce n'est pas tout. Lafarge avait fait lui-même un testament au profit de sa femme, se montrant plus généreux pour elle qu'elle ne l'était pour lui. Il lui exprimait l'affection la plus vive, et l'instituait sa légataire universelle. Madame Lafarge mère l'apprend, et dès lors elle n'a plus repos qu'elle n'ait triomphé de la volonté de son fils,

et qu'elle n'ait obtenu de lui, le jour même de son départ pour Paris, deux testaments qui annullent le premier, l'un pour elle-même, l'autre, subsidiaire, pour sa fille, madame Buffières. Elle vous a encore exposé, avec une sorte de complaisance, tout ce qu'il lui avait fallu de remontrances et d'efforts pour amener son fils à ce revirement testamentaire.

» Que dire ensuite de cette autre *indiscrétion* dont le témoin Portier a déposé; de ce secrétaire forcé par les ordres de madame Lafarge mère; de ces papiers enlevés par elle en présence du cadavre de son fils; enfin de toutes ces précautions minutieuses qui caractérisent autant une mauvaise action qu'elles prouvent de sang-froid dans l'exécution même?

» ANNA BRUN! Témoin à spasmes, attaques de nerfs et visions, dont on interprète contre ma cliente jusqu'aux gestes désordonnés, dans cette scène jouée après coup, loin du Glandier, et qui pourrait être comique, si elle n'était ridicule avant tout; témoin dont vous avez pu remarquer l'attitude et les hésitations à la première répétition de son rôle; demandant ses inspirations et ses souvenirs beaucoup moins à sa mémoire qu'à son imagination; témoin convaincu de mensonge dans une circonstance grave, de l'aveu du ministère public. N'oubliez pas non plus sa lettre du 24 mars 1840, à l'accusée, qui l'avait accueillie avec tant de bienveillance, à l'accusée alors captive, alors souffrante, aux prises alors avec les inculpations les plus désespérantes et la publicité la plus hostile; lettre où, pour mon compte, j'entrevois tout un

caractère, et que je ne saurais juger avec la même indulgence que M. l'avocat général.

» Denis!!! Il ne me reste plus qu'à joindre son nom à cette galerie pour qu'elle soit complète : ou plutôt *ses noms* (car il en a deux, *Denis* et *Barbier*, dont il use tour à tour, selon l'occasion). Mais que pourrais-je maintenant vous dire sur son compte qui n'affaiblisse l'impression que les débats ont dû laisser dans vos esprits? C'est qu'aussi il s'agit là d'un témoin trop *exceptionnel*, pour me servir d'une expression chère au ministère public. Où trouver, en effet, un homme qui possède mieux, qui emploie avec plus d'intelligence, qui expose avec plus de naïveté les ressources de la capitale dans un certain genre? Comment, par exemple, saurions-nous sans lui qu'on s'y procure très-facilement des signatures sur les billets de commerce, à 25 centimes pièces, prix fixe? N'avons-nous pas même la preuve matérielle qu'ils avaient eu l'art, lui et Lafarge, d'économiser encore sur la dépense par des signatures purement imaginaires? Ai-je besoin de vous rappeler son mystérieux voyage à Paris, pendant le séjour de Lafarge, en décembre, et ce mot non moins étrange, qui lui échappe, au retour, en présence de plusieurs témoins : « Maintenant, je suis le maître!!!... » Vous redirai-je ses horribles propos contre l'accusée, « qu'il voudrait voir couper en quatre avec une scie, etc.? » propos niés effrontément par lui, affirmés par tous, qui lui avaient valu, dans la chambre des témoins et au dehors, le sobriquet énergique *du témoin féroce?* Vous redirai-je enfin ces anecdotes inqualifiables,

enfants d'une imagination plus dépravée encore que délirante, qu'il jetait au premier venu, dans le vestibule même de cette enceinte, pour flétrir jusqu'au berceau de l'accusée, les passe-temps qu'il prêtait à son premier âge, ce paysan noyé par ses soins, etc., etc.? Rendons-lui du moins ce témoignage à lui-même, qu'il n'a su que balbutier ici, où il s'est présenté la face pâle, l'œil éteint, les jambes fléchissant sous lui..... Mais un tel homme dans le sanctuaire de la justice, admis à y prêter serment! ô honte! ô scandale!!!

» Voilà donc, messieurs, à quels témoins nous avons affaire. »

Le premier reproche de l'accusation était la fameuse lettre du 15 août, écrite par Marie Cappelle à son mari.

Là où le ministère public voyait l'élan de mauvaises passions, le défenseur voyait une femme en délire, en proie à l'indignation d'avoir été trompée, au désespoir d'être enchaînée pour jamais à un être qu'elle n'aimait pas, qu'elle ne pouvait plus estimer. Dans la résignation qui suivit, l'accusation voyait de l'hypocrisie; dans la correspondance entre les deux époux, la préparation adroite du crime; et la défense, armée de ces lettres si naïvement touchantes à la famille et aux amis, présentait la femme sincèrement résignée, et montrait dans la correspondance si tendre la femme qui voulait aimer à tout prix. En un mot, les défenseurs répétaient tout ce que Marie Cappelle a écrit dans cette partie de ses mémoires, auxquels le lecteur doit se reporter, et ajoutaient : Le style, c'est l'homme, et la main qui a écrit ces lettres n'a

pu préparer ces breuvages empoisonnés. Au fait des gâteaux confectionnés par madame Lafarge mère, auxquels le ministère public disait que Marie en avait substitué un seul empoisonné, le défenseur opposait le témoignage des personnes présentes au moment où les gâteaux avaient été mis dans la caisse par elle, l'impossibilité d'une substitution au Glandier et en route par Marie elle-même ; et en face du témoignage de Parant, il mettait ceux de madame Lafarge mère, de madame Buffières, et la correspondance de Lafarge, qui parlait de plusieurs gâteaux. Au désir d'empoisonner Lafarge pour jouir de la fortune promise par son brevet, il opposait encore des lettres postérieures à la réception des gâteaux, annonçant qu'il ne l'avait pas encore obtenu. Enfin, pour tous les autres faits, la défense et l'accusation se bornaient à amplifier et à développer les discussions partielles survenues dans le cours des débats, et que nous avons eu soin de rapporter, et sans nier la profusion de l'arsenic qu'on trouvait partout au Glandier, profusion qui supposait une grande maladresse de la part d'une femme aussi intelligente que l'accusation présentait Marie Cappelle, profusion qui promettait plus qu'un atome impondérable découvert dans le corps de Lafarge, les défenseurs se bornaient à dire qu'il ne provenait pas du fait de celle-ci ; et quand l'accusation demandait la main qui avait versé les poisons, les avocats répondaient que la défense ne consistait pas à se constituer accusateur et à mettre un autre à sa place. La défense lut ensuite des lettres de M. le comte de Mornay, du maréchal Gérard, de mesdames de Montesquiou et de

Sahune, qui connaissaient Marie Cappelle depuis son enfance et rendaient hommage à sa moralité et à son cœur; elle rappela le désintéressement de Marie envers M. Roque, son refus de fuite, et termina en disant que le monastère du Glandier, dont les ruines existent encore, avait été élevé autrefois en expiation d'une femme injustement condamnée. « Ah! gardez-vous, messieurs, avait dit Me Paillet, gardez-vous d'ajouter une page de plus aux lugubres légendes du Glandier!... (12). »

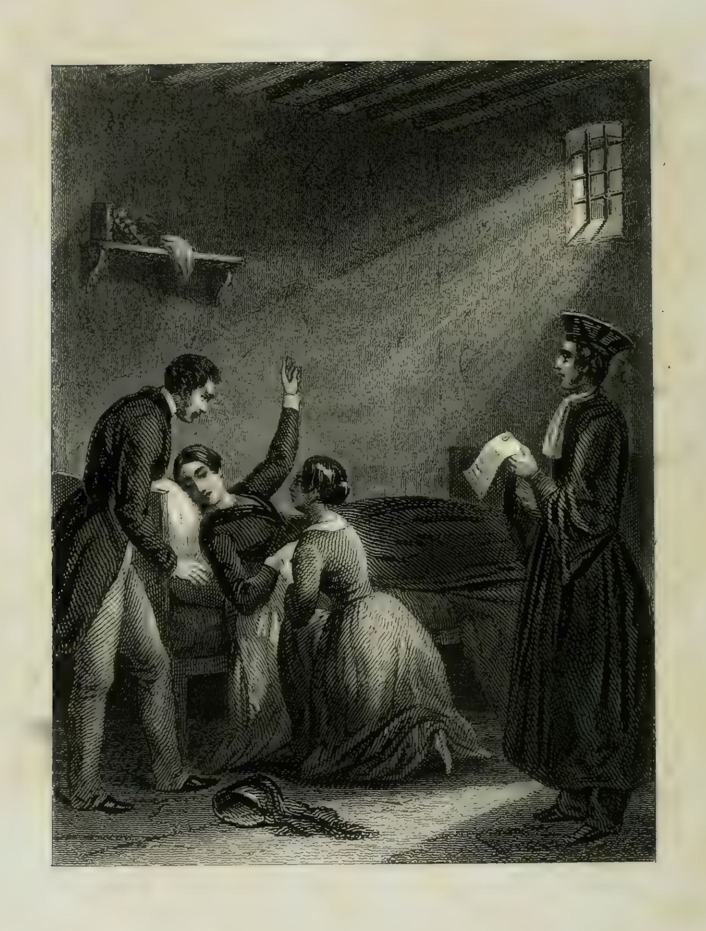
Après les plaidoiries, le président interpellant Marie Cappelle, lui avait demandé si elle avait quelque chose à ajouter à sa défense, et celle-ci, réunissant toutes ses forces, s'était à demi soulevée, et avait dit d'une voix si faible, que Me Bac avait été obligé de répéter après elle ces mots, qui sont les derniers qu'elle ait prononcés : « Monsieur le président, je suis innocente, je vous le jure! » Et le président avait fait le résumé des débats et posé les questions aux jurés, qui s'étaient retirés. Quand ils étaient rentrés, rapportant leur verdict, il s'était passé une de ces scènes dramatiques si fécondes dans ce procès, et qui devait le clorre de la manière la plus étrange. Voici, d'après les journaux, ce qui avait eu lieu dans la salle d'audience :

« A sept heures trois quarts le jury entre dans la salle des délibérations. Après une heure juste, il en sort. Le chef du jury est changé. Un profond silence s'établit dans l'auditoire.

» La déclaration du jury est :

» Oui, à la majorité, l'accusée est coupable. (Mouve-





ment général dans l'auditoire, exclamations dans la tribune des dames.)

» Oui, à la majorité, il y a des circonstances atténuantes en faveur de l'accusée.

» La foule immense qui s'est entassée dans le prétoire reste morne et silencieuse; pas un mot, pas un mouvement, pas un geste ne se manifeste. On dirait, à voir tous ces regards fixés sur un même point, toutes ces bouches muettes, qu'une même commotion électrique les a frappées toutes d'une éternelle immobilité.

» M. LE PRÉSIDENT. Je recommande à l'auditoire le plus profond recueillement. Gendarmes, introduisez l'accusée.

» Tous les regards sont fixés sur la porte par laquelle Marie Lafarge va entrer pour la dernière fois. Un quart d'heure se passe, et rien n'est venu rompre le silence de mort que s'est imposé tout l'auditoire, et que n'a pas besoin de maintenir l'organe sévère du président.

» Me PAILLET, *le visage inondé de sueur et la voix éteinte.* — Madame Lafarge, en arrivant dans sa prison, s'est évanouie; elle est en ce moment dans un état tel, annonce-t-on, que si on la transportait ici, elle y arriverait privée de tout sentiment. La triste formalité de sa condamnation ne peut-elle donc s'accomplir en son absence?

» M. L'AVOCAT GÉNÉRAL. — Nous concluons formellement à ce qu'application soit faite de la loi de septembre.

» La cour, faisant droit à ces réquisitions, commet un huissier chargé d'aller, accompagné de la force armée,

sommer Marie Cappelle, veuve Lafarge, de se rendre à l'audience, et de dresser, en cas de refus, procès-verbal de ce refus.

» Une demi-heure se passe dans l'exécution de cette formalité, et pendant tout ce temps un profond silence règne dans tout l'auditoire. On entend en dehors de l'enceinte des cris confus, poussés par la foule immense qui, dans la plus complète obscurité, stationne devant la salle du palais et connaît déjà le résultat de la déclaration du jury.

» Lecture est donnée de la sommation de l'huissier, qui constate qu'il a trouvé madame Lafarge étendue sur son lit, et qu'elle a refusé de lui répondre.

» La cour ordonne qu'il sera donné lecture de la déclaration du jury.

» M. l'avocat général requiert l'application de la loi, et conclut à ce que l'accusée soit condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

» La cour, après une délibération d'une heure, rentre en séance et prononce un arrêt qui condamne Marie Cappelle, veuve Lafarge, aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition sur la place publique de Tulle. »

Voici maintenant ce qui se passait dans la prison.

Retirée dans sa cellule avec sa sœur, Marie Cappelle attendait patiemment d'abord et avec courage l'issue de la délibération des jurés. Tantôt, repassant dans sa tête plusieurs avis pleins d'espérance qu'on lui avait envoyés, elle rassurait sur son sort sa sœur, qui pleurait; tantôt, réfléchissant à la rigoureuse persévérance du

ministère public, elle prévoyait sa condamnation. Qu'elles sont longues et cruellement agitées ces heures où les hommes décident de la vie, de l'honneur, de l'avenir de leur semblable! Marie Cappelle passait tour à tour des larmes à l'espoir, de l'espoir au délire, du délire au calme de la mort. Cependant le temps s'écoulait, et un siècle d'attente semblait avoir passé sur sa tête. Cette prolongation semblait un bon augure à la prisonnière, et dans son ardente ferveur en la Providence, elle se jeta à genoux pour rendre grâces à Dieu d'avoir éclairé les hommes sur son innocence. A peine la prière d'actions de grâces commençait-elle dans la prison, que les jurés rentraient à l'audience, en rapportant la condamnation de Marie!... Cette condamnation, il fallait la lui faire connaître, et personne n'en avait le courage. Plus de vingt minutes se passèrent ainsi; Marie était condamnée et elle priait toujours. Enfin Me Lachaud se sent la force de se présenter devant elle; il franchit le seuil de la porte, il entre. Marie était à genoux; elle se retourne, voit son visage inondé de larmes, lit son arrêt dans ses pleurs, et se relevant par un effort surnaturel, s'écrie : « Je veux descendre, je veux aller encore crier à mes juges mon innocence; je veux..... » Elle ne peut en dire davantage, elle tombe sans mouvement et sans vie sur le carreau. On la met sur son lit, on l'entoure, on cherche à la faire revenir. Soins inutiles. Cet arrêt qui lui sauve la vie semble l'avoir tuée plus sûrement encore, et sur ce lit il n'y a plus qu'un cadavre. C'est dans ce moment que l'huissier commis par la cour lui fit somma-

tion de descendre. Elle n'entendit rien. Peu de temps après, le greffier lui lut son arrêt. Elle n'entendit rien encore ; elle resta morte quelques heures, et ses amis, en apprenant ces tristes détails, se reportèrent à l'orage qui avait grondé pendant le rapport de M. Orfila, et dirent que la même main qui avait soulevé la tempête pour étouffer la voix de cet homme avait éteint la vie chez elle pour qu'elle n'entendît pas son arrêt.

Ainsi s'était terminé ce drame à la cour d'assises, lorsque M. Raspail arriva à Tulle.

La première question qu'on ne manquera pas de faire après avoir lu le récit du mystérieux voyage de M. Raspail, c'est celle que nous avons faite nous-mêmes avec tout le monde dès l'abord : Pourquoi n'a-t-on pas sursis jusqu'à l'arrivée de M. Raspail pour faire la contre-expertise ? Dans les quatre expertises, deux n'avaient pas trouvé de poison, deux en avaient trouvé, une cinquième pouvait seule fixer la justice. Cette cinquième était indispensable. La cour devait l'accorder, d'autant plus que, dans le système de nos lois, tout doit pencher en faveur de la défense. L'accusation, deux fois vaincue d'abord, n'avait pas accepté sa défaite, et avait demandé la quatrième expertise, qui l'a fait triompher; pourquoi la défense n'a-t-elle pas demandé la cinquième, qui pouvait la faire triompher à son tour ?

Nous nous sommes entourés de tous les renseignements qu'il nous a été possible de recueillir, pour percer le mystère qui enveloppe cette partie du procès, et nous allons livrer à la publicité tout ce qu'il nous est permis de

révéler. Certes, si tous ceux qui ont joué un rôle dans ce drame avaient imité la brusque franchise de M. Raspail, notre tâche se bornerait à copier les divers dires, comme nous l'avons souvent fait jusqu'ici; mais, excepté M. Paillet, qui a répondu en ce qui le concernait, tous les intéressés ont gardé le silence. Notre devoir d'historien nous force à le rompre avec toute la réserve que commande une pareille matière. On verra, du reste, que la fatalité qui a présidé à la vie de Marie Cappelle l'a poursuivie jusque dans les combinaisons les plus intimes de sa défense.

Lors de l'arrivée de M. Paillet à Tulle, l'avant-veille des assises, Marie Cappelle, entourée depuis plus de huit mois de chauds partisans, d'amis dévoués que son malheur lui avait donnés, et qu'elle avait baptisés du nom de *croyants*, vivait de leurs conseils, de leurs consolations, de cette espèce de culte qu'ils avaient établi autour d'elle. Quelques lettres qu'elle avait écrites dans l'expansion de son âme, dans la joie d'entendre des cris amis poussés vers elle, avaient déjà excité une censure sévère. Ne pouvant comprendre qu'on la blâmât si fortement *d'aimer amicalement*, a-t-elle écrit, *de pauvres croyants dont tout le tort officiel était de n'avoir pas le droit de porter un* e *muet à la fin de leur doux nom d'ami*, Marie Cappelle s'en était expliquée dans une lettre inédite jusqu'ici.

« Je ne suis plus femme du monde, avait-elle écrit, mais femme malheureuse. Les devoirs ont changé pour moi, et si je jure de ne jamais enfreindre les exigences

de la morale et de la religion, je m'affranchis de celles de la société, et j'aurai désormais les convenances du cœur, et non celles hypocrites des usages reçus. »

Elle avait donc continué à recevoir et à donner les témoignages d'affection que sa position spéciale légitimait. Ses nombreux amis, occupés de son procès, recueillant chaque jour des renseignements, des indications, des preuves, avaient combiné un plan de défense dont Me Bac était l'âme. De son côté, Me Paillet, qui était à Paris, recevant d'autres inspirations, mu par des impressions différentes, combinait des moyens de défense qui n'étaient pas en harmonie avec ceux de Tulle. Marie Cappelle, entourée d'affections non suspectes, se laissait guider par ceux qui étaient auprès d'elle, ne voyait que par leurs yeux, ne voulait que par leur volonté. Les choses étaient en cet état quand M. Paillet arriva à Tulle. Dès le lendemain, les conseils se réunirent, et, comme cela devait être, ne s'entendirent pas sur le système à plaider. M. Paillet offrit alors de se retirer, pour laisser le champ libre aux autres défenseurs ; mais cette retraite, qu'on aurait sans doute interprétée par la conviction de culpabilité que l'avocat aurait puisée auprès de sa cliente, menaçait de perdre Marie Cappelle même avant d'être jugée. D'ailleurs, outre que M. Paillet était choisi par la famille, il avait un talent trop éminent pour qu'on s'en privât dans une affaire aussi grave. Ce fut Me Bac qui se retira de la défense, au banc de laquelle il ne reparut que pour répondre à quelques mots du ministère public qui lui étaient personnels. Une fois de retour, il se char-

gea de présenter la réplique. Marie Cappelle vit donc éclater dès le principe la désunion parmi ses défenseurs, et, entourée d'opinions si diverses, toutes exprimées par des personnes qui avaient droit et autorité sur elle, tant par les liens du sang que par le dévouement et le talent, elle laissa agir et agit elle-même sans conviction, sans volonté arrêtée. Elle seule n'en eut pas dans cette circonstance, quand elle seule devait en avoir (13).

Les débats eurent leur cours. L'expertise Orfila trouva du poison. On résolut de faire venir M. Raspail pour faire une contre-expertise. Cette résolution prise, Me Bac fut chargé d'en assurer immédiatement l'exécution; mais cette exécution eut lieu à l'insu de Me Paillet : on craignait que ce dernier n'y voulût pas consentir; on disait même que, pressenti à ce sujet, il avait menacé d'abandonner la défense. Me Paillet a répondu à ces assertions, formellement exprimées dans la lettre de M. Raspail, par sa lettre insérée dans la *Gazette des Tribunaux*. M. Paillet nous a affirmé à nous-mêmes que jamais on ne lui avait dit, que jamais on ne lui avait fait pressentir l'arrivée de M. Raspail pour faire une contre-expertise. C'était donc un secret qui restait entre la moitié de la défense et Marie Cappelle. Une fois M. Raspail sur les lieux, on voulait le faire entendre en vertu du pouvoir discrétionnaire. Ainsi que nous l'avons dit, Marie Cappelle avait été malade deux jours de manière à ne pas pouvoir supporter les débats. C'est pendant ce temps que M. Paillet, dans une réunion où se trouvaient les autres défenseurs, lui proposa, vu l'état de sa santé, de faire remettre

son jugement à une autre session. Dans l'espace qui s'écoulerait, la question scientifique pourrait être débattue, de nouvelles expertises pourraient être faites. Marie Cappelle consultait du regard MMes Bac et Lachaud, qui semblaient approuver cette résolution ; mais, d'un autre côté, on l'encourageait à subir l'épreuve cette fois. Des nouvelles favorables sur les bonnes dispositions des jurés lui étaient affirmées, outre les avis particuliers qu'elle en avait reçus. Marie Cappelle demanda alors à Me Paillet si, dans le cas de remise, il reviendrait combattre à ses côtés. Celui-ci répondit que sa santé et ses affaires ne le lui permettraient peut-être pas ; en même temps, en jetant les yeux autour d'elle, elle lut sur quelques visages le découragement, la lassitude ; elle craignit de reparaître seule, isolée, abandonnée à elle-même, si on remettait l'affaire à une autre session. Croyant alors qu'on redoutait autour d'elle la contagion du malheur, désespérée, folle, en délire, mais ferme dans sa résolution, elle s'écria : « Je veux être jugée. Il m'importe peu de mourir, si je ne suis pas acquittée avec l'unanimité que l'on doit à mon innocence. Je préfère cette sentence, rendue sur le rapport de M. Orfila, à celle rendue sur le rapport de tout autre chimiste avec des circonstances atténuantes. Je veux la gloire du martyre ; pas de prison, mais l'éternité que l'innocence gagne sur l'échafaud (14) ! »

Le lendemain, elle reparut à l'audience, faible, mourante, mais soutenue par cette volonté fiévreuse qui trouve son stimulant dans un cœur profondément blessé. L'avocat général fit son réquisitoire, Me Paillet présenta la

léfense; M. Raspail n'arrivait pas, et ceux qui l'attendaient gardaient le silence, au lieu de demander un sursis. Le ministère public répliqua, Me Bac répondit; M. Raspail n'arrivait pas encore, et ceux qui savaient le secret gardaient toujours le silence. Enfin, au moment de clorre les débats, le président fit cette question significative, qui prouvait les dispositions de la cour : « Je demande aux défenseurs si, comme le ministère public l'a pensé hier, ils ont l'intention de faire entendre un autre chimiste pour combattre le rapport des contre-experts? »

Me Paillet, toujours dans l'ignorance de ce qui se passait, se leva et répondit : « C'est encore là une intention que l'on nous a prêtée dans cette cause, où l'on nous en a prêté tant d'autres. »

Et on laissa Me Paillet prononcer ces paroles sans l'interrompre, sans lui dire ce qui se passait, sans le forcer au besoin de demander lui-même le sursis qu'on croyait nécessaire pour attendre l'arrivée de M. Raspail, quand dans un instant les débats allaient être clos; et ceux qui avaient fait prendre à Marie Cappelle des mesures si décisives et si promptes, des mesures sur lesquelles ils devaient tant compter, dont ils devaient obtenir l'exécution à tout prix, ceux-là restèrent muets devant l'*offre* du président, et laissèrent condamner Marie Cappelle. Nous ne chercherons pas à expliquer le mobile de cette conduite, que nous ne saurions attribuer au manque de dévouement et d'affection prodigués à Marie Cappelle par ses deux défenseurs; notre intention est de n'attaquer personne, et nous ne nous croyons pas le droit de

divulguer des causes qui sont le secret de ceux qui ont joué un rôle dans cette affaire. A eux à parler, s'ils le veulent; à nous, historien du procès de Marie Cappelle, à nous borner à constater un fait et à répéter ce que nous avons dit tout à l'heure, que la fatalité l'a suivie jusque dans sa défense.

Fatalité en effet, car M. Raspail, après avoir vérifié les résultats de l'expertise, s'exprime ainsi dans sa lettre du 25 septembre 1840 à la *Gazette des Hôpitaux* :

« Les deux premières assiettes obtenues l'ont été par l'acide nitrique, mais les taches qu'elles renferment sont si peu caractérisées et si petites, elles ont donné aux réactifs des indications si équivoques, que je me garderais bien de prononcer qu'elles soient des taches d'arsenic; elles ne sont ni pondérables ni déterminables; je dirai là-dessus ultérieurement mon dernier mot.

» Une condamnation d'après ces deux assiettes seules serait une fatalité déplorable; et, tôt ou tard, la justice ne manquerait pas d'éprouver des regrets bien amers pour avoir prêté l'oreille à un aussi faux système.

» Quant à la troisième assiette, à la vue, et d'après les renseignements analytiques que j'ai puisés dans la conversation des experts du pays, je dois déclarer que l'on peut prononcer que les taches qui la couvrent sont de nature arsenicale. Mais ne préjugez pas trop vite : j'ai de bien graves choses à révéler à ce sujet.

» Les taches des deux premières assiettes sont petites, d'un jaune qui tient du gris; chacune d'elles n'est qu'un souffle.

» Les taches de la troisième sont larges et gorge de pigeon, bleues et miroitantes sur le centre, jaunes, violettes sur le bord. Mais.... écoutez bien... elles n'ont été ainsi obtenues que par l'*emploi du nitrate de potasse que M. Orfila avait eu la précaution d'apporter de Paris.* Sur l'observation que lui en firent les experts, notamment ceux de Limoges, à savoir que ce nitrate de potasse n'était peut-être pas pur, M. Orfila répondit qu'il en avait constaté la pureté. Mais, comme MM. les chimistes insistaient, et demandaient à en opérer l'analyse, M. Orfila, poussé jusque dans ses derniers retranchements, avoua que, si cette expérience leur *paraissait douteuse, il était disposé à l'abandonner.*

» Alors, répondit M. de Bussy, il faudrait aussi abandonner les deux premières assiettes; car, à elles seules, elles ne sauraient constituer la base d'une accusation d'empoisonnement.

» Dans le rapport de M. Orfila, vous ne trouvez rien de tout cela; mais de tout cela, j'en ai la preuve orale; qu'il ose me démentir légalement!

» Ces aveux ont paru aux auditeurs si graves et si extraordinaires, que j'ai été autorisé à les publier.

» Le jury a cru que l'impondérable quantité d'arsenic qu'il étalait sur ces assiettes signifiait nécessairement un empoisonnement par l'arsenic : une quantité que M. Orfila a évaluée à un demi-milligramme, et que j'estime, moi, moins d'un centième de milligramme.

» Or, si le jury avait pu comprendre d'abord que cette quantité était trop minime pour signifier un em-

poisonnement, ensuite que cette quantité pouvait provenir du réactif apporté tout exprès de Paris par l'expert de l'accusation elle-même, le jury n'aurait pas pu condamner Marie Cappelle coupable d'empoisonnement par l'arsenic, car toutes les probabilités morales disparaissent devant l'absence du corps du délit (15). »

Nous n'avons ni l'espace ni les connaissances nécessaires pour traiter la question scientifique ; nous renvoyons pour cela au quatrième volume des mémoires, où cette question est longuement débattue. Nous nous bornerons à une seule réflexion, c'est celle-ci : La science n'est science que par cela seul qu'elle progresse de jour en jour ; chaque siècle, chaque époque, chaque heure d'étude amène sa découverte et peut changer la face des choses. Ce qui était vrai hier ne l'est plus aujourd'hui. L'appareil de Marsh, par exemple, qui a coûté dix ans de recherches, peut être effacé par un nouvel appareil qui coûtera dix autres années, et amènera les résultats contraires. Il est donc déplorable qu'en France, où la justice est revêtue de formes si légales et si saintes, où tout est établi dans nos codes pour éclairer la religion des juges et arriver à la découverte de la vérité, la condamnation d'un accusé puisse être basée sur une expérience scientifique de cette nature. Si la science commet une erreur, elle entraîne la justice à la commettre ; ce n'est plus alors le juré qui a écouté religieusement les débats, qui a cherché des preuves morales à défaut de preuves matérielles, qui s'est lentement formé une conviction, ce n'est plus lui qui juge, c'est l'expert qui, ayant adopté un système approuvé par

les uns, contesté par les autres, quelquefois créé par lui, vient, selon ce système, décider de la vie et de l'honneur d'une accusée. Ces réflexions, que nous faisons pour toutes les causes en général, peuvent s'appliquer surtout à la cause actuelle. Il y a balance parfaite entre les quatre expertises ; encore, dans la seconde, qui n'a pas trouvé de poison, a-t-on dit que les premiers experts qui en avaient trouvé avaient mal opéré, et dans la troisième a-t-on fait une expertise contradictoire avec ces mêmes experts. Mais, que serait-il résulté si, après le rapport de M. Orfila, qui avait trouvé du poison, on avait entendu celui de M. Raspail, qui, dans sa lettre, dit que ce n'est pas du poison, ou qu'il ne provient pas d'un empoisonnement ?

Trois rapports contre deux, l'empoisonnement aurait disparu. Alors l'accusation elle-même, engagée par ses paroles, que nous avons citées note 11, aurait pensé que ce poison semé partout *était un crime destiné à préparer à l'accusation d'empoisonnement*. Réduits aux preuves morales en l'absence du corps du délit, les jurés auraient interrogé dans leur conscience la conduite de Marie Cappelle, examiné sa vie, sondé ses sentiments et son cœur, et sans doute cette lettre du 15 août, si menaçante devant un cadavre empoisonné, mais écrite à un homme tel que Lafarge après la scène d'Orléans, à l'aspect du Glandier si sombre et si délabré, par une femme si outrageusement trompée, cette lettre n'eût été qu'une heure de délire où la plume, obéissant à la pensée, la jette toute palpitante encore sur le papier qui la conserve, tandis

qu'elle s'efface dans le cerveau. Cette correspondance, hypocrite pour arriver au crime, n'eût été alors que la résignation sincère d'une épouse qui cherche la poésie dans les réalités les plus communes de la vie, et qui la trouve dans un souper sympathique : la poudre blanche eût été de la gomme ; le testament une marque d'affection ; les 28,000 francs souscrits à M. Roques, le désintéressement le plus pur ; le refus de fuir, la plus forte preuve d'innocence. Peut-être aussi, en rapprochant le voyage mystérieux de Denis à Paris pendant le séjour de Lafarge, et l'arrivée d'un seul gâteau alors qu'on en avait envoyé trois, aurait-on pensé à demander des comptes à cet homme qui prenait deux noms, qui n'en signait qu'un, à cet homme dont l'immoralité s'était étalée aux débats au point qu'il n'osait plus y reparaître. Peut-être encore, en voyant cet arsenic épars de tous côtés au Glandier, se serait-on rappelé que ce même Denis en avait acheté des quantités considérables au moment où il disait lui-même que Marie Cappelle empoisonnait son mari ; que le paquet qui était censé le contenir ne contenait qu'une autre substance ; qu'il avait été le premier, lui, Denis, dénoncer Marie Cappelle aux médecins ; qu'il avait dit, à son retour de Paris, qu'il serait bientôt maître ; qu'il avait tenu mille autres propos pour conjurer la perte de Marie. Peut-être aussi, sur ces nouvelles voies, aurait-on soupçonné, découvert enfin la main mystérieuse qui mettait de l'arsenic dans toutes les boissons, dans les meubles, dans les boîtes ; peut-être aurait-on découvert mille autres choses une fois sur cette pente : et s'il eût été prouvé

que Lafarge était mort empoisonné, peut-être le ministère public aurait-il mis un autre accusé sur la sellette. Mais les choses ne se passèrent pas ainsi, et voici ce que nous avons à dire sur la manière dont elles ont eu lieu.

La quatrième expertise se fait. M. Orfila trouve un atome impondérable d'arsenic, trois taches sur trois assiettes. Les jurés condamnent, convaincus de l'infaillibilité de l'expert; et M. Raspail, comme nous l'avons vu, attaque la manière dont l'expert a opéré, conteste que certaines taches des assiettes soient des taches arsenicales, et prétend que les autres ne peuvent provenir d'un empoisonnement. Où est la vérité? Dans le verdict du jury, nous crie la loi. Soit. Nous nous inclinons devant lui.... Mais la science!.....

Maintenant, retrouvons sous les verroux la prisonnière, triste, faible, isolée, car sa famille l'avait quittée; ses amis étaient partis aussi, et il ne restait auprès d'elle que sa fidèle Clémentine, qui ne s'en est séparée que lorsque l'autorité l'y a forcée. Le découragement s'était emparé de Marie Cappelle; elle l'exprimait en ces termes dans une de ses lettres :

« Le ciel est sombre comme mes pensées; la pluie vient pleurer contre mes vitres, le vent gémir dans ma cheminée. Mon âme est trop brisée pour que mon pauvre corps ne le soit pas aussi. Je suis obligée de ne pas me lever. Oh! combien je souffre!... Hélas! qu'ai-je donc fait pour être frappée de malédiction?... Quels sont les desseins de Dieu?... veut-il m'épurer par la douleur?... Mais souvent le doute est plus fort que la résignation...

L'abîme est si grand, la créature si faible!... Pourquoi me rejeter inutile au dehors de la vie?

» J'envie la plus petite mousse, le plus pauvre insecte; car, si on les foule aux pieds, ils ne le sentent pas; et moi, malheureuse, opprimée, je ne puis soulever la calomnie qui pèse sur ma tête comme une montagne. »

Cependant on avait formé un pourvoi en cassation, et ce pourvoi permettait de concevoir des espérances. Dix-sept moyens de cassation étaient présentés à la cour suprême. Les démarches les plus actives étaient faites, les voix les plus nobles devaient se faire entendre; les magistrats les plus intègres devaient siéger. Avec un courage égal à sa grande infortune, Marie Cappelle, du fond de sa prison, s'occupait activement de cette dernière procédure qui devait remettre en question son innocence. Triste ou souriante à mesure que les nouvelles de son pourvoi lui parvenaient, elle envoyait à ses amis ses pensées les plus intimes; elle jetait son âme tout entière sur des pages qu'ils nous ont conservées.

« Le soleil vient de me sourire à travers mes épais rideaux, écrivait-elle. La rosée a déposé une perle sur chaque brin d'herbe. J'espère que vous jouirez de cette belle nature pour laquelle je suis morte. Je ne veux pas me plaindre. Dieu est grand! et le cœur a ses soleils aussi radieux que celui de la terre. Aimez-moi, aimez-moi, ô vous, chers croyants, de toute la force de votre âme. Alors je défierai et les hommes et le sort, et je serai bien heureuse en dépit des calomnies et des verroux. Je n'ai de force que dans la croyance de ceux que j'aime, et

quand, courbée sous la calomnie, mon cœur se torture et se brise, quand il doute presque d'une Providence, je pense à eux, et mon pauvre cœur retrouve des prières pour les bénir, du courage pour les imiter.

» Si je n'ai pas faibli sur le rude chemin de mon calvaire, c'est qu'auprès de la vie qu'ils m'ont flétrie, il y avait la vie que je puisais dans ma conscience et dans le cœur de mes amis; c'est que des mains se sont tendues vers les miennes; c'est que des hommes d'honneur m'ont donné leur foi; c'est que j'ai pu garder autant d'amour que de souffrances dans mon âme.

» Oh! je vous le jure, je ne faiblirai jamais! Ce n'est pas avec un remercîment que je puis payer ma dette à mes amis, c'est ma réhabilitation que je veux leur donner. Je veux le suffrage d'un monde que je méprise, pour l'offrir à ceux que j'aime; je veux que l'on me rende le nom de mon père aussi pur que sa vieille épée, et puis je veux mourir, mourir où ma tâche sera accomplie; car je suis fatiguée, je suis brisée, et je ne demanderai pas à la terre un bonheur qu'elle ne peut plus me donner, mais ce repos de la tombe qui mène à la vie du ciel. »

Mais ces espérances qu'avait conçues la prisonnière furent bientôt évanouies. Le 10 décembre, la cour de cassation tint audience solennelle pour juger le mérite du pourvoi, et M. le procureur général Dupin occupa le parquet. La même curiosité, le même intérêt avaient attiré la foule à Paris comme à Tulle. Les dix-sept moyens de cassation furent présentés et longuement développés (16). Dans la même audience, M. Dupin combattit

ces moyens, conclut au rejet du pourvoi, et la cour se retira pour en délibérer. Il ne nous appartient pas de dire ce qui se passa au sein de cette délibération, qui doit rester secrète; mais nous devons constater combien elle fut longue et dut être sérieuse. Les juges, entrés le premier jour, à trois heures, dans la salle du conseil, en sortirent à sept, pour annoncer que la suite de la délibération était remise au lendemain. Le lendemain, ils étaient réunis à dix heures, et ce ne fut encore qu'à sept heures qu'ils rendirent l'arrêt qui rejetait le pourvoi (17).

Cet arrêt brisa le courage de Marie; elle qui avait trouvé de la force et de l'énergie dans son cœur pour subir les terribles débats de la cour d'assises, n'en retrouva plus quand elle vit sa réhabilitation détruite. Une terrible résolution s'empara de son âme; cette fois elle voulut mourir de faim. Pendant six jours elle refusa tout aliment, tout breuvage, toute consolation. La nourriture du corps et celle de l'âme lui étaient également odieuses; l'espérance n'était pour elle que dans un autre monde, elle voulait aller l'y chercher; mais pendant qu'elle exécutait cette résolution, qui avait puisé son énergie dans le découragement même, un rayon d'espoir vint de nouveau luire à ses yeux. Denis, celui qui avait été surtout en aide à l'accusation, pouvait être convaincu de faux témoignage, d'après les renseignements précis qui arrivaient de toutes parts. Ceux à qui il l'avait confié le déclaraient. *La justice devait atteindre ce témoin parjure, et la révision du procès de Marie Cappelle était la suite de sa condamnation,* disent les Mémoires.

A cette nouvelle, Marie, secouant le linceul dont elle s'était déjà enveloppée, voulut se reprendre à la vie. Il y avait encore à lutter, à combattre, à vaincre peut-être; elle voulut vivre pour lutter, pour combattre jusqu'au dernier souffle, et pour vaincre, dût-elle mourir.

« Pardonnez-moi, écrivait-elle dès ce jour, mon silence n'est pas un ingrat oubli. Je souffrais tant et mes larmes étaient si amères, que je n'osais les verser sur le cœur de mes amis, leur montrer ma faiblesse, qui me rendait indigne d'eux. Maintenant j'ai repris ma vie de combats et de douleurs. Je me serais sauvée du déshonneur par la mort; ce n'est plus à la tombe, mais à ma conscience, que je demande un nouveau refuge contre de nouvelles souffrances. Je laisse le soin matériel de moi-même aux amis qui veillent pour moi; je me replie dans une seule pensée, celle de ma réhabilitation. Toutes mes minutes, toutes mes heures, chacune de mes actions, chacune de mes paroles protesteront de mon innocence. Toujours je resterai digne des nobles sympathies qui m'entourent. Croyez que je ne faillirai pas dans la grande œuvre de ma réhabilitation. Je me dois à ma famille; je me dois aux généreuses croyances qui viennent saluer ma douleur. Je pourrai mourir sous ma croix; mais je mourrai en combattant le mensonge et la calomnie. »

En même temps une autre consolation, qui devait s'étendre sur tout le reste de sa vie, vint la trouver sous les verroux de sa prison.

Il y avait à Montpellier une de ces familles modestes qui font le bien en silence et vivent entourées de l'estime

et de l'affection de tous ceux auxquels ils ne dérobent pas leur existence. Le chef de cette famille, dévoué depuis vingt ans à adoucir le sort des hommes que la loi vient frapper, était un proche parent de Marie Cappelle; c'était M. Collard, le frère de son grand-père bien-aimé. Marie ne l'avait jamais vu; il n'avait jamais vu Marie. Aux jours de sa prospérité, alors qu'elle brillait à Paris au milieu du luxe et de l'aristocratie, il ne lui avait pas révélé son existence; aux jours du malheur, il se fit connaître et lui tendit la main. Marie Cappelle en éprouva une joie qu'on ne saurait peindre, mais qu'on doit comprendre, et dans le premier élan de son bonheur, répondit à sa lettre la lettre suivante, une des plus remarquables qu'elle ait écrites jusqu'ici :

« Soyez béni, cher oncle que je dois à la douleur. Je retrouve dans votre généreux cœur le cœur de mon bien-aimé grand-père. Noble frère de ce cher regretté, je viens pleurer dans vos bras, vous dire que la petite-fille de votre Jacques est digne de vous, digne de lui.

» J'ai bien souffert! Et, faible femme fauchée par la calomnie, j'ai détourné les lèvres de cette dernière goutte d'amertume ajoutée à ma coupe; j'ai voulu mourir avec ma dernière espérance... La voix de mes amis, les cris de mon innocence m'on rendue à moi-même et à Dieu, m'ont fait regretter de coupables pensées de désespoir! J'ai compris qu'une faiblesse n'était pas permise avec une conscience pure, que j'appartenais aux fidèles croyants qui combattaient pour moi; j'ai compris que *celui* qui m'entourait de si nobles sympathies pouvait seul calmer

la tempête soulevée par les méchants, et dire au monde mon innocence; qu'à lui seul, *tout-puissant*, était resté le droit de me donner le repos éternel!... Puis la vie est si courte, la mort si proche, si heureusement inévitable, que je me résigne et que j'attends.

» Je vous remercie, mon bon, mon cher oncle, de votre désir de me voir près de vous. Il me semble qu'ainsi je serais moins malheureuse!

» Que vous êtes heureux de retrouver près de vous les traits de mon bien-aimé grand-père! Que ne puis-je couvrir de baisers sa vénérable image, et le bénir encore pour l'oncle que je dois à son souvenir! Permettez-moi de vous aimer et pour vous et pour lui, et puisque votre affection est venue si tard dans ma vie, je veux la doubler, afin de ne pas regretter les trop longs jours où vous n'étiez que dans mon cœur.

» Adieu, mon oncle, si bon, si aimé déjà de la pauvre prisonnière. Je prie Dieu avec vous de toute mon âme, et devant lui, *qui sait tout*, je vous demande un baiser pour le front qu'ils ont flétri, mais qui ne se courbe pas vers la terre quand il ose se lever au ciel...

» *Pure et martyre.* »

Cependant on avait réuni tous les renseignements qui tendaient à constater le faux témoignage de Denis. Voici, à cet égard, ce que nous trouvons dans la requête adressée au tribunal de Tulle par Marie Cappelle :

« Denis s'étant trouvé à Lubersac, petite ville voisine du Glandier, avait avoué, en présence de M. et de madame Lavictoire, de Lubersac, et de M. Belet, d'Allassac,

des faits d'une immense gravité; il avait dit, au milieu d'invectives proférées contre Marie Cappelle, « qu'il s'é-» tait bien gardé de lui remettre le paquet d'arsenic » acheté par ses ordres; qu'il avait alors la conviction » qu'elle voulait empoisonner son mari. »

« Les témoins qui ont entendu ces propos les ont rapportés à différentes personnes très-honorables, entre autres MM. Morel fils, Martinié, Deysac, avocat, Devaine, de Lasteyrie, percepteur, etc., etc., qui en déposeront.

» Le faux témoignage de Denis Barbier paraissait constant, lorsqu'une circonstance particulière est venue lui donner plus de certitude encore.

» Le sieur Magnaux, ami de Denis, associé de la famille Lafarge, fut rencontré dans un des hôtels de la ville de Brive par MM. Passerieux, docteur en médecine, et Angelby, propriétaire. La conversation s'engagea sur le procès Lafarge, et ce fut alors qu'interrogé le sieur Magnaux répondit : « Oui, Denis n'a pas remis l'arsenic à » Marie Cappelle, et nous sommes bien heureux qu'on ne » l'ait pas appris plus tôt, car cette coquine aurait été cer-» tainement acquittée. »

Ces faits furent dénoncés à M. le procureur du roi de Tulle, avec prière de prendre des informations sur les témoins désignés pour décider après s'il croyait pouvoir poursuivre d'office. Le procureur du roi, auquel son chef, M. le procureur général Dumont Saint-Priest, se réservant de tout décider par lui-même, avait ordonné de ne prendre l'initiative sur aucune affaire concernant Marie Cappelle, s'empressa d'envoyer à Limoges tous ces ren-

seignements. La lettre partit de Tulle au mois de février, à la fin d'avril M. Dumont Saint-Priest n'avait pas répondu. Nouvelle lettre de M. le procureur du roi, nouveau silence de M. le procureur général. Me Lachaud écrivit enfin à son tour, et cette fois, après quatre mois d'attente, M. Dumont Saint-Priest répondit qu'il ne croyait pas devoir ordonner des poursuites, et qu'il lui semblait inutile de prendre à cet égard des informations.

Nous donnons ce fait tel qu'il est rapporté dans le quatrième volume des mémoires, et sans y ajouter aucun commentaire.

Marie Cappelle résolut alors d'attaquer Denis devant les tribunaux civils en dommages et intérêts. C'était une voie détournée pour arriver à la révision du procès. Denis une fois convaincu de faux témoignage devant la justice, le ministère public était forcé d'intervenir. Mais Marie Cappelle, morte civilement, avait besoin d'un curateur pour pouvoir poursuivre. Ce fut alors qu'elle présenta au tribunal de Tulle une requête à cet effet. Le tribunal ne crut pas devoir faire droit à cette requête; Denis n'ayant ni son domicile ni sa résidence dans le ressort du tribunal de Tulle, on ne pouvait l'y poursuivre, et il n'y avait pas lieu à nommer un curateur spécial à cet effet. On chercha de tous côtés le domicile de Denis, on ne put le découvrir ; la dernière trace des pas de cet homme était à la cour d'assises, où il avait accusé Marie Cappelle; elle s'était à jamais perdue une fois qu'il en fut sorti. Sourd à la voix de la justice, qui le rappelait pour une confron-

tation, il n'avait pas reparu, il ne reparut plus, et cette dernière espérance de la condamnée fut encore anéantie comme les autres. Les faits parlent d'eux-mêmes ; nous ne ferons pas de réflexions.

Ici semble se terminer l'histoire de Marie Cappelle; mais n'ayant pas voulu entremêler les deux affaires, nous avons suivi le procès criminel jusqu'au bout, en négligeant de parler de celui des diamants, auquel nous allons revenir avant de terminer cette notice.

L'audience correctionnelle, fixée d'abord au 29 avril 1841, fut renvoyée, par décision du tribunal, au 3 mai suivant, à cause de l'état de santé de Marie Cappelle. Le 3 mai, en effet, Marie reparut dans cette même salle où elle avait déjà subi dix-sept jours de débats pour le procès criminel. Madame de Léautaud était absente, son mari seul était aux côtés de Me Coralli. Me Lachaud prit la parole pour décliner la compétence du tribunal. Voici sur quels motifs il appuyait ses conclusions. Marie Cappelle est morte civilement, condamnée à la peine la plus forte, aucune autre peine ne peut donc lui être appliquée. Au lieu du tribunal correctionnel, qui ne peut sévir contre elle, elle demande le tribunal civil, où elle répondra à une action en dommages et intérêts pour la soustraction des diamants qui lui est reprochée. De cette manière, il y aura plus d'égalité entre les deux parties. Chacune aura le droit de faire citer ses témoins, d'interroger la vie de l'autre, tandis que, dans sa position, Marie Cappelle n'a pas le droit de faire citer directement des témoins à décharge, et n'a pas d'action contre eux s'ils

refusent de se présenter. Elle demande, en un mot, les moyens de se défendre, et offre à madame de Léautaud de combattre elle-même au lieu de s'abriter derrière le ministère public.

Me Coralli combat ces conclusions; et, après avoir abandonné au ministère public le soin de faire triompher la question de droit, après avoir réfuté les moyens dilatoires présentés par Marie Cappelle, offre de faire assigner les témoins qu'elle désignera aux frais de M. de Léautaud. Mais, dans l'intérêt de la défense, Me Lachaud lui en refuse la confidence, et réclame de nouveau pleine liberté devant les tribunaux civils. Après deux répliques animées, Me Coralli prend de nouveau la parole pour faire une observation sur quelques mots qu'on a mal interprétés, et qu'il a dit à propos des lettres d'Alger, dont nous parlerons plus tard, et termine en soulevant un incident dont nous allons rendre compte.

« Moi, je ne fais pas de vaines menaces, dit-il; Marie Cappelle, je vous réduirai à vos dernières extrémités ; je prouverai, entendez-vous, je prouverai qu'au titre d'empoisonneuse vous joignez celui de voleuse, au titre de voleuse celui de calomniatrice.... »

A ces mots, Marie Cappelle se lève énergiquement, et, désignant du doigt celui qui parlait ainsi, elle s'écrie d'une voix que l'indignation a rendue forte : « Monsieur Coralli, ce n'est pas vrai... Non, non, ce n'est pas vrai ; c'est une indigne calomnie, c'est une lâcheté !... »

Une grande agitation, qui parcourt tout l'auditoire, succède à cette véhémente interruption ; Me Lachaud

trouve envers Mᵉ Coralli et madame de Léautaud des paroles sévères, qu'il prononce suivant son droit de parler le dernier. Cette scène affligeante, qui avait porté au comble l'agitation de l'assemblée, ne se prolonge pas; le président veut sur-le-champ lever la séance, et Mᵉ Lachaud ayant demandé si, dans le cas où le tribunal se déclarerait compétent, il serait permis de faire citer des témoins sur la moralité de madame de Léautaud, le président, sans répondre à cette question, déclare la cause entendue, et le tribunal se retire pour en délibérer. Au bout d'un quart d'heure, il rend un jugement par lequel il se déclare compétent, et fixe la cause au premier jeudi d'août. Le soir même, Marie Cappelle se pourvoit en cassation. La cour suprême rejeta le pourvoi, et le tribunal de Tulle se trouva de nouveau saisi de l'affaire. Aussitôt que cette nouvelle parvint à Marie Cappelle, voyant qu'elle n'avait plus le temps nécessaire pour faire assigner ses témoins, les délais nécessités par l'appel ayant pris plus de la moitié des trois mois qui lui étaient accordés, elle se mit en mesure de prévenir le tribunal pour demander un nouveau délai, et écrivit au procureur du roi la lettre suivante :

« Dans la séance du 5 mai, le ministère public s'est engagé à faire citer les témoins à décharge nécessaires à ma défense. Ces citations ont été ajournées jusqu'à la décision de la cour de cassation, et les quarante jours qui me restent à peine étant insuffisants, je viens vous demander une nouvelle fixation. Mᵉ Lachaud, mon avocat, est actuellement à Paris pour s'entendre avec Mᵉ Paillet

sur les témoins que je dois faire appeler. Parmi eux, il en est un, M. Félix Clavé, qui réside au Mexique, et dont mes défenseurs ont jugé l'audition indispensable. Si, malgré leur avis, vous ne jugiez pas à propos de faire assigner M. Clavé, je serais obligé de refuser un débat qui ne serait pas égal.

» Tulle, 21 juin. »

Malgré cette lettre et une autre que Me Lachaud écrivit au président pour lui faire la même prière, Marie Cappelle reçut, le 23 juin, assignation pour le jour fixé dans l'audience du 4 mai, c'est-à-dire pour le 5 août. Ce jour-là, Me Lachaud, après avoir démontré l'importance de la déposition de M. Clavé, après avoir dit combien Marie Cappelle elle-même avait hâte d'être jugée, malgré les lenteurs qu'elle avait apportées, lenteurs indispensables pour elle, afin de produire ses preuves et ses témoins, proposa une exception, et demanda les délais nécessaires pour faire venir M. Clavé du Mexique.

Madame de Léautaud avait joint à Me Coralli Me Odilon Barrot, qui venait aussi la défendre. Ces deux avocats s'opposèrent à ce nouveau délai, et le procureur du roi prit des conclusions conformes à leur avis. Marie Cappelle, se levant alors avec vivacité, parla en ces termes au ministère public : « Je vous demanderai alors quel moyen j'aurai de combattre la prévention, si je n'ai pas de témoins à décharge? Comment voulez-vous que je me justifie? Est-ce que les paroles de l'avocat de la partie civile ne m'ont pas déjà déclarée calomniatrice? Comment

pourrai-je répondre? dites-le-moi. » Mais le tribunal, repoussant sa demande, retint la cause, et ordonna de commencer l'audition des témoins. Marie Cappelle, voyant qu'elle ne pourrait se défendre, déclara qu'elle voulait faire défaut. Le tribunal lui permit de se retirer, et immédiatement elle fit appel en cassation du jugement qui lui refusait le délai demandé.

Rentrée dans sa prison, et sous le poids des émotions qu'elle venait d'éprouver et de l'amertume qui dévorait son âme, elle écrivit la lettre suivante, que les journaux ont publiée :

« Prison de Tulle, 5 août, deux heures après-midi.

» Pour la seconde fois depuis que je suis morte au monde, il m'a fallu renaître, et à l'appel de la justice, venir m'asseoir encore sur ce banc d'ignominie devant lequel j'avais vu dormir les hommes qui disposaient de mon honneur, de ma vie, qui devaient m'enterrer vivante et martyre à vingt-cinq ans.

» C'était accepter une angoisse horrible.... Cependant je suis venue; j'ai voulu la subir pour éviter une injustice nouvelle, pour réclamer mon droit; hélas! j'avais oublié qu'on ne m'avait laissé que celui de souffrir.

» On m'accuse, et je ne puis me défendre; on me dit que je suis une calomniatrice, une voleuse, et l'on ne comprend pas que j'aie besoin de témoins pour venir en aide à mon innocence! On annonce des lettres qui doivent m'accabler, et on m'interdit la lecture des lettres qui peuvent me justifier! Mes adversaires appellent à leur

secours un homme de passion et un homme de talent, et huit fois, oui, huit fois, dans une question de droit et de faits, on ôte la parole à mon unique défenseur! C'est bien injuste!....

» Mais, s'ils veulent m'immoler à la réputation d'une grande dame, moi, faible femme, qui n'ai plus de nom, plus d'avenir, qui n'ai plus même le droit de respirer l'air du ciel sans entraves, je ne faiblirai pas; je protesterai aujourd'hui, demain, toujours; je protesterai devant un tribunal de six hommes, mais aussi devant le tribunal du monde, et *je veux* être acquittée par cette grande voix du peuple, qui est la voix de Dieu!

» Madame de Léautaud, vous n'étiez pas là ce matin, alors que mes regards pouvaient faire incliner devant eux votre conscience; et vous êtes là, ce soir, alors que vous n'aurez plus à entendre que des paroles de louanges pour vous et des paroles d'opprobre pour moi; mais je ne vous envie pas! Vous êtes forcée de *m'estimer* au fond de votre âme, et, au fond de la mienne, vous me savez le droit de vous mépriser.... Croyez-le, Marie, je n'ai pas faibli pour vous aimer, je ne faiblirai pas pour vous combattre. Les hommes peuvent m'empêcher de prouver la vérité de *ce qu'ils appelent mes calomnies;* ils ne peuvent vous donner la force de prouver la fausseté des faits dont je vous accuse.

» J'attends mes forces de Dieu; de Dieu aussi j'attends l'heure de vos remords. »

Pendant ce temps, les débats continuaient à la police correctionnelle comme la première fois en l'absence de

Marie Cappelle. Les témoins entendus, les deux avocats prirent la parole, et accumulèrent les charges contre la partie absente. Cette audience ne fut que la reproduction de celle du 9 juillet, dont nous avons rendu compte, si ce n'est que les avocats plaidèrent beaucoup plus longtemps et furent beaucoup plus durs envers Marie Cappelle. Pendant ce temps aussi la prisonnière, qui, n'ayant pu obtenir les délais nécessaires pour faire assigner ses témoins, n'avait plus d'autre recours que celui d'élever la voix contre cette manière de procéder, écrivait aux journaux la lettre suivante :

« C'est une douloureuse et ridicule chose qu'un jugement par défaut ; qu'une victoire remportée sur un ennemi auquel on a ôté les armes pour se défendre, la voix pour protester, et qui ne doit combattre qu'après avoir été enchaîné. Il faut l'avouer, la mise en scène de ma défaite n'a rien laissé à désirer. Les témoins, laborieusement éduqués par la partie civile, ont une mémoire parfaite, quelquefois une mémoire éloquente. . . . . Sur le banc de la défense, pour appuyer une accusation qui n'est douteuse pour personne, deux hommes sont assis, et vont apprendre au monde comment on écrase le faible et l'opprimé.

» Votre présence ne m'a pas étonné, Me Coralli ; le théâtre était en vue ; le rôle était facile ; vous pouviez déployer la courageuse éloquence avec laquelle vous savez dire à une femme qu'elle est une voleuse et une empoisonneuse. Mais, ce qui m'a étonnée, ce qui m'étonne encore, c'est qu'il ait fallu un aide à votre talent, un

aide à l'innocence de madame de Léautaud : c'est que Me Odilon Barrot soit venu à vos côtés jeter son nom dans la balance de la justice pour la faire pencher en votre faveur.

» Pleine de respect pour le nouvel ennemi qui allait me combattre, si je fus douloureusement effrayée de sa présence, j'attendais de cet apôtre de l'égalité et de la justice un soutien pour mes protestations justes et légales. J'attendais... et je me suis trompée. Le grand homme s'était fait avocat, et lorsque mon regard cherchait le sien pour lui dire : « Je suis innocente, comprenez-le et sauvez-moi, » j'ai trouvé un sourire dédaigneux devant ma douleur.

» Ce n'est pas tout ; Me Odilon Barrot n'a pas protesté quand le tribunal a ôté la parole à mon jeune défenseur. Il n'a pas demandé qu'on laissât s'opposer l'éloquence du cœur à sa grande voix qui voulait m'accabler. Ce n'est pas tout encore : Me Odilon Barrot a demandé une journée pour fourbir les armes destinées à tuer une pauvre créature sans défense.

» Mon Dieu ! est-ce là de la justice? Me laisserez-vous accabler, et n'avez-vous pas sur cette terre de ces hommes nobles et puissants qui savent protéger et sauver une juste cause? Mon Dieu ! venez à mon aide ; je n'ai plus de larmes pour pleurer, je n'ai plus de prières à vous adresser, je n'ai plus en mon âme que doute et mépris.

» Et vous, Félix Clavé, vous êtes un lâche ! Je vous le crie du fond de ma prison, et je demande au monde, à la presse, à vos remords, de porter ma voix jusqu'au fond

des déserts où vous vous cachez. Qu'attendez-vous pour venir venger votre honneur et celui que vous avez perdu?

» Vous avez franchi les mers pour refaire votre fortune; ne pouvez-vous les franchir pour refaire votre réputation? Il fallait un mot, un seul, et vous n'êtes pas venu ; et, ne pouvant me jeter une dénégation, vous m'avez jeté une calomnie, et vous avez dit que j'étais une infâme, ne pouvant dire que, vous, vous fussiez un honnête homme.

» Oh! venez, je vous attends, et, s'il le fallait, je vendrais jusqu'à l'alliance de ma mère pour vous fournir les moyens de parvenir jusqu'ici. »

Les débats ou les plaidoiries durèrent deux jours, contre l'habitude de ces sortes d'affaires, et il intervint un jugement par défaut qui reconnaissait la prévenue coupable du vol de diamants, mais ne prononçait pas de condamnation, parce qu'il n'était pas possible d'ajouter une nouvelle peine à Marie Cappelle. C'était justement une des considérations qu'avait fait valoir Me Lachaud pour demander un tribunal civil, ce qu'on lui avait refusé (18).

Fidèle au système qu'elle avait adopté, le lendemain Marie Cappelle écrivait encore pour protester contre cette sentence :

« Je veux me défendre, disait-elle, devant tous les hommes assez nobles pour se ranger du parti le plus faible, assez forts pour ne pas craindre la contagion du malheur. Devant ces hommes, je proteste contre le jugement qui me déclare coupable d'une bassesse, et contre le jugement qui m'a déclarée coupable d'un crime. Je

proteste contre mes ennemis, dont les uns ont spéculé sur mon honneur pour conserver un peu d'estime, dont les autres ont spéculé sur ma vie pour gagner un peu d'or. Devant ces hommes, je proteste, je protesterai toujours...

» ... Vous l'avez dit, Me Barrot, et je vous remercie de l'avoir compris : oui, j'ai une ambition immense, insatiable. Vous demandez quel sera le bras assez puissant pour me retirer de l'abîme : ce sera le bras de Dieu, monsieur! Vous avez voulu écrire mon nom dans l'histoire avec des caractères de boue et de sang; je veux m'élever assez haut pour arriver innocente à la postérité. Dieu, qui donne à ses créatures l'intelligence et le génie, me donnera la gloire pour cacher vos opprobres, et la vérité pour confondre vos jugements.... »

Elle ne crut pas cependant devoir borner là ses démarches, et puisque la loi lui donnait des moyens de combattre encore, elle résolut d'en user et de mettre opposition au jugement par défaut. Cette opposition fut rédigée, elle a même été publiée à l'époque dans la *Gazette des Tribunaux;* mais au moment de la signifier, on apprit que les témoins à charge déjà entendus, et les avocats de la partie civile, restaient à Tulle pour attendre que l'opposition fût vidée, ce qui devait avoir lieu le onzième jour. La partie civile semblait donc assurée d'avance de la décision du tribunal, sans cela elle ne se serait pas exposée à faire attendre inutilement les témoins. D'ailleurs Marie Cappelle, décidée à ne se laisser juger qu'après avoir obtenu le sursis, et le demandant une se-

conde fois devant les mêmes juges qui l'avaient déjà refusé, avait aussi la presque certitude d'être refusée encore ; elle résolut donc, d'après le conseil de ses avocats, d'attendre le sort du pourvoi en cassation contre le jugement qui lui refusait un sursis, au lieu de mettre une opposition inutile. Mais en attendant, les diverses protestations faites par Marie Cappelle sans caractère légal ne parurent pas suffisantes, et on se hâta d'en rédiger une dans laquelle, exprimant ses motifs pour attendre l'arrêt de la cour suprême, elle protestait d'avance contre la marche de la procédure, si le tribunal la jugeait une seconde fois par défaut sans attendre la décision de la cour de cassation. Cette protestation devait être signifiée au procureur du roi et à madame de Léautaud. Ici, nous allons copier ce qui est dit sur cette affaire dans le quatrième volume des mémoires, car cette circonstance est peut-être la plus étrange du procès.

« Un huissier avait été chargé de présenter cette protestation. Il se présente au parquet du procureur du roi pour la lui signifier. Le procureur du roi s'étonne *de tant d'audace*... Une femme comme Marie Cappelle, trouver encore un huissier contre madame de Léautaud !... L'huissier est effrayé : il efface bien vite sa signature, et déclare que pour rien au monde il ne prêtera son ministère. On propose à madame Lafarge de présenter requête au procureur du roi pour qu'il commette un huissier. La loi était précise. Le magistrat répond qu'il commet un huissier, mais il ajoute que l'*huissier agira à ses risques et périls.* L'huissier, plus effrayé encore, refuse opiniâtrement. Le

lendemain, on va chez le président, *qui n'est pas compétent,* dit-il ; et enfin, faute d'huissier, la protestation ne peut arriver à son adresse. »

Ce fut la dernière tentative de Marie Cappelle pour arriver à un jugement contradictoire, tentative dans laquelle on ne lui laissa pas même la gloire d'échouer. Peu de temps après, le pourvoi fut rejeté, et tout fut fini pour l'affaire des diamants comme pour l'affaire criminelle.

Nous ne pouvons non plus terminer ce second épisode sans consigner ici l'effet que produisirent sur l'opinion publique ces innombrables décisions provoquées par les deux parties pour arriver au résultat obtenu.

En fait, Me Coralli avait dit dans la première audience où Marie Cappelle demandait à n'être jugée qu'après l'affaire de l'empoisonnement, et pour que sa demande lui fût refusée : « *Qu'on ne nous parle donc plus de l'intérêt de madame Lafarge accusée. Il y a devant vous deux accusées ; madame de Léautaud est aussi dans cette enceinte pour défendre son honneur*, etc. » L'avocat assimilait donc la position des deux parties, et plus tard, lorsqu'on lui a demandé de rendre égales ces deux positions devant un tribunal civil, le tribunal correctionnel ne pouvant prononcer de peine, il a refusé. En fait, les débats n'ont jamais été contradictoires ; Marie Cappelle, accusée et accusant à son tour, n'a jamais été mise à même, malgré tous ses efforts, de se défendre d'une part, et de soutenir son accusation de l'autre. Nous concevons combien il était pénible pour madame de Léautaud, *accusée aussi,* de voir cette procédure se prolonger à l'infini, et

laisser dans le vague sa justification ; mais c'était là peut-être le cas de montrer une patience digne, de forcer Marie Cappelle jusque dans ses derniers retranchements, de lui accorder tout ce qu'elle demandait, plus qu'elle ne demandait, pour que la justification fût plus éclatante. Sans doute, il était bien à la famille de Léautaud d'offrir de payer les frais d'assignation des témoins de Marie Cappelle ; mais du moment qu'elle en refusait la confidence et réclamait les délais nécessaires pour les faire venir, il fallait se résigner à ne connaître les témoins qu'au tribunal, et accorder les délais demandés ; il fallait une concession entière, et non une demi-concession qui rendait les offres inacceptables dans le système de Marie Cappelle. Le jour de la justice eût été plus lent à venir peut-être, mais il fût arrivé plus glorieux, si madame de Léautaud eût triomphé, en présence de Marie Cappelle elle-même, et devant toutes les ressources qu'elle appelait à son secours. Nous avons entendu à cet égard un homme grave et en état de peser cette affaire, dire les paroles suivantes : « A la place de M. de Léautaud, je me serais écrié après la condamnation de Marie Cappelle par la cour d'assises de la Corrèze : Marie Cappelle est morte, elle n'existe plus pour le monde, pour le tribunal, ni pour nous ; il n'y a ici qu'une femme qui vit encore, et qui a besoin de vivre entourée de la considération et de l'estime du monde ; cette femme, c'est la mienne. Elle est sous le poids d'une accusation calomnieuse, je veux la détruire et je la détruirai. On me dit que le seul homme qui puisse faire connaître la vérité est M. Clavé ; on demande trois mois pour le faire

venir du Mexique, c'est inutile. Je veux éviter la peine d'une assignation toujours incertaine, et puisqu'on prétend que l'honneur de ma femme est attaché à sa déposition, je vais le chercher moi-même, et l'amener devant le tribunal pour qu'il dépose. Et je serais parti pour le Mexique, frétant un navire, s'il l'eût fallu, et j'aurais traîné M. Clavé devant les juges, et je l'aurais forcé à parler, et j'aurais réhabilité de cette manière celle qui porte mon nom, au lieu de laisser échapper pour moi le bienfait d'un jugement contradictoire qui devait confondre les accusateurs de ma femme, au lieu de profiter du bénéfice de la loi, et d'appeler à mon aide deux célèbres avocats pour frapper sur un cadavre. »

Nous avons dit souvent, dans le cours de cette notice, que la fatalité avait poursuivi Marie Cappelle ; nous disons maintenant que la fatalité a poursuivi madame de Léautaud dans les conseils qu'on lui a fait adopter pour sa défense. La loi a mis son dernier mot sur cette affaire ; la condamnation de Marie Cappelle est irrévocable ; il reste maintenant à souhaiter que la raison publique trouve dans les éléments du procès une satisfaction qui réponde à la hardiesse du langage, aux espérances légitimes des défenseurs de madame de Léautaud.

Maintenant, il ne nous reste, pour finir notre tâche, qu'à accompagner Marie Cappelle jusque dans son dernier asile.

Le petit nombre d'amis qui étaient accourus auprès d'elle lors du procès des diamants furent obligés de la quitter. Elle en fut triste et malheureuse ; mais à cette

époque, quoique très-malade par suite des émotions qu'elle avait éprouvées pendant le procès des diamants, où son absence des débats était pour elle cent fois plus cruelle que sa présence même, elle espérait encore dans son pourvoi en cassation. Aussi écrivait-elle dans ce sens :

« Les souffrances, les déceptions, les larmes s'emparent d'une grande partie de ma vie. J'ai voué au travail, à la grande œuvre de ma réhabilitation, mes quelques moments de repos et de calme, et il m'est impossible d'écrire souvent, même à ceux que j'aime autant que je vous aime.

» Comme vous, chère madame, j'avais prévu une nouvelle injustice, une nouvelle condamnation ; mais le cœur ne se résigne jamais à de semblables agonies, et j'ai encore plus souffert que je ne pourrais vous l'exprimer. La douleur qui vous frappe par une main indifférente est supportable ; celle qui vous est apportée par une main amie vous laisse sans force, sans énergie. On apprend vite à aimer ; mais pour arracher de ses souvenirs d'enfance une amie, pour chasser cette amie du sanctuaire de son âme, il faut d'amères douleurs, il faut bien des jours, bien des nuits, bien des larmes. »

Un peu plus tard, elle envoyait à M. Sentenac, prêtre, les pensées religieuses qui la soutenaient.

« Que Dieu vous bénisse, écrivait-elle, et que la pensée du bien que vous avez apporté reste dans votre cœur comme le souvenir d'une bonne action... Si les événements de notre vie sont entre les mains des hommes, les sentiments de notre âme sont entre les mains de Dieu,

et la paix de la conscience vaut mieux que la paix du monde...

» Il est des déserts inaccessibles aux clameurs des méchants, il n'en est pas où l'homme soit à l'abri des clameurs de ses remords. Je préfère ma prison, dans laquelle je suis martyre aux yeux de Dieu, aux joies de ce monde, achetées au prix d'un parjure, d'une calomnie, au prix des larmes et de la condamnation d'une amie.

» Les paroles de votre grand maître sont les consolations de ma solitude... Combien j'ai versé de larmes avec son exilé! Combien j'ai admiré sa magnifique parabole de l'oppresseur et de l'opprimé ! Avec quel profond respect j'ai lu les paroles qu'il jette à ses frères à travers les verroux !... Souvent, en voyant l'amour ardent que son cœur déverse sur les pauvres et les affligés, j'ai cru vivre dans ses pensées et sentir ses larmes se mêler à mes larmes...

» Au revoir, monsieur ! Nos cœurs se sont cherchés et connus. Un jour, je l'espère, nos regards s'échangeront; mais jusqu'à ce jour, nous ne serons pas des étrangers l'un pour l'autre, et c'est ma pensée qui dit à votre pensée : Au revoir ! »

Enfin, quand tout espoir fut éteint pour elle, quand elle se vit morte au monde sous la double sentence rendue contre elle, elle se prit à douter des seules consolations qui lui restaient, de l'amitié, de la croyance de ses amis; elle craignit leur oubli, leur indifférence, leur lassitude. Elle a confié ses appréhensions à son oncle Collard, dans une lettre qui peint ses souffrances les plus intimes.

« Mon bien-aimé oncle, je reçois avec vénération, avec

amour tout ce qui me vient de vous... Et puis vous avez raison, je suis faible, indigne de la gloire d'être innocente et victime ; mais pardon, je souffre horriblement... Le désespoir a brisé ma pauvre tête comme mon cœur... Seule, malade, ne pouvant plus m'occuper, parce que ma faiblesse s'y oppose chaque jour davantage, des pensées terribles, involontaires, m'assiégent en dépit de moi-même. Je vois une agonie insupportable dans le présent... et dans l'avenir, *cette tache* que l'injustice des hommes m'a jetée, *cette tache* que leur injustice m'imprime à jamais !...

» Mes chers adorés, pleurez-moi plutôt que de me blâmer!... Tenez, il n'est pas jusqu'aux affections de mon cœur qui ne fassent mon désespoir! Le temps, qui efface tout, attiédira, puis fermera vos âmes... L'oubli viendra pour moi vivante comme il vient pour les morts... Comprenez que je désire mourir alors que je suis bien aimée... Souvent je passe mes nuits à écrire à mes chers absents. Puis, au matin, lorsque le feu consume mes pensées, lorsque je les vois s'élever comme un tourbillon noir qui n'est plus la vie que mon âme leur avait donnée, lorsque je me dis que le cœur des uns s'absorbera ainsi dans la famille, le cœur des autres dans des plaisirs et des intérêts nouveaux ; lorsque je sens l'impossibilité d'aller frapper à leurs âmes, réveiller leurs pensées, conserver enfin cette amitié innocente et profonde qui est depuis deux ans ma force et ma consolation... alors un désespoir douloureux, irrésistible, s'empare de moi. Je pourrai vivre sans les voir; mais ne pas leur écrire, mais

ne pas espérer de leur être rendue innocente et réhabilitée, c'est au-dessus de mes forces... et je succombe sous cette douleur.

» Mon bien-aimé oncle, comprenez-moi, aidez-moi à combattre le désespoir, mais ne me grondez plus; si je vous ai donné une heure de bonheur, combien de larmes, d'épreuves humiliantes, n'ai-je pas apportées à votre admirable tendresse! C'est par amour pour vous tous que je voudrais quelquefois mourir. Je chasse cette idée coupable, elle revient sans cesse; c'est un cauchemar qui me poursuit. . . . .

» Voilà bien longtemps que je souffre. Je m'étais réfugiée dans la vie du cœur et dans l'espoir d'une réhabilitation. Chaque jour je me sens mourir pour mes amis, pour l'espérance. C'est un grand et insupportable supplice. A ceux que j'aime comme vous, comme les *miens vôtres*, comme quelques-uns de mes pauvres regrettés, je donne plus que de l'affection, de l'amitié, de l'amour selon ce monde. Je voudrais trouver des termes nouveaux pour l'exprimer, des sacrifices pour le faire comprendre. Les mille intérêts de la vie ont disparu. J'aime, c'est tout; et quand je voudrais mettre une joie sur chacune de vos minutes, quand je voudrais être votre orgueil, et que je ne vous donne que larmes et honte... je me sens incapable de combattre mon désespoir... J'ai peur que les mille sympathies éveillées par mon malheur ne s'éteignent... J'ai peur que les profondes affections qui me font vivre ne diminuent, et il faut me pardonner si je préfère mille fois la pensée de la mort à celle si terrible de l'oubli.

» Adieu. Voilà tout ce que je souffre, voilà tout ce que je sens. Ne soyez plus sévère, mais aimez-moi immensément comme je vous aime. »

Bientôt sa captivité se resserrant, il ne lui fut presque plus permis de voir personne; elle en exprime ainsi sa douleur dans une des dernières lettres qu'elle ait écrites de Tulle:

« Adieu, monsieur; mes forces sont épuisées! Adieu! Il m'eût été bien doux d'entendre vos paroles, de mettre ma main dans votre main amie; mais, hélas! un mur d'airain sépare la pauvre Marie de tout ce qui fait vivre, de tout ce qu'elle aime. Pour elle plus de soleil, plus de liberté, plus d'honneur; pour elle un seul refuge, la tombe; une seule espérance, la mort!... »

La maison centrale dans laquelle Marie Cappelle devait être transférée fut bientôt fixée; c'était celle de Montpellier. Elle y fut conduite avec tous les ménagements dus à sa santé. Avant de franchir le seuil de son tombeau, une nouvelle douleur l'attendait; on la sépara de Clémentine, sa femme de chambre, qui lui avait donné tant de preuves d'abnégation et de dévouement. Elle a consacré elle-même sa reconnaissance envers cette bonne fille par cette lettre, qui est la dernière que contiennent ses Mémoires, et que nous croyons devoir reproduire ici:

« Ce matin ma pauvre Clémentine est partie!

» Je l'ai revue une heure avant de la perdre, et pendant cette heure nous n'avons pu échanger une parole, tant il y avait de larmes dans nos yeux et dans nos cœurs.

» Chère et bonne créature, qui pleure ma prison comme

je pleure la liberté... et qui ne sait que faire de sa vie lorsqu'on lui défend de la dévouer à mon malheur! Depuis deux ans elle a partagé les angoisses de tous mes jours et les insomnies de toutes mes nuits. Des indifférents lui ont offert de l'or pour les servir... elle l'a méprisé, afin de rester pauvre près de moi. On s'est adressé à son cœur... On lui a promis de l'affection, un nom, un avenir... Elle a refusé d'être aimée pour me garder tout son dévouement. Et lorsque mes ennemis l'ont menacée de faire de son affection pour moi la base d'une accusation terrible, sans balancer, sans pâlir, résistant à mes prières qui voulaient l'éloigner, elle m'a demandé comme une grâce d'affronter mon martyre et même mon agonie.

» Le premier jour de mon malheur devint le premier jour de son dévouement... Plus j'étais humiliée, plus elle me traitait avec respect, avec adoration... Son affection l'avait initiée aux plus nobles pensées, aux plus grandes délicatesses de l'âme. Cette élévation qu'elle montrait en parlant de moi, de mon malheur, de mes amis, elle la perdait lorsqu'elle s'occupait d'elle-même ou de sujets indifférents... Lorsque j'étais triste, que je me tourmentais dans un sentiment de profond découragement, elle ne m'adressait jamais la parole; mais je trouvais près de moi les fleurs que je préférais, mes livres favoris, les lettres de mes amis qui m'étaient les plus douces. Elle se disait tout haut les choses qui devaient aller à mon cœur, puis se mettait près de mon lit, et si je pleurais, je sentais ses larmes tomber sur mes mains.

» Noble fille, que Dieu bénisse ton dévouement! Ma reconnaissance est profonde comme ton affection! Les larmes ne sont pas assez amères lorsqu'elles sont essuyées. On va m'enlever tes soins; mais ces hommes qui t'éloignent de mon cachot ne peuvent t'éloigner de mon cœur. »

Marie Cappelle, d'abord soumise à toutes les rigueurs de la maison, ne put supporter longtemps une telle position. L'isolement, les souvenirs, la douleur, brisèrent à tel point son corps et son âme, que pendant une année elle fut entre la folie et la mort. Son oncle Collard, dont nous avons déjà parlé, et qui habite Montpellier, obtint, quand il n'y eut plus d'espoir, que sa femme et sa fille devinssent ses garde-malades. Leurs soins éclairés parvinrent à la ramener à la vie, et leur tendresse lui donna la force de supporter encore l'existence.

C'est ce qu'elle a écrit à un des siens, qui a bien voulu nous communiquer sa lettre, dont nous allons transcrire quelques passages :

« Comme il n'y avait plus d'espoir, on laissa venir à mon chevet ma tante, ma cousine, et ces deux anges gardiens m'ont tant et si bien aimée, qu'ils m'ont arrachée à la tombe. Je ne pouvais supporter un rayon de soleil, le moindre bruit, et durant des mois entiers, elles n'ont pas vu le jour. Des souvenirs déchirants, des insomnies, des spasmes, enlevaient le sommeil à mes nuits, et elles n'ont point dormi pour mieux soulager et consoler tout ce qui souffrait en moi. N'est-ce pas que c'est une sublime abnégation? un dévouement bien beau? N'est-ce pas qu'on

doit avoir la force de vivre quand on peut abaisser un front pur sous de si saints baisers, quand on peut accepter sans rougir une croyance si noble et si absolue? Aujourd'hui que je suis mieux, je vis pour elles et par elles. Des paroles de mon bon oncle résignent mes désespoirs, élèvent mon âme vers notre refuge, vers notre patrie céleste ; ma tante m'a enlevé à la mort, je suis à elle ! »

Cependant, à cette résignation viennent souvent se mêler des moments de désespoir et d'angoisse. Marie Cappelle a vingt-six ans!...

« Ma longue agonie m'avait plongée dans un engourdissement qui m'accablait comme le poids de mon malheur. La convalescence, en réveillant ma vie, a réveillé aussi mes douleurs. C'est une résurrection dans une tombe. Tous les murs de ma prison m'étouffent, et je voudrais de l'air, de l'espérance, la liberté... J'envie les hirondelles qui reviennent sous nos toits, et qui ont un printemps après un hiver. J'envie la plus humble fleur dédaignée par vos femmes, la goutte de pluie qui les mouille, le rayon de soleil qu'elles fuient ; toutes les feuilles verdissent, toutes les fleurs s'ouvrent, le ciel est bleu, le soleil est chaud, mon cœur bat, ma pensée s'anime ; aux rêves des souvenirs se mêlent des rêves nouveaux ; aux illusions effacées par l'expérience se mêlent des illusions toutes pures, toutes ignorantes !... Combien ne dois-je pas souffrir pour retomber du ciel de mes pensées sur la terre des réalités, pour chasser les rêves, éteindre les illusions, arrêter les battements de mon cœur.... pour mourir toute entière enfin, en attendant que mes prières

me fassent mourir pour l'éternité ! Oui, je dois hâter la fin d'une agonie qui ne peut se guérir qu'avec la mort. Si l'on trouve à ma vie un but, un devoir, un avenir qui puisse être honorable et utile ; s'il me reste un jour de bonheur, la mission d'une bonne action, qu'on me le dise, et je prierai pour vivre... Mais, hélas ! qu'on interroge la raison, l'expérience du monde et des hommes, elles répondront toujours qu'orpheline, sans honneur, n'ayant pas à donner au pauvre l'obole de la veuve, à mes amis le triomphe de mon innocence, j'ai le droit d'espérer la mort. On peut vivre malheureuse, on ne doit pas vivre méprisée, et puisque Dieu seul sonde les cœurs et les reins, que la conscience est plus faible que la calomnie, la patrie de l'innocence réprouvée est le ciel. C'est là que je veux attendre, retrouver, aimer mes amis. »

Ces paroles sont déchirantes, quand on songe qu'elles sont prononcées par une femme qui ne cesse de se proclamer innocente, qui ne cesse d'aspirer à tout prix à une réhabilitation, et qui, torturée même par cette idée qu'il faut un nom pur sur une tombe, tremble encore pour sa mémoire après sa mort.

Il nous a été fourni un document précieux qui vient de M. Collard, le voici :

« Marie a été quatre mois dans un état d'agonie, écrit-il ; un délire presque continu absorbait nuit et jour toutes ses facultés. Force avait été de laisser ma femme à son lit de mort. Elle l'a veillée sans fermer les yeux un seul jour, ni permettre que dans ce long espace de temps personne la remplaçât à ce poste d'honneur. Eh bien, au

milieu de toutes les divagations inséparables du délire, jamais une parole, jamais un mouvement qui n'ait été l'expression de l'innocence, le gémissement de l'oppression, et une invocation à Dieu pour faire éclater le triomphe de la vérité. — Ma tante, disait-elle, la voyez-vous, cette tache qu'ils m'ont imprimée au front? ils ne l'effaceront pas... mais Dieu me l'ôtera, cette tache; il sait bien, lui, que je ne la mérite pas... Pourquoi tant de soins, mère chérie? ne vaut-il pas mieux que je meure?... »

Nous avons cru de notre devoir de livrer à l'appréciation du lecteur ce fait, que, même dans son délire, Marie Cappelle ne cesse de crier : Je suis innocente.

Maintenant, la santé de Marie Cappelle, toujours chancelante, n'est soutenue que par les soins et les consolations que la famille Collard apporte à sa captivité. Cette famille, comme on l'a déjà vu, l'a rappelée à la vie et cherche à lui en alléger le fardeau. Guidés par leur croyance intime, M. et madame Collard proclament hautement leur conviction, et donnent au monde l'exemple sublime de ce bel adage : *Fais ce que dois, advienne que pourra.* Mademoiselle Collard, leur fille, a consacré sa vie à Marie Cappelle, et reste en prison auprès d'elle autant que les règlements de la maison le comportent.

M. Collard fait à cet égard les réflexions suivantes, qui suffisent pour faire apprécier ce noble cœur :

« Qu'on n'appelle pas cette captivité volontaire une immolation ; à nos yeux ce serait un outrage. Quand l'auréole de l'innocence se reflète sur ma fille, quand le malheur le plus saint la couvre de bénédictions, où voit-

on le sacrifice? je ne vois là que du bonheur. La charité a ses limites, et, bien que je lui aie voué le culte de ma vie, je n'aurais jamais consenti à laisser ma fille à sa cousine, si je n'avais eu la conviction profonde, inébranlable, de l'innocence de Marie. Ma foi de chrétien et mon cœur de père auraient passé avant tout. »

. . . .

Il y a un an environ, j'eus besoin, pour mes travaux de théâtre, d'aller visiter la Salpêtrière afin d'étudier les folles de cet établissement. A peine étais-je entrée dans une des cours, que je fus entouré de toutes ces malheureuses, qui, selon l'usage, vinrent réclamer de moi la liberté et du tabac. Une seule, restée à l'écart, se promenait mélancoliquement sous les arbres du préau, et se montrait indifférente à l'espèce de tumulte qu'excitait la visite d'un étranger. Naturellement curieux de connaître celle qui semblait me fuir, je m'approchai d'elle et l'interrogeai. Elle s'arrêta à ma voix, et fixant tristement les yeux sur moi, me dit avec un sourire d'amertume : Je suis Marie Cappelle, veuve Lafarge. A ces mots, considérant avec plus d'intérêt et de curiosité cette femme que la grande infortune de Marie Cappelle avait rendue folle, je voulus engager une conversation avec elle, mais je ne pus en obtenir que les paroles suivantes, qu'elle me répéta jusqu'à trois fois :

« Je suis bien malheureuse!.... Si je souffre, si le moral imprime ses souffrances sur le physique, ce sont les remords; si Dieu m'envoie la force et la santé, c'est l'endurcissement... On me fait hypocrite pour ternir les

quelques bonnes actions de ma vie ; on me fait audacieuse pour expliquer le courage et la dignité qui viennent d'une conscience pure; enfin on m'accorde l'intelligence pour m'accuser de perversité, pour attribuer au génie du mal les cris de mon innocence que m'arrachent les tortures de la calomnie! »

Ces paroles, elle les avait apprises par cœur dans le troisième volume des mémoires. Voyant que je n'en pouvais obtenir davantage, j'allais sortir du préau, lorsqu'elle courut après moi et me dit : Attendez, je vais vous lire une lettre qui a été écrite sur moi par quelqu'un qui m'a connue pendant mon mariage, et ne m'a pas abandonnée depuis. Et déployant aussitôt un papier qu'elle tira de son sein, elle lut avec volubilité :

« ...... Plus que jamais j'espère. Plus je vais, plus ma conviction grandit. Ce n'est pas une sympathie irréfléchie, ce n'est pas une foi aveugle; c'est par le raisonnement, par l'intuition, par l'interprétation des faits, que je me suis convaincu....

» Je puis le dire avec orgueil, avec joie... Depuis deux ans je n'ai guère quitté madame Marie. Les jours que j'ai passés loin d'elle lui étaient consacrés au moins par la pensée, et ses lettres venaient encore me rappeler plus intimement son souvenir et sa vie solitaire. Pendant tout ce temps d'intimité, je n'ai jamais surpris en elle un indice de faiblesse, une trace de remords, une idée même fugitive qui ne fût noble et digne; jamais un mot de fiel, un désir de vengeance, une malédiction!...

» Dans les jours solennels on se fait une ligne de con-

duite, un plan qu'on suit plus ou moins, parce qu'on sait qu'une hésitation serait fatale.... Dans les jours de solitude et d'oubli on ne peut ainsi rester à une hauteur factice ; on a besoin de redevenir soi-même ; il est impossible de ne pas se livrer à des yeux observateurs, et je jure que j'ai souvent étudié et scrupuleusement observé, pour pouvoir plus tard répondre par une certitude aux doutes qui m'entouraient! Je le dis avec confiance : madame Marie est une noble femme! Dieu ne l'a pas abandonnée, il relèvera son front, il la lavera de toute souillure! C'est l'œuvre du temps et des amis que le malheur n'a pas effrayés, que la calomnie n'a pu atteindre!... »

Lorsque j'ai fait mes recherches pour cette notice, j'ai retrouvé en effet ces fragments du journal de Marie Cappelle et cette lettre imprimée, que la folle avait aussi apprise par cœur, et j'ai cru devoir les consigner ici en rappelant la circonstance dans laquelle je les ai connus pour la première fois.

E. Alboize.

NOTES.

(1) Pendant le cours du procès des diamants, un jeune homme nommé Guyot, fils d'un apothicaire de Montmédy, se donna la mort à la suite d'un dîner où l'on avait fortement controversé la culpabilité de Marie Cappelle. On attribua ce suicide au désespoir du jeune Guyot, de voir ainsi flétrir une femme qu'il avait aimée et qu'il croyait innocente. Le père du jeune Guyot, interrogé par la justice, a répondu que son fils avait eu, en effet, avec Marie Cappelle, une correspondance, mais que M. Garat, s'en étant aperçu, était venu le trouver à son hôtel et lui demander s'il était dans l'intention d'épouser sa nièce, et que sur la réponse que fit Guyot, qu'il était trop jeune pour se marier, M. Garat avait demandé et obtenu la remise des lettres écrites par sa nièce, excepté deux qui ne se trouvèrent pas en ce moment sous la main de Guyot, et dont nous reproduisons l'une plus bas. Cet événement semble se rattacher au passage que nous venons de citer.

« Lundi.

« Si vous savez quelque chose qui froisse le cœur plus que l'oubli; si vous savez ce qui rend indifférente à cette souffrance, dites-le... Mais non... on vit d'illusion... Il en fut une bien douce, et le réveil qui vient toujours est arrivé pour moi.

» Un caprice de huit jours... puis rien... et moi je vous croyais... Ah! le monde est donc bien faux, puisque vous l'êtes aussi! »

(2) Déposition de Jean Portier, quarante-huitième témoin. « J'ai promis de ne faire aucune réflexion, a dit Me Paillet, lors des plaidoiries; mais vous voyez le fait; c'était une mère! le jour de la mort de son fils, près du cadavre, dans les circonstances que vous savez. »

(3) Texte de l'acte d'accusation.

(4) Dépositions de MM. Macroste, avoué à Brives, cinquante-deuxième témoin, et Antoine Roques, cinquante-troisième témoin.

(5) Déposition de M. Macroste, avoué à Brives, cinquante-deuxième témoin.

(6) L'espace nous manque pour reproduire toute cette correspondance; nous nous bornerons à citer la lettre qui nous paraît la plus significative dans cette affaire; c'est celle que Me Coraly a qualifiée de lettre de rupture; elle est adressée à Marie Cappelle, que M. Clavé appelait Mariquitta.

« Ainsi donc ce n'est pas assez pour elle que de s'être jouée d'une affection qu'elle connaissait depuis longtemps; il faut qu'elle me jette une accusation infamante, et qu'elle me prête des propos de démence complète. Donc je suis un lâche et un insensé. Vous le lui direz, Marie, de ma part. — Eh bien, je vous le jure, je n'aurais jamais cru à tant de perversité dans une âme de jeune fille. Il n'y a pas seulement dans la lettre un mot pour adoucir toutes ces accusations, que sur mon âme je n'ai pas méritées. Sa réputation attaquée, et cela par ma faute! — Si c'était vrai, je n'aurais plus qu'à me cacher, car flétrir la réputation d'une femme, c'est d'un homme vil et bas, — d'une femme qu'on aime! — Oh! c'est impossible, l'amour et le respect marchent ensemble, et lorsque les autres hommes méprisent celle que nous aimons, notre affection s'éteint bien vite. Or, quand on aime, comment se créer la pensée de tuer son amour?

» Mariquitta, dire qu'elle a comblé la mesure de tous les maux qu'elle m'avait causés, et dire que je l'aime encore! Ah! que je suis lâche et insensé! Je mérite bien tout son mépris, non par les griefs qu'elle me reproche, mais pour cette affection que je lui porte malgré ses duretés. Je pourrais me venger, mais la pensée ne m'en vient pas. Cette lettre, je vous la renvoie; si vous doutez de moi, dites-le, Mariquitta, et vous aurez toutes les autres. Il m'en coûtera; c'est le plus grand sacrifice que je puisse vous faire, mais c'est le seul moyen de vous prouver que je ne veux d'armes contre personne. Vous avez enlevé le nom du lieu où elle est, c'est mal, Mariquitta; je ne compromets personne, il suffit qu'on me prie d'une chose pour que je la fasse : je n'aurais pas écrit. D'ailleurs je sais où elle est, je connais les détails les plus circonstanciés de sa vie; je n'ai pas besoin d'autres instructions; toutefois je n'userai pas de celles que j'ai. Si elle m'avait aimé, je lui aurais prouvé tout ce qu'un homme peut faire pour vaincre tous les obstacles... Ne soyez pas triste, consolez-vous, Mariquitta, laissez-moi por-

ter seul tout le poids de cette triste aventure. Il est lourd, très-lourd, et je sens mes reins faiblir sous le fardeau; mais, quel que soit son poids, je m'en suis chargé seul. Oh! pourquoi, pourquoi m'a-t-elle choisi pour *sujet?* que lui avais-je fait, moi? »

(7) Ces débats n'ont jamais été contradictoires. La défense présentée l'avait été jusqu'à présent par Marie Cappelle dans ce que nous avons cité de ses mémoires. Les continuateurs ont longuement traité cette affaire dans le troisième volume, en ce qui touche aux débats. Il est dit, par exemple, quant aux vols chez madame Garat, que Marie Cappelle était absente à l'époque où presque tous ont été commis. Du reste, nous allons faire tous nos efforts dans le cours de cette notice pour mettre en face les dires des deux parties, et faire ici ce qui n'a pu être fait au tribunal de police correctionnelle.

(8) Le 11 elle écrivait à Me Lachaud:

« J'ai été fort souffrante toute cette nuit, et dans l'obligation de me livrer jusque vers deux heures aux ordres de mon cher docteur. Je vous attends alors pour me donner quelques nouvelles de la tournure que prendront les dépositions.

» Cette ignominie que m'apprêtent mes juges me brûle. L'humanité se révolte et souffre, le cœur se relève et domine orgueilleusement ces iniquités. »

(9) Celle-ci entre autres à Me Lachaud:

« Pauvre regretté, que Dieu vous garde pendant l'absence! Qu'il envoie à votre cœur les paroles de mon cœur les plus mystérieuses, les plus intimes. Toute cette nuit j'ai beaucoup souffert; à mes douleurs nerveuses s'étaient jointes des douleurs de tête assez fortes pour briser mon front, pour évoquer mes pensées les plus sinistres, les plus décevantes. Dans ce moment je ne crois en rien; les turpitudes de la terre me font désespérer des hommes. J'ai peur... de mes passions, qui pourraient me rendre vile comme eux; de la vie, qui souille; de la tombe, qui anéantit; du ciel, que je ne comprends plus.

» Votre affection est venue enfin calmer ces angoisses de mon âme. Je me suis réfugiée en elle pour échapper à ces douleurs de la fièvre et du doute. J'ai beaucoup pleuré et je pleure encore, mais sans trop d'amertume. Dites en vous éloignant de douces paroles qui illuminent mon cœur en dépit des souffrances physiques qui courbent ma volonté, et ne vous inquiétez pas... Il n'y a que le bonheur qui tue.

» Adieu, mon cher absent; si j'étais aussi ou plus malade demain, je

vous l'écrirais. Gardez mon cœur : le passé n'en a rien pris; il est tout à l'avenir. »

(10) Ils avaient publié, contre tout usage, l'acte d'accusation.

(11) Les experts avaient trouvé de l'arsenic dans le lait de poule; *dans ce qui reste au fond du verre il y a de quoi empoisonner au moins dix personnes*, avait dit M. Dubois. L'eau gommée, l'eau panée, et jusqu'à la petite boîte prise dans le tablier de Marie Cappelle par mademoiselle Emma Pontier, et dont cette première déclarait se servir habituellement, contenaient de l'arsenic. D'où provenait cet arsenic? quelle main l'avait ainsi prodigué? C'est en se basant sur ces faits que monsieur l'avocat général avait dit :

« Il y a eu du poison, il y en a eu beaucoup; il y en a eu dans la flanelle, et c'est là peut-être un crime destiné à préparer à l'accusation d'empoisonnement. A nous la mission de rechercher les odieux coupables d'un tel forfait; au jury celle de les punir.

» Voilà donc, quant à présent, la disposition de notre cœur. Au fond, besoin de rechercher si Marie Cappelle est coupable, ou bien si, à côté d'elle, se placent d'autres coupables. Les avocats qui m'entendent m'aideront dans cette dernière recherche, et tout le monde verra dans notre conduite la considération de la dignité de notre cœur, de la dignité de la magistrature. »

Il y avait donc parfait accord sur ce point entre l'accusation et la défense, et si l'expertise de M. Orfila était favorable à l'accusée, le ministère public se voyait contraint d'abandonner l'accusation contre Marie Cappelle.

(12) Après l'audience, Marie Cappelle, à peine rentrée dans sa prison, avait écrit à Me Paillet, d'une main tremblante, ce billet arrosé de ses larmes :

« Mon noble sauveur, je vous envoie ce que j'ai de plus précieux au monde, la croix d'honneur de mon père. »

(13) La réserve que nous nous sommes imposée ne nous permet pas d'en dire davange à cet égard, ni de révéler le plan de défense qui n'a pas été suivi.

(14) Lettre inédite de Marie Cappelle. Nous avons à notre disposition tout ce que nous citons d'inédit.

(15) Beaucoup de choses ont été dites ou publiées sur l'expertise de M. Orfila et sur la contre-expertise de M. Raspail. On a prétendu même que ces *deux princes de la science*, étant en lutte depuis longtemps, ne pourraient être d'accord dans aucun cas, que M. Orfila ayant dit

oui, M. Raspail devait dire non. A cela nous répondons que la controverse qui a eu lieu aurait dû se passer sous les yeux de la justice, pour qu'elle pût juger si la discussion était sérieuse ou taquine, et que la vanité et l'amour-propre de M. Raspail, s'il en a, se seraient tues devant un serment et en face d'un cadavre et d'un échafaud.

(16) Parmi les moyens de cassation invoqués par Marie Cappelle, outre les vices de formes, ceux qui paraissaient le plus graves étaient les suivants qui attaquaient le fond, et dont on avait invoqué les témoignages, tout en sollicitant une enquête pour arriver à des preuves plus étendues :

« 1° M. Brindel, chef définitif du jury à la place de celui qui avait été désigné par le sort, et qui a dû nécessairement le choix de ses collègues à l'ascendant qu'il a pris dans la salle des délibérations, à l'influence qu'il a exercée dans la discussion, M. Brindel avait déclaré hautement, avant de se rendre à Tulle, *que les débats ne lui enlèveraient pas la persuasion de la culpabilité de madame Lafarge, et qu'il la condamnerait si le sort l'appelait à faire partie du jury de jugement.*

» 2° M. Terrioux, autre juré, n'aurait pas craint de dire en plein café : *Je désire que les chimistes de Paris trouvent du poison dans le corps de M. Lafarge.*

» 3° M. Plazanet, autre juré, dès la fin de janvier, et quelques jours encore avant l'ouverture des assises, au milieu d'une des foires les plus fréquentées du Limousin, s'exprimait en termes injurieux sur le compte de l'accusée, et ajoutait : *Si je suis appelé à la juger, rien ne pourra m'empêcher de la condamner.*

» 4° M. Dussol, autre juré, disait pendant les débats, sur le seuil même du temple de la justice : *M. Orfila ne trouverait rien, que l'accusée n'en serait pas moins condamnée.*

» 5° Enfin M. Chambon, autre juré, avait écrit à son parent, éloigné de Tulle, pour lui annoncer que M. Orfila avait trouvé du poison, et pour lui demander ce qu'il fallait faire; à quoi il lui aurait été répondu *qu'il fallait s'en rapporter à la décision de M. Orfila, juge suprême dans cette affaire.* »

(*Extrait du quatrième volume des Mémoires*, page 60.)

(17) Le roi fit grâce de l'exposition à Marie Cappelle.

(18) Nous avons omis à dessein, dans le procès criminel, un incident qui s'était passé à propos du procès des diamants, parce que nous le croyons plutôt à sa place ici pour faciliter au lecteur l'intelligence de cette affaire, car c'est la seule plaidoirie qui ait été faite sur le fond en faveur de Marie Cappelle, et comme nous avons déjà donné en partie

celle de l'avocat de madame de Léautaud, nous croyons devoir donner aussi en partie celle de l'avocat de Marie Cappelle. L'avocat général, ayant dans sa réplique aux assises, attaqué violemment Marie Cappelle sur le vol de diamants, quoiqu'elle ne fût pas en cause pour cela, fournit à Me Bac l'occasion de réfuter cette accusation. Il le fit en ces termes : Après avoir parlé des divers billets écrits à M. Clavé, de la correspondance qui avait existé, après avoir donné lecture du billet par lequel madame de Léautaud redemande à Marie Cappelle avec tant d'instance ses lettres où il est question de M. Clavé, en déclarant que mademoiselle Delvaux seule est instruite de cela, mais qu'elle n'en a pas fait part à sa mère ni à sa sœur, il ajoute :

« Cependant mademoiselle de Nicolaï avait-elle oublié M. Clavé, qui était parti pour Alger ? C'est, messieurs, ce que vous allez voir.

» Quelque temps se passe, mademoiselle Cappelle a quitté mademoiselle Nicolaï. Celle-ci va un jour à l'Opéra, et il lui semble avoir revu M. Clavé.

» Mais ce n'était plus l'Espagnol à la chevelure noire et frisée, à l'œil vif; ce n'était plus le poëte, l'homme du monde, instruit, élégant, bien élevé; c'était un comparse du grand Opéra. Mademoiselle de Nicolaï prend le programme, et avec un nouvel étonnement elle lit le nom de Clavé.

» Ce ne sont pas là des faits que j'arrange, messieurs, je prends la déposition de madame de Léautaud, et je l'analyse.

» Oh ! on conçoit alors que plus que jamais madame de Léautaud regrette sa correspondance avec un tel homme. Son orgueil de patricienne se révolte, vous le sentez, d'avoir échangé des regards d'amour avec un pauvre diable aux appointements de quinze cents francs. Toutefois, je l'avoue, il existe ici une différence dans les dates entre madame de Léautaud et nous. Madame Lafarge place ce fait à une époque très-rapprochée de nous, tandis que madame de Léautaud le place à une époque plus éloignée.

» Quoi qu'il en soit, il est bien certain qu'il y avait eu méprise ; le véritable Clavé était à Alger, alors que madame la comtesse de Léautaud avait cru le voir sur les planches. Que se passa-t-il? Madame de Léautaud comprit qu'elle avait été imprudente; elle comprit qu'elle serait gravement compromise, et avec qui ?

» Je n'emploierai pas ici une expression à moi, j'en emploierai une qui fut probablement celle de madame la comtesse de Léautaud : Avec un homme de rien, avec un pauvre comparse de l'Opéra.

» Elle craignit qu'il ne fût capable d'abuser des lettres qu'il avait reçues, des relations qui étaient établies entre elle et cet homme, et que celui-ci ne voulût par des indiscrétions perdre le nom illustre qu'elle porte.

» Voici quelle est sa position, et vous comprenez quelles inquiétudes elle ressent, quel besoin elle éprouve d'éteindre ce souvenir, d'effacer cette petite faute du passé. Et puis, à combien de dangers n'est-on pas exposé? La noble comtesse de Léautaud peut se trouver face à face avec le comparse; elle peut être exposée aux dangers, à l'affront d'une reconnaissance. Son inquiétude est des plus grandes. Au milieu de ces circonstances, elle parle à Marie Cappelle de ses tourments, elle se préoccupe de la pensée d'acheter le silence de M. Clavé. Que fera-t-elle? Les femmes, quelle que soit leur opulence, n'ont pas toujours d'argent à elles.

» Mais elle a à sa disposition une vieille parure démontée qui ne sert plus, qu'on ne porte jamais; il est facile d'en faire de l'argent; on peut la vendre à qui bon semblera.

» Voilà comment on raisonne, comment des femmes s'inquiètent et se créent des difficultés réelles pour échapper à des difficultés sans importance qui disparaîtraient après le moindre effort. Madame de Léautaud prend donc la résolution de vendre sa parure. (M. l'avocat général sourit.)

» Vous souriez, monsieur l'avocat général, ceci vous semble invraisemblable; mais, je vous en conjure, fouillez au fond des cœurs des femmes, non des femmes de province, mais des femmes de Paris, de cette ville où tous les vices ont accès; demandez à leur histoire combien d'événements de cette nature s'accomplissent tous les jours. Ils ne se produisent assurément pas devant les cours d'assises ou devant les tribunaux correctionnels. Ce sont là des faits d'intérieur, des faits du foyer privé qu'on cache le plus ordinairement. On a plus de prudence que n'en a eu M. de Léautaud; et si vous aviez ici M. Allard, ce chef habile de la police de sûreté, il vous dirait qu'il reçoit des confidences de cette nature, non pas une fois par an, une fois par mois, mais une fois par semaine. »

M[e] Bac rappelle la découverte de la disparition de la parure. On l'a laissée toute la journée d'un dimanche sur une cheminée. Le lendemain, il est vrai, on l'a montrée à une amie; depuis elle a disparu; puis une conversation est amenée quelque temps après par Marie Cappelle sur la différence du strass et du diamant. Madame de Léautaud est là, elle a

besoin de quelqu'un qui la soutienne dans son projet; seule, elle n'aurait pas le courage de le mettre à exécution: mais Marie Cappelle est là, madame de Léautaud prend courage. L'écrin serait trop embarrassant à cacher.

« Les diamants sont démontés, placés dans un sachet à odeur, et la justice ne trouve rien. Lorsqu'elle vient faire une visite domiciliaire, madame de Léautaud reste dans la chambre de mademoiselle Cappelle, qui seule n'est pas visible, et qui protége son amie de sa présence.

» Que faire des diamants? les rendre immédiatement? Ce ne serait pas prudent, on est encore à une époque voisine de la disparition; on pourrait faire naître des soupçons.

» Madame de Léautaud laisse les diamants entre les mains de mademoiselle Cappelle. Quelques mois s'écoulent, puis arrive une série d'événements si rapides, que les diamants sont presque oubliés. Mademoiselle Cappelle se marie, elle devient madame Lafarge. Son mari va partir pour Paris. Il pourra se charger de vendre les diamants, de réaliser leur prix, et, pour qu'on ne se trompe pas sur leur valeur, elle écrit le nom et l'adresse de celui qui les a vendus, de Lecointre, marchand bijoutier à Paris.

» Concevez-vous cette précaution, messieurs, avec le soupçon d'un vol? Elle a écrit sur cette boîte de diamants le nom de celui qui seul dans Paris les connaît. N'était-ce donc pas là le moyen certain de faire reconnaître le vol, si vol avait été commis? Quelque temps après elle écrivait à madame de Léautaud; elle lui demandait ses intentions. Madame de Léautaud ne lui répond pas, et les diamants restent au Glandier. Plus tard madame Lafarge n'a pas occasion de les rendre, les événements se pressent; vous savez ceux qui se sont succédé avec tant de rapidité au Glandier.

» M. Lafarge meurt, une descente de justice a lieu, et les diamants viennent aux mains du juge d'instruction.

» Une instruction a lieu sur ces diamants, tout le monde les reconnaît; ce sont bien les diamants de madame de Léautaud. Ce sont les diamants qui ont disparu de Busagny, qui sont retrouvés au Glandier. Une grave accusation pesait déjà sur madame Lafarge.

» Voilà de nouvelles préventions qui viennent s'y joindre. Que faire? A quels sentiments obéir? Faudra-t-il que madame Lafarge se reconnaisse coupable d'un vol, accepte l'accusation ignoble qu'on vient porter contre elle? Faudra-t-il qu'elle ne paraisse devant ses juges qu'ac-

cablée de flétrissures, et pour y succomber? Oh non! cela n'était pas possible.

» On peut m'accuser, s'est-elle écriée, d'égarement, de passions violentes, de délire, de brutalité; on peut dire que ces égarements m'ont poussée à l'empoisonnement de mon mari; mais je ne veux pas qu'on puisse supposer que je sois capable d'une action aussi basse, aussi ignoble.

» Pauvre femme! l'imagination ne lui manque jamais, l'intelligence ne fait jamais défaut chez elle, dans toutes les circonstances ordinaires de la vie; mais quand elle est aux prises avec le mensonge, voyez quelle maladresse! Elle imagine les plus absurdes explications. Ces diamants lui proviennent d'un oncle qui lui en a fait présent, on lui demande son adresse : elle ne la sait pas.

» On lui demande ses lettres, elle n'en a pas. On lui demande par quelle voie ces diamants lui sont arrivés, elle répond : « Je l'ignore. » Elle ne peut expliquer comment elle les a reçus. Non, aucune explication ne vient à son aide. Il faut le reconnaître, en présence d'un système aussi absurde, aussi invraisemblable, nous autres défenseurs, si bien accoutumés à croire madame Lafarge, nous avons dû lui dire : « Mais vous êtes donc coupable? vos explications ne sont pas croyables! »

» Elle luttait cependant encore contre ses défenseurs; il y avait là un secret qui ne lui appartenait pas, la justification était une accusation contre une autre femme qui avait été longtemps son amie. Elle était placée d'une part entre le danger d'une accusation de vol, de l'autre part entre l'obligation cruelle de déshonorer mademoiselle de Nicolaï; madame Lafarge, dans cette cruelle perplexité, s'arrête au seul moyen qui, dans son espérance, pouvait concilier tous les intérêts; elle adresse à madame de Léautaud une lettre; cette lettre est écrite un jour de fièvre, sur le bord de son lit, en quelques minutes.

» Cette lettre, dont le sens se trouve reproduit dans dix interrogatoires, n'est pas une menace adressée, mais un effort fait pour empêcher le scandale, un dernier moyen imaginé pour mettre fin à cette affaire également déplorable pour madame Lafarge et pour madame de Léautaud. Il fallait qu'elle se défendît; sa vie lui appartenait; mais sa réputation, son honneur, elle ne pouvait pas les sacrifier pour madame de Léautaud : il fallait dire la vérité, elle l'a dite. »

C'est dans cette même plaidoirie que, répondant à l'assertion positive du ministère public, qui avait assuré que madame de Léautaud n'avait pas eu de relations avec M. Félix Clavé depuis 1836, que ce dernier avait

été à peine ému en apprenant qu'elle était mariée à M. de Léautaud, c'est dans cette plaidoirie, disons-nous, que Me Bac a produit les lettres suivantes. La première est adressée au docteur Pontier (le père de mademoiselle Emma), la seconde à M. le procureur général d'Alger.

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 30 juillet dernier, et de vous donner des renseignements que vous me demandez.

» Je ne suis nullement parent avec M. Clavé, connu dans le procès de madame Lafarge et de Léautaud. Je n'ai rien de commun avec lui que le nom. Cependant, vers novembre ou décembre dernier, j'ai reçu pour lui, de madame la comtesse de Léautaud, une boîte que je lui ai remise aussitôt après la plus minutieuse information. Voilà, monsieur, comment j'ai connu M. Clavé. (Marques d'étonnement dans l'auditoire.)

» Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» Votre très humble serviteur,

» CLAVET. »

. . . .

» J'ai reçu vers le mois de novembre ou décembre 1839 une boîte à mon adressé ; mais, doutant si elle était effectivement pour moi, je cherchai avant de l'ouvrir s'il y avait ici quelqu'un qui portât mon nom. En effet, je trouvai à l'hôtel de la Régence, à Alger, M. Félix Clavé, auquel je présentai la boîte, qu'il affirma être pour lui, venir de madame la comtesse de Léautaud, et contenir des couleurs. Je la lui remis, et je me retirai.

» Voilà, monsieur le procureur général, en quoi se bornerait ma déposition.

» Agréez l'assurance, etc.

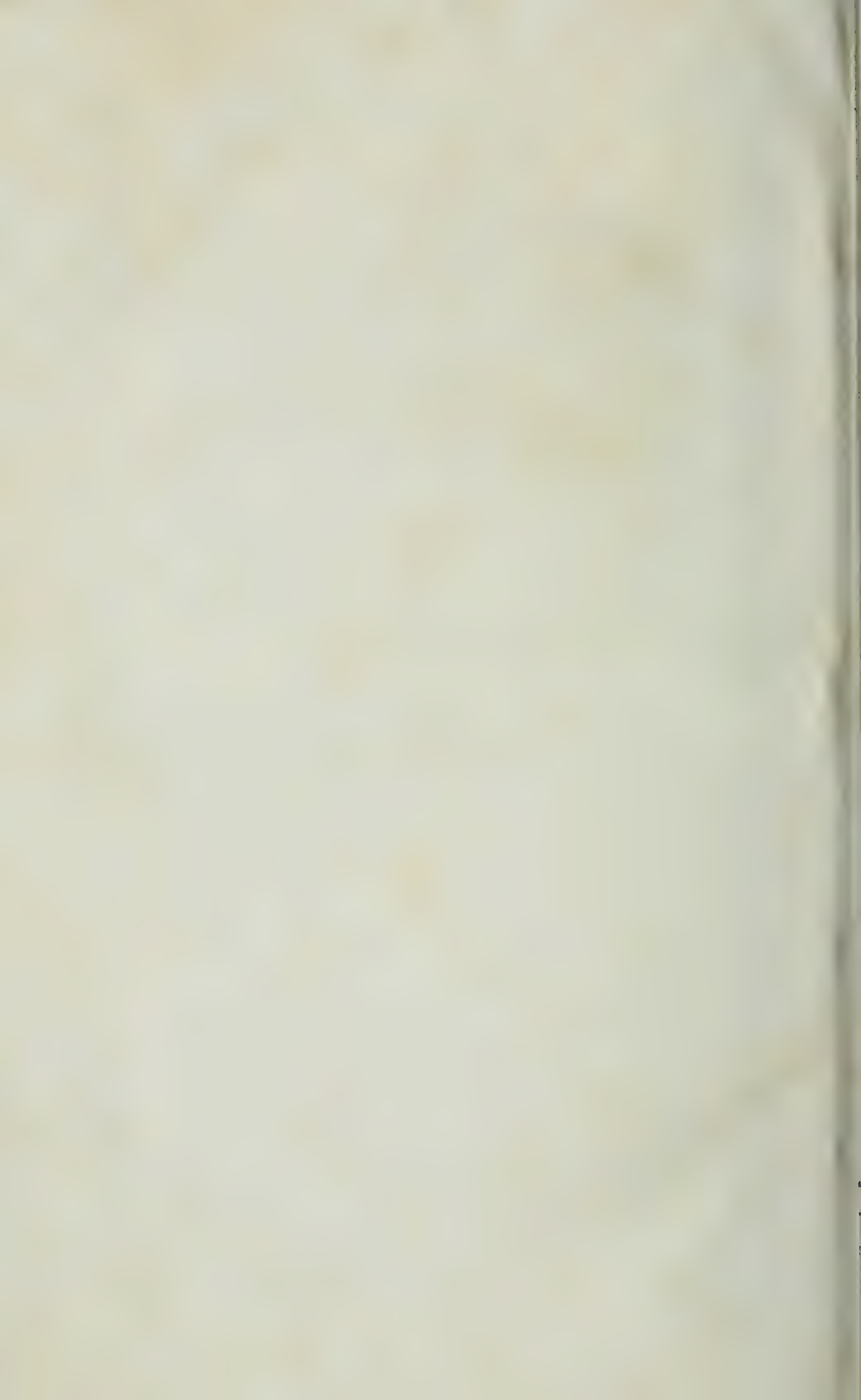
» CLAVET,

» officier d'administration des hôpitaux à Alger. »

Ces deux lettres avaient fait une grande impression. Me Coralli s'engagea à détruire la preuve qu'elles apportaient. Il fournit pour cela un certificat constatant que M. Félix Clavé était rentré en France vers la fin d'août 1839, et le témoignage d'un M. Perrin, ancien associé de M. Félix Clavé, qui dépose qu'un M. Decroizille, autre associé de M. Clavé, lui aurait dit : « Je puis certifier que la boîte venait de la part de madame Larochefoucauld pour être remise à M. de Larochefoucauld fils, officier à l'armée. » A cela on répond, dans le quatrième volume des mémoires, que le souvenir du témoin Clavet peut être in-

certain sur les dates, comme il semble l'annoncer en désignant novembre ou décembre, mais qu'il est invariable sur le nom de madame de Léautaud; qu'interrogée si son frère connaissait madame de Larochefoucauld, mademoiselle Clavé a répondu qu'il ne l'avait connue qu'à son retour d'Alger, et qu'enfin on aurait dû, pour éclaircir ce fait, faire assigner madame de Larochefoucauld, qui habitait un château dans le Périgord, à dix lieues de Tulle, ce qu'avait fait Marie Cappelle dans la liste des témoins qu'elle avait eu l'intention de signifier au ministère public. Du reste, nous renverrons encore le lecteur au quatrième volume des mémoires, où la question du vol de diamants est aussi traitée dans tous ses détails.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.



TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

—

FIN DE LA TABLE DU SIXIÈME VOLUME.

